

**Evaluation de la coopération de la
Commission de l'Union européenne avec la
République du Congo**

Evaluation de niveau national

**Rapport Final
Version définitive**

Volume 2 : Annexes

Mars 2012



Évaluation pour le compte de la Commission de l'Union Européenne



Un Consortium constitué de :
ECO-Consult, AGEG, APRI, Euronet, IRAM, NCG

Chef de file : ECO Consult

Hersfelder Str. 17, 36280 Oberaula, Allemagne
Contact : Dietrich.Busacker@eco-consult.com

Cette évaluation a été commanditée par :

l'Unité Commune d'Evaluation de :
l'Office Européen de Coopération (EuropeAid)
la Direction Générale pour le Développement et
la Direction Générale des Relations Extérieures

Cette étude d'évaluation a été réalisée par : Jean-François Sempéré et Jérôme Coste (chefs de mission), Cyril Musila, Max Hennion, Michel Midré, Paul de Caluwé et Cécile Patat

Gestionnaire d'évaluation pour le consortium :
Dietrich Busacker

Les opinions exprimées dans ce document représentent les points de vue des auteurs et ne reflètent pas nécessairement ceux de la Commission européenne ou des autorités des pays concernés

Table des matières

	Page
Table des matières	iii
Liste des figures	v
Liste des tableaux	v
Liste des abréviations	vii
1 Termes de référence	12
2 Matrice d’Evaluation	28
2.1 Stratégie	29
2.2 Gouvernance démocratique et Post-conflit.....	52
2.3 Appui Macro économique	68
2.4 Transports	82
2.5 Intégration économique régionale	108
2.6 Gestion des ressources naturelles	122
2.7 Santé publique	146
2.8 Acteurs Non Etatiques	153
2.9 Modalités d’aide	179
3 Inventaire des projets et programmes de la coopération de la commission européenne en République du Congo	189
3.1 Inventaire des projets nationaux par FED et par secteur	191
3.2 Inventaire des projets régionaux.....	196
3.3 Inventaire des financements sur lignes budgétaires	198
4 Logique d’intervention de la commission européenne en république du congo	203
4.1 La logique d’intervention du 8ème FED (1996-2001)	204
4.2 La logique d’intervention du 9ème FED (2002-2007)	204
4.3 La logique d’intervention du 10ème FED (2008-2013)	206
4.4 Reconstitution d’une logique d’intervention globale (2000-2009)	208
4.5 Données sur les interventions de la Commission européenne en République du Congo	211
5 Données complémentaires sur le contexte de la coopération république du congo- Commission européenne	215
5.1 Données complémentaires sur le contexte économique	216

5.2	Données complémentaires sur le contexte social	220
5.3	Données chiffrées de la République du Congo (Banque Mondiale)	222
5.4	Indicateurs des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et de développement clés.....	224
5.5	Données complémentaires sur l’Aide Publique au Développement en République du Congo	225
6	Methodologie de l’évaluation	231
6.1	Phases successives de l’évaluation	232
6.2	Du schéma de la logique d’intervention de la Commission européenne aux questions d’évaluation et critères de jugement.....	233
6.3	Processus de collecte et d’analyse des données et démarche de jugement appliquée	235
6.4	Limites du processus de collecte et analyse des données et des jugements	243
6.5	Aperçu global des questions d’évaluation, critères de jugement et indicateurs utilisés et des méthodes employées	244
7	Fiches de caractérisation des projets de l’échantillon	259
8	Compte-rendu des focus group	293
8.1	Focus Group : Le processus FLEG-T (Forest Law, Enforcement and Trade = Application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux) et l’Accord de Partenariat Volontaire Congo	294
8.2	Focus Group : Défis de l’entretien routier.....	297
8.3	Focus Group « Renforcement des Acteurs Non Etatiques »	298
9	Bibliographie	302
9.1	Documents de programmation de la Commission Européenne.....	303
9.2	Documents de planification et de politique du gouvernement congolais et documents sur la République du Congo	307
9.3	Documents d’autres Partenaires Techniques et Financiers	309
9.4	Documents sectoriels.....	310
10	Liste des personnes rencontrées	330
11	Diaporama synthétique du rapport final	339
12	Compte-rendu du séminaire de restitution de Brazzaville, 23 Novembre 2011	355

Liste des figures

Figure 1: Esquisse de hiérarchie du réseau routier.....	84
Figure 2: Sources de financement de l'entretien routier	89
Figure 3: Ressources du Fonds Routier (2007-2009).....	91
Figure 4: Ressources du fonds routier (2007-2009).....	91
Figure 5: Organigramme du Ministère de l'Équipement et des Travaux Publics.....	92
Figure 6: Trafic du port fluvial de Brazzaville (1984-2006).....	112
Figure 7: État de la convergence en 2007	116
Figure 8: Diagramme consolidé de la coopération de la Commission européenne avec la République du Congo 2000-2009	210
Figure 9: Montant de l'aide de la Commission en RC (2000-2009).....	212
Figure 10: Les étapes de l'évaluation	233
Figure 11: Couverture des critères et thèmes d'évaluation par les questions d'évaluation ...	234
Figure 12: Synthèse de l'approche d'évaluation	242

Liste des tableaux

Tableau 1: Engagements du gouvernement et indicateurs	95
Tableau 2: Tableau microréalisations 2000-2009	171
Tableau 3: Vue d'ensemble de la coopération présente et passée entre la République du Congo et la Commission européenne (du 7 ^{ème} au 10 ^{ème} FED).....	209
Tableau 4: Montant de l'aide de la Commission en RC (2000-2009) M€.....	212
Tableau 5: Montant de l'aide de la Commission en RC par instruments et par secteurs (2000-2009, en K€).....	213
Tableau 6: Engagements nationaux de la Commission en RC par secteur (en nombre) (2000-2009).....	214
Tableau 7: Taux de croissance du PIB réel et PIB par habitant en Afrique centrale	217
Tableau 8: Opérations financières de l'État en République du Congo (en pourcentage du PIB)	218
Tableau 9: Financements des principaux PTF au cours de la période 1999-2004.....	226
Tableau 10: Niveau indicatif des engagements au titre de l'aide publique de 2001 à 2006 (en MUS\$)	227
Tableau 11: Échantillon d'interventions de la Commission européenne pour la mission de terrain	237
Tableau 12: Représentativité de l'échantillon de terrain par secteurs	239
Tableau 13 : Répartition de l'échantillon selon les instruments de coopération.....	239

Tableau 14 : Représentativité de l'échantillon de terrain selon les domaines couverts par les questions évaluatives.....	240
Tableau 15: Projet de Consolidation de la Réconciliation par l'appui aux populations touchées par les conflits (PCR)	260
Tableau 16: Programme National de Démobilisation Désarmement et Réinsertion (PNDDR)	262
Tableau 17: Congo : sécurité alimentaire et nutritionnelle – volet distribution.....	264
Tableau 18: Appui à la gouvernance des finances publiques.....	265
Tableau 19: Projet d'Appui Institutionnel à l'Entretien Routier.....	267
Tableau 20: Réhabilitation RN1 Brazzaville – Kinkala.....	269
Tableau 21: Navigabilité du port fluvial de Brazzaville et accessibilité par le fleuve.....	271
Tableau 22: Mesures d'accompagnement en faveur des pays signataires du protocole sucre	273
Tableau 23: Assistance technique en appui à la mise en œuvre de la stratégie nationale sucre en République du Congo	274
Tableau 24: Projet d'Appui institutionnel au Ministère de l'économie forestière et de l'environnement pour la Valorisation des Aires Protégées (PAVAP)	276
Tableau 25: ECOFAC III	278
Tableau 26: ECOFAC IV	280
Tableau 27: OI-FLEG	282
Tableau 28: Appui au système de santé du Congo (PASCOP)	284
Tableau 29: Soutien mise en œuvre Programme National de Développement Sanitaire (PNDS)	286
Tableau 30: Projet d'Appui à l'Etat de Droit (PAED).....	288
Tableau 31: Programme de microréalisation en milieu urbain a Brazzaville (PMRU II).....	290
Tableau 32: Projet de renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles du CCOD.....	291

Liste des abréviations

ACA	Autorisation de coupe annuelle
ACFAP	Agence Congolaise de la Faune et des Aires Protégées (en préparation)
ACP	Etats d’Afrique, Caraïbes et Pacifique
AE	Acteurs Etatiques
AfD	Agence française de Développement
AIDCO	Office de Coopération EuropeAid. (anglais)
ALPC	Armes Légères de Petit Calibre
ANE	Acteurs Non Etatiques
ANE-AL	Acteurs Non Etatiques – Autorités Locales (ligne budgétaire Commission européenne)
AP	Aire(s) Protégée(s)
APD	Aide Publique au Développement
APE	Accord de Partenariat Economique
APV	Accord(s) de partenariat volontaire(s)
AVE	Autorisation de vérification à l’export
BAD	Banque Africaine de Développement
BDEAC	Banque de Développement des Etats d’Afrique Centrale
BDR	Base de Données Routières
BEAC	Banque des Etats de l’Afrique Centrale
BEI	Banque Européenne d’Investissement
BIT	Bureau International du Travail
BM	Banque Mondiale
BPCR	Bureau pour la prévention des crises et le relèvement
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
CARPE	Programme Régional d’Afrique Centrale pour l’Environnement (anglais)
CCC	Conseil congolais des chargeurs
CCFD	Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement
CCOD	Conseil de Concertation des ONG de Développement du Congo
CDLP	Comité départemental de Lutte Contre la Pauvreté
CDMT	Cadres des Dépenses à Moyen Terme
CE	Commission Européenne
CEDEAO	Communauté économique des Etats d’Afrique de l’Ouest
CEEAC	Communauté économique des États d’Afrique centrale
CEMAC	Commission de la Communauté Economique et Monétaire de l’Afrique Centrale
CEV	Coûts d’exploitation des véhicules
CF	Convention de financement
CFAA	Evaluation de la gestion financière et de la responsabilisation de l’Etat
CFCO	Chemin de Fer du Congo-Océan
CGGL	Conférence internationale des pays des grands lacs
CIB	Congolaise Industrielle des Bois au Congo
CIRGL	Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs
CJ	Critère(s) de jugement
CL	Cadre logique
CLLP	Comité Local de Lutte Contre la Pauvreté
CNCCF	Commission nationale de lutte contre la corruption, la concussion et la fraude
CNDR	Conseil national de résistance du Pasteur Ntoumi
CNIAF	Centre National d’Inventaire et d’Aménagement des Ressources Forestières et Fauniques
CNLP	Comité National de Lutte contre la Pauvreté
CNLS	Centre National de Lutte contre le Sida
CNR	Conseil National de Résistance
CNSEE	Centre National de la Statistique et des Etudes
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
COMEG	Congolaise des Médicaments Essentiels Génériques
COMIFAC	Commission des Forêts d’Afrique Centrale

CONADER	Commission Nationale de Désarmement et de Réinsertion des ex-combattants
CONEL	Commission Nationale d'Organisation des Elections
CORAF	Congolaise de Raffinage
CPAR	Rapport sur l'Evaluation du système de Passation des Marchés
CPN	Consultation Prénatale
CRIS	Base de données de la Commission européenne
CRLP	Comité régional de Lutte Contre la Pauvreté
CSI	Centres de Santé Intégrés
CSS	Circonscriptions Socio-Sanitaires
CT	Cellule Technique
DABAC	Développement d'Alternatives au Braconnage en Afrique Centrale
DAO	Dossier d'Appel d'Offres
DC	Fiche de décision détaillée (Commission)
DCEI	Direction du Contrôle et de l'Evaluation des Investissements
DCINSAPVD	Ligne budgétaire Commission européenne
DDR	Démobilisation, Désarmement et Réintégration
DEP	Direction des Etudes et de la Planification Développement de l'Afrique
DG	Direction Générale
DGEF	Direction Générale de l'Economie Forestière
DGFR	Direction Générale du Fonds Routier
DGGT	Direction Générale aux Grands Travaux
DGTP	Direction Générale des Travaux Publics
DGTT	Direction Générale des Transports Terrestres
DNSE	Dialogue National Sans Exclusive
DPLM	Direction des Pharmacies, Laboratoires et Médicaments
DPST	Déclaration de Politique Sectorielle des Transports
DSP	Document Stratégie Pays (Commission)
DSPAR	Document de Stratégie par Pays Axé sur les Résultats
DSR	Document de stratégie régionale (Commission)
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la pauvreté final (Congo)
DSRP I	Document de Stratégie de Réduction de la pauvreté Intérimaire (Congo)
DTA	Dispositions techniques et administratives d'exécution
DTS	Droit de tirage spécial
DUE	Délégation de l'Union européenne
EAMR	External assistance management report (anglais)
ECHO	Office d'aide humanitaire de la Commission européenne
ECOFAC	Ecosystèmes forestiers d'Afrique Centrale (programme régional d'appui de la Commission)
ECOM	Enquête congolaise auprès des Ménages
EDS	Enquête démographique et de santé
EITI	Transparence des industries extractive (anglais)
EPTC	Etablissement Public à caractère Technique et Scientifique
EPTS	Etablissement Public à caractère Technique et Scientifique
ERW	Munitions non explosées (anglais)
ESS	Paquet essentiel de soins et de services (anglais)
FAD	Fonds Africain de Développement
FAE	Facilité Africaine de l'Eau
FAO	Organisation des Nations Unies Pour L'Alimentation
Fastrack	Programme de facilitation des transports et transit
FC	Fiche contrat (Commission)
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FED	Fonds européen de développement
FFEM	Fonds Français pour l'Environnement Mondial
FIDA	Fonds International pour le Développement Agricole
FIL	Fonds d'appui aux Initiatives Locales
FJEC	Forum des Jeunes Entreprises congolaises
FLEGT	Forest Law, Enforcement and Trade = Application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux (Plan d'Action de la Commission)

FMI	Fonds Monétaire International
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la Population
FPPC	Facilité pour les Pays Post Conflits
FR	Fonds Routier
FRPC	Facilité de Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance
FSC	Forest Stewardship Council = Conseil de bonne gestion de la forêt (anglais)
FSP	Fiche synthétique de projet (Commission)
GR	Groupe de référence de l'évaluation (Unité d'évaluation de la Commission européenne)
GRN	Gestion des Ressources naturelles
HCREC	Haut Commissariat pour la Réinsertion des Ex-Combattants
HIMO	Haute Intensité de Main d'oeuvre
HR	Hôpitaux de référence
I	Indicateurs
IADM	Initiative d'Allègement de la Dette multilatérale
IDH	Indice de Développement Humain
IFIA	Association interafricaine des industries forestières
IGEF	Inspection Générale de l'Economie forestière
IPPTE	Initiative des Pays Pauvres Très Endettés
IRC	International Rescue Committee (anglais)
LLRD	Lier l'assistance humanitaire, la réhabilitation et les programmes de développement (anglais)
MdC	Mission de Contrôle
MDDEFE	Ministère du Développement Durable, de l'Economie Forestière et de l'Environnement
MDRP	Programme multi-pays de démobilisation et de réintégration
MEFB	Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget
MEFE	Ministère de l'Economie Forestière et de l'Environnement (aujourd'hui Ministère du Développement Durable, de l'Economie Forestière et de l'Environnement)
MEG	Médicaments essentiels génériques
METP	Ministère de l'Équipement et des Travaux Publics
MJDH	Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme
MPAT	Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire
MR	Microréalisations
MSF	Médecins Sans Frontières
MUCODEC	Mutuelle Congolaise d'Épargne et de Crédit
NEPAD	Nouveau Partenariat Économique pour le Développement
OAB	Organisation Africaine du Bois
OCB	Organisations communautaires de base
OCDE	Organisation de Coopération de Développement Économique
OCDH	Observatoire congolais des Droits de l'Homme
OCER	Office Congolais de l'Entretien Routier
OG	Objectif général
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires
OI	Observation indépendante
OIM	Organisation Internationale des Migrations
OIT	Organisation Internationale du Travail
OLB	Origine et légalité du bois
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ON	Ordonnateur National
ONG	Organisations Non Gouvernementales
ONG/PVD	Ligne budgétaire Commission européenne
ONPT	Office National de Postes et Télécommunications
ONU	Organisation des Nations Unies
OS	Objectif spécifique
OSC	Organisation de la société civile
PAAGIP	Plan d'Action pour l'Amélioration de la Gestion des Investissements Publics
PACDIP	Projet d'appui à l'amélioration du circuit de la dépense et des indicateurs de la pauvreté
PAED	Projet d'Appui à l'Etat de droit

PAGE	Projet d'Appui à la Gestion Economique
PAGER	Programme d'Amélioration de la Gestion de l'Entretien Routier
PAGFAP	Projet d'Agence de Gestion de la Faune et des Aires Protégées
PAIER	Projet d'Appui Institutionnel à l'Entretien Routier
PAIPOD	Programme d'appui à la réinsertion économique et sociale des populations déplacées à la périphérie de Pointe-Noire
PAIRAC	Programme d'appui à l'intégration régionale en Afrique centrale
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PAO	Plan d'Actions Opérationnel
PAPN	Port Autonome de Pointe-Noire
PAPS	Programme d'Appui en matière de Paix et Sécurité
PARE	Programme d'Appui aux Réformes Economiques
PAREDA	Projet d'actions pour le renforcement de l'Etat de droit et des associations
PARESO	Programme d'Action et de Relance Economique
PARSEG	Projet d'Appui à la Réinsertion Socio-économique des Groupes Défavorisés
PAS	Programme d'Ajustement Structurel
PASCOB	Projet d'appui au système national de santé
PAVAP	Appui institutionnel au Ministère de l'Economie forestière et de l'environnement pour la valorisation des aires protégées
PCAD	Programme de Collecte des Armes pour le Développement
PCPA	Projet concerté pluri acteurs
PDSS	Programme de Développement des Services de Santé
PF	Proposition de financement
PFBC	Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo
PIB	Produit intérieur brut
PIN	Programme Indicatif National
PIPC	Programme Intérimaire Post-Conflict
PIR	Programme Indicatif Régional
PMDR	Programme Multi-pays pour la Démobilisation et la Réinsertion (MDRP en anglais)
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PME/PMI	Petite et Moyenne Entreprise/Petite et Moyenne Industrie
PMR	Programme de Microréalisation en milieu rural
PMRU	Programme de Microréalisation en Milieu Urbain
PNAE	Plan National d'Action pour l'Environnement
PNB	Produit National Brut
PNDDR	Programme National de Démobilisation, Désarmement et Réinsertion
PNDS	Programme National de Développement Sanitaire
PNOK	Parc National Odzala - Kokoua
PNSA	Programme National de Sécurité Alimentaire
PNT	Plan National des Transports
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPDS	Programme Pluriannuel de Développement Statistique
PRESJAR	Projet de Réinsertion Sociale des Jeunes à Risques
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
QE	Questions d'évaluation
RAC	Rapport(s) Annuel(s) Conjoint(s)
RAPAC	Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale
RC	République du Congo
RCA	République Centrafricaine
RDC	République Démocratique du Congo
RFP	Revue à fin de parcours
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RMP	Revue à mi parcours
RN	Route Nationale
RN	Ressources naturelles
ROM	Result-oriented monitoring (anglais)
RPDH	Rencontre pour la paix et les droits de l'Homme

RS	Feuille de réponse Commission (anglais)
SADC	Communauté de développement d'Afrique australe (anglais)
SC	Société civile
SCEVN	Service commun d'entretien des voies navigables
SCPFE	Service du Contrôle des Produits Forestiers à l'Exportation
SGG	Secrétariat Général du Gouvernement
SGL	Sanctuaire des Gorilles de Lossi
SNDE	Société Nationale de Distribution d'Eau
SNDS	Stratégie Nationale de Développement de la Statistique
SNE	Société Nationale d'Electricité
SNIS	Système National d'Information Sanitaire
SNPC	Société Nationale des Pétroles du Congo
SOTELCO	Société des Télécommunications du Congo
SP	Synthèse de projet
STP	Secrétariat Technique Permanent
TdR	Termes de référence
TEC	Tarif Extérieur Commun
TIPAC	Transit Inter-Etats des Pays d'Afrique Centrale
TLTV	Vérification de la légalité et traçabilité du bois (anglais)
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UDEAC	Union Douanière des Etats d'Afrique Centrale
UE	Union Européenne
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNICEF	Organisation des Nations Unies pour l'Enfance (anglais)
UNOPS	Bureau des Nations unies pour les services d'appui aux projets (anglais)
VIH-SIDA	Virus d'Immunodéficience Humain/Syndrome Immuno-Déficitaire Acquis

1 TERMES DE REFERENCE



COMMISSION DE L'UNION EUROPÉENNE

Évaluation de la coopération de la Commission de l'Union européenne

avec
la REPUBLIQUE DU CONGO
sur ces 10 dernières années (2000-2009)

Évaluation de niveau "pays"

Draft 07.06.2010

1. Mandat et objectifs

L'évaluation systématique et à temps de ses programmes est une priorité de la Commission de l'Union européenne (ci-après appelée la 'Commission '). L'accent est mis sur **les résultats et les impacts** (effets) de ces programmes, particulièrement dans le cadre des programmes de la famille Relex¹. Cela s'inscrit dans un contexte de concentration croissante de l'aide extérieure et de généralisation des approches orientées vers **les résultats**,

L'évaluation de la coopération de la Commission avec la **République du CONGO (RC)** fait partie du programme d'évaluation de l'année 2010 approuvé par les Commissaires des Relations Extérieures et du Développement.

Les objectifs principaux de l'évaluation sont :

- d'être redevable et de fournir aux services de la Commission en charge de la coopération avec les pays tiers et à un public plus large une évaluation indépendante et globale des relations passées et présentes de la coopération de la Commission avec la **République du CONGO**;
- d'identifier les leçons clés afin d'améliorer les stratégies et les programmes actuels et futurs de la Commission.

2. Contexte

2.1. Stratégies de coopération de la Commission européenne

A. Conformément à l'article 177 du traité instituant la Communauté européenne, la **politique de la Communauté dans le domaine de la coopération au développement** vise :

- au développement économique et social durable des pays en développement et plus particulièrement des plus défavorisés d'entre eux ;
- à l'insertion harmonieuse et progressive des pays en développement dans l'économie mondiale ;
- à la lutte contre la pauvreté dans les pays en développement.

B. Ces objectifs ont été confirmés dans la Communication du Parlement, du Conseil et de la Commission sur "**Le Consensus Européen pour le Développement**"². Par ailleurs, l'Article 1 de l'Accord de Partenariat ACP-UE, signé à Cotonou le 23 juin 2000, met un accent particulier sur la réduction et, à terme, l'éradication de la pauvreté.

Dans leur déclaration sur la politique de développement de la CE du 10 novembre 2000, le Conseil de l'Union européenne et la Commission européenne ont décidé de concentrer les activités de la CE dans six domaines prioritaires, choisis en fonction de leur contribution à la réduction de la pauvreté et pour lesquels l'action communautaire offre une valeur ajoutée : (i) lien entre commerce et développement ; (ii) appui à l'intégration et à la coopération régionales ; (iii) appui aux politiques macro-économiques ; (iv) transports ; (v) sécurité alimentaire et développement rural durable ;

¹ Direction Générale des Relations Extérieures (RELEX), du Développement (DEV) et Europe Aide Office de Coopération (AIDCO).
² JO 2006/C 46/01

(vi) renforcement des capacités institutionnelles, notamment en matière de bonne gouvernance et d'état de droit.

Des questions transversales comme l'environnement et le genre doivent aussi être prises en compte afin de garantir un développement durable.

Le Consultant aura également à tenir compte des instruments juridiques et stratégies récents comme la stratégie Europe/Afrique, la Déclaration de Paris, la Déclaration d'Accra, les documents relatifs à la division du travail ainsi que la Révision en 2010 de la Convention de Cotonou

2.2. Le Contexte du Pays

- D'une superficie d'environ 350.000 km² et d'une population d'environ 4 millions d'habitants, la République du Congo est un pays d'Afrique centrale situé de part et d'autre de l'équateur. Ses voisins sont le Gabon, le Cameroun, la République centrafricaine, la République Démocratique du Congo(RDC) et l'Angola. Les 2 villes les plus importantes sont Brazzaville, la capitale et Pointe Noire sur l'Océan Atlantique. Le fleuve Congo, second fleuve du monde par le débit moyen, forme une partie de la frontière entre la RC et la RDC. La forêt tropicale humide s'étend sur près des deux tiers du territoire.

Les principales exportations sont le pétrole et le bois. Les principaux partenaires commerciaux sont la France, les Etats-Unis et la Chine tandis que les principaux Bailleurs de Fonds sont, outre la CE, la Banque Mondiale, la France et la Chine.

- Indépendant depuis 1960, le pays a connu plusieurs périodes d'instabilité au cours des années 1990 allant jusqu'à la guerre civile.
- La RC connaît depuis quelques années une **situation politique stable, mais sa situation sécuritaire demeure fragile**. Le niveau de PIB dépend fort du cours du pétrole dont l'exportation domine l'ensemble de l'économie et fournit l'essentiel des recettes publiques.
- Les **finances publiques**, sensibles au cours des années passées aux dérapages budgétaires, à l'énorme dette publique ainsi qu'à la volatilité des recettes pétrolières, sont en amélioration.
 - Des progrès importants ont été obtenus dans les trois domaines de politique macroéconomique (budgétaire, monétaire et balance des paiements). Il faut noter aussi que contrairement à d'autres pays ACP, il n'y a pas eu de dérapage budgétaire en 2009, année d'élection présidentielle;
 - Le Congo a accompli des progrès notables dans la stabilisation de l'économie et l'introduction de réformes structurelles. Le PIB à prix constant a presque doublé de 2002 à 2008 et l'inflation a été globalement maîtrisée;
 - Le renforcement des politiques macro-économiques, particulièrement en matière de discipline budgétaire et de gestion de la dette, a joué un rôle important dans la relance économique au Congo;

- L'envolée des prix du pétrole dans les années 2002 à 2008 a permis au Congo d'améliorer sa position budgétaire et extérieure. Les excédents et réserves permettent d'amortir aujourd'hui les résultats négatifs de l'année 2009.
- Le pays a accédé en 2006 au point de décision de **l'initiative PPTE** (pays pauvres très endettés) pour la réduction de sa dette extérieure. Le point d'achèvement de celle-ci a été atteint en janvier 2010 avec l'approbation de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International. Le pays a obtenu l'annulation de créances à hauteur de 1,9 Milliard d'USD.
- La RC exploite mal les opportunités offertes par **l'intégration régionale** notamment à cause d'infrastructures de transport dégradées empêchant la fluidité du commerce mais aussi en raison d'un mauvais climat des affaires³ peu propice à l'investissement privé et étranger. La République du Congo est très mal classée (179ème sur 183 pays) dans la dernière évaluation faite en 2009 par le Doing Business de la Banque Mondiale.
- La **situation sociale** se caractérise par une baisse du taux de scolarisation, la détérioration qualitative et quantitative de l'offre/l'accès aux services de santé ainsi que l'augmentation du chômage. A part dans le domaine de l'éducation, où l'on peut noter une certaine amélioration, les autres secteurs sociaux et notamment la santé se détériore de manière très préoccupante. Une nouvelle politique sectorielle santé et l'augmentation récente du niveau de dépenses publiques affectée aux secteurs sociaux est un premier pas dans la bonne direction.
- La **dégradation de l'environnement naturel** reste un défi majeur à relever malgré les avancées dans certains domaines. Le gouvernement affiche une politique volontariste dans les domaines de l'exploitation forestière et de la faune.

La signature de l'Accord Volontaire de Partenariat (APV) "**Flegt**"⁴ avec l'UE en mai 2009 est un pas significatif vers une meilleure gouvernance forestière. L'APV prévoit notamment des actions majeures pour améliorer la gestion des forêts. A ce jour, seuls le Congo et le Ghana ont signé un APV.

- Un Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (**DSRP**) a été adopté par le gouvernement congolais en 2008. Il tient lieu de stratégie de développement et de seul cadre de référence pour les interventions des partenaires de développement. Il comporte les 5 axes stratégiques suivants:
 - l'amélioration de la gouvernance, la consolidation de la paix et de la sécurité;
 - la promotion de la croissance économique et la stabilité du cadre macroéconomique;
 - l'amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base;
 - l'amélioration de l'environnement social et l'intégration des groupes vulnérables ;
 - le renforcement de la lutte contre le Vih/Sida.

³ Le pays n'est pas classé parmi les PMA. Actuellement, le commerce avec l'UE se déroule selon le Système des préférences Généralisées (SPG). Les effets de la crise mondiale sur les exportations de bois rendent difficiles l'estimation de l'effet du passage au SPG.

⁴ Particulièrement pour la préparation, la négociation et la mise en œuvre de l'accord FLEGT, la coopération politique entre l'Union européenne et le Congo a joué un rôle important. Il serait intéressant que les évaluateurs fassent aussi l'analyse de la "coopération politique". Cela dépasse le niveau des projets et des programmes de coopération mais correspond à une nouvelle forme de coopération.

- - Seuls 3 Etats Membres de l'UE sont représentés au Congo: la France, la Belgique et l'Italie.

2.3. Financements accordés

A. La **Stratégie de coopération 1996-2001 et le Programme Indicatif National du 8^{ème} FED (PIN)** prévoit un seul domaine d'intervention, l'appui à la politique sectorielle des transports et plus particulièrement la réhabilitation des routes prioritaires dans le sous-secteur routier. Le montant accordé est de 57 M€.

B. La **Stratégie de coopération 2002-2007 et le Programme Indicatif National 9^{ème} FED-PIN** a prévu un montant total de 50,4 M€ dont 43 pour l'enveloppe A et 7,4 pour l'enveloppe B.

Deux secteurs de concentration ont été prévus:

- appui au développement institutionnel dans un contexte de démocratisation et d'état de droit (10 M€ soit 23,2% de l'enveloppe A);
- appui à la politique sectorielle de transports: 23,65 M€ soit 55% ;
- les secteurs hors concentration appuyés sont les secteurs transversaux et le secteur de la santé. Le total prévu est de 9,35 M€ soit 21,8%.

A la revue à mi-parcours du 9^{ème} FED, une partie des ressources a été réorientée vers l'apurement des arriérés sur ressources FED pour permettre au pays d'atteindre le point de décision PPTE.

C. Pour ce qui est de la **Stratégie de Coopération pour les années 2008 à 2013 ainsi que pour le Programme Indicatif National 10^{ème} FED**, 2 secteurs de concentration sont prévus

Un total de 85 M€ est prévu pour l'enveloppe A et 39 M€ pour l'enveloppe B (récemment augmentée à 6,25 M).

- l'intégration régionale qui comprend 2 volets, l'un sur les infrastructures de transports (56M) et l'autre sur la diversification économique dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de Partenariat Economique Afrique Centrale-UE (57 M€ soit 67% du total A);
- La gouvernance, nécessaire pour un suivi de la mise en œuvre du DSRP afin de permettre le rétablissement d'un climat des affaires propice à un développement économique et une croissance satisfaisante et durable. Ce second secteur de concentration prévoit aussi un appui institutionnel aux transports et au secteur forestier (16M€ soit 19%);
- La stratégie de coopération couvre aussi 2 secteurs hors concentration: "santé" et "état de droit"(12M€ soit 14%).

Les conclusions de la Revue à mi- parcours recommandent un maintien de l'enveloppe A. Elles proposent une rationalisation des secteurs, avec un secteur focal 1 (diminué à 41,5 M€) entièrement dédié aux transports et un 2^{ème} secteur Gouvernance élargi (augmenté à 30,6 M€), englobant tous les domaines de gouvernance économique, démocratique (en y incluant maintenant les projets de soutien à l'Etat de droit et aux Acteurs non Etatiques), et environnementale.

D. Dans le cadre du document de **Stratégie Régionale Afrique centrale 2008-2013**⁵, les secteurs de concentration prévus sont de 2 ordres: l'intégration économique et commerciale (comprenant la gouvernance et les infrastructures d'interconnexion) ainsi que la gestion des ressources naturelles renouvelables et la biodiversité.

Les financements en République du Congo peuvent y être complémentaires aux financements nationaux. Il est à mentionner notamment le projet ECOFAC qui en est à sa 5^{ème} phase.

E. Autres financements

- La **Banque Européenne d'Investissements** Récemment, la BEI a instruit un projet de réhabilitation du Port de Pointe Noire avec un prêt de 29 M€ (sur un total de 128,4 M€). Par ailleurs, elle étudie la possibilité d'un soutien à un projet Kouilou (phase II – production de potasse). Enfin, en août 2009, elle a accordé un crédit de 25 M€ à la BDEAC pour financer des projets des entreprises privées dans la zone de l'Afrique Centrale, ce qui vient en complément d'un futur projet 10^{ème} FED de soutien aux PME.
- **Lignes budgétaires** forêts tropicales et environnement et Ligne budgétaire ENRT (environment and natural resources, including energy, thematic programme)
- **Appui au secteur sucrier** et à la diversification économique de la région sucrière. Une dotation de 6,245 M€ a été accordée pour la prude 2007-2010.
- **Aide humanitaire**. En 2004, une aide humanitaire d'un montant de 2 M€ a été accordée en faveur des populations victimes de la crise (de la région du Pool)
- Le pays rentre également dans le champ d'actions du **Centre pour le Développement des Entreprises (CDE) et le Centre Technique Agricole (CTA)**

F. Les objectifs de coopération actuellement poursuivis sont de contribuer à la réduction de la pauvreté à travers un développement durable et, à travers des activités d'aide extérieure ciblées, de contribuer à la paix et à la sécurité ainsi que de promouvoir la démocratie et les droits de l'homme.

G. Remarques complémentaires:

- Il est à noter enfin que le poids de la contribution des bailleurs de fonds par rapport au budget annuel du Congo ne s'élève plus qu'à environ 3,5%;
- Le pays n'est pas éligible à l'appui budgétaire et ne le sera pas dans un avenir proche malgré les récents progrès notables en matière de gouvernance des finances publiques notamment.

3. Champ de l'évaluation

3.1. Champ temporel et légal

Le champ d'application de l'évaluation couvre les stratégies de coopération de la Commission ainsi que leur mise en œuvre au cours de la période 2000-2009 soit les dix dernières années.

Les consultants auront à évaluer :

⁵ Il est à noter qu'une évaluation de la Coopération régionale de la CE avec l'Afrique centrale a été menée en 2007. Le rapport se trouve sur le site internet de l'Unité Conjointe d'Evaluation.

- la **pertinence** et la **cohérence⁶ des stratégies** de coopération de la Commission (tous instruments inclus) pour la période 2000-2009 (niveau stratégique) ;
- la **cohérence** entre la programmation et la mise en œuvre pour la même période ;
- la **mise en œuvre** de la coopération de la Commission, se concentrant sur l'impact, la durabilité, l'efficacité et l'efficience pour la période 2000-2009 et sur les effets attendus du cycle actuel de programmation ;
- la **valeur ajoutée⁷** des interventions de la Commission (niveau stratégique et de mise en œuvre) ;
- **l'efficacité de l'aide**: cette analyse devra s'inscrire dans le cadre des engagements de l'UE issus de la déclaration de Paris, l'agenda d'Accra, les engagements financiers de Monterrey et Doha, la stratégie de division du travail de l'UE, la stratégie Backbone sur la coopération technique et le récent cadre opérationnel de l'UE sur l'efficacité de l'aide. Il faut noter que le gouvernement vient de commencer les réflexions sur la mise en place d'un futur cadre opérationnel de gestion de l'aide au Congo;
- si les **questions clefs** et les **questions transversales** ont d'une part été prises en compte dans les documents de programmation et si, d'autre part, ces questions ont été reflétées dans les modalités de mise en œuvre et dans les effets attendus des interventions (niveau stratégique et de mise en œuvre);
- la consultation et coopération avec les acteurs non Etatiques, le parlement et les autorités locales;
- la **visibilité** de la CE en République du Congo;
- la cohérence de la coopération avec la situation économique et politique du Congo, et les liens avec les discussions opérées dans le cadre de l'article 8;
- les liens entre la coopération UE/Congo et la Stratégie Europe-Afrique;
- dans quelle mesure la coopération UE/Congo facilite l'atteinte par celui-ci des OMDs;
- les consultants auront à émettre des recommandations pour l'élaboration des stratégies futures et notamment pour le 11ème FED;
- l'exercice de **Revue à mi-parcours** du 10ème FED dont les décisions ont été récemment finalisées, et particulièrement son déroulement et ses conclusions préliminaires feront partie de l'analyse ;
- Le consultant aura également à présenter une matrice faisant ressortir les forces et les faiblesses mais aussi les contraintes et les opportunités de la coopération UE/Congo.

32. Champ d'application thématique

Les consultants doivent évaluer notamment les secteurs suivants de coopération : le secteur des transports⁸, la bonne gouvernance⁹, la gestion des ressources naturelles, le développement rural et la santé.

⁶ La Cohérence correspond ici au critère d'évaluation (voir annexe 6).

⁷ Voir annexe 5

⁸ Et particulièrement les sous-secteurs routiers et fluviaux

⁹ Visant à la démocratisation et à l'Etat de Droit (les projets liés à la gouvernance économiques prévus uniquement sur le 10ème FED débutent en 2010)

NB : les résultats des évaluations réalisées (à mi-parcours, finales ou ex-post) des interventions de la Commission ainsi que les différents ROM sont des sources d'informations importantes sur lesquelles les consultants doivent se baser. Elles font partie des informations secondaires à collecter et à utiliser.

4. Prestations à fournir

La méthodologie à utiliser est disponible sur la page web de l'Unité Conjointe d'Evaluation sous l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/europeaid/how/evaluation/introduction/introduction_en.htm

Dans les 15 jours après réception des TdR, les consultants présenteront **une note de lancement** ¹⁰ qui devra contenir :

- Leur compréhension des TdR ;
- Une note méthodologique sur la mise en œuvre du contrôle de qualité ;
- La composition provisoire de l'équipe d'évaluation avec les CVs ¹¹ des experts;
- Un budget¹²;
- Un plan de travail.

A la suite de la signature du contrat, les principales prestations à fournir sont ¹³ :

- La réunion de démarrage où les questions d'évaluation et les critères de jugement seront présentés ¹⁴;
- Le rapport de démarrage ;
- Le rapport documentaire ;
- Le projet de rapport final (comprenant une présentation PowerPoint synthétisant les résultats de l'évaluation) ;
- Le séminaire dans le pays ;
- Le rapport final ;
- La note méthodologique sur le contrôle de qualité¹⁵.

¹⁰ Dans le cas d'une procédure par appel à propositions, la note de lancement sera remplacée par une proposition technique et financière.

¹¹ Toutes les dates anniversaires doivent être écrites selon le format : jj/mm/aaaa.

¹² Dans le cadre d'un "contrat cadre".

¹³ Les consultants doivent fournir, sur demande et à la fin de l'étude, un résumé de tous les documents, bases de données et données collectés.

¹⁴ La réunion de lancement n'est pas nécessaire dans le cas des évaluations pays.

¹⁵ Note à produire dans le cadre du contrôle de qualité portant sur un montant de 2,5% du montant total de l'évaluation.

NB : pour tous les rapports, les consultants peuvent accepter ou rejeter les commentaires formulés par l'Unité Conjointe d'Evaluation et/ou le Groupe de Référence, mais en cas de refus, ils doivent justifier (par écrit) les raisons du rejet (les commentaires et les réponses des consultants sont joints en annexe du rapport). Quand un commentaire est accepté, la référence au texte du rapport (où la modification voulue a été apportée) doit être incluse dans la feuille de réponse.

41. Réunion de Lancement

Suite à l'approbation de la note de lancement par l'Unité Conjointe d'Evaluation, les consultants démarrent l'étape de structuration qui conduit à la production d'un rapport de démarrage.

La partie principale du travail consiste en l'analyse de tous les documents ad hoc clés relatifs à la coopération de la Commission avec **la République du CONGO**. Les Consultants prendront en considération également les documents produits par d'autres donateurs et les agences internationales, ainsi que les documents pertinents congolais (notamment la stratégie de réduction de la pauvreté).

Une brève mission exploratoire dans le pays pourra être organisée. Sur base de l'information réunie et analysée, les consultants proposeront des questions d'évaluation et prépareront pour chacune d'elles des commentaires explicatifs. Le choix des questions détermine le contenu des phases ultérieures d'information et de collecte de données, d'élaboration des méthodes d'analyse, ainsi que d'élaboration des jugements finaux. Les consultants proposeront également des critères de jugement.

Une réunion se tiendra avec le Groupe de Référence dans le but d'examiner le champ d'application principal de l'évaluation (le champ d'application s'est élargi aux politiques connexes) et pour valider :

- La logique d'intervention selon les documents officiels (utiliser les diagrammes logiques) ;
- Les questions d'évaluation ;
- Les commentaires explicatifs associés à chaque question d'évaluation (quand c'est possible, indiquer des critères de jugement).

Suite à leur validation par le Groupe de Référence, les questions d'évaluation font partie de TdR.

42. Rapport de Démarrage

A la fin de la phase de lancement, les consultants doivent fournir **un rapport de démarrage** qui finalise les questions d'évaluation et les critères de jugement et décrit les lignes principales de la conception méthodologique comprenant les indicateurs à utiliser, la stratégie de l'analyse et un plan de travail détaillé pour les prochaines étapes.

Le rapport de démarrage comportera les éléments suivants :

- l'historique/le contexte national (politique, économique, social, etc.) ;
- le contexte de coopération entre la Commission/UE et le pays partenaire ;
- la logique d'intervention (à la fois fidèle aux textes officiels et réelle) de la coopération de la Commission ;

- les questions d'évaluation validées;
- un nombre limité de critères de jugement par question d'évaluation ;
- un nombre limité d'indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs relatifs à chaque critère de jugement ;
- un exposé des méthodes de travail appropriées pour collecter les données et informations au siège de la Commission et dans la délégation de l'UE (y compris les informations venant du pays lui-même et d'autres donateurs dans le pays) ;
- les premières grandes lignes de la stratégie et des méthodes employées pour analyser les données et les informations collectées (en indiquant les limites) ;
- un résumé de la stratégie de coopération au développement de la Commission avec la République du Congo et ce, pour chaque question d'évaluation ;
- un plan de travail détaillé pour les prochaines étapes.

S'il y a lieu, le rapport comportera également un extrait de la note de lancement concernant la composition finale de l'équipe d'évaluation ainsi que le plan de travail/le programme final.

Les deux derniers points seront agréés et confirmés par un échange de lettres formel entre les consultants et la Commission.

Cette phase peut comprendre une courte visite préparatoire des consultants dans le pays (si elle n'a pas été organisée avant).

43. Rapport Documentaire

Suite à l'approbation du rapport de démarrage, les consultants procèdent à l'étape finale de la phase documentaire. A la fin de cette phase, les consultants présenteront un rapport documentaire exposant les résultats de cette phase d'évaluation et comprenant les éléments énumérés ci-après :

- les questions d'évaluation avec leurs critères de jugement validés et leurs indicateurs quantitatifs et qualitatifs correspondants ;
- le progrès dans la collecte des données. Les données complémentaires nécessaires pour analyse (devant être rassemblé dans le pays) sont à identifier ;
- une première analyse et les premiers éléments de réponse aux questions d'évaluation (quand disponibles);
- hypothèses restant à expérimenter au cours de la phase de terrain ;
- une liste exhaustive de toutes les activités menées au cours de la période et une liste exhaustive de toutes les activités examinées pendant la phase documentaire, considérant que les activités analysées dans la phase documentaire (comprenant le ROM) doivent être représentatives ;
- conception méthodologique, y compris les outils d'évaluation qu'il est prévu d'appliquer au cours de la phase de terrain : (i) méthodes appropriées de collecte de données dans le pays indiquant les limites, décrivant comment les données devraient être contre-vérifiées et spécifiant les sources, (ii) méthodes appropriées pour analyser les informations, indiquant également les limites de ces méthodes dans le cas du Congo ;

- un plan de travail pour la phase de terrain : une liste avec de brèves descriptions des activités, des projets et des programmes prévus pour analyse approfondie dans le pays. Les consultants doivent expliquer leur représentativité et la valeur ajoutée des visites.

La mission sur le terrain ne peut démarrer avant que le gestionnaire de l'évaluation n'ait approuvé le rapport documentaire.

44. Compte rendu de la mission de terrain

Les travaux sur le terrain seront entrepris sur base de ce qui est exposé dans le rapport documentaire approuvée par le Groupe de Référence (qui inclut la Délégation). Le plan de travail et le programme de la mission sont convenus à l'avance avec la Délégation à Brazzaville. Si au cours des travaux sur le terrain, il semble nécessaire de dévier de l'approche et/ou du programme convenus, les consultants doivent demander l'approbation de l'Unité Conjointe d'Evaluation avant que tout changement ne puisse être appliqué.

Il est important de préciser qu'il y a des contraintes certaines en termes de déplacement pour visiter certains projets en dehors des villes principales de Brazzaville et de Pointe Noire. Cet élément est à prendre en compte en termes de budget pour le transport ainsi qu'en termes de temps.

A la fin de la mission sur le terrain, les consultants présentent les résultats préliminaires de l'évaluation :

- (1) présentation au cours d'une réunion à la Délégation avec la présence de l'Ordonnateur National du FED ;
- (2) présentation au Groupe de Référence peu de temps après leur retour de la mission de terrain.

45. Rapport final et Séminaire dans le pays

451. Le projet de rapport final

Les consultants soumettront un projet de rapport final conformément à la structure exposée en annexe 2. Les commentaires reçus au cours de la réunion de débriefing à la Délégation et au cours de la réunion avec le Groupe de Référence doivent être pris en considération.

Si le gestionnaire de l'évaluation considère que le rapport est de qualité suffisante (cf. annexe 3), il le fait circuler pour commentaires au sein du Groupe de Référence. Le Groupe de Référence sera convoqué à une réunion pour discuter ce rapport et ce, en présence de l'équipe d'évaluation. La structure du rapport final se trouve en annexe 2.

En plus du projet de rapport final, les consultants produiront une courte présentation (PowerPoint) synthétisant les principaux résultats obtenus en suivant la structure décrite à l'annexe 4. Cette présentation, dont la structure pourrait être utilisée pour la présentation pendant le séminaire, deviendra une annexe au rapport final.

452. Le séminaire dans le pays

Les consultants apporteront les amendements appropriés sur base des commentaires exprimés par le Groupe de Référence et l'Unité Conjointe d'Evaluation. Le projet de rapport final accepté sera présenté lors d'un séminaire à **Brazzaville (République du Congo)**.

Le but de ce séminaire est de présenter les résultats, les conclusions et les recommandations préliminaires de l'évaluation aux Administrations nationales, à la Délégation ainsi qu'à tous les partenaires concernés par cette évaluation (États Membres de l'UE, Représentants des Acteurs Non Etatiques, Autres donateurs, etc.).

Les consultants prépareront une présentation (PowerPoint) pour le séminaire. Cette présentation sera considérée comme produit de l'évaluation au même titre que les rapports. Pour le séminaire, 60 exemplaires du rapport principal plus 10 exemplaires des annexes (cf. annexe 2 de TdR) doivent être fournis à l'Unité Conjointe d'Evaluation. Une version électronique du rapport et de ses annexes doit être également fournie à l'Unité Conjointe d'Evaluation qui la transmettra à la Délégation de l'UE en République du Congo. Les consultants produiront un compte rendu du séminaire, ce compte rendu étant également un produit de l'évaluation.

453. Le rapport final

Les consultants établiront le rapport final en se basant sur les commentaires exprimés lors du séminaire ainsi que sur base d'autres commentaires du Groupe de Référence (qui comprend la Délégation de l'UE en République du Congo) et/ou du gestionnaire de l'évaluation. A la fois la présentation (PowerPoint) synthétisant les résultats de l'évaluation ainsi que la présentation faite lors du séminaire seront révisées et ensuite seront jointes en annexe au rapport final.

Le rapport final doit être approuvé par l'Unité Conjointe d'Evaluation avant impression.

110 copies **du rapport principal final** doivent être envoyées à l'Unité Conjointe d'Evaluation plus 10 exemplaires supplémentaires avec toutes les annexes imprimées. Un CD-ROM comprenant le rapport principal ainsi que les annexes doit être ajouté à chaque rapport imprimé. Les évaluateurs doivent remettre sur un support approprié (électronique ou papier) toutes les données pertinentes recueillies pendant l'évaluation.

Le contractant soumettra une note méthodologique expliquant comment le contrôle de qualité et la capitalisation de l'expérience acquise ont été menés.

L'Unité Conjointe d'Evaluation procède ensuite à un jugement formel sur la qualité de l'évaluation (voir annexe 3).

5. Questions d'évaluation

L'évaluation est basée sur un ensemble limité de questions d'évaluation (maximum dix), couvrant sept critères d'évaluation : pertinence, efficacité, efficience, impact, durabilité, cohérence et valeur ajoutée de la Commission.

En plus des critères d'évaluation, les questions d'évaluation couvriront également l'efficacité de l'aide ainsi que les questions clés par secteur d'intervention prioritaire, les 3Cs (cohérence, coordination, complémentarité), les questions transversales etc. On donnera aux critères d'évaluation et aux questions clés différentes pondérations selon la priorité des questions d'évaluation.

De plus amples informations sur les critères d'évaluation et les questions clés ainsi que sur les grands principes pour la rédaction des questions d'évaluation peuvent être trouvées aux annexes 5,6 et 7.

6. Responsabilité de la gestion et du contrôle de l'évaluation

L'Unité Conjointe d'Evaluation est responsable de la gestion de l'évaluation et ce, avec l'aide du Groupe de Référence.

Des informations seront données aux consultants après la signature du contrat concernant les documents dont il est fait référence à l'annexe 1.

7. L'équipe d'évaluation

L'équipe d'évaluation doit posséder une bonne connaissance et expérience :

- en **méthodes et techniques d'évaluation** en général et, si possible, d'évaluation dans le domaine des relations extérieures ;
- de la **République du Congo** ;
- dans les domaines suivants : **Transports Routiers et fluviaux, Gouvernance¹⁶, Gestion des Ressources Naturelles¹⁷, Développement Rural et Santé.**
- de la langue suivante : **Français¹⁸**.

L'Unité Conjointe d'Evaluation recommande vivement que l'équipe d'évaluation inclue des consultants du pays ou de la région (notamment, mais pas seulement, pendant la phase documentaire) disposant d'une connaissance approfondie des domaines clés de l'évaluation.

Les consultants doivent être strictement neutres. Les conflits d'intérêt doivent être évités.

Il est hautement recommandé (au moins pour le chef d'équipe) d'être entièrement familiarisé avec l'approche méthodologique préconisée par la Commission

(Voir le site web de l'Unité d'Evaluation Conjointe :

http://ec.europa.eu/europeaid/how/evaluation/introduction/introduction_en.htm).

8. Calendrier

Après la signature du contrat, l'organisation des activités sera menée selon le plan de travail indicatif suivant.

¹⁶ Vers la Démocratisation et l'Etat de Droit

¹⁷ Notamment questions de protection de la biodiversité et gouvernance forestière

¹⁸ Un membre de l'Equipe doit connaître la(ou les) langue(s) la(les) plus parlée(s).

Il convient d'indiquer la durée du séjour au Congo qui est une partie importante du budget.

Phases et étapes d'évaluation	Notes et rapports	Dates	Reunions/communications
Phase de bureau			
Structuration de l'étude	Courte présentation (diagramme et EQ logiques)	Début Septembre 2010	Réunion du GR
	Projet de rapport de démarrage	Début Octobre 2010	Facultatif : Courte visite préparatoire des consultants dans le pays.
	Rapport de démarrage	Mi Octobre 2010	Un échange de lettres formel entre les consultants et la Commission confirme la composition finale de l'équipe d'évaluation et du plan de travail et du programme finaux.
Étude de bureau	Projet de rapport documentaire	Novembre 2010	Réunion du GR
	Rapport documentaire	Décembre 2010	
Phase de terrain			Exposé de la mission avec la délégation.
	Presentation	Février 2011	Réunion du GR
Phase de synthèse (séminaire dans le pays)			
	1er projet de rapport final	Mars 2011	Réunion du GR
	Projet de rapport final révisé	Mai 2011	Séminaire à Brazzaville 60 copies du rapport principal 10 rapports avec les annexes imprimées complètes ; version électronique du rapport et des annexes.
	Rapport final	Juin 2011	110 copies du rapport principal final doivent être envoyées à l'Unité Conjointe d'Evaluation avec 10 rapports supplémentaires comprenant toutes les annexes imprimées. Un CD-ROM avec le rapport et les annexes principales doit être ajouté à chaque copie imprimée.

9. Coût de l'évaluation

Les coûts globaux comprennent:

- **L'évaluation** en soi;
- 2,5% du budget total à l'exclusion des coûts du séminaire doivent être utilisés pour le **contrôle de qualité** ;
- **Le séminaire** dans le pays.

Le total de ces 3 éléments ne doit pas dépasser **€ 200.000**

NB : Le budget pour le séminaire (honoraires, per diem et voyage) sera présenté séparément dans la note de lancement.

10.Modalités de paiements

Les modalités de paiements se présenteront de la manière suivante :

- 30% sur l'acceptation du rapport de démarrage, plus 2,5% du budget convenu à utiliser pour le contrôle de qualité ;
- 50% sur l'acceptation du projet de rapport final ;
- le solde à la réception des copies papier du rapport final approuvé, de la note méthodologique et du résumé ainsi que de tous les documents collectés et bases de données constituées.

Les coûts relatifs au séminaire doivent être facturés et être payés séparément.

2 MATRICE D’EVALUATION

2.1 Stratégie

QE 1 : Dans quelle mesure les stratégies programmées par la Commission correspondent-elles, d'une part, aux priorités du Gouvernement de la République du Congo et, d'autre part, aux attentes des bénéficiaires ?

Justification de la question et commentaire :

Cette question d'évaluation porte essentiellement sur la phase de programmation (DSP et PIN) et vise à apprécier: (i) dans quelle mesure la stratégie communautaire a correspondu aux priorités du gouvernement et a suivi l'évolution des besoins du pays ; (ii) si ses objectifs se sont traduits de manière appropriée dans le choix des bénéficiaires et dans la répartition des interventions entre les programmes sectoriels et ceux davantage focalisés sur la gouvernance et la consolidation de la paix/prévention des conflits.

La question permet de mesurer la pertinence de l'intervention de la Commission. Elle permet de confronter, les choix stratégiques de la Commission par rapport aux priorités formulées et identifiées des parties prenantes principales (le gouvernement et les bénéficiaires).

L'analyse de l'adéquation des interventions de la Commission aux contraintes et défis de la RC souligne le paradoxe d'un pays riche des revenus de son pétrole mais appauvri par le poids de sa dette extérieure (conséquence d'années de gestion défectueuse et de guerres civiles) et caractérisé par des conditions socio-économiques désastreuses. Le pays, bien que riche en ressources naturelles diverses, affiche toujours un revenu par habitant et des indicateurs de développement humain parmi les plus faibles d'Afrique.

Le financement des PTF à la coopération ne représentant que 3,6% en 2009 du budget national de la RC, les autorités congolaises n'attribuent pas une très grande importance aux interventions de ceux-ci, à l'exception de quelques projets comme la RN 1 financée par la Commission (présentée par le gouvernement comme "l'autoroute de la paix") ou de la gouvernance politique, en particulier avant les élections. « L'UE bien qu'étant le principal bailleur de fonds a une voix très peu écoutée si on compare avec d'autres pays ACP où le poids de notre coopération est beaucoup plus représentative » (EAMR 2009, p 3).

CJ1.1. Les stratégies établies prennent en compte le faible poids relatif de l'APD en général, et de l'aide de la Commission en particulier, dans les agrégats macro-économiques du pays.

1.1.1. Evolution des secteurs de concentration de la coopération Commission – RC

L'inscription sectorielle des interventions de la Commission au cours de la période en revue a été faite avec pour objectif de : pour accompagner les politiques publiques conçues par le gouvernement (notamment DSRP) ; d'être dans une continuité par rapport aux activités des FED précédents et au regard de l'expérience cumulée de la Commission ; de se coordonner avec les autres PTF.

Analyse par secteur de concentration :

Transports : Identifié dans les stratégies de coopération comme une des contraintes les plus fortes au développement et à la réduction de la pauvreté en RC, l'appui à la politique sectorielle des transports se présente comme un des éléments les plus importants du PIN pour le 9^{ème} et 10^{ème} FED. En effet, les guerres civiles et le faible taux d'exécution des investissements publics, en particulier dans le domaine routier, ont contribué fortement au cloisonnement du pays. Les infrastructures de transport restent encore la problématique essentielle à résoudre pour le développement économique du pays ainsi que pour l'amélioration du bien-être social. Malgré des résultats somme toute décevants, la coopération RC-Commission continue à se focaliser sur ce secteur. Les principales modifications ont consisté en des réallocations et redimensionnements, avec pour le 10^{ème} FED un dédoublement sous les registres de l'intégration régionale et de la gouvernance.

Appuis macroéconomiques : L'appui macro économique, absent des 7^{ème} et 8^{ème} FED, n'apparaît comme secteur de concentration qu'à partir de la RMP de 2004 où la stratégie de coopération RC-Commission a été modifiée et un nouveau secteur de concentration - appui macro-économique - a été créé, à hauteur de 30,45 M€ (28,45 M€ de l'enveloppe A et 2 M€ de l'enveloppe B à titre de contribution à l'initiative PPTE). Ce nouveau secteur de concentration est une contribution de la Commission à l'effort international qui a permis à la RC d'entrer dans l'initiative PPTE et de faire face à ses arriérés de dettes dues à la BEI/Commission. Une concertation étroite a été établie avec les principaux PTF notamment la Banque mondiale, le FMI et la BAD. L'obtention par le Congo d'une Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance avec le FMI en 11/2004, a permis notamment à la Banque mondiale et la Banque africaine de développement de reprendre leurs interventions dans le pays, pour la conclusion de programmes de soutien économique et financier.

Cela accélère également la relance de financements pour certains programmes ou projets et des négociations en cours ou déjà bouclées avec la Commission, la Belgique, la BAD, le FIDA, et l'AFD. Cette régularisation financière entre la RC et la BEI a ouvert la reprise des activités de cette dernière dans le pays. Dans le 10^{ème} FED, et après l'atteinte du point de décision (2006), l'appui macro a été intégré dans le secteur gouvernance, au titre des finances publiques, liés aux énormes besoins dans ce domaine notamment en relation avec le nouveau plan d'action national des Finances Publiques qui date de 2008, la nécessité de mise en œuvre des nouvelles directives CEMAC (notamment sur la loi de finance, la comptabilité publique et le tableau des opérations financières), d'accompagner, d'une part, le processus de déconcentration des services du contrôle financier dans les ministères et, d'autre part, les réformes initiées dans le cadre de l'PPTE dont la gestion des investissements publics.

Environnement : La Commission reste un des PTF les plus importants dans ce secteur en Afrique centrale. Aux projets, il faut ajouter les initiatives politiques comme le processus FLEGT, et les différents projets novateurs financés sur "Lignes budgétaires". L'environnement devient un secteur de concentration au titre de la gouvernance forestières et des aires protégées.

Gouvernance : A la gouvernance démocratique, secteur de concentration dans le 9^{ème} FED, (redimensionnement du projet d'appui à l'Etat de droit 14,3 Mio € à 4,645 Mio) se sont substitués dans le 10^{ème} FED quatre sous secteurs : gouvernance des finances publiques, gouvernance économique et commerciale, gouvernance environnementale et appui au Ministère des Transports. Cette modification est en cohérence avec les principes d'efficacité de l'aide, les priorités du DSRP, les nouvelles priorités du gouvernement congolais en termes de bonne gouvernance et modernisation de l'Etat, la capacité financière de l'Etat congolais à investir dans des infrastructures durables, l'importance clé du renforcement des capacités dans tous les domaines (finances publiques, justice, etc.), la stratégie Europe/Afrique, et les engagements juridiques liés à l'Accord de Partenariat volontaire FLEGT. La coopération Commission-RC a pu ainsi se concentrer dans des domaines sur lesquels elle a déjà acquis une valeur ajoutée (route, gouvernance) et ce en forte complémentarité avec le PIR. Est atteint ainsi un meilleur degré de concentration, en respect des principes d'Accra sur l'efficacité de l'aide et la stratégie sur la division du travail entre PTF.

Méthode d'analyse pour l'indicateur:

EAMR 2009, p 1	« L'exercice de consultation et de réflexion autour de la Revue à Mi Parcours du 10 ^{ème} FED a été mené avec succès entre Août et Novembre 2009 et a permis une meilleure concentration et un recadrage de l'Assistance UE/Congo. Un maintien de l'enveloppe A a été demandé au siège, en parallèle avec une diminution de l'enveloppe infrastructure au profit de la Gouvernance »
RAC 09, p9	« Elle propose ensuite une série de fusions, rationalisation et réallocations internes au sein de cette enveloppe. En somme, un dégagement de 17 millions d'€ du secteur infrastructures de transport (réhabilitation du chemin de Fer Brazzaville/pointe noire) est réalloué en grande partie (13 millions d'€) au secteur gouvernance. Le secteur focal 1 Transport passe ainsi de 57 à 41,(M€Le secteur focal 2 Modernisation de l'Etat et Gouvernance passe ainsi de 16 à 30,5 millions d'€ (avec notamment une augmentation des fonds sur les projets Etat de droit et société civile (plus 3 millions), gouvernance économique et commerciale (plus deux millions), gouvernance des finances publiques (plus trois millions) et gouvernance forestière (plus cinq millions). Le secteur santé (sous "secteur non focaux") passe de 6,2 à 8 millions. »
FIP Projet Régional de Gestion des Ressources Naturelles Renouvelables, p3	« La Commission Européenne reste un des bailleurs de fonds les plus important dans ce secteur en Afrique centrale. Aux projets, il faut ajouter les initiatives politiques comme FLEGT ¹⁹ , qui appuient les structures nationales dans leur souci d'amélioration de leur gouvernance. Le programme indicatif régional du 10 ^{ème} FED pour l'Afrique centrale, prévoient d'allouer 20% des ressources du PIR soit 30 millions d'euros au secteur "Environnement et ressources naturelles" qui inclut 1) La conservation des ressources naturelles et de la biodiversité 2) Une meilleure gouvernance environnementale et 3) le renforcement des capacités humaines. Les interventions dans le cadre du 10 ^{ème} FED, en appui à la conservation et à la gestion de la biodiversité, se feront en continuité avec les appuis en cours. »

¹⁹ Forest Law Enforcement, Governance and Trade

<p>9 PIN, p 23, 27</p>	<p>« La stratégie de réponse devra être compatible avec celle qui sera établie dans le cadre du DSRP. La coordination entre les deux stratégies devra être assurée et ce document de stratégie fera l'objet d'adaptations, si nécessaire, dans le cadre de l'élaboration du DSRP.</p> <p>« L'objectif spécifique de la stratégie de réponse est de contribuer au désenclavement interne et externe du pays par: (1) l'appui à la politique sectorielle des transports, notamment par un appui à la mise en oeuvre de la Déclaration de politique sectorielle des transports et la définition et la mise en oeuvre d'un système d'entretien routier viable garantissant l'utilisation du réseau prioritaire en toutes saisons, et (2) la réhabilitation d'un réseau routier prioritaire (la définition du réseau routier prioritaire tiendra compte dans le Plan sectoriel national des transports des capacités offertes par d'autres modes de transport: aérien, fluvial, ferroviaire) afin de faciliter notamment l'acheminement vers les marchés »</p> <p>« Dans le cadre du 7ème FED, la CE a financé l'élaboration de la Déclaration de politique sectorielle des transports et financera l'élaboration du Plan national des transports ».</p> <p>« De manière générale, les priorités définies dans le programme indicatif régional (PIR) pour 8e FED portent sur les transports et les écosystèmes forestiers. En matière d'environnement, le soutien aux écosystèmes forestiers a une importance majeure aussi bien pour le pays et la région que pour le monde (continuation du soutien au parc d'Odzala). Le désenclavement régional à travers la réhabilitation des infrastructures routières constitue également une priorité aussi bien pour le pays que la région. Une autre priorité est le soutien à l'intégration régionale dans le cadre de la CEMAC et des futurs APER. L'appui communautaire devra favoriser la dynamique de coopération et intégration sous-régionales par le financement en complément avec le PIR des activités visant à consolider le processus d'intégration économique régional et les initiatives de coopération régionale ».</p>				
<p>9 PIN, p25</p>	<p>« Les leçons tirées du passé dans le cadre des évaluations des différents programmes(ajustement structurel, santé, ceinture maraîchère, micro-réalisations) démontrent, entre autres, (1) le besoin d'une plus grande concentration des activités communautaires sur des secteurs où un avantage comparatif existe, (2) l'importance de renforcer l'administration congolaise de manière à assurer un impact durable des programmes, (3) le besoin de la définition de politiques sectorielles cohérentes et de leur mise en oeuvre, notamment dans le domaine de la politique sectorielle des transports et l'entretien routier (avec un renforcement institutionnel du ministère qui assure la tutelle et la participation du secteur privé),</p> <p>L'analyse des perspectives à moyen terme de la République du Congo fait apparaître deux secteurs de concentration dans lequel la coopération entre ce pays et l'Union européenne est particulièrement opportune, à savoir (1) appui au développement institutionnel dans le contexte de la démocratisation et de l'Etat de droit et (2) appui à la politique des transports (infrastructures routières) et deux secteurs hors concentration : (1) secteurs transversaux et (2) secteurs sociaux. Ceci s'insère dans la continuité de l'utilisation des fonds prévus dans le cadre du 8^{ème} FED, signé le 17 mai 2001 ».</p> <table border="1" data-bbox="571 1002 1933 1150"> <thead> <tr> <th data-bbox="571 1002 1301 1034">Justifications relatives au pays</th> <th data-bbox="1310 1002 1933 1034">Avantage comparatif de la CE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="571 1034 1301 1150"> Lutte contre la pauvreté Précondition pour le développement du Congo Intégration régionale Intégration dans l'économie mondiale </td> <td data-bbox="1310 1034 1933 1150"> Expérience de la CE dans ce secteur Continuité du 8^e FED Importance des ressources mises à disposition </td> </tr> </tbody> </table>	Justifications relatives au pays	Avantage comparatif de la CE	Lutte contre la pauvreté Précondition pour le développement du Congo Intégration régionale Intégration dans l'économie mondiale	Expérience de la CE dans ce secteur Continuité du 8 ^e FED Importance des ressources mises à disposition
Justifications relatives au pays	Avantage comparatif de la CE				
Lutte contre la pauvreté Précondition pour le développement du Congo Intégration régionale Intégration dans l'économie mondiale	Expérience de la CE dans ce secteur Continuité du 8 ^e FED Importance des ressources mises à disposition				
<p>RAC 2006, p28</p>	<p>« Les infrastructures de transport restent encore la problématique essentielle à résoudre pour le développement économique du pays ainsi que pour l'amélioration du bien-être social. La coopération Congo – UE devrait donc continuer à se focaliser sur cela ».</p>				
<p>RAC 2005, p28</p>	<p>« Pour ce qui concerne les domaines de concentration, priorité devrait être donnée aux infrastructures de base – en particulier les infrastructures de transport (routes, pistes, chemin de fer, ports et rivières) en s'appuyant sur le Plan National des Transports et le schéma national d'aménagement du territoire tout en prenant en compte les priorités liées à l'intégration régionale. A ce stade, le gouvernement a exprimé le souhait d'avoir aussi un secteur de concentration sur le développement rural, en mettant l'accent sur l'agriculture et de manière plus large, la reconstitution du tissu villageois et rural. La Commission a</p>				

	<p>clairement fait savoir que ce secteur ne pouvait pas être retenu, le financement de ce type d'action devant se faire par le biais d'un appui budgétaire. Or, la République du Congo ne réunit pas les conditions nécessaires pour bénéficier de ce type d'appui pour le moment, raison supplémentaire pour appuyer les actions liées à l'amélioration de la gestion des finances publiques.</p> <p>Le choix des secteurs de concentration qui se trouvaient initialement dans le PIN est toujours pertinent, mais une nouvelle donnée devra être considérée pour 2004: le progrès dans les négociations avec les Institutions de BW qui devrait permettre au Congo-Brazzaville d'envisager d'entrer dans l'initiative Pays pauvres très endettés (PPTE). Le Congo devra, en conséquence, régulariser d'urgence sa situation relativement à l'apurement des arriérés dus à la CE sur les prêts spéciaux et les capitaux à risque provenant des ressources FED (actuellement estimés à environ 31,5 M €). La stratégie actuelle telle que prévue dans le PIN et adaptée lors de la RMP reste pertinente. Il faut toutefois noter que l'introduction du nouveau domaine de concentration sur l'appui macro économique suite à la RMP s'est malheureusement faite au détriment d'autres secteurs d'intervention dans lesquels un manque de financement se fait sentir aujourd'hui et pour lesquels un renforcement des crédits pourrait s'avérer très salutaire »</p>
<p>RAC 2004, p33</p>	<p>« Le choix de ces secteurs d'intervention avait été déterminé dans un souci de continuité par rapport aux actions dans le cadre des FED précédents, compte tenu de l'expérience cumulée de la Commission dans les secteurs choisis et en coordination entre les bailleurs de fonds. Les secteurs hors concentration prévus initialement sont (1) les secteurs transversaux et (2) l'appui aux secteurs sociaux. C'est ainsi que pour répondre aux priorités actuelles du gouvernement congolais de bénéficier de l'initiative PPTE tout en maintenant l'objectif de réhabiliter la route nationale n°1, 28,45 Mio € des fonds encrê disponibles sur l'enveloppe A du PIN pour le Congo-Brazzaville ont été réaffectés pour alimenter le nouveau secteur de concentration. 2 Mio € de l'enveloppe B sont aussi prévus pour le paiement de ces arriérés. Une enveloppe de 49,4 Mio € est maintenue pour le secteur des transports (dont 47 Mio € pour la réhabilitation de la route Brazzaville-Kinkala). »</p>
<p>Conclusions de la revue à mi-parcours (12 juillet 2004), p13</p>	<p>« Suite à la revue à mi-parcours (RMP) de 2004, la stratégie de coopération Congo-CE a été modifiée et un nouveau secteur de concentration - appui macro-économique - a été créé, à hauteur de 30,45 M€ (2845 M€ de l'enveloppe A et 2 M€ de l'enveloppe B à titre de contribution à l'initiative PPTE). L'objectif a été d'aider le Congo à régulariser sa situation concernant les arriérés dus à la CE (estimés alors à environ 31,5 M€). Puisque le montant des enveloppes est resté le même, l'inclusion de ce nouveau secteur a entraîné un changement dans la répartition des ressources. A l'issue de la RMP, le secteur transports représentait 49.4% de l'enveloppe globale, l'appui à l'Etat de droit 14.3%, l'appui macro-économique 28.45% et les secteurs hors concentration 17.05% ».</p>
<p>1.1.2. Réussites et difficultés de la coopération Commission – RC en matière de dialogue politique.</p>	
<p>Pour apprécier les réussites et difficultés de ce dialogue, trois thèmes principaux : la politique des transports routiers, l'Initiative PPTE et le processus DSRP. Les réussites sont appréciées par le fait que le dialogue a contribué à orienter durablement l'action des partenaires vers les résultats attendus, c'est-à-dire le plus souvent la mise en place de politiques sectorielles durables, ou fournissant un cadre cohérent pour la mise en œuvre de l'aide des bailleurs. Dans les deux premiers thèmes, la Commission a été un des acteurs majeurs d'un dialogue. Reste que la RC n'a pour l'heure que très peu de politiques sectorielles validées par le gouvernement et endossées par le Parlement. Dans le secteur des transports, le Plan National des Transports (PNT), même adopté et devenu document de référence au niveau national, n'est pas mis en œuvre de manière satisfaisante, tant en matière d'investissements pour la réhabilitation des axes prioritaires qu'en matière d'entretien. Pour l'initiative PPTE, les déclencheurs ont été réalisés et cela a permis l'atteinte du point d'achèvement en janvier 2010. Il s'agit principalement de l'observation d'une certaine stabilité macro-économique qui a permis la mise en œuvre de deux tranches FRPC; l'adoption d'un Plan d'action gouvernemental sur les finances en Avril 2008 et début de mise en œuvre en 2009 du schéma de réforme de la commercialisation du pétrole; l'adoption de législations et réglementations nouvelles dans le secteur de la gouvernance des ressources naturelles et le début de mise en œuvre d'un plan d'action pour la lutte contre la corruption. Par ailleurs, la RC a finalisé en 2008 son DSRP, suite à un long processus, mais qui s'est finalement avéré participatif. Si le DSRP n'est pas des plus « extraordinaire » (Source : profil Gouvernance), il est représenté déjà une bonne « base ». Il a de plus été produit un rapport de mise en œuvre satisfaisant et les allocations pro-pauvres sont en augmentation dans les différents budgets. Néanmoins si la RC a opté pour une telle consultation, c'est surtout par ce qu'elle était obligatoire dans le cadre des conditions posées par les Institutions de Bretton Woods, un DSRP participatif étant un des déclencheurs de l'Initiative PPTE. Dans les domaines des transports et de l'Initiative PPTE, la Commission a été un des acteurs majeurs du dialogue politique. Toutefois la revue documentaire a révélé que le contexte congolais est peu favorable au dialogue politique. La RC ne dispose que de peu de cadres de</p>	

dialogues sectoriels et globaux et il ne s'est engagé dans la mise en œuvre de la Déclaration de Paris qu'en 2009. La RC n'est pas suffisamment engagée en pratique, par rapport aux objectifs de réduction de la pauvreté (notamment ceux liés aux OMD). Elle peine à mettre véritablement en œuvre les réformes pourtant engagées en matière de bonne gouvernance, et n'est pas suffisamment engagée par rapport à la participation de la société civile et des autorités décentralisées. Avec l'augmentation des revenus pétroliers, le consensus politique sur l'importance d'une meilleure transparence et gouvernance a été érodé par une plus forte dépendance du budget de l'Etat à l'égard des recettes pétrolières. Ces retombées ont également réduit l'urgence de la maximisation de la collecte des revenus grâce au renforcement de la transparence. Sans un consensus fort sur les avantages de la bonne gouvernance et des politiques, les progrès dans le programme de réforme pourraient continuer à se ralentir.

Méthode d'analyse pour l'indicateur :

<p>Profil gouvernance 2009, p. 35</p>	<p>« Oui, il y a un agenda commun mais très récent puisque le dialogue politique de l'article 8 de Cotonou n'a repris que début Mars 2009 qu'après une période de latence de plusieurs années. Le calendrier accepté prévoit une réunion tous les 6 mois, et des réunions ad hoc si nécessaire (une réunion ad hoc a par exemple eu lieu en Juin 2009 avant les élections présidentielles) Qualifieriez-vous ce dialogue d'ouvert et de constructif? Si non, quelles sont les difficultés majeures? Le dialogue politique at- il conduit à des réalisations concrètes? Le (nouveau) dialogue s'il peut être qualifié d'assez ouvert et plutôt franc, est encore jeune et moyennement constructif. Malgré certaines demandes de la part de la Commission Européenne et des Etats membres, notamment concernant la publication des résultats du recensement général de la population de 2007, des éclaircissements quant au fichier électoral (et à un nombre élevé d'électeurs apparemment "fictifs") ainsi que relatif à la composition déséquilibrée de la Commission Nationale des Elections n'ont pas aboutit à des réalisations concrètes. Cependant d'autres demandes portées par la Délégation de la CE et les Etats Membres ont portés leurs fruits: par exemple celle concernant la nécessité d'un dialogue entre le gouvernement, les forces de l'opposition et les Acteurs non Etatiques, qui a conduit à la tenue, en Mars 2009, d'une concertation citoyenne (malheureusement boycottée par l'opposition radicale) ».</p>
<p>EAMR 09 pp. 5 et 23</p>	<p>« Au niveau UE et dialogue politique de l'article 8 de Cotonou, les Ambassadeurs de l'Union Européenne depuis 2007 ont entamé plusieurs tentatives pour le relancer. Il est clair que le gouvernement en année d'élections se montrait jusqu'à aujourd'hui pas disponible pour ce genre de dialogue d'autant plus que les questions à aborder par les européens seraient le processus électoral et la nécessité de la transparence et démocratie: un homme, un vote, une femme, un vote. Finalement, deux réunions de dialogue politique (art 8) ont eu lieu respectivement le 6 mars 2009 (après une période d'absence de dialogue institutionnalisé depuis 2004) et le 11 juin 2009. Les déclarations du gouvernement confirment les intentions de renforcer la démocratie et garantir la transparence mais de l'autre côté il est annoncé que la seule personne qui peut garantir ces principes est le Président Sassou N'gesso ». « Le Dialogue politique et les différentes rencontres du CDD et d'autres personnels de la délégation avec le gouvernement ont aussi pris en compte le policy mix dans ses discussions, notamment sur a) l'importance de l'intégration de la bonne gouvernance dans toutes les politiques étatiques et comme vecteur de développement b) les élections libres, justes et transparentes c) l'importance d'une justice efficace et indépendante d) les déclencheurs du point d'achèvement PPTe (qui couvrent de nombreux domaines dont la santé) e) l'importance de l'intégration de l'environnement, des questions du genre et de prévention des conflits f) l'importance du commerce pour le développement, g) l'importance de l'efficacité de la centrale d'Achat des médicaments génériques pour la réduction de la pauvreté au Congo, h), l'importance de l'engagement du gouvernement de cofinancer les grands travaux d'infrastructure i) l'importance de l'implication des populations locales (et des questions sociales) lors de la construction de la Route Brazzaville/Kinkala, j) le rôle d'une décentralisation inexistante qui pourrait aider le pays à se développer etc. Il est important de noter que le premier dialogue politique depuis longtemps a été organisé le 6 mars 2009. Une réunion ad hoc a eu lieu le 11 juin 2009 (comme demandé par l'UE) en prélude au scrutin présidentiel du 12 juillet 2009. Les conclusions du dialogue politique de mars 2009 ont été entérinées par le Gouvernement lors du Conseil des ministres qui s'est tenu en mai 2009. Il n'y a pas eu de réunion de dialogue politique au deuxième semestre 2009, notamment à cause des difficultés suite aux déclarations du CDD concernant la corruption et la justice à la veille des élections présidentielles, et du remplacement des 3 ambassadeurs des Etats membres ».</p>
<p>Annexe C de l'EAMR 2009.</p>	<p>« Il n'y a pas eu de réunion de dialogue politique au deuxième semestre 2009, notamment à cause des difficultés suite aux déclarations du CDD concernant la corruption et la justice à la veille des élections présidentielles, et du remplacement des 3 ambassadeurs des Etats membres ».</p>

EAMR 2009, p. 9.	« Reprise du dialogue politique en mars 2009 avec première réunion depuis 4 ans et établissement d'un agenda avec réunion semestrielles et ad hoc. Prochaine rencontre (ad hoc, à l'approche des élections) en juin 2009 »
Rapport d'étape(à fin Mars 2009), p. 11	« Pas de dialogue en 2007-2008 mais un nouveau départ en 2009 »
RAC 2006, p. 28	« L'implication des acteurs non étatiques telle que prévue dans l'Accord de Cotonou est encore restée très en-deçà des attentes en 2006, sur la base des mêmes constats qui avaient été faits en 2005. L'approche participative utilisée dans l'élaboration du DSRP ou encore, l'ouverture dont a fait preuve le gouvernement dans le cadre de l'opérationnalisation de l'initiative EITI sont de bon augure pour l'amélioration de la qualité du dialogue politique et social. Ces avancées doivent être encore renforcées tant sur le plan quantitatif que sur le plan qualitatif dans les années à venir ».
RMP 2004, p. 16	« On relève ainsi qu'une approche participative a été intégrée au processus d'élaboration du DSRP-I. Il s'agit là d'une avancée encourageante pour améliorer la qualité du dialogue politique et social, mais il convient de relever que ces avancées demeurent modestes tant sur le plan quantitatif que sur le plan qualitatif ».
Entretien (Commission de l'UE)	« Dans un contexte où l'aide ne pèse que 3% du budget de l'Etat, le rôle des PTF est d'accompagner et discuter les politiques sectorielles. Il semble que les dirigeants de la RC expriment le besoin d'une validation de leurs orientations stratégiques par la communauté internationale ».
Entretien (administration congolaise)	« La coopération avec l'UE ne souffre pas de gros handicaps. Le chef de la DUE a redonné vie à cette coopération. En un temps record, il a su renouer de bons contacts avec nos autorités ».
Entretien (administration congolaise)	« Nous pensons que l'UE dialogue bien avec la partie nationale. Le ministre d'Etat en charge du secteur privé a demandé à l'Ambassadeur de l'UE à ce que l'UE soit leader de l'ensemble des PTF dans ce domaine. Nous avons apprécié que l'UE n'exige pas de contrepartie pour son appui au secteur privé ».
Entretien (autres PTF)	« Le dialogue politique est très difficile, pour la DUE comme pour les représentations des Etats Membres. Les dirigeants de la RC méconnaissent et sous-estiment l'importance de la coopération entre la Commission et la RC. Ils ont a priori de méfiance vis-à-vis de tout ce qui concerne la gouvernance, le renforcement des acteurs non étatiques, etc. [...] Il faudrait parvenir à ce qu'il y ait davantage de visibilité, et donc de reconnaissance, des actions financées par la Commission. Simultanément, il serait nécessaire d'être strict sur certaines conditionnalités de l'aide, en particulier celles relatives au droit des affaires. »

1.1.3. Evolution du poids respectif de l'aide d'urgence et de l'aide au développement.

Au cours de la période en revue, on note le passage d'une aide à une autre et une évolution des modalités de l'aide au travers de deux grandes périodes : (i) au cours de la période 1997-2001 la Commission est intervenue principalement au travers de l'aide humanitaire financée par ECHO ; (ii) la période 2002-2009 est une période de reprise et de développement de la coopération avec des reconfigurations et adaptations de projets, ainsi que des mobilisations de l'enveloppe B et des lignes budgétaires.

Durant la période évaluée, on note une utilisation conjointe d'outils pour la gestion des situations de transition post crise et de ceux dédiés aux approches classiques de développement. On peut parler à ce titre d'un continuum durant la période intermédiaire 2001 - 2003. La mobilisation d'outils spécifiques pour le financement des actions durant cette période, qui s'étend entre la fin de l'intervention d'urgence humanitaire (2001) et le démarrage des opérations classiques (2003) a permis un passage harmonieux de l'aide d'urgence à l'aide au développement. Etant donné l'ensemble des défis auxquels la RC a fait face, l'appui de la Commission a été crucial dans cette phase post-conflit. Les efforts ont en particulier porté sur l'intégration des analyses et actions de prévention de conflits dans les programmes de coopération au développement, sur le traitement de situations de fragilité, sur la promotion de la transparence et de l'équité dans la gestion des ressources naturelles ainsi que sur le soutien des programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Le débat « action de terrain / soutien aux institutions de l'Etat » a été au cœur des arbitrages de la période : durant les périodes d'urgence, la Commission a essentiellement travaillé avec les ONG, les agences spécialisées des Nations Unies, et ECHO. Mais dès 2001, elle est revenue vers des démarches de renforcement des institutions

<p>étatiques, au travers de la mise en œuvre des PIN. La plus grande liberté laissée aux DUE d'utiliser à la fois les diverses lignes budgétaires et de travailler à travers les PIN (enveloppe B) semble avoir permis une telle évolution.</p>	
<p><u>Méthode d'analyse pour l'indicateur :</u></p>	
<p>Rac 2006, pp. 6 et 22</p>	<p>« La République du Congo reste un pays post-conflit. Après des années de guerre civile, la situation économique de ce pays faiblement peuplé (3 millions d'habitants sur une superficie comparable à celle de l'Italie) reste marquée par un lourd passif : dette extérieure énorme, infrastructures obsolètes ou détruites par les conflits ».</p> <p>« Utilisation de l'enveloppe B : La CF pour un programme de réhabilitation dans le Pool a été signée par le gouvernement le 04/11/2006 pour un montant de 2,1 Mio €. Les activités qui y sont prévues dans le domaine de la santé et du désenclavement commenceront début 2007. Le retard dans la mise en place du projet a été dommageable dans la mesure où elle intervient très tard après la clôture des actions d'urgence ECHO développées dans la même zone du Pool. Seul le contrat de subvention avec l'ONG ACTED pour le volet désenclavement a été signé. Pour le contrat de subvention du volet santé il a fallu attendre que l'ONG sélectionnée présente une nouvelle proposition cohérente avec la situation dans la région du Pool qui a évolué ».</p>
<p>PIN 9, pp. 3, 10, 18, 22, 25 et 27</p>	<p>« La coopération entre la CE et la République du Congo a comme objectif principal d'appuyer la mise en œuvre d'un programme post-conflit qui devra contribuer à retrouver la stabilité nécessaire aux efforts de développement du pays.</p> <p>Nations unies »</p> <p>« A l'issue des conflits, la CE est intervenue principalement à travers l'aide humanitaire financée par ECHO. Depuis 1997, une aide humanitaire de l'ordre de 27,3 millions d'euros a ainsi été apportée par ECHO aux populations civiles victimes des guerres. Etant donné la fin de la situation d'urgence l'intervention d'ECHO s'est terminée en 2001. Par contre l'afflux de réfugiés fuyant les zones de combat en République démocratique du Congo a amené ECHO à intervenir également pour ces populations ».</p> <p>« Lors de la reprise de la coopération, plusieurs projets n'étaient plus d'actualité, d'autres ont dû être adaptés à la situation post-conflit (programme de micro-réalisations urbaines), certains ont dû faire l'objet d'évaluations et d'audits avant leur reprise (programme d'appui au développement sanitaire, ajustement structurel) et une minorité de projets ont pu reprendre l'activité normale (ceinture maraîchère). Une leçon à tirer en ce qui concerne la reprise de la coopération dans une situation post-conflit est le besoin de développer des instruments adéquats, flexibles et rapidement mobilisables pour répondre aux besoins immédiats de réhabilitation, pour assurer la suite des actions d'aide d'urgence ».</p> <p>« Les Nations unies ont préparé en juin 2000 un « Appel interinstitutions commun d'urgence en faveur de la République du Congo ». La stratégie est de consolider le cessez-le-feu en aidant la population par la réintégration des jeunes et ex-miliciens¹³, le redressement des services essentiels, la reprise des activités productives et la promotion de l'Etat de droit. Cet appel s'est élevé à 28 millions de dollars, dont 18,2 millions étaient confirmés à la fin 2000 et permettent le financement des activités présentées par les différentes agences (sur ces 18,2 millions, 3,3 proviennent des Etats membres de l'UE et d'ECHO). Ce montant s'ajoute aux activités sur fonds propres des Nations unies qui se sont élevées pour l'ensemble des agences à environ 6,5 millions de dollars en 2000 ».</p> <p>« Les secteurs hors concentration retenus ont été définis dans une optique de continuité avec la programmation des FED précédents. Les interventions se concentreront dans les secteurs transversaux et les secteurs sociaux-santé. L'utilisation de fonds complémentaires dans le cadre des lignes budgétaires (démocratisation et droits de l'homme, cofinancement ONG, SIDA, déminage, environnement, entre autres) serait très souhaitable ».</p> <p>« L'analyse de la situation a mis en évidence que les défis transversaux, comme la protection de l'environnement, le secteur privé et la coopération régionale nécessitent une approche systémique en dehors d'un traitement ponctuel spécifique qui peut se faire à l'intérieur de chaque projet ou programme ».</p>

<p>Revue fin de parcours 2006, p. 11</p>	<p>« Utilisation de l’enveloppe B (2,1 M€). La FIP pour un programme de post-conflit de réhabilitation dans le Pool, dans le prolongement des actions d’urgence ECHO, a été signée le 27/05/2005 pour un montant de 2,1 M€. Les activités sont prévues dans le domaine de la santé et du désenclavement. Ce projet devait commencer début 2006, mais des difficultés survenues dans l’élaboration de la PF ont conduit à un retard dans la mise en œuvre (commencement fin 2006) ».</p>
<p>EAMR 2005, p. 8</p>	<p>« Utilisation de l’enveloppe B : « La FIP pour la mise en œuvre de ± 2,1 Mo € des fonds résiduels de l’enveloppe B a été signée le 27/05/2005. Ce projet intervient dans le prolongement des projets d’urgence ECHO qui ont été développés dans la région du Pool, dans une perspective de pré développement. Le lancement de ce projet, qui touche à la santé et au désenclavement, devrait intervenir durant le dernier trimestre 2005. Ce calendrier concorde avec le lancement d’autres activités devant contribuer au rétablissement d’une stabilité politique dans la région ».</p>
<p>RAC 2004, pp. 24 et 97</p>	<p>« En 2004, pour assurer le lien entre les interventions humanitaires d’ECHO précédentes et des programmes post-conflit/développement à venir, 2 Mio € ont été consacrés à des programmes de reconstruction du Pool. Elles ont été mises en place par ECHO dans la région du Pool (9 ACP COB 5 : Echo Aide humanitaire Pool). Les contrats avec 6 ONG internationales (MSF Fr pour 0,2 Mio € ; MSF NI pour 0,3 Mio € ; CAM pour ± 0,3 Mio € ; CICR pour 0,5 Mio € ; ACTED pour ± 0,5 Mio € ; ATLAS pour ± 0,2 Mio €) ont été signés fin 2004 et les activités lancées pour se terminer pour la plupart en 07/2005. Les projets devraient permettre, dans la région du Pool, l’accès aux soins de santé pour 200.000 personnes à travers 3 hôpitaux et 28 centres de santé. 50.000 habitants devraient par ailleurs bénéficier d’une amélioration des conditions de vie grâce à la réhabilitation de pistes, la relance agricole et l’accès à l’eau potable ».</p> <p>« Quant aux autres engagements (co-financement ONG, ECHO etc.), il est à noter qu’ils sont financés sur le budget de l’UE ou, en ce qui concerne les projets de désarmement et de réinsertion d’ex-combattants, sur une enveloppe spéciale tous-ACP réservée au Congo ».</p> <p>« ECHO a mis en œuvre au cours de l’année 2003 des financements de 4 millions € en faveur du département du Pool. Ces financements vont s’étaler sur une grande partie de l’année 2004. Le lien entre les interventions humanitaires d’ECHO et des programmes post-conflit peut être assuré par l’affectation d’une partie de l’enveloppe B, conformément à la description ci-dessus »</p> <p>« Un montant de l’ordre de 0,5 million € de l’enveloppe B est également gardé en réserve au titre d’ ECHO d’intervenir rapidement en cas de besoins urgents ».</p>
<p>RAC 2003, pp. 73 et 91.</p>	<p>« Les engagements sur le budget de l’UE concernent deux décisions de financement pour un montant total de 4 millions € au titre d’ECHO (aide humanitaire dans le département du Pool, lutte contre l’épidémie d’Ebola) ainsi qu’une décision sur le mécanisme de réaction rapide pour une action de désarmement également dans le Pool (731.000 €).</p> <p>La Commission européenne, avec son office d’aide humanitaire (ECHO) a approuvé en 2003 deux décisions de financement de 2 millions € respectivement pour un programme d’aide humanitaire d’urgence, en faveur des populations de la République du Congo touchées par le conflit, dans le département du Pool, et par l’épidémie d’Ebola. En ce qui concerne la première décision de 2 millions, 500.000 € ont été attribués à la maîtrise de l’épidémie d’Ebola dans le département de la Cuvette-Ouest et 1,5 million € alloués aux programmes d’amélioration des conditions de vie des personnes déplacées du département du Pool (dont une réserve de 100.000 €) ».</p> <p>« Un montant de l’ordre de 0,5 million € de l’enveloppe B est également gardé en réserve au titre d’ECHO d’intervenir rapidement en cas de besoins urgents ».</p> <p>« La Commission européenne, avec son office d’aide humanitaire (ECHO) a approuvé en 2003 deux décisions de financement de 2 millions € respectivement pour un programme d’aide humanitaire d’urgence, en faveur des populations de la République du Congo touchées par le conflit dans le département du Pool, et en faveur de celles affectées par l’épidémie d’Ebola. En ce qui concerne la première décision de 2 millions €, 500.000 ont été consacrés à la maîtrise de l’épidémie d’Ebola dans le département de la Cuvette-Ouest et 1,5 million € alloués aux programmes d’amélioration des conditions de vie des personnes déplacées du département du Pool (dont une réserve de 100.000 €) ».</p>

RAC 2002, p. 21	L'année 2002 a été une année charnière pour ce projet de santé dans la mesure où, après les événements politiques dans le pays de 1997 et 1998, les activités en 2000 et 2001 ont été caractérisées par une gestion des urgences plutôt qu'une reconstruction ou une reprise des activités portant sur un réel soutien au plan national de développement sanitaire
RAC 2000, p. 4	« Actuellement, des activités sont en cours et d'autres sont en préparation, visant à créer les conditions nécessaires pour accompagner les déplacés dans le retour à une vie normale. Des projets dans les domaines de la santé, de l'aide alimentaire, l'approvisionnement entre autres. L'afflux réfugiés les zones combat en République démocratique du Congo a amené ECHO à intervenir également pour ces populations ».
Entretien (administration congolaise)	« Dans le contexte de l'après-guerre civile, l'aide humanitaire de l'Union européenne a été abondante et efficace : aide aux populations déplacées, aide médicale, soutien politique à la reconstruction de l'Etat. Dans l'ensemble, ces appuis se sont affranchis des lourdeurs habituelles de l'UE »
CJ 1.2. Les stratégies de coopération Commission - RC reflètent les priorités exprimées par le Gouvernement dans ses différents documents de politique publique (DSRP et politiques sectorielles).	
1.2.1. Existence de références aux objectifs et stratégies nationaux dans les stratégies de la Commission	
<p>Les objectifs et stratégies généraux sont bien repris dans la programmation de la Commission, sur la base des documents validés par le gouvernement et de ses engagements : les stratégies 9^{ème} (RMC et EAMR) et, surtout, 10^{ème} FED font référence aux différents axes du DSRP, la gouvernance étant un des axes principaux de la lutte contre la pauvreté et de la politique du gouvernement. Néanmoins, en l'absence de politiques nationales ou presque sur la période considérée capable de définir des besoins et de contribuer à cadrer l'offre d'aide publique, la référence aux objectifs et stratégies nationaux se limite très souvent à des engagements du gouvernement et à un diagnostic de développement du pays sur la base de constats généraux, d'une analyse de l'évolution de la situation politique, économique et sociale, d'une analyse des défis à moyen terme, aux niveaux global et sectoriel et de la « viabilité des politiques ». Ainsi dans le secteur des transports, les références aux documents nationaux dans le processus de formulation des stratégies communautaires sont nombreuses (dès le 8^{ème} FED). Le 9^{ème} FED fait référence au « Cadre d'intervention spécifique » dont l'objectif principal est d'établir, à moyen terme (dix ans), un programme d'actions relatif aux investissements publics dans le secteur des transports et aux mesures d'accompagnement telles que la mise en concession de certains services, la privatisation d'autres et la restructuration consécutive des services ministériels et para-publics. Le 10^{ème} FED est marqué par l'adoption officielle par le Parlement congolais du Plan National des Transports (PNT), traduisant ainsi la Déclaration de Politique Sectorielle des Transports (adoptée en 1998) en un plan d'investissement décennal. Dans le secteur de la gouvernance, il est fait référence au plan d'action de lutte contre la corruption, adopté par le gouvernement en août 2009. Le DSRP intérimaire et final ont fait de l'amélioration de la gouvernance et de la consolidation de la paix et de la sécurité l'axe n° 1 de la stratégie du gouvernement. Le domaine des finances publiques s'inscrit dans les deux plans adoptés par le gouvernement en 2008 : le Plan d'Amélioration Gouvernemental de la Gestion des Finances Publiques (PAGGFP) et le Plan d'Action pour l'Amélioration de la Gestion des Investissements Publics (PAAGIP). Dans le secteur de la santé, la contribution de la Commission est aussi directement liée à la Politique Nationale de Santé. L'appui européen vise ainsi l'amélioration de l'état de santé de la population congolaise pour lui permettre de mieux participer au développement socio-économique du pays, à travers notamment la mise en place d'une centrale d'achat chargée des acquisitions et de l'approvisionnement des hôpitaux et centres de santé en médicaments essentiels génériques (COMEG). La stratégie de coopération RC-Commission pour le 10^{ème} FED prévoit aussi un budget dans ce domaine. Il y est notamment prévu de poursuivre l'appui au secteur pharmaceutique ainsi que le renforcement des ressources humaines. En matière d'environnement la loi n° 37-2008, portant régime de la faune et des aires protégées, a été promulguée le 28 novembre 2008. L'Agence Nationale de la Faune et des Aires Protégées a été mise en place conformément à l'article 118 de cette nouvelle loi, dans le souci de disposer d'un instrument opérationnel et performant. Cette agence bénéficie de l'appui de la Commission. Par ailleurs, dans le secteur forestier, les négociations pour l'Accord de Partenariat Volontaire entre la Commission et la RC ont démarré en juin 2008 et l'Accord a été paraphé par les parties en mai 2009, puis signé en mai 2010). Ce fût le premier APV signé par un pays du Bassin du Congo. DDR : la Commission fait référence dans ses documents de stratégie au PNDDR (Programme national de désarmement et de réinsertion des ex-combattants) lancé par le gouvernement en mars 2005 (signé en septembre 2006) afin de promouvoir la sécurité à travers tout le pays. Par ailleurs le Projet de Collecte d'Armes pour le Développement, exécuté par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et financé par la Commission s'inscrit dans la composante Désarmement du PNDDR mis en œuvre par le Haut Commissariat à la Réinsertion des ex-Combattants (HCREC).</p>	

Méthode d'analyse pour l'indicateur :	
EAMR 2010 (annexe C), pp. 4, 5	« Un premier document de politique sectorielle justice vient d'être finalisé. Il inclut 90 % d'infrastructures ». « Le Plan d'Action Gouvernemental sur la réforme de la gestion des Finances Publiques (PAGGEFP a été finalisé, a obtenu l'accord de bailleurs de fonds, et a été signé par le Président (décret) le 15 Avril 2008. Le Plan comporte un tableau et chronogramme des tâches à entreprendre, avec les interventions éventuelles des différents bailleurs. Les interventions prévues par l'UE dans le cadre du 10eme FED (CF Finances Publiques de 6 mio d'€ soumise dans le cadre de du PAA 2008 sont intégrées dans se tableau. Même chose pour les actions prévues par les autres bailleurs: BM, FMI, BAD, AFD). En septembre 2008 une équipe d'environ 13 personnes a été mise en place au Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget pour coordonner la mise en œuvre du Plan. Le décret et autres documents la créant officiellement devraient être signés sous peu.».
RAC 2009, pp. 9, 10, 18	« Ces recommandations sont en cohérence avec les principes d'efficacité de l'aide, les priorités du DSRP, les nouvelles priorités du gouvernement congolais (post élection présidentielle de juillet 2009) en terme de bonne gouvernance et modernisation de l'Etat, la capacité financière de l'Etat Congolais à investir dans des infrastructures durables, l'importance clé du renforcement des capacités dans tous les domaines (finances publiques, justice, etc.), la stratégie Europe/Afrique, les nouvelles priorités internationales (changement climatique notamment), les engagements juridiques liés à l'Accord de Partenariat volontaire FLEGT». « Par exemple, dans le domaine de la gouvernance démocratique / état de droit, les propositions de la RMP sont en cohérence avec la nouvelle stratégie justice / plan d'action chiffré ». « Dans le domaine de la Santé, notre coopération est en phase avec de la politique sectorielle Santé (une des seules au Congo). Les conclusions de la RMP sur la formation paramédicale sont en lignes avec les priorités du DSRP, le plan d'atteinte des OMD, du Plan National de Développement Sanitaire ». « La coopération communautaire (9ème et 10ème FED en matière de santé) est déjà alignée avec la politique sectorielle en matière de santé et intégrée dans son programme sectoriel (un des seuls programmes sectoriels existant au Congo) ». « Le pays n'a pas encore défini de stratégie et politique commerciale. Il est par contre prévu dans le PIN 10ème FED un appui visant à aider le gouvernement à élaborer une politique commerciale et à traduire tous les engagements pris au niveau régional dans la législation nationale. Le DSRP adopté en 2008 fait référence à l'intégration régionale et à la dimension commerciale mais de manière encore très floue. Le pays semble dans ses stratégies actuelles tenir compte des enjeux de l'intégration régionale et notamment des avantages que le République du Congo pourrait en tirer ».
RAC 2008, pp. 14, 15	« Le programme thématique « sécurité alimentaire » a financé trois projets à mettre en œuvre par le groupe des Nations Unies (FAO, PAM, UNICEF). Ces trois projets iront contribuer au redémarrage des activités agricoles; la transformation et la commercialisation des produits agricoles; et la promotion de la nutrition. Les projets démarreront en 2009. Les projets s'intègrent dans le cadre de la nouvelle politique de sécurité alimentaire du gouvernement, qui met un accent nouveau et très important sur la reprise de l'activité agricole au Congo » « Le projet de budget 2009 prends en compte les priorités du DSRP (Axe 1 : Gouvernance et Axe 2 : Croissance) notamment dans les secteurs santé, éducation et agriculture ».
Rapport final stratégie Sucre 2007, p. 16	« En cohérence avec sa politique nationale de développement, et, de lutte contre la pauvreté, et dans un souci de respect des engagements pris dans le cadre de DSRP, le gouvernement congolais a décidé d'apporter son appui à la restructuration de la filière sucre face à la réforme du marché européen de sucre. Cette volonté s'est matérialisée, d'une part, à travers l'annonce en 2006, en faveur de ce secteur, d'une subvention directe de 3,5 milliards de FCFA, (étalée sur une période de trois ans), et d'autre part, par une politique de désenclavement de la zone de production sucrière ».
RAC 2005, pp. 5, 12, 14, 18	« Le gouvernement a indiqué qu'il faisait de la lutte contre la pauvreté l'une de ses priorités politiques. Le principal défi consiste maintenant à travailler avec le Gouvernement pour répondre à ses ambitions ». « Le secteur de l'éducation est très dégradé, tant sur le plan des infrastructures, du nombre et de la qualité des professionnels, du nombre d'enfants scolarisés. Il n'existe pas de politique sectorielle sur l'éducation. Le Congo ne peut actuellement pas bénéficier de la « Fast Track Initiative », appuyée par l'UE et destinée à aider les pays partenaires à atteindre les OMD dans le domaine de l'éducation ».

	<p>« Le gouvernement s’est engagé dans son DSRP-I, à réduire les dépenses de sécurité qui étaient très élevées en période de guerre, à ± 20% des dépenses publiques. En même temps, les dépenses sociales devraient connaître une augmentation de plus de 40% et ainsi améliorer les indicateurs sociaux tombés très bas (50% de chômage parmi la population active, 50% des infrastructures sanitaires et scolaires endommagées, et seulement 30% de couverture médicale en milieu rural) ».</p> <p>« Sur le plan de la politique sectorielle des transports l’année 2005 a été marquée par un statu quo. En effet, le Plan National des Transports, dont l’objectif est de traduire la Déclaration de Politique Sectorielle des Transports (adoptée en 1998) en un plan d’investissement décennal, n’a toujours pas acquis force de loi. Le projet de loi prévoit l’adoption du PNT pour la décennie 2004-2013 pour un montant total de 982 milliards de FCFA. Ce vide législatif qui perdure pose entre autre les problèmes suivants :</p> <p>les programmes annuels d’intervention dans les différents secteurs de transport manquent totalement de cohérence ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • le manque d’une politique sectorielle soutenue par un plan national adopté ne permet pas d’organiser une coordination effective des bailleurs de fonds ; • des conditions et des mesures d’accompagnement que le gouvernement s’est engagé à respecter dans le cadre de l’exécution des conventions de financement signées avec l’union européenne dans le secteur du transport routier sont mises en défaut ». <p>« Le Congo n'a d'ailleurs toujours pas adopté de politique sectorielle dans le domaine de la justice »</p>
<p>RAC 2003 p. 2, 4, 62</p>	<p>« Le document intérimaire de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP-I) n’est pas encore achevé. La plupart des commentaires vont dans le sens d’encourager le gouvernement à mieux préciser les grands axes de la stratégie, à renforcer l’analyse des obstacles au développement, à identifier des indicateurs de résultats et de moyens, et à donner plus d’attention à des questions décisives pour le développement tels que l’environnement et la réduction d’inégalités de revenu et de genre».</p> <p>« Le processus de production du DSRP-I constitue une importante opportunité de lancer des études et des enquêtes qui permettraient de mieux connaître la réalité de la pauvreté au Congo. Il est à noter que l’élaboration du DSRP-I, est très handicapée par le manque de statistiques fiable ».</p> <p>«Lors de la réunion des partenaires du Programme multi-bailleurs de démobilisation et de réinsertion (PMDR), qui s’est tenue du 12 au 14 novembre 2003 à Kinshasa, les autorités congolaises ont remis à la Banque mondiale la lettre de politique de démobilisation, signée par le Président de la République. Le gouvernement, par cette lettre, remplit l’un des critères d’accès au PMDR. Le prochain critère devra être rempli par l’adoption d’un programme national de DDR des ex-combattants (PNDDR), et par la présentation d’un plan de réforme du secteur de la sécurité nationale. La préparation du programme est en cours »</p>
<p>PIN 9, pp. 5, 23, 25, 27, 35, 43, 45</p>	<p>« Dans ce document qui servira de base à l’élaboration du Plan national des transports, le Gouvernement s’engage à : restructurer le système de gestion des travaux routiers, privatiser l’entretien routier, définir le réseau routier prioritaire, assurer le financement des travaux routiers, définir la priorité des investissements, rationaliser les services des transports routiers et réorganiser les transports et garantir la prévention de la sécurité. Le PIPC réitère les engagements pris par le gouvernement dans le cadre de la DPST ».</p> <p>« Cette stratégie de réponse vise à soutenir le pays dans la phase post-conflit que le Congo traverse et à appuyer les politiques sectorielles liées à la réduction de la pauvreté ».</p> <p>« Dans le cadre du 7ème FED, la Commission a financé l’élaboration de la Déclaration de politique sectorielle des transports et financera l’élaboration du Plan national des transports. Sous réserve des dispositions de la Commission en matière d’instruction et d’approbation des projets et programmes, l’aide de la Communauté soutiendra la mise en œuvre de la politique sectorielle des transports au Congo en cohérence avec les financements prévus au budget de l’Etat sur ressources propres et par les autres bailleurs de fonds à travers des programmes et des projets d’investissement et de réhabilitation ainsi que des actions dans le domaine de la coopération technique ».</p> <p>« L’appui au Plan national de développement sanitaire (PNDS) à travers les PIN précédents continue, sur la base des résultats d’une évaluation et reprogrammation réalisée en 2001. Les principales composantes de cet appui sont : i) le renforcement des structures d’appui technique et de coordination du PNDS, ii) le renforcement des circonscriptions socio-sanitaires (CSS) et iii) la poursuite de l’appui à l’approvisionnement et gestion de médicaments</p>

essentiels génériques ».

« Les engagements du Gouvernement dans ces secteurs, notamment dans le domaine de la santé et de l’amélioration des conditions de vie des populations urbaines et rurales portent sur la définition et la mise en œuvre de véritables stratégies sectorielles qui doivent se traduire par : (1) l’élaboration d’un Plan national de développement cohérent avec les priorités politiques du secteur, (2) l’allocation des crédits budgétaires nécessaires au redémarrage effectif des activités dans les secteurs sociaux, (3) la mise en place d’une coordination effective des différentes interventions à l’intérieur de chaque secteur ».

Objectifs poursuivis	Mesures du Gouvernement	Période	Indicateur de réalisation	Source de vérification	Responsabilité
Adoption et mise en œuvre d’un Plan national des transports / Définition d’un réseau routier prioritaire / Approbation d’un programme sectoriel ensemble avec les bailleurs	Lancement et achèvement de l’étude de préparation du Plan national des transports Organisation d’une table ronde pour l’adoption d’un programme sectoriel	2002-2003	Achèvement de l’étude Programme sectoriel (2003-2007) adopté	Rapports d’étude Publication du Plan national des transports Publication du programme sectoriel adopté avec les bailleurs de fonds	Ministères : Equipement et travaux publics Transports Economie, finances et budget
Définition et mise en œuvre d’une politique d’entretien et sauvegarde des infrastructures routières	Adoption de toute la législation nécessaire pour l’établissement et opération du Fonds routier Collection des taxes pour financer le Fonds routier Mise en œuvre de programmes annuels d’entretien par le Fonds routier	2002-2004	Legislation publiée Niveau des recettes du Fonds routier Inscription et exécution budgétaires annuelles Exécution du programme d’entretien (km entretenus et exécution financière)	Rapports parlementaires Loi de finances Audits du Fonds routier Rapports des audits sur l’exécution	Ministères : Economie, finances et budget Transports Equipement et travaux publics
Désengagement de l’Etat et promotion de l’initiative privé tout en encourageant des méthodes de travail HIMO (haute intensité de main d’œuvre)	Passation après mise en concurrence des marchés d’entretien avec les entreprises privées (encourageant les travaux HIMO)		Augmentation de la valeur des marchés de l’entretien attribués aux entreprises privées / nombre d’ouvriers recrutés	Rapports de la cellule de coordination de la politique sectorielle des transports	
Initier la réhabilitation du réseau routier prioritaire	Respect des conditions préalables et d’accompagnement pour la mobilisation de financements extérieurs	2002-2007	Evaluation de la mise en œuvre des réformes adoptées dans la Déclaration de politique sectorielle des transports	Rapports d’évaluation	

« Indicateurs d’intégration régionale

Un indicateur de performance de tendance devrait évaluer les progrès effectués par le Congo dans la mise en œuvre de réformes régionales et le respect des engagements régionaux, notamment concernant l’union douanière et la convergence des politiques macroéconomiques : solde primaire positif, variation négative ou nulle du stock d’arriérés intérieurs et extérieurs, variation annuelle en pourcentage de la masse salariale de la fonction publique égale ou inférieure à celle des recettes budgétaires, taux de couverture extérieure de la monnaie supérieur ou égal à 20%. A présent la République du Congo ne respecte que les critères relatifs à la variation de la masse salariale de la fonction publique et des recettes budgétaires »

PIN 9, ANNEXE IV

Chapitre « ANALYSE DES POLITIQUES SECTORIELLES DANS LES SECTEURS DE CONCENTRATION ».

1.2.2. Degré de couverture des priorités identifiées dans le DSRP.I et DSRP par la coopération Commission – RC.

La Commission a été à même d’apporter, en étroite collaboration avec les autres partenaires qui soutiennent le DSRP, une contribution afin d’aider la RC à relever les défis majeurs auxquels elle est confrontée. C’est dans l’ensemble du processus DSRP que sa coopération a cherché à contribuer à la réduction de la pauvreté et à l’atteinte des OMD, particulièrement à travers deux domaines d’intervention clés : le développement des infrastructures pour soutenir la croissance et améliorer le cadre de vie qui, en mettant l’accent sur l’amélioration des transports, est crucial pour la croissance, le développement des échanges ; et la promotion de la stabilité du cadre macroéconomique et de la croissance, axé sur l’amélioration de la gestion des ressources publiques et du climat des affaires en vue d’attirer les investissements nationaux et internationaux et garantir une croissance favorable aux plus vulnérables. Il convient de souligner que le point sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle est abordé dans le DSRP sous l’angle de la promotion de la croissance économique

et de la vulnérabilité. L'inscription dans l'axe 1 de la SRP a trait au renforcement des capacités de l'administration et des institutions publiques afin de permettre à la RC d'asseoir un fonctionnement harmonieux de ses institutions, avec des politiques sectorielles cohérentes et pertinentes en vue d'un développement durable. Les stratégies de la Commission afin d'améliorer les différentes gouvernances sont au cœur des débats en matière de développement économique et social et des discussions menées dans le cadre de l'Initiative PPTE. Ceux-ci couvrent à la fois les secteurs de la gestion du secteur public, y compris la gestion des investissements publics, la passation des marchés publics, la gestion des ressources naturelles et la gestion des secteurs sociaux.

La Commission a contribué par ses interventions dans le domaine des transports – secteur d'appui à la croissance et de l'intégration régionale mais aussi du secteur privé à la réalisation des objectifs du gouvernement relatifs à la réduction de la pauvreté et à la diversification de la croissance, résumée dans le second DSRP. Ces interventions s'inscrivent dans le droit fil de l'axe 2 dudit DSRP, à savoir "la promotion de la croissance économique et la stabilité du cadre macroéconomique". À travers l'accroissement des sources de croissance, ces interventions contribuent également à réduire les inégalités et, partant, à la réalisation de l'axe 1 – Amélioration de la gouvernance et consolidation de la paix et de la sécurité – et de l'axe 4 – Environnement social et intégration des groupes vulnérables – du deuxième DSRP. Ces choix sont en adéquation avec les priorités d'interventions du gouvernement qui mettent essentiellement l'accent sur les infrastructures, la gouvernance et l'intégration régionale. Les interventions de la Commission sur l'axe 3 « Amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base » se concentrent pour une large part sur le secteur de la santé couvre les objectifs l'objectif d'assurer un meilleur état de santé de la population, celui de la femme et de l'enfant en particulier par la mise en œuvre du plan national de développement sanitaire (PNDS). Cela se traduit par le renforcement des capacités de gestion et de fonctionnement du système de santé, par la réhabilitation, la construction et l'équipement des formations sanitaires, par l'amélioration de l'accès au paquet essentiel de soins et de services de qualité et par le développement de la santé maternelle et infantile Sur l'axe 4 en matière d'environnement social et d'intégration des groupes vulnérables (l'amélioration des conditions de travail, le renversement de la tendance à la hausse du chômage, et la redynamisation des caisses de sécurité sociales existantes et l'élargissement de la couverture sociale aux couches les plus vulnérables de la population), la Commission est peu présente. En ce qui concerne l'axe 5 (lutte contre le SIDA afin de réduire le taux de nouvelles infections et de doter le pays d'une stratégie de prévention et de prise en charge des personnes vivant avec le virus), les contributions de la Commission sont limitées. Il convient de relever que le VIH/SIDA est traité dans le DSRP de manière très détaillée s'agissant des aspects liés à la santé alors que les autres secteurs sont considérés assez sommairement²⁰. Par ailleurs, il est à noter que la Gouvernance (Déclaration du Millénaire et OMD1) est à mettre en relation avec l'axe 1 (consolidation de la paix, de la sécurité et amélioration de la gouvernance) et l'axe 2 (Promotion de la croissance économique) du DSRP. Les points relatifs à la santé (OMD 4, OMD 5 et OMD 6) et au VIH.SIDA (OMD 6) sont à mettre en relation avec les axes 3 et 5 du DSRP. L'environnement (OMD 7) est à mettre en relation avec les axes 2 et 3 du DSRP.

Méthode d'analyse pour l'indicateur :

RAC 2009, p. 23	« Le projet de budget 2009 et l'avant projet de budget 2010 ont pris en compte les priorités du DSRP (Axe 1 : Gouvernance et Axe 2 : Croissance) notamment dans les secteurs santé, éducation et agriculture. Les budgets (santé, éducation, gouvernance administrative et économique) sont en augmentation sur le projet 2010 alors que celui de la souveraineté est en baisse ».
RAPPORT D'ETAPE (à fin Mars 2009), p. 11	« Les engagements dans le domaine de la santé proviennent des déclencheurs PPTE et des orientations du DSRP ».
Annexe C1, p. 5	« Dans la continuité de l'adoption du DSRP, un travail sur la définition du Cadre de Dépenses à Moyen Terme a été réalisé en 2009. Un CDMT central et 11 CDMT sectoriel ont été réalisés et utilisés pour le budget 2010. Ceux-ci ont été faits un peu dans l'urgence pour l'atteinte du point d'achèvement et méritent d'être revus en 2010 ».

²⁰ Voir DSRP pages 41, 43, 46, 47, 48, 51

Programme d'Appui à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale Sucre Rapport final, 2010, p. 9	« Le soutien de l'UE couplé à l'appui de l'Etat congolais est en phase avec le Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP), qui préconise entre autre, la promotion du secteur agro-industriel »
Plan National pour l'atteinte des OMD au Congo, p. 15	« De ce fait, le présent document tire sa substance du DSRP en ce qui concerne l'identification des problèmes dans les différents sous secteurs et la définition des stratégies à mettre en oeuvre pour améliorer le bien-être des congolais. Ainsi, la réalisation des OMD est assujettie à certaines conditions résultant de l'analyse socio économique du pays à savoir : (i) la promotion d'une bonne gouvernance (ii) la remise à niveau et la diversification de l'économie nationale ; (iii) l'élaboration et la mise en oeuvre d'une politique dynamique de l'emploi et de la formation qualifiante ; (iv) la mise en place des mécanismes de financement de l'économie ; (v) la répartition équitable des richesses nationales ; (vi) et la volonté politique de traduire en actes concrets les engagements pris ».
RAC 2008, p. 15	« Le projet de budget 2009 prends en compte les priorités du DSRP (Axe 1 : Gouvernance et Axe 2 : Croissance) notamment dans les secteurs santé, éducation et agriculture ».
EAMR 2005, pp. 5, 14	« Le processus de production du DSRP final constitue une importante opportunité de lancer des études et des enquêtes qui permettraient de mieux connaître la réalité de la pauvreté au Congo. Le gouvernement a indiqué qu'il faisait de la lutte contre la pauvreté l'une de ses priorités politiques. Le principal défi consiste maintenant à travailler avec le Gouvernement pour répondre à ses ambitions ». « Malheureusement, il n'existe pas une stratégie sectorielle à ce stade et celle en cours d'élaboration dans le cadre du DSRP ne cible pas les populations les plus pauvres et ne décrit pas les ressources et méthodologies à utiliser pour atteindre les objectifs ».
10 PIN, p. 8	« La gouvernance des FP, économiques et commerciales, nécessaire pour un suivi optimal de la mise en œuvre du DSRP, pour épauler le pays sans sa progression vers le point d'achèvement PPTE et le rétablissement d'un climat des affaires propice à un développement économique et une croissance satisfaisante et durable ».
9 PIN pp. 23, 36, XXiii	« La stratégie de réponse devra être compatible avec celle qui sera établie dans le cadre du DSRP. La coordination entre les deux stratégies devra être assurée et ce document de stratégie fera l'objet d'adaptations, si nécessaire, dans le cadre de l'élaboration du DSRP. Les indicateurs indiqués dans ce document sont provisoires et seront complétés suite à la finalisation du DSRP. Si nécessaire, une révision du programme indicatif pourra aussi avoir lieu en fonction des politiques sectorielles définies dans le cadre du DSRP ». « Cette question devra être analysée plus en détail dans le cadre de l'élaboration dans le futur du document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP). Le programme et Plan sectoriel du transport devra être cohérent avec cette stratégie de réduction de la pauvreté ».
Entretien (Commission)	« La coopération bilatérale entre la République du Congo et la République Démocratique du Congo n'est pas très bien traitée par la stratégie de coopération Commission – RC, même si les relations économiques entre les deux pays sont assez limitées ».
Entretien (administration congolaise)	« Dans le cadre du 10 ^{ème} FED (programmation initiale et révision à mi-parcours), nous aurions souhaité que davantage de moyens soient alloués au secteur des transports ».
Entretien (administration congolaise)	« Dans le portefeuille actuel du 10 ^{ème} FED, il manque le volet productif. Concernant le volet « environnement », les dimensions « activités génératrices de revenus » et « développement local » n'ont pas suffisamment d'ampleur ».

Entretien (administration congolaise)	« Il faudrait mettre l’accent sur le développement rural en tant que tel, en évitant d’habiller les appuis à ce secteur sous d’autres objectifs. D’autre part, il faudrait parvenir à davantage de cohérence entre le financement d’infrastructures routières et le développement économique et social des zones desservies par ces infrastructures.
Entretien (autres PTF)	« Il serait indispensable d’accorder davantage d’attention à la question de la formation professionnelle, ceci à tous les échelons : de l’artisan à l’ingénieur. La diversification de l’économie se heurte à un gros déficit de compétences ».
Projets de coopération	« Les interventions prévues dans le cadre du 10 ^{ème} FED en matière d’appui macro-économique sont très pertinentes et complémentaires entre elles : gestion des finances publiques ; renforcement du secteur privé ; politiques commerciales ; amélioration des statistiques ; ... »

CJ 1.3. Les stratégies de coopération Commission – RC reflètent les besoins des bénéficiaires.

1.3.1. Existence d’études sur les besoins des populations

Les documents de programmation de la Commission font régulièrement mention aux besoins des bénéficiaires. Pourtant la synthèse du Programme Pluriannuel de Développement de la Statistique note « que la statistique congolaise est aujourd’hui sinistrée : dépourvue de moyens matériels et humains, (...) elle produit peu, diffuse encore moins ». De son côté, le DSRP reconnaît à plusieurs reprises le manque de données fiables et assure que « Le Gouvernement s’engage à garantir un suivi-évaluation impartial par la promotion des bonnes pratiques, avec comme urgence le renforcement des capacités du dispositif statistique afin d’améliorer l’information statistique, d’approfondir le diagnostic de la pauvreté, d’alimenter les stratégies globales et sectorielles de réduction de la pauvreté, de faciliter la planification et d’évaluer les progrès vers l’atteinte des objectifs de la stratégie ». Enfin, le Rapport National sur les OMD fait, lui aussi, un constat sévère sur l’état des statistiques congolaises : « (...) les documents officiels ne fournissent que des données parcellaires tirées de sources disparates. Il n’existe d’enquête nationale ni sur les revenus et les dépenses des ménages, ni sur l’état nutritionnel et sanitaire de la population, ni encore sur la situation environnementale (...). On constate par ailleurs de graves incohérences au sein du système national d’information, de même qu’une absence de concertation systématique entre le Centre National de Statistique et des Études Économiques (CNSEE) et les différents ministères. Il en résulte une très grande inefficacité, des résultats d’enquêtes peu exploitables car produits à partir de définitions et de méthodes hétérogènes, et des discordances entre les statistiques nationales et internationales ». Dans ces conditions, il apparaît alors difficile de construire une stratégie basée sur une analyse des besoins en RC. Les différents documents d’interventions de la Commission (mais aussi des autres partenaires) donnent l’impression de se faire sur des grandes tendances (données anciennes et non désagrégées), sur des constats généraux (« besoins post conflit », « besoin de réhabilitation », « besoin de sécurité alimentaire », « besoins des populations », « besoins des pauvres », « besoins réels » mais aussi « besoins de données ») et/ou des données parcellaires, partagées avec les autres PTF. Cette appréciation recoupe les constats faits sur les données et études existantes (tant au niveau national que sectoriel) et ce, sur la majeure partie de la période évaluée, même si indéniablement l’évaluation de la pauvreté de 2006 (fondée sur l’enquête sur la pauvreté de 2005) a sensiblement contribué à une meilleure compréhension des causes, de l’ampleur et de la répartition de la pauvreté en RC. A plusieurs reprises, le DSRP reconnaît le manque de données fiables et assure que « Le Gouvernement s’engage à garantir un suivi-évaluation impartial par la promotion des bonnes pratiques, avec comme urgence le renforcement des capacités du dispositif statistique afin d’améliorer l’information statistique, d’approfondir le diagnostic de la pauvreté, d’alimenter les stratégies globales et sectorielles de réduction de la pauvreté, de faciliter la planification et d’évaluer les progrès vers l’atteinte des objectifs de la stratégie. » Le Rapport National sur les Objectifs de la Déclaration du Millénaire fait un constat sévère sur l’état des statistiques congolaises : « La difficulté majeure à laquelle s’est heurtée l’élaboration de ce premier rapport a été la faiblesse de la base statistique. En effet, les documents officiels ne fournissent que des données parcellaires tirées de sources disparates. Il n’existe d’enquête nationale ni sur les revenus et les dépenses des ménages, ni sur l’état nutritionnel et sanitaire de la population, ni encore sur la situation environnementale. » « On constate par ailleurs de graves incohérences au sein du système national d’information, de même qu’une absence de concertation systématique entre le Centre National de Statistique et des Études Économiques (CNSEE) et les différents ministères. Il en résulte une très grande inefficacité, des résultats d’enquêtes peu exploitables car produits à partir de définitions et de méthodes hétérogènes, et des discordances entre les statistiques nationales et internationales. » Le Document de stratégie pays et programme indicatif national 2008-2013 - République du Congo de l’Union européenne souligne, lui aussi, le manque de fiabilité des données statistiques. Déjà le Programme Indicatif National précédent notait que « les indications statistiques mentionnées ci-après sont basées sur les statistiques nationales dont le système de collecte doit être sérieusement amélioré. ». La prise en compte explicite des besoins des populations pour la programmation de la CE varie fortement d’un secteur à l’autre, certaines se limitant à une présentation succincte en matière de réduction de la pauvreté, d’autres présentant une analyse globale et sectorielle plus approfondie. Dans quelques cas rares, la Commission

s'appuie indirectement sur l'analyse des besoins réalisée par le gouvernement en se référant directement aux interventions du gouvernement correspondantes. Les stratégies axées sur les besoins s'avèrent d'autant moins fortes qu'elles ont été soumises à négociation avec un partenaire soucieux, au-delà des ses capacités réelles et connaissances, de ne pas reconnaître des faiblesses pourtant fondamentales pour concevoir une stratégie pertinente. A un niveau plus technique, la connaissance par la DUE de problèmes récurrents en terme de données et d'analyse des besoins ont affaibli sa capacité à mettre en œuvre des alternatives techniques éventuellement mieux adaptées. En fin de période, dans le cadre de son Programme pluriannuel de développement des statistiques (PPDS), le gouvernement a réalisé des enquêtes statistiques clés pour le suivi de la pauvreté : (i) l'enquête congolaise auprès des ménages (ECOM) pour l'évaluation de la pauvreté, (ii) l'enquête démographique et de santé (EDS) qui ont été achevés en 2006 ; et (iii) le recensement général de la population en cours de traitement depuis octobre 2007. Le DSRP complet intègre les résultats de l'ECOM et est basé sur des concertations inclusives et participatives avec la société civile, les communautés, les ONG, le secteur privé, les organisations religieuses, les syndicats et les ministères sectoriels.

Méthode d'analyse pour l'indicateur :

<p>Rapport d'avancement de la mise en œuvre de la SRP, Draft 2009, p. 17</p>	<p>Le Congo souffre toujours du manque de données statistiques fiables ce qui ne facilite pas l'élaboration efficace des politiques sectorielles. Les actions prévues pour 2009 concernent la réorganisation institutionnelle et le renforcement des échanges avec les systèmes statistiques sectoriels à travers la Stratégie Nationale de Développement Statistique (SNDS) dont le projet de feuille de route est prêt. Son adoption prochaine va permettre la mise en place d'un comité de pilotage et des comités sectoriels chargés de favoriser la cohérence de la production statistique, de coordonner et d'harmoniser le système statistique national et d'organiser les secteurs à la production des statistiques. Le CNSEE doit renforcer son rôle institutionnel de production et de diffusion en matière de statistiques nationales. Pour ce faire il convient que la loi statistique soit rapidement examinée, adoptée et les textes d'application mis en place. Cette loi définit le système national de la statistique, en précise les missions et l'organisation. Elle énonce les grands principes du système national de la statistique ; détaille ses missions, son organisation autour de la Commission supérieure de la statistique, du CNSEE et des services statistiques sectoriels et de la BEAC On notera que plusieurs enquêtes sont programmées entre 2008 et 2010 qui permettront d'améliorer et d'actualiser les données sur l'évolution de la pauvreté dans le pays.</p>
<p>Evaluation Finale PMR 2009, p. 2.</p>	<p>Les enquêtes menées par le PMR + les analyses socio-économiques rapides faites par la mission dans les communautés rurales et urbaines confirment un certain niveau de pauvreté en ce qui concerne les revenus monétaires et l'accès aux services publics de base (eau, électricité, éducation, santé). Et l'état assez catastrophique de l'entretien du réseau routier (y compris les routes principales).</p>
<p>RAC 2009, pp. 20, 21</p>	<p>I »l y a peu de statistiques récentes disponibles au Congo qui pourraient servir à connaître le niveau d'avancée dans chacun des OMD. Les données factuelles n'ont pas évolué par rapport à celles du dernier rapport, aucune nouvelle enquête n'ayant été réalisée. Elles ressortent essentiellement de l'enquête sur la consommation des ménages qui a été diligentée en 2005 dans le cadre de l'élaboration du DSRP final. Les dernières données à jour sont donc de 2005. Une nouvelle étude est planifiée pour en 2010. L'enquête démographique et de santé réalisée en 2005 est la base de référence pour la situation sanitaire au Congo ». « Les données factuelles n'ont pas évolué par rapport à celles du dernier rapport, aucune nouvelle enquête n'ayant été réalisée. Elles ressortent essentiellement de l'enquête sur la consommation des ménages qui a été diligentée en 2005 dans le cadre de l'élaboration du DSRP final. Les dernières données à jour sont donc de 2005 ».</p>
<p>RAC 2008, p. 5</p>	<p>« L'atteinte des OMD fait partie des objectifs du DSRP. Il y a par contre très peu de suivi des progrès vers l'atteinte des OMD et il n'y a pas de statistiques disponibles ».</p>
<p>RAC 2006, pp. 6, 7, 13</p>	<p>« En 2006 et malgré des retards importants, le gouvernement a avancé dans l'élaboration du DSRP final. Il y a notamment eu la finalisation de l'enquête générale sur la consommation des ménages qui donne une image claire de la pauvreté dans le pays et la consultation participative des acteurs non étatiques sur la perception de la pauvreté, qui donne des informations importantes sur les besoins essentiels exprimés par la population ». « Lutte contre la pauvreté et atteinte des objectifs des OMD DSRP : En 2006 et malgré des retards importants, le gouvernement a avancé dans l'élaboration du DSRP final. Il y a notamment eu la finalisation de l'enquête générale sur la consommation des ménages qui donne une image claire de la pauvreté dans le pays et la consultation</p>

	participative des acteurs non étatiques sur la perception de la pauvreté, qui donne des informations importantes sur les besoins essentiels exprimés par la population. Les avancées ont été moins importantes concernant l'élaboration du Cadre de dépenses à moyen terme qui représente pourtant une pièce fondamentale puisque devant fournir un chiffrage des priorités de lutte contre la pauvreté. Les données statistiques ont pu être complétées en 2006 grâce notamment aux résultats de l'enquête sur la consommation des ménages (ECOM 2005) réalisée dans le cadre de l'élaboration du DSRP final ainsi que l'enquête démographique et de santé présentée en mars 2006. Des données qualitatives ont par ailleurs pu être recueillies lors de la consultation participative sur la perception de la pauvreté par les populations qui a aussi été organisée à l'occasion de l'élaboration du DSRP ».
RAC 2005, p. 23	La pénurie de données fiables rend difficile une connaissance de l'évolution des indicateurs sociaux. Mais la situation sociale est préoccupante notamment à la lumière des chiffres des dépenses publiques dans ce domaine (santé, éducation, affaires sociales) qui ne représentent que 8,2% de l'exécution budgétaire pendant l'année 2003 (au lieu de l'objectif généralement admis de 20 %). La situation est identique dans le secteur de la santé. Néanmoins, il est important de mentionner que dans certains cas l'intervention des humanitaires a amélioré les conditions d'accès à la santé. Malheureusement, ces progrès sont dus à des financements et à une gestion extérieure, ce qui met en question leur viabilité dans le futur. Le défi est donc d'intégrer progressivement ce type d'intervention dans la Politique nationale de santé (PNS). A ce sujet une bonne coordination entre les interventions d'ECHO et les interventions du FED est des plus importantes.
1.3.2. Existence de démarches participatives auprès des bénéficiaires pour appréhender leurs besoins et définir leurs priorités d'action.	
Les documents de la SRP font référence à la mise en œuvre d'une approche participative intégrant l'ensemble des acteurs dans le cadre de sa mise en œuvre : la revue documentaire note que des consultations participatives ont été organisées dans les 12 départements du pays au niveau des villages et quartiers pour collecter des informations qualitatives sur la pauvreté auprès des populations afin d'améliorer l'efficacité des actions publiques en matière de lutte contre la pauvreté, de compléter l'analyse quantitative et d'aider à la formulation de politiques et de stratégies sectorielles de lutte contre la pauvreté conformes aux besoins exprimés par les populations elles-mêmes. Des ateliers d'enrichissement et de validation des rapports de ces consultations ont eu lieu dans les districts et communes et ont connu la participation des représentants de l'administration publique, de la société civile et des collectivités locales. De plus, ces consultations ont été validées au cours d'un atelier national qui a regroupé l'ensemble des parties prenantes, y compris le gouvernement, le Parlement et les partenaires au développement. Néanmoins, il apparaît, à la lecture de différents documents, que la participation des acteurs a été confrontée à certaines difficultés, en particulier pour la première SRP pour laquelle le niveau de concertation et d'implication des acteurs associés a été « globalement faible ». On peut souligner aussi la « relative inertie » du dispositif institutionnel à tous les niveaux et la faible contribution de la société civile dans le cadre du suivi. Ces premières informations permettent d'émettre un doute quand au niveau de concertation et d'implication effectif des acteurs dans le cadre de la formulation puis de la mise en œuvre de la SRP. Le processus de décentralisation lancé depuis plusieurs années se poursuit bien que l'essentiel des textes d'application ne soit pas encore pris en compte à ce jour. Les élections locales de 2007 ont permis de renouveler les conseils départementaux qui, depuis le mandat précédent, ont bénéficié de fonds mis à disposition par l'Etat pour la mise en œuvre de projets locaux (construction d'écoles, de centres de santé, etc.). Les collectivités locales sont largement impliquées dans la mise en œuvre, le suivi et même dans le cofinancement des projets financés par l'UE (Projet de Microréalisations Rurales par exemple). Par ailleurs, elles sont de plus en plus associées à toutes les concertations sur la coopération avec l'UE réunissant tous les acteurs (RMP, élaboration SC/PIN, mise en œuvre des projets ECOFAC, PAED, PCR).	
<u>Méthode d'analyse pour l'indicateur :</u>	
ROM PMRU, 2009, p. 2	L'objectif global du projet entendait contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations de la ville de Brazzaville et au renforcement de la société civile. Par son approche participative et grâce à l'opportunité offerte aux bénéficiaires de participer à la résolution de leurs besoins prioritaires, le projet y a largement contribué. Ces améliorations concernent aussi bien la santé des populations, que leur conditions de travail, de déplacement, d'accès à l'eau et à l'électricité, l'accès à la culture ou encore les activités génératrices de revenus.
ROM PMRU, 2006, pp. 1 et 2	Le PMRU II est la continuité de la phase I qui a débuté en 2001 et il se fixe comme objectif de promouvoir les bases d'un développement local urbain à Brazzaville. Ce programme vise aussi à développer un dialogue participatif entre les institutions et les habitants du quartier ainsi qu'à mobiliser les bénéficiaires dans une vision à long terme de bonne gestion. La logique d'intervention est pertinente et appropriée et ceci d'autant qu'elle se base sur les leçons

	tirées de la phase I. Cette expérience a permis d'identifier les activités prioritaires à mener et surtout de définir une approche tout à fait nouvelle dans le choix et l'implication des parties prenantes. L'approche participative adoptée a permis de fédérer l'ensemble des parties prenantes qui tirent aujourd'hui de réels bénéfices du programme. L'implication et l'action des animateurs et formateurs sont bien acceptées à la base.
Evaluation PMR, 2009, p. 2	« La participation des groupes est recherchée de manière à transformer les bénéficiaires en véritable acteurs à tous les stades de l'intervention, y compris au niveau de la conception et du dimensionnement des actions, sans omettre la contribution à leur mise en œuvre physique, dans un souci de pérennité des interventions et de durabilité du développement ».
1.3.3. Degré de mobilisation des résultats de ces études et démarches dans le diagnostic préalable aux différentes stratégies	
/	
1.3.4. Existence d'actions spécifiques en faveur des populations les plus pauvres (microréalisations).	
Alors que la RC est maintenant un pays à revenu intermédiaire, l'accès à l'eau et à l'électricité n'est pas garanti, et ce même dans les « quartiers riches » de la capitale Brazzaville. Les conditions sanitaires dans tout le pays sont « désastreuses », les périphéries de Brazzaville et Pointe Noire (dans lesquelles sont concentrées les couches les plus pauvres de la population congolaise) attirent peu l'attention du pouvoir et sont insalubres. Les nombreuses microréalisations réalisées tout au long de la période considérée présentent une pertinence élevée (prise en charge les besoins urgents et prioritaires des populations) d'autant qu'elles se basent sur les leçons tirées de la phase antérieure. Les programmes de microréalisations (PMR) sont ciblés spécifiquement sur la réduction de la pauvreté et prennent indirectement en compte l'état de la gouvernance en appuyant la société civile. La Commission a fait preuve de pragmatisme pour dépasser les obstacles initiaux et atteindre in fine les résultats attendus. Les évolutions ultérieures ont porté sur le montage institutionnel, sans changer l'orientation micro-économie et services sociaux. L'implication de l'Etat a été volontairement limitée au minimum. La contribution du PMR a été significative. C'est un instrument « privilégié » de mise en œuvre de programmes pilotes de développement local et participatif. Leur mise en œuvre a été retenue comme une modalité de développement communautaire dans la mesure où elle représenterait la réponse la plus appropriée à certains problèmes de développement qui se posent à la base et fournit également l'occasion d'une participation réelle des populations. Leur particularité réside dans la réduction de l'échelle d'intervention et d'appropriation. Les microréalisations sont, en effet, des projets de dimension modeste, du point de vue financier et technologique. Leur réalisation ne prend pas beaucoup de temps et exige la participation communautaire.	
<u>Méthode d'analyse pour l'indicateur :</u>	
ROM, 2009, programme de microréalisation en milieu urbain a Brazzaville (PMRU II), p. 4	« Pistes de réflexion en vue du financement d'une éventuelle nouvelle phase : a) Afin de favoriser une forte implication des structures étatiques congolaises il serait préférable de financer une éventuelle nouvelle phase directement sur le FED (et non sur une ligne budgétaire) ce qui remettrait l'ON au cœur du projet. Le service contrat et finance de la délégation suggère à ce titre que le projet soit en régie directe. b) les micro-activités génératrices de revenus devraient être favorisées et non écartées. c) La structuration du MICAB qui met les mairies centrales au centre de son action tout en associant officiellement la mairie centrale (mais avec un rôle plus honorifique) semble être une solution palliative au faible soutien institutionnel. d) Géographiquement le projet ne devrait pas se limiter aux deux arrondissements les plus dynamiques mais à l'ensemble des quartiers pauvres de Brazzaville »
RAC 2006, p. 13	« Deux succès dans la coopération de la CE au Congo ont été le Programme de ceinture maraîchère (sécurisation de l'approvisionnement de Brazzaville en viande et en produits maraîchers), et le Programme de micro-réalisations en milieu urbain (PMRU). Ce dernier a été adapté suite aux guerres civiles pour répondre aux besoins post-conflit de la population à Brazzaville. Ces deux programmes ont démontré l'importance pour leur succès et durabilité de l'implication active de la population dans la mise en œuvre de ceux-ci au niveau local ».

RAC 2006, p. 21,	« 2006, dernière année du programme a été celle de la « concrétisation » des microprojets (PMR), avec toutes les constructions. Après une phase de lancement longue (difficultés de conception et de sélection des projets et difficultés pour réunir la participation de 25 % des bénéficiaires dans les projets d'intérêt communautaire ce qui a nécessité la recherche de fonds extérieurs comme ceux de la fondation SNPC), le programme a connu un emballement en 2006 pour tenter de terminer toutes les réalisations avant fin novembre 2006, fin de la période d'exécution. Le programme (PMRU) a connu les mêmes difficultés de lancement que le PMR mais de manière beaucoup moins marquées. 2006 a aussi été l'année des réalisations ».
EAMR 2005, pp. 3, 8	« Un montant de 6,9 Mo € (hors ECHO) a été contracté durant le premier semestre 2005, principalement dans secteurs des microréalisations (4 Mo €) et de la santé (2,3 Mo €). Ceci représente 7% des prévisions pour l'année 2005 et 14% de l'objectif fixé tenant compte des risques y relatifs ». Les programmes de microréalisations se déroulent normalement et s'avèrent être les projets les plus connus et reconnus de notre programme de coopération avec le Congo, tant au niveau politique que sur le terrain et cela malgré la difficulté de collecter les 25 % de contribution par les bénéficiaires. Le Gouvernement congolais émet régulièrement le souhait d'amplifier ce type d'actions. Ceci sera à prendre en considération dans la réflexion pour le 10ème FED. Il sera ce pendant nécessaire d'engager une réflexion quant à la contribution de 25 % de la part des bénéficiaires qui s'avère très problématique, notamment en zone rurale ».
CJ 1.4. Les stratégies de coopération Commission – RC et les secteurs de concentration ont été adaptées en fonction des principales évolutions du contexte durant la période.	
1.4.1. Existence d'évènements durant la période ayant influencé la définition des stratégies de coopération.	
Trois types d'évènements peuvent être distingués : i) les faits marquants de l'agenda politique ; ii) les conflits ou tensions entre certaines catégories de la population ; iii) les crises financières, sanitaires ou alimentaires.	
<u>Méthode d'analyse pour l'indicateur :</u>	
RAC 2009, p. 4	« L'élection présidentielle de 2009 a eu lieu le 12 juillet 2009 dans le calme et la sécurité et a vu la réélection du président sortant, Denis Sassou Nguesso (DSN) pour un nouveau mandat de 7 ans. Au regard de la situation sécuritaire, aucun trouble (événement) majeur n'a été à déplorer ces trois dernières années ».
PIN 9, p. xxv	« Au lendemain des événements tragiques qu'a connus le Congo, et grâce aux efforts de pacification entrepris, les partenaires traditionnels du Congo et autres bailleurs de fonds, notamment la Banque mondiale et l'Union européenne ont apporté leur concours dans la réflexion de mise en place d'une politique de redémarrage du Congo ».
RAC 2006, p. 2	« Après les conflits récurrents qui ont frappé le pays pendant une dizaine d'années et les accords de paix de mars 2003, le processus de consolidation de la paix s'est poursuivi. Cependant, la situation dans la région du Pool reste précaire et les négociations avec les rebelles Ninjas du pasteur Ntoumi n'ont pas connu d'avancées en 2005 et 2006 ».
RMP 2006, p. 6	« Les événements dans le Pool ont entraîné des déplacements de population dans les régions voisines et à Brazzaville. Début 2004, l'OCHA estimait que ± 100.000 personnes étaient toujours déplacées. Depuis, 80 000 seraient sur le chemin du retour. La perte de leurs biens et les conditions de vie difficiles pendant leurs déplacements les mettent dans une situation de grande précarité socio-économique, sans moyens suffisants pour leur réinstallation ».
RAC 2002, pp. 1, 64	« Le processus de réconciliation nationale et de reconstruction du pays après les conflits de 1997-1998 a cependant été perturbé à partir de fin mars 2002 par la reprise de troubles dans la région du Pool. Cette crise a provoqué une détérioration de la situation humanitaire et sécuritaire ». « Les troubles dans le Pool ont cependant empêché l'engagement des crédits prévus pour la réhabilitation de la route Brazzaville-Kinkala-Matoumbou (54 millions réservés) ».
RAC 2000, p. 10	« Cette dernière, qui a subi deux guerres civiles et l'absence d'un chef de délégation pendant près d'un an, ne dispose ainsi pas d'un appui suffisant pour le suivi de dossiers très perturbés par les événements récents ».

RAC 2009, p. 13	« Aucun trouble majeur n'a été à déplorer ces trois dernières années, à part les émeutes survenues à Pointe Noire en septembre. Le département du Pool est maintenant pacifié bien que des exactions commises par de jeunes incontrôlés persistent encore, notamment sur la zone située le long du chemin de fer reliant Brazzaville à Pointe Noire ».
RMP 2004, p. 17	« Les performances financières et sectorielles du Congo-Brazzaville sont faibles et l'évolution dans les MDG est insuffisante, mais il est important de rappeler que le pays s'est trouvé, en fin 1999, à la sortie de dix ans de guerre (et une crise encore en cours dans le Pool) dans un état de dévastation complet et que dans tous les secteurs il y a un travail d'investissement énorme à faire »
RAC 2002, p. 12	« Par ailleurs des troubles sociaux et sécuritaires ont affecté la mise en œuvre du projet Ecofac dans les parc d'Odzala-Kokoua, une solution n'ayant pu être dégagée que début 2003. Malheureusement, une nouvelle crise d'Ebola dans cette région perturbe de nouveau ce projet ».
RAC 2009, p. 53	« Cependant, dans le cadre de la crise actuelle dû à une arrivée massive de réfugiés de RDC dans le Likouala, ECHO est actuellement en mission sur place et il est probable qu'un financement soit envisagé, notamment au travers d'organisations des Nations Unis (utilisant l'enveloppe B 10ème FED ».
PIN 9, p. 18	« Les crises qu'a connues le pays ont retardé la mise en œuvre de plusieurs projets et ont gravement perturbé la gestion des projets qui étaient en cours. Lors de la reprise de la coopération, plusieurs projets n'étaient plus d'actualité, d'autres ont dû être adaptés à la situation post-conflit (programme de microréalizations urbaines), certains ont dû faire l'objet d'évaluations et d'audits avant leur reprise (programme d'appui au développement sanitaire, ajustement structurel) et une minorité de projets ont pu reprendre l'activité normale (ceinture maraîchère) ».
RAC 2005, p. 21	« L'épidémie d'Ebola, qui a sévi dans le Nord-ouest du pays en 2002 et 2003, n'est que peu réapparue en 2005, mais le risque d'une nouvelle épidémie n'est pas écarté tant que les populations de la région continueront à consommer de la viande d'animaux sauvages et que les structures de santé et les infrastructures de base ne seront pas réhabilitées ».
RAC 2002, p. 6.	« Le pays sortant d'une décennie de conflits, ce point revêt une importance majeure. Comme indiqué plus haut, le processus électoral de 2002 a été marqué par une volonté de paix, ternie cependant par la reprise de troubles dans le Pool à partir de fin mars 2002. Outre les dimensions de dialogue et de discipline des forces armées indispensables au retour à la paix, celle relative à la réinsertion des ex-combattants est primordiale, ajoutant les suites de ce nouveau conflit aux actions de réinsertion en cours ».
1.4.2. Existence d'évaluation mi-parcours et de document de redéfinition des stratégies durant la période et prenant en compte les conséquences des évènements survenus.	
Ces redéfinitions sont sous-jacentes à la réponse stratégique apportée aux différentes évaluations, mais elles ne sont pas explicitées. La situation politique a généré des difficultés dans le déroulement des projets et en a limité fortement les effets sur les bénéficiaires. Les difficultés du dialogue politique sur les politiques sectorielles continue à avoir les mêmes effets, à savoir redimensionnements et réallocations. Si on ne peut pas parler de ruptures dans la logique d'intervention dans les secteurs (sauf pour le SC Appui macro économique), on ne peut que noter leur nombre dans les différents documents de redéfinition des stratégies.	
<u>Méthode d'analyse pour l'indicateur :</u>	
RAC 2009, pp. 11, 30, 32, 35	« Tout d'abord, la RMP propose le maintien du montant de l'enveloppe A pour le Congo. Elle propose ensuite une série de fusions, rationalisation et réallocations internes au sein de cette enveloppe. En somme, un dégagement de 17 millions d'€ du secteur infrastructures de transport (réhabilitation du chemin de Fer Brazzaville/pointe noire) est réalloué en grande partie (13 millions d'€) au secteurgouvernance ». « Il faut noter que le Congo ayant peu été touché par la crise (secteur du bois surtout) peu d'ajustements ont eu lieu en lien avec la crise internationale ». « La RMP ne propose pas d'introduire de soutien budgétaire à ce stade (ni général ni sectoriel). Cependant, la RMP prévoit d'augmenter le projet "gouvernance des Finances Publiques" d'un montant de 3 M d'€ notamment pour travailler de manière plussoutenue encore sur la mise en œuvre du nouveau plan de reforme des finances publiques, et avec de nouvelles actions notamment sur la gestion des investissements public et le contrôle financier. Les conclusions de la RMP maintiennent l'engagement de la CE de financer le projet Kinkala-Mindouli à hauteur de 24 M d'€. L'importance de la continuation de cette route pour la paix et le développement de la région est essentielle. De plus, la CE a prouvé une certaine valeur ajoutée lors de la construction du tronçon Brazzaville –Kinkala ».

	<p>« Les conclusions de la RMP proposent de dégager entièrement les financements 10ème FED prévus pour le CFCO. Cette décision a été soutenue par les arguments suivants: les décisions à prendre par l'Etat sur l'avenir du CFCO sont encore attendues. Les 17 millions de la CE représenteraient de plus une contribution très négligeable par rapport aux besoins tels que quantifiés dans l'étude. Il faut tenir compte de l'intérêt de la Banque Mondiale, de l'AFD et d'autres partenaires à assister sur ce dossier, des engagements du gouvernement, ainsi que des capacités financières de l'Etat congolais à investir sur la réhabilitation des infrastructures ».</p> <p>« A noter que ces priorités s'inscrivent également au titre des conclusions de la revue à mi-parcours. Vu les résultats encourageant du projet PAED, les énormes besoins du pays dans ce domaine, les engagements récents du gouvernement (nouvelle politique sectorielle Justice, loi sur la modernisation de la justice en cours de rédaction, budget Justice en augmentation, engagements de lutte contre la corruption), les conclusions de la RMP proposent une augmentation budgétaire de 3 millions d'euros (et donc un doublement) de l'enveloppe allouée au PAREDA, dont le montant devient alors 6 millions d'€ ».</p>
EAMR 2007, pp. 6, 9	<p>« La révision des prévisions financières relatives aux engagements individuels à contracter durant l'année 2007 aboutit néanmoins à une augmentation de 1,7 Mo €. Celle-ci provient de l'engagement complémentaire de 3 Mo € nécessaire pour couvrir financièrement les modifications techniques apportées au projet (avenant n° 1) qui compense les réductions apportées aux prévisions suite aux retards accusés dans la passation des marchés relatifs aux projets PAON II, Appui au ministère de l'économie forestière et Appui à la navigabilité du Port de Brazzaville ».</p> <p>« La phase de « redimensionnement » du projet est enfin terminée »</p>
RMP 2006, pp. 1, 12	<p>« L'épuisement de l'enveloppe A, associée à une série d'actions urgentes (réhabilitation des tronçons complémentaires de la Route Nationale N°1, désensablement du port de Brazzaville et dragage de l'Oubangui), justifie un renforcement de l'enveloppe A de la République du Congo pour un montant de € 11.34 millions, en complément d'un dégagement de 9.655 millions € sur le projet initial Etat de droit ».</p> <p>« L'introduction d'un nouveau secteur de concentration - l'appui macro économique - suite à la RMP de 2004 s'est faite au détriment d'autres secteurs d'intervention. C'est le cas notamment du secteur des transports, où le redimensionnement du projet de la RN1 a impliqué une suppression de deux tronçons de la route et une réduction de l'enveloppe initial, qui est passée de 63 M€ à 47 M€. En 2007 priorité sera donnée à la réalisation de ces deux tronçons pour redonner l'unité à ce projet de reconstruction primordial pour le pays et surtout pour la sous-région du Pool. Le montant nécessaire à l'exécution de ces travaux est estimé à 16 M€ ».</p>
RAC 2003, p. 22	<p>« La Commission européenne a débloqué, le 23 avril 2003, une contribution de 731 000 € sur le mécanisme de réaction rapide pour financer ce programme d'urgence de désarmement et réinsertion des ex-combattants ninjas dans le département du Pool. La plus-value du mécanisme de réaction rapide est liée à sa capacité de démarrer très rapidement des activités d'urgence servant de prélude à des interventions à plus long terme. La nécessité de lier l'assistance à court terme au développement à plus long terme est toujours soulignée par la Commission ».</p>
RAC 2000, p. 7	<p>« Il est proposé de continuer jusqu'au 30 juillet 2001 le projet de Ceinture maraichères de Brazzaville à une augmentation de l'enveloppe financière qui contribue à la sécurisation de l'approvisionnement la capitale en produits maraichers et autres » .</p>

1.4.3. Evolution de la complémentarité entre les actions soutenues par la Commission et celles soutenues par les principaux autres PTF de la République du Congo.

La stabilisation du pays (2001) a permis une coordination entre les PTF par l'organisation de tables rondes autour de politiques sectorielles. Néanmoins, l'exercice formel de coordination des PTF dans le pays n'a commencé que tardivement, jusqu'alors, elle avait essentiellement lieu sur des thématiques particulières telles que la santé ou la gouvernance des finances publiques. Par exemple, dans le domaine de la santé, la coordination de l'intervention des PTF s'est d'abord faite sur le plan politique, pour pousser le gouvernement à adopter une politique nationale de santé cohérente. Cette coordination s'est mise en place notamment autour du lancement du projet 9^{ème} FED sur l'appui au système de santé du Congo (PASCOP), la Commission étant le seul PTF intervenant dans le domaine de la santé publique. Il faut noter aussi que jusqu'à fin 2008, la RC n'avait toujours pas signé la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide ; la France et la Commission ont approché le gouvernement informellement en ce sens en fin 2008. En mars 2009, la RC a officiellement fait la demande à Paris pour être signataire. Le choix des secteurs d'intervention et à l'intérieur de ceux-ci a été de plus en plus en complémentarités des autres PTF (Education pour le premier, transport pour le second). En effet, de 2000 à 2009, la programmation nationale et régionale de la Commission s'est fondée sur le principe de concentration, à savoir la

sélection avec les différents PTF, d'un nombre limité de domaines prioritaires, plutôt qu'une dispersion des efforts dans des secteurs trop variés. La Commission a cherché dans la période à faire progresser la coordination, l'harmonisation et l'alignement (instruments communs de mise en œuvre, les missions communes menées, utilisation de dispositifs de cofinancement) autant par permettre la fourniture d'expertise croisée (Finances publiques) que pour affirmer des domaines de compétence. La Commission a contribué à faire progresser la cohérence des politiques au service du développement dans de nombreux secteurs. Le rôle dévolu au DSRP comme cadre privilégié de référence pour les relations entre l'Etat congolais et ses partenaires au développement a bien évidemment cru sur la période considérée. Il a servi non seulement à l'amélioration des relations entre l'Etat et ses partenaires (bilatéraux et multilatéraux), mais aussi à une meilleure collaboration entre partenaires intervenant dans le pays. La Commission est reconnue, par les autres PTF, comme exerçant un rôle de premier plan dans les processus de coordination, formels ou informels, entre PTF.

Méthode d'analyse pour l'indicateur :

<p>EAMR 2009, pp. 6 et 7, 35</p>	<p>« La coordination des bailleurs de fonds a été organisée depuis 2008 notamment autour de la préparation de la conférence d'Accra de septembre 2008 sur la mise en œuvre de la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Cette activité a été coordonnée avec succès par l'Ambassade de France très appuyée par la Délégation ».</p> <p>« Appuyer le pays dans la préparation de fiches sectorielles d'intervention. Ces fiches ont été finalisées courant 2008. (...) élaborer une matrice d'intervention des différents bailleurs, par secteur. Cette matrice sera mise à jour régulièrement. Elle comprend non seulement les interventions en cours mais aussi les interventions programmées ».</p> <p>« La version finale du document a été effectuée le 30 juin 2008. Une réunion multi-bailleurs en décembre 2008 a confirmé l'importance de continuer cette collaboration, en commençant par mettre à jour les documents créés en 2008 et mettant en place des réunions de coordination trimestrielles et appelant à une réunion annuelle de coordination à haut niveau avec le gouvernement. Un Cadre de Concertation des Partenaires Techniques et Financiers est maintenant (CCPTF) en place.</p> <p>Une analyse globale permet d'identifier plusieurs facteurs conjugués qui ont contribué à cette situation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le nombre limité de bailleurs intervenant dans le pays a longtemps été le prétexte pour juger la coordination des bailleurs comme accessoire.. • Les interventions coordonnées n'avaient lieu que lorsque la masse critique d'un seul bailleur n'était pas suffisante pour atteindre une efficacité de l'aide apportée ou lorsque la dimension du problème politique à discuter avec le gouvernement nécessitait une intervention concertée. • Le seul Etat membre de l'UE bailleur est la France. La coordination avec l'ambassade de France se fait donc naturellement et indépendamment d'un cadre formel fixé. • Le pays n'a finalisé son Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) qu'en 2008. • Il n'existe a fortiori pas de Cadres de dépenses à moyen terme permettant d'identifier clairement les objectifs de développement du pays. Ceci ne plaide pas pour une intervention coordonnée des bailleurs ».
<p>PIN 9, pp. 22, 23, 29</p>	<p>« Dans le domaine des finances publiques par exemple, une action conjointe avec la Banque mondiale a permis de faire un diagnostic précis des faiblesses auxquelles le pays doit remédier. A partir des résultats de ces études, le gouvernement a finalisé en 2008, avec l'appui de la Banque mondiale et de la délégation, un plan d'action pour la réforme de ses FP, qui fait partie des déclencheurs du point d'achèvement de l'initiative PPTE. La stratégie de coopération Congo – UE pour le 10ème FED, en coordination avec les autres bailleurs et notamment la BM, la BAD et la France, prévoit d'appuyer ce plan d'action, dans le cadre du secteur de concentration sur la gouvernance ».</p>
<p>RAC 2008 p. 33</p>	<p>« La coordination des bailleurs de fonds est inexistante au niveau du Gouvernement. Elle est par contre active et positive dans certains domaines particuliers tels que la santé et la gouvernance des finances publiques ».</p>
<p>EAMR 2007, p. 4</p>	<p>« Il s'agit d'une contribution communautaire au fonds fiduciaire MDRP (Multi-country Demobilisation and Reintegration Program), géré par la BM, pour le financement du PNDDR. Le montant du fonds sera de 25 M\$ et la Commission s'est engagée à une contribution de 6 M€. Pendant la phase de formulation du projet, il est apparu que le PNDDR se concentrait insuffisamment sur l'appui aux communautés victimes des conflits et à la réconciliation entre celles-ci et les</p>

	ex-combattants amenés à les réintégrer. Il a donc été décidé de proposer aux partenaires de ce programme – le secrétariat du MDRP et le gouvernement congolais – que la contribution européenne se concentre essentiellement sur cet élément prioritaire ».
RMP 2006, p. 11	« La Déclaration de politique sectorielle des transports (DPST), établie en 1998, définit les axes politiques de relance du système de transport congolais et elle se concrétise dans le Plan national des transports (PNT), en cours de finalisation avec le soutien du FED. Le PNT devrait, en principe, être discuté avec les bailleurs de fonds lors d'une table ronde prévue en 2004, de façon à se mettre d'accord sur un programme sectoriel à moyen terme. Les IBW essaient de conduire le pays à l'accession dans l'initiative PPTE et il est demandé à l'ensemble des bailleurs de fonds un effort pour appuyer le Congo à aller dans la direction de la transition démocratique et d'une gestion des finances publiques plus transparente, plus particulièrement en ce qui concerne l'utilisation des ressources pétrolières ».
RMP 2004, pp. 9, 17	« La Déclaration de politique sectorielle des transports (DPST), établie en 1998, définit les axes politiques de relance du système de transport congolais et elle se concrétise dans le Plan national des transports (PNT), en cours de finalisation avec le soutien du FED. Le PNT devrait, en principe, être discuté avec les bailleurs de fonds lors d'une table ronde prévue en 2004, de façon à se mettre d'accord sur un programme sectoriel à moyen terme. Les IBW essaient de conduire le pays à l'accession dans l'initiative PPTE et il est demandé à l'ensemble des bailleurs de fonds un effort pour appuyer le Congo à aller dans la direction de la transition démocratique et d'une gestion des finances publiques plus transparente, plus particulièrement en ce qui concerne l'utilisation des ressources pétrolières ».
RAC 2003, p. 18	« La troisième version du projet de rapport final a été déposée en février 2004 et est actuellement examinée par l'administration. Les étapes suivantes comportent son adoption par le gouvernement en consensus avec les bailleurs de fonds, qui pourraient apporter leur soutien à la mise en oeuvre du plan lors d'une table ronde qui sera programmée au cours de l'année 2004 ».
RAC 2000, p. 3	« La prochaine étape sera l'adoption d'un CSLP en 2001 qui, se combinant avec la Facilité de réduction de la pauvreté et de croissance permettra le retour des bailleurs ».
Entretien (Commission)	« La République populaire de Chine ne participe pas aux réunions de coordination entre PTF. La position des principaux PTF est d'exiger des autorités de la RC qu'elles donnent une information de qualité sur les relations entre la RC et la Chine. Actuellement, nous disposons d'une visibilité relativement des interventions de la Chine dans les transports, mais ce n'est pas le cas pour les autres secteurs. »
Entretien (autres PTF)	« Les relations entre les services de la Commission et les représentations des Etats membres sont bonnes : d'une part, information de qualité sur l'instruction des programmes de coopération et les missions du siège ; d'autre part, bonne coordination et complémentarité ».
Entretien (autres PTF)	« Les Etats Membres reçoivent beaucoup d'informations de la DUE sur la coopération Commission – RC ; ils trouvent toujours auprès de la DUE un interlocuteur pour répondre à leur question sur tel ou tel aspect de la coopération de l'UE. »
Entretien (autres PTF)	« Il n'existe pas de mécanisme formel de concertation / coordination entre la DUE et l'Ambassade de France en ce qui concerne les appuis aux ANE. Il pourrait être utile d'en instaurer un, de manière à renforcer les complémentarités entre les deux PTF. »
Entretien (Commission de l'UE)	« Le gouvernement vient de terminer un rapport sur l'efficacité de l'aide, qui constituera le cadre opérationnel pour la mise en oeuvre de l'aide en RC. Cependant, on est encore loin de l'élaboration d'un cadre d'assistance commun. A l'heure actuelle, il n'y a pas encore de missions conjointes à plusieurs PTF. »
1.4.4. Existence d'identification des secteurs et zones « orphelins » dans les documents stratégiques	
/	

2.2 Gouvernance démocratique et Post-conflit

QE 2. Dans quelle mesure les stratégies mises en œuvre par la Commission en faveur de la prévention des conflits, de la bonne gouvernance et de la consolidation de la paix ont-elles accompagné la sortie de crise du pays et amélioré la gouvernance démocratique ?

Justification de la question et commentaire:

Dans l'esprit de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide qui exprime l'engagement des PTF à s'adapter à des environnements différents et à porter une plus grande attention aux pays affectés par des conflits, la Commission a mis en place une politique de reconstruction post-conflit en RC qui lie le développement, à la paix, à la sécurité et à la gouvernance démocratique. L'un des aspects de la question est de juger si les interventions communautaires ont contribué à arrêter la guerre (aspects peacekeeping), si elles ont stabilisé la situation afin que les hostilités ne reprennent (aspects peacemaking) et si ces interventions ont progressivement contribué à la reconstruction post-conflit avec la consolidation de la paix globale, du développement et la mise en place d'un Etat de droit (aspects peace building) capable de traiter les causes de conflits et de prévenir les violences. Au cours de la période en revue, les principaux projets mis en œuvre dans ce domaine par la Commission ont été les suivants : l'assistance technique au processus électoral (environ 500 000 €), le Programme National de Désarmement, Démobilisation et Réinsertion des ex-combattants (PNDDR – 1,3M€), le Projet de Collecte et de destruction d'armes pour le développement (PCAD – 2M€), le Programme d'Appui à l'Etat de Droit (PAED – 4,6M€) en renforcement des secteurs des Droits de l'Homme et de la Justice et le Projet de Consolidation de la Réconciliation (PCR – 5 M€) en appui aux populations touchées par les conflits, avec une composante pour la prise en charge des femmes victimes de violences sexuelles et le développement des activités agro-pastorales en vue de la sécurité alimentaire. Elle s'est également impliquée en mobilisant plusieurs instruments dans le grand projet multi-bailleurs de démobilisation des ex-combattants (PMDR) et a également apporté des petits compléments facilitant les opérations sur le terrain (essentiellement dans la région du Pool et à Brazzaville). Au total ce sont environ 13,4M€ qui ont été alloués en faveur de la prévention des conflits, de la consolidation de la paix et de l'amélioration de la gouvernance démocratique.

CJ 2.1. Dans quelle mesure les interventions de la Commission ont-elles contribué à consolider la paix et prévenir les conflits

2.1.1. Nombre et nature des réalisations (prévention des conflits, stabilisation, LRRD)

Entre 1999 et 2002, trois processus indépendants de désarmement et de réinsertion ont été entrepris de manière épisodique et juxtaposée, sans aucun programme global de DDR. Le Programme National de désarmement, de démobilisation et de Réinsertion (PNDDR) piloté par le Haut Commissariat à la réinsertion des ex-combattants (HCREC) et financé à hauteur de 3M€ par la Commission ainsi que 17M\$ par la BM (MDRP) et 4M\$ par le gouvernement congolais, a été le 3ème processus. Avec l'aide de ce projet, 85% des armes en circulation illégale ont été collectées et détruites ; 90% des ex-combattants autrefois actifs dans le Pool ont été démobilisés et ont rejoint la société civile ; 80% des ex-combattants ont reçu la formation technique dans les domaines des activités génératrices de revenus ou dans les métiers ; 90% des ex enfants soldats ont bénéficié d'une prise en charge familiale ou sociale. Par ailleurs, Au 31 décembre 2009, 11.000 ex-combattants ont été réinsérés. Le PCAD, initié par la Commission en 2003 pour une somme de 2 M€, dans le Pool et à Brazzaville, a collecté 1.306 armes (au lieu de 10.000 armes prévues initialement), 626.167 munitions, 2.430 engins explosifs, auprès de 1.987 détenteurs illégaux d'armes, exclusivement à Brazzaville. Toutefois, selon l'étude « Quoi de neuf sur le front congolais ? Rapport sur l'évaluation sur la prolifération des armes de petit calibre en République du Congo » de Small Arms Survey, un nombre non négligeable (l'estimation de leur nombre demeure inconnue) de Ninjas et un petit nombre de Cobras et de Cocoyes (Mambas, Zoulous) détiennent encore illégalement des armes à Brazzaville. De même que d'autres groupes possédant un nombre indéterminé d'armes : parmi les populations réfugiées au Nord d'Impfondo et tout le long du fleuve, il y a des membres des ex-Forces Armées Zaïroises (ex- FAZ), des ex-Forces Armées Congolaises (ex-FAC), des ex-Forces Armées Rwandaises (ex- FAR), des ex-Cobras, des combattants de la République Centrafricaine (CAR) et d'autres éléments armés qui détiennent des stocks d'armes. La mission de terrain n'a pas permis de vérifier l'exactitude de ces informations faute de sources fiables. Toutefois, les entretiens et la visite de terrain dans le District du Pool ont confirmé que des armes sont encore illégalement détenues par des certains ex-combattants. Le PNDDR est resté donc inachevé. La collecte des armes et la réinsertion n'ont pas touché tous les ex-combattants, ceux-ci s'étant pour la plus part auto-réinsérés. Ce qui a laissé des résultats mitigés car il existe encore des craintes entre populations et ex-combattants dans certaines zones. La Commission a parallèlement joué un rôle primordial dans le dialogue politique entre gouvernement et l'ancien chef des rebelles ainsi que dans la réinsertion institutionnelle de ce dernier.

<u>Méthode d'analyse des indicateurs :</u>	
RAC 2009, p. 47	« Projet de Collecte des Armes pour le Développement - PCAD (finalisé en 2009). Efficacité * La phase opérationnelle du projet de collecte et de destruction des armes pour le développement s'est clôturée en juin 2007. Le rapport final narratif a été déposé en décembre 2007. Le rapport final financier n'a été transmis qu'en novembre 2008. La clôture du projet, avec un solde à recouvrer et payé de 201 800 € a eu lieu fin février 2009. Ce projet avait pour objectif global de contribuer à la stabilité et au développement politique et économique du pays, de renforcer les capacités institutionnelles du gouvernement de la République du Congo et principalement du Haut Commissariat à la réinsertion des ex-combattants (HCREC), et de viser à la protection de la faune en diminuant l'accès des armes de guerres pour la chasse. Compte tenu de la réalité du terrain, l'équipe du projet a collecté 1 306 armes (au lieu de 10 000 armes prévues initialement), 626 167 munitions, 2 430 engins explosifs, auprès de 1 987 détenteurs illégaux d'armes. Les opérations se sont déroulées exclusivement dans la ville de Brazzaville. Les opérations programmées dans le département du Pool n'ont pas pu être mises en œuvre car la crise politique a perduré durant la période d'exécution du projet. Le projet a rencontré des difficultés logistiques importantes sur la remise des kits de réinsertion aux remetteurs d'armes. (...) Le PNDDR est un succès dans tous les départements du Congo (19 000 auto-démobilisés) à l'exception du Département du Pool, le plus problématique dans le pays. Bien que le programme ait couvert 70 % des objectifs (au 31 décembre 2008, 11.000 ex-combattants ont été réinsérés par exemple), les 5 000 ex-combattants ninjas du Pasteur Ntoumi et les 6 000 auto- déflatés de la Garde républicaine n'ont pas pu participer aux opérations DDR avant début 2009, comme prévu ».
Mission d'évaluation du PCAD. pp.16, 5	« Le PCAD a réalisé en tout 556 opérations de collecte (novembre 2005 - novembre 2006) concernant 2.020 bénéficiaires dont 82% d'anciens ex-militants Cobras. Sur un objectif de 10.000 armes (9.827 en données corrigées), 1.300 ont été récoltées et détruites, soit 3,8%. Mais le PCAD dépensé beaucoup de temps à récolter beaucoup de munitions (626.533 et 2.383 engins explosifs) et des armes hors service qui ont ainsi été retirées du circuit des pièces de rechange, mais dont le nombre de points ne reflète pas la dangerosité à terme (Mission d'évaluation du PCAD... p. 6). Concernant la législation sur l'armement, les dispositifs de l'ordonnance de 1962 sur le transport, le stockage et la détention des armes sur le territoire congolais n'a pas été appliqué par le PNUD dans le cadre général de mise en œuvre du PCAD. Et il n'existe pas de trace de demande de dérogation à ce texte pour la réalisation du projet pourtant validé par les autorités nationales. De même la législation en matière de détention des armes n'a pas réellement été appliquée. Une politique de tolérance héritée de la décision d'amnistie ne favorisant pas le désarmement, il n'y a pas donc pas eu de répression en la matière. Aucune pression n'a été exercée sur les contrevenants qui mettaient en vente leurs armes. En 2004, après le projet PNUD-OIM et dans un contexte d'insécurité généralisée avec la reprise de la guerre à partir du Pool, l'UE finança la mise en œuvre du projet de collecte des armes pour le développement (PCAD) dont l'exécution a été confiée au PNUD. Le PCAD a représenté la composante D – Désarmement du Programme National de Démobilisation et de Réinsertion (PNDDR) soutenu par la Banque Mondiale et mis en œuvre par le Haut Commissariat à la Réinsertion des Ex-Combattants (HCREC) de la République du Congo. Les aléas de la situation politique ont conduit le PCAD à se retirer du Pool en janvier 2007, après 12 mois de présence sans résultat probant. Dans l'impasse, le PNUD (BPCR) a financé le projet de Réinsertion Sociale des Jeunes à Risques (PRESJAR) qui n'a pas donné lieu à collecte d'armes mais avait pour objectif d'introduire l'action du PNUD dans le Pool ».
RAC 2005, p. 18	« Au plan interne, les accords de paix réaffirmés en juin 2003 n'ont pas été mis en œuvre. Des négociations ont bien été menées durant l'année 2005, mais en ordre dispersé et sans résultat significatif. La région du Pool demeure par voie de conséquence extrêmement précarisée et la population se paupérise de plus en plus. En raison du climat d'insécurité qui s'est accentué au dernier trimestre, la communauté humanitaire, sous l'impulsion du Comité International de la Croix Rouge, a été conduite à suspendre provisoirement ses activités ».
RAC 2003 p. 4	« Malgré le dialogue national de 2001, la question des exilés politiques n'est toujours pas réglée. La résurgence du conflit dans le Pool en 2002-2003 exige une solution politique faisant suite aux engagements de confirmation de cessation des hostilités de mars 2003, qui permettrait un désarmement effectif et le retour d'une paix durable. De manière générale, la situation sécuritaire dans le pays reste précaire du fait notamment de la persistance d'une situation de post-conflit (intégration de miliciens dans l'armée, démobilisation sans désarmement, pérennité du pouvoir de « chefs d'écurie », incidents de décembre 2003 à Brazzaville). Mais, en novembre 2003, la lettre de politique nationale de DDR a été signée et peut aider à améliorer la situation sécuritaire

	notamment en ouvrant l'accès au Programme multi-bailleurs de désarmement et réinsertion (PMDR) ».
Entretien Commission de l'UE	« Sur le PNDDR, la Banque Mondiale et d'autres bailleurs ont financé un programme régional. Les financements du gouvernement devaient être de 8 millions \$... Le taux d'exécution a été de 50% avec des résultats mitigés et des craintes entre les populations et des ex-combattants. Depuis la fin du PNDDR on a mis en place l'Observatoire pour la paix avec M. Ngakala, qui a un rang de ministre. Le rôle de cette institution est parallèle aux fonctions du Pasteur Ntoumi à la Délégation Générale de Promotion des valeurs de paix et réparation des séquelles de guerre. Il faut clarifier les mandats et voir si les deux travaillent ensemble pour le suivi de la réinsertion ».
Entretien Commission de l'UE	« L'UE a contribué au financement du DDR et du PCAD 1, et pas le PCAD 2 parce qu'il n'était pas très clair. Mais s'agissant du PNDDR, les bailleurs ont critiqué le fait que le gouvernement avait racheté des armes, donc contre les kits de réinsertion. Un stock de kits a été volé dans le Pool. D'où l'UE a changé d'approche et de vision avec la mise en place du PCR ».
Entretien administration congolaise	« Suite aux accords de cessez-le-feu de 1999, les négociations entre la rébellion du Conseil National de la Résistance (CNR) et le gouvernement ont abouti à la création d'un statut particulier pour la réinsertion des rebelles. Le Conseil National de la Résistance est devenu Conseil National Républicain et une institution a ainsi été créée avec à sa tête le Pasteur Ntoumi assisté par trois commissaires chargés de la Promotion des valeurs de paix, de la Réparation des séquelles de guerres et de Suivi-Evaluation. La difficulté c'est que des choses ont été dites entre co-signataires mais jusqu'à ce jour le Pasteur Ntoumi n'a jamais été reçu par le Chef de l'Etat alors que les accords stipulaient des rencontres. Mais on doit consolider les acquis de la paix et s'impliquer personnellement pour la sécurité de tous. Le PNDDR est resté inachevé parce que : <ul style="list-style-type: none"> • après le ramassage des armes, les engagements de l'Etat vis-à-vis de la sécurité n'ont pas été tenus. Les militaires de certaines zones n'ont pas été pris en compte dans la réinsertion mais ont été mis à la retraite sans leur avancement • le ramassage des armes a été fait en partie seulement, parce qu'on remettait une arme contre 10.000 FCFA comme prime de démobilisation, en attendant la réinsertion. Mais il a manqué d'argent. Ainsi les attentes débordantes des jeunes ont été déçues. • Les kits ont été transformés en tôle à cause des destructions pendant la guerre pour sédentariser, stabiliser et aider les jeunes à avoir un toit et un projet de famille, un projet d'insertion dans la société. 100.000 tôles ont été remises à la préfecture de Kinkala à 5.000 ex-combattants en raison de 20 tôles pour chacun. Mais depuis, plus rien n'a été fait, des stocks de plus de 7.000 tôles ont été volées. Donc le PNDDR est au point zéro et il n'y a plus de réinsertion
Entretien administration congolaise	« Dans le cadre de l'amélioration de la gouvernance, le pays a bénéficié de trois financements de l'UE. En 2001-2002, l'UE a financé un programme de désarmement, réinsertion et ramassage des armes que le PNUD et l'OIM ont réalisé. L'UE a participé au programme multi bailleur à la hauteur de 750.000 €. C'est le premier programme DDR avant la création du HCR. Et comme résultats il a désarmé les problèmes du conflit et récolté plus ou moins 8.000 armes. En 2001, pour 2 M€ le HCR avait bénéficié du financement IDA et la Banque Mondiale avait financé 5 M€ de programmes d'urgence, mais à la fin il restait encore des problèmes d'ex-combattants. Le HCR a demandé l'aide de l'UE pour ces ex-combattants ayant fui à l'étranger (RDC, Gabon). L'UE a retiré 10 M€ sur fonds ACP attribués au Congo. Le PNUD a cherché à continuer l'ancien projet avec l'OIM et s'est basé sur le même concept. Mais le HCR a fait opposition parce que seul le HCR était la seule structure technique d'exécution avec l'appui de l'ordonnateur national. Quant au projet PCAD avec le PNUD, on a récolté 18.000 armes. D'autres demandes avaient été lancées auprès de la Banque Mondiale qui avait mis en place le MDRP (Grands Lacs) multi bailleurs avec pour condition le PNDDR. Dans ce cadre de PNDDR, l'UE a accepté de contribuer aux fonds pour 4 M€. Pour le PNDDR, il y a eu beaucoup de difficultés dans les négociations. Discuté dès 2003 alors que la guerre était finie depuis 1999. Le projet a été dimensionné à 25 M€ et 17 M€ seulement ont été trouvés. Mais l'UE a été très critique et a voulu insister sur des projets communautaires. Le HCR a exprimé son désaccord parce que ce sont les individus qui remettaient les armes et non la communauté. Par contre les structures communautaires cassées, comme des ponts, ont besoin d'être réhabilitées. Dans le cadre du PNDDR on a voulu les promouvoir, mais l'UE a insisté sur les projets communautaires, ce qui a constitué un point d'opposition entre les deux institutions. Les négociations de 2000-2005 ont conduit à un accord. Au lieu de 8 millions qui restaient, l'UE a donné 4. Cependant les fonds ont été mis à la disposition du PNDDR seulement 4 mois avant la fermeture. Environ 45% seulement ont été utilisés. Du point de vue de l'exécution du PNDDR, 6.000 ex-combattants ont été réinsérés dans les forces de sécurité, 5.000 éléments du CNR du Pasteur Ntoumi ont été désarmés et

	réinsérés. Ils n'ont pas été insérés parce qu'il y a une mauvaise volonté de leur leader et les fonds MDRP n'étaient pas destinés au désarmement ».
Entretien administration congolaise	« La volonté de l'UE d'aider le Congo est pertinente comme ses actions. Et les besoins de réinsertion recourent les financements de l'UE : sécurité, circulation des armes, ramassage des armes et réinsertion. Mais des divergences demeurent. Le problème de fond c'est dans l'exécution. Pour l'UE/PNUD, on privilégie l'approche communautaire : les communautés remettent les armes et en fonction de ça on construit des ponts. Et dans la couverture géographique du projet, c'est le Pool qui est prioritaire. Par contre pour le HCR, lorsqu'il y a des conflits, les armes appartiennent à des individus, aux miliciens qui font référence à leurs chefs de guerre (et pas à leur communauté). Le Pool est une zone d'insécurité certes, mais le projet doit couvrir le reste du pays en évitant le Pool à cause du risque. Conséquence, ce projet n'a pas pu être exécuté dans le Pool. Nous ne comprenons pas pourquoi l'UE ne fait pas confiance aux cadres et fonctionnaires nationaux (HCR) ni la démarche qui a consisté à créer un compte différé dans le PMRD et fonds UE ».
Entretien projet de Coopération	A la suite des programmes humanitaires d'urgence et le PNDDR que le PCAD, il fallait s'attaquer à au problème que posait le pasteur Ntoui dans le Pool comme réponse à donner à tous les problèmes qui ont été au cœur du conflit. Avec le PCR, l'UE a facilité le dialogue entre le gouvernement et le pasteur Ntoui, les bailleurs de fonds, les ambassadeurs, etc. parce que le pasteur Ntoui est un acteur clé du Pool à côté de tous les autres acteurs clés comme le Préfet. Il y a certes un problème de présence à régler.
2.1.2. Changements en termes de sécurité réelle et perçue	
En soutenant les objectifs du PNDDR, la Commission a permis de faire évoluer la situation sécuritaire en faveur d'une réelle dynamique de renforcement de la paix (signature d'un Accord de paix ; Dialogue sans exclusive ; convention pour la paix ; comité de suivi des accords de paix), de la stabilisation d'une grande partie du territoire et de la mise en place de nouvelles institutions. Cette période post-conflit a été marquée par une baisse importante dans la fréquence et dans la distribution de la violence armée. A la fin de la guerre, les efforts de démilitarisation et de démobilisation ont sensiblement réduit le volume des armes en circulation parmi les civils. Si la sécurité semble s'être améliorée au cours de la période, même dans le département du Pool où les combats opposaient l'armée aux groupes rebelles, la mission de terrain a permis de noter que les conflits ont réellement été réduits ainsi que la violence armée, et ce malgré les tensions politiques liées aux élections. La violence armée ne semble plus être la voie de règlement des désaccords politiques. Cette appréciation est partagée par les représentants d'ONG ainsi que les experts post-conflit et les populations civiles. D'autres témoignages confirmant cette perception de la sécurité réelle ont été recueillis lors de la visite de terrain à Kinkala, capitale du département du Pool et fief de l'ex-rébellion de « Pasteur Ntoui ». Cependant la persistance de l'existence de groupes à « haut risque », composés de jeunes désœuvrés et ex-combattants étrangers ainsi que des armes, est toutefois à noter comme source d'interrogation pour l'avenir. Enfin, bien que dans certaines zones isolées du département du Pool les populations craignent la présence des armes à feu encore entre les mains d'ex-combattants, la Commission a limité ses interventions aux régions à haute densité de population et à très forte instabilité. Ainsi le département du Pool est celui qui a vu concentrer l'appui de la Commission, en particulier à travers la réhabilitation de la RN 1 pour le désenclavement d'une grande partie du département et à travers le PCR récemment mis en œuvre.	
<u>Méthode d'analyse des indicateurs :</u>	
RAC 2009, p. 13	« Le département du Pool est maintenant pacifié bien que des exactions commises par de jeunes incontrôlés persistent encore, notamment sur la zone située le long du chemin de fer reliant Brazzaville à Pointe Noire ».
RAC 2008, pp. 8, 30	« Situation dans le Pool: Bien que le Président de la République ait nommé le Pasteur Ntoui au poste de « Délégué général auprès du Président de la République chargé de la promotion des valeurs de paix et de la réparation des séquelles de guerre » en 2007, ce dernier n'a toujours pas pris officiellement ses fonctions à Brazzaville car il ne s'y sent pas en sécurité ». « Le Projet de collecte et destruction des armes pour le développement (PCAD) financé par la CE pour un montant de 2Mio euros et financé par le PNUD s'est clôturé en juin 2007 après deux ans d'activité. Vu le blocage des négociations entre le Gouvernement et le Pasteur Ntoui, l'opération de ramassage des armes n'a pu être correctement effectuée dans le Pool (finalement que très partiellement avec uniquement 1.645 armes collectées) ». « Dans le domaine de la sécurité, la question de la stabilisation du Pool est restée une préoccupation continue de la délégation. Or la paix dans cette région a un impact sur la stabilité du pays dans son ensemble et par conséquent sur celle de la sous-région, ce qui représente un objectif politique important dans le cadre de la stratégie Union européenne – Afrique pour le développement. Plusieurs projets, mis en place ou prévus, tant dans par le biais du FED que des lignes budgétaires, visent à contribuer directement à la stabilisation du Pool, ceci en coordination avec les autres bailleurs présents dans le pays ».

RAC 2005, p. 18	« Ce programme aurait abouti selon le HCREC à la réinsertion de 442 ex-ninjas et au ramassage d'un peu plus de 500 armes. Ces différentes initiatives n'ont cependant eu aucune influence directe sur la situation du Pool ».
Entretien Commission de l'UE	« Il est aujourd'hui acquis que la guerre est bien finie et qu'on veut stabiliser la paix durable. On l'a constaté aux élections de 2009 alors qu'on pouvait craindre la violence, il n'y a eu aucun débordement. Plus de guerre, pas d'esprit de rébellion, la stabilité continue et est appréciée. Il y a un regard positif parce que pacifique ».
Entretien administration Congolaise	« Est-ce que la demie réussite du désarmement et de la réinsertion met en cause le processus de paix et de sécurité ? Non. Le CNR participe comme caution politique et soutient le climat apaisé qui s'est installé. Même s'il craint que n'émergent d'autres interlocuteurs qui peuvent exploiter les mécontentements des jeunes, le CNR existe dans la République et souhaite que la République aille de l'avant en rendant durable la paix ».
CJ 2.2. Les stratégies de coopération Commission – RC ont contribué au développement d'institutions démocratiques légitimes et stables.	
2.2.1. Consolidation des institutions politiques et des processus participatifs	
<p>En début de période, la Commission a accompagné la préparation des élections présidentielles et législatives (de 2002) au travers d'une assistante technique (expert en questions électorales, démographe, juriste) à partir de l'ouverture en mars 2001 du Dialogue national sans exclusive et tout au long du processus électoral (appui au cours de l'élaboration des projets de textes de la Constitution et de la loi électorale, de la réalisation du recensement administratif et l'établissement des listes électorales). Au moment des élections de 2002, la Commission a également envoyé une mission d'observation électorale. Cette mission a conclu à des insuffisances dans l'organisation et la mise en œuvre de l'élection présidentielle, notamment la difficulté d'accès du public aux textes électoraux, les modifications mal maîtrisées des listes électorales, la distribution tardive des cartes d'électeurs, une répartition insuffisamment claire des tâches entre la Commission nationale des élections et l'administration, la participation réduite des partis de l'opposition tout au long du processus électoral ainsi que le retrait plusieurs candidats dans les jours qui ont précédé le scrutin. Lors des élections présidentielles de 2009, la Commission n'avait pas nommé d'observateurs et ne s'était pas engagé. Avec l'adoption d'une nouvelle Constitution (2002), la mise en place d'un régime présidentiel et l'adoption de plusieurs lois organiques relatives aux nouvelles institutions (Cour constitutionnelle, Haute Cour de justice, Conseil économique et social, Conseil supérieur de la liberté de communication, Médiateur, Commission nationale des droits de l'homme ainsi que la Délégation Générale de Promotion des valeurs de Paix et réparation des Sequelles de guerre à l'issue des accords de paix), l'appui de la Commission s'est recentré sur le renforcement de la Justice au travers du PAED (cf. CJ 2.3). Cependant dans le cadre du PAREDA, la Commission a inclus le volet électoral.</p> <p>En termes de participation, les principes de déconcentration et de décentralisation sont retenus par la Constitution congolaise. La mise en application du principe de décentralisation est prévue pour 2012. Mais le transfert des ressources nécessaires aux collectivités demeure une préoccupation pour la Commission, car l'Etat Congolais est encore extrêmement centralisé et les autorités locales encore peu puissantes et peu fonctionnelles. La Commission a cherché à appuyer ce processus en impliquant les collectivités locales dans la mise en œuvre, le suivi ou encore dans le cofinancement de projets (Programme de microréalisations rurales) et en les associant à toutes les concertations sur la coopération (élaboration des stratégies de coopération Commission/RC, RMP, mise en œuvre de projets tels que ECOFAC, PAED, PCR). Toutefois, il semble que cette participation n'ait pas été systématique mais se soit faite au cas par cas directement dans l'identification, la formulation et la mise en œuvre des projets nécessitant un engagement et/ou consultation avec les autorités locales (par exemple dans le cadre des projets sucre – notamment hydraulique villageoise-, sécurité alimentaire, santé). Dans tous les cas, et a fortiori lorsqu'il n'y a pas d'autorité locale, les projets impliquent les chefs de villages et/ou les "relais de communautés. En fin de période, il est à noter que la décentralisation administrative s'organise peu à peu, essentiellement autour du programme de "municipalisation accélérée", c'est-à-dire d'un plan d'urbanisme et de fonds pour la réhabilitation des infrastructures publiques urbaines. Ainsi, alors que les attentes de l'administration et des populations sont orientées sur la décentralisation à venir (Les administrations locales, à l'exemple de la mairie de Talangay (Brazzaville) ou le cabinet du préfet de Kinkala, espèrent des appuis de la Commission pour renforcement de leurs capacités au fur et à mesure qu'approchent les échéances de la mise en œuvre de la loi sur la décentralisation), la Commission n'a pas été assez présente dans le renforcement des administrations décentralisées sur des thématiques aussi complexes que la gouvernance démocratique. En revanche, comme action de renforcement démocratique, l'appui de la Commission à la société civile a permis un renforcement des capacités organisationnelles de certaines organisations à travers la création d'une synergie pour une structuration de la société civile Elle a surtout permis à un certain nombre d'organisations de la société civile, comme l'OCDH, de devenir des interlocuteurs pris en considération par le gouvernement dans les négociations et la rédaction de l'accord sur les droits des communautés autochtones et forestières.</p>	

<u>Méthode d'analyse pour l'indicateur :</u>	
RAC 2001, pp. 2-3 et 10-11.	<p>« Le Gouvernement a demandé à la Communauté européenne un appui dans le cadre de la préparation des élections présidentielle et législatives. Dans le cadre du FED, des assistants techniques (électoral, juriste et démographes) ont apporté un appui technique à partir de l'ouverture en mars 2001 du dialogue national sans exclusive et tout au long du processus électoral. Un travail important a été fait par ces experts notamment au cours de l'élaboration des projets de textes de la Constitution et de la loi électorale, de la réalisation du recensement administratif et l'établissement des listes électorales ». « Dans le cadre d'appui au processus de démocratisation au Congo la Commission européenne a financé les mission d'experts (électoral, démographes et juriste) sur plusieurs engagements (7 ACP COB 47, 53 et 54,8 ACP COB 6) pour un total de 588 100 euros. La mission du démographe a été de conseiller et assister les autorités congolaises dans la réalisation du recensement administratif 2002. En effectuant les comparaisons nécessaires sur la base des recensements antérieurs (1974, 1984, 1996) et des listes électorales de 1992, 1993, 1997, le démographe s'est attaché à évaluer la qualité et la fiabilité des chiffres d'électeurs recensés pour l'ensemble du pays et pour les différentes circonscriptions électorales du Congo ainsi que ceux du nombre de résidents étrangers. Le but a été d'obtenir pour différentes consultations référendum, élections présidentielle, législatives et locales -des listes transparentes qui ne soient pas l'objet de contestations ultérieures. La mission de l'assistant technique juriste vise à assister les autorités congolaises dans la mise en place des dispositions légales pour les scrutins de 2002 notamment et d'apporter une expertise dans l'analyse du projet de constitution et dans l'élaboration de la loi électorale ». « Une mission exploratoire a été envoyée au Congo du 30 novembre au 7 décembre 2001 pour évaluer l'opportunité d'une observation électorale de l'UE lors de l'élection présidentielle. Après la promulgation le 7 février de l'arrêté ministériel relatif aux modalités de l'observation internationale, la Commission a adopté le 18 février 2002 une décision afin de financer une mission d'observation de l'UE lors de l'élection 10 mars 2002. Cette mission d'observation électorale s'est déployée au Congo du 22 février au 15 mars 2002. (...). Sur des conclusions de la mission, l'UE a attiré l'attention du gouvernement congolais sur certaines insuffisances constatées lors de l'organisation et de la mise en oeuvre de l'élection présidentielle, notamment la difficulté d'accès du public aux textes électoraux, les modifications mal maîtrisées des listes électorales, la distribution tardive des cartes d'électeurs, une répartition insuffisamment claire des tâches entre la Commission nationale des élections et l'administration. L'UE a aussi déploré la participation réduite des partis de l'opposition tout au long du processus électoral ainsi que le retrait plusieurs candidats dans les jours qui ont précédé le scrutin. L'UE a invité le gouvernement congolais à mettre en place les mesures correctives pour assurer une meilleure organisation (notamment en vue des élections législatives) et a réitéré son appel aussi bien au qu'aux partis de l'opposition pour que le dialogue national soit approfondi et maintenu ».</p>
Profil gouvernance, p. 20	<p>« Municipalisation accélérée : Les autorités du Congo Brazzaville après la période de guerre veulent reconstruire le pays. Cette reconstruction doit se faire sur la base de la municipalisation dites "accélérée", c'est-à-dire que chaque année l'Etat investit des sommes importantes dans un département précis (département différent chaque année). Il faut comprendre par municipalisation le fait de transférer un pouvoir, des prérogatives à un ensemble de personnes qui administrent une commune, autrement dit, c'est le fait de soumettre à un régime municipal. On peut dire que la municipalisation vise la décentralisation au sein de l'administration d'un Etat, et non la réalisation des travaux d'aménagement dans les municipalités. Le gouvernement congolais utilise ce concept administratif pour vanter les quelques travaux d'assainissement et de voirie conçus. Ce concept ne devrait pas être affilié à la réalisation des travaux publics (qui eux sont totalement financés par l'Etat). La municipalisation qui doit permettre la répartition des responsabilités entre l'Etat et ses collectivités territoriales est loin d'être atteinte au Congo Brazzaville. La municipalisation pour avancer, devrait être conçue par une collectivité ce qui favoriserait, permettrait, une gestion autonome de ses activités et de ses structures ».</p>
RAC 2009, p. 55	<p>« L'Etat Congolais est encore extrêmement centralisé. L'Etat reconnaît lui même qu'il a pris du retard dans le processus de décentralisation. Les autorités locales sont encore peu puissantes et/ou sinon peu fonctionnelles et donc ont été très peu impliquée d'une manière générale. Elles sont très peu impliquées de manière systématique sur l'assistance UE/Congo. Elles sont plutôt impliquées au cas par cas, directement dans l'identification, la formulation et la mise en œuvre les projets nécessitant un engagement et/ou consultation avec les autorités locales (par exemple dans le cadre des projets sucre – notamment hydraulique villageoise-, sécurité alimentaire, santé). En cas d'absence d'autorité locale et de toute manière, les projets impliquent les chefs de villages et/ou les "relais de communautés" ».</p>

RAC 2006, p. 6	« La gouvernance administrative présente toujours des limites importantes dans le respect de la législation, la transparence, la responsabilisation des individus et des institutions, la décentralisation et la lutte contre la fraude et la corruption. L'administration congolaise reste peu efficace pour plusieurs raisons, notamment : les textes réglementaires et les formalités qu'elle est chargée de mettre en application sont souvent lourds et inadaptés ; le personnel est insuffisamment formé et motivé ; et une trop forte concentration des pouvoirs au sein de l'exécutif, empêchant les pouvoirs législatif et judiciaire d'exercer leur mission de contrepoids démocratique dans le respect des textes en vigueur. La décentralisation administrative s'organise peu à peu. Hormis dans le département du Pool, les structures décentralisées sont installées et découvrent leur mission. La forte centralisation des questions budgétaires et l'allégeance des mandataires départementaux aux responsables nationaux limitent cependant l'avancée du processus ».
RAC 2005, p. 4	« La décentralisation administrative progresse lentement. Dans le cadre du programme de municipalisation accélérée, chaque département abrite à tour de rôle les festivités de la fête nationale (15 août). Néanmoins on note peu de résultats concrets et il y a eu des retards et des défaillances dans la réalisation des travaux à Impfondo en 2005 ».
2.2.2. Existence et effectivité de nouvelles dispositions constitutionnelles établissant des structures de partage du pouvoir	
S'agissant de gouvernance et de responsabilisation, sur le plan politique, le régime démocratique congolais est fondé sur une stricte séparation et l'équilibre des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire. La Constitution prévoit des mécanismes adéquats de contrôle et de responsabilisation (interpellation, question écrite, question orale, question d'actualité, audition en commission et enquête parlementaire) du pouvoir exécutif. Toutefois, malgré une répartition et une délimitation claire des compétences des institutions, par application des textes constitutionnels dans les faits, les entretiens ont révélé des insuffisances dans la concrétisation de ce principe et dans l'efficacité de la gouvernance. Cette séparation dans les textes constitutionnels reste difficile dans les faits pour assurer le bon exercice du jeu démocratique tandis que des divergences subsistent entre les textes officiels relatifs aux contrôles législatifs et judiciaires et que les moyens humains, logistiques et financiers à disposition du parlement et de la justice sont insuffisants. Au cours de la période en revue, le rôle de la Commission n'a pas porté sur l'ensemble des volets du processus de démocratisation et du renforcement de l'Etat de droit mais s'est concentré sur le secteur de la Justice (voir CJ. 2.3).	
Méthode d'analyse pour l'indicateur :	
Profil gouvernance pp. 8, 17 et 18	« De plus, l'indépendance de la CONEL n'est que théorique. Celle-ci est composée de membre de la majorité, de l'opposition et de la société civile congolaise. Si cette organisation tripartite se retrouve au niveau du bureau national, ce n'est pas le cas dans ses déclinaisons départementales ou locales. Par ailleurs, il s'avère que les représentants de la société congolaise sont généralement proches du pouvoir en place, tandis que l'opposition modérée (dont les idées ne sont pas farouchement en contradiction avec celles de la majorité) assure la représentation de la troisième force. Autant dire que la CONEL n'est pas un organe indépendant. La création d'une Commission d'organisation des élections unique et indépendante est nécessaire ». Il existe deux instances chargées de la lutte contre la corruption (nouvellement créées, notamment suites aux demandes de la Communautés internationales). D'une part, la Commission nationale de lutte contre la corruption, la fraude et la concussion (CNLCCF). D'autre part, l'observatoire anti-corruption. S'agissant de la première, elle été créée en 2004 ²⁷ puis réorganisée en 2007 ²⁸ . Assistant le gouvernement dans la mise en oeuvre de sa politique de lutte contre la corruption, la fraude et la concussion, la CNLCCF, a une triple mission: Centraliser toutes les informations nécessaires à la prévention et à la détection des faits de corruption et autres infractions assimilées commis dans le secteur privé ou dans le secteur public; Mettre en oeuvre le plan d'action de lutte contre la corruption du Gouvernement; Apporter un appui technique à tout organisme public ou privé qui sollicite la mise en place d'un dispositif interne pour lutter efficacement contre les actes de corruption, de concussion et de fraude. Cet organe, complètement dépendant de l'Etat était directement placé auprès du Premier Ministre avant que cette fonction ne disparaisse et est constitué de 16 membres représentant les différents Ministères. Elle dépend aujourd'hui de la Présidence. Concernant l'Observatoire anti-fraude, il a été créé en 2007. En tant qu'organe statutairement indépendant, sa mission est de suivre et d'évaluer les mesures de lutte contre la corruption initiées par le gouvernement et mises en oeuvre par la CNLCCF. Composé de 9 membres incluant 1 (seul) membre de la société civile, cet organe dresse annuellement un bilan de son activité ³⁰ . L'Observatoire est dirigé par un ancien Inspecteur général d'Etat. L'observatoire n'est malheureusement pas systématiquement consulté sur certains documents clés ou avec du retard (audits SNPC,...) et doit encore déterminer des critères pour assurer le suivi évaluation du plan d'action de lutte contre la corruption ainsi que du plan d'action sur la commercialisation du pétrole. Les deux institutions

	exercent actuellement dans des conditions précaires (locaux, matériels,...) et soulignent des retards dans le décaissement des sommes qui leur sont mandatés mais qui reste bloquée au niveau du Trésor. Elles n'ont encore mené aucune enquête ou investigations sur la corruption même si cela est inscrit dans le plan d'action de lutte contre la corruption récemment adopté. Le Plan d'Action sur la gouvernance et la lutte contre la corruption, a été approuvé par décret présidentiel du 13 Août 2009 et la loi Anticorruption a été adoptée par le Parlement et doit être bientôt promulguée par le Président de la République. Il faut noter que l'adoption de ces documents font partie des conditions (déclencheurs) de l'Initiative PPTE qui permettra à l'Etat Congo d'atteindre le point d'achèvement et donc d'obtenir un allègement considérable de sa dette extérieure. Cinq actions de vulgarisation, de sensibilisation et d'adoption des textes d'application doivent être réalisées avant la mi novembre ».
RAC 2008, p. 5	« Quelques progrès ont été atteints en matière de gouvernance démocratique: mise en place d'une Commission de Lutte contre la Corruption et d'un observatoire, rédaction d'un plan et d'une loi anti corruption, début de réflexion sur une politique sectorielle de la Justice, amélioration du respect des libertés fondamentales, pacification relative du Pool. Cependant de nombreux progrès restent à accomplir, notamment en matière de lutte effective contre la corruption, en matière électorale (manque d'indépendance et faible pouvoir de la CONEL, listes électorales douteuses, absence d'impartialité des media, etc.), de respect des droits humains, etc ».
RAC 2006, p. 6	« La gouvernance administrative présente toujours des limites importantes dans le respect de la législation, la transparence, la responsabilisation des individus et des institutions, la décentralisation et la lutte contre la fraude et la corruption. L'administration congolaise reste peu efficace pour plusieurs raisons, notamment : les textes réglementaires et les formalités qu'elle est chargée de mettre en application sont souvent lourds et inadaptés ; le personnel est insuffisamment formé et motivé ; et une trop forte concentration des pouvoirs au sein de l'exécutif, empêchant les pouvoirs législatif et judiciaire d'exercer leur mission de contrepoids démocratique dans le respect des textes en vigueur ».
RAC 2003, p. 5	« Malgré le retard pris sur le calendrier de la mise en place effective des institutions, l'année 2003 marque une étape cruciale dans la consolidation de l'État de droit en République du Congo avec l'adoption en janvier de plusieurs lois organiques des nouvelles institutions (Cour constitutionnelle, Haute Cour de justice, Conseil économique et social, Conseil supérieur de la liberté de communication, Médiateur, Commission nationale des droits de l'homme). Malgré la ratification de la plupart des grandes conventions de droits de l'homme (les textes légaux ne sont pas toujours connus des magistrats et le droit interne ne reprend pas toujours les textes internationaux. Parmi les dossiers judiciaires en cours, il convient de signaler celui des «disparus du Beach», actuellement en phase d'instruction judiciaire au Congo et en France ».
CJ 2.3. Les stratégies de coopération Commission – RC ont contribué au rétablissement des institutions judiciaires.	
2.3.1. Amélioration des capacités des institutions publiques judiciaires	
Dans un contexte de post-conflit marqué par la fragilité de l'Etat congolais et les insuffisances de ses institutions, la Commission (aux côtés de la coopération française) a compté parmi les premiers PTF à insister sur l'importance de la Justice, au travers du Projet d'Appui à l'Etat de Droit (PAED - volet 1 « renforcement des capacités des institutions publiques concourant à la consolidation de l'Etat de droit ») et de son successeur le Projet d'appui à l'Etat de droit et aux associations (PAREDA), financé sur le 10 ^{ème} FED. Cette approche était pertinente pour renforcer une justice qui fonctionne mal depuis des années. Ses réalisations ont été positives en termes de renforcement des capacités des institutions publiques du secteur mais aussi de réhabilitation des équipements. En revanche, l'impact de cet appui sur le système judiciaire dans sa globalité est probablement assez limité, pour autant que l'on puisse le mesurer en l'absence d'exercice d'évaluation externe du projet. Le système judiciaire congolais continue de souffrir de l'insuffisance quantitative et qualitative de ses magistrats et de leur inégale répartition géographique, du manque de spécialisation, de l'insuffisance et de la vétusté des infrastructures et de l'insuffisance des ressources budgétaires allouées à la Justice.	
<u>Méthode d'analyse pour l'indicateur :</u>	
Profil gouvernance, p. 14	« Le système actuellement en place en République du Congo comporte un certain nombre de lacunes. Les institutions souffrent dans leur majorité de sous-équipement, notamment informatique. Cela est vrai sur l'ensemble du territoire, y compris à Brazzaville. La jurisprudence et la législation ne sont disponibles que sur papier. Une réforme générale du secteur de la justice semble nécessaire. La loi de programmation basée sur le plan d'action chiffré et la

	<p>nouvelle politique sectorielle de la justice est en cours de finalisation. En ce qui concerne les supports juridiques, on peut noter une obsolescence des textes et des procédures en vigueur²⁴. La justice congolaise souffre également d'un manque de formation des personnes qui y travaillent et d'une absence patente d'inspection. Cela pose un sérieux problème de crédibilité des décisions rendues et de bon fonctionnement de la justice en général. Une autre lacune du secteur de la justice réside dans le manque manifeste de transparence et dans la corruption, pratique très largement répandue dans ce domaine ».</p>
<p>RAC 2009, pp. 12, 14, 37.</p>	<p>« Le Plan d'action gouvernance adopté par le gouvernement le 13 août 2009 et validé par les partenaires, constitue une avancée majeure en termes d'orientations stratégiques de la bonne gouvernance et réforme de l'Etat. Déjà des réformes sont en cours dans le domaine des investissements publics et la mise en place d'institutions de lutte contre la corruption en phase avec les déclarations d'intention du Président de la République. Cependant des insuffisances sont toujours perceptibles dans les domaines concernant la passation des marchés publics, la transparence des recettes pétrolières, la lutte contre la fraude et la corruption, la mise en œuvre de la législation, la transparence, la responsabilisation des individus et des institutions, la décentralisation ».</p> <p>PAED « Le projet financé par le 8ème FED, d'un montant de 4,645 Mio €, a pour objectif global de contribuer à l'édification d'un Etat de droit à travers l'objectif spécifique de renforcer les capacités des acteurs publics et privés qui concourent directement à l'édification d'un Etat de droit fondé sur le respect des droits humains et des principes démocratiques ainsi que sur la bonne gouvernance. Ce projet comporte deux volets d'intervention avec cinq résultats principaux :</p> <p>Volet A : renforcement des capacités des institutions publiques : Résultat 1 : le service public de la justice est renforcé tant sur le plan des équipements que du fonctionnement ; Résultat 2 : les compétences des acteurs des institutions qui concourent à l'édification d'un état de droit sont améliorées ; Résultat 3 : le pouvoir exécutif a des capacités renforcées en matière d'élaboration de stratégies, de promotion et de consolidation du processus de démocratisation.</p> <p>Volet B : renforcement de la société civile : Résultat 4 : la situation du respect des droits de l'homme continue de s'améliorer ; Résultat 5 : une société civile pluraliste est renforcée et mieux organisée.</p> <p>L'assistance technique du projet a débuté le 3 septembre 2007 pour une durée de 28 mois. Un diagnostic de la justice au Congo, réalisé par les experts internationaux et nationaux entre septembre et décembre 2007 sur les zones prioritaires du projet a été réalisé durant la phase de démarrage. Les résultats de ce diagnostic ont conduit, le 07 mars 2008 à la mise en œuvre d'un devis-programme de croisière pour une durée de 18 mois. Les avancées majeures de 2008 ont porté sur la sélection des soumissionnaires pour les travaux de réhabilitation des greffes de Pointe Noire, Dolisie et Brazzaville et la sélection du fournisseur des équipements. Durant la période 2009 un Plan d'Action Chiffré d'un montant de 69,174 milliards FCFA portant sur les besoins du Ministère de la Justice et des droits Humains d'une durée de 5 ans a été réalisé , et l'élaboration d'une Politique Sectorielle est en cours et devrait être présentée aux bailleurs pour la recherche de financement. Une étude sur la modernisation et l'informatisation du casier judiciaire (qui servira pour le projet 10ème FED) a été menée, ainsi qu'une étude portant sur la création d'une école de formation (initiale et continue) des magistrats, des greffiers et autres personnels de justice en République du Congo.</p> <p>Les travaux de réhabilitation des greffes des cours d'appels, tribunaux de grande instance, prisons et polices juridiques ont été réceptionnés provisoirement au mois de septembre 2009. La réhabilitation des cellules de détention du Commissariat central de Brazzaville est maintenant terminée. La réception provisoire des équipements informatiques pour les greffes à Dolisie a eu lieu en septembre 2009. Celles de Brazzaville et Pointe Noire ont eu lieu en octobre. Les formations des greffiers en gestion administrative ont été réalisées, et les formations en informatique sont actuellement en cours. Le marché pour la constitution d'un Fonds documentaire pour un montant de 31.500.000 FCFA a été attribué et la fourniture des ouvrages est en attente pour une livraison mi-novembre 2009.Ce fonds documentaire sera constitué essentiellement des livres pour trois centres juridictionnels de Brazzaville, Pointe-Noire et Dolisie ».</p> <p>PAREDA : Projet d'appui à l'Etat de droit et aux associations (PAREDA) « Le projet de 3 M d'€ instruit en 2009 (en cours d'approbation à Bruxelles) sera lancé en 2010 dans la continuité du PAED. Ce projet fusionne les deux lignes budgétaires du PIN "Etat de droit" (2 M€) et "Acteurs Non Etatiques" (1 M€). L'objectif global du projet vise à consolider l'Etat de droit dans le respect des orientations de la politique sectorielle de la justice. L'objectif spécifique est de</p>

	<p>renforcer les acquis du premier projet (PAED) dans les juridictions de Brazzaville, Pointe Noire et Dolisie dans le but d'améliorer le fonctionnement des cours et tribunaux, la qualité des services de justice, les conditions de détention, et enfin, les capacités des OSC dans la promotion de l'accès à la justice, et la bonne gouvernance. Les activités du PAREDA sont directement liées à la poursuite et à la consolidation d'actions menées dans le cadre du PAED et qui font partie des priorités de la nouvelle politique sectorielle du Ministère de la Justice ». « A noter que ces priorités s'inscrivent également au titre des conclusions de la revue à mi-parcours. Vu les résultats encourageant du projet PAED, les énormes besoins du pays dans ce domaine, les engagements récents du gouvernement (nouvelle politique sectorielle Justice, loi sur la modernisation de la justice en cours de rédaction, budget Justice en augmentation, engagements de lutte contre la corruption), les conclusions de la RMP proposent une augmentation budgétaire de 3 millions d'euros (et donc un doublement) de l'enveloppe allouée au PAREDA, dont le montant devient alors 6 millions d'€. Un avenant (nouvelles activités -mais en lien direct avec la CF présentée dans le plan d'action annuel 2009) sera présenté au premier semestre 2010). Le PAREDA portait déjà à deux tiers sur l'appui aux structures étatiques (volet 1 "justice" et volet deux "détention") et à un tiers sur l'appui aux structures non étatiques. La composition post RMP sera la même, avec l'avenant de 3 millions, dont 2 millions renforçant les volets 1 et 2 du PAREDA (justice et détention), notamment avec de nouvelles activités en lien directs avec celle du PAREDA : des activités répondant aux insuffisances du cadre légal et de sa mise en œuvre, à la nécessité d'impliquer les élus locaux dans le renforcement de l'Etat de droit (gouvernance locale), aux faiblesses de la gestion des ressources humaines (au Ministère de la Justice et des Droits humains et dans les prisons notamment), sur la réhabilitation de l'Etat civil (incluant enregistrement des naissances), et 1 million pour renforcer les capacités de gestion des ANE au Congo, leur structuration et leur professionnalisation, ainsi que le droit des personnes vulnérables (en complémentarité avec les financements sur les lignes thématiques budgétaires dont ANE-AL). L'atelier RMP a aussi exprimé le souhait que l'Etat Congolais cofinance ce programme à hauteur d'environ 2 millions d'€. Cependant aucun engagement écrit n'a encore été pris en ce sens ».</p>
<p>RAC 2006, pp. 8, 9</p>	<p>« Renforcement des capacités, développement institutionnel et genre. Institutions : Si officiellement les institutions prévues par la Constitution du 20 janvier 2002 sont installées, certaines n'ont aucun moyen pour fonctionner, ni même de locaux pour s'installer (notamment la Commission Nationale des droits de l'homme). De facto, on peut observer qu'aucune n'assume réellement son mandat. Les capacités du gouvernement à élaborer et mettre en œuvre des politiques sectorielles appropriées sont pour l'instant faibles. Le parlement affiche lui aussi une faible capacité à user de toutes ses prérogatives pour exercer son contrôle sur l'exécutif. Le système judiciaire demeure également précaire et assume son mandat avec une rigueur limitée. Les moyens matériels et humains mis à sa disposition sont insuffisants et sa capacité à éliminer les comportements préjudiciables de certains de ses membres restent limités. Le processus de démocratisation entamé au début des années 1990 a conduit à la création de nombreux partis et associations politiques (225 dénombrés en 2005). Bon nombre ont une existence éphémère et ont une influence limitée sur la marche du pays, faute de vrai projet politique. L'opposition est de ce fait faible, fragmentée et sans leader vraiment capable de la rassembler (...). Le parlement affiche toujours une faible capacité à user de toutes ses prérogatives pour exercer son contrôle sur l'exécutif. Le système judiciaire n'est pas suffisamment accessible, et ne parvient pas toujours à régler les contentieux de manière équitable et rapide (par exemple 3/4 de la population des détenus à la maison d'arrêt de Brazzaville sont en préventive). Il travaille avec des équipements obsolètes (par exemple non disponibilité de la législation, doctrine et jurisprudence en ligne) »</p>
<p>RAC 2005, pp. 5, 18</p>	<p>« Fin 2005, la poursuite du processus démocratique et le renforcement des institutions restent essentiels pour la consolidation de la paix et pour le développement du pays dans un contexte de stabilité politique qui garantisse le libre exercice des droits civils et des libertés fondamentales. En 2005, il y a eu peu d'initiatives et de résultats quant aux droits de l'homme, au progrès d'un Etat de droit, de démocratie, de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption ». « Les principales institutions (Cour constitutionnelle, Haute Cour de justice, Conseil économique et social, Conseil supérieur de la liberté de communication, Médiateur, Commission nationale des droits de l'homme) sont officiellement installées et leurs membres nommés, mais leurs moyens ne leur permettent toujours pas de remplir leur mandat de manière adéquate. La Cour des comptes a été installée en août 2005 mais ne fonctionne pas encore, à cause d'un manque d'infrastructures (mis à part le bâtiment) et de formation des juges ».</p>
<p>RAC 2003, p. 4</p>	<p>« On relèvera encore que d'une manière générale les problèmes de gouvernance politique sont également liés à la grande faiblesse de toutes les administrations publiques du pays et à la difficulté de faire évoluer les méthodes de travail héritées du passé. Se pose entre autres la question du</p>

	renouvellement des cadres de la fonction publique, du fait notamment du blocage du recrutement et du déséquilibre de la pyramide hiérarchique (surreprésentation des cadres par rapport aux agents d'exécution) ».
Profil gouvernance, p. 14	« Le système actuellement en place en République du Congo comporte un certain nombre de lacunes. Les institutions souffrent dans leur majorité de sous-équipement, notamment informatique. Cela est vrai sur l'ensemble du territoire, y compris à Brazzaville. La jurisprudence et la législation ne sont disponibles que sur papier. Une réforme générale du secteur de la justice semble nécessaire. La loi de programmation basée sur le plan d'action chiffré et la nouvelle politique sectorielle de la justice est en cours de finalisation. En ce qui concerne les supports juridiques, on peut noter une obsolescence des textes et des procédures en vigueur ²⁴ . La justice congolaise souffre également d'un manque de formation des personnes qui y travaillent et d'une absence patente d'inspection. Cela pose un sérieux problème de crédibilité des décisions rendues et de bon fonctionnement de la justice en général. Une autre lacune du secteur de la justice réside dans le manque manifeste de transparence et dans la corruption, pratique très largement répandue dans ce domaine ».
RAC 2009, pp. 12, 14	« Le Plan d'action gouvernance adopté par le gouvernement le 13 août 2009 et validé par les partenaires, constitue une avancée majeure en termes d'orientations stratégiques de la bonne gouvernance et réforme de l'Etat. Déjà des réformes sont en cours dans le domaine des investissements publics et la mise en place d'institutions de lutte contre la corruption en phase avec les déclarations d'intention du Président de la République. Cependant des insuffisances sont toujours perceptibles dans les domaines concernant la passation des marchés publics, la transparence des recettes pétrolières, la lutte contre la fraude et la corruption, la mise en œuvre de la législation, la transparence, la responsabilisation des individus et des institutions, la décentralisation ». « Les travaux de réhabilitation des greffes des cours d'appels, tribunaux de grande instance, prisons et polices juridiques ont été réceptionnés provisoirement au mois de septembre 2009 ».
RAC 2005, pp. 5, 18	« Fin 2005, la poursuite du processus démocratique et le renforcement des institutions restent essentiels pour la consolidation de la paix et pour le développement du pays dans un contexte de stabilité politique qui garantisse le libre exercice des droits civils et des libertés fondamentales. En 2005, il y a eu peu d'initiatives et de résultats quant aux droits de l'homme, au progrès d'un État de droit, de démocratie, de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption ». « Les principales institutions (Cour constitutionnelle, Haute Cour de justice, Conseil économique et social, Conseil supérieur de la liberté de communication, Médiateur, Commission nationale des droits de l'homme) sont officiellement installées et leurs membres nommés, mais leurs moyens ne leur permettent toujours pas de remplir leur mandat de manière adéquate. La Cour des comptes a été installée en août 2005 mais ne fonctionne pas encore, à cause d'un manque d'infrastructures (mis à part le bâtiment) et de formation des juges ».
RAC 2003, p.4	« On relèvera encore que d'une manière générale les problèmes de gouvernance politique sont également liés à la grande faiblesse de toutes les administrations publiques du pays et à la difficulté de faire évoluer les méthodes de travail héritées du passé. Se pose entre autres la question du renouvellement des cadres de la fonction publique, du fait notamment du blocage du recrutement et du déséquilibre de la pyramide hiérarchique (surreprésentation des cadres par rapport aux agents d'exécution) ».
Entretien Acteurs non Etatiques	« Dans le cadre de la justice et le PAED, les cliniques juridiques ont pu élaborer un projet de soutien aux veuves, victimes d'exaction après le décès du mari ».
Entretien administration congolaise	« Dans le domaine de la justice, j'ai vu des choses changer, évoluer positivement et d'autres se dégrader. Mais là où est intervenu le projet PAED sur les trois sites de Brazzaville, Pointe Noire et Dolisie, les conditions de travail ont été améliorées : l'informatique, un personnel formé même si insuffisant encore, un accompagnement vers un plan de formation des greffiers en informatique, etc ».
Entretien projet de coopération	« Le PAED a estimé que beaucoup de projets n'ont pas été efficacement mis en oeuvre. Néanmoins il y a quant même des magistrats et beaucoup d'ONG qui ont pris leurs responsabilités à la suite de la sensibilisation du PAED. Toutefois le justiciable n'a pas encore confiance en la justice, le magistrat n'étant pas bien payé peut donc être achetable ».

2.3.2. Evolution de la corruption (indicateurs de corruption de la Banque Mondiale et de l'ONG Transparency International)

Il est possible de noter des avancées en matière de lutte contre la corruption en RC avec la mise en place par le gouvernement de deux institutions chargées d'examiner les actes de corruption (la Commission Nationale de lutte contre la Corruption, la Concussion et la Fraude (2004) et l'Observatoire Anti-corruption - 2007). Durant la période sous étude, ces institutions n'ont pas été opérationnelles, en raison de leur création toute récente et de l'insuffisance de moyens humains, financiers et logistiques. Des insuffisances sont toujours perceptibles dans les domaines concernant la passation des marchés publics, la transparence des recettes pétrolières, la lutte contre la fraude et la corruption, la mise en œuvre de la législation, la transparence, etc. L'indice de perception de la corruption de Transparency International qui classe les pays sur une échelle allant de zéro (haut degré de corruption perçue dans les administrations publiques et la classe politique) à 10 (faible degré de corruption perçue), la RC est passée de l'indice 2,3 en 2004 (114e rang sur 145) à 2,1 en 2007 (150e rang sur 179) (une note inférieure à 3 indiquant une corruption perçue comme endémique). Toutefois, le lien entre appui au système judiciaire et lutte contre la corruption reste difficile à établir en l'absence de données fines d'analyse dans le domaine permettant de rattacher les évolutions aux activités réalisées par la Commission. Il semble que pour que l'action de la Commission ait un effet notable dans ce domaine, il lui aurait fallu avoir une approche plus systémique (jouer sur le système, appui aux ONG pour qu'elles fassent pression, renforcement des capacités des institutions publiques). Dans le cadre du PAED, par exemple, la Commission n'a pas introduit la dimension de la lutte anti-corruption, elle a laissé ce choix à la Banque Mondiale en tant que pré-condition pour le point d'achèvement de PPTE. Malgré l'absence de l'aspect de mise en œuvre visible des lois anti-corruption, la RC a été éligible en tant que PPTE en tenant compte des tendances globales.

Méthode d'analyse pour l'indicateur :

<p>Profil gouvernance, p. 17</p>	<p>« Le Plan d'Action sur la gouvernance et la lutte contre la corruption, a été approuvé par décret présidentiel du 13 Août 2009 et la loi Anticorruption a été adoptée par le Parlement et doit être bientôt promulguée par le Président de la République. Il faut noter que l'adoption de ces documents font partie des conditions (déclencheurs) de l'Initiative PPTE qui permettra à l'Etat Congo d'atteindre le point d'achèvement et donc d'obtenir un allègement considérable de sa dette extérieure. Cinq actions de vulgarisation, de sensibilisation et d'adoption des textes d'application doivent être réalisées avant la mi novembre. Il est donc prévu un cadre national pour la lutte contre la corruption. Cependant, il semblerait que les organismes compétents manquent d'indépendance vis-à-vis du pouvoir en place. Le critère financier qui pourrait leur apporter une autonomie n'est pas respecté dans sa totalité puisque les institutions ne reçoivent un budget que pour leurs dépenses de fonctionnement et non pour l'ensemble des dépenses qu'elles ont à couvrir, notamment pour les enquêtes et campagnes de sensibilisation ».</p>
<p>RAC 2009, p. 6</p>	<p>« Des progrès ont été atteints en matière de gouvernance démocratique: mise en place d'une Commission de Lutte contre la Corruption et d'un observatoire, rédaction et adoption en été 2009 d'un plan et d'une loi anti corruption, mise en place d'une politique sectorielle de la Justice (soutenue par les fonds FED – une loi de modernisation de la justice est maintenant attendue), adoption de la loi sur les droits de l'enfants, amélioration du respect des libertés fondamentales (notamment liberté d'expression), pacification du Pool (hormis quelques foyers bien circonscrits). Cependant de nombreux progrès restent à accomplir, notamment en matière de lutte effective contre la corruption, en matière électorale (manque d'indépendance et faible pouvoir de la CONEL, listes électorales douteuses, absence d'impartialité des media, etc.), de respect des droits humains (notamment droits des femmes et des personnes vulnérables dont les peuples autochtones minoritaires), etc. ».</p>
<p>RAC 2008, p. 9</p>	<p>« La situation d'ensemble n'a pas beaucoup évolué depuis 2006. Toutefois, il est important de noter la création officielle de deux instances chargées de lutter contre la corruption, qui ont commencé leur travail en 2008 : La Commission nationale de lutte contre la corruption la concussion et la fraude a été réorganisée le 13 février 2007. Ses membres ont été nommés en août 2007, avec des représentants du gouvernement et de la société civile. Un observatoire national de lutte contre la corruption a été institué en juin 2007. Les membres le constituant ont prêté serment en mars 2008 ».</p>

2.3.3. Evolution des droits de l'homme (à partir des données publiées par Amnesty international et International Crisis Group par exemple et du rapport de Revue périodique Universelle du Conseil des droits de l'homme des NU de 2009)

La Commission a fait de l'appui aux droits de l'homme une priorité, en intégrant ce thème dans un secteur de concentration du 9^{ème} FED. Des évolutions positives ont été notées en termes de connaissance effective des droits humains par les citoyens. La collaboration PAED-Ministère de la Justice et des Droits Humains (MJDH) a contribué à l'organisation des séances d'animation dans des endroits publics et à la publication des affiches sur les droits humains dans l'objectif de vulgariser leur connaissance à un public très large. Ces

<p>initiatives ont été suivies de celles des populations elles-mêmes et des ONG de protection des droits humains. L'apport de la Commission dans la facilitation et la pacification du débat sur les droits humains entre le gouvernement et les ONG de protection des droits de l'homme est reconnu. Les ANE notent une évolution certes positive mais limitée du respect et de l'amélioration des droits de l'homme. Cette modeste évolution est le résultat de la collaboration entre les ONG et les Ministères de la Justice et de l'Environnement Développement Durable : protection des droits humains, lutte contre la torture, droits des peuples autochtones, assistance juridique aux victimes des violations des droits humains, négociation des accords sur les droits des communautés autochtones, etc. En dépit de l'importance accordée par l'UE à ce sujet, les résultats restent limités parce que les droits humains se révèlent compliqués en termes d'actions.</p>	
<p><u>Méthode d'analyse pour l'indicateur</u></p>	
<p>Profil gouvernance, p. 12</p>	<p>« La République du Congo a ratifié la plupart des instruments juridiques internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'homme¹ et le préambule de la Constitution adoptée en 2002 les déclare partie intégrante de celle-ci. Le problème qui se pose concerne la transposition de ces actes en droit interne. Le Parlement congolais, tarde à adopter des mesures d'application de ces actes. Cela a pour conséquences que les instruments juridiques internationaux ou régionaux produisent peu d'effet en droit interne et n'imposent aucune contrainte à la République du Congo en termes de respect des droits de l'Homme ».</p>
<p>RAC 2009, pp. 12, 13</p>	<p>« La situation des droits humains et des libertés fondamentales requiert toujours une attention particulière, notamment au regard du gel des audiences criminelles depuis 2004 sur tout le territoire national; des conditions de détention des prévenus (dont des enfants de moins de 12 ans) et des condamnés; des détentions arbitraires; des conditions de vie des peuples autochtones victimes de discriminations et mauvais traitements (le projet de loi portant promotion et protection des droits des peuples autochtones n'est toujours pas voté); de la recrudescence des violences contre les femmes et de la difficulté d'accès aux soins de santé pour la population ».</p>
<p>RAC 2008, p. 8</p>	<p>« Droits humains et libertés fondamentales : Bien que la liberté de la presse soit globalement respectée (malgré la suspension d'une publication en décembre 2007), la situation des droits humains et des libertés fondamentales reste préoccupante, notamment au niveau: du gel des audiences criminelles depuis 2004 sur tout le territoire national; des conditions de détention des prévenus (dont des enfants de moins de 12 ans) et condamnés; des détentions arbitraires; des peuples autochtones victimes de discriminations et mauvais traitements (le projet de loi portant promotion et protection des droits des peuples autochtones n'est toujours pas voté); de la recrudescence des violences contre les femmes et de la difficulté d'accès aux soins de santé pour la population. L'arrestation de deux journalistes fin 2008 accentue la pression sur la liberté de la presse, particulièrement à l'aube de l'élection présidentielle de 2009 ».</p>
<p>2008 Human Rights Report: Republic of the Congo, Bureau of Democracy, Human Rights and Labor: U.S. Department of State, 25 Février 2009.</p>	<p>« Le gouvernement en matière de droits humains sont restés pauvres. Bien qu'il y ait eu moins d'abus documentés au cours de l'année 2009, de graves problèmes subsistent. Aux citoyens le droit de changer pacifiquement leur gouvernement a été limité. En outre, de graves problèmes de droits humains ont été signalés: meurtres de suspects par les forces de sécurité; des forces de sécurité des passages à tabac et autres mauvais traitements physiques de détenus, viols, de pillages, de la sollicitation de pots-de-vin, et le vol, l'extorsion de fonds et de harcèlement de civils par des inconnus des éléments armés, les mauvaises conditions de détention; officielle impunité; les arrestations arbitraires, la détention longue, inefficace et en grande partie le non du pouvoir judiciaire; la violation de la vie privée des citoyens les droits des limites à la liberté de la presse, les restrictions sur la liberté de mouvement, la corruption officielle et le manque de transparence, la violence domestique et la discrimination sociale contre les femmes, la traite des personnes, la discrimination fondée sur l'appartenance ethnique, en particulier contre des Pygmées et le travail des enfants ».</p> <p>Contrairement aux années précédentes, il n'y avait pas de rapports de meurtres de civils dans la région du Pool par des éléments armés croyait être Ninja rebelles. Les "Ninjas" ont été formés à partir d'un groupe de miliciens à la fin des années 1990 dans le sud-région du Pool. Il a continué à être occasionnelle décès dus à la violence collective, comme les civils d'autodéfense ont pris des mesures contre des criminels présumés ou régler un différend privé. À la fois la police est intervenue pour arrêter mob violence.</p> <p>Disparition Les familles des 353 personnes qui ont disparu en 1999 dans le "Beach" incident manqué au cours de l'année dans leurs tentatives d'utiliser les tribunaux français à porter plainte pénale contre les personnes et les méfaits du gouvernement congolais. En avril, les tribunaux français a statué contre les cas permettant de procéder dans le système français, apparemment la fin de la famille des voies légales. En 2005, un tribunal de Brazzaville a acquitté 15 militaires de haut rang et des fonctionnaires de police accusés d'implication dans la disparition et le décès présumé des 353 personnes séparées de leurs</p>

familles par les forces de sécurité en 1999 à leur retour à Brazzaville de la République démocratique du Congo (RDC) . En 2006, les Congolais de la Cour suprême a refusé d'examiner un recours.

La torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, inhumains ou dégradants Bien que la constitution et la loi interdisent de telles actions, les forces de sécurité fréquemment utilisés pour contraindre les coups des aveux ou pour punir les détenus. Au cours de l'année, il y a eu des rapports que les abus ont continué dans la prison et le système pénitentiaire. Comme les années précédentes, il y avait des rapports par les organisations non gouvernementales (ONG) et d'autres sources dignes de membres des forces de sécurité que les femmes détenues et violées battre citoyens.

Centre de détention des prisons et de conditions Centre de détention de la prison et les conditions étaient difficiles et la vie en danger. Les prisons sont surpeuplées, avec plus de 400 détenus logés dans la Maison d'arrêt de Brazzaville, connu sous le nom de la prison centrale, qui a été construit en 1944 pour moins de 100. Dans la prison centrale de Brazzaville, la plupart de cellule dormait sur le plancher ou sur carton mince matelas dans des cellules, ce qui expose les détenus à la maladie. Nourriture était mauvaise et les soins de santé quasi inexistant, à condition d'abord, le cas échéant, par des organismes de bienfaisance. Prisonniers et détenus dans la prison centrale de Brazzaville, la seule prison de la capitale, généralement reçu un repas par jour. Le Ministère de la Justice a continué à réparer certains des prisons, mais le manque de fonds entravait les efforts déployés pour améliorer les installations et à fournir des vivres et des médicaments.

Arrestation ou détention arbitraire La constitution et la loi interdisent les arrestations et détentions arbitraires. Toutefois, les membres des forces de sécurité de manière déraisonnable et arbitraire des personnes détenues pour des infractions mineures, la plupart liées au trafic, et nécessaire à payer les pots de vin sur place, comme condition de libération. Néanmoins, les rapports d'arrestations et de détentions arbitraires ont continué à diminuer.

Rôle de la police et les appareils de sécurité Les forces de sécurité comprennent la police, de gendarmerie, et les militaires. La police et la gendarmerie sont chargés de maintenir l'ordre interne, d'abord avec la police dans les villes et principalement de la gendarmerie dans d'autres domaines. Les forces militaires sont responsables de la sécurité extérieure, mais aussi ont des responsabilités en matière de sécurité, comme la protection du président. Le ministre de la défense supervise les forces armées et la gendarmerie, et le ministre de la sécurité supervise la police. Une unité de police appelée COMUS, sous l'égide du Ministère de la sécurité et l'ordre public, est chargé de patrouiller les frontières. Une autre unité, la police militaire, est composé de militaires et policiers, et est principalement chargé de l'instruction de faute professionnelle par les membres de l'une des forces de sécurité. Globalement, le professionnalisme des forces de sécurité ont continué de s'améliorer, en grande partie grâce à la formation par la communauté internationale d'application de la loi. Le gouvernement a généralement maintenu un contrôle effectif sur les forces de sécurité, mais certains membres des forces de sécurité qui ont agi indépendamment de l'autorité du gouvernement des abus commis. Les arrestations arbitraires ont continué à être un problème. La plupart des cas étaient des menaces d'arrestation pour extorquer des pots de vin. Ils ont été perpétrés le plus souvent contre les exploitants de véhicules (principalement des chauffeurs de taxi) par des policiers, gendarmes ou militaires. Les fonctionnaires de l'immigration a également arrêté systématiquement les personnes et les a menacés d'arrestation, affirmant qu'ils n'avaient pas certains documents requis, ont été commis d'espionnage, ou de quelque autre prétexte pour extorquer des fonds. Le plus souvent, ces incidents se sont soldés dans le pot-de-vin payés, sinon, la personne a été détenue dans un commissariat de police (ou de l'aéroport) jusqu'à ce que soit un pot-de-vin a été versé ou de la pression a été mis sur les autorités à libérer l'individu. Longue détention en raison de l'arriéré judiciaire a été un problème. En détention ont continué à constituer la majorité de la population carcérale, dont 67 pour cent et 52 pour cent de Brazzaville et Pointe Noire prisonniers, respectivement. En moyenne, les détenus ont attendu six mois ou plus avant d'aller à procès. Il s'agissait d'une conviction générale que les pots de vin de déterminer la durée de la détention.

Procédures d'essai La Constitution prévoit le droit à un procès équitable présidé par un pouvoir judiciaire indépendant, mais les dossiers de loin dépassé la capacité du système judiciaire afin de garantir des procès justes et opportunes, et la plupart des cas, n'ont jamais atteint le système judiciaire. Les tribunaux n'ont pas entendu d'un procès criminel civil depuis 2005, avec le gouvernement, invoquant un manque de fonds pour organiser des essais. Certains prisonniers ont été libérés, et considéré comme étant en état en attendant le procès, mais la plupart sont restés en détention provisoire. En général, lorsque des essais ont eu lieu avant 2006, les accusés ont été jugés par un tribunal présidé par un magistrat désigné par l'Etat. Les jurys sont utilisés. Les défenseurs

	<p>ont le droit d'être présents à leur procès et de consulter un avocat en temps opportun. Un avocat est fourni aux frais du public, si un accusé indigent face à de graves accusations criminelles. Les accusés peuvent faire face à la question ou les accusateurs et les témoins à charge et de présenter des témoins et des éléments de preuve en leur nom propre. La défense a accès à des preuves. Les accusés sont présumés innocents et ont le droit de recours. La loi étend les droits ci-dessus à tous les citoyens.</p> <p>Liberté d'expression et de presse La constitution et la loi prévoient la liberté d'expression et de la presse, mais aussi de criminaliser certaines formes d'expression, telles que l'incitation à la haine ethnique, la violence ou la guerre civile. Le gouvernement à la fois limité la liberté de parole et de la presse. Journalistes de presse écrite et de gouvernement des journalistes pratiqué l'autocensure. Les supports d'impression non gouvernementales connu moins de contraintes pour autant que ses rapports resté seulement sous forme imprimée et n'est pas diffusée ».</p>
Entretien administration Congolaise	<p>«La connaissance des droits de l'homme par l'homme ordinaire est un acquis aujourd'hui. Des initiatives de tous genres sont prises par les les populations et les ONG afin de reprendre les débats sur les questions des droits de l'homme ».</p>
Entretien Acteur Non Etatique	<p>« La coopération de l'UE nous a appuyé et donné la voie qui a contraint l'Etat à prendre en considération les ONG des droits de l'homme. Ce qui nous a permis de participer aux négociations et à la rédaction de l'accord sur les droits des communautés autochtones, avec des propositions faites dans le cadre des réformes en cours. Il y a des résultats visibles en termes d'impacts sur l'évolution positive du respect et amélioration des droits des peuples autochtones ainsi que des ouvriers forestiers, par exemple ».</p>

CJ 2.4. Les stratégies de coopération Commission – RC répondent aux besoins du processus post conflit.

2.4.1. Existence d'une stratégie communautaire globale de prévention des conflits, de stabilisation et de transition vers le développement (par exemple programmes destinés à favoriser la réconciliation, l'intégration des minorités, enfants des rues, etc.)

Dans un contexte de multiplication des conflits, l'Accord de Cotonou UE-ACP, adopté en 2000, comporte un article « Politiques en faveur de la paix, prévention et résolution des conflits » et se donne pour objectif d'intervenir « sur la prévention des conflits violents à un stade précoce en agissant directement sur leurs causes profondes et en combinant, de manière appropriée, tous les instruments disponibles ». Il pose également les bases de l'approche LRRD : « Dans les situations post-conflit, les parties prennent toutes les mesures appropriées pour faciliter le retour à une situation durable de non-violence et de stabilité. Elles assurent les liens nécessaires entre les mesures d'urgence, la réhabilitation et la coopération au développement ». L'article 73 définit des modalités de mise en œuvre spécifiques aux situations post-conflit qui « se fondent sur des mécanismes efficaces et flexibles » qui consistent à pouvoir financer principalement des ONG internationales en gré à gré pour des contrats de durée réduite (18 mois). Toutefois il semble que cette orientation générale ne se soit pas traduite en RC par le développement d'une réflexion ciblée sur le caractère spécifique du LRRD dans la zone (chronogramme correspondant à chacune des activités, des indicateurs de référence et un ciblage adéquat). Aucune stratégie nationale ou régionale de passage du post-conflit au développement n'a ainsi pu être identifiée

Méthode d'analyse pour l'indicateur :

RAC 2006, p. 7	<p>« La complexité et la sensibilité des sujets abordés dans le cadre de ce programme ont entraîné la nécessité de réaliser une étude approfondie sur les conditions de sa mise en œuvre. Cette étude devrait aboutir à la préparation d'un CF pour octobre 2007 ».</p> <p>« L'Union européenne s'est engagée auprès du gouvernement congolais à contribuer au financement du Programme National de Désarmement, de Démobilisation et de Réinsertion des ex-combattants. Cette contribution sera opérationnalisée avec le souci de respecter au maximum la cohérence avec les initiatives déjà prises ».</p>
----------------	--

2.4.2. Existence de projets/programmes spécifiquement liés ou adaptés à une approche prévention du conflit ou LRRD (Linking Relief, Rehabilitation and Development).

Au travers de la combinaison de l'implication de la Commission dans le dialogue politique (cf. CJ 2.1.) et, en fin de période en revue, de la formulation du Projet de Consolidation de la Réconciliation (PCR), la stratégie de coopération Commission – RC a pris en compte la problématique de la transition du post-conflit au développement. Le PCR, au travers de ses deux composantes de réhabilitation physique et sociale et la réconciliation, développe une démarche innovante et s'inscrit totalement dans une approche LRRD. C'est en effet à travers le PCR que ce lien a été établi entre les opérations d'urgence humanitaire, les activités de démilitarisation et de réinsertion d'ex-combattants, la réhabilitation des victimes

<p>civiles des violences (armées et sexuelles) et les projets de développement (agro-alimentaires, etc.). Par ses activités de réhabilitation des femmes victimes de violences sexuelles et de renforcement des capacités des acteurs locaux, il a engagé la RC dans une transition vers la sécurité alimentaire et le développement. Il a également contribué à l'amélioration des conditions de vie des populations affectées par le conflit dans les 4 départements du Sud les plus touchées : la Lekoumou, le Niari, la Bouenza et le Pool. Cette approche traduit l'évolution de la stratégie Commission – RC vers une approche « bottom-up », axée sur les populations victimes et s'inscrivant dans le plan de développement de ces territoires.</p>	
<p><u>Méthode d'analyse pour l'indicateur :</u></p>	
EAMR 2005, p. 5	<p>« Il est à noter que ce projet est très complémentaire de celui sur le désarmement 9 ACP COB 20 : Collecte et destruction des armes pour le développement. Il reste par ailleurs un solde de 2 M€ sur ces mêmes fonds tous ACP réservés au Congo pour envisager une éventuelle 2ème phase du projet de désarmement actuellement en vigueur. Il est cependant encore prématuré d'arrêter à ce jour une programmation de ces fonds restants. Il est en effet impératif d'évaluer les premiers résultats des deux premières interventions pour identifier les meilleurs axes de travail à poursuivre ».</p>
RAC 2005 pp. 3, 18	<p>« Hors PIN : Projet TPS : Appui au Programme National de Désarmement, Démobilisation et Réinsertion des ex-combattants à travers une subvention au fonds fiduciaire MDRP géré par la Banque Mondiale : 6 M€ ; contribution complémentaire à programmer en fonction de l'évolution du programme : 2 M€. Si le projet de désarmement financé par l'UE sous couvert du PNUD a été lancé, des problèmes de démarrage ont fait que le désarmement des rebelles n'a commencé formellement qu'en novembre-décembre 2005 à Brazzaville mais pas encore dans la région du Pool. Le projet de coopération dans le secteur de concentration du PIN sur l'« appui institutionnel, démocratisation et État de droit » prévu en 2004 a été redimensionné en 2005 (...). Projet de collecte et de destruction des armes pour le développement - PCAD 9 ACP RPR 20. Ce projet, de 2 Mio €, a été initié par la Commission en 2003. La convention de financement a été signée par l'Ordonnateur national le 17 juin 2004 et une convention de contribution, confiant l'exécution de ce projet au PNUD, a été signée à la même date. Il vise à collecter l'équivalent d'environ 15 000 d'armes de guerre, dans le Pool et à Brazzaville. Il a été intégré à la composante Désarmement du Plan National de Désarmement, Démobilisation et Réinsertion des ex-combattants (PNDDR) adopté par le gouvernement le 31 décembre 2004 et mis en œuvre par le Haut Commissariat à la Réinsertion des ex-combattants. Le PCAD est considéré comme une phase pilote du projet national de désarmement du PNDDR. La méthode mise en œuvre par le projet consiste à collecter des armes (selon un mécanisme d'attribution de points déterminé en fonction de la nature des armes remises) auprès de détenteurs illégaux en échange de kit de réinsertion dont la composition est déterminée en fonction du nombre de points obtenu lors de la remise des armes. Quoique démarré en octobre 2004, ce projet a connu des difficultés de mise en œuvre à cause d'une faiblesse de l'assistance technique recrutée par le PNUD. Ce problème a été résolu par le recrutement d'un nouvel expert réunissant les compétences requises et le projet est devenu complètement opérationnel en juillet 2005 ».</p>
RMP 04, p.18	<p>« Un projet d'appui à l'État de droit en République du Congo, « Démocratie et État de droit » - 8 ACP COB 8, d'un montant de 14,3 M€ sur une durée de quatre ans a été décidé par la Commission européenne le 17 décembre 2002 (sur des fonds du 8^{ème} FED étant donné que le Document de Stratégie 9^e FED n'était pas encore en vigueur) et la convention de financement a été signée le 10 avril 2003. Enveloppe B - Jusqu'à la fin 2003, seulement la contribution à la Facilité de la paix (0,8 M€ - décision 3/2003 du Conseil ACP-UE du 11 décembre 2003) a été utilisée. ECHO a soulevé son intention de mobiliser pendant le premier semestre 2004 une partie (2 M€) pour compléter leurs actions humanitaires. Il est aussi envisagé d'utiliser l'enveloppe B (2 M€) pour compléter le financement prévu dans l'enveloppe A pour appuyer le Congo à entrer dans l'initiative PPT (paiement d'une partie des arriérés dus à la Commission) et pour un projet de LRRD (2,1 M€) ».</p>
Entretien administration Congolaise	<p>« La démarche participative engagée par le PCR a déjà consolidé les rapports dans les communautés pour la concertation et la réconciliation. Des activités et des projets du PCR sur l'agriculture et avec des associations, ONG et acteurs culturels ont déjà des impacts. Des routes, les ponts, les écoles cassées ont été réhabilités dans ce cadre pour la production agricole et l'évacuation des produits. Tout ceci stabilise. Notre vœu est que le projet PCR aille encore un peu plus dans les zones enclavées où nous craignons que l'insécurité ne s'installe à cause des armes non récoltées ».</p>
Entretien projet de Coopération	<p>« Les objectifs du PCR sont d'améliorer les conditions de vie des populations affectées par les conflits dans quatre départements du Sud parmi les plus affectés : Lekoumou, Niari, Bouenza et Pool autour de deux composantes : la réhabilitation sociale et physique d'un côté, la réconciliation de l'autre. Tout ceci afin d'assurer une reconstruction, la paix durable et le développement ».</p>

2.3 Appui Macro économique

QE 3 : Dans quelle mesure les interventions de la Commission en matière d'appui macro-économique ont-elles contribué à stabiliser l'environnement macro-économique du pays ?

Justification de la question et commentaire:

Comme le souligne l'Accord de Cotonou, la réduction de la pauvreté et le développement économique durable ne peuvent être espérés en l'absence de stabilité macro-économique et de bonne gestion des finances publiques. Il est donc important de savoir si l'appui macro-économique de la Commission a effectivement contribué à l'obtention de ces conditions. Au cours de la période en revue, la Commission a combiné dialogue politique à haut niveau, assistance technique (essentiellement pour la réalisation d'études) et remboursement, sur fonds FED, d'un arriéré de dette de la RC vis-à-vis de la B.E.I. A travers la mobilisation de ces différentes modalités, la Commission a joué un rôle significatif dans le processus qui a conduit la RC au point d'achèvement de l'IPTE (janvier 2010). En fin de période, la Commission a mis l'accent sur la formulation d'appuis à la bonne gouvernance des finances publiques mais aussi de la politique économique et commerciale. Le démarrage des projets correspondants à ces appuis est intervenu en 2010, donc au-delà de la période en revue.

CJ3.1. Les interventions de la Commission en matière d'appui macro-économique ont contribué à l'amélioration de la stabilité macro-économique.

3.1.1. Progrès vers le Point d'Achèvement de l'Initiative PPTE

En janvier 2010, la RC est devenue le 22^{ème} pays à atteindre le point d'achèvement au titre de l'Initiative PPTE renforcée des 33 pays africains bénéficiant de l'Initiative PPTE. Le point d'achèvement marque la fin du processus PPTE commencé en mars 2006, lorsque le pays avait rempli les conditions pour atteindre le point de décision. La RC a rempli l'ensemble des conditions des huit déclencheurs du point d'achèvement.

- Adoption d'un DSRP en avril 2008 ;
- Par rapport aux arrangements de la FRPC, la performance de la RC est jugée satisfaisante depuis son approbation, en décembre 2008. Cela s'est traduit par une amélioration de la performance macro-économique, malgré la crise financière mondiale ;
- Alignement des dépenses publiques sur les priorités identifiées dans le DSRP. Les dépenses en faveur des pauvres ont augmenté de 4,1 % du PIB en 2003 à 7 % en 2008²¹. La part des dépenses favorables aux pauvres dans l'ensemble des dépenses publiques a continué d'augmenter progressivement, passant de 13,8 % du total des dépenses publiques en 2003 à 27,2 % en 2008 ;
- Amélioration des finances publiques : adoption d'un Plan d'action gouvernemental sur les finances en avril 2008 ; adoption fin 2009 du nouveau code des marchés publics avec un nouveau système de régulation ; adoption et début de mise en œuvre en 2009 du schéma de réforme de la commercialisation du pétrole ; réalisation d'un CDMT global et de CDMT sectoriels fin 2009 qui ont permis de préparer en partie le budget 2010, etc. ;
- Une meilleure gouvernance dans le secteur des forêts (soumission au Parlement d'un texte de loi sur la taxation des forêts, etc.) ;
- Adoption et mise en œuvre de réformes juridiques nécessaires à la mise en œuvre de la transparence (abrogation totale et non équivoque du décret n° 2004-466, qui accordait à la Société des télécommunications du Congo (SOTELCO) l'exclusivité des services de télécommunication sur les passerelles internationales et le marché de l'accès hertzien ; et l'adoption de nouvelles lois sur les télécommunications/la poste) ;
- Réformes du secteur social (augmentation du nombre des enseignants du primaire ; augmentation nombre de centres de dépistage volontaire, etc.)
- Amélioration de la gestion de la dette.

Selon l'évaluation faite par l'IDA et le FMI, la RC « a pleinement rempli les conditions arrêtées en mars 2006 pour atteindre le point d'achèvement au titre de l'initiative PPTE renforcée ».

²¹ Essentiellement les secteurs de la santé, l'éducation, l'agriculture et les infrastructures selon la nomenclature fonctionnelle.

Néanmoins, nombre des réformes majeures adoptées en 2009 ont connu simplement un début de mise en œuvre. Il est à craindre, comme dans les phases antérieures de l'IPPTE, un ralentissement suite à l'atteinte du point d'achèvement. Plusieurs facteurs expliquent la lenteur du processus PPTE. Les contraintes de capacité, qui restent un problème, sont à l'origine de fréquents retards dans la conception et l'adoption des politiques et des lois, en particulier dans le cas de documents complexes tels que le DSRP. Un obstacle majeur à la mise en œuvre effective des réformes reste aussi le manque d'unanimité politique sur certains aspects essentiels du programme PPTE, à savoir la réforme de la gestion des investissements publics, mais aussi la réforme du système de passation des marchés publics, la gouvernance du secteur pétrolier et les conditions relatives à la lutte contre la corruption. S'il est vrai que des progrès ont été accomplis vers la réalisation des objectifs, ces avancées, d'une manière générale, ont été lentes.

Méthode d'analyse pour l'indicateur:

<p>Feuille de Route pour la mise en œuvre de programmes d'appuis budgétaires en République du Congo, p1</p>	<p>« Les déclencheurs PPTE ont été réalisés et cela a permis de décider de l'atteinte du point d'achèvement en janvier 2010. Il s'agit principalement de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adoption du DSRP en 2008 et mise en œuvre satisfaisante; • Observation d'une certaine stabilité macro-économique qui a permis la mise en œuvre de deux tranches FRPC; • Adoption d'un Plan d'action gouvernemental sur les finances en Avril 2008; • Constitution de l'Equipe de coordination au ministère en Septembre 2008; • La mise en place d'une nouvelle classification fonctionnelle utilisée dans le budget 2009; • L'adoption et le début de mise en œuvre d'un nouveau schéma directeur informatique et d'un nouvelle chaîne de dépenses en 2009; • L'adoption et le début de mise en œuvre d'un plan d'action pour la réforme des investissements publics en 2009; • L'adoption fin 2009 du nouveau code des marchés publics avec un nouveau système de régulation; • L'adoption et le début de mise en œuvre en 2009 du schéma de réforme de la commercialisation du pétrole; • La réalisation d'un CDMT global et de CDMT sectoriels fin 2009 qui ont permis de préparer ne partie le budget 2010; • L'augmentation dans les budgets des allocations aux secteur pro-pauvres et notamment dans les secteurs de la santé et de l'éducation ; • La mise ne place en 2008 d'une Commission et d'un Observatoire pour la lutte contre la corruption; • L'adoption et début de mise en œuvre d'un plan d'action pour la lutte contre la corruption; • L'adoption de législations et réglementations nouvelles dans le secteur de la gouvernance des ressources naturelles et dans le secteur des télécommunications; • Nouvelle tranche FRPC ».
<p>Profil gouvernance, p 22</p>	<p>« Le PEFA (mars 2005) et le CIFA (juin 2006) ont relevé d'importantes faiblesses sur les cinq points. Des recommandations ont été formulées et celles-ci ont été exploitées pour concevoir un Plan d'Action Gouvernemental de Gestion des Finances Publiques. Dans le cadre du processus PPTE des actions ont été entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> • mise en place d'une nouvelle classification budgétaire fonctionnelle; • adoption d'un nouveau schéma informatique (celui-ci n'est pas encore mis en place); • adoption d'un schéma de rationalisation et simplification du circuit de la dépense. • promulgation d'un nouveau code des marchés publics et mise en place de nouvelles institutions de régulation des marchés publics (cette réforme appelle encore un certain nombre d'actions pour être complète et devra encore prouver son efficacité dans sa mise en œuvre) ; • adoption d'un plan d'action pour la réforme dans la gestion des investissements publics qui semble avoir été correctement mis en œuvre. Néanmoins, des faiblesses importantes persistent dans la capacité de l'administration a étudier, planifier et choisir des projets d'investissements ; • adoption d'un plan d'Action pour la réforme de la commercialisation du pétrole ; • mise en place d'un CDMT global et de 11 CDMT sectoriels. <p>Des actions ont donc été menées qui pourraient déboucher sur une amélioration globale dans la qualité de la gestion des finances publiques. Cela va</p>

	maintenant dépendre de la qualité de la mise en œuvre des différents plans d'actions adoptés ».
RAC 2009, p6	« Même si certaines avancées doivent être notées dans le domaine de la gouvernance (notamment dans le domaine des investissements publics et mise en place d'institutions de lutte contre la corruption), la gouvernance présente toujours des limites importantes, notamment dans les domaines suivants: mise en œuvre de la législation, transparence, responsabilisation des individus et des institutions et impunité, décentralisation, passation des marchés publics, recettes pétrolières, et la lutte contre la fraude et la corruption. Au vu de l'état d'avancement (insuffisant) sur les déclencheurs de l'initiative PPTE, il semble peu probable que le Congo parvienne à atteindre le point d'achèvement comme il le souhaiterait en Juin 2009 (ce qui permettrait de libérer une grande partie de sa dette extérieure). L'administration congolaise reste peu efficace pour plusieurs raisons, dont notamment : les textes réglementaires et les formalités qu'elle est chargée de mettre en application sont souvent lourds et inadaptés ; le personnel est insuffisamment formé et motivé. De plus, une très forte concentration des pouvoirs au sein de l'exécutif et une absence de séparation des pouvoirs empêchent le législatif et judiciaire d'exercer efficacement leur mission de contrepoids démocratique. Bien que le gouvernement ait mis en place en 2007 une Commission nationale de lutte contre la corruption, la concussion et la fraude ainsi qu'un Observatoire anti-corruption (dans le cadre de l'initiative PPTE avec les institutions du Bretton Woods), les résultats ne sont pas encore visibles. En effet, aucune sanction ou ouverture judiciaire n'a été instruite par la justice. A ce jour, il n'y a pas eu une seule dénonciation déposée à la Commission. En conséquence, la corruption à tous les niveaux et dans tous les domaines reste très alarmante et semble se pratiquer en totale impunité ».
RAC2006, p 32	« Le point de décision PPTE a été atteint le 8 mars 2006. L'une des conditions pour que le Congo puisse bénéficier de l'initiative PPTE était la régularisation de sa situation relative à l'apurement des arriérés dus à la Commission européenne sur les prêts spéciaux et les capitaux à risque provenant des ressources FED. Les intérêts et pénalités de retard prévisionnelles dus à la BEI étaient de 33.476.044,66 € au 30/04/2006. La Convention de financement pour l'appui macro-économique qui a été signée le 03/04/2006 porte sur un total de 30,45 Mio €. Le gouvernement congolais ayant remboursé la différence de 3.026.044,66 € à la BEI comme prévu, la Commission a effectué son propre virement le 14/06/2006 ».
EAMR 2005, p16	« Ce nouveau secteur de concentration, introduit à l'occasion de la revue à mi-parcours de la stratégie de coopération Congo-UE, est une contribution de l'UE à l'effort international qui doit permettre au Congo d'entrer dans l'initiative PPTE. Cet appui budgétaire doit permettre au Congo de faire face à ses arriérés de dettes dus à la BEI/Commission. Cet effort suppose, préalablement, que la République du Congo apure les arriérés de sa dette extérieure. Ainsi une concertation étroite sera établie avec les principaux bailleurs notamment la Banque mondiale, le FMI et la BAD. L'obtention par le Congo d'une Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance avec le FMI en 11/2004, permet notamment à la Banque mondiale et la Banque africaine de développement de reprendre leurs interventions dans le pays, pour la conclusion de programmes de soutien économique et financier. Cela accélère également la relance de financements pour certains programmes ou projets et des négociations sont en cours ou déjà bouclées avec l'Union européenne, la Belgique, la BADEA, la BAD, le FIDA, et l'AFD. Cette régularisation financière entre le Congo et la BEI pourrait permettre à la BEI de reprendre ses activités dans ce pays ».
Entretien (Commission de l'UE)	« Dans le processus IPPTE, le niveau d'influence de l'UE a été faible par rapport à celui de la BM et du FMI. [...] Il y a eu débat autour des critères d'atteinte du point d'achèvement : certains ont estimé que la BM et le FMI étaient trop optimistes par rapport au respect de ces critères ; d'autres ont considéré que ces critères étaient plus durs que dans d'autres pays. [...] L'UE a joué un rôle moteur de coordination entre les PTF : pas de processus formel, mais des rencontres régulières. »
Entretien (administration congolaise)	« La création de la Cour des comptes (CdC) était demandée dès la conférence nationale de 1991. De 1991 à 2001, rien n'a bougé. En 2001, nomination des magistrats de la CdC, puis plus rien ... Il y a eu une accélération en 2004 sous la pression de la BM et du FMI. Installation effective de la CdC en mars 2005. »
Entretien (autres PTF)	« Nous avons été surpris par la capacité de la RC à satisfaire à tous les déclencheurs du point d'achèvement de l'IPPTE. Mais il se pose un problème de consistance du respect de ces engagements. Le gouvernement de la RC a effectué de bonnes réformes : code des marchés publics (qui se traduit par une baisse des grés à grés) ; gouvernance pétrolière (aujourd'hui, 85% des recettes pétrolières sont connues contre zéro en 2005/06) ; gestion des finances publiques. Dans ce dernier domaine, il y a eu des progrès mais il reste encore des améliorations à réaliser ; en particulier, dans la gestion de la trésorerie. C'est un défi très important. »

Entretien (administration congolaise)	« Lors des négociations dans le cadre de l'IPPTE, les principaux points d'achoppement concernaient la concrétisation de certaines réformes : chaîne des dépenses publiques ; traçabilité des dépenses ; marchés publics (systématisation des AO ; mise en place d'une autorité de régulation des marchés). Ces réformes n'étaient pas faciles à réaliser. »
Entretien (projet de coopération)	« Point d'achèvement de l'IPPTE : en toute rigueur, il aurait dû être atteint un ou deux ans plus tard. Il y a eu la pression de certains PTF (France notamment) pour que l'on accélère le processus. Une fois le point d'achèvement atteint, il restait beaucoup de textes d'application à produire. On constate qu'il y a eu un relâchement en 2010, par rapport aux efforts effectués auparavant. »
Entretien (autres PTF)	« Réforme des marchés publics : il a fallu que ce soit un déclencheur de l'IPPTE pour qu'elle soit adoptée et mise en œuvre. L'UE a appuyé ce processus à travers le financement de consultants qui ont appuyé l'élaboration du nouveau code des marchés. [...] Le programme d'appui à la gestion des finances publiques (PAGEF) a fait l'objet d'une concertation entre la BAD, la BM, l'UE et le gouvernement de la RC notamment sur le partage des tâches entre les PTF. Le PAGEF est issu, entre autres, d'une étude sur la performance de la gestion des finances publiques (méthodologie PEFA) réalisée conjointement par la BM et l'UE. »

3.1.2. Evolution des Indicateurs de performance macro-économique

La situation macro-économique de la RC a évolué favorablement depuis 2002 et les politiques macro-économiques se sont considérablement améliorées entre 2002 et 2009. L'objectif principal poursuivi par ces politiques était de maintenir des positions financières prudentes (tant aux niveaux des dépenses que des emprunts). Soutenue par la montée des revenus pétroliers, la forte mobilisation des revenus non pétroliers et la restriction des dépenses, la position financière du pays s'est fortement améliorée depuis 2004. Ainsi, l'augmentation de la production pétrolière, en combinaison avec la forte augmentation des prix à l'exportation, s'est traduite par le doublement des recettes fiscales en 2005 et leur triplement en 2006 (par rapport à 2004) ; en même temps, les ressources non pétrolières ont progressé en raison d'un élargissement de la couverture géographique des administrations des douanes et des impôts. L'Etat étant très dépendant de revenus pétroliers pour le financement de ses dépenses, cette augmentation des autres sources de recettes au cours des cinq dernières années a été un progrès essentiel. Concernant les dépenses, l'ajustement a été assez sensible après la période de reconstruction. La part des dépenses publiques dans le PIB a diminué de 35 % en 2002 à 25 % en 2005. La position extérieure de la RC s'est beaucoup améliorée à cause de l'accroissement des recettes d'exportations de pétrole et de bois. L'excédent du compte courant a nettement augmenté, atteignant 18,2 % du PIB en 2006, contre une moyenne de 1,2 % pendant la période 2000-04. La position actuelle semble donc confortable du fait de l'existence de ressources importantes, susceptibles de répondre aux considérables besoins d'amélioration des infrastructures économiques. Les données budgétaires des années récentes montrent que le gouvernement a profité de ces ressources : l'investissement public est passé de 13,3 % du PIB hors pétrole en 2003 à 29,1 % en 2009. Au niveau des secteurs de croissance, on constate :

- une stabilisation de l'effort fait pour le secteur des infrastructures de base (notamment dans le secteur électrique), qui est un préalable au développement économique et à l'amélioration des services sociaux ;
- un effort continu pour le secteur de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche qui voit augmenter l'allocation sur ressources propres ;
- au niveau des secteurs sociaux, on note nette une augmentation au niveau des secteurs de la santé et de l'éducation : les dépenses publiques sont désormais mieux alignées sur les priorités identifiées dans le DSRP.

Cette situation devrait permettre de développer les services d'infrastructures et d'améliorer leur qualité dans le but de parvenir à une croissance économique plus forte et plus diversifiée. Ces dernières années, l'activité économique a été généralement solide, encore que l'on ait récemment observé un certain ralentissement en raison du repli des exportations de bois (crise financière mondiale) et d'un niveau plus faible que prévu de production de pétrole, imputable à des problèmes techniques. L'inflation suit une tendance baissière et devrait s'approcher du critère de convergence de la CEMAC de 3 % (inflation moyenne) durant la période à venir.

Méthode d'analyse pour l'indicateur :

Autorités congolaises et estimations du FMI (données brutes).

	1990-1994	1995-1999	2000-2004	2005	2006	2007-2009
Croissance investissement et épargne						
PIB réel/Ha USD	1.188,0	1.106,0	1.120,0	1.176,0		
PNB/Ha (méthode Atlas) USD	844,0	472,0	620,0	950,0	1.100,0	1.488,6
Croissance réelle du PIB (%)	-0,1	1,7	4,2	8,2	6,4	5,7
Pétrole	308,0	9,1	-3,3	12,8	6,8	4,4
Non-pétrole	-1,7	-2,8	9,6	5,5	6,3	6,5
Inflation %	9,0	7,4	1,9	2,5	4,7	5,6
Investissement brut (% PIB)	29,8	28,9	24,4	22,4	23,8	29,3
Public	1,8	6,2	7,8	5,4	9,0	12,2
Privé	22,7	18,6	11,1	11,0	9,4	9,8
Privé hors pétrole	5,3	4,1	5,4	6,0	5,5	7,0
Épargne intérieure brute	41,5	37,8	52,8	28,7	68,8	64,3
Épargne nationale Brute	22,7	16,6	24,9	33,4	39,1	37,9
Secteur Pétrolier						
Production (Mio barils)	62,0	82,7	87,7	92,6	98,8	147,4
Prix mondiaux (USD/baril)	18,6	17,6	28,9	54,4	65,0	63,3
PIB pétrole (% PIB total)	27,6	43,9	55,8	60,4	64,9	54,4
Exportations en % PIB	38,6	58,5	65,6	72,5	78,6	65,9
Recettes fiscales dans le PIB (%)	13,4	16,7	27,8	32,4	39,6	42,2
Recettes fiscales dans les recettes publiques (%)	55,4	64,4	71,5	82,3	85,0	76,9
Recettes fiscales/Ha (USD)	138,0	140,0	225,0	578,0	849,9	678,5

RAC 2008, p 10

« Pour 2009, le projet de budget de l'Etat s'inscrit dans une logique prudente du fait de la crise économique mondiale qui entraîne une forte baisse du cours mondial du pétrole avec un prix du baril prévisionnel de 48,47 dollars US (44,41 US dollars pour le baril congolais) en comparaison des 116,5 dollars US prévu dans la loi de finance rectificative 2008. Cela entraîne une prévision fortement à la baisse des recettes pétrolières qui sont évaluées à 975,3 milliards de FCFA en 2009 au lieu de 2 373,3 milliards de FCFA prévues en 2008 (- 58,9 %). Néanmoins, les dépenses prévisionnelles restent conformes à la poursuite de l'atteinte des objectifs stratégiques affichés par le gouvernement. Dans cette optique les dépenses prévisionnelles de 2009 restent stables (+ 1,02 %) en comparaison de celles de 2008, avec une légère hausse des dépenses d'investissements et une légère baisse des dépenses de fonctionnement. Les prévisions de croissance pour le PIB réel pour l'année 2009 sont bonnes avec une croissance prévisionnelle de 9,8 % tirée par croissance de la production pétrolière de 23,1 % malgré une diminution de la croissance du PIB non pétrolier qui serait de 4,2 % en 2009 contre 5,4 % en 2008. Cette croissance serait tirée par le secteur du bâtiment et des travaux publics (8,0 %), les transports et les télécommunications (+ 5,1 %) ainsi que le commerce, la restauration et l'hôtellerie (+5,0 %). En valeur le PIB devrait connaître une baisse de 15,5 % en 2009 du fait de la baisse drastique du cours du baril de pétrole. Le taux d'inflation moyen pour l'ensemble de l'année 2008 aurait été de 4,5 %. Il devrait rester élevé en 2009 et atteindre 4,2 % du fait de l'augmentation constante du prix de certains produits sur le marché et de la persistance des problèmes de transport ».

RAC 2006, p9

« Les prix élevés du pétrole et la relance de la production non pétrolière en 2006 ont contribué à augmenter les recettes fiscales. Parallèlement, les annulations de dettes bilatérales décidées par des créanciers du Club de Paris et l'allègement de dette au titre de l'initiative pour les pays pauvres très endettés (PPTE) permettent au pays d'apurer une partie de ses arriérés ».

RAC 2004, p 8

« L'évolution positive de l'économie congolaise en 2004 est expliquée par la croissance des revenus pétroliers due d'une part à l'augmentation du prix du baril pourtant partiellement réduite par la faiblesse du dollar et d'autre part à la mise en production de nouveaux champs pétroliers. Hors pétrole, la demande reste contrainte par l'atonie des revenus, le blocage salaires des fonctionnaires depuis plusieurs années et par l'atrophie de l'emploi du secteur privé formel. L'activité des secteurs non pétroliers a baissé malgré le retour de la paix. Pour l'ensemble de l'activité économique, la croissance a été de ± 3 % par an au cours de la période 2000-2004. L'amélioration des perspectives pour le

	secteur pétrolier et une reprise soutenue pour le reste de l'économie devraient se traduire par une plus forte croissance économique au cours des prochaines années (9,4 % en 2005, et 4,3 % en 2006). En 2003, le Congo a enregistré un net fléchissement de la croissance économique en liaison avec le recul de la production pétrolière et la baisse des activités du secteur non pétrolier ».
RAC 2001, p5	« En ce qui concerne la gestion des finances publiques, les points majeurs critiqués les IBW portent sur le faible taux de collecte des recettes fiscales, manque de transparence des recettes pétroliers, l'absence de procédures budgétaires permettant de contrôler efficacement la chaîne des dépenses publiques, l'absence des outils nécessaires à la mise en œuvre d'une politique économique et budgétaire suffisante (réhabilitation de l'outil statistique). Le financement extrabudgétaire de certains investissements publics a également été regretté par les bailleurs de fonds ».
CJ 3.2. Les interventions de la Commission en matière d'appui macro-économique ont contribué à l'amélioration de la gestion des finances publiques.	
3.2.1. Evolution des indicateurs de transparence (amélioration des modalités de contrôle du processus budgétaire), évolution vers un budget sain et équilibré essentiel à la relance de l'économie (définition d'un cadre de dépenses à moyen terme, une prise en charge suffisante des politiques sectorielles, matrice des indicateurs PEFA)	
<p>La RC est engagée, depuis 2006, dans une démarche de redressement de la gestion de ses finances publiques au travers de divers processus. Ceux-ci ont concerné : la réactualisation de la nomenclature budgétaire ; l'élaboration et l'adoption d'un nouveau code sur les marchés publics ; l'amélioration de l'élaboration du cadre stratégique et budgétaire ; et l'amélioration de l'exécution et du suivi du budget de l'Etat. Les progrès réalisés en 2008-2009 ont été notables même si, au regard de l'ampleur des réformes à mener, ils doivent être consolidés.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un nouveau système de classification est entré en vigueur et a servi à préparer et à exécuter le budget 2009. Il a bénéficié de l'assistance technique des services du FMI et est conforme au Manuel des statistiques publiques 2001 du FMI. Il a été mis en œuvre à tous les niveaux de l'administration publique ; • Les autorités ont mis en œuvre les réformes de base nécessaires pour transformer la gestion de l'investissement public en RC en système transparent et efficace ; • Un nouveau code des marchés publics a été adopté en mai 2009, assorti d'un cadre juridique et réglementaire, conforme à la meilleure pratique internationale. Les éléments administratifs et institutionnels pour appuyer le nouveau code ont également été mis en place, notamment les décrets d'application pertinents ; • Les principaux éléments d'un CDMT complet sont en place et ont servi à la préparation du budget 2010. Pour la période à venir, le principal enjeu consistera à consolider davantage ces éléments en vue de veiller à ce que le CDMT soit utilisé pour les futurs budgets. <p>La Commission a contribué à ces mutations structurelles positives, en mobilisant quelques moyens d'assistance technique (expertise court terme) et surtout en s'investissant de manière déterminée dans le dialogue politique avec le gouvernement de la RC et dans la concertation avec les autres PTF. Les actions conjointes des différents PTF ont créé les conditions d'une meilleure gestion des finances publiques et un travail en profondeur de rénovation du cadre budgétaire et financier pour disposer d'un outil plus moderne et donc plus performant, afin de mieux mettre en œuvre la stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté. Concernant la hiérarchisation des dépenses publiques, elles sont désormais mieux alignées sur les priorités identifiées dans le DSRP. Les dépenses consacrées à l'énergie, à l'eau, à l'assainissement et aux infrastructures ont augmenté de 1,8 % du PIB en 2005 à 3,4 % en 2008. L'enveloppe budgétaire en faveur de la santé de base et de l'éducation a également enregistré une hausse, mais à un degré moindre, passant de 2,1 % du PIB à 2,8 % sur la même période. Ces évolutions positives ont principalement été réalisées dans la dernière année de période sous revue, avec un appui très marqué des différents partenaires dans le domaine.</p>	
<u>Méthode d'analyse pour l'indicateur :</u>	
Profil gouvernance, 21	« Oui, il y a eu la promulgation par décret n°2008-84 du 15/04/08 du Plan d'Action Gouvernemental de Gestion des Finances Publiques. Celui-ci est train d'être mis en œuvre par le Gouvernement, en partie avec l'appui de différents bailleurs de fonds (BM, SCAC, BAD et UE). Les autorités compétentes sont impliquées et même en sont responsables. A cet effet, une unité de coordination pour la mise en œuvre de ce plan d'action a été mise en place au Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget. Celle-ci reste malheureusement peu efficace. On constate un déficit de coordination réel au niveau du Ministère avec diverses personnes responsables de la mise en œuvre de volets importants de ce plan d'Action sans que ceux-ci soient coordonnés par l'unité mise en place. Les réformes majeures du plan d'action (cf paragraphe précédent) qui sont adoptées sont celles liées aux déclencheurs PPTTE du fait de la volonté politique du président d'atteindre le point d'achèvement le plus vite possible. Ces réformes se font par a coup, suite aux missions des institutions de Bretton woods et de

	manière parfois rapide (sans s'assurer que les capacités humaines sont disponibles pour la suite) ».
Annexe C, 2010, Monitoring des 4 objectifs sur l'efficacité de l'aide, p4.	<p>« Globalement concernant les déclencheurs PPTE les avancées constatées en 2008 et 2009 sont satisfaisantes (malgré des retards qui avaient été constatés pour certains déclencheurs : notamment code des marchés publics, commercialisation du pétrole et lutte contre la corruption). Les principales réalisations sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La mise en place d'une nouvelle classification budgétaire fonctionnelle et son utilisation dans le cadre des budgets 2009 et 2010 ; • L'augmentation des dépenses pro-pauvres dans les budgets adoptés ; • L'adoption et le début de mise en œuvre d'un plan d'action pour la gestion des finances publiques ; • L'adoption d'un plan d'action pour la réforme dans la gestion des investissements publics qui a été correctement mis en œuvre. Des faiblesses importantes persistent dans la capacité de l'administration à étudier, planifier et choisir des projets d'investissements ; • L'adoption d'un nouveau schéma informatique et de rationalisation/ simplification du circuit de la dépense ; • La promulgation d'un nouveau code des marchés publics et la mise en place de nouvelles institutions de régulation des marchés publics ; • L'adoption d'un plan d'Action pour la réforme de la commercialisation du pétrole et début de mise en œuvre ; • La mise en place d'un CDMT global et de 11 CDMT sectoriels. <p>Il serait peut intéressant de relancer un PEFA au cours du deuxième semestre 2010 afin de pouvoir évaluer les efforts réellement consentis dans la mise en œuvre effective des réformes ».</p>
RAC 2009, p 23	<p>« La situation d'ensemble n'a pas beaucoup évolué depuis 2006. Toutefois, il est important de noter la création officielle de deux instances chargées de lutter contre la corruption, qui ont commencé leur travail en 2008 : la Commission nationale de lutte contre la corruption la concussion et la fraude a été réorganisée le 13 février 2007. Ses membres ont été nommés en août 2007, avec des représentants du gouvernement et de la société civile. Un observatoire national de lutte contre la corruption a été institué en juin 2007. Les membres le constituant ont prêté serment en mars 2008.</p> <p>En outre, suivant les conditions de l'PPTE, le Congo est entrain de mettre en place des organes de passation, contrôle et régulation des marchés publics, et dans ce cadre, il a institué en mai 2009 une Autorité de régulation des marchés publics ».</p>
RAC 2008, p 5	<p>« En matière de gouvernance économique, la préparation et le contenu du budget se sont grandement améliorés et suivent les priorités du DRSP, le cadre des investissements publics est maintenant satisfaisant, un programme national de reforme des finances publiques a été accepté. Par contre, le nouveau code des Marchés publics ne satisfait pas les institutions de Bretton Woods et la gouvernance pétrolière laisse encore à désirer (problèmes dans les audits de la SNPC, etc...) ».</p>
RAC 2006, p 6 et 12	<p>« Le point de décision PPTE a finalement été atteint le 8 mars 2006. Malheureusement, la 3ème revue sur la mise en œuvre de la FRPC d'octobre 2006 a été non conclusive suite notamment à un constat de dépassement budgétaire important. La FRPC a dès lors été suspendue pendant au moins 6 mois. La mise en œuvre de mesures correctives ainsi qu'un programme de référence ont été discutés entre le pays et les IBW au début de 2007 pour faire en sorte que le pays retrouve les conditions de la FRPC le plus rapidement possible ».</p> <p>« Certains problèmes sur les dépenses publiques restent encore posés. L'exercice conjoint de CIFA (Country Integrated Financial Assessment) et PEFA (Public Expenditure and Financial Accountability) lancé par la BM et l'UE début 2006 avec le Gouvernement a mis à jour des déficiences importantes. La restitution de cet exercice qui était prévue lors d'un atelier avec les autorités du Congo mi-2006 n'a pas pu être faite. Toutefois, début 2007, un atelier gouvernemental s'est tenu avec l'appui de la BM et de l'UE, pour élaborer une matrice de réforme des finances publiques qui doit encore être validée par le gouvernement et évoluer vers un programme de réforme. Le point de démarrage de cet atelier a été une présentation officielle des résultats du CIFA et du PEFA. Un programme de réforme des finances publiques permettra d'asseoir le partenariat entre le gouvernement et les bailleurs de fonds ».</p>
RAC 2004, p 11	<p>« Les conditions pour que le Congo puisse bénéficier totalement de l'initiative PPTE ne sont pas encore tout à fait acquises même si les progrès enregistrés en 2004 conduisent à une certaine certitude pour atteindre le point de décision en 2005. Pour y parvenir, au-delà de l'accord avec le FMI sur un programme à moyen terme au titre de l'octroi d'une Facilité de réduction de la pauvreté et de croissance (FRPC), il reste encore que le DRSP-I soit approuvé par les</p>

	instances internationales. De plus la question du financement de quelque 110 Md FCFA correspondant aux arriérés non rééchelonnables doit être résolue. En outre, il faudra également qu'un « Staff Monitored Programme » (SMP) soit mis en oeuvre pendant un minimum de six mois avant le début d'une FRPC. La mission du FMI en février 2004 a établi une feuille de route précise, jusqu'à juin 2005, pour engrener l'économie congolaise dans un processus qui peut aboutir à un allègement considérable de la dette. Lors de cette mission les représentants du FMI ont pris acte de certains progrès enregistrés mais ont estimé que dans l'ensemble les performances dans la gestion des finances publiques restaient faibles ».
Entretien (administration congolaise)	« Avant l'arrivée du nouveau ministre des Finances, nous n'étions pas certain d'atteindre le point d'achèvement de l'IPPTE. Aujourd'hui, les jalons sont posés et il faut les suivre de près. Un des défis importants : le renforcement du contrôle budgétaire, qui nécessite des recrutements et des formations au niveau de l'Inspection des Finances. »
Entretien (autres PTF)	« En matière de transparence des finances publiques et de corruption, on peut distinguer trois types de problèmes : i) l'information sur le montant total des recettes ; il existe toujours un gap entre le montant estimé par les PTF et celui annoncé par le gouvernement ; ii) la trésorerie : dans beaucoup de cas, les services en charge des paiements demandent des commissions pour réaliser les versements ; iii) la prégnance de la corruption au niveau des ministères sectoriels. Cela conduit à ce que pour 10 Fcfa inscrits dans le budget, 2 sont effectivement alloués à la dépense prévue. [...] Il y a donc encore beaucoup de défis à relever, mais il faut comprendre d'où vient le pays. Il faut être ni naïf, ni dogmatique. La philosophie du dialogue avec le gouvernement doit être la recherche du progrès, pas de la perfection. »
Entretien (administration congolaise)	« Malgré les réformes, l'exécution du budget rencontre de nombreux problèmes. Désormais, chaque ministère engage et liquide les dépenses relevant de son domaine. Les agents des ministères viennent au Ministère des Finances avec leurs liasses pour effectuer la saisie informatique des opérations. Puis les documents repartent vers les ministères sectoriels pour vérification par le contrôleur financier. Cela est source de beaucoup de lenteurs. L'amélioration passer par la mise en réseau (fibre optique) des différents ministères. Globalement, on peut noter qu'il a manqué un plan d'accompagnement de la réforme de la chaîne des dépenses publiques. »
Entretien (projet de coopération)	« Des améliorations importantes sont en cours en matière de programmation des investissements publics : le nouveau processus de sélection prévoit une notation des projets envisagés et l'obligation de réaliser des études préparatoires avant d'inscrire un projet dans le P.I.P. [...] Concernant les CDMT : dans un premier temps, il y avait eu un accord entre la BM et le gouvernement pour se limiter à quelques ministères : Santé, éducation, travaux publics. Par la suite, le gouvernement a décidé de le faire pour tous les ministères et l'exercice a été bâclé. »
Entretien (projet de coopération)	« La direction des grands travaux (DGCTX) gère 70% du budget d'investissement public. Son seuil d'intervention était de 500 millions FCFA. Il a été baissé à 250 millions alors que l'idée était plutôt de le revoir à la hausse. Cela pose de gros problèmes de gestion, car les ressources humaines de la DGCTX ne sont pas suffisantes. Au moins deux conséquences importantes : i) perturbation de la planification des investissements publics et de l'élaboration des CDMT ; ii) fractionnement des marchés par les ministères sectoriels de manière à rester en dessous du seuil d'intervention de la DGCTX. »
Entretien (autres PTF)	« Il y a eu des améliorations dans la gestion des finances publiques : les audits des administrations fiscales et douanières ont permis de réduire la fraude. D'autre part, les audits annuels de la SNPC ont permis d'améliorer le reporting sur les recettes pétrolières. Les effets de des audits sur les recettes fiscales sont difficiles à démêler en raison de l'imbrication des facteurs prix et volume. Depuis 2005, l'Etat congolais est toujours en excédent budgétaire ; les excédents sont versés sur le compte de stabilisation des recettes pétrolières.»
Entretien (autres PTF)	« La réforme du codes des marchés publics est l'une des plus réussies de l'IPPTE. Une évaluation de cette réforme est programmée ; elle constituera l'opportunité de dialoguer avec le gouvernement sur l'abaissement des seuils d'intervention de la DGCTX. »

3.2.2. Degré de respect des engagements pris par le Gouvernement vis-à-vis de la Commission et de la communauté des PTF

Dans le domaine des finances publiques, on note une volonté politique affichée au plus haut niveau. Ainsi, les intentions affichées par le gouvernement en matière de réformes se sont concrétisées, même s'il reste des progrès importants à réaliser notamment en matière d'exécution budgétaire. Globalement, les engagements de l'Etat inscrits en continuité de la FRPC et de ses revues ont couvert l'ensemble des faiblesses identifiées dans six grands domaines (la programmation budgétaire, l'élaboration du budget, la crédibilité du budget, la prévisibilité et l'exécution budgétaire, le comptabilité et l'enregistrement des dépenses et contrôles).

<p>Deux facteurs expliquent le respect de ces engagements:</p> <ul style="list-style-type: none"> • La reprise du dialogue politique en 2009 ; • La bonne coordination des différentes actions financées par les PTF. <p>Dans le domaine de la gouvernance, les engagements du gouvernement dans le cadre de la lutte contre la corruption et de la gouvernance des finances publiques découlent directement des déclencheurs PPTE sur lesquels le gouvernement s'est engagé vis-à-vis des institutions de Bretton Woods. D'une manière générale, pour l'ensemble des engagements pris par le gouvernement, il est noté un décalage important entre le fonctionnement courant des administrations et institutions publiques et les principes affichés dans différents documents.</p>	
<p><u>Méthode d'analyse pour l'indicateur :</u></p>	
<p>RAC 2009, p 12, 19</p>	<p>« Le gouvernement a mis en place en 2007 une Commission nationale de lutte contre la corruption, la concussion et la fraude ainsi qu'un Observatoire anti-corruption au titre des engagements avec les institutions du Bretton Woods. Cependant ces organismes étant en cours d'installation, les résultats se font encore attendre.</p> <p>Depuis mi-2008, les conclusions des revues du FMI sur le respect des engagements pris dans la FRPC sont positives.</p> <p>Globalement concernant les déclencheurs PPTE les avancées constatées en 2008 et 2009 sont satisfaisantes (malgré des retards constatés pour certains déclencheurs : notamment code des marchés publics, commercialisation du pétrole et lutte contre la corruption).</p> <p>Les principales avancées sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La mise en place d'un comité technique et d'un comité politique pour assurer le suivi de la mise en œuvre des déclencheurs PPTE. Cela a permis d'intensifier le processus d'adoption des réformes; • La mise en place d'une nouvelle classification budgétaire fonctionnelle et son utilisation dans le cadre des budgets 2009 et 2010 ; • L'augmentation des dépenses pro-pauvres dans les budgets adoptés ; • L'adoption d'un plan d'action pour la gestion des finances publiques ; • L'adoption d'un plan d'action pour la réforme dans la gestion des investissements publics qui a été correctement mis en œuvre. Des faiblesses importantes persistent dans la capacité de l'administration à étudier, planifier et choisir des projets d'investissements ; • L'adoption d'un nouveau schéma informatique et de rationalisation/ simplification du circuit de la dépense ; • La promulgation d'un nouveau code des marchés publics et mise en place de nouvelles institutions de régulation des marchés publics (cette réforme appelle encore un certain nombre d'actions pour être complète et devra encore prouver son efficacité dans sa mise en œuvre) ; • L'adoption d'un plan d'Action pour la réforme de la commercialisation du pétrole ; • La mise en place d'un CDMT global et de 11 CDMT sectoriels ».
<p>RAC2006, p 32</p>	<p>« Le point de décision PPTE a été atteint le 8 mars 2006. L'une des conditions pour que le Congo puisse bénéficier de l'initiative PPTE était la régularisation de sa situation relative à l'apurement des arriérés dus à la Commission européenne sur les prêts spéciaux et les capitaux à risque provenant des ressources FED. Le gouvernement congolais ayant remboursé la différence de 3.026.044,66 € à la BEI comme prévu, la Commission a effectué son propre virement le 14/06/2006 ».</p>
<p>Entretien (administration congolaise)</p>	<p>« En matière de gestion des finances publiques, le pays part de loin. Les textes existants relevaient d'une autre époque où la passation des marchés reposait uniquement sur le gré à gré. Le nouveau code des marchés est aujourd'hui en application. Selon une étude du FMI, aujourd'hui, 50% des passations de marché relèvent de ce nouveau code ; dans la réalité, c'est 70%. [...] Concernant la chaîne des dépenses : avant la réforme, tous les engagements étaient effectués au niveau du Ministère des Finances ; désormais, ce pouvoir est transféré aux gestionnaires de crédit des administrations concernées ».</p>
<p>Entretien (administration)</p>	<p>« La coordination entre PTF en matière de gestion des finances publiques est nécessaire ; il est encore trop tôt pour en juger les résultats. La Banque Mondiale soutient principalement le PAD, dans une perspective long terme ; le FMI est focalisé sur l'appui au jour le jour ; et l'UE appuie l'amélioration de la GFP. »</p>

congolaise)	
3.2.3. Existence de mécanismes de suivi et d'évaluation dans les FP	
<p>L'existence de mécanismes institutionnels de suivi et d'évaluation est inscrite dans le DSRP. Mais la finalisation tardive (2009) de celui-ci et des CDMT ne permet pas de renseigner cet indicateur de façon qualitative. Ainsi, Les points focaux que sont les Directions des Etudes et de la Planification (DEP) au sein de chaque département ministériel constituent des relais de l'organe central de suivi et d'exécution, le Secrétariat Technique Permanent. Ces points focaux ont pour mission d'assurer la cohérence des politiques et des stratégies sectorielles, des plans d'actions prioritaires ministériels et des cadres des dépenses sectorielles à moyen terme (CDSMT) avec le DSRP. De même dans l'élaboration du budget de l'Etat, des réformes importantes ont été entreprises en matière d'exécution du budget. Trois axes ont été identifiés sur lesquels des progrès sont attendus : (i) la chaîne de la dépense ; (ii) le suivi et l'évaluation du budget ; (iii) la gestion de la solde et des pensions. Enfin, un système de suivi des dépenses favorables aux pauvres a été adopté dans le cadre PPTE. Ce système de suivi permet de voir dans quelle mesure les ressources publiques participent à la réduction de la pauvreté.</p>	
<p><u>Méthode d'analyse pour l'indicateur :</u></p>	
<p>Profil gouvernance, p 22</p>	<p>« L'Inspection Générale des Finances (IGF), l'Inspection Générale d'Etat (IGE) et le Commissariat National aux Comptes (CNC) . Les faiblesses identifiées dans l'exécution budgétaire insistent sur les faiblesses de la DGCF (faiblesse du contrôle réel du service fait, PPA, caisse d'avance, taux d'exécution très élevés). De plus la DGCF n'a pas toujours les compétences techniques pour ce qui concerne les dépenses d'investissements et ne dispose pas de moyens logistiques suffisants. En réalité la multiplication des contrôles formels ralentit la circulation des dossiers alors que la faiblesse du contrôle du service fait met en danger la réalisation de la politique budgétaire. Globalement on assiste à une juxtaposition et un chevauchement des missions des différents corps de contrôle de l'Etat et un manque de coordination. Ces structures ont souvent des faiblesses au niveau de la qualité de leurs ressources humaines et un manque de moyens pour remplir leurs fonctions. L'indépendance de ces institutions n'est pas suffisante et les résultats de leurs missions ne sont pas diffusés. Concernant le contrôle juridictionnel / externe, une Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire a été officiellement installée en 2005 et demande encore d'être fortement renforcée et professionnalisée. De nombreux spécialistes la considèrent encore comme une organisation coquille vide qui aurait seulement été mise en place pour répondre aux attentes de la Communauté internationale. Cette cour des comptes n'a pas encore réellement fait la preuve de sa capacité à promouvoir plus de rigueur dans la gestion des finances publiques. Une mission d'appui de la Cour des comptes française en octobre 2006 (sous financement de la Banque Mondiale) est restée sans effet concret. -. Le précédent procureur général de la Cour vient d'être remplacé récemment dans cette fonction par l'avocat général, ce qui pourrait un peu changer la donne. Celle-ci, semble vouloir réellement faire son travail et traquer les pratiques de corruption (elle s'est déjà illustrée publiquement et de manière virulente contre la corruption dès son arrivée, pendant l'été 2009). Elle est déjà en conflit ouvert avec le même président de la cour, proche parent du ministre de la justice, qui lui demande de tempérer ses ardeurs: "<i>la cour des comptes et de discipline budgétaire a été mise en place pour répondre aux standards internationaux et aux attentes des bailleurs de fonds et non pas pour remplir son mandat officiel</i>". La constitution a confié au Parlement la mission de contrôle du gouvernement en matière financière par le biais du vote de la loi annuelle des finances et des lois de règlement. Il existe pour cela une Commission Economique et Financière composée d'une vingtaine de députés. Néanmoins, il faut relever que la dernière loi de règlement date de 2004. Le manque de coordination avec les autres institutions de contrôle, la faiblesse des capacités techniques, financières et logistiques de la CEF limitent ses capacités d'analyse et de contrôle. Il faut également signaler que la moitié des deux tiers du budget des investissements publics est géré directement par la DGST, Direction rattachée à la Présidence, sur laquelle le Parlement congolais n'a aucune maîtrise ».</p>
<p>RAC 2009, p30</p>	<p>« Globalement les réformes ont été adoptées rapidement sous la contrainte de l'initiative PPTE. La capacité de mise en œuvre et de suivi au niveau de l'administration (Chaîne des dépenses, CDMT,...) est encore insuffisante et doit être renforcée ».</p>
<p>RAC 2004, p 5</p>	<p>« Sur le plan du budget, les efforts des autorités, avec l'appui des institutions de Bretton Woods et de la coopération française, ont porté et portent encore sur l'amélioration de la chaîne des dépenses et des recettes. Deux activités principales sont en cours d'exécution: l'informatisation du Ministère de l'économie, des finances et du budget (Coopération française) en concertation avec le projet de la Banque mondiale de « renforcement des capacités administratives » qui va permettre un meilleur suivi au Ministère des finances et le renforcement du Trésor public. Des mesures ont ainsi été prises pouvant avoir un effet contre la fraude douanière (mise en place du système Sydonia pour contribuer à la sécurisation des recettes douanières) et pour restaurer l'unicité de caisse. »</p>

Entretien (administration congolaise)	« La Cour des comptes est installée depuis 2005. Ses procédures actuelles présentent plusieurs insuffisances : les rapports sont diffusés à un nombre limité de destinataires : Président de la République, Président du Sénat, Président de l'Assemblée Nationale et les chefs de département des services concernés. Les destinataires sont libre de diffuser ou non les rapports aux médias. Dans d'autres pays (Burkina par exemple), la remise des rapports fait l'objet d'une séance solennelle en présence des médias. [...] La CdC contrôle les administrations centrales, les établissements publics et les collectivités locales. La Cour a publié un premier rapport en 2008 sur les exercices 2004 et 2005. La CdC n'a pas de lien formel avec la Commission nationale de lutte contre la corruption ; dans le cadre de la réforme, ce serait à prévoir. »
CJ3.3. Les interventions de la Commission en matière d'appui macro-économique ont contribué à la formulation de politiques économiques et commerciales adaptées aux enjeux du pays.	
3.3.1. Progrès effectués par la RC dans la formulation des politiques et la mise en œuvre des recommandations en matière de modernisation de l'économie	
<p>Les récentes améliorations de la gestion budgétaire, au titre de l'IPPTE appuyées par la Commission ont permis à la RC de sortir du comportement budgétaire inadéquat des dernières décennies. Dans les années 70, 80 et 90, le volume des dépenses de l'Etat congolais n'était pas viable, ce qui entraînait un fort excès d'endettement public qui a fini par amener le pays à participer à cette initiative. Ces sept dernières années, la discipline budgétaire s'est globalement améliorée. Depuis 2003, chaque exercice s'est terminé par un excédent budgétaire global. Si l'évolution favorable des prix du pétrole et du volume de la production a contribué à ce résultat, l'amélioration de la gestion budgétaire, permise entre autres par un renforcement de la capacité des administrations, a également joué un rôle crucial. Néanmoins et malgré les efforts du gouvernement et les interventions de la Commission en matière d'appui macro-économique pour soutenir les actions dans les secteurs prioritaires, le budget de l'État ne prend en compte que d'une manière limitée les priorités économiques exprimées dans les deux DSRP (Axe 2). Les défis dans la formulation et la mise en œuvre de politiques économiques et commerciales restent les mêmes. Ainsi, la politique budgétaire de la RC reste confrontée au double défi de la volatilité des revenus pétroliers et de l'érosion de la compétitivité de son économie qui résultent en partie de la domination croissante de l'économie par le secteur pétrolier au cours des quatre dernières décennies et de la faiblesse des infrastructures économiques (transport et électricité en particulier). Par ailleurs, l'activité pétrolière demeure le principal moteur de croissance de l'économie et la structure productive reste caractérisée par une juxtaposition de deux secteurs, l'un moderne, compétitif et tourné vers l'exportation, constitué par les activités pétrolières, l'autre formé par l'agriculture traditionnelle, les unités de transformation locale et les services plus ou moins informels. En termes de compétitivité des facteurs de production, la faiblesse tant quantitative que qualitative du capital physique et humain et la politique d'étatisation des périodes précédentes constituent des contraintes importantes pour la croissance économique et la réduction de la pauvreté en RC. La stratégie agricole est générale, ne précise pas les programmes prioritaires et l'essentiel du budget est utilisé par le Fonds de soutien à l'agriculture et le Programme national de sécurité alimentaire. La stratégie sectorielle devrait être élaborée d'ici 2010, avec un CDMT complet. Les dernières réformes structurelles (cf. points ci-dessus) sont trop récentes pour permettre résoudre le problème crucial de l'utilisation effective des ressources pour atteindre les objectifs de développement définis par le DSRP. L'élaboration de CDMT sectoriels basés sur les stratégies sectorielles devrait le résoudre, car elle permet une budgétisation fondée sur les objectifs de la politique du secteur. La promotion du secteur privé, en particulier du tissu des petites et moyennes entreprises, fait partie des axes de la stratégie de diversification de l'économie promue par le gouvernement. Cependant, jusqu'à présent, sa concrétisation reste hypothéquée par un climat des affaires peu favorable (prégnance de la corruption ; frilosité des banques à l'égard des porteurs de projets ; etc.).</p>	
<u>Méthode d'analyse pour l'indicateur :</u>	
Annexe C1, p 5	« Il existe aussi des embryons de politiques sectorielles dans les domaines de l'éducation, du développement industriel, de la pêche et de l'agriculture. Un premier document de politique sectorielle justice vient d'être finalisé. Il inclut 90 % d'infrastructures... La CE prévoit une expertise et des ateliers avec le ministère de la justice en Nov2008-Avril 2009 afin de revoir et finaliser cette politique. Il y a aussi un nouveau plan opérationnel sur la sécurité alimentaire (2008) »
RAC 2009, p 37, 57	« Durant la période 2009 un Plan d'Action Chiffré d'un montant de 69,174 milliards FCFA portant sur les besoins du Ministère de la Justice et des droits Humains d'une durée de 5 ans a été réalisé , et l'élaboration d'une Politique Sectorielle est en cours et devrait être présentée aux bailleurs pour la recherche de financement ». « Le pays n'a pas encore défini de stratégie et politique commerciale. Il est par contre prévu dans le PIN 10ème FED un appui visant à aider le gouvernement à élaborer une politique commerciale et à traduire tous les engagements pris au niveau régional dans la législation nationale. Le DSRP adopté en 2008 fait

	référence à l'intégration régionale et à la dimension commerciale mais de manière encore très floue. Le pays semble dans ses stratégies actuelles tenir compte des enjeux de l'intégration régionale et notamment des avantages que le République du Congo pourrait en tirer. Mise en place de "clusters" de bailleurs autour de politiques sectorielles existantes ou embryonnaires »
RAC 2006, p 8, 14, 17, 27	« Les capacités du gouvernement à élaborer et mettre en œuvre des politiques sectorielles appropriées sont pour l'instant faibles. Pour ce qui concerne le CDMT, le gouvernement constatant qu'il n'y avait pas de politiques sectorielles suffisamment avancées, il était difficile d'avancer sur des CDMT sectoriels et s'est dès lors engagé à travailler sur un CDMT global. Le Congo n'a d'ailleurs toujours pas adopté de politique sectorielle dans le domaine de la justice et il paraît donc nettement plus cohérent d'initier un projet plus modeste et mieux structuré pour aider les autorités et la société civile à intégrer un processus de définition d'une telle politique, à la fois en terme de capacité que de mobilisation. Le pays ne s'est pas encore doté de politiques sectorielles dans ces domaines. L'adoption d'un DSRP final en 2007, avec un cadre de dépenses à moyen terme offre des perspectives plus optimistes ».
RAC 2005, p 10	« Fin 2005, le Congo n'avait pas élaboré de véritable stratégie pour son secteur sucrier (seul un début de plan d'action a été élaboré par les autorités en collaboration avec la SARIS). Ceci entraîne que le pays devra s'appuyer sur une assistance technique pour préparer sa politique nationale et régionale, avant de pouvoir prétendre à une compensation possible sur les pertes de revenus ».
Entretien (Commission de l'UE)	« Suite à l'adoption par le gouvernement de la stratégie « Climat des affaires », qui comprend notamment la création du Haut Conseil pour le dialogue Public / Privé, la Commission a renforcé son soutien au secteur privé. Cela se traduit par un avenant au projet « renforcement des capacités commerciales et entrepreneuriales. [...] Une des difficultés réside dans le fait que les projets des entrepreneurs privés (PME) sont peu bancables, renforcé par la frilosité des banques. »
Entretien (administration congolaise)	« C'est seulement depuis 2002 que le gouvernement a commencé à mettre en avant le secteur privé. Une mission de diagnostic réalisée, sur financement CE, au début des années 2000 a été très utile pour faire l'état des lieux. La promotion du secteur privé est aujourd'hui du ressort d'un Ministère d'Etat. »
Entretien (projet de coopération)	« La douane est une administration stratégique, très décriée en raison des manques de compétences professionnelles de ses agents et de la prégnance de la corruption. Les pratiques de cette administration sont à l'opposé des standards internationaux de l'Organisation Mondiale du Commerce et de l'Organisation Mondiale des Douanes. Par exemple, en ce qui concerne les procédures de contrôle : les normes prescrivent un contrôle par anticipation sur 5% des flux ; en RC, ce sont 80% des flux qui sont contrôlés. Ces dysfonctionnements freinent le développement de l'économie. [...] Par rapport à d'autres pays de la région, les douanes de la RC sont en retard. La dégradation de la situation s'est réalisée à partir de 1998. A la fin du conflit, il y a eu des recrutements importants (les effectifs sont passés de 800 à 2.500 agents), mais les nouvelles recrues n'ont pas les compétences requises. »

3.3.2. Documents stratégiques et textes réglementaires produits.

La contribution de la Commission à la production de documents stratégiques ou textes réglementaires sont ceux liés à la réalisation des déclencheurs de l'IPTE : Plan d'action finances publiques validé en 2008 par décret présidentiel, Classification fonctionnelle mise en place en 2008 et utilisée pour budget 2009, Elaboration des CDMT, Plan d'action sur la réforme des investissements publics adoptés fin 2008, Nouveau code des marchés publics, draft de plan de reformes et de modernisation des douanes. On peut noter, toujours dans ce domaine, d'autres productions sans pour autant en affirmer la contribution de la Commission : La Charte des PME a été élaborée, et les textes fixant les attributions et l'organisation de l'Observatoire des PME doivent être soumis au Gouvernement sous peu. En ce qui concerne le commerce, le gouvernement a actualisé le décret n° 86- 1015 du 3/11/1986, portant réglementation de la distribution, puis la note de service n°0147/MCCA-CAB du 14 juillet 2008 créant la Commission nationale chargée de la révision des régimes des prix. D'autres textes confortant l'exercice du commerce ont été publiés, notamment : (i) le décret n° 2000/483 du 21 novembre 2008 portant réglementation de l'exercice du commerce à l'étalage ; (ii) le décret 2008/445 du 15 novembre 2008 instituant la nomenclature des activités commerciales ; (iii) le décret n° 2008/446 du 15 novembre 2008 fixant les modalités d'obtention de la carte professionnelle de commerçant et (iv) le décret n° 2008/447 du 15 novembre 2008 fixant les conditions de modification, d'extension et de transfert des activités commerciales et le montant des frais réglementaires. L'introduction du nouvel identifiant unique (NIU) au niveau national a permis à l'administration fiscale d'immatriculer tous les contribuables, de créer un fichier unique en vue de les maîtriser. Le NIU est opérationnel depuis 2005, et cela s'est traduit par une amélioration sensible de l'assiette fiscale même si des efforts importants sont encore à fournir.

Les réformes juridiques et judiciaires restent confrontées au caractère inachevé des textes et aux faiblesses des capacités institutionnelles du système judiciaire.	
<u>Méthode d'analyse pour l'indicateur :</u>	
3.3.3. Assainissement du climat des affaires	
<p>A en juger par les indices de classement des pays, l'environnement des affaires en RC est caractérisé par de graves faiblesses qui handicapent sérieusement le développement du secteur privé. La Coface donne une notation D à la RC correspondant à un environnement des affaires très difficile. Selon l'indice de liberté économique réalisé par « The Heritage Foundation » et « The Wall Street Journal », la RC se trouve à la 147^{ème} position sur un total de 157 pays classés. Au niveau de la corruption, la perception est négative puisque la RC se place à la 154^{ème} position sur 178 (Indice de Transparency international, 2010). Le classement 'Doing Business' 2010, réalisé par la Banque Mondiale, n'accorde à la RC que la 179^{ème} place sur 183. Ce très mauvais classement s'explique notamment par les difficultés au niveau de la loi sur le travail, l'enregistrement de la propriété, la taxation, le passage aux frontières et le respect des contrats. La faiblesse et la lourdeur des services administratifs et judiciaires ainsi que les difficultés d'accès au crédit n'encouragent pas les entreprises nationales et étrangères à appuyer le développement de la RC. Le Gouvernement est conscient du fait que la stimulation des investissements privés est un élément essentiel pour assurer une croissance favorable aux pauvres et promouvoir la gouvernance. Les contributions de la Commission dans ce domaine ne sont pas significatives pour la période sous étude, aucun déclencheur n'étant inscrit dans ce domaine. Outre la question de la transparence du système de passation des marchés publics qui facilitera l'accès des PME et PMI aux débouchés qu'offrent les investissements publics, la Commission compte, dans le cadre de l'appui institutionnel à venir, assurer la continuité de ses actions dans le domaine de la gouvernance économique en l'élargissant aux questions liées à l'amélioration de l'environnement des affaires (Projet d'appui au développement des petites, moyennes et micro-entreprises). Dans ce nouveau contexte et uniquement depuis 2009, différents travaux ont été menés et notamment la définition d'une feuille de route pour l'amélioration du climat des affaires (sur financement UE –bizzclim). Alors que l'environnement des affaires est déplorable, le pays connaît une bonne performance pour attirer les investissements directs étrangers (IDE). La RC se place à la 33^{ème} position sur 141 pour l'indice 'Inward FDI Performance' de la CNUCED, alors qu'il se trouve à la 97^{ème} position sur l'indice 'Inward FDI Potential'. L'existence du Centre des Formalités Administratives des Entreprises (CFE) témoigne des efforts réalisés en vue de faciliter le développement des entreprises. En dépit de certains résultats positifs déjà réalisés (la transcription des dispositions du traité OHADA dans les textes nationaux), il reste encore beaucoup à faire pour créer les bonnes conditions au développement du secteur privé en RC.</p>	
<u>Méthode d'analyse pour l'indicateur :</u>	
Profil gouvernance, p 23	« Le pays est classé 178ème sur 181 pays dans le rapport Banque Mondiale de Doing Business 2009. En ce qui concerne la création d'entreprise la République du Congo se classe 157ème avec 37 jours nécessaires pour démarrer une activité. L'investissement privé (hors pétrole) reste faible en pourcentage du PIB (environ 5 %). Le secteur privé congolais se plaint en permanence de la parafiscalité et la corruption est citée par 65 % des entreprises congolaises comme un obstacle majeur. D'après une enquête de la Banque Mondiale les entreprises installées au Congo doivent faire 61 paiement d'impôts ce qui représente 65 % de leur profit ».
RAC 2009, p 17,	« La République du Congo est classé 179ème sur 183 pays dans le "doing business" 2010. Le Climat des Affaires et des investissements est pour l'instant mauvais malgré l'adoption d'une charte d'investissement conforme à la charte d'investissement de la CEMAC. L'investissement privé (hors pétrole) reste faible en pourcentage du PIB (environ 5 %). L'amélioration du climat des affaires apparait dans les principales stratégies de coopération que le Gouvernement congolais a définies sur le moyen terme. Elle apparait comme une contrainte majeure à la stratégie de diversification économique que le pays souhaite mettre en œuvre. Bizclim à la demande du Ministère du Développement Industriel et de la Promotion du Secteur Privé a financé la conception un plan d'action pour l'amélioration du climat des affaires en République du Congo. Ce plan d'Action sert actuellement de base de dialogue sur ce sujet entre les partenaires techniques et financiers, le secteur privé et le gouvernement congolais dans le cadre d'actions de coopération futures ».
RAC 2006, p 12, 26	« Le pays pourrait être dans une bonne position pour profiter de l'intégration régionale et internationale. La production et la productivité des secteurs non pétroliers restent toutefois trop faibles et le cadre législatif et le climat des affaires doivent s'améliorer ». « Le climat des affaires doit s'améliorer notamment par un meilleur fonctionnement de la justice commerciale. Ce n'est que dans ces conditions que le Congo pourra s'intégrer dans l'économie mondiale et devenir compétitif tant sur le plan international que sous régional ».

RAC 2004, p 8, 10	« Hors pétrole, la demande reste contrainte par l’atonie des revenus, le blocage salaires des fonctionnaires depuis plusieurs années et par l’atrophie de l’emploi du secteur privé formel ». « Globalement, le secteur privé souffre de l’absence de grands chantiers depuis la fin des conflits et le secteur du BTP reste notamment déprimé suite à l’absence d’investissements publics ».
Entretien (administration congolaise)	« Les enquêtes de la BM et du CIAN montrent que le climat des affaires n’est pas favorable en RC. Le gouvernement a formulé une requête auprès de la facilité « Bizclim » afin de formuler un plan d’action « environnement des affaires ». Ce plan d’action a été approuvé par le gouvernement. [...] Le programme d’appui à la diversification de l’économie (PAD), soutenu par plusieurs bailleurs, comprend une composante focalisée sur l’amélioration du climat des affaires. »
Entretien (Commission de l’UE)	« Dans le PIN 10 ^{ème} FED, il était prévu 3 M€ pour l’appui aux PME à travers des chèques services afin de renforcer l’accès à l’offre. Le dossier a été mis en attente, car nécessité d’approfondir les modalités de mise en place. Parallèlement, le gouvernement a adopté un plan d’action « climat des affaires ». Lors de la revue à mi parcours du 10 ^{ème} FED, il a été convenu de mettre en place cette composante « appui aux PME » à travers un accord de contribution avec le C.D.E. ; cela permet d’utiliser les procédures du C.D.E qui sont plus souples que celles de la Commission et donc mieux adaptées à une formule de type chèques services. »
Entretien (autres PTF)	« Des investisseurs étrangers seraient prêts à venir dans le pays, mais ils sont rebutés par les graves carences qui caractérisent le climat des affaires. [...] Les crédits au secteur privé ont augmenté de 25% en 2010 ; c’est une évolution positive, mais le crédit reste concentré sur un nombre très limité d’entreprises (pétrole, brasserie, télécommunications, ...). »
Entretien (projet de coopération)	« Concernant l’appui au secteur privé, il va y avoir des actions complémentaires de la BM et de l’UE : les procédures de mise en place des chèques services seront les mêmes, mais les secteurs d’activité seront complémentaires. [...] Parallèlement, travail mené avec l’AFD et d’autres banques de développement afin de parvenir à la plus grande cohérence possible entre les modalités de mise en œuvre du projet et les exigences de ces institutions financières ».

2.4 Transports

QE 4 : Dans quelle mesure les interventions de la Commission ont-elles contribué à mettre en place durablement un système plus performant de gestion du réseau routier ?

Justification de la question et commentaire : Cette question est centrée sur le niveau des résultats de l'appui institutionnel au Ministère de l'Équipement et des Travaux Publics (METP), volet de l'intervention de la Commission poursuivi au cours des 9^{ème} et 10^{ème} FED. Le déficit de capacité de la Direction Générale des Travaux Publics (DGTP) et du Fonds routier, mais aussi la difficulté rencontrée par le gouvernement pour respecter ses engagements en matière de gestion rationnelle du réseau routier sont des obstacles majeurs à une amélioration durable de l'utilisation des ressources mises à la disposition du secteur. La question d'évaluation se limite aux contraintes internes au secteur et vise à apprécier, en partant de la situation de post-conflit du début de la période évaluée, les progrès réalisés pour se rapprocher des principes d'une gestion saine du secteur telle qu'elle est portée par la Commission. Un accent particulier est mis sur l'entretien routier du réseau prioritaire mais la situation des dessertes rurales, considérées dans les financements du 9^{ème} FED, sera également analysée. Les projets financés dans le secteur des transports sont les projets suivants : Appui institutionnel au METP et au renforcement des PME ; Appui à l'élaboration du Plan National de Transport (1,9M€) ; Projets de réhabilitation des infrastructures de transport ; RN1 entre Brazzaville et Kinkala + dessertes agricoles (62,7M€) ; Projet d'Appui au Fond d'Entretien Routier (1,9M€) ; Réhabilitation des pistes rurales suivant la méthode à haute intensité de main d'œuvre (1,5M€) ; Appui au service commun d'entretien des voies navigables (SCEVN) (projet régional, montant non identifié). Au total c'est un montant de 68M€ environ qui ont été alloués au secteur des transports.

CJ 4.1. Les interventions de la Commission ont contribué à élaborer et à mettre en œuvre un cadre de politique sectorielle adapté au contexte

RAC 2003, p.16	« Le secteur des transports représente une des clés les plus importantes pour le développement du Congo, ce qui est reconnu par les documents stratégiques les plus importants, y compris les stratégies de coopération de la Commission européenne pour les 7 ^e , 8 ^e et 9 ^e FED. »
EAMR 2009, p.3	« En particulier, l'UE bien qu'étant le principal bailleur de fonds a une voix très peu écoutée si on compare avec d'autres pays ACP où le poids de notre coopération est beaucoup plus représentative. »
Entretiens	DUE, DGGT, DGTP, DGTT, DGFR

4.1.1. Degré de cohérence de la politique sectorielle avec le contexte

Le premier document de politique sectorielle a été la Déclaration de Politique Sectorielle des Transports (DPST, dont l'étude a été financée par le 7^{ème} FED) de 1998. Ce document a été l'aboutissement d'un dialogue de politique avec les PTF depuis 1990, en parallèle de la mise en place au niveau international d'un cadre de référence (dite « Road Management Initiative ») partagé par les principaux PTF (BM et Commission) qui donne la priorité à l'entretien préventif et un cadre institutionnel qui privilégie l'autonomisation des acteurs du système de gestion du réseau routier. Cette adoption de la réforme avait fait l'objet de fortes pressions de la part des PTF, sur le mode des conditionnalités aux projets. Elle n'a pas été appliquée dans son ensemble et, pour les éléments mis en œuvre, le gouvernement n'a pas mis en place l'environnement institutionnel et financier qui aurait permis d'en assurer le succès (par exemple l'Office Congolais de l'Entretien Routier - OCER). La Commission a continué à contribuer à la mise en œuvre de la DPST en rappelant (en 2005) le contenu dans les mesures d'accompagnement du principal projet routier, celui de la réhabilitation des 65 premiers km de la RN1. Le PNT, financé par la Commission à partir de 2002, a été validé par le gouvernement en 2004. Son contenu a été l'objet d'intenses négociations entre le gouvernement, les PTF (principalement la Commission) et le prestataire (Thalès). Il n'a été adopté qu'en 2007 par le Parlement. La Commission de suivi, préconisée fortement dans le PNT pour assurer sa mise en œuvre en conformité et son actualisation, n'a été mise en place. Cette mise en place est un des objectifs prioritaires du projet sectoriel en cours d'identification (PAGER). Dans le secteur routier, les principales mesures préconisées dans le PNT sont les suivantes:

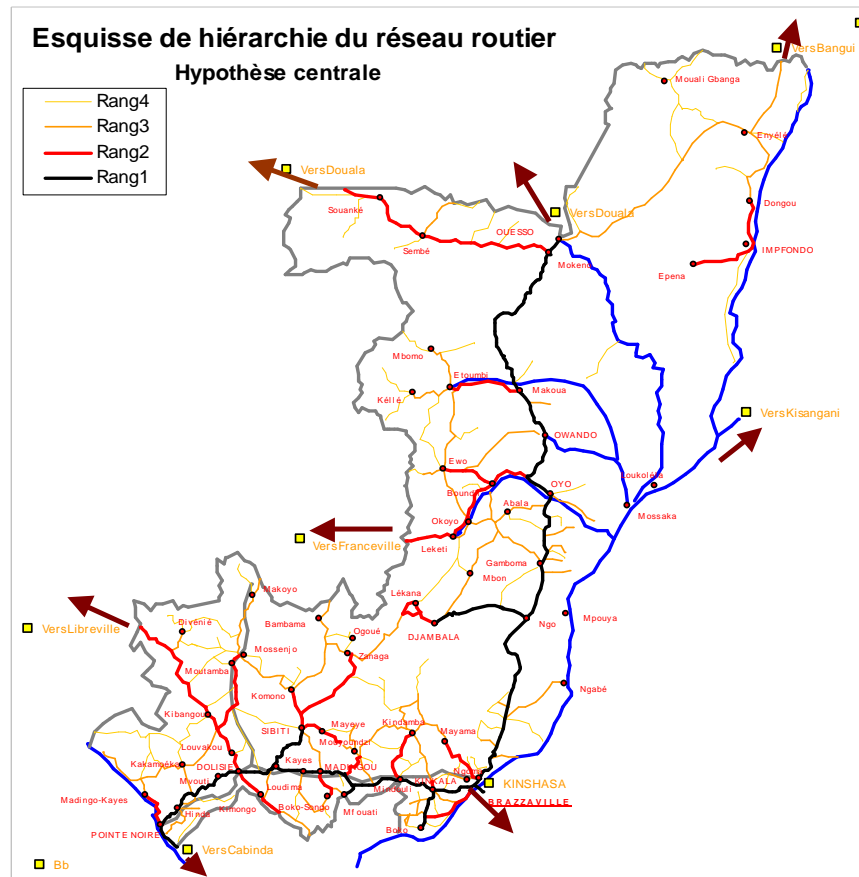
- La restructuration du système de gestion des travaux routiers,
- La privatisation l'entretien routier,
- La définition d'un réseau routier prioritaire,

<ul style="list-style-type: none"> • L'assurance du financement des travaux routiers, • Définir la priorité des investissements (programmation), • La rationalisation des services des transports routiers, • La réorganisation des transports et garantir la prévention de la sécurité. 	<p>L'adéquation de la politique sectorielle avec les besoins du pays présuppose la disposition d'une connaissance de ces besoins et du niveau de réponse à ces besoins par le système de transport. Les besoins ont été définis par une expertise de l'UNOPS en 2001 (dans l'optique d'une relance de l'activité agricole) sur la base d'une connaissance de la répartition de la population et des potentialités des différents terroirs. Cette analyse n'est pas utilisée par l'administration qui continue à programmer ses investissements et l'entretien du réseau au coup par coup en fonction des contraintes budgétaires, des impulsions politiques et des opportunités de financement. Le niveau de réponse aux besoins des différentes régions du pays n'est pas connu puisqu'il n'existe aucune statistiques sur les flux de transport routier (comptages routiers, enquêtes origine-destination) ni, d'ailleurs, un état du réseau prioritaire. Il n'est cependant pas besoin de statistiques élaborées pour conclure que, sur la période évaluée (et jusqu'à aujourd'hui) l'action publique n'a pas répondu aux besoins du pays puisque la circulation n'a pas été rétablie entre la région centrale (Brazzaville) et l'Ouest (Pointe Noire) ; elle reste problématique également avec les autres régions.</p>
<p><u>Méthode d'analyse pour l'indicateur:</u></p>	
<p>Evaluation PAIER 2010, p.19</p>	<p>« Il n'y avait eu aucune évaluation depuis la réalisation du PNT sur le progrès de la mise en œuvre de la DPST, mais les informations disponibles amènent à conclure que les progrès réalisés sont assez limités, notamment pour ce qui concerne l'entretien routier. Situation récurrente depuis la réalisation du PNT en 2004, dont la mise en oeuvre aurait commencée (selon ADMIN) en 2009 et dont une mise à jour est prévue en 2011. »</p>
<p>DTA RN1 2005, p.VI</p>	<p>Mesures d'accompagnement Le Gouvernement s'engage à prendre les mesures concrètes de réforme du dispositif d'entretien routier retenues dans la DPST (Déclaration de Politique Sectorielle des Transports) et conjointement avec la Commission européenne dans le document de stratégie du pays (DSP) établi pour le PIN 9^{ème} FED. On notera en particulier les mesures qui viseront à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Donner force de loi au plan national des transports. Organiser une table ronde avec tous les bailleurs et intervenants dans le secteur des transports en vue d'arriver à un accord sur un programme sectoriel quinquennal basé sur le PNT ; • En ce qui concerne la réforme de l'entretien routier : <ul style="list-style-type: none"> - Assurer l'augmentation progressive des ressources allouées au Fonds routier, partant du niveau de financement adopté pour la première année de fonctionnement du Fonds (13,9 milliards FCFA), dans le but de répondre aux besoins croissants d'entretien routier ; - Elaborer une programmation annuelle d'entretien basée d'une part sur la stratégie développée dans le PNT et, d'autre part, sur le budget du Fonds routier. Transmettre aux services de la Commission ce document de programmation dès son adoption ; - Permettre la poursuite de la mise en œuvre du plan opérationnel pour la réforme de l'entretien routier et assurer son actualisation périodique sur une base triannuelle en collaboration avec les services de la Commission. La commission de suivi, mise en place début 2004 et impliquant les représentants de tous les ministères concernés, poursuivra ces travaux de suivi de la bonne mise en œuvre des actions reprises dans le plan opérationnel ; - Assurer l'exécution des audits biannuels comptables et financiers, ainsi qu'organisationnels et techniques des dépenses du Fonds routier et mettre les rapports à la disposition de la Commission et des autres bailleurs intéressés ; - Identifier sur base du rapport d'audit réalisé en août 2004 les arriérés incontestablement dus pour les exercices 2002-2003-2004 en vue de leur apurement; - Assurer le paiement régulier des contractants du secteur privé sur base de décomptes mensuels approuvés, afin d'éviter l'accumulation d'arriérés. • Mettre en place un système de contrôle effectif et coercitif de la charge à l'essieu avant la fin 2006. »
<p>PNT 2004, Vol. 2, p.65</p>	<p>« la Commission Nationale (de suivi) du PNT doit être instaurée au plus haut niveau de l'administration, de façon à s'assurer que les investissements programmés qui n'ont pu être réalisés une année le soient en priorité dès que les ressources le permettront, et assurer d'ici 2012 l'élaboration d'un nouveau Plan. Le Secrétariat Permanent de cette Commission, qui doit être instaurée, aura pour fonctions :</p>

- d'actualiser les recommandations du PNT à mesure de l'évolution de la situation socio-économique du pays,
- d'établir les plans directeurs sous-sectoriels triennaux,
- de prévoir les affectations "transports" des BIP annuels,
- d'effectuer le suivi global de la progression des infrastructures, avec une vision de complémentarité multimodale,
- de reformuler un autre Plan, après les huit premières années du PNT,
- de vérifier que les infrastructures réhabilitées ou créées à l'occasion du PNT soient dûment entretenues par les entités, publiques ou privées, qui en ont la responsabilité. »

PNT 2004, Vol.3,
p.53

Figure 1: Esquisse de hiérarchie du réseau routier



4.1.2. Degré d’appropriation du cadre de politique sectorielle par les différentes parties prenantes (public/privé, national/régional/local)

Le PNT, et avant lui la DSPT, constituent le cadre de la politique sectorielle. Bien qu’adopté en 2007 par le Parlement, il n’est pas mis en œuvre et donc approprié au niveau central comme décentralisé que ce soit comme programme d’investissements ou comme plan d’action pour la réforme sectorielle. Les PTF, et en premier lieu la Commission qui est chef de file pour le sous-secteur routier, sont amenés à maintenir la pression par des conditionnalités sur projet pour obtenir que des éléments de la réforme soient mis en œuvre dans des conditions qui en autorisent l’éventuel succès. La faiblesse structurelle des administrations partenaires et la prédominance des décisions de nature politique, constituent des contraintes tellement fortes qu’elles limitent les ambitions légitimes de respects des engagements pris dans les documents de politique sectorielle. Aucune des Directions Générales visitées n’est moteur pour la réforme. L’impulsion est attendue du niveau politique et elle ne vient pas. Sur l’ensemble de la période, la politique sectorielle mise en pratique ne recouvre que faiblement le contenu de la DPST et du PNT malgré la pression constante et l’appui en assistance technique et en études de la Commission. Le PNT est au mieux un cadre général de cohérence, non un outil de programmation ou un cheminement pour la réforme du secteur. Le meilleur exemple en est le dédoublement de la RN1 à partir de Mindouli pour contourner par le nord Brazzaville (de l’ordre de 200 km en 2x2 voies) qui n’est pas inscrit dans le PNT. Au premier chef, le Fonds Routier (FR) mis en place en 2002 en dépit de fortes réticences du gouvernement est un fonds typiquement de 1^{ère} génération : absence d’autonomie, pas de ressources propres, soumis aux aléas budgétaires et ceux du prix du pétrole, couvrant entretien, réhabilitation, travaux neufs, etc. Les réticences du gouvernement n’étaient par ailleurs pas justifiées puisqu’il a gardé la haute main sur cette structure qui est restée une direction générale du ministère et dont les ressources comme les affectations n’ont tenu compte en rien des textes adoptés. Le Fonds Routier est symptomatique de la tendance du gouvernement à rejeter en bloc les bonnes pratiques proposées puis imposées par les PTF. Lorsque la conjoncture a amené le gouvernement à accepter une réforme même partielle (comme l’accès au point PPTE), l’esprit comme la forme en sont ultérieurement détournés. Cette disposition perdure encore aujourd’hui, principalement faute de renouvellement de la haute fonction publique et du poids extrêmement fort des impulsions politiques. Le Ministère de l’Équipement et des Travaux Publics (METP) continue à assurer, avec son déficit de capacité, l’entièreté de ses missions de maître d’ouvrage, sauf depuis 2009 (adoption du Code des marchés publics) pour les projets d’un montant supérieur à 0,76M€ (c’est-à-dire tous les projets routiers neufs) qui sont pris en charge par la DGGT. La DGGT n’intervient pas dans l’entretien routier en dérogation tacitement convenue par rapport aux seuils du nouveau Code des marchés. L’organisation de la gestion du secteur dans son ensemble, et du sous-secteur routier en particulier, est une curiosité archéologique entièrement coupée du PNT et des bonnes pratiques reconnues au niveau du continent jusqu’en 2009. A partir de cette date, quelques mesures ont été impulsées par un nouveau ministre, mesures qui pourraient renouveler la gestion du secteur mais toujours indépendamment du contenu du PNT et sans la moindre concertation avec la Commission. Le seul objectif prioritaire validé politiquement est le rétablissement de la RC dans sa fonction de corridor régional. Ce choix est plus matière de principe que d’une étude des avantages concurrentiels de la Transéquatoriale par rapport aux autres corridors régionaux qui sont en train d’émerger (Bangui-Douala principalement, mais aussi à moyen terme les accès à l’Océan Indien et donc aux marchés asiatiques). Le dossier de la participation du secteur privé dans les principaux chaînons de la chaîne logistique Transéquatoriale a été particulièrement conflictuel. La mise en concession ou la privatisation apparaissent aux PTF comme la seule garantie de bon fonctionnement du CFCO et du port fluvial de Brazzaville (le port maritime de Pointe Noire étant considéré comme fonctionnel). Outre l’interconnexion technique des deux dossiers, les performances en termes de gouvernance du gouvernement ont été une désincitation forte pour les candidats potentiels, au même titre que la surestimation de la valeur patrimoniale et fonctionnelle résiduelle des entreprises publiques par le gouvernement.

Méthode d’analyse pour l’indicateur :

<p>RAC 2003, p.16</p>	<p>« Les investissements prônés dans la stratégie de coopération de l’UE étaient conditionnés par une politique de pérennisation des investissements, notamment la création d’un système de financement de l’entretien. Ce n’est qu’à la fin octobre que le gouvernement s’est engagé avec un calendrier des mesures à prendre pour l’établissement d’un tel système. En février 2004 des retards par rapport aux engagements présentés, en octobre. , sont cependant toujours à déplorer. La Déclaration de politique sectorielle de transports du gouvernement, adoptée le 13 novembre 1998 en Conseil des ministres, représente la base pour l’élaboration du Plan national des transports (PNT). Elle définit les axes politiques de relance du système de transport congolais et y associe un ensemble de mesures spécifiques ou très ponctuelles. Elle doit se concrétiser par des actions planifiées dans chaque sous-secteur. Dans ce document, le gouvernement s’engage à : restructurer le système de gestion des travaux routiers, privatiser l’entretien routier, définir le réseau routier prioritaire, assurer le financement des travaux routiers, définir la priorité des investissements, rationaliser les services des transports routiers, et réorganiser les transports et garantir la sécurité. »</p>
-----------------------	--

RAC 2003, p.17	« Le financement et la prise en compte de politiques sectorielles reste une préoccupation importante des bailleurs de fonds. L'absence de visibilité d'un plan d'investissement national est illustrée par le financement de projets en dehors du budget d'investissement. Un exemple flagrant est celui de l'aéroport à vocation internationale d'Ollombo. Le financement de sa construction à hauteur de 70 milliards de francs CFA (106,7 millions €), a été assuré hors budget via les ressources pétrolières, seule la partie portant sur les études apparaissant dans le budget d'investissement, contrôle et surveillance, à hauteur de 1,5 milliard de francs CFA (2,3 millions €). Cet investissement n'a visiblement pas fait l'objet d'une étude économique formelle, connue à ce jour. »
RAC 2003, p.17	« En ce qui concerne la dynamisation du Fonds routier, le bureau d'études Thales vient de terminer sur financement de l'Union européenne l'étude concernant l'appui institutionnel au secteur routier. Quant à l'audit technique et financier du fonds routier, les termes de référence sont en cours de finalisation par l'administration. Les obstacles majeurs ont été levés marquant une volonté de poursuivre ces efforts. Toutefois, la condition relative à l'entretien routier pour la mise en œuvre de la coopération entre la République du Congo et la Commission européenne dans le secteur des transports et en particulier la décision de financement de la réhabilitation du premier tronçon de la RN1 (Brazzaville-Kinkala-Matoumbou) ne peut pas être considérée comme remplie avant que soient adoptés les textes d'application des nouvelles lois. L'administration s'emploie à les promulguer très rapidement. »
RAC 2002, p.13	<p>« La Déclaration de politique sectorielle des transports (DPST-1998) du gouvernement, adoptée le 13 novembre 1998 en Conseil des ministres, représente la base pour l'élaboration du Plan national des transports (PNT). Elle définit les axes politiques de relance du système de transport congolais et y associe un ensemble de mesures spécifiques ou très ponctuelles. Elle doit se concrétiser par des actions planifiées dans chaque sous-secteur, le PNT assurant le cadre global formel. Dans ce document qui sert de base à l'élaboration du PNT, le gouvernement s'engage à : restructurer le système de gestion des travaux routiers, privatiser l'entretien routier, définir le réseau routier prioritaire, assurer le financement des travaux routiers, définir la priorité des investissements, rationaliser les services des transports routiers et réorganiser les transports et garantir la prévention de la sécurité. La DPST est conçue en 13 chapitres, concernant chacun des modes et aspects transversaux, chaque chapitre énumérant de une à cinquante mesures. Lors de l'adoption de la DPST et dans les documents signés pour le 8^e FED en mai 2001 et pour le 9^e FED en novembre 2002, le Gouvernement a pris plusieurs engagements concernant la réforme du secteur routier, notamment en ce qui concerne le financement, la gestion et l'exécution de l'entretien routier. Des indicateurs de réalisation ont aussi été établis dans ces documents. Ces engagements constituent la principale contribution nationale à la coopération avec l'Union européenne dans le secteur des infrastructures de transport. Dans ce cadre, le Gouvernement a entrepris les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la privatisation de l'entretien routier avec la dissolution de l'Office congolais d'entretien routier (OCER) – loi n°5/2001 du 31 juillet 2001 et la réalisation des travaux d'entretien par les opérateurs privés et les communautés villageoises ; • la réprécision, la clarification des missions et du rôle du Ministère de l'équipement et des travaux publics, des structures sous tutelle et des différents intervenants ; • la dynamisation du Fonds routier ; • la prise en charge par l'Etat du réseau urbain prioritaire ; • a détermination du réseau prioritaire de 6 550 km <p>Au cours de l'année 2003 le Gouvernement va s'atteler à la restructuration de la direction centrale du Fonds routier en mettant en place une commission devant, d'une part, concevoir la nouvelle organisation du Fonds routier et, d'autre part, procéder à l'identification des ressources pérennes à affecter à l'entretien routier. »</p>

4.1.3. Degré d'amélioration de la capacité de la Direction Générale des Travaux Publics et du Fonds routier à planifier et à programmer rationnellement la gestion du secteur

La DGTP et le DGFR ont fait l'objet de manière récurrente d'appui technique de la part des PTF, d'abord la BM, puis plus récemment la Commission avec le Projet d'Appui Institutionnel à l'Entretien Routier (PAIER, 1,99 M€) qui devait appuyer l'administration pour la mise en place des préconisations du PNT. Les appuis institutionnels de la Commission ont porté sur 3 directions générales du METP (DGTP, DGFR, DGE), et une direction générale du Ministère des Transport (DGTT). La société Louis Berger SAS a été

chargée de la mise œuvre de ce projet qui comportait : (i) l'assistance au suivi des études, des passations de marchés et du contrôle de travaux relatifs à l'entretien routier (courant et périodique), (ii) l'Elaboration d'une Base de Données Routières informatisée (BDR), (iii) le Développement des données relatives aux accidents de la route, à la DGTT, (iv) la mise en place des actions de prévention de la sécurité routière, en liaison avec la DGTT, (v) l'établissement d'un programme de formation s'adressant aux cadres de l'administration, aux PME pouvant réaliser des travaux routiers et aux bureaux d'études pouvant assurer le contrôle des travaux. L'évaluation finale (2010) du projet d'appui a conclu à une efficacité et à une efficience non satisfaisantes. Malgré l'investissement important consenti par la Commission, l'impact du projet est insignifiant et la durabilité des maigres acquis inexistant, ce qui a été confirmé pendant la mission de terrain. Les bénéficiaires ont clairement exprimé leur déception : les outils informatiques soit non pas été fournis, soit non pas été installés et dans tous les cas le personnel n'a pas été formé. La DGTP ni la DGFR ne sont pas en mesure de planifier ni de programmer rationnellement la gestion du secteur. Elles ne sont même pas en situation de rendre compte de l'état du réseau. En 2002, le gouvernement a introduit la Direction Générale des Grands Travaux (DGGT) pour agir en principe comme maître d'ouvrage délégué pour les nouveaux projets. L'adoption du nouveau Code des marchés publics en 2009 a fixé le seuil du recours à la DGGT aux contrats d'un montant supérieur à 500 MFcfa (0,76M€), ce qui est particulièrement bas (l'équivalent d'un entretien lourd d'une route en terre sur 20 km, par exemple). La DGGT dépend directement de la Présidence et met en œuvre les investissements arrêtés à ce niveau. Cette disposition a suscité l'opposition des PTF et de la Commission au titre de la déresponsabilisation des ministères techniques mais n'a pas été modifiée depuis lors. Elle n'empiète cependant pas sur les attributions de la DGTP relatives à l'entretien routier (ce que semble ignorer cette même DGTP).

Méthode d'analyse pour l'indicateur :

<p>Evaluation PAIER 2010, p.10</p>	<p>« L'efficacité du projet est jugée non satisfaisante. Le changement par trois fois du chef de mission a été de nature à déstabiliser la mission et à limiter l'efficacité du PAIER. L'appui à la DGFR, qui aurait du constituer la clef de voûte du Projet, de manière à sécuriser les ressources et à permettre l'ouverture des PME à un maximum de marchés publics a été très décevant, voir inexistant (l'AT ne s'est préoccupé du FR qu'un an après son arrivée ...). (...) Comparés aux objectifs/résultats initiaux et aux moyens financiers et en ressources humaines alloués. Il y a eu des problèmes au niveau de la programmation à bon escient des experts ponctuels, et des problèmes importants de performance au niveau de l'Assistance Technique et en particulier du second chef de mission démissionné par l'ADMIN. L'impact du projet a été jugé non satisfaisant. Les 7 activités développées dans le projet ont été traitées sans logique apparente et de manière incomplète. On peut notamment noter l'impossibilité d'exploitation de la Base de Données Routières (BDR). La grille relative aux accidents de la route n'a pas pu être exploitée par le Ministère des transports (unique activité de l'AT), que les améliorations des DAO et du système de passation de marchés n'ont pas été utilisées, que l'impact de la formation au FR est insignifiant (orientation comptabilité publique) car le FR utilise la comptabilité OHADA, et pour ce qui concerne la formation, que l'impact sur les PME est amoindri par le manque de chantiers.»</p>
<p>EAMR 2009, p.10</p>	<p>« Appui institutionnel à l'entretien routier: Le chef de mission a été finalement substitué après une montre évidente d'incapacité dans la gestion du projet. Ce constat lui a été rapporté ainsi qu'à sa hiérarchie. Le nouveau Chef de Mission est arrivé avec un bon esprit même si le temps à sa disposition n'est pas beaucoup. »</p>
<p>CF PAIER 2005</p>	<p>« Les résultats principaux attendus du projet sont l'avancement efficace de la mise en œuvre de la stratégie et programme de l'entretien routier élaboré dans le PNT, y compris les améliorations significatives dans les domaines suivants: Programmation de l'entretien et préparation des programmes annuels pour financement par le F.r., sur base du PNT ; (...) »</p>
<p>RAC 2003, p.17</p>	<p>« La préoccupation de l'Union européenne et d'autres bailleurs de fonds relative à la création en décembre 2002 de la Délégation générale des grands travaux a déjà été exprimée dans le Rapport annuel conjoint 2002. En effet, la déresponsabilisation des ministères techniques et entreprises publiques comporte des risques quant aux engagements assumés dans l'accord de Cotonou, et notamment son article 9(3). L'importance rattachée à cette question par la Commission européenne a été soulignée par la Communication de la Commission sur « Gouvernance et développement » du 20 octobre 2003.²² »</p>

²² COM (2003) 615.

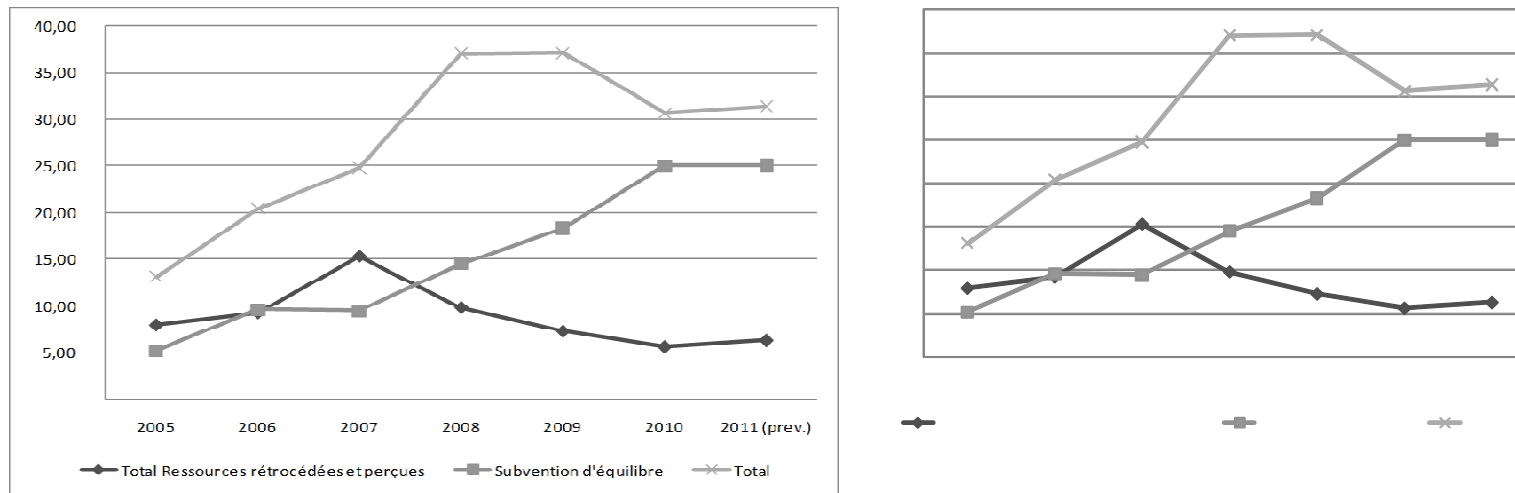
<p>RAC 2002, p.17</p>	<p>« DGGT. Le décret n°2002-371 du 3 décembre 2002 porte création, attributions et organisation de la Délégation générale des grands travaux. Selon le décret, sont qualifiés de grands travaux, tous les projets structurants, tous les projets d'équipement et d'aménagement du territoire national dont les coûts sont égaux et ou supérieurs à 500millions de francs CFA (762 250 €). La délégation constitue l'organisme administratif et technique de négociation et de passation des marchés et des contrats de l'Etat et assure le maîtrise d'ouvrage délégué, la gestion et le suivi technique des grands travaux. Entrent également dans ses attributions les études de faisabilité et la rédaction des cahiers des charges. Cette création conduit à déposséder les ministères techniques et entreprises publiques assurant initialement les maîtrises d'ouvrage et constitue donc une préoccupation quant à la déresponsabilisation de ceux-ci. Elle semble s'inspirer d'expériences similaires ayant été tentées notamment en Afrique de l'Ouest et centrale et qui ont à terme été des échecs. »</p>
<p>Présentation FR, 2006</p>	<p>Direction Générale du Fonds Routier (DGFR). Établissement public autonome avec une gestion autonome et des ressources constituées par des redevances de l'Etat, du produit de péage et de pesage et des dons et legs sans oublier la subvention d'équilibre</p> <p>La DGFR fonctionne sur la base de redevances de l'Etat. Le Ministère de l'Equipement et des Travaux Publics assure la maîtrise d'ouvrage, élabore des programmes d'entretien et passe les marchés avec les PME et contrôle l'exécution des travaux à travers les bureaux de contrôle privés. Les travaux s'effectuent sur la base des contrats signés avec le METP.</p> <p>Buts. Structure légère et efficace de financement pérenne de l'entretien des routes et des voiries urbaines avec pour objectifs: (i) Mettre en œuvre des mécanismes de recouvrement des fonds stables, suffisants et réguliers; (ii) Disposer d'une gestion saine et transparente de type privé de l'utilisation des ressources mobilisées ; et (iii) Mettre en place les procédures de suivi et de contrôle des dépenses effectuées à travers les audits et contrôles.</p> <p>Réglementation. Loi n° 8-2004 portant création d'un établissement public administratif dénommé fonds routier ; Décret n° 2004-165 portant approbation des statuts du fonds routier ; Décret n° 2004-165 fixant la composition, les modalités d'emploi, de recouvrement et de versement des ressources du fonds routier</p> <div data-bbox="739 734 1736 1236" data-label="Diagram"> <pre> graph TD DG[Directeur Général] --- CSI[Chef de service Informatique] DG --- CS[Chef de Secrétariat] DG --- DT[Directeur Technique] DG --- DAFCD[Directeur Administratif Financier et Comptable] DT --- CSC[Chef de service du Contrôle et de l'Evaluation] DT --- CSP[Chef de service de la Programmation] DAFCD --- CSA[Chef de service Administratif, du Matériel et du Personnel] DAFCD --- CSFC[Chef de service Financier et Comptable] DAFCD --- CSRC[Chef de service de Recouvrement et du Contentieux] </pre> </div> <p>Caractéristiques: Comité de direction majoritairement privé, autonomie de gestion, pas d'ingérence du Ministère de tutelle.</p> <p>Responsabilités : gestion financière unique; paiement sur la base des décomptes établis par le maître d'ouvrage délégué; audits financier et technique indépendants sous le financement de l'Union Européenne</p> <p>Comité de direction : composée de 23 membres dont 19 avec voix délibératives et 4 avec voix consultatives. <i>Le président du comité est nommé par décret présidentiel et les membres par arrêté ministériel.</i></p>

	<p>Ressources du Fonds Routier (2005) : 16 720 000 000 Frs CFA dont</p> <ul style="list-style-type: none"> - Visites techniques et produit du péage 445 580 000 - Produits fiscaux 10 575 720 000 - Subventions reçues 5 600 000 000 - Autres produits et profits 98 700 000 <p>Relations DGFR – DGTP. A) Obligations de la DGTP : Appel d’offres pour la passation des marchés; Gestion des décomptes, inspection et contrôle des travaux; Communication des programmes de lancement des travaux. B) Obligations DGFR : Paiement des décomptes dans un délai de 10 jours au plus; Paiement des missions de contrôle (administration & bureaux) ; vérification des montants des décomptes par rapport à la trésorerie; constatation et liquidation des décomptes payés; suivi financier et technique</p>
<p>PNT 2004, Vol.8, p.51</p>	<p>« Une assistance technique de la Banque Mondiale a permis au MTPE de se doter d’une amorce de compétences en matière de programmation de l’entretien routier. Cet effort doit être poursuivi par une assistance technique. De plus, à défaut de matière première, ces compétences sont sous utilisées. Il devient urgent de constituer une base de données routières qui fait actuellement défaut. »</p>

4.1.4. Part des ressources du fonds routier directement collectée auprès des usagers

La part des ressources du Fonds Routier collectée auprès des usagers est liée à une quotité sur la TVA incluse dans l’achat de carburant (et non sur le prix lui-même, ce qui est plus usuel), les péages routiers, les autorisations de transport, les amendes, le contrôle technique et les cartes grises. La nature des prélèvements faits sur les forestiers peut être rattachée à un prélèvement sur les usagers lié aux dégradations faites par les grumiers, même si on ne dispose plus des bases de calculs. A l’origine, donc en 2005, les montants prélevés sur les usagers étaient légèrement supérieurs à la subvention d’équilibre versée par l’Etat (cf. figure ci-après), ce qui permettait d’envisager une évolution ultérieure vers une autonomisation des ressources. En 2006, les transporteurs ont fait grève pour s’opposer à l’augmentation des prélèvements du Fonds Routier. Les ressources propres du Fonds Routier ont été supprimées (autorisation de transport, contrôle technique) ou réduites (TVA sur les produits pétroliers). Cette part a été de l’ordre de 20% entre 2007 et 2009 (respectivement 23%, 19% et 13%). Le reste des ressources du Fonds Routier est constitué de subventions ciblées sur des projets particuliers et une subvention d’équilibre.

Figure 2: Sources de financement de l’entretien routier



Source : FR

Le principal problème du financement du Fonds Routier par une quotité sur des taxes prélevées par l'administration fiscale, a été la rétrocession (et sans doute le contrôle du respect de la quotité) des montants dus par le Trésor Public. Au cours de la dernière décennie, la contribution au Fonds Routier a été une variable d'ajustement de la liquidité du Trésor Public, avec la constitution d'un cumul d'arriérés de rétrocession (qui explique d'ailleurs les arriérés de paiement auprès des PME de Travaux Publics). Ces défauts de paiement ont été particulièrement importants pendant les années où le cours du pétrole a été bas. La remontée récente du prix du baril permet une compensation progressive des arriérés de rétrocession, particulièrement en 2007. Importante en termes comptables, elle n'a pas d'effet positif pour la planification à moyen terme des ressources à programmer au titre du Fonds Routier, qui reste fortement endetté. Un nouveau péage sur la portion de la RN1 réhabilitée par la Commission a été récemment installé, et il va être « très prochainement » mis en service. Les raisons de cette temporisation n'ont pas été clairement expliquées. Les péages constituent une politique générale du gouvernement pour les routes revêtues (une station tous les 100km). Les ressources seront versées au fonds routier. Le passage à un fonds d'entretien routier de 2^{ème} génération (autonomie statutaire, autonomie de ressources) est préconisé par les PTF et particulièrement la Commission. Cette option a été arrêtée dans le PNT mais elle reste en suspens par défaut d'impulsion politique au plus haut niveau. Sur ce dossier comme pour les autres aspects de la réforme sectorielle, les administrations n'ont aucune autonomie de décision ou de portage d'un projet de réforme. Au niveau ministériel, cette option n'est pas considérée. L'inscription du Fonds Routier dans une ligne du budget d'investissement de la Loi d'Orientation Financière de 2011 (à hauteur de 20 Md Fcfa) est considérée comme une avancée suffisante qui garantit les ressources futures du Fonds Routier. Sur le principe, cette option est cependant nettement moins sûre qu'une Loi-programme (donc des engagements pluriannuels garantis par l'adoption devant le Parlement).

Méthode d'analyse pour l'indicateur :

Evaluation PAIER
2010, p.47-48

« les ressources du Fonds Routier sont constitués et rétrocedés comme suit :

- 40% de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) collectée sur la vente des produits pétroliers ;
- 50% de la taxe forestière à l'exportation ;
- 50% de la taxe forestière de superficie ;
- 50% des produits générés par l'établissement de la carte grise ;
- 50% des produits générés par l'établissement du permis de conduire ;
- 40% des redevances dues par les usagers de la route à l'occasion des visites techniques de véhicules, fixées par la loi n°1-75 du 12 mars 1975 ;
- 40% de la redevance sur les autorisations de transports, conformément à la loi n°018-89 du 31 octobre 1989 définissant les différentes activités de transports routiers et activités connexes au transport automobile et fixant les redevances à percevoir pour la délivrance des autorisations exigées pour l'exercice de ces professions ;
- 100% du produit des infractions, définies à l'article 17 de la loi n°7-2004 du 13 février 2004 ; ensuite le Fonds Routier fait la répartition conformément à l'article 6 du décret susvisé ; Le montant non quantifiable de la subvention d'équilibre est inscrit au budget de l'Etat et versé chaque trimestre de l'année au fonds routier ;
- Le montant des dons et legs est déterminé par les donateurs visés à l'article 4 du décret susvisé ;
- 73 % des produits de pesage et de péage conformément au décret n°2004-168 du 26 avril 2004, instituant le droit de péage sur les axes bitumés du réseau routier national ;
- 85% des produits de vente des cartes d'abonnement à tarif réduit du péage conformément à l'article 8 de l'arrêté n°10 996/MEFB-CAB du 04 novembre 2004.

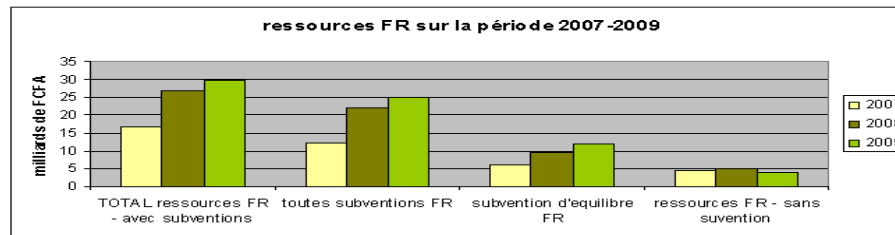
Sur la base des comptes administratifs approuvés et consolidés des exercices 2007, 2008 et 2009, les ressources du Fonds Routier ont évolué comme présenté dans le tableau ci-après :

Figure 3: Ressources du Fonds Routier (2007-2009)²³

Nature des recettes	2007 (FCFA)	2008 (FCFA)	2009 (FCFA)
Permis de conduire et cartes grises	4 334 120	13 340 214	7 730 955
Autorisation de transport	5 133 768	1 682 400	-
Contrôle technique des véhicules	1 162 873 187	1 323 193 734	871 928 184
Taxe forestière à l'exportation	752 215 892	820 712 038	485 620 247
Infractions	0	0	0
TVA sur la vente des produits pétroliers	2 402 836 120	2 114 981 018	1 765 332 312
Péage routier	210 896 205	728 399 670	741 079 750
Autres ressources forestières	3 032 939	14 966 352	11 164 032
Dons et legs	-	-	-
Total hors subvention (FCFA)	4 541 321 231	5 017 274 426	3 882 855 480
Subvention pour la RN2 (Brazza-Ouessou)	-	450 000 000	-
Subvention routes forestières	500 000 000	-	-
Réhabilitation RN1 Brazza-Kinkala (Expropriation et quote-part gouvernement)	3 070 000 000	2 900 000 000	7 557 000 000
Enveloppe spéciale dite « PPTTE »	-	5 000 000 000	-
Arriérés de rétrocession	2 410 636 229	1 451 251 041	906 476 578
Reports à nouveau	35 689 263	2 708 695 326	5 382 484 392
Subvention d'équilibre	6 200 000 000	9 500 000 000	12 000 000 000
Grand total (FCFA)	16 757 646 723	27 027 221 393	29 728 816 450

Source : DGFR, septembre 2010.

Figure 4: Ressources du fonds routier (2007-2009)



Source : DGFR, septembre 2010

Analyse de l'évolution des ressources du FR (2007-2009). Une diminution des arriérés de rétrocession, qui passe de 2 410 636 229 F.CFA en 2007 à 906 476 578 F.CFA en 2009, soit une baisse de 1 504 159 651 F.CFA en valeur absolue et 62,40% en valeur relative. D'une manière générale les ressources hors subventions et reversés par le Trésor au FR, provenant des 12 taxes présentées ci-avant, ont augmentées (10%) de 2007 à 2008, mais fortement diminuées (26%) de 2008 à 2009. »

RAC 2003, p.18

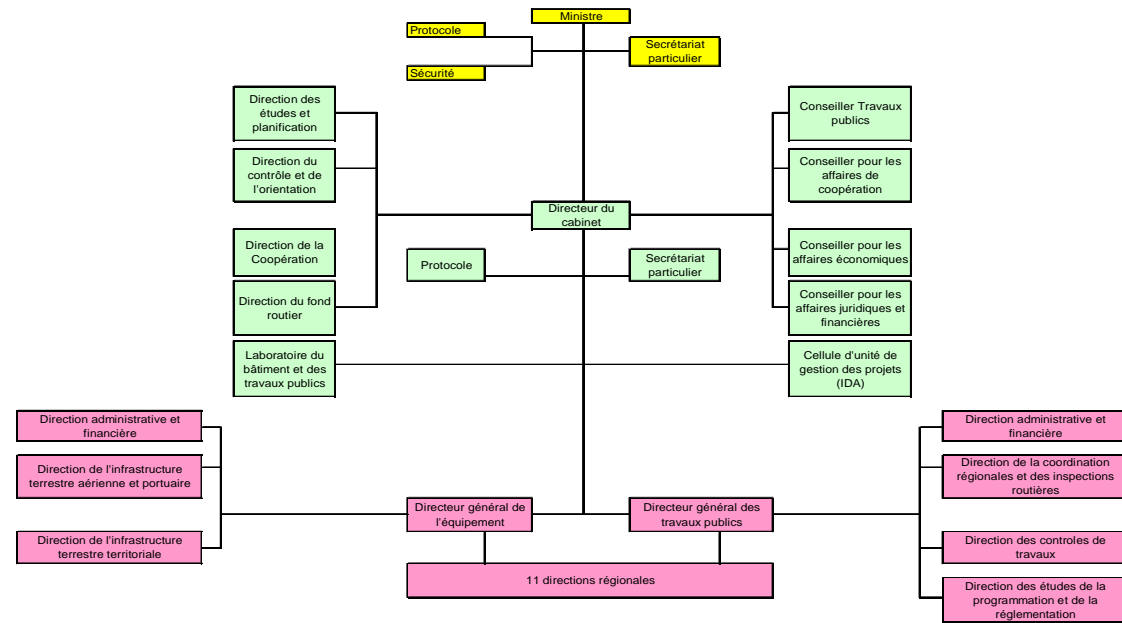
« La situation du financement autonome de l'entretien routier est devenue encore plus précaire en raison de la suppression de la taxe spéciale sur les hydrocarbures (TSH) en août 2002. Bien que les recettes de la TSH affectées à l'entretien routier n'aient jamais atteint les 40% prévus, pendant les années 2000 et 2001 on s'approchait toutefois de ce niveau avec environ 35% de la TSH. Pendant l'année 2003 les recettes du Fonds routier ont baissé considérablement, du fait surtout de l'énorme écart entre les 10,3 milliards de francs CFA budgétés comme subvention de l'État et les 2,85 milliards

²³ Le chiffre en rouge est un chiffre provisoire.

	effectivement reçus. Le financement de l'entretien routier et la restructuration du Fonds routier pour une autonomie de gestion sous tutelle du METP sont une des questions principales traitée par l'équipe d'experts appuyant l'élaboration du PNT pendant l'année 2003. »
CF PAIER 2005	« Le F.r. aura pour mission d'assurer le financement relatif à l'entretien courant et périodique du réseau prioritaire classé, urbain, interurbain et rural, par son guichet 1, et à la réhabilitation de ce réseau (+/- 11.000 kms), par son guichet 2. Le F.r. sera administré par un comité de direction où, au moins, un représentant des usagers de la route et un représentant du patronat seront présents. Le Ministère de l'Equipement et des Travaux Publics (METP) reste responsable pour la planification, l'organisation et l'exécution de l'entretien, mais désormais consultera le F.r. En outre le Gouvernement a confirmé officiellement que les ressources du F.r. pour 2005 seront d'environ 14 milliards FCFA, dont 4.3 milliards FCFA comme subvention d'équilibre. 60% de ce montant sera affecté à l'entretien (premier guichet). (...) le PNT définit un programme d'entretien pour les prochaines 4 années, dont les besoins sont de l'ordre de 9 milliards de francs CFA par an, financé sur le premier guichet du F.r.»

PNT 2004, Vol.3, p.10

Figure 5: Organigramme du Ministère de l'Equipement et des Travaux Publics



CJ 4.2. - Les interventions de la Commission ont contribué à établir un cadre de financement de l'entretien routier qui répond durablement aux besoins du réseau prioritaire

Entretiens	DUE, DGTP, DGFR, DPUE
------------	-----------------------

4.2.1 Existence d'un CDMT sectoriel (ou équivalent) et respect des calendriers de passations de marchés et de dépenses

Un Cadre de Dépenses à Moyen Terme sectoriel pour les transports a été mis en chantier en 2009 dans un cadre plus global d'assainissement des finances publiques et d'alignement avec les attentes du FMI en matière de stabilité macroéconomique. La fiabilité et la vraisemblance de ce CDMT sont mis en cause par l'évaluation 2010 du PAIER qui identifie une incohérence grave entre les ressources allouées aux investissements routiers et celles dédiées à l'entretien routier. Les capacités des ministères des Travaux Publics et du transport ne laissent pas espérer qu'une démarche de cadrage à moyen terme des dépenses et des ressources soit possible actuellement ou dans un avenir proche. L'absence de données actualisées sur les réseaux, leur état et les trafics est, en soi, un obstacle majeur à la programmation. La logique de programmation budgétaire reste fondamentalement annuelle avec la LOF. Aucune initiative pour sécuriser les financements de l'entretien routier au-delà de l'inscription du Fonds Routier dans le budget d'investissement de la LOF (à partir de 2011) n'est envisagée.

Méthode d'analyse pour l'indicateur :

<p>Evaluation PAIER 2010, p.41</p>	<p>« La programmation est assurée par la DGTP et en particulier par la <i>Direction des Etudes et de la Planification</i> (DEP) dont le rôle est notamment d'assister le METP dans la préparation du Programme d'Action Prioritaire (PAP) et du Cadre des Dépenses à Moyen Terme (CDMT), dont le dernier couvre la période 2011-2013. Le PAP est composé de trois parties : 1. Une partie diagnostic, orientations stratégiques qui reprennent les orientations de la stratégie sectorielle, 2. Une revue des programmes précédents qui aboutie à une présentation du programme 2011-2013 avec des priorités et des indicateurs. 3. Et un Cadre des Dépenses à Moyen Terme (CDMT), qui fixe la programmation pour la période de référence par niveau de priorité et types de dépenses. Le coût estimatif du PAP 2011-2013 est de 2370 milliards de FCFA pour le METP, sur trois ans, ce qui revient à une moyenne de 800 milliards de FCFA/an, soit 30 fois supérieur aux recettes du Fonds Routier (environ 30 milliards de FCFA par an y compris la subvention d'équilibre – Tableau 1 § 2.1.6 pour les trois guichets). On peut se poser la question du réalisme de cette programmation au regard des recettes du FR, mais elle répond néanmoins aux objectifs du PNT. »</p>
<p>RAC 2009, p.16, 19</p>	<p>« Dans le cadre de la réalisation récente des Cadres de Dépenses à Moyen Terme (CDMT), un cadrage macro-économique 2010-2012 a été réalisé et celui-ci s'appuie sur des secteurs de croissance hors pétrole que sont l'agriculture, les mines, la forêt et le secteur privé. A cet effet, des CDMT sectoriels sont en cours de finalisation. » (p.16) « Mi 2009, un rapport de mise en œuvre du DSRP a été remis aux différents bailleurs, un CDMT global a été réalisé et des CDMT sectoriels (éducation, santé, transport, agriculture et pêche et économie forestière) sont en cours de finalisation. » (p.19)</p>
<p>RAC 2004, p.17</p>	<p>« Un audit technique et financier du fonds routier a été réalisé, couvrant l'exercice 2002-2003 ainsi que le 1^{er} semestre 2004. Les problèmes majeurs identifiés sont : Une structure de gestion non transparente ; une passation systématique des marchés en gré à gré ; une analyse technico-financière des projets inexistante; un manque de personnel qualifié pour l'élaboration des dossiers et le suivi ; une programmation technique inexistante ; des ressources nettement inférieures au budget adopté (± 65%) suite à des mécanismes de rétrocession inopérants. »</p>

4.2.2 Existence et degré de mise à jour des bases de données routières

Une base de données routières n'a été mise en place que de manière partielle courant 2009 par le projet PAIER. Elle avait pour objectif de pallier à un déficit chronique de données sur le réseau routier. Elle est à ce stade inexploitable et aucune initiative propre au METP n'a été entreprise depuis. Le ministère attend le démarrage du PAGER.

Méthode d'analyse pour l'indicateur :

<p>Evaluation PAIER 2010, p.10</p>	<p>« le travail engagé pour le développement de la BDR n'a pas été terminé, ce qui rend la base de données inexploitable »</p>
------------------------------------	--

RAC 2009, p 31	« Au cours de l'année 2008, le projet [d'appui institutionnel à l'entretien routier] a mis en place une banque de données routières et procédé à une reconnaissance sur le terrain de l'état des lieux des chantiers routiers au Congo »
EAMR 2008, p.10	« Les activités liées à la banque de données routières ont commencé avec 15 mois de retard à cause d'un certain laxisme administratif de la part de la MdC et du MTP. »
RAC 2002, p.18	« Manque de données statistiques. Le projet d'appui à l'élaboration du PNT, s'est vu confronté tout au long de son processus au manque de données de base telles que les données de population (dernier recensement accepté en 1984), et les données de trafic et d'évaluation de la demande de transport. Les événements qu'a connus le pays au cours de la dernière décennie sont à l'origine de la perte d'un grand nombre d'archives statistiques et les observations et campagnes de récoltes de données qui ont pu être menées afin d'évaluer la situation actuelle, ne sont pas nécessairement révélatrices d'une situation de référence. »
4.2.3 Degré de respect des processus de hiérarchisation des travaux neufs et de priorisation des travaux d'entretien	
<p>La programmation de l'entretien routier est réalisée par la DGTP sur la base de données incomplète sur l'état des routes et le trafic, donc sans aucune base rationnelle. L'approche traditionnelle par la remontée des besoins identifiés par les directions régionales, sur la base d'éventuels relevés de terrain, prévaut et induit la classique surestimation des besoins. L'initiative de la Commission pour appuyer la DGTP (Projet PAIER, 1,99 M€) a permis une amélioration de la connaissance du réseau routier (base de données routières) limitée et temporaire sans parvenir à transférer les outils de manière durable à l'administration. Le processus de décision est resté très largement soumis à des impératifs autres que l'optimisation de l'usage des ressources financières en fonction de l'utilité économique des tronçons à entretenir. Il n'est pas fait mention de l'installation d'un logiciel dédié, type HDM. L'état avancé de dégradation du réseau, même de routes principales, rend par ailleurs difficile l'exercice d'optimisation. L'idée d'un projet de remise à niveau sur financement des PTF n'est pas évoquée, a priori du fait du manque de fiabilité du système de gestion contractuelle au niveau du sous-secteur. La même absence de rationalité économique préside au choix des réhabilitations et des travaux neufs. La capacité à évaluer les priorités pour les investissements publics était encore limitée en 2009. La présentation des travaux réalisés en 2007 « dans le cadre du PNT » sur le site Web du Président de la République en donne un bon exemple (http://www.presidence.cg). L'adoption en 2007 du PNT par le Parlement a ouvert la possibilité d'une mise en cohérence des investissements, notamment routiers mais le PNT n'a aucun caractère contraignant. L'esprit du PNT est évoqué pour justifier le lancement de grands chantiers qui n'y figurent pas (cas du passage en 2x2 voies de la RN1 et du contournement de Brazzaville). Il est reconnu par tous l'urgence d'une mise à jour pour tenir compte des projets lancés depuis 2003 et actualiser les données.</p>	
<u>Méthode d'analyse pour l'indicateur :</u>	
RAC 2009, p.30, 31, 56	<p>« Faible capacité d'évaluation des priorités pour les investissements publics » (p.30)</p> <p>« Les résultats [du projet d'appui institutionnel à l'entretien routier] ont montré qu'au niveau de la planification et la mise en œuvre des projets d'entretien routier, beaucoup de progrès sont nécessaires. C'est ainsi qu'un projet de 2.5 millions financé sur le 10ème FED (montant non changé dans le cadre de la RMP) proposant un appui institutionnel au fonds routier de deuxième génération sera présenté dans le PAA 2011 (comme un volet du projet routier Kinkala Mindouli). » (p.31)</p> <p>« le manque de dialogue interministériel et la division des responsabilités et compétences entre les entités administratives. A titre d'exemple, pour les infrastructures, outre les administrations de tutelle : Ministère des travaux publics et ministère des transports qui dialoguent déjà peu, 4 autres administrations ont aussi voix au chapitre : La Délégation générale aux grands travaux, la Commission nationale des marchés, le Ministère du plan et de l'aménagement du territoire et le Ministère de l'économie, des finances et du budget. » (p.56)</p>
RAC 2005, p.18	« Le Plan National des Transports, dont l'objectif est de traduire la Déclaration de Politique Sectorielle des Transports (adoptée en 1998) en un plan d'investissement décennal, n'a toujours pas acquis force de loi. (...) Ce vide législatif qui perdure pose entre autre les problèmes suivants : les programmes annuels d'intervention dans les différents secteurs de transport manquent totalement de cohérence. (...) »
RAC 2005, p.18	<p>« l'exécution de l'exercice 2005 pour l'entretien routier s'est démarquée des exercices précédents par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'organisation d'une première phase dite de cantonnement (fauchage, curage,...) impliquant les ONG et les associations ;

	<ul style="list-style-type: none"> • L'organisation d'une seconde phase relative à des travaux plus lourds (traitement de la chaussée, ouvrage d'assainissement, ouvrage d'art,...) • L'organisation d'un appel d'offres national pour la seconde phase ; • les engagements financiers ont été réalisés en veillant à ne pas dépasser le niveau des ressources rétrocédées en vue de contrôler la dette ; • une partie des arriérés antérieurs à 2005 ont été apurés; • le fonds routier s'est doté d'un code de procédures financières, budgétaires et comptables ainsi que d'un règlement intérieur ; • le comité de direction du Fonds routier a été mis en place et s'est réunis pour statuer sur le programme d'actions ainsi que sur les documents cités ci-dessus. <p>D'une manière générale, on peut considérer que la première phase a donné de bon résultat directement visible sur le terrain. Ce type d'intervention devrait toutefois s'intégrer dans un cadre mieux défini (contrat annuel, appel d'offre, financement du matériel,...) afin de permettre une exécution permanente de ces activités essentielles à la conservation du patrimoine routier.</p> <p>Bien que l'on puisse saluer l'initiative de la seconde phase, on doit noter que le processus de passation des marchés doit être intégralement révisé autant sur le plan administratif que technique.</p> <p>Enfin, la direction générale du Fonds routier est en place et doit maintenant devenir pleinement opérationnelle. Il s'agit là d'un des enjeux majeurs pour le secteur en 2006.»</p>								
<p>RAC 2004, p.17-18</p>	<p>« Un audit technique et financier du fonds routier a été réalisé, couvrant l'exercice 2002-2003 ainsi que le 1^{er} semestre 2004. Les problèmes majeurs identifiés sont : Une structure de gestion non transparente ; une passation systématique des marchés en gré à gré ; une analyse technico-financière des projets inexistante; un manque de personnel qualifié pour l'élaboration des dossiers et le suivi ; une programmation technique inexistante ; des ressources nettement inférieures au budget adopté (± 65%) suite à des mécanismes de rétrocession inopérants.</p> <p>(...) Le budget du fonds routier pour l'année 2004 a été adopté sans programmation cohérente et réaliste contribuant à une exécution inefficace. Le projet de budget 2005 pour le fonds routier reste similaire à celui de 2004, ce qui est inquiétant.</p> <p>(...) DGTT : La préoccupation de l'Union européenne et d'autres bailleurs de fonds sur l'existence de la Délégation générale des grands travaux a déjà été exprimée dans les RAC 2002 et 2003. La désresponsabilisation des ministères techniques et entreprises publiques au profit d'une unité de gestion spécialisée conduit à une démotivation et confusion dans la programmation et exécution des travaux. »</p> <p style="text-align: center;">Tableau 1: Engagements du gouvernement et indicateurs</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 50%; text-align: center;">Engagements du gouvernement</th> <th style="width: 50%; text-align: center;">Indicateurs</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">La définition et la mise en oeuvre d'une politique d'entretien routier viable: mesures prévues pour 2002-2004</td> </tr> <tr> <td> <p>Financement et planification:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Régularisation des paiements sous les contrats pour les travaux d'entretien routier réalisés en 2002-2003; • Augmentation des fonds pour financer le Fonds routier; • Préparation et mise en oeuvre des programmes annuels d'entretien pour 2004. </td> <td> <ul style="list-style-type: none"> • L'audit technique et financier du Fonds routier a été fait. Fin 2004 le paiement des arriérés n'avait toujours pas été réalisé. • Le budget pour le fonds routier adopté en 2004 est en phase avec les recommandations du PNT. Cependant les mécanismes de rétrocessions sont inopérants (de l'ordre de 40% du budget ont été mis à disposition du FR) • Peu de progrès dans la programmation de l'entretien routier en 2004 mais la réforme du Fonds devrait permettre une amélioration. </td> </tr> <tr> <td> <p>Préparation de la réforme institutionnelle:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adoption de la législation nécessaire pour l'établissement et </td> <td> <ul style="list-style-type: none"> • Des lois portant sur la protection du patrimoine routier national et la création d'un établissement public dénommé </td> </tr> </tbody> </table>	Engagements du gouvernement	Indicateurs	La définition et la mise en oeuvre d'une politique d'entretien routier viable: mesures prévues pour 2002-2004		<p>Financement et planification:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Régularisation des paiements sous les contrats pour les travaux d'entretien routier réalisés en 2002-2003; • Augmentation des fonds pour financer le Fonds routier; • Préparation et mise en oeuvre des programmes annuels d'entretien pour 2004. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'audit technique et financier du Fonds routier a été fait. Fin 2004 le paiement des arriérés n'avait toujours pas été réalisé. • Le budget pour le fonds routier adopté en 2004 est en phase avec les recommandations du PNT. Cependant les mécanismes de rétrocessions sont inopérants (de l'ordre de 40% du budget ont été mis à disposition du FR) • Peu de progrès dans la programmation de l'entretien routier en 2004 mais la réforme du Fonds devrait permettre une amélioration. 	<p>Préparation de la réforme institutionnelle:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adoption de la législation nécessaire pour l'établissement et 	<ul style="list-style-type: none"> • Des lois portant sur la protection du patrimoine routier national et la création d'un établissement public dénommé
Engagements du gouvernement	Indicateurs								
La définition et la mise en oeuvre d'une politique d'entretien routier viable: mesures prévues pour 2002-2004									
<p>Financement et planification:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Régularisation des paiements sous les contrats pour les travaux d'entretien routier réalisés en 2002-2003; • Augmentation des fonds pour financer le Fonds routier; • Préparation et mise en oeuvre des programmes annuels d'entretien pour 2004. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'audit technique et financier du Fonds routier a été fait. Fin 2004 le paiement des arriérés n'avait toujours pas été réalisé. • Le budget pour le fonds routier adopté en 2004 est en phase avec les recommandations du PNT. Cependant les mécanismes de rétrocessions sont inopérants (de l'ordre de 40% du budget ont été mis à disposition du FR) • Peu de progrès dans la programmation de l'entretien routier en 2004 mais la réforme du Fonds devrait permettre une amélioration. 								
<p>Préparation de la réforme institutionnelle:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adoption de la législation nécessaire pour l'établissement et 	<ul style="list-style-type: none"> • Des lois portant sur la protection du patrimoine routier national et la création d'un établissement public dénommé 								

	<ul style="list-style-type: none"> le fonctionnement du Fonds routier; Présentation d'un plan détaillé des mesures en activités prévues pour améliorer rapidement l'entretien routier. 	<ul style="list-style-type: none"> Fonds routier ont été approuvés en 2004. Les textes d'application ont été adoptés en 04/2004. L'opérationnalisation de l'entretien n'est pas encore satisfaisante.
	<p>Exécution de l'entretien routier:</p> <ul style="list-style-type: none"> Augmentation des contrats adjugés aux opérateurs du secteur privé; Exécution des programmes d'entretien. 	<ul style="list-style-type: none"> Fin 2004, ces objectifs n'ont pas été atteints.
	<p>Stratégie et planification de moyen terme pour le secteur, dans le cadre de la DPST, concertée avec les bailleurs de fonds</p>	
	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration du PNT et discussion avec les bailleurs de fonds. 	<ul style="list-style-type: none"> Le rapport final du PNT a été présenté en 02/2004; la table ronde n'a pas encore été organisée.
	<ul style="list-style-type: none"> Adoption du PNT 	<ul style="list-style-type: none"> Le PNT n'est pas encore adopté.
	<ul style="list-style-type: none"> Exécution du plan pour les réformes institutionnelles décidées en 2003 	<ul style="list-style-type: none"> En retard, mais des améliorations ont été constatées dans le courant 2004.

4.2.4 % des besoins d'entretien routier couverts par le Fonds routier

Les chiffres disponibles (site de l'association des fonds d'entretien routier africains <http://www.armfa.org/>) sont de 60% de couverture des besoins de l'entretien courant (en 2008 et 2009) ce qui paraît très surestimé sans avoir pu être précisé pendant la mission de terrain. Le budget de la DGFR est en principe affecté pour 50% au réseau principal et 38% pour le réseau rural (2% pour l'urbain, total différent de 100%). Pendant pratiquement toute la période sous revue les pourcentages d'affectation des ressources du Fonds Routier à l'entretien n'ont pas été respectés ni même pris en compte dans la présentation des recettes et des emplois. Cette présentation a été utilisée en 2009, sans proposer une clé de répartition par poste pour les années précédentes. La présentation a encore varié en 2010. Aucun service ne dispose en fait d'un état du réseau routier, même principal. Une normalisation tend à s'imposer dans l'affectation des ressources du Fonds Routier sur la base de son arrêté d'attribution depuis 2010 seulement. L'analyse des ressources et des dépenses du Fonds Routier a été faite par l'évaluation du PAIER de 2007 à 2009. Du fait de la diversité des affectations autorisées au titre du Fonds Routier, il est impossible d'informer un indicateur aussi simple et internationalement reconnu que le % des besoins d'entretien routier couverts. Le fait qu'il n'y ait toujours pas de banque de données routières contribue à cette absence d'information. La part importante donnée, particulièrement dans le PNT, à la remise à niveau du réseau avant de relancer la démarche d'entretien préventif se justifie mais fait passer au second plan cet indicateur important. 2010 a été la première année de pleine rétrocession des ressources du Fonds Routier. Cette situation relève plus des travaux cosmétiques des voiries urbaines rendus souhaitables par les festivités du Cinquantenaire de l'Indépendance que d'un revirement de la politique sectorielle. Le Fonds Routier est dans l'attente de la réalisation du prévisionnel de 2011 pour pouvoir confirmer l'amélioration du versement effectif de ses ressources. L'inscription dans la LOF devrait en principe impliquer un versement trimestriel automatique.

Méthode d'analyse pour l'indicateur :

<p>Les dépêches de Brazzaville (http://www.brazzaville-adiac.com), 23/12/2010</p>	<p>« Les administrateurs du fonds se sont réunis, le 22 décembre, en comité de direction pour faire le point des activités en cours d'achèvement et donner à la direction générale les instruments nécessaires à l'exécution de l'entretien routier en 2011. Ils ont approuvé le budget exercice 2011, qui s'élève à la somme de 20,575 milliards FCFA (31,4 M€), soit une diminution d'environ 15%.</p> <p>En baisse par rapport à celui de 2010 - arrêté à plus de 28 milliards FCFA (42,7 M€), ce budget, dont les priorités en termes de projets à réaliser n'ont pas été révélées par le comité, permettra de poursuivre les actions liées à l'amélioration et à la fluidité des transports sur le réseau routier congolais.</p> <p>Au cours de cette session, les administrateurs, très attentifs à ce que le fonds assure pleinement sa fonction, ont adopté plusieurs délibérations, notamment celle portant certification des comptes exercice 2009 et celle relative à l'approbation du programme d'activités exercice 2011.</p> <p>Ils ont par ailleurs formulé une recommandation sur la tenue prochaine d'un audit externe en vue de consolider la dette du fonds routier à l'égard des</p>
--	--

	opérateurs économiques pour la période 2005-2010. Chargé d'assurer le financement des travaux d'entretien courant et la réhabilitation du réseau routier prioritaire, la prévention et la sécurité routière ainsi que la protection du patrimoine routier national, le fonds routier a connu, en 2009, une mutation qui lui confère désormais une plus grande autonomie financière. Depuis 2009, le budget de cette structure connaît une baisse substantielle chaque année : 32 milliards en 2009, 28 milliards en 2010, et 20 milliards en 2011. Déjà le budget 2010 avait enregistré une baisse de 9,6% par rapport à celui de 2009. Avec près de 1,5 milliard FCFA réservé à son fonctionnement cette année, le fonds n'a pu financer l'un des projets ciblés, à savoir les deux postes de péage de la route nationale N°1, entre Brazzaville et Kinkala. »
Fiche AFERA	NOM DE L'ORGANISATION FONDS ROUTIER ; DATE DE CREATION 13 FEVRIER ; ACTE DE CREATION LOI N° 8 du 13 Février 2004 ; TITLE DU RESPONSABLE Directeur Général du FER ; NOMS DU RESPONSABLE ELENGA-OBAT NZENGUET ; NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL 24 ; NOMBRE DU SECTEUR PRIVE 10 ; REDEVANCE SUR LE CARBURANT (Essence : US cents/l); REDEVANCE SUR LE CARBURANT (Diesel : US cents/l) ; VERSEMENT DIRECT (%) ; COUVERTURE ENTRETIEN COURANT (%) 60 COUVERTURE ENTRETIEN TOTAL. (%) 95 ; REPARTITION DES FONDS (Réseau Primaire) (%) 20 ; REPARTITION DES FONDS (Routes Rurales) (%) 15 ; REPARTITION DES FONDS (Routes Urbaines) (%) 10 ; FONCTIONNEMENT DU FER (%) 6 ; AUDITS TECHNIQUES OUI ; AUDITS FINANCIERS OUI ; PERIODICITE DES AUDITS 2/AN ; Budget 2009 : 27368 US\$.
RAC 2009, p. 17	« De plus les faiblesses infrastructurelles (route, énergie,..) sont très importantes et font perdre jusqu'à 15 % de chiffre d'affaires aux entreprises congolaises. »
ROM 2009	« Les hypothèses qui sous-tendent le projet se sont vérifiées jusqu'à ce jour, à l'exception des budget dégagés par le Fonds Routier, lesquels ont été inférieurs à ce qui était attendu. A l'avenir, les hypothèses émises se vérifieront très probablement. »
EAMR 2008, p.10	« Le fonds routier fonctionne mais il n'est pas régulièrement alimenté. (...) Une commission ad hoc pour la reformulation du règlement du fonds routier (FR) est en cours pour en permettre la formulation d'un FR de deuxième génération. »
RAC 2005, p.18	« Au niveau du secteur routier et du sous secteur relatif à l'entretien routier en particulier, l'année 2005 a permis de clôturer la démarche amorcée en 2004 relative à l'adoption de toute la législation et réglementation nécessaire à la mise en place du Fonds routier. L'application de ces textes reste cependant timide. On notera en particulier le non respect du processus de rétrocession automatique des ressources allouées au Fonds routier (Décret 2004-165 article 26). La mise en place, en 2005, d'une commission interministérielle du suivi du ressourcement du Fonds routier a cependant permis de mettre en place un système de suivi des montants générés mensuellement par les différentes ressources identifiées dans les textes législatifs. Ce système a permis de démontrer que les montants ainsi récoltés sont en adéquations avec les prévisions budgétaires. La rétrocession effective de ces ressources représente donc le nœud du problème. »
CF PAIER 2005	« L'audit technique et financier récemment exécuté et couvrant les campagnes des années 2002-2003 jusqu'au mois de juin 2004 a mis en évidence le besoin accru de budget pour l'entretien routier ainsi que d'une gestion effective tout au long du processus, depuis l'identification et la programmation jusqu'à la passation, l'exécution, la supervision et le paiement des contrats. »
RAC 2003, p.16	« Le gouvernement a poursuivi la privatisation de l'entretien routier, notamment avec la dissolution de l'Office congolais d'entretien routier (OCER) – loi n°5/2001 du 31 juillet 2001 et la réalisation des travaux d'entretien par les opérateurs privés et les communautés villageoises. Il a aussi défini un réseau prioritaire de 9892 km. »
CJ 4.3 - Les interventions de la Commission ont contribué à améliorer les capacités de gestion du réseau routier et des services de transport	
Entretiens	DUE, DGTP, DGTT
4.3.1 Existence et degré d'utilisation de manuels et de guides de procédures pour l'étude des projets, la passation des marchés et la gestion contractuelle	
Le projet PAIER a produit des documents de diverses natures (Termes de Référence, Cahier des Clauses Administratives Générales, Cahier des Charges, Bordereau des Prix Standard, Procédures de Passation des Marchés, Critères d'Attribution des Marchés, Dossiers d'Appel d'Offres, etc.) qui ont été jugés satisfaisants par la mission ROM de 2009.	

<p>Dans le même temps, le Code des marchés publics a été révisé pour améliorer la transparence et la concurrence dans l'adjudication des marchés. Les préalables requis pour une amélioration de l'étude des projets, de la constitution des DAO, et d'appel à la concurrence sont réunis. A l'usage, la DGTP semble devoir s'adapter difficilement à ces nouvelles règles et procédures d'appel à concurrence. Elle a jusqu'alors uniquement passé des marchés de gré à gré. Elle a par ailleurs un pessimisme certain sur la capacité des PME d'entretien routier à s'adapter à ces procédures d'appel d'offres, pessimisme qui n'est pas partagé par les PME rencontrées. Le personnel de direction de ces PME a fait les mêmes écoles que le personnel de la DGTP et a généralement travaillé à l'OCER. Il dispose de fait des compétences requises et est aussi en mesure de recruter des consultants pour constituer les offres techniques. L'expérience de gestion contractuelle de la DGTP est très insuffisante, basée sur la gestion des marchés de gré à gré. Une cellule dédiée a été créée au sein de ministère[s ?] dans la perspective de la mise en œuvre du Code des marchés publics. Elle n'a à ce jour pas encore fonctionné et son efficacité ne peut être appréciée.</p>	
<p><u>Méthode d'analyse pour l'indicateur :</u></p>	
<p>Evaluation PAIER 2010, p.52</p>	<p>« Le nouveau code des marchés publié en 2009 constitue une nette amélioration. S'il était appliqué il contribuerait à améliorer la transparence et la concurrence dans l'adjudication des marchés. Toutefois, font remarquer les PME/BTP, le nouveau Code des marchés est très largement appliqué au sein de la Direction générale du patrimoine routier, pour ce qui concerne les travaux dont la valeur est supérieure à 250 000.000 FCFA. Par voie de conséquence on regrettera que les marchés dont la valeur est inférieure à 250 000 000 FCA ne se voient pas appliquer ce nouveau code des marchés, sinon selon les PME/BTP « avec parcimonie ». On regrettera que le nouveau code des marchés publics ne prévoit pas la publication du nom de l'adjudicataire. Dans ce contexte on s'étonnera de l'inexistence de la Commission des marchés. En outre, il est regrettable que le contrôle de services & travaux ne soit pas fait systématiquement pendant et après les travaux. »</p>
<p>RAC 2009, p.14, 31</p>	<p>« En outre, suivant les conditions de l'IPPTE, le Congo est entrain de mettre en place des organes de passation, contrôle et régulation des marchés publics, et dans ce cadre, il a institué en mai 2009 une Autorité de régulation des marchés publics. Un avis de recrutement pour son président a été publié fin septembre 2009 ». (p.14) « Le projet [d'appui institutionnel à l'entretien routier] qui est maintenant terminé a démarré avec la signature de la Convention de financement (9^{ème} FED) en mars 2005 pour un coût total estimé à 1 990 000 €. Il avait pour objectif global d'améliorer l'organisation et la gestion du secteur routier, et plus particulièrement l'entretien routier. Les activités du projet ont effectivement été lancées avec la mise en œuvre fin 2008 d'un programme de formation adressé au secteur public et privé (Administration, PME, bureaux d'études, ONG) . Au cours de l'année 2008, le projet a mis en place une banque de données routières et procédé à une reconnaissance sur le terrain de l'état des lieux des chantiers routiers au Congo. Les résultats ont montré qu'au niveau de la planification et la mise en œuvre des projets d'entretien routier, beaucoup de progrès sont nécessaires. »</p>
<p>EAMR 2009, p.13</p>	<p>« PAIER Projet d'Appui Institutionnel à l'Entretien Routier – PIN 9eme FED - Montant 1,99 M€. Le projet s'est terminé en janvier 2009 avec des résultats insuffisants. De plus il faut rappeler que le fonds routier fonctionne mais qu'il n'est pas régulièrement alimenté (financement aléatoire) et donc son effectivité est réduite. Le DP formation doit être clôturé (en cours) après réalisation de l'audit. »</p>
<p>ROM 2009</p>	<p>« 2. Efficience. Le projet a connu des problèmes à son démarrage. Le Chef de Projet a renoncé à poursuivre sa mission après quelques mois de présence, pour des raisons personnelles. L'expert chargé de la formation s'est désisté avant même de commencer la sienne et un premier remplaçant proposé par l'adjudicataire du contrat n'a pas été accepté par l'administration. Ces problèmes de démarrage ont toutefois été surmontés et la mission se déroule désormais comme prévu, à la satisfaction de toutes les parties prenantes. Par l'adjonction d'un expert local non prévu à l'origine, le projet a répondu correctement au problème de surcharge de l'expert Routier constaté.</p> <p>3. Efficacité actuelle. La production de documents de diverses natures (Termes de Référence, Cahier des Clauses Administratives Générales, Cahier des Charges, Bordereau des Prix Standard, Procédures de Passation des Marchés, Critères d'Attribution des Marchés, Dossiers d'Appel d'Offres, etc.), constitue le premier résultat visé. Ce résultat est atteint dans la mesure où ces documents sont nombreux et de bonne qualité. La mise en œuvre d'un programme de formation et la constitution d'une base de données routières constituent deux autres résultats visés. Les activités préparatoires correspondantes ont été menées de façon satisfaisante. Les contraintes de coût sont respectées. L'intérêt et la participation des parties prenantes laissent toutefois penser que cet objectif pourra être atteint. »</p>
<p>Response Sheet</p>	<p>« 2. Special attention to be paid in the next visit to the following aspects:</p>

ROM 2009	<ul style="list-style-type: none"> • La mise en place effective de la banque de données routière et l'existence d'une équipe formée et autonome chargée du suivi et de la mise à jour. • Evaluer l'efficacité des formations et de la pérennité du centre de formation créé au sein du METP. • Evaluer la cohérence et l'impact de la campagne d'entretien routier. »
EAMR 2008, p.10	« Appui institutionnel à l'entretien routier: (...) L'expert routier à élaboré une proposition pour un nouveau manuel de passation des marchés de travaux à la fin du 2007. Il est actuellement en phase d'évaluation par les autorités congolaises. »
RAC 2006, p.16	« Volet appui institutionnel à l'entretien routier: l'année 2006 a permis d'élaborer le plan de formation adressé au secteur public et privé qui sera mis en œuvre en 2007, la mise en place d'une feuille de route pour l'établissement d'une banque de données routières ainsi que d'apporter une assistance dans l'élaboration du planning d'intervention pour l'entretien routier en 2007. »
Synthèse projet PAIER	« Les capacités du Ministère de l'Équipement et des Travaux Publics sont encore fort limitées en ce qui concerne la programmation, l'exécution et le contrôle des travaux d'entretien routiers. Or les besoins sont considérables. Dans ces conditions, une Convention de Financement a été conclue entre le Gouvernement congolais et la Commission Européenne pour un projet consistant en une assistance technique au Ministère de l'Équipement et des Travaux Publics, au Fonds Routier et, dans une moindre mesure, au Ministère des Transports. L'objectif global est triple : rendre praticable les routes du réseau prioritaire, réduire le taux des accidents de la route et accroître les activités économiques du secteur privé. Comme objectif spécifique, on trouve cinq éléments : mettre en place un système intégré de gestion et d'entretien des routes, élever le niveau de compétence des différents intervenants dans le domaine de l'entretien routier, disposer d'une base statistique relative aux accidents de la route, entreprendre des actions permettant d'améliorer la prise de conscience du public et des investisseurs dans la signalisation routière et protéger le patrimoine routier. Les activités principales consistent en une assistance technique légère (2 experts) mais de longue durée, la réalisation d'un programme de formation et la mise en place, la gestion et l'exploitation d'une Banque de Données Routières. »
RAC 2004, p.18	<p>« Le Congo a fait des efforts notoires en 2004, avec l'adoption d'un grand nombre de lois, en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Loi portant protection du patrimoine routier national du 13 février 2004 ; • Loi portant création d'un établissement public administratif dénommé fonds routier du 13 février 2004 ; • Décret portant approbation des statuts du fonds routier du 26 avril 2004 ; • Arrêté fixant les modalités de rétrocession des ressources du fonds routier ; • Décret fixant la composition, les modalités d'emploi, de recouvrement et de versement des ressources du fonds routier ; • Décrets fixant les modalités de fonctionnement des stations de pesage routier et des barrières de pluie ; • Décret instituant le droit de péage sur les axes bitumés du réseau routier national. <p>La mise en application de ces textes est restée le plus souvent inexistante en 2004. Nous attendons des progrès concrets en 2005 avant la signature de la CF sur la reconstruction de la route Brazzaville-Kinkala. »</p>
PNT 2004, vol.2, p.65	« De plus, des entités spécifiques et indépendantes doivent gérer les travaux liés à l'entretien des infrastructures (dont le Fonds routier), laissant la DGGT en charge des travaux d'investissements structurants. »
PNT 2004, Vol.3, p.21	« L'objectif de la DPST qui vise une clarification des règles de passation des marchés est loin d'être atteint dans le sous secteur de l'entretien routier. Les marchés sont presque exclusivement passés de gré à gré, de même qu'il arrive qu'une même société assure à la fois l'écriture de TDR, les études, les réalisations et les contrôles sur un même projet: cette situation doit être assainie. Le contrôle d'Etat n'a analysé qu'une seule fois en trois ans l'adéquation des dépenses du fonds routier par rapport à son objet. Il importe que ces contrôles soient augmentés et rendus publics. »
4.3.2 % de contrats d'entretien sur le réseau prioritaire réalisés par des PME locales	
Tous les contrats d'entretien routier sont passés à l'entreprise depuis la dissolution de l'OCER. Le développement des PME a été cependant fortement contraint par l'incapacité du	

<p>Fonds Routier à honorer ses obligations de paiement, avec un arriéré global auprès des entreprises estimé en 2009 à 9 Md Fcfa. La transparence et le libre jeu de la concurrence entre PME pour les adjudications de marchés annuels d'entretien routier [ont été ?] exclus par les procédures de gré à gré jusqu'alors. Au maximum une vingtaine d'entreprises, souvent liées à des fonctionnaires du METP ou d'anciens cadres de l'OCER, ont survécu depuis la dissolution de l'OCER. Une demi-douzaine ont été en mesure d'acquérir un peu de matériel d'occasion (niveleuses, pelles, chargeurs) et une seule dispose d'une unité de point à temps. Elles disposent d'un minimum de personnel permanent (cadres, conducteurs d'engins et maçons). A l'origine, le matériel de l'OCER devait être mis en location auprès des PME par une société dédiée mais l'ensemble du parc a été détruit par la guerre avant le lancement de cette activité. Les PME, pour le BTP comme pour les autres activités, n'ont aucun accès au crédit bancaire. Des prêts ont été consentis par le passé mais le non-paiement des décomptes par le Fonds Routier a conduit à des difficultés importantes. Les contrats passés par la DGTP ne sont pas pluriannuels. Le manque de visibilité sur plusieurs années contraint la capacité d'équipement en engins des PME, d'autant que le système bancaire ne dispose pas de garanties suffisantes pour consentir des prêts à des taux financièrement acceptables pour des PME. Il n'existe pas d'organisation professionnelle spécifique aux BTP et donc aucune instance de dialogue avec le gouvernement. Le manque de capacité de l'administration a conduit pendant la période évaluée à des aberrations dans la constitution des DAO, comme par exemple la contribution directe d'un compétiteur à sa rédaction. Une normalisation est attendue de l'application du code des marchés.</p>	
<p><u>Méthode d'analyse pour l'indicateur :</u></p>	
<p>Evaluation PAIER 2010</p>	<p>« La difficulté pour les PME de bénéficier de marchés publics, l'absence d'agrément des PME (donnés annuellement sur dossier par le METP) en 2010 et les 8.9 milliards d'euros de dette du FR au 30 mars 2010, limite énormément l'efficacité des formations dispensées (sous activité). » (p.10) « L'expérience montre que sur 300 PME listées par le METP seules 20% d'entre elles, ont un travail régulier. (...) Faute de ressources suffisantes au Fonds Routier, l'expérience montre que les PME adjudicataires de marchés disposent en moyenne de 15% d'avance au démarrage et dans la majorité des cas elles ne perçoivent que cette avance. Il en résulte que les entreprises ne peuvent pas envisager de plan de développement à court terme car la main d'œuvre n'est pas fidélisée et dans ce cadre, elles font appel à une sous-traitance qui peut s'avérer peu qualifiée. » (p.12)</p>
<p>RAC 2009, p.16</p>	<p>« La République du Congo est classé 179ème sur 183 pays dans le "doing business" 2010. Le Climat des Affaires et des investissements est pour l'instant mauvais malgré l'adoption d'une charte d'investissement conforme à la charte d'investissement de la CEMAC. L'investissement privé (hors pétrole) reste faible en pourcentage du PIB (environ 5 %). Le secteur privé congolais se plaint en permanence de la parafiscalité, et la corruption est citée par 65 % des entreprises congolaises comme un obstacle majeur. D'après une enquête de la Banque Mondiale les entreprises installées au Congo doivent faire 61 paiement d'impôts ce qui représente 65 % de leur profit. Les Banques ainsi que les institutions de micro-finance sont sur-liquides, pourtant le crédit au secteur privé ne représente que 3,5 % du PIB en 2008 (11 % du PIB non pétrolier). Le secteur bancaire a été assaini et privatisé. L'environnement juridique et judiciaire du pays, défaillant, ne facilite pas le développement du crédit au secteur privé (problèmes de fiabilité des garanties, corruption dans la justice,...). »</p>
<p>ROM 2009</p>	<p>« Recommandations. (...) Participer à la réduction du nombre de petites entreprises et d'ONG figurant dans le fichier des candidats à l'exécution de travaux d'entretien routier, sur base des critères proposés par la MAI. »</p>
<p>RAC 2004, p.19</p>	<p>« La privatisation de l'entretien routier, n'est pas encore concrétisée, suite à des arriérés de l'ordre de 4 Md FCFA et des impayés ; un manque de programmation cohérente ; la passation systématique des marchés en gré à gré. Ceci contribue au manque de confiance du secteur privé. Les autorités congolaises doivent faire un effort pour redynamiser le secteur. Certaines initiatives locales ont toutefois permis la mise en place d'entretien par cantonnement villageois. Ces initiatives restent toutefois très marginales. »</p>
<p>PNT 2004, Vol.3</p>	<p>« Faute de planification et de gestion rigoureuse des travaux, les PME du secteur -qui ont connu des retards de paiement, sinon des impayés- se sont découragées. » (p.7) « De 70 entreprises BTP et PME créées avec la libéralisation des travaux d'entretien et d'assainissement, moins de dix seulement survivent, les autres ayant disparu par manque de capacité financière ou de matériel de travail ou de paiement au rythme des travaux et/ou dans les délais prescrits par les projets. » (p.22) « La disparition de la TSH, suite à la privatisation d'HydroCongo a induit un gel des versements au fonds routier depuis septembre 2002. Mais les fonds ont été, en pratique, collectés puisque le prix à la pompe n'a pas baissé. De ce fait, une part des travaux engagés pour 2002 et 2003 n'a pas été payée. Pour 2003 le budget était de 10,3 milliards de F CFA et seulement 2,8 milliards de F CFA ont pu être décaissés : les impayés n'ont cessé d'augmenter. Ce mécanisme a été repris pour l'année 2004 et risque de fournir des résultats de même nature. » (p.23)</p>

4.3.3 Degré de mise à niveau et d’application de la réglementation de la circulation et des transports, particulièrement charge à l’essieu et sécurité routière

L’évaluation du PAIER en 2010 a réalisé un état des lieux du cadre réglementaire de la circulation routière et de son application. Globalement, le cadre s’est aligné depuis 2000 sur les règles de la CEMAC et est adapté. Son application est cependant extrêmement réduite par le manque de moyens et de capacité des agents qui en ont la charge. Il a donc logiquement été observé que les règles de conduite ne sont très généralement pas respectées par les automobilistes. Le besoin de formation est patent à tous les niveaux, et particulièrement auprès des forces de police chargées d’appliquer la loi et de la justice chargée de l’exécution des condamnations. Il concerne également les conducteurs, l’obtention du permis étant une modalité commerciale plus qu’un examen. La surcharge des camions est un thème qui apparaît de manière ponctuelle dans la documentation comme une préoccupation des PTF. Cette dimension est couverte réglementairement par le cadre régional de la CEMAC mais ne semble pas faire l’objet de contrôle à la mesure des enjeux pour un réseau à 96% constitué de routes en terre. Il n’y a que pour les routes principales réhabilitées, plus particulièrement pour la RN1 que des mesures concrètes sont mises en œuvre ou considérées. La partie de la RN1 actuellement en construction depuis Pointe Noire (sur un crédit de la République Populaire de Chine) que 3 pèse-essieux fixes sont prévus. La Commission, pour sa part, prévoit l’achat de pèse-essieux mobiles dans le cadre du projet de continuation de la RN1 jusqu’à Mindouli (sur 10^{ème} FED ?). Suite à une grève des transporteurs en 2006, tous les instruments de réglementation de leur activité ont été abandonnés. Les autorisations de transports n’ont plus été émises et le contrôle technique a disparu de fait (sauf à Pointe Noire). Les forces de police ne sont donc plus en position de contrôler les véhicules de transport marchandises. La dimension de la corruption des agents est commune. Elle ne s’est pas encore fortement développée sur la RN1 du fait de la quasi absence de trafic lourd qui ne circule pas en convoi (pour des raisons de sécurité et de remise en état de la route dans ses sections en terre).

Méthode d’analyse pour l’indicateur :

<p>Evaluation PAIER 2010, p.75</p>	<p>« Le Congo ne disposant pas de formations spécifiques, les personnels affectés proviennent de secteurs souvent très éloignés de la circulation et de la sécurité routière, comme par exemple de l’enseignement, et ont donc d’énormes besoins en matière de renforcement de capacités. Les agents de la police nationale et la gendarmerie proviennent d’un corps différent et disposent d’une préparation minimaliste en matière de circulation et de sécurité routière. A titre d’exemple, l’école de police manque cruellement de moyens, les documents de cours sont mal photocopiés et presque illisibles et aucun des agents de police rencontré ne dispose du code de la route CEMAC, qu’il aurait néanmoins du mal à interpréter du fait de l’absence de mise à jours du volet infraction/amende. Néanmoins, les agents de la DTUR, des départements et les forces de l’ordre travaillent en étroite collaboration, qui mériterait d’être soutenue et renforcée. »</p>
<p>RAC 2009, p.53</p>	<p>« La CF pour un programme de réhabilitation dans le Pool a été signée par le gouvernement le 04/11/2006 pour un montant de 2,1 Mio € [Enveloppe B 9^{ème} FED]. Les activités y prévues dans le domaine de la santé et du désenclavement ont commencés en 2007 et terminés en Avril 2008 pour ce qui concerne le volet désenclavement. Pour le volet désenclavement, ce projet a été mise en œuvre par l’ONG ACTED; son contrat est terminé en avril 2008. Le retard dans la mise en place du projet a été dommageable dans la mesure où elle intervient très tard après la clôture des actions d’urgence ECHO développées dans la même zone du Pool. L’ONG ACTED en charge de la mise en œuvre de la subvention a pu amener des travaux d’entretien de la piste en terre RN1 entre Kinkala et Lutete avec des bons résultats; malheureusement ces efforts n’ont pas pu être soutenable a cause d’un côté de la présence constante des convois des camions lourdement chargés provenant de Point Noire, de l’autre côté de l’absence de la Direction Départemental des travaux Publics pour la mise en œuvre des barrières de pluies et autres systèmes pour prévenir l’endommagement des infrastructures existantes. Du point de vue de la formation une trentaine d’équipes pour des travaux d’entretien en adoptent la technique HIMO ont été formés. »</p>

CJ 4.4 - Le Plan National des Transports a mobilisé les contributions des PTF et des mécanismes durables sont en place à différents niveaux pour appliquer la Déclaration de Paris

<p>Entretiens</p>	<p>DUE, DGTP, DPUE, AFD, Banque Mondiale</p>
-------------------	--

4.4.1 Nombre de PTF mobilisés par la table ronde sur le Plan National des Transports et contributions financières	
La table ronde attendue comme un résultat du PNT n'a pas été tenue. Le report de l'adoption du PNT par le Parlement fin 2007 implique qu'il doit être actualisé pour mobiliser les PTF. cette actualisation est un des résultats attendus du PAGER.	
<u>Méthode d'analyse pour l'indicateur :</u>	
CF PAIER 2005	« La BAD, la BEI et la France ont pratiquement suspendu leurs activités au Congo en raison d'arriérés dans le remboursement des prêts et la Commission européenne est vraisemblablement le seul donneur ayant à l'heure actuelle encore un programme actif dans le secteur routier. Une ouverture semble se dessiner (entrée du Congo dans l'initiative PPTE), mais les activités ne pourront reprendre que progressivement. Le Plan National des Transports est un document de base pour une programmation sectorielle cohérente. Dans ce cadre, le gouvernement s'est engagé à organiser une coordination sectorielle à travers l'organisation d'une table ronde réunissant les différents bailleurs de fonds, tous susceptibles de participer au développement du secteur. »
RAC 2004, p.17	« L'élaboration du PNT a fait l'objet d'un projet financé sur fonds FED à concurrence de 1,95 Mio € et confié au bureau d'études « Thalès ». La version finale du PNT a été remise aux autorités lors d'une cérémonie officielle le 9 avril 2004. Le PNT ainsi transmis comprend entre autres : <ul style="list-style-type: none"> • La définition d'un programme d'intervention effectif et cohérent (réhabilitation, développement, gestion et entretien des infrastructures) pour le secteur ; • L'identification détaillée pour chaque mode de transport des investissements et des mesures de réhabilitations et d'entretiens prioritaires par phase de 5 ans, adaptée à l'estimation réaliste du budget disponible. La convention de financement du projet « PNT » prévoyait l'adoption formelle d'un PNT par le parlement, ainsi que l'organisation d'une table ronde des acteurs du secteur autour de ce document de politique sectorielle. Cette table ronde doit marquer le point de départ de l'exécution du PNT. A la fin de l'exercice 2004 le projet de loi portant approbation du PNT n'a toujours pas été adopté par le parlement et la table ronde n'a donc pas encore pu être organisée. Cette situation empêche toute avancée significative dans le secteur. »
RAC 2002, p.16	« Le projet (7 ACP COB 48) d'appui à l'élaboration du PNT (...) a démarré le 20 septembre avec pour objectif de présenter au gouvernement, sur la base de scénarios multi-modaux cohérents discutés avec la Commission nationale d'élaboration du PNT, un projet en juillet 2003 qui devrait être amendé et validé sous forme de plan sur 10/15 ans en septembre 2003, puis présenté aux bailleurs de fonds au cours d'une table ronde à la fin de l'année 2003 et être mis en application dès 2004 sous forme de plans directeurs sectoriels et budgets pluriannuels. »
4.4.2 Existence d'une institution partagée entre les PTF et le gouvernement chargé de la coordination dans le secteur	
L'institutionnalisation de la coordination ne s'est fait sentir comme un besoin qu'en 2008, dans la lignée du Sommet d'Accra. Les PTF, dont principalement la Commission, la France et la BM, ont réalisé un travail préparatoire de recensement et de fiches sectorielles. Treize groupes sectoriels ont été créés. Le groupe transport ne s'est réuni que fin 2010. Le gouvernement est peu demandeur de cette démarche de coordination. Il n'avait d'ailleurs toujours pas signé en 2008 la Déclaration de Paris. Pour le secteur des transports spécifiquement, la situation de quasi monopole de la Commission sur les appuis au gouvernement a limité la consistance de cette coordination et a relativisé la nécessité de formaliser une plateforme de dialogue de politique. La motivation du gouvernement à organiser tant la coordination que le dialogue de politique que [et ?] les excédents de ressources budgétaires liés à l'augmentation récente et programmée du cours du pétrole marginalise les apports des PTF à ses plans d'investissement. L'aide extérieure ne représentait guère plus de 3% du budget au cours des dernières années couvertes par cette évaluation. La faiblesse de l'influence de chaque PTF individuellement, et la part prépondérante prise par la RPC depuis quelques années, amènent les PTF (hors RPC) à envisager de mutualiser leurs efforts.	
<u>Méthode d'analyse pour l'indicateur :</u>	
RAC 2009, p.8-9	« Le montant total de l'aide internationale est très faible comparé aux ressources pétrolières importantes du pays, et en général, en pourcentage du budget ²⁴ . Dès lors l'enjeu premier au Congo réside dans l'efficacité de la mobilisation des ressources nationales en complémentarité de l'aide internationale. (...) »

²⁴ L'aide au développement accordée à la RC, en termes de dons, tous bailleurs confondus, est d'environ 3 % des recettes pétrolières du pays. (p.56)

	<p>Implication des Etats membres, autres bailleurs, des acteurs non étatiques, des autorités locales et du parlement</p> <p>Etats Membres: les trois Etats membres (Italie, France, Belgique) représentés au Congo sont régulièrement impliqués et informés de la Coopération EC/Congo (par exemple dans le cadre de la revue à mi parcours 2009) ainsi que dans les discussions politiques (dialogue politique, démarches, mise à jour du profil gouvernance, etc.). Des réunions de coordinations et échanges d'information avec la France (coopération et AFD), principal bailleur bilatéral sont de plus en plus régulières. Des rapprochements et projets réalisés en commun se multiplient.</p> <p>Coordination des bailleurs: La coordination des bailleurs débute au Congo. En 2008 et 2009, elle s'est renforcée, à partir de la préparation du Sommet d'Accra, et avec la finalisation de fiches sectorielles, une matrice des bailleurs et (début 2009) des termes de Référence pour le nouveau Cadre de Concertation des Partenaires techniques et financiers au Congo ainsi que la mise en place de 13 groupes sectoriels. (...)</p> <p>Amélioration de l'efficacité de l'aide (mesures clés de 2009 et envisagées dans le cadre de la RMP): Les mesures clés sont les suivantes: mise en place des groupes sectoriels de coordination, notamment de autour de politiques sectorielles existantes ou embryonnaires, mise à jour de la matrice des bailleurs et des fiches sectorielles (prévue pour fin 2009), mise en œuvre d'un plan d'action « Backbone » stratégie, décision de mise en place d'un comité de suivi Délégation/ON sur l'efficacité de l'aide. »</p>
<p>RAC 2009, p.56-57</p>	<p>« Il faut noter aussi que jusqu'à fin 2008, le Congo n'avait toujours pas signé la déclaration de Paris; la France et l'UE ont approché le gouvernement informellement en ce sens en fin 2008. En mars 2009, le Congo a officiellement fait la demande à Paris pour être signataire.</p> <p>L'exercice formel de coordination des bailleurs de fonds dans le pays n'a commencé que tardivement en octobre 2007. Jusqu'alors, elle avait essentiellement lieu sur des thématiques particulières telles que la santé ou la gouvernance des finances publiques (voir si dessous). Une analyse globale permet d'identifier plusieurs facteurs conjugués qui ont contribué à cette situation:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le nombre limité de bailleurs intervenant dans le pays a longtemps été le prétexte pour juger la coordination des bailleurs comme accessoire. Par ordre d'importance, on trouve essentiellement la Banque mondiale, l'Union européenne, la BAD, la France, le SDNU. Les autres bailleurs n'ont que des interventions marginales, sauf la Chine, pour laquelle il est encore aujourd'hui difficile de recueillir des informations bien que des premiers contacts informels UE/Chine encourageants ont eu lieu en 2009. • Les interventions coordonnées n'avaient lieu que lorsque la masse critique d'un seul bailleur n'était pas suffisante pour atteindre une efficacité de l'aide apportée ou lorsque la dimension du problème politique à discuter avec le gouvernement nécessitait une intervention concertée. • Le seul Etat membre de l'UE bailleur est la France. La coordination avec l'ambassade de France se fait donc naturellement et indépendamment d'un cadre formel fixé. • Le pays n'a finalisé son Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) qu'en 2008. • L'absence jusqu'à aujourd'hui d'un Cadre des Dépenses à Moyen terme n'a pas aidé à une coordination efficace des bailleurs • Il faut noter aussi le manque de dialogue interministériel et la division des responsabilités et compétences entre les entités administratives. <p>(...) La coordination des bailleurs de fonds a été organisée en 2008 notamment autour de la préparation de la conférence d'Accra de septembre 2008 sur la mise en œuvre de la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Cette activité a été coordonnée avec succès par l'Ambassade de France très appuyée par la Délégation. Cet exercice a conduit à:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appuyer le pays dans la préparation de fiches sectorielles d'intervention. Ces fiches ont été finalisées courant 2008. - élaborer une matrice d'intervention des différents bailleurs, par secteur. Cette matrice sera mise à jour régulièrement. Elle comprend non seulement les interventions en cours mais aussi les interventions programmées. <p>La version finale du document a été effectuée le 30 juin 2008. Une réunion multi-bailleurs en décembre 2008 a confirmé l'importance de continuer cette collaboration, en commençant par mettre à jour les documents créés en 2008 et mettant en place des réunions de coordination trimestrielles et appelant à une réunion annuelle de coordination à haut niveau avec le gouvernement. Un Cadre de Concertation des Partenaires Techniques et Financiers est maintenant</p>

	<p>(CCPTF) en place, coordonné par le SDNU. Des progrès notables ont eu lieu en 2009:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réunion de coordination générales tous les deux mois • Mise en place de 13 groupes sectoriels de coordination (la CE est co-chef de file dans 4 de ces 13 groupes), bien que tous ne se soient pas encore constitués • Mise en place de "clusters" de bailleurs autour de politiques sectorielles existantes ou embryonnaires, • mise à jour de la matrice des bailleurs et des fiches sectorielles (prévue pour fin 2009), • mise en œuvre d'un plan d'action Backbone stratégie, etc. »
EAMR 2009, p.3, 7	<p>« La coordination entre les Ministères Techniques et l'ON est faible ce qui porte préjudice à l'efficacité de notre coopération (délais non respectés, manque de prises de décision, etc.). La nouvelle structure du gouvernement nommé le 15 septembre 2009 en 4 pôles de coordinations (avec 4 "super ministres") devrait aider dans le moyen terme. Le Gouvernement semble aussi plus enclin à faire des progrès et prendre plus d'initiative au niveau efficacité de l'aide et coordination des bailleurs. Nous attendons encore des résultats concrets cependant. » (p.3)</p> <p>« La Coordination est conduite par le PNUD. Cette coordination n'est cependant pas extrêmement efficace et manque de dynamisme. De plus, le gouvernement n'est ni associé aux réunions ni ne prend l'initiative de coordination des bailleurs. Quelques récents progrès en ce sens peuvent être noté puisqu'il a apparemment été demandé début 2010 aux DEP (Directeurs de la Planification et des Etudes) dans les Ministères Techniques de rassembler des informations sur les projets des bailleurs dans leur secteurs d'attribution. Nous sommes encore loin au Congo d'avoir de véritables SWAPs ou même une Stratégie d'Assistance Commune.</p> <p>La coordination avec les Etats membres de l'UE est assez aisée en République du Congo dans la mesure où seuls 3 sont représentés : la France, la Belgique et l'Italie. Courant 2009, les trois ambassadeurs ont été remplacés. Seule la France a une coopération bilatérale réellement active. Des réunions PESC sont organisées régulièrement par la Présidence tournante. » (p.7)</p>
RAC 2005, p.18	<p>« Le Plan National des Transports, dont l'objectif est de traduire la Déclaration de Politique Sectorielle des Transports (adoptée en 1998) en un plan d'investissement décennal, n'a toujours pas acquis force de loi. (...) Ce vide législatif qui perdure pose entre autre les problèmes suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. les programmes annuels d'intervention dans les différents secteurs de transport manquent totalement de cohérence ; 2. le manque d'une politique sectorielle soutenue par un plan national adopté ne permet pas d'organiser une coordination effective des bailleurs de fonds ; 3. des conditions et des mesures d'accompagnement que le gouvernement s'est engagé à respecter dans le cadre de l'exécution des conventions de financement signées avec l'union européenne dans le secteur du transport routier sont mises en défaut. »
4.4.3 Degré de progression vers une approche harmonisée et alignée	
<p>Les contributions financières des PTF au secteur des transports sont identifiées dans les matrices des RAC. Il y a eu en définitive sur la période très peu d'intervenants : la BM, la BAD, l'AFD et la Commission. La BEI est mentionnée de temps en temps comme contributeur potentiel pour la réhabilitation de la CFCO. Jusqu'en 2005 au moins, la BAD, la BM, la BEI et l'AFD ont suspendu leurs activités en raison d'arriérés dans le remboursement des prêts. Dans la matrice 2009, la Commission pèse à 99,8% des montants en cours et envisagés dans le secteur (l'intervention de la France en faveur du port de Brazzaville représentant les 0,2% manquant). La question de l'alignement et de l'harmonisation ne se pose donc que dans des termes relativement théoriques, notamment depuis l'arrivée en force de la RPC qui s'inscrit en dehors de la Déclaration de Paris.</p>	
<u>Méthode d'analyse pour l'indicateur :</u>	
RAC 2009, p. 55	« Pas de programmation conjointe au niveau général, mais de nombreuses coordination avec la coopération française (secteur privé, finances publiques notamment) et même quelques projets conjoints (police, santé). »

4.4.4 Absence de duplications entre PTF ou d'aspects délaissés	
Avec 99,8% des contributions des PTF au secteur, l'absence de duplication est assurée. Pour le port de Brazzaville, où la France est également impliquée, la division du travail a été clairement établie depuis le départ en distinguant les aspects institutionnels et de gestion d'une part, alloués à la France, et la mise à niveau des infrastructures, d'autre part, allouée à la Commission. Cette division s'impose également du fait du volume des ressources mobilisables par la France (AFD/MAEE).	
<u>Méthode d'analyse pour l'indicateur :</u>	
RAC 2009, p. 33, 35	« Il est aussi proposé que ce projet [Navigabilité dans le port de Brazzaville] fusionne avec le projet "réhabilitation du port de Brazzaville". Même si les partenaires sont différents, le fait que les deux volets soient présentés ensemble dans un seul projet lié au port de Brazzaville devrait pouvoir générer des synergies évidentes. La RMP propose donc une allocation de la CE de 15 M d'€ pour un projet "infrastructures portuaire et voies navigables" avec un volet "navigabilité" (de 5 M) et un volet "réhabilitation" (10M). » (p.33) « Début 2009 l'UE a eu la confirmation qu'une entreprise privée chinoise avait déjà effectué une étude sur le CFCO (un rapport devait être finalisé en Avril 2009). Il est essentiel que les résultats de cette étude, faite en accord avec la DG des grands travaux, soient partagés. (...) Les conclusions de la RMP proposent de dégager entièrement les financements 10ème FED prévus pour le CFCO. Cette décision a été soutenue par les arguments suivants: les décisions à prendre par l'Etat sur l'avenir du CFCO sont encore attendues. Les 17 millions de la CE représenteraient de plus une contribution très négligeable par rapport aux besoins tels que quantifiés dans l'étude. Il faut tenir compte de l'intérêt de la Banque Mondiale, de l'AFD et d'autres partenaires à assister sur ce dossier, des engagements du gouvernement, ainsi que des capacités financières de l'Etat congolais à investir sur la réhabilitation des infrastructures. La coopération UE/Congo pourra ainsi se concentrer dans des domaines sur lesquels elle a déjà acquis une valeur ajoutée (route, gouvernance, etc.). On atteint ainsi un meilleur degré de concentration, en respect des principes d'Accra sur l'efficacité de l'aide et la stratégie sur la division du travail. » (p.35)
RAC 2009, p.10	« La décision de dégager les fonds alloués précédemment au CFCO permet un degré supérieur de concentration de l'aide. La CE n'a certainement aucun avantage comparatif au Congo dans ce domaine, alors qu'elle en a un certain en matière de route notamment. Suivant les principes de la "division du travail", la CE et le Congo souhaite laisser à l'AFD et la Banque mondiale le soin de se concentrer sur ce nouveau secteur. »
CJ 4.5 – La Commission a pris en compte systématiquement les dimensions transversales dans ses projets transport	
Entretiens	DUE, DGTP, DGTT
4.5.1 Les dimensions transversales ont été identifiées et prises en compte dans la formulation des projets et leur mise en œuvre	
Les dimensions transversales prises en compte par les projets de la Commission ont été principalement l'environnement (RN1) et, dans une bien moindre mesure, la promotion de l'égalité homme-femme (projets pistes rurales en HIMO mis en œuvre par l'UNOPS). La nature des terrains traversés par la RN1 entre Brazzaville et Kinkala a posé des problèmes aigus de gestion de l'érosion, qui ont justifié des avenants importants. La mission de contrôle n'avait par ailleurs pas les compétences environnementales requises pour imposer les mesures de mitigation qui auraient été nécessaires.	
<u>Méthode d'analyse pour l'indicateur :</u>	
RAC 2009, p.25	« L'environnement est en général bien intégré dans la coopération UE/Congo (par exemple des études d'impact environnement et des actions environnement ont eu lieu sur nos projets route, l'environnement est pris en considérations sur les projets santé, etc.). Cependant des progrès restent à faire. (...) [pour la dimension genre] Il est encore difficile de faire une analyse de la situation dans les domaines focaux et non focaux de la coopération communautaire. »
RAC 2007, p.13	« [réhabilitation du Port de Brazzaville] Degré d'intégration des questions transversales – Environnement : Au-delà de ce qui est précisé dans le RAC 2006 et qui reste d'actualité pour 2007, le seul point notable est le retard pris dans l'élaboration du devis programme prévu dans les TdR de la mission de contrôle pour entreprendre des actions de protection de l'environnement avec la participation des bénéficiaires. Ces actions seront finalement mises en place courant 2008. »

RAC 2006, p.17	<p>« Concernant la réalisation d’infrastructures, on peut noter des carences importantes en matière de réalisation d’études d’impact ainsi que le manque ou l’absence de coordination interministérielle lors de la définition et de la réalisation d’infrastructures, même lorsqu’il s’agit d’axes très importants, avec de possibles impacts négatifs sur l’environnement. De plus, la proximité ou la présence d’aires protégées ne semble pas être automatiquement prises en compte lors du tracé des axes de communication.</p> <p>Dans l’exécution du projet de reconstruction de la RN1 il y a une surveillance constante des impacts sur l’environnement. De plus, la mission de contrôle a présenté un devis programme pour entreprendre des actions de protection de l’environnement avec la participation des bénéficiaires. Ces actions seront mises en place au cours du 2007. »</p>
RAC 2005, p.19	<p>« Environnement : La relation entre un programme de conservation et gestion durable des écosystèmes forestiers, tel que le projet ECOFAC et les concessions forestières avoisinants une aire protégée, offre une opportunité de dialogue et de politique d’aménagement du territoire commune. La création d’emplois et la proposition de voies de développement alternatives sont des conditions nécessaires à la réduction du poids sur l’environnement forestier et la faune sauvage. Il est à noter que pour le projet de reconstruction de la route nationale n°1, la question de l’impact environnemental a été largement traité par une étude spécifique. Les recommandations de cette étude ont par ailleurs fait l’objet d’un chapitre dans le dossier d’appel d’offres pour les travaux.</p> <p>Promotion de la femme : la participation des femmes au développement socio-économique et à la réalisation de programmes d’intérêt pour les communautés n’est que très peu intégrée dans la politique de développement du secteur des transports. Le désenclavement de nombreuses zones peut ouvrir d’importantes perspectives pour des initiatives qui peuvent contribuer à atteindre les objectifs de développement du millénaire (OMD), dont ceux qui visent à réduire les inégalités de genre. »</p>
RAC 2003, p.19	<p>« l’objectif de désenclavement de nombreuses zones du pays peut ouvrir d’importantes perspectives pour des initiatives qui peuvent contribuer à atteindre les objectifs de développement du millénaire (OMD), y compris ceux qui visent à réduire les inégalités de genre. Cependant, l’identification précise des politiques les plus appropriées dans ce domaine reste à faire, avec par exemple plus d’attention aux besoins des femmes en tant qu’usagers des routes. »</p>
RAC 2002, p.18	<p>« Environnement. Le problème d’impact sur l’environnement se pose notamment dans le cadre de l’ouverture de pistes de desserte forestière. Peu d’informations sont disponibles à ce sujet. La relation entre un programme de gestion durable des écosystèmes forestier, tel qu’Ecofac, et les concessions forestières qui peuvent avoisiner une aire protégée offre une opportunité de dialogue et de politique d’aménagement commune à ce sujet. Toutefois la création d’emplois et la proposition d’autres voies de développement sont une condition nécessaire à la réduction de la pression sur l’environnement forestier. Le problème d’impact sur l’environnement est également intégré dans les études pour la réhabilitation de la route Brazzaville – Kinkala – Matoumbou et dans le plan national des transports.</p> <p>Femmes. La participation des femmes au développement socio-économique et à la réalisation de programmes d’intérêt pour les communautés est intégrée dans l’organisation de plusieurs de nos projets. A titre d’exemple pour ce secteur de concentration est cité le projet de réhabilitation de pistes rurales par la méthode HIMO mis en œuvre par l’agence UNOPS. »</p>
<p>4.5.2 Volume financier lié aux dimensions transversales</p>	
<p>Les dimensions transversales n’ont pas été budgétées dans les projets infrastructures. Aucune information n’a donc été trouvée sur ce sujet dans la documentation consultée comme au travers des entretiens.</p>	
<p>4.5.3 Degré d’appropriation des dimensions transversales par les services du Ministère de l’Equipement et des Travaux Publics.</p>	
<p>Les dimensions transversales ne rentrent pas dans les préoccupations du METP pour l’entretien routier. Pour le principal chantier en cours, la réouverture et la mise en 2x2 voies de la RN1, le financement chinois a obtenu une dérogation généralisée sur la réglementation nationale des études d’impact, ce qui est symptomatique de l’absence d’engagement du gouvernement pour la protection de l’environnement.</p>	

Méthode d'analyse pour l'indicateur :	
RAC 2009, p.25	« D'après le DSRP: "malgré l'adoption de plusieurs textes consacrant l'égalité juridique de l'homme et de la femme et la ratification de la plupart des instruments internationaux ayant le même objet, la pratique quotidienne met en évidence la persistance des discriminations au plan légal auxquelles s'ajoutent des inégalités de fait. Dans la pratique, des discriminations apparaissent en matière de droit social et économique". Le Congo est donc encore très loin dans l'application des conventions internationales sur l'égalité entre les hommes et les femmes, il n'existe pas par exemple de politique nationale sur le genre. Le Congo a ratifié la convention sur les droits des enfants et une loi de protection de l'enfant a été validé au Parlement. »
RAC 2004, p.18	« D'autres tronçons de pistes sont réhabilités par des entreprises forestières. Les travaux sont coordonnés par une commission technique interministérielle (CTIM), les financements provenant de sources diverses. Les forestiers interviennent sur des pistes nécessaires à leurs concessions ainsi que sur des axes d'intérêt national, sur demande de l'État congolais. Ces travaux posent des problèmes de respect de normes, notamment environnementales, de planification des travaux et de paiement des entreprises sous-traitantes. »

2.5 Intégration économique régionale

QE 5 : Dans quelle mesure les interventions de la Commission ont-elles amélioré le processus d'intégration régionale à travers une contribution au désenclavement routier du pays et à l'harmonisation régionale des politiques économiques ?

Justification de la question et commentaire :

La situation géographique de la RC constitue une opportunité importante de développement, peu exploitée jusqu'à présent. Il apparaît essentiel de renforcer l'intégration économique régionale et le développement du commerce au sein de cette zone par deux canaux : (i) l'amélioration des infrastructures de transport et (ii) le développement d'une stratégie commerciale dans le contexte de la mise en œuvre des Accords de Partenariat Economique (APE). Le fait que deux QE aient été posées, respectivement en ce qui concerne le secteur transport (QE 4) et celui de l'appui macro économique (QE 3), ouvre la possibilité de formuler une question évaluative qui lie ces deux éléments et ainsi d'approfondir l'analyse de la contribution de la Commission à l'intégration régionale. L'accès aux marchés intérieurs et extérieurs est présenté par les DSP 9ème et 10ème FED comme une pré-condition à la libération du potentiel économique du pays, ainsi qu'un moyen pour améliorer l'accès aux services sanitaires et éducatifs de base. Il en va de même pour l'intégration économique régionale sur laquelle le DSP 10ème FED se focalise. Les projets financés ont été : la reconstruction et la surveillance des travaux de la RN1 Brazzaville-Kinkala sur tronçon Ngangalingolo-Gambari (62,7M€) ; Le dispositif pour le développement du transport régional (1,7M€ - montant régional) ; Le projet de navigabilité du port de Brazzaville (5M€) ; L'appui au service commun d'entretien des voies navigable (SCEVN) (projet régional, montant non identifié) ; l'appui au renforcement des capacités commerciales et entrepreneuriales (3,5 M€). Au total c'est un montant d'environ 72,9M€ qui ont été alloués à l'intégration économique régionale.

Eléments de contexte :

« La croissance du secteur non pétrolier devrait être de l'ordre de 4 % et devrait être tirée par
 i) la production de sucre,
 ii) le dynamisme des BTP, des télécommunications
 et des transports maritimes. » RAC 2009, p. 5



CJ 5.1 - Les interventions de la Commission ont facilité les déplacements de personnes et de marchandises sur les axes principaux

Entretiens | DGTP, DGTT, DPUE, préfecture et agriculteurs à Kinkala, Port de Brazzaville, CFCO à Pointe Noire,

5.1.1 Evolution des Coût d'Exploitation des Véhicules par type de route

Pas de données sur les CEV depuis 2003 (élaboration du PNT). Les outils pour calculer les CEV ne sont pas en place au niveau du METP et du MT puisque la programmation ne cherche pas à optimiser l'utilité des fonds publics. En l'absence de données, il va de soi que la réhabilitation des 65 km de la RN1, qui a ramené la durée de parcours de 15 à 2 heures, a réduit considérablement les CEV sur ce tronçon. Les durées de parcours ont été divisées par 10. Les conditions de roulage n'ont plus rien de comparable. Le prix du transport passager et marchandises a été divisé par deux (de 2000 Fcfa à 850/1000 F) ; Il n'y aura cependant pas d'effet d'entraînement auprès des opérateurs de transport au niveau

national (baisse des prix, modernisation de la flotte, augmentation des fréquences) qui est sous-jacent à l'indicateur. L'absence de professionnalisation de l'activité aurait été une contrainte supplémentaire à la transmission des bénéfices en termes de CEV aux passagers et aux chargeurs.

Méthode d'analyse pour l'indicateur :

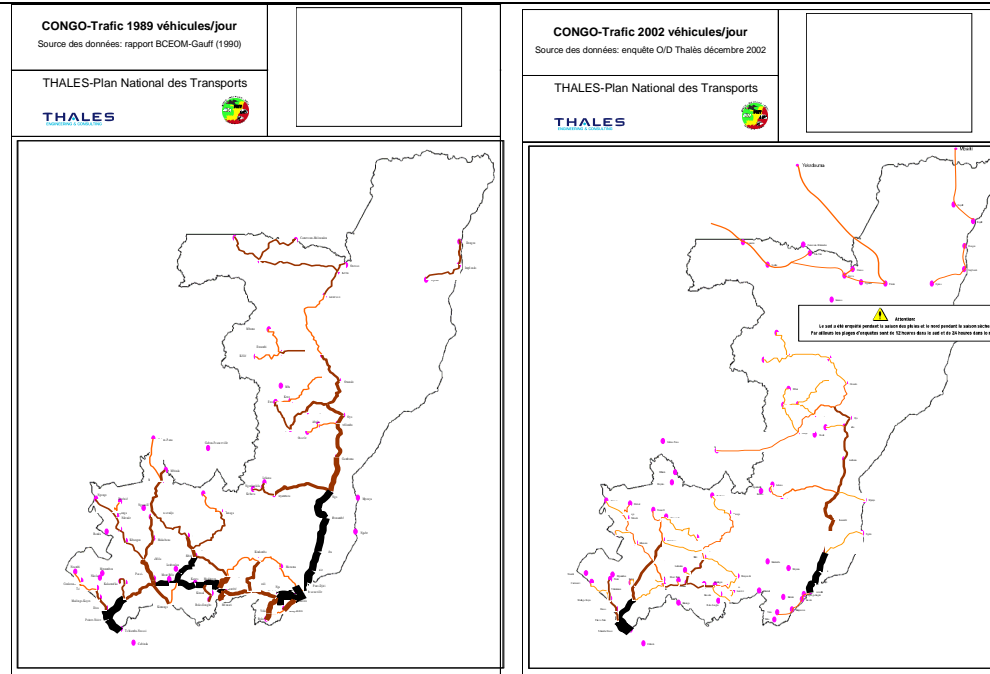
PNT 2004, Vol.2, p. 69 « La profession de transporteur est exercée par des petits opérateurs dont beaucoup ne disposent d'aucune qualification, ignorent -dans leur grande majorité- les règles et les techniques de gestion moderne d'une entreprise de transport. Il est rare de trouver des transporteurs disposant d'un parc de plus de trois véhicules. Ils sont organisés en associations d'intérêt qui constituent souvent un groupe de pression acceptant difficilement des initiatives ou tentatives de modernisation de la profession. »

5.1.2 Evolution des temps de parcours entre les principales villes et les plateformes intermodales

Le seul cas relevé est la réduction de 15 à 2 heures du temps de parcours des 65 km réhabilités sur la RN1. Il a été constaté que, sur la base de la reconstruction de la RN1 par la Commission, les pistes rurales adjacentes ont été améliorées par des initiatives villageoises (pour les points critiques, et la veille des jours de marché hebdomadaire). Les conseils préfectoraux disposent également de ressources d'investissement (1 md Fcfa par an par préfecture ainsi qu'une part des revenus des péages routiers) qui sont en partie allouées à des opérations limitées d'entretien routier. Par défaut d'encadrement technique, ces opérations sont peu effectives et pas durables. Le reste de la liaison est en terre et dans un état de dégradation plus qu'avancé. Il n'y a pas eu d'intervention de la Commission sur les interconnexions modales, donc pas d'incidence sur les temps de parcours entre les plateformes multimodales (les ports de Pointe Noire et Brazzaville, dans les faits).

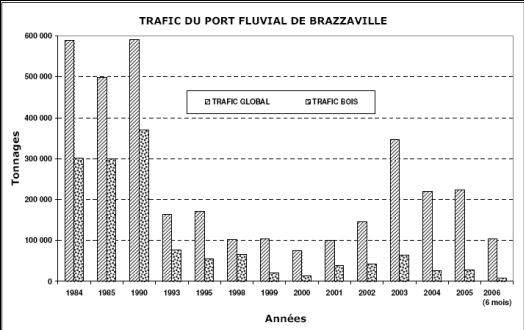
Méthode d'analyse pour l'indicateur :

PNT 2004, Vol.3, p.32



	« On note une prédominance du trafic léger et un faible développement des transports lourds. Il ressort des enquêtes effectuées que les voitures légères et les petits bus représentent 89,8 % du trafic entre Pointe-Noire et la frontière du Cabinda. A Ignyé, sur la RN 2, les voitures légères et les minibus constituent 75 % du trafic. Le trafic "léger" baisse en proportion au fur et à mesure que l'on s'éloigne de deux villes. Ainsi à Ngo ces deux catégories d'automobiles ne sont plus que de 26,5%. »
5.1.3 Evolution du % des coûts et prix de transport liés aux tracasseries sur les principaux axes de transport	
Les tracasseries sont constatées par les transporteurs et reconnues par les autorités mais le phénomène n'est pas suivi ni mesuré.	
Méthode d'analyse pour l'indicateur :	
RAC 2003, p.18	« La croissance de l'initiative privée dans le secteur des transports est limitée par certains obstacles (arriérés de l'Etat, barrages, péages illégaux, etc.). »
CJ 5.2 - Les interventions de la Commission ont facilité l'autonomisation et la mise en concession des services essentiels à l'intégration régionale	
Entretiens	DUE, DGGT, DGTP, CFCO, Port de Brazzaville, SCEVN
RAC 2003, p.10	« Le manque d'infrastructures de transport est à l'origine du faible niveau d'intégration économique de la sous-région. Parmi les projets importants, il y a ceux des liaisons inter-Etats avec le Gabon, de l'axe routier Franceville-Lékéti-Oyo, de la proposition de relance du projet de pont entre Brazzaville et Kinshasa et de la navigation fluviale sur les fleuves Congo-Oubangui. »
5.2.1 Evolution de l'autonomisation réglementaire et financière du Chemin de Fer Congo-Océan	
La mise en concession du CFCO, engagée dès 2002 et considérée depuis plus longtemps encore, n'a pas été conduite à son terme jusqu'à 2010. Aucune des 3 offres reçues en 2004 n'a été retenue et le processus a été reporté. La Commission a dans un premier temps réfléchi à une contribution financière à la réhabilitation de la voie (17 M€). Une étude a été réalisée en 2009 et finalisée en 2010 alors que la décision avait été prise entre-temps (End of Term Review) de ne pas poursuivre et de réaffecter le budget à un autre secteur (gouvernance). Le dossier du CFCO est pris en charge par la BM principalement et l'AfD. La coopération chinoise s'est également intéressée au dossier mais séparément et sans communiquer les résultats de l'étude réalisée en parallèle. Après la période sous revue, la BM a financé une mission d'assistance technique (4 experts) chargée de remettre en route l'exploitation de la ligne et de définir les modalités d'assainissement des comptes de la CFCO. Le gouvernement n'a pas convenu d'une date précise pour relancer le processus de participation du secteur privé. La Commission s'est complètement retirée du dossier.	
Méthode d'analyse pour l'indicateur :	
RAC 2009, p.10	« (...) dégager les fonds alloués précédemment au CFCO permet un degré supérieur de concentration de l'aide. La CE n'a certainement aucun avantage comparatif au Congo dans ce domaine, alors qu'elle en a un certain en matière de route notamment. Suivant les principes de la "division du travail", la CE et le Congo souhaite laisser à l'AFD et la Banque mondiale le soin de se concentrer sur ce nouveau secteur. »
EAMR 2009, p.7	« Points possible de controverse: (...) sur la réhabilitation du CFCO (...). »
RAC 2008, p.20	« Etude sur l'Etat de lieux du chemin de fer Congo – océan (cfcO) : Le DAO a été lancé et évalué en 2008. L'ON et la DCE ont signé et transmis le contrat à l'entreprise sélectionnée fin décembre 2008. Le contrat a été signé en Janvier 2009 et l'étude a commencé en Mars 2009. L'UE début 2009 a eu la confirmation qu'une entreprise privée chinoise a déjà effectué une étude sur le CFCO (un rapport devrait être finalisé en Avril 2009). Cela pause des problèmes en termes de coordination, etc. Il est essentiel que les résultats de cette étude, faite en accord avec la DG des grands travaux, soient partagés. »
RAC 2004, p.19	« Les privatisations du chemin de fer Congo-Océan (CFCO), du port autonome de Pointe-Noire (PAPN) et du port fluvial de Brazzaville ne sont toujours pas réalisées. La privatisation du CFCO, préconisée dans le PNT pour le développement du service ferroviaire, initialement prévue en 2004, est reportée. Les privatisations du PAPN et du port fluvial de Brazzaville dépendent essentiellement de la redynamisation de l'activité ferroviaire permettant de relier le transport maritime et fluvial. »
RAC 2003, p.16	« Un progrès rapide dans les privatisations ou mises en concession de nombre de services, en particuliers relatif à l'ex-ATC, est une composante non négligeable de la réussite de la mise en œuvre du PNT. Des progrès ont pu être observés à ce jour. La privatisation du CFCO est en cours. La présentation

	des offres techniques a eu lieu le 12 février 2004 (3 soumissionnaires) et l'adjudicataire devra être connu au plus tard le 27 avril 2004. Les privatisations dans le système fluvial dépendent fortement du progrès dans la privatisation de toute la chaîne (Port autonome de Pointe-Noire, CFCO, chantiers navals et transports fluviaux – CNTF) »
RAC 2002, p.17	« Un progrès rapide dans les privatisations ou mises en concession de nombre de services, en particulier attendant à l'ex-ATC est un postulat de réussite de la mise en œuvre du PNT. Peu de progrès ont pu être observés à ce jour. La privatisation du CFCO est en cours mais avait été bloquée par des irrégularités dans son processus. Un nouvel appel à manifestation d'intérêt va être lancé. »
5.2.2 Evolution de l'autonomisation règlementaire et financière du port de Brazzaville	
La Commission ne s'est pas investie dans la gestion du port de Brazzaville pour laquelle l'AfD est en pointe depuis de nombreuses années. Il n'y a plus à ce jour de perspective d'introduction d'une participation du secteur privé à l'exploitation portuaire, qui restera l'attribution de l'entreprise publique Port Autonome de Brazzaville et Ports Secondaires (PABPS). Le terminal à conteneurs a par contre été concédé à SDV qui l'a aménagé et dispose de deux engins de manutentions dans un état moyen. La contribution de la Commission au désensablement du port commercial et du chantier naval (cf. 4.2.2) constituait initialement un préalable aux options de participation du secteur privé. Elle n'est plus à ce jour qu'une intervention de nature technique.	
<u>Méthode d'analyse pour l'indicateur :</u>	
ROM 2009 Navigabilité I	« L'amélioration de la navigabilité vise en premier lieu la dynamisation du commerce fluvial qui pourrait à son tour favoriser la privatisation du chantier naval, toujours repoussée faute d'offres suffisantes. »
RAC 2008, pp. 19-20	« Etude de pré faisabilité pour la réhabilitation du Port de Brazzaville : L'étude, démarrée en octobre 2007 a donné les éléments nécessaires à la préparation et au lancement du projet de réhabilitation du Port de Brazzaville prévu dans le 10 ^{ème} FED. Les travaux seront financés à travers un cofinancement UE-Congo dont les pourcentages seront à fixer courant 2009. L'étude a proposé trois options de réhabilitation: Option N°1: Réhabilitation de base pour un montant d'environ 10 Mio.€ sur le financement FED. Option N°2: Réhabilitation substantielle pour un montant d'environ 15 Mio.€ sur le financement FED (10 Mio. €) et Gouvernement (5 Mio.€) Option N°3: Réhabilitation complète pour un montant d'environ 20 Mio.€ sur le financement FED (10 Mio.€) et Gouvernement (10 Mio.€) La FIP pour les travaux de la réhabilitation du port de Brazzaville a été présentée au siège fin Février 2009, bien que la FA soit prévue pour l'AAP 2010, une fois l'étude de faisabilité terminée. Les TdR pour cette sont préparés. Commencement de l'étude est prévu pour Aout 2009. »
5.2.3 Evolution de l'autonomisation règlementaire et financière du Service commun d'entretien des voies navigables	
L'autonomisation réglementaire du SCEVN n'a jamais été considérée par les gouvernements ou les PTF, au contraire de l'amélioration de sa situation financière qui est un préalable à sa capacité de remplir ses fonctions de gestion et d'entretien des voies navigables. Son budget provient directement des redevances fluviales et des services qu'il fournit (en tant GIE) aux opérateurs de transport fluvial. La forte baisse du trafic pendant les périodes de troubles a réduit sa capacité d'intervention à presque rien, malgré les contributions répétées des PTF (dont la Commission) à son équipement et au renforcement des capacités du personnel. Il en a découlé une forte détérioration des conditions de navigation et de manutention, une informatisation de l'activité de transport fluvial, et donc un cercle vicieux de baisse des redevances perçues. Seul le paiement des salaires a été assuré, ce qui a permis de conserver le capital humain de l'institution. Dans le cadre de son projet d'amélioration de la navigabilité du port de Brazzaville, la Commission a fait réaliser un diagnostic institutionnel du SCEVN qui n'a pas conduit à une réorganisation significative du service. L'UE a financé un rééquipement de la SCEVN en matériel de draguage (tubes flexibles, flotteurs), a à nouveau réhabilité les dragues et à équipé le service en matériel de bathymétrie, d'études et d'impression (traceur). Ces matériels sont utilisés et sont conservés en bon état.	
<u>Méthode d'analyse pour l'indicateur :</u> Analyse documentaire, entretiens pendant la visite de terrain et focus group.	
ROM Navigabilité 2009	« Le GIE-SCEVN (une centaine d'employés) est une structure institutionnelle du Ministère des Transports dont le budget dépasse le milliard de FCFA. Ce budget provient directement des redevances fluviales et des services fournis par le GIE. La dynamisation de la navigabilité du commerce fluvial profitera ainsi au GIE qui pourra offrir ses services aux utilisateurs à des coûts qui tiendront compte des acquis du projet (coûts d'entretien du fleuve réduits,

	<p>accessibilité facilité et sécurité renforcée). (...) l'expertise de cette équipe doit être renforcée par l'organisation de formations adaptées aux différents métiers du GIE mais aussi aux métiers nouveaux (hydrographe, traitement des données bathymétriques). »</p>																																																																								
<p>RAC 2008, p.19</p>	<p>Navigabilité dans le port de Brazzaville : Le projet, dont la CF a été signée en septembre 2007, a démarré ses activités et un contrat d'assistance technique pour exécuter un diagnostique du SCEVN et une étude d'impact environnemental a été signé en 2008.</p>																																																																								
<p>Fiche Navigabilité 2007</p>	<p>« L'entretien du Pool Stanley (port de Brazzaville en particulier) était sous l'autorité de l'Agence Trans-congolaise des Communications (ATC) jusqu'en 1981, date à laquelle la responsabilité de cet entretien a été confiée au Service Commun d'Entretien des Voies Navigables (SCEVN), dont le siège de la coordination se trouve à Brazzaville avec une représentation à Bangui. Cet entretien consiste dans :le balisage du Pool de Maluku à Brazzaville ainsi que des passes d'accès aux Ports ; le dragage des passes d'accès aux Ports. ;l'hydrographie du secteur. La mission principale du SCEVN consiste donc à maintenir et améliorer les conditions de navigabilité du réseau inter-états, maintenir au mieux la sécurité de navigation en conservant un chenal praticable et correctement balisé, surtout en période de basses eaux. De la période des années '60, '70 et '80, jusqu'aux troubles des années '90, la ATC, et après le SCEVN, ont reçu du 3ème, 5ème et 6ème FED des fonds européens pour la mise en état des équipements afin de permettre des activités de dragage et de surveillance sur le fleuve. La chute du trafic commercial et la conséquente perte de revenus (le SCEVN perçoit des redevances sur le transport des marchandises sur le fleuve) dues aux problèmes politiques et à la partielle destruction du lien Pointe Noire – Brazzaville (notamment le CFÇO) a fait que le SCEVN n'a plus les moyens financiers suffisants pour garantir l'entretien des équipements, mais aussi pour exécuter les activités de dragage précédemment payés à travers les frais d'utilisation du réseau fluvial par le secteur privé. Seuls les salaires du personnel sont à ce jour encore garantis.Conséquemment l'objectif de ce projet d'une durée de 24 mois, est de rétablir dans un délai minimum la capacité opérationnelle du SCEVN et de permettre une navigabilité minimale et permanente dans la zone la plus proche du port de Brazzaville, et en particulier dans la zone du chantier naval, où un phénomène rapide et important d'ensablement est en cours. (...) l'absence d'entretien des voies navigables a eu comme conséquences directes les phénomènes suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) ensablement progressif des voies d'accès au port de Brazzaville; 2) accumulation progressive des épaves, notamment en face du chantier naval de Brazzaville; 3) ralentissement des écoulements naturels du fleuve Congo en face du port de Brazzaville et une drastique diminution du courant (ce qui amplifie le problème de sédimentation); 4) augmentation des problèmes de navigation; 5) interruption du processus de privatisation du chantier naval du CNTF (à cause de l'inaccessibilité au port provoqué par les épaves) ; 6) diminution radicale des activités commerciales. <p>Par rapport à ce dernier point, il faut constater que depuis des années, le trafic au port de Brazzaville connait une nette régression passant de 590.000 tonnes en 1984 à 223.500 tonnes en 2005. »</p> <p style="text-align: center;">Figure 6: Trafic du port fluvial de Brazzaville (1984-2006)</p>  <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <caption>Approximate data from Figure 6: Trafic du port fluvial de Brazzaville (1984-2006)</caption> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Traffic Global (Tonnes)</th> <th>Traffic Bois (Tonnes)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>1984</td><td>590 000</td><td>380 000</td></tr> <tr><td>1985</td><td>500 000</td><td>300 000</td></tr> <tr><td>1986</td><td>400 000</td><td>200 000</td></tr> <tr><td>1987</td><td>300 000</td><td>150 000</td></tr> <tr><td>1988</td><td>250 000</td><td>120 000</td></tr> <tr><td>1989</td><td>200 000</td><td>100 000</td></tr> <tr><td>1990</td><td>180 000</td><td>380 000</td></tr> <tr><td>1991</td><td>150 000</td><td>300 000</td></tr> <tr><td>1992</td><td>120 000</td><td>250 000</td></tr> <tr><td>1993</td><td>100 000</td><td>200 000</td></tr> <tr><td>1994</td><td>80 000</td><td>150 000</td></tr> <tr><td>1995</td><td>70 000</td><td>120 000</td></tr> <tr><td>1996</td><td>60 000</td><td>100 000</td></tr> <tr><td>1997</td><td>50 000</td><td>80 000</td></tr> <tr><td>1998</td><td>40 000</td><td>60 000</td></tr> <tr><td>1999</td><td>30 000</td><td>40 000</td></tr> <tr><td>2000</td><td>20 000</td><td>30 000</td></tr> <tr><td>2001</td><td>15 000</td><td>20 000</td></tr> <tr><td>2002</td><td>10 000</td><td>15 000</td></tr> <tr><td>2003</td><td>8 000</td><td>10 000</td></tr> <tr><td>2004</td><td>6 000</td><td>8 000</td></tr> <tr><td>2005</td><td>5 000</td><td>6 000</td></tr> <tr><td>2006</td><td>4 000</td><td>5 000</td></tr> </tbody> </table>	Année	Traffic Global (Tonnes)	Traffic Bois (Tonnes)	1984	590 000	380 000	1985	500 000	300 000	1986	400 000	200 000	1987	300 000	150 000	1988	250 000	120 000	1989	200 000	100 000	1990	180 000	380 000	1991	150 000	300 000	1992	120 000	250 000	1993	100 000	200 000	1994	80 000	150 000	1995	70 000	120 000	1996	60 000	100 000	1997	50 000	80 000	1998	40 000	60 000	1999	30 000	40 000	2000	20 000	30 000	2001	15 000	20 000	2002	10 000	15 000	2003	8 000	10 000	2004	6 000	8 000	2005	5 000	6 000	2006	4 000	5 000
Année	Traffic Global (Tonnes)	Traffic Bois (Tonnes)																																																																							
1984	590 000	380 000																																																																							
1985	500 000	300 000																																																																							
1986	400 000	200 000																																																																							
1987	300 000	150 000																																																																							
1988	250 000	120 000																																																																							
1989	200 000	100 000																																																																							
1990	180 000	380 000																																																																							
1991	150 000	300 000																																																																							
1992	120 000	250 000																																																																							
1993	100 000	200 000																																																																							
1994	80 000	150 000																																																																							
1995	70 000	120 000																																																																							
1996	60 000	100 000																																																																							
1997	50 000	80 000																																																																							
1998	40 000	60 000																																																																							
1999	30 000	40 000																																																																							
2000	20 000	30 000																																																																							
2001	15 000	20 000																																																																							
2002	10 000	15 000																																																																							
2003	8 000	10 000																																																																							
2004	6 000	8 000																																																																							
2005	5 000	6 000																																																																							
2006	4 000	5 000																																																																							

	« Le SCEVN se trouve dans une situation de monopole de droit et de fait pour les activités de dragage des voies navigables; cette condition a été établie sur la base des: (i) protocole d'accord relatif aux modalités d'entretien de voies navigables par l'ATC et l'ACCF (article 1 et article 2, point 1) daté 27/02/70; (ii) l'arrêté n° 3369 concernant la scission de l'ATC et la création de la SCEVN (article 20 sixième point et article 32) daté 08/09/00; (iii) note de service du Ministre des Transport sur le statut de la SCEVN daté 17/01/05. »
CJ 5.3. Les interventions de la Commission ont contribué à l'harmonisation des politiques économiques de la RC avec celles des autres pays membres de la région.	
Entretiens	DUE, DPUE
5.3.1. Evolution de la part du commerce extérieur de la RC destiné au marché régional	
<p>L'importance des livraisons de pétrole détermine quasiment le classement des partenaires commerciaux du Congo, et révèle la très faible part du commerce extérieur de la RC destiné au marché régional comme son faible poids dans la région. Les exportations de la RC vers les pays membres de la CEMAC ne représentent que 3% du commerce intra régional, essentiellement à destination du Gabon et ses importations 43,6% essentiellement des produits agroalimentaires en provenance du Cameroun. Plus généralement, dans le cas de la CEEAC, les échanges commerciaux intracommunautaires sont insignifiants et affichent une tendance à la baisse. Malgré les tentatives de coopération effectuées dans le cadre de ces organisations, peu de progrès ont été réalisés et les résultats sont restés très en deçà des attentes. En effet, la part du commerce intra régional au sein de la CEMAC ne dépasse pas 5% du commerce extérieur des pays membres. La faiblesse des échanges de la RC avec les autres pays membres des deux communautés économiques régionales est imputable à des causes structurelles: (i) la spécialisation des économies peu propice à la création de commerce intra régional (spécialisation primaires des pays) ; (ii) la faible diversification des économies de la CEMAC ; (iii) la faiblesse des infrastructures pour le transport des marchandises ; (iv) l'instabilité politique et la situation de post-conflit dans plusieurs pays de la sous région. En ce qui concerne les causes institutionnelles, on relève : (i) l'union douanière est imparfaite au niveau du tarif extérieur commun (TEC) ; (ii) les obstacles d'ordre administratif et technique au commerce intra régional ; (iii) les lenteurs des procédures d'exportation et d'importation ; (iv) la clause de sauvegarde utilisée pour retarder, voire remettre en cause le processus d'intégration ; et (v) l'instrumentalisation des procédures telles que les règles d'origine pour limiter la création de commerce intra-régional. La contribution de la Commission à l'évolution du commerce extérieur destiné au marché régional est difficile à renseigner pour trois raisons principales : les éléments des CJ 5.1 et 5.2 ci-dessus soulignent que les processus d'intégration régionale en Afrique Centrale sont peu avancés en terme de transport ; par ailleurs, les registres institutionnels mobilisés par la Commission dans les appuis à l'intégration (PIN et PIR) n'ont pas encore porté leurs fruits avec des activités qui ont démarré en 2008 ; enfin, la « faiblesse » des montants engagés sur l'intégration économique régionale (1% du 10^{ème} PIN pour la RC, et 97 M€ pour 8 pays dans le 10^{ème} PIR) pour la période sous étude ne permet pas d'envisager d'éventuels progrès dans ce domaine.</p>	
<u>Méthode d'analyse pour l'indicateur :</u>	
Données sur les deux CER	<p>CEEAC: La valeur moyenne des exportations au sein de la CEEAC entre 2004 et 2006 était la plus faible de tous les accords commerciaux régionaux considérés puisqu'elle n'a pas dépassé 320 millions de dollars, soit moins de 1 % des exportations totales des membres. Le principal exportateur est le Cameroun, avec plus de la moitié des exportations totales à l'intérieur du groupe, suivi par le Gabon (19 %) et le Congo (13 %). Les importations sont mieux équilibrées, les principaux importateurs étant la République démocratique du Congo (22 %), le Gabon, le Congo et le Tchad. En valeur, les flux les plus importants sont les exportations du Cameroun vers la République démocratique du Congo, le Gabon, le Congo et le Tchad.</p> <p>CEDEAO: Les exportations au sein de cette communauté ont représenté en valeur moyenne, entre 2004 et 2006, 5,4 milliards de dollars par an par an, soit 9,4 % des exportations totales de la CEDEAO. Les principaux exportateurs y sont le Nigéria et la Côte d'Ivoire, qui représentent ensemble plus de 70 % des exportations totales au sein du groupe, suivis par le Sénégal avec un peu moins de 10 %. Les principaux importateurs sont la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Nigéria. Les principaux flux sont les échanges bilatéraux entre le Nigéria et la Côte d'Ivoire, ainsi que les exportations du Nigéria vers le Ghana. Il faut mentionner aussi les exportations du Sénégal vers le Mali et celles de la Côte d'Ivoire vers le Burkina Faso.</p>
PIN9, p. 29	« Les échanges commerciaux enregistrés intra CEMAC demeurent faibles (environ 3% par rapport au total enregistré), compte tenu de la faiblesse des économies, le manque de complémentarité de leurs économies, et le cloisonnement des vastes régions, eu égard à la faiblesse des infrastructures de transport et la persistance de barrières formelles et informelles au commerce. Ceci est dû en partie à l'absence de véritable complémentarité de produits échangeables, en

	raison d'un manque aigu de compétitivité, face à la concurrence des produits d'importation hors CEMAC. A la relative faiblesse du peuplement de la zone (30 millions d'habitants pour une superficie égale à celle de l'UE), s'ajoute l'étroitesse et la très faible solvabilité du marché (PIB de la CEMAC de € 19 milliards contre € 1900 milliards pour l'UE, soit l'équivalent de 1/14 du PIB de la Belgique), l'absence d'infrastructures adaptées, notamment des transports, et des prix unitaires rendus excessifs par l'enclavement de certains Etats. Ces éléments expliquent largement les difficultés de croissance des échanges intra-zonaux »
5.3.2. Evolution de la diversification des exportations.	
Les échanges extérieurs reposent essentiellement sur les ventes de pétrole, qui représentent quelque 90 % des exportations totales de la RC. Cette prépondérance explique aussi l'absence de données désagrégées par produits dans les différentes sources statistiques. Néanmoins, on peut affirmer, sans risque pour la période considérée, un glissement continu vers une économie de rente, basée sur la production/exportation des ressources naturelles en l'état brut (Bois et Pétrole). La RC exporte principalement du pétrole (90 % du total des exportations en moyenne et sur la période) et du bois (8 %). Avec 0,4% du total des exportations, le sucre est de loin le troisième produit d'exportation. Cette forte dépendance à l'égard d'un seul produit constitue un facteur de risque important en ce sens que l'équilibre extérieur du pays est instable. De nombreux obstacles à l'importation et à l'exportation limitent les possibilités de reconstruction du pays après des années de guerre civile et sa capacité à atteindre les objectifs du millénaire pour le développement.	
<u>Méthode d'analyse pour l'indicateur :</u>	
RAC 2008, p. 30	« L'esprit d'entreprise est très faible au Congo, et il n'y a pas véritablement de réelle vision à LT – ni du gouvernement ni de la population- concernant le lien indéniable entre développement du commerce régional (avec diversification économique pour ne pas dépendre seulement du pétrole) et réduction de la pauvreté ».
EAMR 2006, p. 10	« Le bois, même s'il ne représente qu'entre 5 et 10% des exportations reste le second secteur porteur en valeur de l'économie congolaise. L'absence ou le mauvais état des infrastructures conduit toujours à l'exportation massive de la production du Nord du Congo par le Cameroun ».
RAC 2003, p 9	« La diversification commerciale représente un très grand défi pour ce pays dont le pétrole compte pour environ 90% des exportations, compte tenu du déclin possible de la production pétrolière à moyen et long terme. Selon la classification du FMI, l'économie congolaise peut être considérée comme très ouverte (les exportations comptent pour deux tiers du PIB), ce qui rend le pays très vulnérable aux effets d'éventuels chocs externes. Le système commercial congolais a une classification de 3 sur l'échelle de restriction commerciale du FMI (échelle de 1 à 10, où 1 est le moins restrictif et 10 le plus), ce qui place le pays dans une bonne position pour profiter de l'intégration régionale et internationale, dès qu'il sera possible de renforcer la production et la productivité des secteurs non-pétroliers. Pour le moment, les possibilités de diversification commerciale sont fortement limitées, bien que le sucre et la pêche puissent rapidement arriver à des niveaux d'exportation supérieurs dans des conditions extérieures plus favorables. Il est donc envisageable de faire des efforts pour améliorer l'environnement commercial extérieur, notamment en ce qui concerne l'intégration régionale dans la CEMAC et au niveau d'un accord de partenariat économique (APE) avec l'Union européenne. L'UE fournit 60% des importations congolaises et constitue le plus important marché pour les exportations non pétrolières ».
PIN9, p5	« Diversification de l'économie - la prééminence du secteur pétrolier dans l'économie congolaise implique pour celle-ci de nombreux risques liés à l'évolution de ce produit sur le marché international. En vue d'une diversification des activités, afin de créer une base plus large et plus fiable susceptible de soutenir et pérenniser la croissance, les axes suivants ont été retenus : relance du secteur productif agricole; réhabilitation de la filière bois; développement des infrastructures de communication et de télécommunication et réhabilitation des activités touristiques. Cette diversification devra permettre à terme d'accroître les exportations du pays et une participation plus importante au commerce international ».

5.3.3. Existence d'une union douanière et convergence des politiques macro-économiques.

La dynamique d'intégration régionale en Afrique Centrale doit être rapportée au faible cadre institutionnel et aux multiples initiatives d'intégration régionale, liés à l'absence d'une définition unique des frontières de cette région. Il existe deux organisations régionales (Communautés économiques régionales - CER), la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) et la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC)²⁵, dont les mandats se superposent partiellement. Un accroissement de la capacité des deux CER à trouver ensemble des synergies et à avancer dans le processus d'harmonisation des politiques reste la condition essentielle pour approfondir les processus d'intégration régionale et assurer le succès de la région dans ses efforts de développement. Dans l'ensemble, la CEMAC est confrontée entre autres aux problèmes suivants : (i) l'union douanière est imparfaite au niveau du tarif extérieur commun (TEC) ; (ii) les obstacles d'ordre administratif et technique au commerce intra régional ; (iii) les lenteurs des procédures d'exportation et d'importation ; (iv) la clause de sauvegarde utilisée pour retarder voire remettre en cause le processus d'intégration ; et (v) l'instrumentalisation des procédures telles que les règles d'origine pour limiter la création de commerce intra-régional. Dans l'ensemble de ces domaines, et malgré une forte cohérence PIN/PIR, les contributions de la Commission ont été faibles et ont montré peu de progrès.

L'état de convergence

Fin décembre 2008, les données agrégées font apparaître que la Communauté a observé trois critères sur quatre, seul celui relatif à la non-accumulation des arriérés n'étant pas observé. Par pays, on note une légère amélioration de l'exercice de la surveillance multilatérale dans les États membres de la CEMAC. En effet, les résultats montrent que seul le Cameroun a respecté les quatre critères, le Gabon, la Guinée Équatoriale et le Tchad en ont observé trois (le Gabon et la Guinée Équatoriale n'ont pas respecté le critère relatif au taux d'inflation alors que le Tchad celui de la non accumulation des arriérés). La RC a observé deux critères sur quatre, ceux relatifs au taux d'endettement et à la non accumulation des arriérés n'ont pas été respectés. Enfin, la Centrafrique n'a respecté qu'un seul critère, celui relatif au taux d'inflation. Les appuis de la Commission à la consolidation du cadre macroéconomique (cf. QE 2) et à l'initiative PPTE (2010) devrait permettre à terme l'observation des quatre critères. Le progrès fait par la RC (qui avait violé 4 critères en 2002) est particulièrement remarquable sur la période.

Les principales caractéristiques du processus de l'intégration économique régionale en Afrique centrale pour la RC

La politique commerciale du Congo est définie par la CEMAC (Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale) et d'autres engagements internationaux. Son régime tarifaire suit le code douanier de la CEMAC, établi en 1994, qui prévoit un tarif extérieur commun (TEC) de 5 à 30 %. Le TEC représente 44 % des recettes douanières de la RC. La RC est aussi membre de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC); elle est, en outre, éligible, depuis 2000, aux dispositions de la loi américaine sur la croissance en Afrique (AGOA), à l'Accord de partenariat économique (APE) avec l'Union européenne (UE) et au système généralisé de préférences (SGP) de l'UE.

Les barrières aux échanges sont préjudiciables aux efforts de développement de la RC et à sa compétitivité externe. Pour y remédier, les autorités ont, dans un premier temps, pris, en février 2007, un décret qui libéralise le prix et l'importation du ciment. Outre les contrôles de prix et les lourdeurs du système d'autorisation à l'entrée, les importations de ciment et d'alimentation de base sont soumises à de nombreuses formalités administratives, tout en souffrant de la médiocrité et du coût élevé du réseau des transports intérieurs. L'incompatibilité entre l'actuel système d'échanges et une stratégie de croissance a des conséquences néfastes: coût d'importation artificiellement élevé d'intrants essentiels (ciment, appareils électriques, produits du caoutchouc, par exemple); existence d'autres droits, taxes et surtaxes sur les exportations; non respect des techniques d'évaluation des importations prévues par l'OMC(Organisation Mondiale du Commerce) (sur la base des transactions); contrôle des prix de 14 produits en situation de pénurie; insuffisance des capacités de stockage, ce qui favorise l'instabilité des prix; et manque de transparence.

On trouvera des précisions sur <http://www.integratedframework.org>.

Dans la perspective d'un déclin de la production pétrolière, la diversification du commerce extérieur est essentielle à la vitalité économique de la RC. Dans ce sens la Commission a engagé dernièrement une série de programmes propres à améliorer le contexte des affaires, à promouvoir l'esprit d'entreprise et à supprimer les freins au développement des échanges.

²⁵ La RC est membre de plusieurs organisations d'intégration régionale en Afrique Centrale, notamment la CEMAC qui comprend le Cameroun, la République centrafricaine, le Gabon, la Guinée équatoriale et le Tchad. La Communauté économique des états de l'Afrique centrale (CEEAC), plus ancienne, regroupe, en plus des six pays de la CEMAC, l'Angola, le Burundi, la République démocratique du Congo et Sao Tomé et Principe.

Méthode d'analyse pour l'indicateur :

Etat de la convergence en 2007, Banque de France.

Figure 7: Etat de la convergence en 2007

Norme	Solde budgétaire de base rapporté au PIB nominal (en %)	Solde budgétaire de base rapporté au PIB nominal : indicateur complémentaire	Taux d'inflation annuel moyen (en %)	Taux d'inflation sous-jacente	Encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal (en %)	Accumulation des arriérés (Mds de FCFA)	
	>=0	>=0	<=3	<=3	<=70	Extérieurs	Intérieurs
UEMOA	-1,1	0,3	2,4	2	45,7	309,8	70,9
Bénin	2,8	3,6	1,3	5,6	22,8	0	0
Burkina Faso	-4,7	-1,7	-0,2	1,5	23,9	0	0
Côte d'Ivoire	0,4	0,5	1,9	1,1	78,6	275,2	62,4
Guinée Bissau	-10,9	-1,5	4,6	2,2	258,5	7,9	7,8
Mali	-2,8	-0,7	1,4	1,6	22,7	0	0
Niger	-0,9	1,2	0,1	2,7	24,4	0	0
Sénégal	-2,7	0,0	5,9	4,9	19,7	0	0
Togo	-1,8	0,1	1,0	0,1	97,0	26,7	0,7
CEMAC	9,4	6,9	1,6	0,012	29,7	10,2	0
Cameroun	5,3	4,1	1,1	0,8	19,4	0	0
Centrafrique	-0,7	-0,7	1,0	-0,3	85,8	4,1	0
Congo	10,2	10,2	2,5	-1,4	81,1	nd	0
Gabon	9,5	7,8	5,0	6,9	32,8	0	0
Guinée Equato.	20,8	13,8	5,5	nd	1,5	0	0
Tchad	5,3	1,1	-9,0	-3,0	28,0	6,1	0
Comores	-2,7		4,5	4,1	67	0,5	4,9

En grisé, critère rempli.

Profil gouvernance p. 32

« Le Congo met en application les actes de la CEMAC en matière de Tarif Extérieur Commun (TEC), de tarif préférentiel généralisé et d'applications des taxes intérieures. Néanmoins, il existe quelques distorsions au TEC (mais le Congo reste l'un des meilleurs élèves). De plus, un certain nombre de taxes intérieures pas toujours justifiées s'ajoutent et certaines exonérations sont délivrées sans justifications. Le problème majeur reste la corruption qui prévaut au niveau des douanes. Le Congo ne respectait que deux critères de convergence sur quatre en 2007 et trois en 2008 »

« Sydonia est installé au niveau des douanes même s'il n'est pas encore exploité dans toutes ces fonctions et l'interconnexion douanière doit se faire avec les autres pays de la sous-région. Les politiques régionales sont encore peu nombreuses et cela est avant tout du à la faiblesse des institutions régionales. Néanmoins, les textes communautaires majeurs ainsi que les plans d'actions sectoriels régionaux sont en général connus et utilisés par les administrations nationales. C'est ainsi que la Charte des investissements au Congo respecte la charte communautaire en la matière, que certains projets routiers négociés avec les différents partenaires s'inscrivent dans le plan consensuel des transports en Afrique Centrale et que les politiques régionales environnementales sont en général appliquées. La CEMAC et la CEEAC ont aussi approuvé en Sept 2009 le Programme Indicatif Régional UE/Afrique Centrale (10ème FED) mais cette programmation s'est faite avec très peu d'implication au niveau des Etats Membres des Communautés Régionales ».

RAC 2009, p. 15

On peut également noter que la République du Congo met en application les actes de la CEMAC en matière de Tarif Extérieur Commun (TEC), de tarif préférentiel généralisé et d'applications des taxes intérieures même s'il persiste encore quelques distorsions au TEC. Le problème majeur au Congo restant la corruption qui prévaut au niveau des douanes. De plus, même si les politiques régionales sont encore peu nombreuses, les textes communautaires majeurs ainsi que les plans d'actions sectoriels régionaux sont en général connus et utilisés par les administrations nationales. C'est ainsi que la Charte des investissements au Congo respecte la charte communautaire en la matière, que certains projets routiers (cités ci-dessus) s'inscrivent bien dans le plan consensuel des transports en Afrique Centrale et que les politiques régionales environnementales sont en général appliquées. Le pays semble en tout cas souhaiter s'impliquer dans les différents processus d'intégration au niveau de la sous-région, sachant qu'il s'est approprié l'idée qu'une stratégie phare du pays en matière de diversification économique est celle de retrouver ses vocations de pays de transit. Les stratégies de coopération avec la Commission

	Européenne et avec la Banque Mondiale pour la période 2008-2013 s’inscrivent dans cette logique. Il faut aussi souligner que la République du Congo, qui n’a toujours pas signé d’APE, insiste pour que cela se fasse dans un cadre uniquement régional ».
PIN 9, p.5	« La République du Congo fait partie de la CEMAC (Communauté économique et monétaire de l’Afrique centrale, héritière de l’UDEAC) et attache une priorité à l’intégration régionale avec les autres pays de cette région (Cameroun, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine et Tchad). Dans le cadre de cet accord, le Gouvernement du Congo s’est engagé à : respecter les critères de surveillance multilatérale et préparer un plan de convergence de son économie (solde primaire positif, variation négative ou nulle du stock d’arriérés intérieurs et extérieurs, variation annuelle en pourcentage de la masse salariale de la fonction publique égale ou inférieure à celle des recettes budgétaires, taux de couverture extérieure de la monnaie supérieure ou égale à 20%), notamment pour la mise en cohérence des politiques budgétaires nationales avec la politique monétaire commune, la constitution effective d’une union douanière entre les six pays membres, l’harmonisation des législations fiscales qui régissent les activités économiques et financières, la création d’un marché commun fondé sur la libre circulation des biens, des services, des capitaux et des personnes, et l’harmonisation des politiques sectorielles communes ».
5.3.4. Existence de points de convergence et de divergence UE/RC à propos des négociations commerciales sur l’APE (focus secteur sucre)	
Malgré l’impasse des négociations en 2008, le gouvernement de la RC reste favorable à la mise en place d’un APE (statut de non PMA), en raison, d’une part, du statut non PMA du pays et, d’autre part, des effets positifs attendus de l’APE sur la création d’un marché régional. Il est, dans ce sens, conscient des efforts qui sont encore à réaliser en matière de communication envers le secteur privé et la société civile ainsi que dans les domaines des douanes et des infrastructures. Il est à noter que la mise en œuvre effective de la politique commune sucrière au sein de la CEMAC, appui [appuyée par ?] de la Commission dans l’élaboration du document de stratégie d’adaptation à la réforme de l’organisation commune du marché du sucre (approuvée le 5 Juin 2005 par le conseil des ministres l’UEAC, du règlement portant création de l’organisation commune du marché de sucre en CEMAC), a joué un rôle structurant sur l’ensemble de ce marché commun régional, mais n’a jamais pu avoir d’effet au-delà des filières sucre nationales à proprement parler. Les faibles moyens mis en œuvre par la Commission (Etude, LB, ateliers) n’ont pu lever les nombreuses difficultés et points de divergence à propos des APE, liés essentiellement : aux enjeux d’une politique d’accompagnement, l’APE risquant surtout « dans un premier temps » d’avoir un impact sur les finances publiques et moins sur la production locale (très réduite) ; à la décision de la région de négocier un APE dans un cadre régional ; à un manque de définition claire de la région ; à l’absence de reconnaissance et d’appropriation de la région par le citoyen.	
<u>Méthode d’analyse pour l’indicateur :</u>	
Rapport sucre 2007, p. 9, 53	« Depuis 2001, le secteur sucrier de la CEMAC s’est considérablement développé sous l’impulsion du Groupement des Professionnels du Sucre (GPS), qui regroupe les principales sociétés sucrières de la zone. Les Etats membres de la CEMAC ont initié une première ébauche de politique sucrière commune sur la base d’un dossier déposé en 2001 par le GPS. Depuis cette date, d’autres étapes, ont été franchies, dont l’adoption du règlement portant création de l’organisation commune des marchés de sucre dans la zone CEMAC, en mars 2006. La dernière étape qui porte sur l’examen des mécanismes de régulation du marché commun du sucre en zone CEMAC est en cours et devra permettre la mise en place des mesures concrètes avant la fin de l’année 2007. Parallèlement, la mise en place des Accords de Partenariat Economiques (APE) entre la CEMAC élargie à la RDC et Saô Tomé et Príncipe et l’Union Européenne pourra ouvrir, à terme, de nouvelles perspectives pour les producteurs congolais. Compte tenu de l’importance que revêt désormais le marché sous-régional pour le sucre congolais, et parce que, l’intégration régionale ne pourra que mieux se réaliser à travers la mise en oeuvre des projets concrets, le gouvernement a retenu, le renforcement de l’intégration régionale comme axe d’intervention en faveur de l’industrie sucrière congolaise. Il est à noter que la mise en œuvre effective de la politique commune sucrière au sein de la CEMAC, peut jouer un rôle structurant sur l’ensemble de ce marché commun régional, au-delà des filières sucre nationales à proprement parler. Parallèlement, la mise en place des Accords de Partenariat Economiques (APE) entre la CEMAC élargie à la RDC et Saô Tomé et Príncipe et l’Union Européenne pourra ouvrir, à terme, de nouvelles perspectives pour les producteurs congolais. Compte tenu de l’importance que revêt désormais le marché sous-régional pour le sucre congolais, et parce que, l’intégration régionale ne pourra que mieux se réaliser à travers la mise en oeuvre des projets concrets, le gouvernement a retenu, le renforcement de l’intégration régionale comme axe d’intervention en faveur de l’industrie sucrière congolaise. Axe 3 : Il traduit la volonté de l’Etat congolais de voir aboutir, dans les délais prévus l’intégration régionale du Congo à l’échelle sous régionale, au sein de la configuration CEMAC, élargie à la RDC et le STP».

<p>RAC 2009, p. 29</p>	<p>« L'année 2009 a débuté par une réunion des négociateurs en chef et des experts qui s'est tenue à Libreville début février 2009. Depuis, aucune nouvelle réunion n'a pu se tenir. En effet, les ministres en charge de l'APE en Afrique Centrale ne se sont toujours pas réunis au préalable et les experts n'ayant pas reçu de nouvelles orientations au regard des points de divergences constatés en 2008, jugent ne pas avoir le mandat de négociation nécessaire. Cependant, cette réunion est maintenant prévue pour décembre 2009. Une étude d'impact de l'APE sur l'économie congolaise à l'aide d'un modèle d'équilibre général calculable a été réalisée et ses résultats ont été restitués officiellement en Juin 2009. Les conclusions recommandent au Congo d'arriver à un accord APE au niveau régional. L'étude semble montrer qu'il y aurait un impact positif (même si négligeable) sur la croissance économique et la lutte contre la pauvreté, et que les pertes engendrées au niveau des recettes publiques pourraient être compensées notamment par des réformes fiscales qui sont de toute façon nécessaires ».</p>
<p>Profil p 33</p>	<p>« Le Congo, tout comme les pays CEMAC + STP + RDC en dehors du Cameroun (qui a signé un Accord Intérimaire) n'a pas encore signé d'Accord de Partenariat Economique (APE). Néanmoins le Congo fait parti des pays d'Afrique Centrale qui respectent le mieux les engagements régionaux (même si cela n'est pas parfait) et s'investit dans les initiatives en cours, qu'elles soient au niveau CEMAC ou CEEAC. La volonté politique d'être chef de file dans la région est manifeste ».</p>
<p>PIN 9, xxix</p>	<p>« Aux problèmes des infrastructures de transport, s'ajoutent de nombreux obstacles qui empêchent le commerce régional. La mise en place d'un APER UE/Afrique centrale, devrait conduire: à l'établissement d'un tarif extérieur commun réaliste, et donc plus incitatif au développement du secteur formel capable de compenser par la fiscalité interne les pertes de recettes au cordon douanier; l'épanouissement des complémentarités naturelles, conduisant à une plus grande diversification de la production de la région; la mise en place progressive d'un système bancaire régional adapté et sécurisé capable d'appuyer les échanges régionaux; la création de réseaux d'information multiples adaptés aux échanges (opportunités d'investissements, coûts des facteurs, questions monétaires et financières, régimes en douane, questions logistiques et sécuritaires). Le Congo devra lutter contre les « goulots d'étranglement » qui affectent le commerce, comme les procédures douanières et les faiblesses institutionnelles qui les entravent ».</p>
<p>RAC 2005, pp. 5, 12, 13</p>	<p>« Appui aux Etats ACP pour la préparation des accords de partenariat économique (APE) avec l'UE. La convention de financement de ce projet (8.TPS.110) a été signée en février 2001 pour 20 Mio €. Une cellule de gestion a été mise en place auprès du secrétariat des pays ACP. Des fonds sont disponibles pour appuyer les efforts nationaux. Un atelier de préparation du Congo aux APE a été organisé à Brazzaville du 27 au 29 mai 2003. Deux séminaires et une étude d'impact des APE au Congo ont été approuvés lors du comité de pilotage du 7/11/2003. 159.296 € ont été réservés à cet effet pour le Congo. La négociation d'APE a vu peu de progrès en 2005. Le Congo travaille déjà sur certains aspects nationaux qui touchent à l'intégration régionale, comme la libre circulation des personnes et des biens, et contribue également à des stratégies internationales comme la création d'une compagnie aérienne pour la CEMAC. Néanmoins mis à part une certaine conscience sur la nécessité d'une stratégie, il manque encore un vrai plan d'action. On constate par ailleurs un manque de clarté quant à la position du Congo par rapport au rôle à jouer par la CEMAC et par la CEEAC dans l'intégration régionale (la CEEAC = CEMAC + Burundi, Rwanda et Angola). Le manque de clarté est d'autant plus important que le Président Sassou est actuellement Président de la CEEAC.</p> <p>c) Existe-t-il un dialogue à propos des APE avec le secteur privé et la société civile ? Oui. Le secteur privé et la société civile font partie du Comité national (voir ci-dessous) des APE sur la République du Congo.</p> <p>d) Existe-t-il un comité national pour les négociations des APE ? Oui. Le décret n°2003-48 porte sur la « création, attributions et fonctionnement du Comité national de suivi et de coordination des négociations commerciales multilatérales ». Ce Comité est divisé en trois sous-comités qui traitent chacun des relations avec la CEMAC, les APE, et l'OMC et DOHA. C'est un organe technique consultatif dont l'objet est de préparer et de coordonner la participation du Congo aux diverses négociations commerciales multilatérales. Malheureusement ce comité manque de moyens pour se réunir.</p> <p>La république du Congo a-t-elle confiance dans le rôle des organisations régionales dans ces négociations ? Non. Elle pense que le Secrétariat permanent de la CEMAC n'est pas un organe efficace. Elle estime qu'il y a souvent un manque d'écoute de leur part. Il a fallu longtemps, par exemple pour que le secrétariat mette à l'ordre du jour des négociations APE, le thème supplémentaire auquel le Congo tenait, sur le</p>

	<p>renforcement des capacités de production (transformation des matières premières pour obtenir de la valeur ajoutée). Le Congo estime que si le Rwanda, le Burundi et l'Angola (la CEEAC) étaient considérés comme des pays d'Afrique centrale dans les négociations APE, le dialogue avec le siège serait plus équilibré et les revendications des pays d'Afrique centrale plus écoutées. On peut constater néanmoins une bonne collaboration entre gouvernements nationaux.</p> <p>c) Quels sont les obstacles techniques et politiques qui pourraient empêcher une meilleure implication du Gouvernement dans l'intégration régionale et le processus des APE ?</p> <p>Il n'y a pas d'obstacles politiques aux APE : des lois sont régulièrement votées pour réguler le volet juridique de la mise en place des APE. »</p>
RAC 2004, p. 12	<p>« La négociation d'APE a vu peu de progrès en 2004. Un nouveau rapport sur la mise en œuvre des APE de mai 2004 conclut à leurs effets potentiellement dévastateurs sur l'économie congolaise. On créerait ainsi une zone de libre échange fonctionnant avec des règles libérales, dans un environnement sans institutions et cadre juridique adéquats, le tout dans un système économique stagnant et non structuré.</p> <p>Les questions commerciales sont très importantes pour le développement du Congo et le potentiel de coopération entre le Congo et l'UE n'a pas été pleinement exploité. Le renforcement des capacités d'analyse du commerce, l'appui à la promotion des exportations et la création de plates-formes de consultation entre décideurs politiques et secteur privé constituent des exemples d'initiatives qui pourraient être développées dans le contexte de la coopération Congo-UE ».</p>
CJ 5.4. Les objectifs de la coopération Commission – RC sont en synergie avec les objectifs de la Commission au niveau régional	
5.4.1/5.4.2 Existence d'une stratégie de recherche de synergies entre les niveaux national et régional et Existence de références dans les DSP aux différents instruments de la Commission mis en œuvre au niveau régional	
<p>Les actions et les secteurs inscrits dans les PIR 9^{ème} et 10^{ème} FED (Pairac, Fastrack, Paps, Ecofac) couvrent pour l'essentiel les secteurs d'intervention retenus dans les PIN RC, laissant à penser que des complémentarités et synergies institutionnelles ont été développées. Il est possible de noter les éléments suivants : La composante intégration économique régionale du PIR visant le renforcement de la stabilité économique par l'amélioration de la convergence des politiques économiques, l'appui à la mise en place du dispositif institutionnel, le renforcement des capacités d'analyse et de prise de décision devraient compléter le PIN RC. En apportant une assistance technique significative, dans le domaine des appuis macroéconomiques, à l'échelle nationale et à l'échelle régionale, la Commission a probablement contribué à une meilleure articulation entre les deux échelles. De la même façon, le programme FASTRAC visant l'amélioration de la gouvernance du secteur de transport et du transit, à travers notamment un renforcement des administrations concernées, un meilleur partage des informations dans la sous région et un appui à l'application effective des réglementations communautaires devrait concourir lui aussi à de telles synergies. Cependant, l'ordre de grandeur des interventions physiques de la Commission sur les infrastructures de transport en RC n'est pas à même d'avoir modifié de manière sensible la connectivité des réseaux au niveau régional. Cela limite fortement les synergies potentielles entre le niveau national et le niveau régional.</p>	
<u>Méthode d'analyse pour l'indicateur :</u>	
10 ^{ème} PIN, p 36	<p>L'intervention de la CE est conforme à son objectif d'appui à l'intégration régionale en vue de constituer des aires préférentielles d'échanges dans le cadre des itinéraires structurants de transit adoptés par l'UDEAC en 1993 (Acte n°9/93-UDEAC-556-CD-SEI). Dans le cadre de la programmation régionale du 9e FED sera prise en compte la question des axes structurants régionaux. Les initiatives au niveau national seront coordonnées avec les activités qui seront prévues dans le document de stratégie régionale. De manière générale, les priorités définies dans le programme indicatif régional (PIR) pour 8e FED portent sur les transports et les écosystèmes forestiers. Le désenclavement régional à travers la réhabilitation des infrastructures routières constitue également une priorité aussi bien pour le pays que la région. Une autre priorité est le soutien à l'intégration régionale dans le cadre de la CEMAC et des futurs APER. L'appui communautaire devra favoriser la dynamique de coopération et intégration sousrégionales par le financement en complément avec le PIR des activités visant à consolider le processus d'intégration économique régional et les initiatives de coopération régionale.</p>
PIR , p25	<p>Compte tenu des objectifs stratégiques de la région, des leçons du passé, des orientations de l'Accord de Cotonou, des interventions des autres bailleurs de fonds, de la complémentarité avec les stratégies adoptées au niveau des PIN 9ème FED, il est proposé de faire de l'intégration économique régionale l'élément central de notre stratégie de coopération. En matière de coopération fonctionnelle il est également proposé de poursuivre les efforts entrepris dans le</p>

	<p>passé d'appuyer la mise en place d'une stratégie régionale de facilitation de transport et la gestion rationnelle des ressources naturelles. Compte tenu de l'importance de la stabilité politique pour le développement économique et le processus d'intégration, la stratégie de coopération contribuera également au renforcement du dialogue politique dans la région. Le financement des programmes régionaux doit s'appuyer sur le principe de complémentarité des fonds nationaux (PIN, budget national, autres sources) et régionaux. La concentration des moyens est indispensable pour atteindre des dimensions critiques au niveau des actions et poursuivre des orientations stratégiques majeures sur le long terme.</p>
RAC 2006 p. 22	<p>Document stratégique régional et programme indicatif régional pour le 9e FED Sur le plan régional, le Congo bénéficie des projets en cours dans le cadre de la coopération communautaire régionale. Les axes d'interventions prioritaires retenus sont rappelés en annexe XIII.</p>
PIN 9 p. 45	<p>« Un indicateur de performance de tendance devrait évaluer les progrès effectués par le Congo dans la mise en oeuvre de réformes régionales et le respect des engagements régionaux, notamment concernant l'union douanière et la convergence des politiques macroéconomiques : solde primaire positif, variation négative ou nulle du stock d'arriérés intérieurs et extérieurs, variation annuelle en pourcentage de la masse salariale de la fonction publique égale ou inférieure à celle des recettes budgétaires, taux de couverture extérieure de la monnaie supérieur ou égal à 20%. A présent la République du Congo ne respecte que les critères relatifs à la variation de la masse salariale de la fonction publique et des recettes budgétaires ».</p>
RAC 2004 p. 29	<p>« Le PIN du 9ème FED épaulera, dans la mesure du possible, les implications des éventuels appuis dans ces domaines. La cohérence et la complémentarité avec les interventions du Programme indicatif régional seront également prises en compte. Ces appuis pourront concerner le renforcement de capacités nationales et la mise en œuvre d'actions visant notamment une plus grande implication des autorités nationales dans les questions d'intégration régionale et de l'OMC; la convergence de politiques macroéconomiques ; l'union douanière et le marché commun ; les politiques sectorielles régionales ; l'intégration de l'économie de la République du Congo dans l'économie mondiale, plus particulièrement en matière de commerce ; et l'assistance à l'application au niveau national de décisions internationales concernant le pays ou la région ».</p>
EAMR 2005, p. 17, 10, 3	<p>« Le Programme Indicatif Régional mérite une attention particulière, notamment pour son volet « transports ». En effet le Congo et certains aspects d'intégration régionale pourraient être mieux pris en considération ». « La cohérence et la complémentarité avec les interventions du Programme indicatif régional seront également prises en compte. Ces appuis pourront concerner le renforcement des capacités nationales et la mise en œuvre d'actions visant notamment une plus grande implication des autorités nationales dans les questions d'intégration régionale et de l'OMC, la convergence des politiques macroéconomiques, l'union douanière et le marché commun, les politiques sectorielles régionales, l'intégration de l'économie de la République du Congo dans l'économie mondiale, l'assistance à l'application au niveau national de décisions internationales concernant le pays ou la région. Le document de stratégie de coopération régionale²⁶ pour le 9^e FED a été signé le 24 janvier 2003 avec la CEMAC et la CEEAC, faisant suite à son approbation par le comité du FED le 19 novembre 2002. Son enveloppe est de 55 M€. Les axes d'interventions prioritaires retenus sont : L'intégration économique régionale et l'appui au commerce (16 M €). La facilitation de la réalisation du réseau des axes structurants des infrastructures de transport (20 M€). La poursuite de la gestion durable des ressources naturelles et la conservation des zones essentielles pour le maintien de la biodiversité et de ses potentialités (14 Mio €). Hors concentration : l'instauration d'un mécanisme de prévention des conflits et de dialogue politique au niveau régional (5 Mi€)».</p>

²⁶ Concerne les 6 pays de la CEMAC ainsi que Sao Tome et Principe

RAC 2004, p. 12	« La négociation d’APE a vu peu de progrès en 2004. Un nouveau rapport sur la mise en œuvre des APE de mai 2004 conclut à leurs effets potentiellement dévastateurs sur l’économie congolaise. On créerait ainsi une zone de libre échange fonctionnant avec des règles libérales, dans un environnement sans institutions et cadre juridique adéquats, le tout dans un système économique stagnant et non structuré. Le Congo bénéficiera d’un appui et d’une assistance technique pour renforcer les capacités nationales de négociations multilatérales et l’application des accords de l’OMC. Le Congo bénéficie du protocole ACP sur le sucre à hauteur de 10.186,1 tonnes. Tout changement dans l’accès au marché européen sera négocié dans le cadre des négociations APE. Les questions commerciales sont très importantes pour le développement du Congo et le potentiel de coopération entre le Congo et l’UE n’a pas été pleinement exploité. Le renforcement des capacités d’analyse du commerce, l’appui à la promotion des exportations et la création de plates-formes de consultation entre décideurs politiques et secteur privé constituent des exemples d’initiatives qui pourraient être développées dans le contexte de la coopération Congo-UE »
RAC 2003, p. 10	« À part les difficultés techniques intrinsèques aux négociations complexes, la CEMAC doit aussi tenir compte de plusieurs contraintes telles que sa faible densité de population, ses infrastructures de communication limitées et une intégration économique très faible (peu d’échanges intra-CEMAC, nombreux obstacles aux échanges). Le Programme indicatif régional du 9e FED, en complémentarité avec les stratégies nationales dans la région, est axé sur l’intégration économique régionale».
RAC 2001 p. 6	« (...) traduit entre autres dans projets proposés pour le programme indicatif régional du g Le désenclavement régional à travers la réhabilitation des Infrastructures routières constitue une priorité aussi bien pour le pays que pour la région. La réhabilitation de la route Brazzaville/Pointe-Noire et le doublement la voie ferrée reliant les deux villes revêtent une importance majeure. Parmi projets importants, on peut aussi souligner l’amélioration de la communication avec le Gabon avec l’axe routier Franceville-Lékéti et la proposition de relance du projet de pont entre Brazzaville et Kinshasa ».
5.4.3 Existence d’actions concrètes afin d’améliorer la coordination des deux niveaux : activités conjointes, outils d’évaluation des effets des programmes régionaux sur la situation de la RC, etc.	
Il y a bien pour tous les acteurs de l’aide communautaire en RC une connaissance des interventions et stratégies nationales et régionales. Les stratégies organisent bien des complémentarités logiques fortes et avérées. Par contre, au niveau de la réalisation des programmes, les équipes travaillent de manière isolée, chacune confrontée à des difficultés spécifiques pour lesquelles la mise en commun ne s’impose pas et n’est pas susceptible d’apporter des solutions. Les divergences entre les deux niveaux dans l’avancement compliquent la mise en œuvre des actions.	

2.6 Gestion des ressources naturelles

QE 6 - Dans quelle mesure les interventions de la Commission dans le secteur environnemental ont-elles contribué à renforcer les capacités de gestion durable des écosystèmes forestiers ?

Justification de la question et commentaire: Les interventions dans le domaine de la gestion des ressources naturelles (GRN) sont généralement considérées par la Commission comme faisant partie des questions transversales « environnement ». Leur importance a été démontrée, depuis le Sommet de Rio en 1992, et n'a cessé de grandir, notamment avec le Programme ECOFAC. Depuis le 6ème FED, le développement rural n'est plus un secteur de concentration ; ce n'est qu'avec le 10ème FED que la GRN (la gouvernance forestière et aires protégées) retrouvent leur importance comme un sous-secteur du secteur de concentration « gouvernance ». Le processus FLEGT²⁷ (depuis 2005), l'appui aux aires protégées au niveau régional au travers du projet ECOFAC²⁸ (depuis 1992) et plus récemment au niveau national avec le PAVAP29 sont les principales interventions en RC. Le programme ECOFAC a appuyé le Parc National d'Odzala-Kokoua (~2 M€/PIR) sur toute la période d'évaluation et a démontré le besoin d'une agence spécialisée pour les aires protégées ; cela a conduit au financement du PAVAP (2,7M€, 9èmeFED). Dans le secteur forestier, l'Observation Indépendante FLEG, financée sur ligne budgétaire (1,6 M€), vient d'être prolongée, alors que le projet de « Développement du système de traçabilité des bois et produits forestiers en République du Congo » (10^{ème} FED, 2 M€, 2009-2012) vient de démarrer. Tous deux, bien que conçus avant le développement de l'APV Congo³⁰, viennent en appui à cet accord négocié entre 2008 et 2009 et qui sert de cadre stratégique pour la gouvernance forestière. Au total, ce sont environ 8,3M€ qui ont été alloués à la gestion des ressources naturelles par la Commission au cours de la période évaluée.

CJ 6.1. Les interventions de la Commission ont permis d'améliorer la capacité de gestion des aires protégées.

6.1.1. Évolution des dotations des institutions de gestion des aires protégées en infrastructures, équipements et personnel.

Les interventions de la Commission dans le secteur des aires protégées se sont centrées sur le Parc National d'Odzala-Kokoua (PNOK) au travers du Programme Régional ECOFAC et sur l'Appui à la création d'une Agence Congolaise de la Faune et des Aires Protégées (Projet PAVAP). Lors du démarrage de l'appui au PNOK (1992), celui-ci n'avait bénéficié d'aucuns investissements, une grande partie du Parc n'avait pas été explorée et il n'y avait pas de plan d'aménagement. Le financement de la Commission a permis : La construction du quartier général du parc, de postes de surveillance et de logement et leur équipement ; L'aménagement des voies navigables, la réhabilitation de pistes et de ponts et l'ouverture d'une piste d'atterrissage ; La mise en place d'une infrastructure touristique et scientifique ; L'extension du Parc à 1 354 000 ha ; Le déploiement d'éco-gardes et la réalisation de patrouilles anti-braconnage ; L'établissement de plusieurs bureaux, dont une antenne à Brazzaville. Cependant, l'entretien de l'infrastructure et le maintien du personnel ne sont pas assurés sur le long terme malgré les efforts effectués de recherche de financements additionnels. Le manque de motivation du personnel et les pressions qu'ils subissent pour contourner les règles sont énormes. Les retards de paiement des salaires par l'Etat, en sont la première cause. Le PAVAP a permis : La compilation d'un état des lieux des aires protégées ; Le développement d'un cadre institutionnel et de textes réglementaires ; La restauration d'un bâtiment et d'un équipement minimum adéquat ; Le renforcement des capacités des cadres du MDDEFE et la recherche de partenariats avec des institutions similaires africaines. Malheureusement, la loi portant sur la création effective de l'ACFAP n'a pas encore été approuvée par le Parlement congolais, aucune source de financement n'est donc actuellement disponible pour assurer son démarrage ainsi que son fonctionnement à long terme.

Méthode d'analyse pour l'indicateur :

Entretien avec l'administration	ECOFAC est terminé ; Afrikan Parks prend la relève ; aucun suivi ne sera assuré par l'ON. La matérialisation des limites est presque terminée ; les plans d'aménagement pour le PNOK et Lossi existent. L'équipement fourni au travers du PAVAP a fait l'objet d'un appel d'offres en février 2010 et n'est pas encore
---------------------------------	--

²⁷ Forest Law, Enforcement and Trade = Application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux (Plan d'Action de la CE), <http://ec.europa.eu/environment/forests/flegt.htm>

²⁸ Ecosystèmes forestiers d'Afrique Centrale (programme régional)

²⁹ Appui institutionnel au Ministère de l'Economie forestière et de l'Environnement pour la valorisation des Aires protégées, (DSP 9)

³⁰ Accord de partenariat volontaire entre l'Union européenne et la République du Congo sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux des bois et produits dérivés vers l'union européenne (FLEGT)

congolaise.	disponibles : les procédures sont très longues ; les rénovation au bâtiment de l'ACFAP ne sont pas terminées.
Entretien avec Commission de l'Union européenne.	Encore en déc. 2009 on parlait d'une prolongation du projet et d'un accompagnement à l'ACFAP après sa création ; en 2010 cette possibilité a été abandonnée : pas de suite logique alors que les questions de biodiversité se posent à long terme, pas de désengagement progressif.
Entretien avec Acteur Non Etatique.	L'intérêt de la Commission pour la conservation n'existe plus ; il n'y a pas de mécanismes financiers pour pérenniser les acquis.
ECOFAC - http://www.ecofac.org/Composantes/CongoOdzala.htm	« Créé en 1935, le parc national d'Odzala n'avait fait, jusqu'en 1992, l'objet d'aucun aménagement. Un effort important a donc été fourni pour le rendre opérationnel en l'aménageant avec les structures, équipements et personnel nécessaires à sa vocation de conservation. Ce travail a permis la construction du quartier général du parc et de plusieurs postes de surveillance, l'aménagement des voies navigables, la réhabilitation de pistes et de ponts et l'ouverture d'une piste d'atterrissage. Outre leur importance pour l'aménagement de l'aire protégée, ces travaux ont contribué de façon significative au désenclavement d'une zone pratiquement coupée du reste du pays. Soutenant les activités de conservation, la composante a poursuivi une démarche d'appui au développement de la région par la valorisation des ressources naturelles. Un important travail de recherche et de prospection a permis de mettre en évidence le remarquable potentiel touristique de l'écosystème grâce à la qualité de la vision de la grande faune dans le nord du parc, Les infrastructures et circuits touristiques ont été mis en place pour répondre à une demande internationale croissante pour l'écotourisme à Odzala. Les recherches menées dans la partie nord de l'écosystème ont mis en évidence des zones d'une richesse biologique exceptionnelle, notamment la forêt marécageuse de la Djoua, l'escarpement d'Ekotou et les grandes salines du nord, permettant ainsi de justifier, en 2000, l'extension de l'aire protégée. »
ECOFAC V (FED 10) DTA, p. 6	« Plus les périodes de transitions entre les phases d'ECOFAC étaient longues, plus les acquis s'érodaient: les capacités humaines qui avaient été formées, notamment dans les institutions nationales, étaient récupérées par les projets, les infrastructures et le matériel n'étaient pas entretenus et se dégradaient. »
ECOFAC- Rapport d'activités Janvier-Juin 2001, p. 57, 60-61, 64	« A la limite de la zone de recolonisation de la forêt sur la savane, le parc national d'Odzala, parmi les plus anciens d'Afrique centrale, doté d'une biodiversité animale et végétale remarquable, constitue un patrimoine naturel de tout premier ordre. Il se situe dans la partie nord ouest du pays, dans une région dont le développement s'est organisé il y a plusieurs décennies autour d'activités mobilisatrices importantes comme le latex, la cacao-culture, le palmier à huile, l'exploitation forestière. Ces différents pôles, artificiels pour leur majorité à travers une volonté étatique, et sans réel tissu industriels, n'ont pu survivre face aux attentes de toute une région. Leur déclin s'accompagne d'un enclavement de la région, qui se referme sur elle-même, provoquant le retour à des stratégies de survie autour de la cueillette, de la chasse, de la pêche et de l'agriculture vivrière. La population, peu nombreuse (± 5000 personnes), se répartit le long de la limite sud ouest de l'aire protégée. Jusqu'en 1992, le parc n'a bénéficié d'aucun investissement. Il était le site de braconnage d'éléphants, pour le trafic d'ivoire, réalisé en quantité importante. Depuis fin 1998, le ministère de l'économie forestière a accepté le principe de l'extension du parc, dont la procédure de classement a démarré début 1999, pour aboutir en mai 2001 avec la signature du décret d'extension. (...) La mise en place du programme ECOFAC s'est heurtée à une absence de données à caractère scientifique et socio-économique relatives à l'aire protégée; une grande superficie du parc n'avait jamais été explorée. La composante Congo offre donc la particularité de dépendre de plusieurs bureaux : à Libreville et à Makokou pour la logistique, à Mbomo et à Ouessou pour les opérations, et enfin à Brazzaville pour la collaboration avec l'administration de tutelle. (...) Les budgets de la troisième phase alloués à la composante sont insuffisants, tant pour maintenir les structures existantes que pour accompagner le projet d'extension. La recherche de partenaires, mais aussi de financements complémentaires, demeure donc une action prioritaire pour poursuivre l'aménagement du PNOK. Par ailleurs, il est peu cohérent d'assurer cet aménagement sans un minimum de garanties financières à plus ou moins long terme pour assurer la pérennité de ce travail. Le coût de fonctionnement minimum, tel que réalisé actuellement (surveillance, entretien des infrastructures et logistiques) du parc est estimé à 750.000 Euros par an. La prise en compte des extensions devrait porter ce budget à 1.250.000 Euros. » (...) La mise en place de cette structure, qui a nécessité un très gros effort d'encadrement, bute sur le manque de personnes ressources pour accompagner les chefs d'unités, et sur les pressions que subissent les cadres nationaux pour le contournement des règles. Au niveau de l'unité conservation-développement, la faiblesse des chefs de secteurs, tant vis-à-vis des écogardes que des populations, a profondément affecté les performances de cette unité. La gestion du personnel. Au début de l'année 2001, la composante a sollicité l'appui de la cellule de coordination pour

	<p>la formulation d'une convention collective des métiers liés à la gestion des aires protégées, et ce, afin de résoudre les difficultés qu'elle éprouve régulièrement avec le travailleur face à l'absence de texte régissant les travaux et professions. (...) Dans le nord du parc, des cas constatés de braconnage par les gardes ont conduit au licenciement de deux personnes. Réalisée au cours du premier trimestre 2001, cette remise au travail a très vite débouché sur un mouvement de grève... »</p>
<p>Afrique ENVIRONNEMENT Plus, Nov.-Déc. 2010, pp 18-19</p>	<p>« A quand le démarrage de l'Agence Congolaise pour la Faune et les Aires Protégées : Le Projet d'Appui de l'Union Européenne du Ministère du Développement Durable, de l'Economie Forestière et de l'Environnement pour la Valorisation des Aires Protégées (PAVAP) appuie depuis mai 2008 le Projet d'Agence de Gestion de la Faune et des Aires Protégées (PAGFAP) mis en place en 2006 par le MDDEFE en vue de l'installation d'une Agence Congolaise de Faune et des Aires Protégées (ACFAP). Plusieurs experts locaux et internationaux s'y attèlent Actuellement, la future Agence (qui doit normalement ouvrir ses portes début 2011) dispose déjà d'un cadre institutionnel, de textes réglementaires, d'un statut d'Etablissement Public à caractère Technique et Scientifique (EPTC), d'un bâtiment en voie de restauration attribué par le Ministère et d'un équipement minimum adéquat. Le démarrage effectif de l'Agence est lié à la légalisation, c'est-à dire à l'adoption par le Parlement de la loi portant création de l'ACFAP. Vu les retombées durables (politique, économique, sociale, environnementale...) de cette future Agence, ne serait-il pas judicieux de mettre rapidement cette machine en marche (ACFAP) même si au préalable, elle devra s'appuyer sur des financements extérieurs (à travers certains bailleurs de fonds) et internes (à travers l'Etat, les opérateurs privés...) ? Pour cerner les lenteurs qui caractérisent le démarrage de cette Agence, il faut peut-être replonger dans son historique. En réfléchissant sur les stratégies pouvant améliorer la gestion durable du patrimoine forestier congolais, le Ministère du Développement Durable, de l'Economie Forestière et de l'Environnement a créé en 2006 une cellule d'experts chargés de mettra en oeuvre les termes de références qui aboutiront quelques mois plus tard à la naissance du Projet d'Agence de Gestion de la Faune et des Aires Protégées (PACFAP) dont la Directeur est Monsieur Constantin MBESSA. En mai 2008 ce projet fut renforcé par le Projet FED d'Appui su MDDEFE pour la Valorisation des Aires Protégées (PAVAP] avec trois assistants techniques dont un Chef de Mission, Régisseur du Projet (Dr. J.C. Heymans), un comptable Expert administratif et financier (P. Brugeaud) et un expert en législation (Mme D. Normand) qui a terminé. son contrat. Le Maître d'Ouvrage (autorité contractante) de ce contrat confié au Bureau d'Etudes GOPA est le Ministère de l'Economie, du Plan, de l'Aménagement du Territoire et de l'intégration, Ordonnateur national du Fonds Européen de développement, le Maître d'oeuvre est le Ministère du Développement Durable, de l'Economie Forestière et de l'Environnement. L'équipe mise sur pied, s'est lancée dans une série d'activités dont la priorité était la réalisation d'un état des lieux des Aires protégées, de missions de lobbying en direction des principales Agences africaines de Conservation, du renforcement des capacités locales, du montage de scénarii institutionnels sur ce à quoi pourrait ressembler la future structure de gestion de la faune et des aires protégées ... (...) Les tâches auxquelles doivent s'attendre les cadres opérationnels de l'Agence sont énormes. Citons entre autres le déclenchement de sources de financement durable susceptibles de couvrir à ses débuts, le fonctionnement de l'ACFAP avant que celle-ci puisse atteindre le seuil de retombées à l'instar du pétrole et du bois. Mais d'ores et déjà, nous pouvons affirmer que les potentialités naturelles sont réunies pour faire de l'ACFAP un trésor national durable et un troisième pôle économique pour le Congo Brazzaville. Actuellement les appuis en cours sont essentiellement ceux en provenance du PAVAP (à travers ses devis-programmes) qui essaie tant bien que mal de répondre aux nombreuses attentes. Ce projet de l'Union Européenne appuie certaines activités prioritaires notamment celles liées aux Termes de Références. Parmi les acquis du PAVAP et du PACFAP, citons l'état des lieux du statut actuel des aires protégées et de la capacité institutionnelle, le Forum international de discussion d'avril 2009, l'élaboration d'un plan d'action, le renforcement des capacités locales, l'élaboration des textes réglementaires de la future Agence, la recherche de sources de financement, l'élaboration d'un Plan Quinquenal.... L'Etat, par l'intermédiaire du MDDEFE apporte également une contribution financière à l'exécution de ces programmes. Quel est le potentiel : Il faut insister que le Congo Brazzaville dispose d'atouts incommensurables que sont ses ressources naturelles. Parmi ces atouts, on peut citer un riche réseau d'aires protégées, un cadre légal pouvant favoriser toute activité liée à celles-ci, une importante richesse en biodiversité. Enfin on peut décrire la position stratégique de certaines de ses aires protégées transfrontalières et une faible densité de population, minimisant ainsi le risque de pression humaine sur ces ressources. Il est toutefois vrai qu'il s'agit là d'avantages qui devraient en principe rendre la gestion de ce patrimoine souple et financièrement rentables pour l'Etat en général, et pour les populations riveraines en particulier. Mais cependant, plusieurs difficultés subsistent, mettant ainsi en léthargie toutes les possibilités visant à un début effectif et concret des activités concernées. L'une des principales difficultés est la quasi absence de financement, les pressions tel le braconnage et l'exploitation anarchique des ressources, le conflit homme-</p>

	<p>éléphant. Il y a également des difficultés d'ordre gestionnel à savoir un plan de gestion des AP à laquelle doit emboîter le pas une stratégie nationale de conservation de la biodiversité. Le manque de moyens techniques et une insuffisance en personnel, les exploitations diverses (minières, forestières et pétrolières) dans les AP, l'absence d'AGR, le manque de cadre juridique organisationnel et fonctionnel relatif aux activités écotouristiques. Et enfin, une implication réelle des populations dans la gestion des AP. Les perspectives sur le plan technique : L'ACFAP entend développer plusieurs types de partenariats tant sur le plan interne que dans la Sous-Région, voire à travers tout le Continent, et plus loin au plan international. (...) Sur le plan extérieur, il faut préciser que l'élément déclencheur pour l'Agence est celui basé sur le type de coopération sud-sud. Dans le domaine de l'écotourisme ce serait une première: une initiative à laquelle tient fermement le Dr J-C Heymans, régisseur du PAVAP. Cela peut se concrétiser par l'échange de touristes, de programmes d'exploitation commune de ressources naturelles, de chercheurs, des villageois artisanaux, du privé etc. (...) Au-delà de 2010, l'ACFAP prévoit dès sa création officielle, afin d'assurer sa participation au comité de direction d'autres institutions connexes, de cibler les acteurs et tribunes susceptibles d'avoir une influence sur la gestion de la faune et des aires protégées du Congo. L'ACFAP entend également développer une politique de sensibilisation accrue notamment par la conception de supports (dépliants, affiches, autocollants, ...) et de missions autour des aires protégées et, enfin l'organisation d'ateliers de formation par catégorie du personnel. Sur le plan économique, l'Agence se propose de créer des protocoles d'accord, notamment avec le secteur privé et les associations villageoises pour l'obtention de lignes budgétaires en vue de favoriser le développement économique et social dans et autour des AP, et créer des infrastructures de base d'accueil et d'hébergement des touristes. Cela nécessite la mise en place d'un mécanisme de recherche de financement, seule possibilité pouvant éviter au projet de mourir dans l'oeuf. Le gouvernement apporte sa contribution en accordant un financement pour l'ACFAP via le budget 2011, ce qui incitera les bailleurs de fonds et les investisseurs nationaux et internationaux à participer activement à ce challenge que représente le fonctionnement durable et rentable des aires protégées du Congo au profit de la nation en général et des populations locales en particulier. »</p>
<p>ECOFAC, Rapport d'activités juil.-déc. 2003 (CTS 031230) p. 15</p>	<p>« La composante Congo bénéficie de nombreux financements complémentaires (recettes tourisme, FFEM, espèces phares, Energy Africa, Stuart Foundation, Conservation International), ce qui lui permet de traverser la période de transition sans trop de difficultés. »</p>
<p>PAVAP, Rapport de clôture DP1_2010, p. 10, 12-13</p>	<p>« Le PAVAP dispose d'un état des lieux cohérent et relativement complet (...) de la capacité institutionnelle [qui] démontre l'importance de la création urgente d'un système adéquat...2 ou 3 modèles (simulations) de système institutionnel à mettre en place (...) ont été élaborés et soumis pour discussion aux invités du Forum. (...) venus de partout, en particulier de l'intérieur du pays et de l'étranger. »</p>
<p>Evaluation à mi-parcours du Programme ECOFAC phase IV, DRAFT, p. 76-78, 80, 85</p>	<p>« La question du paiement régulier des salaires des éco-gardes pour la plupart supportés par le fonds forestier demeure problème au sein des aires protégées et spécifiquement au Parc National d'Odzala où ils accusent entre 9 et 20 mois d'arriérées de salaires, créant ainsi un climat social délétère au sein du projet, préjudiciable à l'atteinte des objectifs de conservation. (...) Il fut créé en 1935 avec une superficie initiale de 126 600 hectares, puis agrandi progressivement pour atteindre 1 354 600 hectares en 2001 par décret n° 221 du 10 mai 2001. Cet agrandissement vertigineux du Parc sans mesures d'accompagnement efficace... Les observations zoologiques, à travers les patrouilles, les études biologiques, le suivi écologique et les inventaires effectués jusqu'à ce jour révèlent et confirment la présence d'une forte biodiversité animale au sein du Parc National et de ses environs. (...) Le contexte environnemental du parc est également marqué par la présence de cinq (05) concessions forestières qui l'entoure (UFA Ngombé et Mambili (au sud-est), les UFA Tala-Tala, Jua-Ikié (au nord) et l'UFA, Kelle-Mbomo (au sud-ouest). Seule l'UFA Ngombé est sous aménagement durable et certifié avec le label FSC. (...) Les phases précédentes d'ECOFAC ont surtout permis de développer un ensemble d'infrastructures utiles au fonctionnement et à la vie dans le parc ainsi que des infrastructures touristiques. L'entretien de toutes ces infrastructures dont certaines sont aujourd'hui abandonnées nécessite une enveloppe budgétaire importante pour le parc. Au plan des infrastructures, des logements du personnel ont été dotés de cuisines et toilettes, quelques ponts construits, les routes et pistes externes et internes au PNOK/SGL et voies fluviales entretenues, et les toits du campement des touristes aménagés. Le projet a également hérité d'un groupe électrogène et de deux véhicules et un camion des projets (également sous financement de l'UE) clôturés, et a acquis trois nouveaux véhicules tout terrain et un lot de matériel informatique ainsi que d'importants lots de matériels/équipement : vélos, équipement garage, GPS, tentes, caméras digitales, etc. »</p>

6.1.2. Existence d'une coordination entre les différents acteurs (État, ONG, PTF, etc.).

Au cours de la période en revue, le projet ECOFAC a été le seul intervenant au niveau du parc national Odzala-Kokoua (PNOK) et de sa périphérie. Il s'ensuit que le programme fût considéré comme le substitut de l'État, tant par les populations que par l'Etat lui-même. En outre, les infrastructures et le personnel nécessaires à la gestion d'un Parc de cette taille ont fait défaut de même que les informations socio-économiques et scientifiques. Dans ce contexte, les ressources disponibles ont été insuffisantes tant pour assurer le développement du Parc que celui de la région et le programme a recherché des partenariats au niveau national (pour le développement d'activités -limitées- pour les populations riveraines) et au niveau international (WWF, WCS, CI, FEEM, etc.) pour le développement du Parc. Malgré son ancrage régional et la participation dans un réseau transfrontalier, la concertation entre les différents intervenants pour une harmonisation des approches et d'échange d'expérience reste encore faible. Il n'existe pas encore de cadre définitif de cogestion du PNOK avec les populations riveraines. Un des résultats les plus marquants du PAVAP est la réalisation d'un « Forum international » en avril 2009 qui a attiré l'attention sur les activités du projet ainsi que les visites des aires protégées réalisées. Néanmoins, ces activités ne représentent que des actions ponctuelles qui ne font pas partie d'une structure de coordination établie. Si le PAVAP a principalement dans le cadre des besoins révélés par le projet ECOFAC, le projet s'est développé sans synergie avec ce dernier et un volet d'appui à ECOFAC dans les zones périphériques a dû être abandonné pour un défaut de conception; il a été même impossible pour ECOFAC de « récupérer » le financement de ce volet.

Méthode d'analyse pour l'indicateur :

Entretien administration congolaise.	Les activités de conservation ont été divisées entre différents intervenants : le secteur sud où intervient le programme ECOFAC, le secteur Nord qui bénéficie en plus d'un appui de WWF et le secteur Est zone d'actions supplémentaire de WCS. Il n'existe pas de réelle coordination et on ne peut pas parler d'unicité du Parc. La création de l'ACFAP a été réalisée par un texte du Ministre en attente de l'approbation de la loi.
Entretien Commission de l'Union européenne.	Les différents parcs reçoivent différents appuis qui poursuivent différentes stratégies : la création de l'ACFAP permettra d'harmoniser cela. Un premier outil est la banque de données, partiellement en ligne : www.acfap-congo.org mais 5 aires protégées sur 16 ont accès à l'Internet. Le Conseil national des Aires Protégées, rattaché à la Présidence, reprend toutes les institutions liées à la gestion de la biodiversité.
ECOFAC V (FED 10) DTA, App 4 Activités, p. 2	« Ce programme [ECOFAC] s'est substitué trop fortement aux différents responsables chargés de la gestion des Aires Protégées. Les Etats se sont progressivement déchargés d'une partie de leurs responsabilités de gestion des Aires Protégées, au profit d'ECOFAC. De même, le salariat des populations les a également complètement désresponsabilisés. »
ECOFAC- Rapport d'activités Janvier-Juin 2001, p.60, 68	« [des] partenaires (...) se sont joints aux efforts déployés par la Commission européenne pour le développement du parc national d'Odzala Kokoua (PNOK). Il s'agit de • Conservation International pour l'encadrement à l'unité conservation, et le don d'un camion (...) Par ailleurs, Conservation International s'est engagé à doter, à court terme, le PNOK d'un fonds fiduciaire pour garantir la pérennité de celui-ci. • la Margot Marsh Foundation, pour sa contribution à la construction du centre de recherche et de monitoring ; • à la Stewart Foundation pour avoir fourni les ressources pour son équipement. (...) L'application des lois en la matière [lutte anti-braconnage] ne peut que générer des ressentiments envers ceux qui les font respecter, être à l'origine de mouvement de sociaux et de corruption, compliquer la tâche des politiques, si les actions de répressions ne sont pas accompagnées d'autres actions modifiant le contexte économique et social pour une majorité de la population. (...) Le secteur nord est sujet à une très forte pression de grand braconnage en provenance du Cameroun. La difficulté d'accès (4 jours de pirogue et de marche depuis le QG de Mbomo) rend extrêmement difficile le suivi du travail de ce secteur. »
Afrique ENVIRONNEMENT Plus, Nov.-Déc. 2010, pp 18-19	« ... aboutira fin avril 2009 à un Forum international tenu à Brazzaville, qui décida d'un modèle de gestion susceptible de mener à bien l'installation d'une Agence Congolaise de la Faune et des Aires Protégées. Aujourd'hui on ne peut parler de bilan puisque l'objectif principal, à savoir la création effective de PACFAP. n'est pas encore atteint. » « En 2010, plusieurs experts du PAVAP et du PAGFAP, parmi lesquels le Dr. J.C. Heymans, Chef de mission et régisseur du PAVAP, ont effectué de nombreuses et fructueuses missions tant nationales (en direction des Aires Protégées) qu'internationales auprès des agences soeurs renommées pour leurs expériences et réussite dans le domaine de l'écotourisme et de la gestion durable et rentable des aires protégées. C'est ainsi que, lors de leurs discussions sur le terrain avec les agences d'Afrique du Sud, du Kenya, de l'Ouganda, du Rwanda, du Gabon (et bientôt de Namibie et de Tanzania) nos experts ont pu conclure plusieurs préaccords de partenariat relatifs à l'échange de chercheurs, de programmes d'écotourisme, et enfin de financement. L'objectif poursuivi par l'équipe est de développer durablement la coopération Sud-Sud en matière de valorisation et d'exploitation rationnelle des aires protégées au

	profit des États membres et des populations riveraines des pays signataires. Cependant, il faut reconnaître que ces potentialités dépendent aujourd'hui de la légalisation et de l'installation effective de l'ACFAP. »
CE, Fiche récapitulative pour les conclusions, PAVAP, 29.04.2009	« ... du transfert de responsabilités de l'OS n°2, ainsi que des Résultats et des activités correspondant au volet B d'ECOFAC IV »
CE, Fiche de réponse, PAVAP, 29.04.2009	« La délégation de l'OS 2 à l'ECOFAC est mentionnée, mais les conséquences financières ne sont pas mentionnées. (...) Le transfert actuel de la mise en œuvre de l'OS n°2 au niveau d'ECOFAC IV est pertinent et mériterait d'être concrétisé au regard de la date limite d'engagement du PAVAP. »
Proposition de Financement n° 9ACP COB 18 et 9ACP COB 19 (PAVAP), p. 4	« En République du Congo, les principaux bailleurs de fonds pour la gestion et la valorisation des aires protégées sont le GEF, l'UNESCO, l'UE à travers le programme ECOFAC et les États Unis à travers le programme CARPE, mis en œuvre essentiellement par des ONG internationales de conservation (Wildlife Conservation Society, World Wildlife Foundation et Conservation International). Jusqu'à aujourd'hui, il n'existe pas de plateforme formelle pour la coordination entre bailleurs de fonds. »
ECOFAC – Rapport d'activités juillet-décembre- 2003, p. 30, 50	« La coordination a assisté aux réunions et aux ateliers du projet TRIDOM (Projet de Conservation de la Biodiversité Transfrontalière dans l'Interzone Dja - Odzala – Minkébé, financé par GEF / UNDP/ UNOPS). (...) Nous avons collaboré avec les responsables « écorégionaux » du WWF et nous avons fait plusieurs commentaires et remarques sur les documents du projet. Le projet est prêt à être approuvé définitivement par GEF. (...) Ces deux financements ont permis à Dr Magda BERMEJO de poursuivre ses études sur la fièvre ébola, la conservation communautaire et son programme d'habitation des gorilles dans le Sanctuaire de Gorilles de Lossi. Dr Bermejo a signé deux contrats de prestation de services : un avec le financement espèces phares (40%) et un avec le financement Energy Africa (60%). Des partenariats ont été confirmés avec trois ONG américaines qui contribuent à des degrés divers aux réalisations du programme, et auxquels se sont adjoints les financements FFEM et Espèces phares pour le développement des activités touristiques. »
ECOFAC – Rapport d'activités janvier-juin 2003, p. 58, (rapportCTS 030630)	« Au début du semestre, plusieurs sources de financement devenaient disponibles pour essentiellement le développement de la recherche et du tourisme à Odzala. Il s'agit de : Projet Espèces Phares financé par la Commission européenne pour la recherche (éléphants et gorilles) et le développement du tourisme de vision gorilles. Le projet FFEM pour l'appui au travail de conservation de la biodiversité à travers le développement du tourismeProjet GCF (Global Conservation Fund) pour la prospection et le suivi écologique des ressources du parc, notamment dans l'extension de l'aire protégée. (...) La proposition de révision du projet était examinée par CI à la fin du semestre. En plus de sa contribution au volet recherche et monitoring, ce financement apporte une solution pour financer à court terme (1,5 – 2 ans) les activités de surveillance dans le parc. [ébola, phase de transition] »
ECOFAC – Rapport d'activités juil.-déc 2002, p. 57, (rapportCTS 030630)	« La composante a de tous temps été confrontée à une problématique sociale ayant à plusieurs reprises paralysé le fonctionnement du projet. Seul intervenant dans la région, la composante travaille dans un contexte de sous-développement extrême, renforcé par un isolement (éloignement et très grandes difficultés d'accès). Sa capacité d'intervention (200 millions de FCFA sont dépensés par an dans le district) constitue un contraste avec les faibles possibilités d'intervention des autres institutions de l'Etat et expose le projet à de multiples sollicitations qui dépassent très largement ses responsabilités. Les crises sont donc essentiellement le résultat des difficultés pour l'Etat congolais d'accompagner le développement que le parc induit. La composante est perçue et présentée par les personnalités politiques et les autorités nationales et locales, comme une manne devant assurer le développement économique et social, pallier l'absence de subsides de l'Etat pour le fonctionnement des structures administratives, voir dans certains cas pour servir des intérêts politiques ou individuels. La manipulation d'opinion au niveau des villages (l'emploi/réalisations sociales) et du personnel (les conditions de travail), le blocage de dossiers sont les moyens de pression dont elles disposent. La gestion populaire, par les autorités, des affaires de la composante constitue la contrainte principale (appui de la composante au 'développement', recrutement du personnel). En période électorale, ces contraintes sont d'autant plus exacerbées et exploitées. D'autre part, le ministère de l'économie forestière est de plus en plus coupé des réalités de terrain. »

PAVAP, Rapport de clôture DP1_2010, p. 12-13	« 2 ou 3 modèles (simulations) de système institutionnel à mettre en place (...) ont été élaborés et soumis pour discussion aux invités du Forum. (...) venus de partout, en particulier de l'intérieur du pays et de l'étranger. »
Evaluation à mi-parcours du Programme ECOFAC phase IV, Annexe 5	« Une absence d'un outil de gestion et d'un cadre de concertation pour les acteurs intervenant dans et autour du parc. (...) Une planification et un suivi-évaluation participatif (...) Mécanisme de concertation inter acteur, en cours (...) Un outil de gestion du PNOK en cours de validation (...) Des avancées importantes dans la recherche des mécanismes de gestion durable du parc (African Parks Foundation, pour la gestion du PNOK et LCA pour le volet valorisation du potentiel touristique) (...) »
Evaluation à mi-parcours du Programme ECOFAC phase IV, DRAFT, p. 78, 80, 88, 92	« Le contexte social au sein du parc est caractérisé par une recrudescence des revendications salariales des éco-gardes qui ne perçoivent actuellement que la prime de patrouille payée par le projet ECOFAC IV ; ce qui place les responsables du parc en mauvaise position pour gérer une ressource humaine démotivée et psychologiquement affaiblie. Il se traduit également par une quasi-désertion du quartier général du Parc ces derniers temps par les responsables principaux (Conservateurs et conservateurs adjoints) à qui les primes promises par le gouvernement sont en retard depuis environ deux ans pour certains. Au plan opérationnel, le Parc est divisé en trois secteurs : le secteur sud où intervient le programme ECOFAC IV, le secteur Nord qui bénéficie en plus d'un appui de WWF et le secteur Est zone d'actions supplémentaire de WCS. Problème spécifique du site à résoudre Le principal problème du site au niveau national reste que le PNOK n'est ni doté de statut approprié, ni de personnel suffisant (absence d'une équipe formée et équipée pour fonctionner en autonomie), ni de budget de fonctionnement supporté par l'administration nationale. Cette situation rend difficile le rôle d'appui que doit lui apporter ECOFAC IV au Parc. Les autres problématiques actuelles du Parc portent entre autres sur : Le grand braconnage (notamment d'éléphants) et le braconnage des autres animaux; L'extrême pauvreté des populations riveraines ; Le niveau insuffisant d'implication des acteurs principaux dans la gestion durable y compris les riverains et l'Etat du Congo ; Le conflit homme/animaux notamment les éléphants; Les épizooties d'Ebola dans la région; L'absence de balisage des limites du parc ; La pression anthropique sur les autres ressources naturelles du parc, autres que la faune (agriculture, cueillette de produits forestiers non ligneux, la pêche et les ressources du sous sol) ; L'enclavement du Parc ; L'absence de consolidation des acquis des phases précédentes d'ECOFAC ; Par ailleurs, cette mi-parcours du programme dans la composante est aussi marquée par plusieurs missions organisées dans le Parc avec la facilitation du projet et au Congo par LCA (Leadership pour la Conservation en Afrique) intéressée par la prise en concession du volet écotouristique du parc (des échanges seraient avancés avec le gouvernement) ainsi que par des échanges avancés avec la fondation African Parks Foundation intéressée pour la gestion du parc. Le parc bénéficie également des appuis d'autres partenaires, mais les financements de ECOFAC IV restent les plus importants en enveloppe: WCS en tant que financier du système de surveillance à la périphérie Est du PNOK pour 15 millions de FCFA; CAWHFI dans le cadre des appuis en faveur des sites du patrimoine mondiale, appui au fonctionnement du système de surveillance à la périphérie sud-ouest du parc pour 64 millions repartis entre le fond forestier (50%), CAWHFI/UNESCO (30%) et ECOFAC/UE (20%); WWF-TRIDOM ETIC (GEF-FAO), à la périphérie nord du parc depuis 2005 à travers les fonds CARPE, USFWS pour 200 millions de FCFA ; PNUD - TRIDOM sur financement GEF, nouveau projet inter-état. La concertation entre les différents intervenants pour une harmonisation des approches et d'échange d'expérience reste encore faible. Pour y remédier, un expert court terme a été mobilisé par le programme pour préparer un cadre institutionnel de cogestion des ressources naturelles dans les villages riverains du Parc National d'Odzala – Kokoua et du Sanctuaire à Gorilles de Lossi. Ce cadre de concertation en cours de validation propose des organisations de concertation aussi bien au niveau des villages (Conseil Villageois pour le Développement Durable) que de district (Comité du District pour l'Environnement et la Gestion durable des Ressources Naturelles), départemental (Coordination Inter-Départementale pour le Développement des Ressources) et national (Commission Nationale d'Arbitrage et de Gestion des Conflits). »
6.1.3. Coordination régionale des aspects de conservation de la biodiversité.	
Malgré la faible coordination mentionnée précédemment au niveau des différents intervenants, les interventions de la Commission ont contribué au développement d'une coordination régionale de conservation de la biodiversité. En effet, le RAPAC (Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale) émane de la volonté du Programme ECOFAC de	

<p>pérenniser ses acquis. Au niveau congolais, le Programme a établi de nombreuses relations tant avec des ONG de conservation de la faune qui prennent en charge des aspects de développement et de protection, qu'avec des organismes de recherche, en particulier des universités, qui contribuent à la croissance des connaissances sur les ressources.</p>	
<p><u>Méthode d'analyse pour l'indicateur :</u></p>	
Entretien administration congolaise.	Un cadre institutionnel de concertation est en place pour ECOFAC ; le Forum réalisé par le PAVAP a donné une grande visibilité aux aires protégées congolaises.
ECOFAC V (FED 10) DTA, App 4 Activités, p. 2	« C'est le dispositif CEEAC et RAPAC qui permettra d'asseoir l'intégration Régionale. L'intégration régionale se fera au niveau de la COMIFAC, qui est l'institution politique régionale en la matière. »
ECOFAC V (FED 10) DTA, p. 11 & 15	« La stratégie propose : Un montage institutionnel efficient, résolument régional qui se base sur un maître d'ouvrage et un maître d'œuvre ayant un mandat et une légitimité régionale (Respectivement la CEEAC et le RAPAC). Et qui participera donc à la politique d'intégration régionale. Un soutien effectif sera apporté à ces structures pour en garantir l'efficacité. Des actions contribuant au renforcement de la dimension régionale de la gouvernance environnementale (FLEGT) et au renforcement des capacités humaines en matière de gestion durable des ressources naturelles. (...) Activité 3.1: Il sera procédé à la mise en place d'une "Cellule FLEGT Régionale" au sein de la Direction de l'Agriculture, du développement Rural et de l'Environnement de la CEEAC. Activité 3.2: Des actions spécifiques de renforcement du RAPAC, seront menées dans le respect strict de son plan stratégique et de l'axe 4 du Plan de Convergence de la COMIFAC, (...) Activité 3.4: Le renforcement des outils de gestion programme. De manière spécifique le programme soutiendra, l'OFAC, structure opérationnelle cofinancée par la Commission le Centre commun de recherche, la Belgique et les USA. Cette organisation assure déjà le pilotage de l'Etat des forêts et travaille à la mise en place d'un observatoire des aires protégées. »
ECOFAC- Rapport d'activités Janvier-Juin 2001, p.74-75	« Le gorille reste l'animal emblématique du parc qui lui donne sa valeur touristique. (...) Etudes Gorilles - Réalisées en collaboration avec l'Université de Rennes, l'Université de Liège (Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique), le département vétérinaire de WCS et avec l'appui d'ECOFAC, ces études ont été initiées en avril 2001 avec la venue des chercheurs de l'Université de Rennes.(...) Deux demandes d'études extérieures ont été adressées à la composante (étude des populations de buffles – L. Molloy [WCS]; étude des poissons de la rivière Mambili – Musée d'histoire naturelle de Paris). »
Proposition de Financement n° 9ACP COB 18 et 9ACP COB 19 (PAVAP), p. 5	« Sur le plan international, le Congo a ratifié les conventions suivantes : Convention de Ramsar (Loi n° 28/96 du 25 juin 1996); Convention CITES, dite Convention de Washington, (Loi n° 034/82 du 27 juillet 1982); Convention sur la diversité biologique, ratifiée le 25 juin 1996; (Loi n° 26/96 du 25 juin 1996) Sur le plan régional et sous-régional, le Congo a ratifié les conventions suivantes: Convention d'Abidjan relative à la coopération en matière de protection et de mise en valeur du milieu marin et des zones côtières en Afrique de l'Ouest et du Centre (Loi n° 21/85 du 19 juillet 1985); Convention africaine pour la conservation de la faune et des ressources naturelles, dite Convention d'Alger de 1968; Accord de Lusaka sur les opérations concertées de coercition visant le commerce illicite de la faune et de la flore sauvages (Loi n° 32/96 du 22 août 1996) ; Accord sur les oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie dite AEW/A/COMAE (Loi n° 7/99 du 8 janvier 1999) »
ECOFAC – Rapport d'activités janvier	« La coordination a assisté aux réunions et aux ateliers du projet TRIDOM (Projet de Conservation de la Biodiversité Transfrontalière dans l'Interzone Dja - Odzala – Minkébé, financé par GEF / UNDP/ UNOPS). (...) Cette ouverture 'naturelle' sur le Gabon procure au Congo des perspectives régionales pour sa conservation et son développement : une collaboration se met en place avec le bureau régional du WWF pour initier un projet de conservation transfrontalier. L'encadrement du sanctuaire de Lossi et son aménagement ont été poursuivis en partenariat avec l'université de Barcelone pour développer des études sur la biodiversité. »
ECOFAC – Rapport d'activités janvier-juin 2003, p. 27, (rapportCTS 030630)	« Le financement du programme Espèces Phares - Il s'agit d'un projet financé sur la ligne budgétaire environnement/forêts tropicales de la Commission européenne. La contribution financière s'élève à 2.687.181 euros dont 1.696.537 euros sur financement européen. Le complément de 990.644 euros provient des financements partenaires (FFEM, Coopération française, WCS, Université de Rennes, ...). Ce projet comporte cinq volets : Tourisme de vision de gorilles : Ce volet vient en appui aux actions menées par le programme ECOFAC sur deux sites : Odzala et Lopé. Il s'agit de poursuivre les activités de valorisation

	de cette espèce par l'écotourisme, permettant ainsi de générer des revenus pour les populations locales et pour les aires protégées. Etudes sur les gorilles et les éléphants de forêt : Ce volet est réalisé dans la partie nord du parc national d'Odzala où la présence de nombreuses clairières (baies, salines) dans la forêt offrent des conditions idéales pour des études comportementales et démographiques Tortues marines : Ce volet concerne cinq pays : Congo, Gabon, São Tomé, Guinée Equatoriale et Cameroun. (...) »
EMP ECOFAC phase IV, DRAFT, p. 83	« La contribution de la composante à l'objectif du programme ECOFAC IV reste peu visible à ce stade de mise en oeuvre. »
ECOFAC IV – DTA, p. 3 & 4	« En juin 2003, un atelier régional a été organisé à Kinshasa pour définir la stratégie de coopération CE / Afrique Centrale dans le secteur de la gestion des ressources naturelles et pour préparer la mise en œuvre du 9ème FED dans ce domaine. Cet atelier a rassemblé la CE, l'ensemble des pays de la sous région, les Etats membres de l'UE, le secteur privé, la recherche scientifique, les centres de formation, les ONG, concrétisant ainsi pour la première fois l'esprit du PFBC. Il a permis de valider les conclusions et les recommandations de l'évaluation prospective et s'est focalisé sur la recherche de solutions appropriées tenant compte des interventions de tous les partenaires tout en répondant aux problèmes de l'Afrique Centrale en matière de gestion durable des ressources naturelles. Il en a résulté le choix unanime d'une intervention communautaire qui réponde aux besoins d'appropriation institutionnelle et d'harmonisation régionale en matière de conservation et de valorisation d'un réseau d'aires protégées et de leurs zones périphériques au profit des populations locales. Les partenaires de l'Afrique Centrale coordonnent leurs interventions dans le cadre du PFBC (...) et ont décidé la mise en place d'une structure de coordination auprès de COMIFAC. »
PF PAVAP, p. 4	« A niveau régional, les bailleurs de fonds se concertent régulièrement depuis janvier 2003 dans le cadre du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC), dont le Ministère de l'Economie forestière de la République du Congo a été un des moteurs, et la CE un des premiers partenaires. (...) »
EMP ECOFAC phase IV, Annexe 5	« Rapport avec le reste du programme : Peu d'échanges, Régionalité peu marquée, limitée au CTRS, faible maîtrise des outils de capitalisation, Circulation de l'information avec RAPAC faible »
CJ 6.2. Les interventions de la Commission ont permis de créer les conditions d'une valorisation durable des ressources forestières.	
6.2.1. Mise en place d'un système de suivi – évaluation (orienté vers FLEGT).	
Le succès de l'APV repose sur les mécanismes de suivi et d'évaluation qui sont/seront mis en place dans ce cadre. Des mesures spécifiques sont prévues tant pour le suivi au niveau du terrain (légalité/traçabilité) que de l'application de l'Accord. En effet, l'APV prévoit : (i) la délivrance de « certificats de légalité » qui assurent que la production a été réalisée selon les grilles de légalité ; et (ii) un système de traçabilité qui assure le suivi du produit tout au long de la chaîne d'approvisionnement, débouchant sur (iii) la délivrance « d'autorisations FLEGT » à l'exportation vers l'Europe. La mise en œuvre de l'APV repose sur les structures déjà existantes (légèrement modifiées) du ministère en charge des forêts sous la tutelle d'un « Comité conjoint » du gouvernement de la RC et de la Commission. Celui-ci est appuyé par un « Secrétariat technique » multipartite congolais, composé de représentants du gouvernement, du secteur privé et de la société civile. L'accès à l'information et la transparence sont des éléments majeurs de l'Accord.	
<u>Méthode d'analyse pour l'indicateur :</u>	
Entretien administration congolaise.	Le projet de révision des aspects réglementaires est conduit par la FAO ; la mission d'appui pour les procédures de contrôle par l'EFI ; mais manque de moyens. L'appel d'offres pour l'équipement de la traçabilité ou le Protocole d'accord avec la FAO se sont révélés longs, lents et très exigeants, cependant l'équipement n'est pas tout, il faut également qu'une formation adéquate ait lieu. On passe d'un système manuel de traçabilité à un système informatique. Un avenant (5 mio €) devrait résoudre les problèmes demoyens et s'appliquera au projet « traçabilité », à la cellule de légalité, à l'audit indépendant (2 mio €), à la réforme de la loi environnementale). Les autorisations FLEGT doivent être émises dès déc. 2012 pour que la date limite de mars 2013 soit respectée (seuls des bois avec un certificat de légalité peuvent être introduits en Europe).
Entretien autre PTF.	Parmi ses objectifs le PAGEF a pour but, d'une part, de mettre en place un observatoire de la filière économique du bois pour fournir des informations sur la rentabilité forestière et, d'autre part, de la mise en place dans les Directions départementales de l'informatique et du SIGEF).

Entretien A.N.E.	Pour l'application de l'APV : le manuel de procédures n'existe pas, les indicateurs ne sont plus adéquats, les vérificateurs ne sont plus actuels, les textes légaux complémentaires (forêts communautaires, classement) n'existent pas encore.
Focus Group.	L'étude préliminaire « traçabilité » ainsi que la mission EFI sur la légalité ont mis en évidence des incohérences dans le texte de l'APV (annexes). Les modifications / adaptations doivent être prises au niveau du Comité conjoint, après une préparation en ateliers thématiques avec les différentes administrations concernées
Entretien Commission de l'Union européenne.	Le Comité conjoint a le pouvoir de modifier les annexes de l'APV, un mois après la signature des deux côtés. La mise en œuvre de l'APV doit être appuyée car le bois trouvera toujours un marché.
FSP – Développement du système de traçabilité des bois et produits forestiers en République du Congo - FED 10	« Le système proposé est cohérent avec la législation nationale, les systèmes régionaux CEMAC et répond aux exigences du processus FLEGT en termes de système d'assurance de la légalité. Il permet notamment l'enregistrement et le traitement des informations de traçabilité qui existent déjà actuellement sur support papier. (...) Entre autre, le système actuel ne peut pas garantir l'origine légale. Cela a un impact sur le gouvernement (difficultés pour garantir gestion durable des forêts, perte de recettes fiscales), sur les sociétés forestières (image négative), sur les communautés forestières (perte de ressources) et finalement sur l'ensemble de la population congolaise (minoration de la contribution du secteur forestier au PNB). »
Annual Action Prog. 2008 ; Action Fiches, Annexe III	« Les forêts du Congo représentent plus de 60% du territoire national. Le poids économique du secteur forestier est significatif (5% du PIB et 10% du PIB hors pétrole). Une étude commandée par la Banque mondiale en octobre 2003 estimait que la République du Congo perdait environ 8.000.000 USD de recettes par an (soit plus de 4.000.000.000 FCFA) à cause de l'exploitation et du commerce illégal de bois, ce qui représente plus d'un quart des recettes fiscales forestières effectivement perçues par l'Etat. »
Evaluation of study on timber tracing in Republic of Congo to the FLEGT requirements, pp. 2-3	“The proposed tracing system relies on current practice, in which a forest user acquires exploitation rights (titres d'exploitation). for a defined forest area and authorization for annual cuttings (Autorisation Annuelle de Coupe) for subdivisions of the forest area. These use rights are issued by the forest authorities (Direction/Directeur Général de l'Economie Forestière and Direction/Directeur Départemental de l'Economie Forestère). The information included in the proposed tracing system covers both the holder of use rights and exact location of exploitable forests. (...) The proposed system is considered to cover all the necessary stages of the supply chain and related traceability controls, even if the description of timber flows and related controls seem to be somewhat imprecise in many parts of the study.”
APV FLEGT entre la République du Congo et l'Union européenne, Note d'information, p. 8 & 9, 12, 15	« La vérification implique des contrôles documentaires et des visites de contrôle sur le terrain... (...)La vérification comprend une seconde étape pour le contrôle de la chaîne d'approvisionnement. (...) Le système de traçabilité englobera le bois importé et le bois en transit. (...) MESURES D'APPUI Pour mettre en œuvre l'accord, l'accent est mis sur le renforcement des capacités et le développement du système de traçabilité. (...) Le système de vérification de la légalité développé dans le cadre de l'accord sera donc plus complet et couvrira l'ensemble des critères inclus dans la grille de légalité. »
Fiche de Projet: Développement du système de traçabilité	« Le problème du paiement par l'Administration a jeté une ombre sur toute la 1 ^{ère} année du projet. venant demandé pour l'extension du projet `a l'appui à la gouvernance forestière à travers une contribution à la mise en œuvre du processus FLEGT ; Durée: 8 ans à compter de la signature de l'avenant ; Budget total : 8.020.000 € dont la contribution européenne 5.000.000 € ; Objectif spécifique : Rendre opérationnel le dispositif de contrôle prévu dans l'APV FLEGT en

des bois et produits forestiers en République du Congo, p. 2	République du Congo. Le projet inclut les audits de système pour les 2 premières années de fonctionnement effectif de celui-ci, ce qui explique sa durée. »
APV Congo, p. 6-7, Annexe IX. p. 154, Annexe XI, p. 160	« Art. 8 : Le Congo met en place un système pour vérifier que les bois et les produits dérivés destinés à être expédiés sont produits légalement et que seules les expéditions vérifiées comme telles sont exportées vers l'Union européenne. (...) Art 10 : En cas de doute quant à la validité d'une autorisation, l'autorité compétente concernée peut solliciter des informations complémentaires auprès de l'autorité de délivrance des autorisations. (...) En cas de désaccords ou de difficultés persistant dans les consultations concernant les autorisations FLEGT, l'affaire peut être soumise au comité conjoint de mise en oeuvre de l'accord. Art. 11 : Les parties s'accordent sur la nécessité d'engager les services d'un auditeur indépendant à des périodes convenues... Art. 13 : Les parties, par l'intermédiaire du comité conjoint de mise en oeuvre de l'accord, commandent une évaluation indépendante... 5. SECRÉTARIAT TECHNIQUE CHARGÉ DU SUIVI DE L'ACCORD (PARTIE CONGOLAISE) La partie congolaise met en place pour ce qui la concerne un organe d'appui pour le suivi de l'accord, regroupant l'ensemble des parties prenantes au processus FLEGT (administrations publiques, secteur privé et société civile), afin d'appuyer la préparation de la partie congolaise au comité conjoint de mise en oeuvre et de faciliter le suivi des décisions prises par ce comité. Cet organe est appelé secrétariat technique.... ANNEXE XI - FONCTIONS DU COMITÉ CONJOINT DE MISE EN OEUVRE DE L'ACCORD Le comité conjoint de mise en oeuvre de l'accord est chargé de gérer l'accord de partenariat volontaire et d'assurer le suivi et l'évaluation de sa mise en oeuvre.... »
6.2.2. Existence des conditions pour une gouvernance forestière.	
Les APV s'appuient sur une large consultation et une négociation avec toutes les parties impliquées : l'État, les exploitants et industries du bois, la société civile et les populations locales. Si les deux premiers groupes sont habitués à être en relation, c'est l'insistance et la persistance de la Commission qui a permis la participation de la société civile. En revanche, la représentation des populations locales reste problématique. Le document et ses annexes couvrent les principaux éléments de la gouvernance (lois, institutions, processus, responsabilisation, transparence, participation). L'observation indépendante par la société civile locale y joue un rôle prépondérant bien que sa durabilité soit liée à des financements extérieurs. Les besoins de renforcement des capacités et de clarification de la législation congolaise doivent également être identifiés. Outre les mesures prises au niveau national et appuyées par le DSP PIN 2008-2013 et le Programme ENRTP ³¹ , la gouvernance forestière est renforcée par les mesures au niveau intra-communautaire (Règlement (UE) No 995/2010 du Parlement Européen et du Conseil du 20 octobre 2010 établissant les obligations des opérateurs qui mettent du bois et des produits dérivés sur le marché).	
<u>Méthode d'analyse pour l'indicateur :</u>	
Entretien Commission européenne.	Un groupe de travail conjoint restreint sera mis en place pour faciliter la mise en oeuvre de l'APV. Un calendrier des activités est tenu à jour. La difficulté est de pouvoir appliquer l'accord, négocié à haut niveau, sur le terrain. Les premières autorisation FLEGT devraient être délivrées en Déc. 2012. Les moyens sont réduits pour mettre en oeuvre l'APV ; le séminaire à Bruxelles auquel a participé le Chef de Délégation a été très utile. La révision des textes réglementaire est réalisée par la FAO avec un expert local (100.000 €) ; seuls les textes forestiers sont considérés. Le Projet de « traçabilité » doit fonctionner sur le budget national (problèmes) ; les fournitures sur le budget UE.
Entretien administration congolaise.	Le MDDEF n'a pas les bâtiments nécessaires pour héberger le projet de « traçabilité », qui occupe les bâtiments de l'ON auparavant utilisés par ECOFAC IV ; la cellule de légalité cherche également des bureaux (ceux du PAVAP après sa clôture?). Le budget national pour le fonctionnement du projet « traçabilité » est insuffisant ; le Parlement congolais doit encore approuver l'APV. Si la société civile doit contrôler la mise en oeuvre de l'APV, il lui faut des moyens (subventions).

³¹ ENRTP = Programme thématique pour l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles, dont l'énergie.

Entretien autre PTF.	Outils de suivis : SIGEF (prélèvement du bois) et l'atlas forestier interactif du Congo (évolution des forêts) : http://www.wri.org/publication/atlas-forestier-interactif-du-congo-interactive-forest-atlas-congo-version-1-0
Entretien administration congolaise.	Outre l'équipement des structures départementales, il est nécessaire de renforcer les capacités opérationnelles. Un travail de fonds doit être fait par le Secrétariat technique, les Départements doivent être visités.
Entretien A.N.E.	La participation de la société civile se réalise au moyen de missions conjointes sur le terrain avec le MDDEFE (accès à l'information et au travers du réseau (accès + diffusion).
Entretien Commission de l'Union européenne.	La mise en œuvre de l'APV sur le terrain se heurte à différents problèmes qui devront être solutionnés à un moment ou un autre : a) La grille de légalité n'est pas à 100 % correcte et elle inclut jusqu'aux vérificateurs. Les contrôles, qui seront conduits par l'Inspection forestière, seront très administratifs et pas dans l'esprit d'un audit de certification c.-à-d. Que les critères seront remplis ou pas, il n'y aura pas de moratoire avec un système type DAC. En conséquence, la majorité des entreprises forestières (voire toutes) pourraient se voir refuser le certificat de légalité si le contrôle est fait de manière minutieuse, d'où la peur des sociétés forestières qui suivent le processus. b) Il n'y a pas d'interlocuteur permanent à la DUE qui ne s'occuperait que de l'application de l'accord. Il faut cependant une personne qui puisse dominer les aspects techniques (comprendre et rechercher des solutions) et les aspects administratifs (pour faire avancer les différents dossiers tant du côté de l'UE que du Gouvernement). c) La lourdeur et la lenteur des procédures minent le processus : Logiciel de traçabilité : TdR en jan. 2010, appel d'offre en fév. 2010, adjudication en déc. 2010, Equipements : TdR en avril 2010, pas encore disponibles, l'appel d'offre devra être relancé. d) Les appuis doivent être placés dans une perspective à long terme, ce n'est pas le cas actuellement.
Feuille de route de l'APV, Actualisation 18 Nov. 2008	La demande officielle d'ouverture de la négociation de l'APV a été introduite le 15 mars 2008 par le Ministère en charge des forêts; le 17 juin par le Gouvernement. Les négociations ont eu lieu à un rythme mensuel, face à face à Brazzaville ou à Bruxelles et par vidéo-conférence. Elles ont porté sur la grille de légalité, la traçabilité des bois et l'audit indépendant.
PFBC Actualités 13/05/2009	Bien que l'APV concerne le commerce avec l'UE, « les représentants officiels de la République du Congo ont cependant indiqué qu'ils appliqueront les dispositions d'autorisation et le niveau intensif de surveillance prévu par le pacte à tout le bois exporté du pays. »
Chatham House, Illegal Logging and Related Trade, Indicators of the Global Response, July 2010	Ce rapport mentionne particulièrement FLEGT et les APV comme un outil crédible et utile pour garantir et améliorer la gouvernance forestière.
The « Illegal Timber Regulation »12/10/2010	Directive qui définit les obligations pour vendre du bois et ses dérivés sur le marché européen. La première proposition remonte à Oct. 2008 (sous le nom de Due Diligence Regulation). Le commerce de bois et dérivés illégal est interdit. (applicable à partir de janvier 2013). REGULATION (EU) No 995/2010 OF THE EUROPEAN PARLIAMENT AND OF THE COUNCIL of 20 October 2010
Frequently asked questions on illegal logging and the FLEGT voluntary Partnership Agreement, EU, July 2010	« Les APV s'appuient sur une large consultation sur les thèmes sensibles comme les questions foncières, la gouvernance, la transparence et la responsabilisation (accountability). (...) FLEGT appuie les pays à développer un système de bonne gouvernance et d'assurer la traçabilité. (...) Les APV abordent le problème de l'exploitation illégale à sa source. (...) Lien entre FLEGT et REDD. Les échecs du marché et de la gouvernance sont les éléments qui poussent à l'exploitation illégale du bois et de la déforestation (...) Donc la clé pour lutter contre la déforestation est d'établir une bonne gouvernance et FLEGT contribue à ce but. »

Forest governance and law enforcement: Findings from the field (IUCN)	La synthèse donne un aperçu du concept de gouvernance et de son évolution dans le domaine du développement et de la conservation. A partir d'une revue des différentes définitions de la gouvernance, il identifie sept éléments principaux de la gouvernance (lois, institutions, processus, responsabilisation, transparence, participation et prévisibilité. (mention sur la liste des projets FLEGT de la DG Dev).
Accord de Partenariat Volontaire FLEGT entre la République du Congo et l'Union européenne, Note d'information, p. 4 & 5, 11 & 12, 16, 20	« Les parties prenantes au processus FLEGT ont également contribué à identifier les domaines dans lesquels la législation congolaise devrait être clarifiée et/ou renforcée afin de promouvoir et garantir une gestion durable des forêts et pour assurer une bonne gouvernance forestière. L'Accord établit de façon détaillée ces différents domaines, spécifiant le type de réglementation, l'objectif et le processus d'élaboration. (...) La transparence et la communication des informations sont des éléments essentiels de l'accord. (...) ... à la disposition du public. Le Congo a également identifié comme prioritaire l'observation indépendante des activités forestières et de la gouvernance par la société civile, et pour cela la création d'une structure appropriée de la société civile qu'il convient de former. (...) Lors de la négociation, la discussion entre les différentes parties prenantes (administrations, secteur privé et société civile) a permis d'identifier les besoins en termes de renforcement ou de clarification du cadre réglementaire congolais. (...) De plus, le Congo a développé un plan de communication spécifique à destination de tous les acteurs pour assurer un dialogue interactif à toutes les phases de la mise en oeuvre de l'APV. »
http://www.forestsmonitor.org/en/capacity_building_congo/558665	"This forests policy was established by the 16-2000 law (see the FAO website for more details), dated 20 November 2000, of the forests code, and has gained the Republic of Congo a good international reputation." [Code forestier]
ECOFAC V (FED 10) DTA, p. 9	« Au niveau local, ce sont la faiblesse de l'engagement effectif des Etats dans la préservation des ressources naturelles et l'absence de capacité organisationnelle et de sens communautaire des populations qui fragilisent la gestion durable des ressources naturelles renouvelables, dont les systèmes forestiers font partie. Les services techniques déconcentrés sont souvent isolés et peu motivés, insuffisants en nombre et en qualité. »
Source de l'information : ECOFAC V (FED 10) DTA, App 4 Activités, p. 7	« Plusieurs actions ont été identifiées comme intéressant le niveau régional, en complément des actions déjà entreprises au niveau national, en respectant le principe de subsidiarité. Ces actions couvrent notamment : la mise en compatibilité des systèmes nationaux de traçabilité pour permettre un suivi des bois en transit au niveau régional l'harmonisation des systèmes douaniers relatifs au bois le suivi des flux de bois au niveau régional et le suivi des prix des bois sur le marché international le suivi des processus FLEGT et la création d'une instance de réflexion régionale sur ces questions de gouvernance forestière, dans le cadre du travail sur l'harmonisation des politiques forestières des actions de communication européenne et internationale Ces activités seront impulsées par la cellule Régionale FLEGT qui sera logée au sein de la CEEAC. C'est à elle que reviendra la responsabilité de la mise en oeuvre et du suivi de ces activités. »
ECOFAC – Evaluation prospective et audit, mai 2003, p. 71	« Le Ministère de l'Economie forestière impose aux exploitants forestiers de mettre en place un structure de lutte anti-braconnage sous forme d'Unité de surveillance et de lutte anti-braconnage (USALB). Bien que des discussions soient en cours concernant les montants des charges supplémentaires demandées et la responsabilité civile et juridique des exploitants forestiers en matière de lutte anti-braconnage, il apparaît que plusieurs sociétés forestières sont intéressées essentiellement dans le cadre de leur objectif de certification. »
Contre-exposé LOGGINGOFF, p. 2, 3, 7, 8	« ... Accord de Partenariat Volontaire (APV) afin de résoudre le problème national d'abattage illégal et la faible gouvernance forestière qui va de pair (...) la finalisation d'un tel accord n'est qu'une première étape, une complète réussite ne pouvant être atteinte qu'avec une mise en application qui respecte les objectifs FLEGT. Environ 20 pour cent du bois congolais qui arrive sur le marché de l'UE semble être d'origine illégale (...) Les enquêtes de REM ont montré qu'une faible mise en application combinée à de faibles amendes rendent le système actuel de contrôle inefficace dans la détection ou la dissuasion d'activités illégales. Cet échec désavantage les compagnies qui se conforment à la loi 14, et nie les bénéfices légaux définis pour la population locale. (...) ...des dispositions particulières d'accès à l'information sont incluses à la fois dans le texte de l'accord et dans les annexes. Pour ne citer quelques exemples parmi d'autres, le public aura accès aux contrats de concession et d'allocation, aux documents sur la coupe, la traite et la gestion, aux taxes locales et nationales payées, aux rapports de contrôle et de vérification, aux cas de non-conformité avec le schéma de licence FLEGT et les actions prises, aux statistiques sur la production forestière du Congo et aux audits indépendants. (...) L'APV ne sera un succès seulement si les objectifs FLEGT et les

	engagements de l'accord sont tenus (renforcer la communauté des propriétés foncières et l'accès aux droits, assurer la participation réelle de la société civile dans les décisions politiques concernant les questions relatives à la gouvernance forestière - avec une attention particulière portée sur les peuples indigènes -; augmenter la transparence et réduire la corruption). (...) Donner le temps aux différents acteurs de débattre est particulièrement essentiel lorsqu'une participation sensée des communautés locales et indigènes est attendue dans des décisions qui les affecteront directement. Assurer une implication tangible des ONG locales et des communautés dans la mise en place et la surveillance de l'APV. Cela exigera la poursuite des activités de surveillance indépendante des forêts... »
APV Congo, p. 4, 8, 11	« Art. 4 § 1 : Le Congo désigne l'autorité de délivrance des autorisations, (...) Art. 4 § 4 : L'autorité de délivrance des autorisations conserve et rend publiques ses procédures pour la délivrance des autorisations FLEGT. Art. 15 § 4 : Les parties envisagent la nécessité d'un arrangement commun, par lequel le financement et les contributions techniques de la Commission européenne et des États membres de l'Union européenne sont coordonnés pour soutenir ces processus. Article 21 - Rapports et divulgation au public 1. La divulgation au public d'informations est un des éléments clés du présent accord pour promouvoir la gouvernance. L'information facilite la mise en oeuvre et le suivi du système en le rendant plus transparent. L'information permet également une meilleure prestation de comptes et une plus grande redevabilité de la part des différents acteurs impliqués. L'information qui sera divulguée et mise à la disposition du public figure à l'annexe X. 2. Chaque partie considère les mécanismes les plus appropriés (médias, documents, internet, ateliers, rapports annuels) pour rendre l'information publique. En particulier, les parties s'efforcent de mettre à disposition des différentes parties prenantes associées au secteur forestier des informations fiables, pertinentes et en temps réel. »
APV Congo, Annexe IX, p. 146, 151	« La société civile congolaise, partie prenante au processus, entend contribuer à cette mise en oeuvre par l'intermédiaire d'une structure formelle locale (...) La structure formelle locale se fixe pour objectif général de contribuer à la bonne gouvernance du secteur forestier dans sa globalité. Ses objectifs spécifiques sont les suivants : améliorer les systèmes de mise en application de la loi forestière par l'État, renforcer les capacités de la société civile à l'approche Observation indépendante, concourir à l'amélioration de la mise en application de la loi forestière et de la gouvernance, documenter et mettre à la disposition de l'autorité de délivrance des certificats et autorisations FLEGT l'information collectée; documenter et mettre à la disposition du comité conjoint de mise en oeuvre l'information collectée. PLAN DE COMMUNICATION - Le présent plan de communication est destiné à vulgariser l'accord de partenariat volontaire »
APV Congo, Annexe X, p. 156	« ANNEXE X - INFORMATION RENDUE PUBLIQUE - 1. INTRODUCTION La mise en oeuvre de l'accord de partenariat volontaire (APV) exige, entre autres, la disponibilité de l'information sur l'accord, les objectifs, la mise en oeuvre, le suivi et le contrôle. Ces informations doivent être rendues publiques par le comité conjoint de mise en oeuvre de l'accord et par chacune des parties, ceci en vue de garantir une bonne compréhension du régime d'autorisation FLEGT par l'ensemble des acteurs, et la bonne gouvernance en matière de gestion forestière. »
6.2.3. Réalisation du processus FLEGT de manière concertée entre les représentants des différentes administrations publiques, l'industrie du bois et différentes organisations non gouvernementales et communautaires.	
Les négociations ont été conduites par la Commission avec la participation active des Etats Membres, en particulier la France et d'agences techniques (EFI – Institut Européen de la Forêt). Elles ont réuni les représentants de 7 ministères, ainsi que des représentants du secteur privé et de la société civile. Ces représentants sont également représentés dans le « Secrétariat technique ». De même lors des négociations à Bruxelles, des sessions étaient publiques pour permettre aux ONG européennes de participer au processus.	
<u>Méthode d'analyse pour l'indicateur :</u>	
Entretien Commission de l'Union européenne.	Les sociétés forestières sont insuffisamment impliquées ou sont réticentes ; la partie congolaise diffuse peu d'informations car l'APV n'est pas encore ratifié au niveau du Parlement national. Coordination avec le PAGEF (AFD) mais sous quelle forme dans le futur (p. ex. suivi des aménagements forestiers sur le terrain) ? Un appui aux Directions Départementales est nécessaire : outre l'infrastructure, il faut également les moyens de fonctionnement. La société civile n'a pas de tradition de fonctionnement en association ; cela pose le problème de la représentativité.

Entretien administration congolaise.	Tout le monde ne comprend pas les engagements pris ; seuls ceux qui y sont impliqués : il n'y a pas de mobilisation pour faire face aux besoins. Il manque une visibilité. Le plan de communication (APV) vient de démarrer pour informer les parties (descentes sur le terrain).
Entretien autre PTF.	Les sociétés forestières ont été peu impliquées dans la préparation de l'APV et ne savent pas qu'il s'agit d'un accord international. Les exploitants du Sud, s'ils s'y intéressent en ont peur ; les autres manquent d'informations (sociétés asiatiques ont besoin de l'Accord en anglais). L'APV n'est pas divulgué avant sa ratification par la partie congolaise. Le FLEGT est un processus complexe : la Délégation n'a pas les moyens pour le divulguer ; les autres intervenants (AFD/COMIFAC, SGS/traçabilité), FAO/légalité) non plus.
Entretien A.N.E.	La participation de la société civile se réalise au moyen de missions conjointes sur le terrain avec le MDDEFE (accès à l'information et au travers du réseau (accès + diffusion).
Ongoing Flegt projects (UE site internet Forestry)	Appui au secteur privé (TTAP) et à la société civile (IM-Flegt). http://ec.europa.eu/europeaid/what/development-policies/intervention-areas/environment/forestry_intro_en.htm
Accord de Partenariat Volontaire FLEGT entre la République du Congo et l'Union européenne, Note d'information, p. 4 & 5, 18	« ...ces sessions ont réuni des représentants de 7 ministères, ainsi que des représentants du secteur privé et de la société civile. (...) ...les négociations ont été conduites par la Commission avec la participation active des Etats Membres, en particulier la France et d'agences techniques (EFI – Institut Européen de la forêt). Pour se préparer aux négociations, le Congo a encouragé un dialogue multipartite. Il a créé un Secrétariat technique de onze membres, regroupant des représentants des administrations publiques, du secteur privé et de la société civile. (...) Les représentants et organisations de la société civile congolaise, partie prenante au processus de négociation de l'APV, ont vu leurs capacités renforcées grâce à l'appui technique et financier d'organisations internationales (FERN, UICN, REM, Forest Monitor). Le processus a aidé la représentation de la société civile à évoluer vers une interaction constructive avec l'administration et le secteur privé,... (...) Lorsque les négociations ont pris place à Bruxelles, des réunions publiques ont été organisées pour débattre avec les organisations non gouvernementales européennes, les fédérations/entreprises du secteur privé européen et d'autres parties intéressées. (...) Le Congo a développé sa définition de la légalité à travers un processus participatif impliquant les acteurs du secteur privé, de la société civile et des administrations.(...) Les impacts socio-économiques sur ces groupes seront suivis pendant la mise en oeuvre de l'accord. »
ECOFAC V (FED 10) DTA, p. 8	« Le commerce de bois s'inscrit dans une optique régionale: ainsi plus de la moitié du bois au port de Douala ne provient pas du Cameroun mais des pays voisins. De même, les accords volontaires de partenariat prévoient des procédures spécifiques pour l'importation et le suivi des bois en transit, et la compatibilité des systèmes de traçabilité. Le prix des bois sur le marché européen est aussi une question qui préoccupe l'ensemble des intervenants de la région. Dans ce contexte, il apparaît un évident besoin de mesures d'appui à l'élaboration d'une coordination régionale autour des questions de gouvernance forestière. C'est également un instrument important pour l'intégration économique régionale. »
Contre-exposé LOGGINGOFF, p. 3, 4, 5	« L'APV doit conduire à l'adoption de textes légaux qui améliorent et clarifient les droits des populations locales et indigènes à l'égard des forêts, et cela avant que l'accord soit opérationnel. (...) Bien que les représentants des ONG et des peuples indigènes ont été impliqués dans les négociations, la participation directe des communautés locales et indigènes n'a pas été probante. (...) L'APV inclut des provisions pour à la fois renforcer les droits des communautés et les protéger. (...) L'article 17 de l'APV traite de la protection sociale et met en lumière l'importance de prendre des mesures qui minimisent tout effet négatif que l'APV peut avoir sur les communautés: «les parties acceptent de développer une meilleure compréhension des modes de vie des communautés locales et indigènes potentiellement affectés... (et de) surveiller les effets de cet accord sur ces communautés, en prenant des mesures raisonnables pour minimiser les effets négatifs. » La définition de la légalité a été acceptée unanimement grâce à un processus comprenant toutes les parties prenantes incluant la société civile, le gouvernement congolais et le secteur privé. »
APV Congo, p. 8	« Art. 15 § 1: Les parties conviennent comme autres mesures pertinentes figurant à l'annexe IX du présent accord: (...) b) le renforcement des capacités de la société civile ; »

APV Congo, Annexe II, p. 16	« Les grilles de légalité ont été élaborées dans le cadre d'un processus participatif qui a impliqué les représentants des parties prenantes à la gestion durable des forêts, à savoir le secteur public, le secteur privé et la société civile au Congo. »
APV Congo, Annexe IX, p. 146	« La société civile congolaise, partie prenante au processus, entend contribuer à cette mise en oeuvre par l'intermédiaire d'une structure formelle locale (...) La structure formelle locale se fixe pour objectif général de contribuer à la bonne gouvernance du secteur forestier dans sa globalité. »
CJ 6.3. Les interventions de la Commission ont contribué au développement local des zones forestières.	
<p>L'APV tient compte des populations locales et autochtones des forêts mises en concessions et exploitation (Art. 17). Alors que l'APV pouvait être un simple accord économique, celui-ci a été développé avec une participation de la société civile qui a reçu un appui de la Commission à cet effet. Il est vrai que la participation des populations locales et autochtones a été réduite par un manque de structuration de celle-ci. En effet, l'organisation de la population locale et autochtone pour participer aux négociations aurait demandé plus de temps et de moyens que ceux disponibles. Leur participation est néanmoins inscrite dans l'Accord.</p> <p>Au niveau de la négociation de l'APV, un mécanisme de concertation des partenaires à la gestion des forêts a été mis en place. C'est une nouveauté qui a permis le dialogue direct entre les parties concernées. La Commission a pris des mesures pour assurer un soutien à l'observation indépendante dans les années à venir. Au niveau des interventions sur le terrain, le Programme ECOFAC a rencontré d'énormes difficultés dans son fonctionnement dues à un manque de moyens et d'appui de la part du gouvernement dans les zones riveraines du PNOK. Les interventions du volet congolais d'ECOFAC se sont développées d'une part avec les populations (comités de concertation) et certaines concessions forestières avoisinantes (lutte contre le braconnage). Elles restent cependant ponctuelles, réduites et incomplètes. Le Programme s'est efforcé de développer le tourisme et est également un employeur important dans la région: le programme et les concessions forestières sont les seuls grands employeurs avec l'Etat.</p>	
<u>Méthode d'analyse pour l'indicateur :</u>	
Entretien administration congolaise.	Le Schéma national d'Aménagement du territoire pourrait être mieux utilisé (infrastructures inexistantes, chevauchement des limites exploitations forestières / conservation, etc.).
Accord de Partenariat Volontaire FLEGT entre la République du Congo et l'Union européenne, Note d'information, p. 4 & 5, 18	« En parallèle un mécanisme de concertation des partenaires à la gestion des forêts, intitulé Groupe consultatif national, a rassemblé des représentants des différentes administrations publiques, des fédérations/syndicats de l'industrie du bois et différentes organisations non gouvernementales et communautaires représentant les intérêts des communautés locales. (...) C'est la première fois qu'un tel mécanisme de concertation a été développé pour promouvoir un dialogue direct entre le secteur privé, la société civile et le gouvernement congolais sur des questions relatives à la forêt. Le dialogue multipartite continuera pendant la phase de mise en oeuvre de l'APV... »
APV Congo	<p>ARTICLE 17 Protections sociales</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Afin de minimiser les effets négatifs éventuels, les parties conviennent de développer une meilleure compréhension des modes de vie des communautés autochtones et locales potentiellement affectées, y compris celles impliquées dans l'exploitation illégale. 2. Les parties surveillent les effets du présent accord sur ces communautés, tout en prenant des mesures raisonnables pour atténuer les effets négatifs. Les parties peuvent convenir de mesures supplémentaires pour faire face à ces effets négatifs.
APV Congo Annexe 9	<p>TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES A COMPLETER :</p> <ol style="list-style-type: none"> 4. Décret cadre déterminant les conditions de gestion concertée et participative de la forêt telles qu'énoncées à l'article 1 er , deuxième alinéa, du code forestier, et couvrant notamment: <ul style="list-style-type: none"> – les modalités d'implication des populations locales, autochtones et de la société civile dans le processus de classement et de déclassément des forêts, – l'implication des populations riveraines et de la société civile à la gestion des concessions forestières. 5. Décret déterminant le mode d'implication des communautés locales, des populations autochtones et de la société civile à la prise de décision dans

	<p>l'élaboration des cahiers des charges.</p> <p>6. Texte d'application précisant les trois différents aspects concernant les forêts communautaires: la notion de forêt communautaire, le processus de zonage et les procédures de gestion de ces forêts en garantissant l'implication de tous les acteurs.</p> <p>7. Texte d'application déterminant l'implication des communautés locales et des populations autochtones dans le cadre du plan d'aménagement (zonage des séries communautaires et autres).</p> <p>8. Texte d'application déterminant l'implication de la société civile et/ou la mise en place des représentants de la société civile dans les différentes commissions (attribution des concessions forestières, attribution des agréments de la profession: de la forêt au bois, etc.). Ce texte déterminera également les critères de sélection de ces représentants de la société civile.</p>
ECOFAC V (FED 10) DTA, p. 6, 9	<p>« Il faut cependant noter que bien souvent c'est au niveau local que les acquis étaient les mieux préservés et quelque fois valorisés: les ONG et opérateurs locaux avaient renforcé leurs compétences et capacité d'intervention. (...) Au niveau local, ce sont (...) l'absence de capacité organisationnelle et de sens communautaire des populations qui fragilisent la gestion durable des ressources naturelles renouvelables, dont les systèmes forestiers font partie. (...) Quant aux populations rassemblées au sein d'entités villageoises, elles ne possèdent ni la structure ni les compétences nécessaires pour gérer durablement leur terroir. Longtemps marginalisées, elles n'ont pas développé la vision ou les structures nécessaires pour asseoir une gestion saine et responsable des territoires riverains des aires protégées. (...) ce n'est qu'au cours de la quatrième phase du programme ECOFAC que les comités de concertation ont été systématiquement développés donnant ainsi un espace de parole aux populations riveraines tout au long des activités. Toutefois cette démarche prend place après la définition des objectifs et ne permet pas à ces populations de faire valoir leur besoin principalement économique et de les intégrer dans les décisions d'aménagement et de gestion des aires protégées et de leur périphérie. Il en est de même pour les autorités locales et les élus qui n'étant pas associés, voient des investissements importants se faire dans leur circonscription sans que les besoins de leur électorat ne soient pris en compte créant ainsi des conflits d'intérêts sans fins. »</p>
ECOFAC IV - DTA, p. 3	<p>« Un autre acquis fort du programme [ECOFAC] est la création du Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC) en mai 2000 à Yaoundé. RAPAC est une association régionale qui regroupe les administrations et institutions en charge de la gestion des aires protégées de huit pays (zone CEMAC + RDC + São Tomé e Príncipe). Ses statuts prévoient la possibilité d'adhésion d'ONG et du secteur privé. »</p>
<p>6.3.2. Réalisations d'activités en faveur des populations locales avoisinant les aires protégées et les concessions forestières.</p>	
<p>Au travers des grilles de légalité définies dans l'APV, les droits et bénéfices pour les populations locales et autochtones sont garantis et l'Accord relève les besoins d'amélioration du cadre juridique en faveur des populations locales autochtones. En revanche, pour le programme ECOFAC, qui intégrait le développement des populations dans ses objectifs, les réalisations restent limitées. La structuration des populations a à peine commencé, ce qui est une pré-condition pour le développement et la mise en œuvre de plans d'aménagement du territoire et de plans de développement locaux. Néanmoins, le programme a permis le désenclavement de la région par la création de pistes, le développement du tourisme, la réalisation d'activités ponctuelles de développement agricole, etc. mais a aussi été un employeur important de la région. L'appui à la gestion communautaire du Sanctuaire de Gorilles à Lossi a démontré le potentiel de développement local. Cependant, les troubles politiques, les conflits sociaux et les épidémies d'Ebola n'ont pas permis un développement local significatif. Le PAVAP n'a pas développé le volet prévu en faveur des populations riveraines du PNOK. La future Agence aura également pour mission de favoriser directement (tourisme) ou indirectement (lutte contre le braconnage) le développement local.</p>	
<p><u>Méthode d'analyse pour l'indicateur :</u></p>	
Entretien administration congolaise.	<p>Le développement d'activités génératrices de revenus est nécessaire.</p>
Fiche réponse projets en cours : PAVAP (29/04/2009)	<p>« Le transfert actuel de la mise en œuvre de l'OS n°2 au niveau d'ECOFAC IV est pertinent et mériterait d'être concrétisé au regard de la date limite d'engagement du PAVAP. »</p>

PFBC Actualités, 13/05/2009	APV > bénéfiques aux communautés forestières locales
APV FLEGT entre la République du Congo et l'Union européenne, Note d'information, p. 5, 6, 18	« La définition de la légalité congolaise s'articule autour des principes clés couvrant (...) (3) les obligations sociales comme les exigences sur l'emploi et la participation des communautés locales, des populations autochtones et de la société civile à la concession (...) Les principes de durabilité sont ainsi inscrits dans la définition du bois légal au Congo, (...) [dont] les droits des communautés et des peuples autochtones et les contributions aux besoins de développement local... (...) Cependant, durant la négociation, certaines insuffisances du cadre légal ont été relevées et le Congo a pris l'engagement d'y apporter des améliorations à travers un processus de réforme. [dont] les protocoles d'accord entre entreprises et communautés. »
ECOFAC V (FED 10) DTA, p. 6, 14, 12	« Les populations, même si elles figuraient dans les objectifs d'intervention, ont été peu intégrées dans les processus décisionnels et restent généralement des acteurs passifs et mobilisés essentiellement par les activités salariées qu'ECOFAC organisait. (...) Activité 1.4: élaboration de plans d'Aménagement du Territoire, qui peut être réduit à une dimension locale autour de l'Aire Protégée, dans un premier temps (Schéma d'Aménagement Territorial Local). Activité 1.5: Réaliser des Plans de Développement Locaux et formation des responsables locaux riverains des aires protégées à la gestion administrative et financière et à l'alternance démocratique, pour qu'ils deviennent des véritables acteurs et des interlocuteurs fiables Activité 1.6: Structurer les populations pour qu'elles soient capables de gérer leurs territoires et de participer à la gestion des aires protégées et zones d'intérêt biologique se fera grâce à la réalisation d'activités renforçant la vision commune et articulée des ressources naturelles des collectivités territoriales. Activité 1.7: Renforcer les capacités des opérateurs issus de la société civile et des ONG... (...) Résultat 2: les outils d'appui au développement socio économique des populations périphériques et de leur intégration aux processus de gestion durable des aires protégées sont développés »
ECOFAC IV – PNOK, Mission STALMANS, 2008, pp. 6-7	« Appui à l'élaboration des plans de gestion du Parc National d'Odzala-Kokoua (PNOK) et du Sanctuaire des Gorilles Lossi (SGL) : 1. carte de zonage provisoire : zone périph. agriculture, zone périph. multiple, zone tampon, zone noyau ; carte 2 : zonage des concessions touristiques. »
ECOFAC IV - DTA, p. 3, 4	« En matière de développement local, les résultats obtenus montrent qu'il est possible de concilier conservation et développement de manière spécifique et adaptée à chaque site d'intervention. Des projets de développement rural (pistes et ponts, foresterie communautaire, développement agricole) et de développement de la chasse communautaire et sportive ont ainsi pu voir le jour. Des efforts importants de promotion et de valorisation du patrimoine naturel et culturel des aires protégées par le développement du tourisme ont également été réalisés et ont contribué à asseoir un grand potentiel de développement au profit des communautés locales. Cependant, l'existence de facteurs extérieurs au programme (coût des dessertes aériennes, sentiment d'insécurité, épidémies de virus Ebola) n'a pas permis de réaliser pleinement ce potentiel. Les populations des zones rurales et enclavées concernées n'ont pu bénéficier de ces actions de développement que grâce à la présence d'une aire protégée, facteur d'attraction d'investissements de la communauté internationale. (...) Actions complémentaires (...) Programme de Micro-réalisations en périphérie d'Odzala. »
ECOFAC IV – DTA Annexe 4 Fiches composantes, p. 13	« Des actions de développement rural en faveur des populations locales (techniques de protection des cultures contre la faune sauvage, ouverture et entretien d'un réseau de pistes pour le désenclavement de la région nord, appui aux dispensaires et écoles) (...) Objectif principal de la composante et grandes lignes d'actions : Contribuer au bien-être et à la réduction de la pauvreté des populations périphériques du Parc National d'Odzala-Kokoua (PNOK) et du Sanctuaire de Gorilles à Lossi (SGL) par la conservation, la valorisation et l'utilisation durable de leurs écosystèmes forestiers et biodiversité. «
ECOFAC IV – DTA Annexe 6 ECOFIN	« En moyenne, de 1992 à 2003, pour 1 Euro investi dans le programme ECOFAC, 0.59 Euro ont contribué à l'équilibre des échanges extérieurs des pays bénéficiaires, 0.45 Euro au minimum ont contribué à la croissance économique des pays bénéficiaires, directement (0.33 Euro) ou de manière induite (0.12 Euro). Une part significative de cette contribution à la croissance économique a également contribué à la lutte contre la pauvreté, les effets directs étant significativement constitués par la distribution de revenus aux nationaux peu ou pas qualifiés (emplois locaux directs et infrastructures construites / réhabilitées selon la méthode HIMO). »

<p>ECOFAC IV – DTA Annexe 7 Résumé évaluation, p. 1</p>	<p>« Malgré un très grand nombre de tentatives, les projets développés par ECOFAC dans le domaine du développement communautaire ou de la gestion participative des aires protégées n’ont connu que très peu de succès. Certaines exceptions au Congo (Lossi) et en RCA (PDZCV) tracent cependant la voie vers des formules remarquables d’intégration du développement et de la conservation qui mériteraient d’être diffusées et répliquées. Le fait que les composantes du programme se déroulent dans des zones souvent isolées ou pratiquement aucun opérateur économique n’est présent met de facto ECOFAC dans une position de force de laquelle tant les populations locales que les autorités attendent des apports qu’il ne peut fournir. Des troubles politiques et des conflits sociaux ont localement ralenti considérablement les opérations du programme »</p>
<p>ECOFAC- Rapport d’activités Janvier- Juin 2001, p. 57-58, 65</p>	<p>« ... valorisé par des investissements en moyens matériels et humains pour une activité touristique, le parc national d’Odzala était devenu le nouveau pôle économique de la région, jouant son rôle de locomotive notamment dans l’appui au désenclavement : son développement avait justifié, par un financement complémentaire du FED, la réhabilitation de 24 ouvrages d’art entre Makoua et Mbomo, qui permit à la zone de rester en liaison avec le reste du pays. Par ailleurs, la valorisation touristique du parc avait permis la mise en place d’une rotation aérienne hebdomadaire entre la capitale et l’aire protégée. (...) [Au cours du conflit,] Une nécessaire réorganisation de la logistique à partir du Gabon, a permis, grâce à l’attitude très constructive de l’administration gabonaise, d’ouvrir le parc national d’Odzala sur de nouvelles perspectives. L’ouverture de la route sur le Gabon (60 km et un pont d’une portée de 21 m) a créé de nouvelles perspectives de commercialisation des produits agricoles pour les populations locales. (...) Dans des régions difficiles d’accès et très défavorisées sur les plans économique et social, il est inévitable que les connaissances traditionnelles, notamment pour la chasse, tradition solidement ancrée dans les us, et source de revenus pour les familles. La mise en œuvre de toute action de gestion de cette activité reste politiquement délicate, et doivent être accompagnées de nouvelles perspectives économiques. »</p>
<p>Afrique ENVIRONNEMENT Plus, Nov.- Déc. 2010, pp 18-19</p>	<p>« Au niveau local, elle aura à réaliser un plan, pour le suivi et l’évaluation du potentiel écotouristique, harmoniser les relations avec les structures départementales, (CNIAF et autres directions du MDDEF), le CIRAD, URLPL qui collaborent dans le contrôle des ressources biologiques. Il y a également des programmes en perspective, à savoir la sensibilisation et la promotion des sources alternatives de protéines dans les zones périphériques des aires protégées, et ce, en vue de réduire la pression due à la chasse de subsistance et renforcer la collaboration avec les administrations impliquées dans la gestion des AP. Il s’agit là de projets, qui peuvent se traduire en général, par le développement de l’élevage diversifié (pisciculture, aquaculture, rongeurs et bovins porcins,... Des projets que Monsieur J.C. Heymans, régisseur du PAVAP, l’organe d’appui de l’Agence connaît bien. »</p>
<p>Proposition de Financement n° 9ACP COB 18 et 9ACP COB 19 (PAVAP), p. 5 ; 6</p>	<p>« Le Code forestier de 2000 exige l’élaboration des plans d’aménagement tant dans les concessions forestières que dans les aires protégées. En matière de gestion participative, le Code forestier prévoit que « les populations riveraines seront associées à l’élaboration, l’exécution et la mise en œuvre des plans d’aménagement des aires protégées les concernant » et qu’elles bénéficieront d’un pourcentage des revenus générés par ces aires protégées. Cependant, les normes techniques pour l’élaboration des plans d’aménagement des aires protégées ainsi que le cadre réglementaire des droits et obligations des populations riveraines, sont toujours inexistantes. (...) Dans la seule périphérie directe du parc national Odzala Kokoua (PNOK), environ 30.000 personnes vivent sur 37.800 Km² (moins d’un habitant au Km²) dont 15.000 obtiennent directement ou indirectement des revenus distribués par les sociétés forestières et 2 à 3.000 des revenus issus des parcs. Pour le reste de la population, les ressources naturelles fournissent la majeure partie de leurs revenus. Pour les populations locales, la chasse représente une activité simple et sans investissement important, qui peut s’adapter très vite à la demande. En l’absence de toute activité d’élevage dans la région, la chasse fournit aussi l’essentiel de la consommation en protéines. Depuis quelques années, la population dans le nord du pays a augmenté rapidement. Ceci est principalement dû à la création de nouvelles concessions forestières. Cette population migrante avec des moyens financiers non négligeables accroît la demande de viande de chasse. En même temps, l’ouverture des pistes forestières facilite le braconnage des grands mammifères (éléphants, gorilles, bongos, etc.) en dépit des interdictions. Il est donc indispensable de promouvoir une gestion rationnelle de la chasse et de la lutte anti-braconnage en partenariat avec les sociétés d’exploitation forestière. »</p>
<p>ECOFAC – Rapport d’activités janvier- juin 2004, p. 101</p>	<p>« Les activités socio-économiques au PNOK ont cessé depuis 2002. Cependant quelques initiatives conservatrices ont continué sur le terrain pour aider les populations à préserver leurs plantations contre les dévastations des cultures, notamment dans le gardiennage avec l’appui des écogardes. Malheureusement, cette année, après la réduction du personnel de garde (de 40 à 15), les populations riveraines n’arrivent plus à contenir la menace. »</p>

<p>ECOFAC – Evaluation prospective et audit, mai 2003, p. 68-69</p>	<p>« Peu à peu le concept de développement rural fait place à celui de développement économique de la région, mais il apparaît vite qu'ECOFAC ne peut faire face à la demande. (...) Certes les obstacles sont nombreux (jalousies et dissensions parmi les villageois, manque d'organisation et d'esprit d'initiative, présence endémique d'ébola. ...) Le projet de la Composante de transférer la responsabilité des activités touristiques à un professionnel du secteur est actuellement bloqué vu l'existence d'un contexte social peu favorable et de divergences de vue avec l'autorité de tutelle. Il n'en reste pas moins que l'effort de valorisation des ressources fait par la Composante, en étroite collaboration avec la Cellule de Coordination, est remarquable. ECOFAC a élaboré et testé un tourisme de haute qualité, réservé à un petit nombre de touristes désireux de payer un prix élevé pour bénéficier d'un « produit » exceptionnel,... »</p>
<p>ECOFAC – Rapport d'activités janvier-juin 2003, p. 8, 20 (rapportCTS 030630)</p>	<p>« Les priorités affichées de la Commission européenne de lutte contre la pauvreté devraient jouer en faveur de la poursuite des activités du programme ECOFAC dont l'impact sur l'amélioration du niveau de vie des populations qu'il concerne apparaît évident aux intervenants sur le terrain, même s'il est assez difficile, vu le contexte, de traduire cet impact en termes économiques. ...ré-allocation entre lignes budgétaires permettant de réduire le montant prévu pour les actions de développement rural qui n'ont pu être menées à bien suite à l'insécurité persistante sur site au profit de l'acquisition de matériel et d'achèvement d'infrastructures... »</p>
<p>ECOFAC – Rapport d'activités janvier-juin 2002, p. 4, 7, 9-10 (rapportCTS 020630)</p>	<p>« Actuellement, les administrations locales voient la présence d'une aire protégée comme un moyen de financer le développement rural, et de prendre en considération les besoins les plus urgents de populations souvent très démunies : soins de santé, éducation, pistes de desserte. Par ailleurs, le dogme de la gestion participative doit être révisé dans le contexte de l'Afrique centrale. La gestion participative en Afrique centrale est synonyme d'encadrement important, consacré à des communautés et à des activités bien identifiées. Elle représente des investissements en ressources humaines importants pour des résultats à impact géographiquement et économiquement très limité. La composante [Odzala] a très largement contribué à maintenir et même rouvrir ses accès routiers. Les activités qu'elle développe distribuent mensuellement sur le marché local, sous forme de salaires et prestations diverses, 20 millions de FCFA. Depuis les cinq dernières années, le district produit des excédents agricoles; les commerçants se sont multipliés. Toute cette activité économique, et le développement social qu'elle doit induire, sont le résultat direct de la présence de l'aire protégée, véritable opérateur économique. »</p>
<p>Evaluation à mi-parcours du Programme ECOFAC phase IV, Annexe 5</p>	<p>« Une mauvaise perception du rôle du projet dans le développement socio-économique de la région; Des populations encore trop peu concernées (...) Une planification et un suivi-évaluation participatif (...) Volet B: Actions d'accompagnement dans les villages riverains / Développement local et Gestion des terroirs/Renforcement des capacités et développement des filières : Les premières actions ne sont qu'au stade initial et restent encore très limitées pour induire les impacts pour une bonne interaction population -parc. Équipement d'une association en moulin à maïs; Distribution des boutures de manioc saines et résistantes au virus de la mosaïque en vue créer deux centres de multiplication et ainsi lutter contre la mosaïque de manioc qui sévit dans la zone. La sensibilisation et la structuration en sont encore au stade initial. »</p>
<p>APV Congo, Annexe IX, p. 146</p>	<p>« Par ailleurs, au-delà de cette structure formelle [de la société civile] liée à l'Observation indépendante, un renforcement plus global des capacités des organisations de la société civile est à envisager. (...) Dans ce cadre, les capacités de la société civile seront renforcées dans les domaines suivants: formation en observation indépendante, maîtrise de la grille FLEGT, gestion et traitement de l'information, gestion de sites web, techniques de communication, vulgarisation auprès des communautés locales et populations autochtones, techniques de résolution des conflits, principes de gestion forestière. »</p>
<p>Evaluation à mi-parcours du Programme ECOFAC phase IV, DRAFT, p. 78-79, 81, 83, 89, 95</p>	<p>« A la périphérie, il est ressenti un déficit relationnel entre les populations et les gestionnaires du parc. Les populations riveraines dans leur grande majorité estiment que le parc ne leur reverse pas en retour la contrepartie due à la limitation de leurs droits d'usage sur leurs terres et leurs ressources. Les activités génératrices de revenus en cours de lancement au projet, si elles sont bien conduites, viendraient peut-être apporter un début de solutions à ces difficultés. (...) ...une population riveraine globale d'environ 12 000 personnes réparties dans 39 villages. Le parc est situé à proximité des grands centres urbains d'Etoumbi, Makoua, Sembé et Ouesso (environ 45 000 habitants) ce qui lui fait subir par endroit une pression anthropique. Le démarrage des actions de développement économiques dans la région dont l'échec a fait progressivement place au concept de développement rural auquel il est évident que le programme ECOFAC ne pouvait pas faire face à lui seul au regard de son ampleur. Les actions ont ainsi été limitées à quelques appuis à la sous-préfecture, la construction des ponts, d'écoles, de dispensaires, de pharmacies villageoises, l'entretien des routes vers le Gabon, la tentative d'écotourisme dans le sanctuaire à gorilles de Lossi en collaboration avec les populations locales. La non poursuite pour l'instant ou tout au moins le non démarrage de quelques activités de cette nature dégrade</p>

	<p>davantage les relations entre le projet ECOFAC et les populations riveraines, notamment celles de Mbomo. Le volet B traitant du schéma d'orientation des activités socio-économiques et appui à des initiatives prioritaires a souffert d'une interprétation de son contenu, ce qui l'a limité au départ à la production d'une étude socio-économique dont les conclusions ont néanmoins été unanimes en ce qui concerne l'implication du projet dans le développement des activités génératrices de revenus en faveur des populations. Une analyse socio-économique a été conduite en interne par le projet. Elle a abouti à la prescription d'un schéma d'intervention pour le volet basé sur l'organisation des filières, l'appui du projet à travers les structures de microfinance de la zone (qui seront à identifier et à renforcer sur le plan institutionnel), aux activités génératrices de revenus en faveur des populations riveraines qui présenteraient des projets viables. Cette étude n'a pas suffisamment pris en compte les réalités du milieu notamment son enclavement qui subordonne toute production supplémentaire par les paysans à l'existence des possibilités d'évacuation des produits vers les centres de consommation d'une part, et d'autre part, à la non présence dans la zone d'intervention de structures de microfinance sur lesquelles le projet pourrait s'appuyer. (...) En effet, seulement deux actions concrètes ont été conduites par le projet, notamment (1) la distribution des boutures de manioc saines et résistantes au virus de la mosaïque au profit de deux associations en vue de créer des centres de multiplication et ainsi, lutter contre la mosaïque de manioc qui sévit dans la zone et (2) l'équipement à crédit d'une association mixte de 17 personnes (dont 14 femmes) en moulin. Aussi, le choix des bénéficiaires ne s'est pas fait de manière concertée avec les acteurs politiques locaux assez sensibles pour ce genre de question, bien que s'étant appuyé sur le critère de structuration et de fonctionnalité des groupes bénéficiaires. Une mission court terme a été mobilisée en vue d'analyser les contours du développement d'une zone de chasse sportive dans la périphérie Sud-est du PNOK. L'impact du projet sur les communautés riveraines notamment les populations Mbomo en terme d'emplois créés et de revenus reversés dans le district reste important. »</p>
<p>http://www.ecofac.org/Composantes/CongoOdzala.htm</p>	<p>« Intervenant dans les zones périphériques du parc, ECOFAC essaie de promouvoir des activités alternatives à la chasse par la formation d'artisans à divers corps de métier (maçons, menuisiers, briquetiers), la diffusion de technique agropastorales (cultures vivrières, relance café et cacao, pisciculture), la valorisation de ressources forestières (artisanat rotin, élevage de gibier). Il intervient également pour l'encadrement de groupements cherchant à développer des activités économiquement viables. »</p>
<p>CJ 6.4. Les interventions de la Commission dans ce domaine ont intégré des dimensions transversales.</p>	
<p>6.4.1. Existence de mécanismes spécifiques visant à promouvoir la prise en compte des aspects transversaux à la gestion des ressources naturelles en RC (genre ; minorités ; VIH/SIDA).</p>	
<p>La question des minorités est abordée dans l'APV au niveau des mesures et engagements pris au sujet de la société civile et des populations locales. Le gouvernement doit maintenant concrétiser sa volonté dans ce domaine afin de permettre d'autres interventions, notamment par la promulgation de Décrets pour l'application de la loi sur les peuples autochtones. Les problèmes de VIH/SIDA ne sont pas très importants au niveau de la composante congolaise d'ECOFAC car les populations locales sont réduites et enclavées et le personnel employé réduit. En revanche, le virus Ebola touche particulièrement cette région et a fortement limité l'atteinte des objectifs de développement de l'écotourisme (le couple de gorille habitué à la présence humaine et une grande partie de la population de grands singes ont été décimés). Le programme s'est intéressé, d'un côté, aux aspects spécifiques de la maladie (origine des foyers, moyens de transmission, impact sur les populations de gorilles) et, de l'autre côté, a servi de relais pour les études médicales et entre les institutions pour les alertes précoces. Cette contribution n'aurait pas été possible sans la présence du programme sur le terrain.</p>	
<p><u>Méthode d'analyse pour l'indicateur :</u></p>	
<p>Accord de Partenariat Volontaire FLEGT entre la RC et l'Union européenne, Note d'information, p.4, 18, 21</p>	<p>« ...différentes organisations non gouvernementales et communautaires représentant les intérêts des communautés locales [font partie du Groupe consultatif national.] Que se passera-t-il s'il apparaît des impacts négatifs imprévus sur le mode de vie des communautés locales et des peuples autochtones ? Selon les termes de l'accord, les deux parties se sont engagées à développer une meilleure compréhension des modes de vie de ces groupes, y compris ceux qui pratiquent l'exploitation forestière illégale. (...) [Le Comité Conjoint UE-Congo] analysera les différents impacts de l'accord, y compris sur les communautés locales et populations autochtones. »</p>

<p>ECOFAC V (FED 10) DTA, App 4 Activités, p. 6</p>	<p>« Une formation continue permettrait d’aborder certains points relatifs au domaine social et à la dynamique des communautés. »</p>
<p>ECOFAC IV - DTA, p. 10</p>	<p>« Une attention particulière à l’égalité des chances sera portée lors du choix des cadres nationaux qui collaboreront à la mise en œuvre du projet. Les études sur la dimension économique et sociale du programme et sur ses impacts viseront notamment une désagrégation des données sur les aspects de genre en vue de permettre de disposer des informations nécessaires au développement de stratégies appropriées en matière de genre. Les protocoles d’enquête et de suivi les plus appropriés seront définis en concertation avec les services du help-desk de la CE pour les questions de genre. »</p>
<p>ECOFAC IV – DTA Annexe 4, p. 13</p>	<p>« Un important résultat de la phase précédente du programme ECOFAC a été de parvenir – avec l’administration congolaise – à lancer des alertes précoces, à coordonner, à mobiliser, et à appuyer logistiquement des campagnes de recherche sur le virus de la fièvre hémorragique Ebola qui sévit dans la région et dont sont victimes les populations par vagues d’épidémies récurrentes. ECOFAC est le seul acteur sur place capable de procéder à des alertes précoces des autorités sanitaires nationales et à faciliter leur travail d’intervention. »</p>
<p>Proposition de Financement n° 9ACP COB 18 et 9ACP COB 19 (PAVAP), p. 11</p>	<p>« Le risque d’une épidémie d’Ebola comme celle qui a touché le Sanctuaire de Lossi et une partie du PNOK en 2002 et 2003 existe toujours. Dans de telles circonstances, on pourrait observer une mobilisation des bailleurs ou, au contraire, un retrait ou désintérêt de ceux-ci. Cette dernière situation compromettrait l’hypothèse d’augmentation des fonds pour la gestion des aires protégées. (...) une attention particulière à l’égalité des chances hommes – femmes sera portée lors du choix des cadres nationaux qui collaboreront à la mise en œuvre du projet. Le projet travaillera en étroite collaboration avec ECOFAC qui envisage la mise en place des protocoles spécifiques de suivi pour les questions du genre. »</p>
<p>ECOFAC – Rapport d’activités juillet-décembre 2003, p. 50, 53</p>	<p>« ...en décembre 2002 par l’apparition d’une épidémie d’ébola dans le secteur. Début décembre 2002 les pisteurs à Lossi constatent la disparition de plusieurs familles de gorilles habituées et trouvent 5 carcasses de gorilles et chimpanzés. La composante fait appel au CIRMF, pour confirmer la cause des mortalités, et au primatologue Dr. Magdalena Bermejo, pour suivre l’impact de la maladie sur les gorilles, les chimpanzés, et les autres espèces de la faune à Lossi. (...) L’épidémie d’ébola - Après la disparition de 7 des 8 familles connues des gorilles au SGL fin de 2002, un certain nombre d’activités et de développements importants se sont produits pendant le premier semestre de 2003 : en janvier 2003, une équipe de chercheurs scientifiques de CIRMF a visité le secteur et a confirmé l’ébola en 6 carcasses de grands primates (4 gorilles et 2 chimpanzés) à partir de mi-janvier à début mars, les recensements du sanctuaire du Lossi et ses environs étaient fait par le personnel d’ECOFAC, sous la surveillance de Magdalena Bermejo. Ils ont indiqué qu’il y avait eu une réduction dramatique de l’abondance de gorilles et de chimpanzés, peut-être 60% ou plus de la population a disparu. Du 4 au 6 mars, une réunion des experts nationaux et internationaux a été tenue à Brazzaville pour étudier la situation et définir un programme d’empêchement et la recherche de l’ébola dans le nord du Congo. Début juin, Dr Bermejo est revenue au Sanctuaire du Lossi et a initié une recherche de deux mois de suivi sur les impacts de l’épidémie sur les grands singes et les autres populations de faune dans le secteur. Elle a aussi évalué le potentiel pour la reprise du programme d’habituation de gorille au sanctuaire. Coïncidant avec le retour de Dr Bermejo à Lossi, plusieurs équipes de recherche et de tournage ont visité le parc incluant: une équipe de vétérinaires de WCS et du CIRMF pour capturer (immobiliser) un gorille dans le sanctuaire ; l’objectif de la mission était d’obtenir un échantillon de sang provenant d’un gorille qui a survécu, de l’épidémie pour les études épidémiologiques. une équipe de la National Geographic Society pour filmer la tentative de capture d’un gorille à Lossi et pour développer un programme sur l’épidémie d’ébola. L’effort de capture n’a pas réussi, mais le matériel pour un programme, qui devrait être aéré en automne de 2003, a été obtenu. une équipe du Centre International de Recherche Médical à Franceville (CIRMF) pour capturer les animaux sauvages, la plupart des chauves-souris, petits mammifères, et oiseaux, pour des études du réservoir d’ébola. Une équipe de la télévision France-2 pour filmer l’activité de recherches par CIRMF et pour développer un Programme sur ébola. en juin 2003 l’épidémie a été officiellement déclarée terminée. mi-juin, une carcasse fraîche de gorille trouvée dans le secteur sud-ouest du PNOK, nord du village d’Embandza a été testée positive pour ébola. »</p>

<p>UNEP, Regional Action Plan for the Conservation of Chimpanzees and Gorillas in Western Equatorial Africa, 2005, p. 12</p>	<p>“Unfortunately, over the past three years, this region has experienced at least three outbreaks of Ebola, the most recent of which is currently threatening great ape populations within the Odzala-Koukoua National Park.” [Feb. 2002, Dec. 2002-June 2003, 2005]</p>
<p>ECOFAC – Rapport d’activités juillet-décembre 2002, p. 60-61</p>	<p>« La probabilité pour que ces régions, mais aussi le parc, soient confrontés à cette maladie à plus long terme est importante. Il est donc primordial que le gouvernement et le parc intègrent cette réalité dans des programmes d’actions tant sur un plan sanitaire que conservation de la faune. Néanmoins, la méconnaissance, les différences d’opinions par rapport à la maladie rendent difficile la définition d’un programme d’intervention objectif. La composante a donc décidé d’initier sous l’égide des ministères de la santé et de l’économie forestière, une réunion de réflexion entre les acteurs concernés au niveau régional (Congo et Gabon) et les spécialistes au niveau international.* La lutte contre Ebola en milieu humain La vaccination et le traitement de la maladie ne sont pas à court et moyen terme envisageable pour combattre la maladie. Sur ces bases, seules des mesures de prévention et de contrôle de l’apparition de la maladie peuvent être envisagées. Ces mesures doivent : Interrompre les chaînes de transmission homme-animal. Arrêter la propagation du virus Ebola (transmission inter-humaine). renforcer des structures de base dans le cadre d’un plan multi-sectoriel de lutte et de contrôle des épidémies. Les axes stratégiques développés concernent : la mise en place d’un plan de riposte aux épidémies. la restructuration des services de santé pour répondre aux besoins quotidiens des populations. la mise en place de mesures de protection universelles dans les structures sanitaires permettant de répondre en cas d’épidémie. l’application des législations existantes en matière de chasse et commercialisation de la viande de brousse et de la réduction de la dépendance économique des populations rurales au commerce de viande de brousse. la sensibilisation des communautés vivant dans les zones forestières sur, d’une part les risques liés aux contacts avec la faune sauvage principalement avec les grands singes et d’autre part, ceux liés aux contacts avec les malades suspects. la mise en place de réseaux d’alerte impliquant les acteurs locaux. le désenclavement des zones affectées pour faciliter l’accès aux malades et l’assistance humanitaire et à long terme, le développement économique et social. La remise à niveau de l’ensemble des structures de santé publique et d’éducation constitue, avec le désenclavement économique et social, les seules solutions pour une lutte efficace et à long terme contre le virus Ebola et les zoonoses d’une manière générale. Ces actions ne pourront être réalisées que par un renforcement de l’autorité de l’Etat dans ces régions oubliées du développement pendant plus d’une décennie. Ces conditionnalités pour une lutte efficace contre la maladie sont les mêmes que celles nécessaires au bon fonctionnement de la composante. Protéger la faune sauvage contre le virus Ebola - Sur base du bilan des connaissances et de l’opinion des différents spécialistes interrogés, aucune réelle méthode ne permettrait de protéger contre le virus ébola les populations de grands primates. Malgré le fait que très peu de recul et de données soient disponibles actuellement, le passage du virus entraînera une très forte fragilisation des populations (probablement une importante diminution). Les solutions suivantes ont très largement été débattues sans pour autant être retenues comme des options efficaces et/ou réalisables dans le contexte actuel : translocation de populations; isolement de populations par l’établissement de barrières; vaccination. Les stratégies et actions qui seront proposées lors de la réunion de concertation à Brazzaville début 2003 viseront : à intensifier l’étude du réservoir et des mécanismes de transmission. à mettre en place des mécanismes de surveillance épidémiologique et de suivi de la progression du virus en forêt. à mesurer l’impact du passage du virus sur les populations animales. à renforcer la lutte anti-braconnage dans les zones fragilisées par le passage du virus. à sensibiliser les populations sur les risques de contact avec le virus. Les connaissances sur le virus et son écologie - Le faible niveau des connaissances acquises à ce jour sur le réservoir du virus, les hôtes, les modes d’émergences, de propagation et de transmission intra et extra spécifiques constituent le principal obstacle pour lutter contre la maladie et réduire son impact sur la faune. Son étude est très certainement une priorité devant être accordée dans la lutte contre Ebola. »</p>
<p>ECOFAC – Rapport d’activités jan.-juin 2002, p. 37, 67-68</p>	<p>« Dans le cas d’Odzala, la pertinence du transfert d’activités à un opérateur privé s’est posée dans la mesure où des cas d’épidémie d’Ebola étaient signalés en juin à Mbomo, et ce, dans une assez grande confusion (les médecins dépêchés par l’OMS à Brazzaville ont été chassés par les populations, redoutant une stigmatisation). Dans la majorité des épidémies qui ont été suivies, le virus a été introduit dans les villages suite à des chasses ou des épeçages de chimpanzés</p>

(rapportCTS 020630)	<p>morts en forêt. Le virus s’est propagé dans le milieu humain à la suite de contacts avec les malades ou au moment des funérailles. Aucun traitement n’est disponible. (...) Outre les drames que vivaient certaines familles en perdant leurs proches par vague de quinze jours à trois semaines, du jour au lendemain, des villages habitués à se prendre en charge par la tradition, bien souvent à cause du manque de services adéquats, devaient abandonner les veillées mortuaires, ne pouvaient plus assister leurs malades, perdaient leurs sources de revenus et d’échanges (le gibier) et devaient modifier leurs habitudes en forêt et leur régime alimentaire. La seule justification était une chose abstraite et invisible, le virus ébola, qui déplaçait des hélicoptères, des avions, des étrangers équipés de téléphones et de combinaisons bien étranges venus des quatre coins de la planète. Très vite les langues se sont tues, les malades se sont cachés, les traditions ont gardé leurs droits. La composante a financé en décembre 2001 et janvier 2002 les premières équipes médicales envoyées par le ministère de la santé et les infirmiers recrutés localement. D’autre part, elle a appuyé la logistique des équipes en assurant l’entretien et les réparations des véhicules, la fourniture de matériel de première nécessité mais aussi en favorisant les contacts entre les équipes congolaises et gabonaises. Un appui a également été donné aux médecins pour la production de dépliants, l’information sur la maladie et pour l’organisation de séances de sensibilisation dans les villages. (...) Cette mobilisation rapide du CIRMF (P. Rouquet et E. Leroy), et de l’équipe ECOFAC/WCS (Dr A. Kilbourm, et l’équipe monitoring) a permis de faire des prélèvements sur un cadavre de gorille et de confirmer pour la première fois le décès d’un gorille par Ebola. D’autre part, les enquêtes ont mis en évidence une très grande mortalité chez les gorilles, les chimpanzés et les petits singes. D’autre espèces ont été trouvées et rapportées mortes (céphalophes, genettes, etc.) mais la cause de la mortalité n’a pu être confirmée en laboratoire. (...) L’épidémie d’Ebola a profondément perturbé le programme de travail de cette unité, l’ensemble de ces ressources ayant été mobilisées de décembre 2001 à février 2002 pour mieux comprendre les effets de cette maladie tant au niveau des villages qu’en forêt. »</p>
APV Congo, p. 9	<p>« Article 17 - Protections sociales 1. Afin de minimiser les effets négatifs éventuels, les parties conviennent de développer une meilleure compréhension des modes de vie des communautés autochtones et locales potentiellement affectées, y compris celles impliquées dans l’exploitation illégale. 2. Les parties surveillent les effets du présent accord sur ces communautés, tout en prenant des mesures raisonnables pour atténuer les effets négatifs. Les parties peuvent convenir de mesures supplémentaires pour faire face à ces effets négatifs. »</p>

2.7 Santé publique

QE 7 : Dans quelle mesure les interventions de la Commission en matière de santé ont-elles contribué au renforcement durable des institutions de ce secteur ?

Justification de la question et commentaires :

Dans un contexte de post conflit, les principaux défis du pays dans le secteur de la santé ont été le renforcement des capacités institutionnelles, l'amélioration des infrastructures, le renforcement des capacités gestionnaires et l'appui au fonctionnement d'un système de santé décentralisé. Le contexte étant également marqué par un contraste frappant entre la richesse relative du pays et les conditions de vie de ses habitants, l'accessibilité et la qualité des services médicaux ont été naturellement identifiées comme des facteurs importants de réduction de la pauvreté dans le DSRP. Au cours de la période évaluée, les interventions de la Commission dans le domaine ont principalement cherché à soutenir le système de santé dans le cadre de la politique nationale de la RC. La question d'évaluation a donc cherché à mesurer l'efficacité, l'impact et la durabilité des interventions de la Commission dans le domaine de la santé, notamment en ce qui concerne l'appui institutionnel, l'approvisionnement en médicaments essentiels, la prise en charge des principales maladies liées à la pauvreté, ainsi que la disponibilité et l'accessibilité à des soins de santé. Les principales interventions, durant la période, ont été constituées par (i) deux programmes multi-secteurs de développement qui se sont succédés : le projet « Soutien à la mise en œuvre du Programme National de Développement Sanitaire » (PNDS – 8,2M€ + AT 79 000€) et le projet « Appui au système de santé du Congo » (PASCOP – 9,5M€), (ii) un programme de recherche-action dans le cadre de la lutte contre le VIH/ Sida : le « Programme pilote de prévention et de réduction de la transmission verticale du VIH de la mère à l'enfant à Pointe-Noire » (910 000€), un programme d'éducation de jeunes pour la prévention du sida dans le département du Kouilou (39 000€) et (iii) différentes actions d'aides aux populations victimes des conflits des années 1990 (1,6M€)³². Au total, c'est un montant de 20M€ environ qui ont été attribués au secteur de la santé au cours de la période évaluée.

CJ 7.1 Les interventions de la Commission ont contribué au renforcement global du système de santé (centres de santé, hôpitaux, bureaux de district sanitaires, bureaux provinciaux...)

7.1.1. Présence d'un cadre sectoriel de financement

La présence du CDMT (Cadre de Développement à Moyen Terme) 2007-2009 est effective ; ce dernier a été accompagné par un mécanisme de Planification Opérationnelle Annuelle. Le CDMT n'est cependant pas très détaillé et il se focalise principalement sur les grandes tendances des dépenses. La qualité de ces documents est cependant considérée comme acceptable par les différents partenaires, étant donné qu'il s'agit d'une première étape fondamentale pour un cadre sectoriel de financement (dans un contexte où il n'a pas existé de documents de ce genre pendant de nombreuses années).

Méthode d'analyse pour l'indicateur :

RAC 2009 p. 41.	« La contribution du projet PASCOP à la programmation du Plan National de Développement Sanitaire 2008-2011 et à l'élaboration du cadre de développement à moyen terme du secteur de la santé a été effective. Elle a permis au secteur de bénéficier d'un cadre de planification actualisé ayant servi de base à l'élaboration du programme de développement des services de santé financé par la Banque mondiale (AID). »
Evaluation finale du projet PASCOP, p. 32.	« En parallèle au PNDS, un Cadre des Dépenses à Moyen Terme (CDMT), condition pour accéder à l'IPPTE, a été élaboré, permettant a priori une mise en œuvre plus aisée du PNDS. L'AT du Projet a participé aux différentes commissions chargées de la révision des textes et du cadre juridique du document. »
Entretien administration congolaise	Les différentes équipes des directions nationales, appuyés par l'AT des projets de la Commission, ont pu réaliser un CDMT ; ce document a permis de quantifier financièrement les composantes préconisées dans le PNDS. Sur ces bases, des documents de planification opérationnelle annuelle ont été régulièrement produits.

³² Dans le rapport documentaire, il avait été noté un total de 25M€ pour le secteur de la santé au cours de la période évaluée. Ce montant intégrait l'appui au secteur pharmaceutique qui est un projet du 10ème FED et le projet de réhabilitation et développement socio-économique dans le Pool. Ces montants ne sont pas comptabilisés ici.

Projets de coopération	Le PDSS (Programme de Développement des Services de Santé) de la Banque Mondiale s'est largement appuyé sur le CDMT pour le contenu de son projet. Il en a résulté même une certaine confusion au point que les modalités de planification de ce projet sont devenues celles des documents de planification opérationnelle annuelle du Ministère de la Santé.
Entretien autres PTF	La production d'un CDMT a clairement bénéficié de l'apport du PASCOP mais le contenu du document s'est limité essentiellement aux grandes tendances des dépenses. Cela étant, le fait même que ce document existe est un grand progrès au regard de l'absence complète de ce type d'exercice durant de nombreuses années.
7.1.2. Présence de plans d'action annuels aux différents niveaux du système	
L'appui institutionnel des projets de santé de la Commission au niveau des Directions Départementales de la Santé (DDS) et des Circonscriptions Socio-Sanitaires (CCS) a effectivement développé les compétences nécessaires pour que les structures chargées de la gestion du système de santé décentralisé produisent les plans d'action annuels des DDS et des CCS.	
<u>Méthode d'analyse pour l'indicateur :</u>	
Evaluation finale du projet PASCOP p. 38.	« Appui à la réalisation des exercices d'évaluation initiale de situation et de planification départementale annuelle. Cette activité a été régulièrement menée dans les 4 DDS soutenues par le projet, sur la base d'une évaluation initiale de situation avec élaboration des PO 2006, 2007 et 2008 et ébauche du PO 2009. Il est important de signaler que ces PO ne se limitent pas aux seules CSS soutenues par le PASCOP mais intègrent l'ensemble des CSS ressortant de la DDS. Ces PO sont, suivant les cas, accompagnés de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un plan de suivi ou, pour ce qui concerne Brazzaville, suivis par les réunions trimestrielles de staff déjà citées. La Conférence annuelle des DDS intervient positivement dans la réalisation de cette activité, en permettant d'apprécier la performance des niveaux de mise en œuvre du PNDS (DDS, CSS, HR) et en définissant les activités prioritaires pour l'année à venir. »
Evaluation finale du projet PASCOP p. 39.	« En pratique, le positionnement très étroit de l'AT, compétent en santé publique, auprès du DDS qui en maîtrise moins les concepts et outils, débouche sur une collaboration permanente sur tous les dossiers, qu'il s'agisse des activités régionales intégrées dans les DPC ou programmées en dehors de ces DPC, le compagnonnage pratiqué étant sans doute la forme la plus efficace de transfert de compétences et d'appropriation par le responsable départemental. Cette formule a été partout appréciée et, de l'avis unanime des bénéficiaires, les compétences des DDS et de leurs collaborateurs ont été largement améliorées grâce au PASCOP. »
Entretien administration congolaise & Projets de coopération	Les projets de la Commission, en particulier dans le cadre du PASCOP, ont effectivement apporté un important « transfert de compétences » en matière de santé publique, au travers des différentes formations et outils développés. Les différents plans d'actions / rapports d'activités annuelles ont été réalisés de manière régulière tant par les structures des Départements que celles des Circonscriptions Socio-Sanitaires.
Entretien administration congolaise	Si la production quantitative des différents documents de planification est effective, l'analyse des documents présentés durant la mission de terrain (rapports réalisés après la fin des interventions de la Commission) montre que la qualité de ces documents est actuellement très faible (par exemple, les rapports d'activités DDS Pool 2010 / Plan d'Action DDS Pool 2010 & 2011 : les planifications des rapports d'activités reprennent de manière succincte quelques activités sans les relier à des cibles et sans aucune analyse critique). La principale explication apportée est le manque de ressources financières nécessaires (tenue des ateliers, motivations pour réaliser des enquêtes, etc.) pour que le fonctionnement correct des bureaux soit assuré (ressources apportées auparavant par les projets de la Commission).
Entretien autres PTF	Le principal apport des projets de la Commission Européenne a été d'apporter les méthodologies adéquates pour que les instances décentralisées aient les compétences nécessaires dans le domaine de la planification opérationnelle ; cependant, la fin des appuis financiers apportés par les projets a rendu caduc de nombreux outils.
Projets de coopération	La qualité des plans d'action des Directions Départementales et de Circonscriptions Sanitaires s'est fort dégradée à la fin du PASCOP (voir par exemple les rapports d'activités CCS de Kinkala-Boko 2010 & 2011), même pour les structures ayant bénéficié d'un appui ONG. .

Entretien autres PTF	Les documents de planification opérationnelle annuelle ont été régulièrement produits mais ces documents ne reprennent pas les contributions des PTF en dehors de celles du Projet PDSS ; au total, ces documents apparaissent donc incomplets tant au niveau des sources de financement que des différents rubriques (plusieurs domaines financés par d'autres PTF ne sont ainsi pas repris).
7.1.3. Présence d'une carte sanitaire, précisant les besoins en ressources (humaines, infrastructures)	
La mise en place d'une « carte sanitaire » présentant une liste détaillée (accompagnée de cartes thématiques) des ressources des différents départements en termes d'infrastructures, d'équipement et des ressources humaines n'a pas été réalisée.	
<u>Méthode d'analyse pour l'indicateur :</u>	
Evaluation finale du projet PASCOB p. 33.	Points faibles du PASCOB : le Système Local d'Informations Sanitaires ne fonctionne pas de façon optimale et aucune base de données n'a été mise en place.
Etude de faisabilité de la mise en place d'une composante « Result Based Financing » dans le Projet PDSS / Banque Mondiale p.14.	La carte sanitaire peut être définie comme une base de données permettant de connaître et de présenter les ressources existantes, l'offre de soins et les performances des services de santé dans une zone géographique et pour une période donnée; le tout dans le but de mieux piloter et rationaliser le développement sanitaire. Force est de constater que le système sanitaire du pays souffre de l'absence d'un tel outil. Les informations certes existent mais sont parcellaires et dispersées dans les différents services, ce qui rend l'analyse extrêmement difficile.
Entretien administration congolaise.	Une carte sanitaire « nationale » n'a pas été élaborée, étant donné qu'une reconstruction complète du système d'informations sanitaires (collecte des données de routine, enquêtes sanitaires, système d'alertes, etc.) était un préalable ; cette étape était encore en cours de réalisation en 2011.
Entretien administration congolaise	Une carte sanitaire « départementale » n'a pas été élaborée, étant donné l'absence d'un système national d'informations sanitaires. De nombreuses données sont collectées mais en l'absence de « normes ou standards » les analyses sont trop complexes à réaliser ; le PASCOB a tenté de structurer quelque peu l'information sanitaire mais d'une manière trop dispersée.
Entretien autres PTF	Les directions nationales n'ont pas réussi à mettre en place les ressources nécessaires pour structurer correctement les différentes sources d'information dans un « outil » national
7.1.4. Tendances de l'évolution des indicateurs de santé (taux d'utilisation des services selon les différents niveaux, couverture vaccinale, taux d'accouchement assisté)	
Le support des deux principaux projets santé mis en place par la Commission de 2000 à 2009 – au regard de ses différents appuis (planification, formations, outils, mise à disposition de médicaments, infrastructures, etc.) – devrait avoir amélioré la disponibilité et l'accessibilité des populations aux soins et s'accompagner d'une évolution en tendance des principaux indicateurs de santé au niveau des départements appuyés. Ces éléments ne sont cependant pas mis en évidence dans le cadre de cette évaluation étant donné l'absence de données nationales / départementales validées dans le cadre d'un système d'information sanitaire, ainsi que de l'absence de données spécifiques préparées dans le cadre du démarrage et dans le déroulement des différents projets de la Commission. Des différents entretiens menés avec l'administration congolaise, il ressort cependant que les taux d'utilisation des services (curatifs ou promotionnels) des zones appuyées par la Commission ne devraient pas avoir évolué d'une manière significative, en comparaison avec les autres DDS (appuyées ou non par un partenaire). A nouveau, l'hétérogénéité des sources (souvent non validées par une instance nationale) ne permet pas de donner des tableaux « officiels » de comparaison.	
<u>Méthode d'analyse pour l'indicateur :</u>	

<p>Evaluation finale du projet PASCOB p. 59.</p>	<p>Le cadre logique de la Convention de Financement a retenu, pour l'objectif global, des IOV qui ressortent des EDS dont la périodicité de réalisation est au mieux quinquennale. Les seuls IOV d'impact relèvent de l'objectif spécifique avec, comme source de vérification, le SNIS, inexistant au Congo. Tous les autres IOV sont des indicateurs de processus qui, de toute façon, n'ont pas été suivis par le PASCOB bien que la CF stipule que ces indicateurs étaient destinés à guider la mise en œuvre du projet et devaient être utilisés dans des tableaux de bord et mesurés à intervalles réguliers. Aucune borne n'a été fixée pour ces indicateurs, sans situation de départ donc ni résultat attendu.</p>
<p>Etude de faisabilité de la mise en place d'une composante « Result Based Financing » dans le Projet PDSS / Banque Mondiale p. 21.</p>	<p>Un système d'information existe et semble relativement standardisé au niveau national ... Cependant, ce système apparaît assez minimaliste se résumant à la juxtaposition d'une série de formulaires sollicités par les programmes (programmes PEV, santé maternelle, santé génésique, surveillance épidémiologique..) associé à quelques informations sur l'activité curative (nombre de cas) et à quelques données recouvrement des couts. Faute de moyens pour les imprimer, les outils de gestion utilisés manquent généralement :(apport d'activité ou registres pré-imprimés ; fiches de synthèse, fiches de stock des médicaments...). Les responsables utilisent donc généralement les moyens du bord ce qui a une incidence sur la qualité du rapportage. La compilation se fait au niveau de la CSS avec, d'après ce que les Equipes Cadre de CSS nous ont dit un certain degré d'exploitation à ce niveau notamment pour préparer les supervisions... Enfin au niveau central en dehors des programmes verticaux (PEV, santé maternelle), il semble que l'exploitation soit minimale puisque par exemple aucun annuaire statistique n'est produit.</p>
<p>RAC 2009 p.20 & EDS 2005.</p>	<p>L'enquête démographique et de santé réalisée en 2005 est la base de référence pour la situation sanitaire au Congo. Cette enquête révèle un taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans de 117 pour 1000 qui est extrapolé par la Banque Mondiale à 125 pour 1000 en 2009. Le taux de mortalité maternelle reste très élevé à 740 pour 100 000 (Banque Mondiale, 2009). Cela s'explique notamment par la faible qualité des soins mais aussi de la santé reproductive avec un taux de naissance à 115 pour 1000 pour les femmes entre 15 et 19 ans. Une enquête financée par le Fonds mondial a relevé un taux de 3,5 % de prévalence du VIH/SIDA au Congo en 2009 contre 4,2 % relevé en 2003. Le taux de prévalence de la tuberculose reste élevé avec une estimation de 403 pour 100 000.</p>
<p>Entretien administration congolaise.</p>	<p>Le système d'informations sanitaires de la RG ne permet pas des analyses de tendances des principaux indicateurs de santé du pays ; seules sont disponibles quelques données d'enquêtes rétrospectives et certaines données directement gérées par quelques projets « verticaux ». Dans ces conditions, il n'est pas possible de montrer l'impact des projets de la Commission sur l'évolution des indicateurs de santé. Cela étant, des différentes appréciations faites par les différentes personnes interrogées, il ne semblerait pas y avoir des différences particulières entre les différentes régions appuyées ou non par un partenaire.</p>
<p>Entretien Projets de coopération</p>	<p>Les projets de la Commission n'ont pas permis de structurer suffisamment les systèmes d'information sanitaire pour pouvoir montrer l'évolution des indicateurs de santé départementaux. Les priorités du projet PASCOB étaient clairement axées sur la structuration du système de santé de district (formations de base, mise à disposition d'outils de suivi et de supervision, mise à disponibilité du médicament, etc.).</p>
<p>Entretien Commission de l'Union Européenne</p>	<p>La problématique de l'absence de données fiables en matière d'information sanitaire a été soulignée à plusieurs reprises ; l'AT du projet PASCOB a fait quelques essais de montage d'un système décentralisé dans les provinces appuyées mais ces essais sont restés trop disparates pour être utilisés dans un système national.</p>
<p>CJ 7.2 La stratégie de la Commission a contribué à une meilleure disponibilité en médicaments essentiels</p>	
<p>7.2.1 Mise en place d'une centrale de médicaments essentiels</p>	
<p>Les appuis apportés par les deux projets santé de la Commission ont effectivement permis de mettre en place une centrale d'achat de médicaments essentiels sous forme générique (COMEG) disposant d'un statut d'autonomie de gestion ainsi que de conventions définissant les différents engagements du gouvernement et des partenaires. La fonctionnalité de cette centrale apparaît cependant très insuffisante, en raison d'un management directorial de faible qualité et d'une absence de prise de responsabilité des organes de tutelle. Par ailleurs, la place de cette centrale dans la politique générale du médicament n'apparaît pas encore d'une manière très claire ; les autorités en la matière rencontrant de nombreuses difficultés à structurer le secteur (place et accréditation du secteur privé, absence d'agence d'autorisation de mise sur le marché, procédures incomplètes d'homologation du médicament, etc.)</p>	

Méthode d'analyse pour l'indicateur :	
RAC 2009 p. 42.	« L'un des résultats majeurs du PASCOB financé au titre du 9 ^{ème} FED a été la création d'une centrale d'achat de médicaments essentiels et génériques dénommée la Congolaise des Médicaments essentiels génériques (COMEG). Dans le souci de poursuivre son renforcement et afin d'en faire un instrument fiable de la politique pharmaceutique nationale d'une part et de garantir des soins de qualité d'autre part, un projet d'appui au sous secteur pharmaceutique et à la COMEG a été instruit dans le cadre du 10 ^{ème} FED ».
RAC 2009 p. 41.	« De façon générale, on note que l'appui du projet a permis la mise en place d'un cadre institutionnel caractérisé par l'existence de statuts consacrant l'autonomie de gestion, règlement intérieur de la congolaise de médicaments essentiels et génériques, d'une convention avec l'Etat définissant les engagements de chaque partie, de convention avec divers partenaires pour la distribution de médicaments. De plus la congolaise de médicaments essentiels et génériques a été dotée d'outils de gestion tels les manuels de procédures de gestion, de procédures administratives, techniques et financières, d'un plan stratégique sur trois ans. Le projet a, enfin, contribué à l'élaboration et la validation d'une liste nationale de médicaments essentiels. On peut dire qu'à ce stade, les bases juridiques et techniques sont créées pour garantir une montée en puissance des activités de cette structure. »
Evaluation finale du projet PASCOB p. 33.	« Une convention signée le 10 juillet 2006 ... confère pratiquement à la COMEG le monopole d'importation des produits pharmaceutiques au profit des formations sanitaires publiques et privées à but non lucratif. Des contrats de prestations de services ont également été passés avec des programmes spécifiques (SIDA, Paludisme, Tuberculose, Contraceptifs etc.), ce qui témoigne de la confiance que lui accordent de Partenaires Techniques et Financiers. Mais ses organes de gestion ne fonctionnent pas à la mesure de ce qu'ils devraient être. Il n'y a eu aucune assemblée générale depuis 2005. Le Conseil d'Administration se réunit de façon irrégulière : il ne s'est réuni que 7 fois depuis son installation alors que les sessions sont sensées être trimestrielles. Son mandat est arrivé à terme et son renouvellement est d'actualité. Quant à la Direction, elle est timide dans la gestion quotidienne des affaires. Les comités de direction sont rares et ne font pas objet de compte-rendu. Les réunions d'entreprise sont exceptionnelles. L'ambiance de travail n'est pas saine. La notion d'équipe n'est pas partagée par tous. L'organigramme est mal défini ».
Entretien administration congolaise	La création d'une centrale d'achat de médicaments essentiels et génériques est clairement une réussite marquée du projet PASCOB, mais la fonctionnalité de cette centrale est un problème chronique (direction inefficace / faiblesses des organes de tutelle). Le Ministère de la Santé, appuyé par ses partenaires (notamment l'OMS) a effectué différents audits et installé une structure d'encadrement provisoire, en attendant la mise en place d'une nouvelle équipe de direction et la révision éventuelle des statuts.
Entretien administration congolaise	Les responsables de la DPLM (Direction des Pharmacies, Laboratoires et Médicaments) ont été globalement trop peu impliqués dans l'ensemble des problématiques du médicament. Il en a résulté un désintérêt important des structures du niveau central dans les dossiers importants comme la mise en place d'un dispositif d'enregistrement (agence de régulation) des médicaments, du renforcement du laboratoire de contrôle des médicaments, de la pharmacovigilance ou de la lutte contre la vente illicite de médicaments.
Entretien commission de l'Union Européenne	Malgré les nombreuses difficultés rencontrées, l'implication de l'UE dans la mise en place d'une COMEG gérée d'une manière autonome et efficace a été constante. La ligne de conduite a toujours été très claire, l'appui de l'UE perdurera à condition que les statuts assurent effectivement cette autonomie. Pour ce faire un nouveau projet a été proposé suite aux recommandations de la mission d'évaluation du PASCOB mais l'absence d'engagement clair du MSP a toujours reporté le démarrage de ce projet.
Entretien autres PTF	De manière générale, les PTF ont appuyé la ligne de conduite adoptée par l'UE ; dans les dernières années, l'OMS a apporté un soutien plus marqué au processus, notamment au travers de plusieurs audits.
7.2.2. Evolution du taux de satisfaction des commandes de médicaments dans les formations sanitaires	
La mise à disposition de médicaments génériques par la COMEG devait permettre aux formations sanitaires (Centres de Santé et Hôpitaux) de disposer des médicaments nécessaires à leur bon fonctionnement, notamment au niveau des CCS appuyés par les projets de la Commission. Les données disponibles (essentiellement sous forme d'appréciations plutôt que sous forme de données objectivables) montrent que les besoins des centres de santé n'ont pas été suffisamment pris en compte et que les hôpitaux se sont généralement peu approvisionnés auprès de la COMEG. Ni la direction de la COMEG, ni les responsables nationaux de la DPLM (Direction des Pharmacies, Laboratoires et Médicaments) ne	

disposent d'éléments suffisants pour analyser les coûts relatifs des produits fournis par la centrale d'achat par rapport au pouvoir d'achat des populations ou par rapport aux produits livrés par le secteur privé (lucratif ou non lucratif).	
<u>Méthode d'analyse pour l'indicateur :</u>	
Evaluation finale du projet PASCOP p. 35.	Un circuit simple d'approvisionnement des formations sanitaires a été défini. Les réquisitions (commandes) des CSI sont centralisées au niveau de la CSS, puis acheminées au niveau du point focal du département qui se charge de passer la commande globale à la COMEG qui est supposée livrer au niveau des CSS. La mission a relevé la longueur des délais de livraison (2 à 3 mois) et le fait que les commandes ne sont que partiellement honorées. A titre d'exemple, sur une commande de 22 références en date du 20 janvier 2009 venant de Kinkala, seuls 9 items ont été servis, soit 41% de taux d'exécution. Sur les 9 items, 5 ont été rationnés faute de stocks suffisants. Les hôpitaux généraux s'approvisionnent très peu à la COMEG, les prescriptions comportant près de 90% de spécialités pharmaceutiques. Tout y est facturé aux patients, y compris les anesthésiques et les fils de suture. D'autres sources d'approvisionnement sont sollicitées : LABOREX, SEP, COOPHARCO
Evaluation finale du projet PASCOP p. 60.	« ... malgré la présence d'une liste nationale de médicaments essentiels, des ordinogrammes révisés et des formations dispensées, les habitudes n'ont guère changé : les MEG sont davantage prescrits en périphérie qu'en milieu urbain et, dans les HR, 80 à 90 % des médicaments disponibles sont des spécialités, les patients étant en outre contraints d'acheter jusqu'aux anesthésiques, sans oublier le coton et l'alcool. Le problème de l'accessibilité des populations et surtout des plus démunies n'est pas résolu. »
Entretien administration congolaise	Dans la pratique, les organes de gestion et la direction managériale de la COMEG ont été peu efficaces (tenues irrégulières des CA et des AG, absence d'audits internes ou externes) ; lors de la visite de terrain, l'équipe de direction de la COMEG venait d'être limogée. Si la prise en compte des besoins des programmes spécifiques (liés à la gratuité : VIH/Sida, Tuberculose, Paludisme) a été plus ou moins assurée, de nombreuses ruptures de stock, des retards importants de livraison et une gamme fort incomplète de produits ont été régulièrement constatés en ce qui concerne les autres domaines d'approvisionnement.
Entretien administration congolaise	La direction de la COMEG, à l'occasion de la visite de terrain, ne disposait pas d'éléments pour analyser les coûts relatifs des produits fournis, les besoins des différentes formations sanitaires ou la satisfaction relative de ses différents clients.
Entretien administration congolaise	La direction de la DPLM (Direction des Pharmacies, Laboratoires et Médicaments) ne dispose d'aucuns éléments d'analyse concernant les taux de satisfactions ou de rupture de stock des différentes formations sanitaires...
Entretien autres PTF	Les différents partenaires ont souligné la grande difficulté de trouver des données concernant les taux de satisfaction des commandes, en dehors de certains programmes verticaux
CJ 7.3 Les interventions de la Commission ont contribué à une meilleure prise en charge des principales maladies liées à la pauvreté (VIH/SIDA, malaria, tuberculose)	
7.3.1. Intégration de la prise en charge des principales maladies dans les systèmes de santé	
Les principaux projets de la Commission n'ont pas eu une implication majeure dans la prise en charge des principales maladies liées à la pauvreté (VIH/SIDA, malaria, tuberculose), dans la mesure où l'essentiel des financements ont été mobilisés par des programmes verticaux. Les projets ont néanmoins pris en compte ces aspects dans leurs différentes stratégies de traitement, en intégrant notamment les stratégies nationales préconisées dans les documents / procédures de travail	
<u>Méthode d'analyse pour l'indicateur :</u>	
Evaluation finale du projet PASCOP p. 60.	« Les programmes nationaux de lutte contre la tuberculose et le paludisme étant suffisamment soutenus par des partenaires extérieurs, l'intervention du PASCOP s'est faite essentiellement par le biais de la révision des Stratégies Plaines Traitement... Le PASCOP s'est donc concentré sur le problème majeur de l'intégration de la lutte contre le VIH/sida dans les prestations habituelles du système de santé. Son intervention dans ce domaine constitue sans doute une des plus grandes réussites du projet. Le PASCOP s'est en effet fortement impliqué dans la coordination et le renforcement de la lutte contre le VIH/sida. Pour

	ce faire, il s'est rapproché, de manière informelle et formelle, des partenaires les plus à même de contribuer au passage à l'échelle des interventions développées dans les sites soutenus par le projet. »
Entretien administration congolaise	Les projets de la Commission ont collaboré avec les différents PTF appuyant la lutte contre le VIH/SIDA, la malaria ou la tuberculose, notamment en matière de formation et d'intégration de ces activités dans le cadre des fonctionnalités des hôpitaux.
Entretien autres PTF	Les besoins concernant la prise en charge des principales maladies font l'objet de requêtes spécifiques régulières auprès du Fonds Mondial ; étant donné l'importance des fonds accordés, les programmes plus « généralistes » ne reprennent pas ces différentes actions dans leurs propres programmes.
CJ 7.4 Les interventions de la Commission ont pris en compte les dimensions transversales (genre, minorités)	
7.4.1. Les dimensions transversales ont été identifiées et prises en compte dans la formulation des projets et leur mise en œuvre	
L'identification et la prise en compte des dimensions transversales n'ont pas fait l'objet – en tant que telles – d'une prise en charge particulière dans le cadre des projets de la Commission dans le secteur de la santé.	
<u>Méthode d'analyse pour l'indicateur :</u>	
RAC 2009 p. 41.	« L'exécution des microprojets du Fil (Fonds pour les initiatives locales) ... a contribué à la suite des activités de renforcement et de structuration des ONG à l'implication des communautés dans la gestion du système sanitaire et du renforcement du partenariat entre les comités de santé et les équipes de santé. Ainsi on note une étroite symbiose entre les microprojets sélectionnés dans leur ensemble et les besoins sanitaires les plus fréquents de la population. Cette action a aussi suscité une mobilisation communautaire et une sensibilisation aux questions de suivi prénatal et de prise en charge des populations cibles (enfants dénutris). Le Fonds d'appui aux initiatives locales a favorisé l'émergence d'une approche nouvelle et innovante à travers l'engagement des comités de santé.
Entretien administration congolaise	La prise en compte de la santé maternelle et de la santé des enfants est une composante intrinsèque des programmes de santé, qui a été naturellement incluse dans les différentes activités menées par les projets de la Commission, sans qu'une attention ou une stratégie spécifique ne soit mise en place.
Projets de coopération	Dans le cadre du PASCOP, les microprojets du Fonds pour les Initiatives Locales avaient principalement comme objectifs un renforcement des capacités des membres des comités locaux de santé. Ces actions visaient en principe les problèmes de santé les plus fréquents rencontrés au niveau des formations sanitaires de base. Différentes activités ont donc naturellement pris en compte les problèmes des enfants (malnutrition notamment) ou des mères (consultation prénatale, suivi des accouchements) mais sans qu'une vision stratégique ou opérationnelle particulière ne soit mise en place.

2.8 Acteurs Non Etatiques

QE 8 : Dans quelle mesure les interventions de la Commission ont-elles contribué au renforcement du rôle des Acteurs Non Etatiques dans la vie publique ?

Justification de la question et commentaire:

La gouvernance est un thème central pour le gouvernement congolais (DSRP) comme pour la Commission (secteur de concentration des 9ème et 10ème FED) au cours de la période en revue. Le renforcement des « Acteurs Non Etatiques » (ANE) et leur participation à la vie publique congolaise est prévu dans l'Accord de Cotonou (2000) et le Consensus européen pour le développement (2005). Par ces accords, les pays ACP et la Commission se sont juridiquement engagés à faire participer les ANE à toutes les phases du processus de coopération et à dégager des fonds en vue du renforcement de leurs capacités afin qu'ils puissent assumer leur nouveau rôle de partenaires en matière de coopération au développement. La question 8 est donc centrée sur le niveau de résultats de l'appui de la Commission au renforcement des ANE dans leur double rôle de partenaire du dialogue politique et d'acteurs du développement. En RC, la Commission a appuyé les ANE sur divers outils et lignes budgétaires. Elle a appuyé les organisations de défense des droits civiques et des libertés dans le cadre du PAED (4,6M€ dont 310 000 pour la société civile) et sur lignes budgétaires en appui aux organisations de droits de l'homme. Par ailleurs, des ONG de développement ont été appuyées au travers de projets sectoriels sur fonds FED (PCR, PASCOP, etc), des microréalizations (PMR - 4,5M€ ; PMRU 2- phase 1 = 1,8M€ et phase 2 = 1,5M€) et des lignes budgétaires thématiques (DCINSAPVD, ONG/PVD, ANE-AL, ENV). La ligne ANE-AL est une des sources les plus importantes de financement en faveur des A.N.E en RC depuis 2007, avec une enveloppe de 4M€ pour la période 2007-2010 et de 12M€ pour la période 2011-2013. Au total c'est environ un montant de 12M€ (en incluant les microréalizations qui dépassent le renforcement des A.N.E. mais hors projets sectoriels) qui a été attribué à ces acteurs.

CJ 8.1. Les interventions de la Commission ont contribué à faciliter la participation des ANE aux stratégies de coopération au développement.

8.1.1. Participation accrue et effective des ANE à des processus et cadres de concertation pour la formulation, le suivi et l'évaluation des stratégies de coopération

En application des Accords de Cotonou, la DUE a initié en RC une approche « inclusive et multi acteurs » dans la formulation et la mise en œuvre de ses stratégie de développement au moment du processus de programmation du 9ème FED (2002-2007). Des efforts conséquents ont été consentis par la DUE, en particulier depuis 2008-2009, pour que ce processus se poursuive aux moments clés de la programmation de la coopération RC-Commission. Parallèlement, les rencontres bilatérales entre la DUE et les A.N.E. ont été de plus en plus fréquentes (Discussions informelles, sessions d'information sur les appels à proposition, formations ou encore suivi de projets par les chargés de programme et par le service « contrat-finance »). Enfin, la DUE a mis en place un point focal ANE. Toutefois, la participation telle qu'elle a été organisée, au cours de la période évaluée, n'a pas permis d'atteindre les objectifs d'un dialogue continu et de qualité fixés dans les Accords de Cotonou. Aucun mécanisme clair de consultation (calendrier stable des consultations, plan d'action) n'a pu être identifié. La consultation n'a pas été ouverte aux différentes catégories d'A.N.E., seuls des représentants de la société civile ont été consultés. En l'absence d'un travail de cartographie des A.N.E. congolais en amont de la consultation ou de faitière nationale (interlocuteur privilégié par la Commission), la DUE a eu des difficultés à identifier les interlocuteurs potentiels et « crédibles » (brouillage entre sphère étatique et non étatique ; variété des catégories de sous-familles d'ANE). Par conséquent, les acteurs effectivement consultés ont été sélectionnés par la DUE et par l'Ordonnateur National (ON), en tenant leur légitimité d'avoir déjà été subventionnés par la Commission ou de leur proximité avec le gouvernement (« société civile choisie »). Par ailleurs, les modalités d'organisation des consultations, limitées aux seuls acteurs basés à Brazzaville, n'ont pas toujours permis aux A.N.E de préparer suffisamment les rencontres. Aucun élément n'a permis d'attester que les résultats de ces consultations ont été intégrés dans les documents stratégiques. Enfin, le retour d'information vers les A.N.E. consultés en ce qui concerne les résultats de ces consultations a été insuffisant. Les faiblesses de mise en œuvre de ces consultations ne sont pas propres au cas de la RC. Ici, comme ailleurs, l'approche de la Commission ne s'est pas encore accompagnée d'un transfert de moyens financiers et humains suffisants, ni d'outils et des compétences internes nécessaires à la mise en œuvre d'une véritable concertation pluri-acteurs. La Commission, aux côtés des Institutions de Bretton Woods, a joué un rôle actif en faveur de la structuration d'un dialogue tripartite (Etat, PTF et société civile). Ce rôle s'est manifesté en particulier lors de l'élaboration du document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) en 2008. Ce dialogue est toutefois resté ponctuel, contraint (il n'a été engagé que sous pression des PTF) et difficile en raison des relations complexes qu'entretiennent les acteurs étatiques et les A.N.E. Les relations entre le gouvernement et la société civile sont d'autant plus difficiles qu'il n'existe pas d'instance de concertation et, côté OSC, d'organisations collectives suffisamment fortes et représentatives. Toutefois, si d'important progrès restent à réaliser pour aboutir à un

<p>dialogue tripartite tel que préconisé par les Accords de Cotonou, il convient toutefois de noter que cette « diplomatie des petits pas » impulsée par les PTF a produit des résultats en créant des précédents. A ce titre, dans le domaine de la gestion des ressources naturelles, la participation de la société civile à la préparation de l'APV-FLEGT a été signalée comme positive et constitue selon les acteurs interviewés un exemple de « bonne pratique » en matière de concertation pluri-acteurs : négociations multipartites regroupant du côté congolais des ministères, des représentants du secteur privé et de la société civile ; création de la Plateforme congolaise pour la gestion durable des forêts regroupant 19 ONG ; pression de la Commission pour la prise en compte des propositions de la société civile ; léger appui de l'ONG internationale FERN ; etc. Cet exemple n'a pas été, à ce jour, renouvelé</p>	
<p>Méthode d'analyse pour l'indicateur</p>	
<p>DSP-PIN, 9^{ème} FED, 2002, pp. 11 et 28, Annexe 5, p. xxvii.</p>	<p>DSP-PIN 9^{ème} FED : Deux séminaires de consultation des ANE ont eu lieu à Brazzaville. Ils ont rassemblé environ 30 participants.</p> <p>Premier séminaire (13-14 mars 2001) : Objectif : sensibilisation des acteurs sur les dispositions de l'Accord de Cotonou et participation des ANE dans le cadre de la programmation du 9^{ème} FED. Principaux commentaires : manque d'information sur la politique communautaire, y compris l'Accord de Cotonou et besoin d'assurer la diffusion de l'information ; délai trop réduit pour la participation des ANE à la programmation et manque de moyens pour élargir le débat en dehors de Brazzaville. Création d'un comité ad hoc : composé de 9 membres afin d'assurer la diffusion des résultats du séminaire, analyser les documents pertinents pour l'élaboration d'un avant projet de document de stratégie national par rapport aux grandes lignes proposées pour le 9^{ème} FED et pour assurer la réflexion sur le suivi du processus.</p> <p>Deuxième séminaire (4-5 mai 2001) : Objectif : travailler sur la structuration des ANE en vue de la participation à la programmation du 9^{ème} FED et concevoir un projet transitoire dans le cadre de la ligne budgétaire « coopération décentralisée ». Participants ont souligné la crainte d'une politisation des ONG ou des structures relais. Axes d'intervention prioritaires du 9^{ème} FED pour les participants sont : réhabilitation et aménagement des pistes agricoles et l'appui au renforcement de la capacité fonctionnelle et opérationnelle de la société civile. Mise en place d'un point focal de gestion (Forum des jeunes entreprises) et un comité de concertation et de suivi composé de 15 membres. Ils ont pour mission de rédiger un plan d'action et un programme d'appui de la société civile. L'élargissement au processus de suivi de la stratégie de coopération nationale du 9^{ème} FED des organisations à l'intérieur du pays est considéré comme une priorité.</p>
<p>RAC, 2003, pp. 90, 102, 103 et 104. RMP, 2004, pp.12, 16.</p>	<p>RAC 2003 : sollicitation ANE par le biais de la soumission de commentaires par écrit. Lettre envoyée par l'ON et DUE à un ensemble d'OSC désignées conjointement. Deux réponses écrites ont été transmises : L'Union nationale des opérateurs économiques du Congo (UNOC); « la Convention nationale des associations de développement et de l'environnement du Congo (CONADEC). « Jusqu'à présent, il y a eu relativement peu d'appui aux ANE tel que prévu dans l'Accord de Cotonou. Il y a cependant lieu de noter que les lignes directrices régissant les financements dans ce secteur n'ont été finalisées que très récemment. Il est aussi important de prendre en considération la situation de grande faiblesse des ANE au Congo-Brazzaville ».</p> <p>Débats lors de la RMP, mardi 28/12/2004 (Brazzaville) avec société civile.</p>
<p>RAC, 2006, p. 25.</p>	<p>Processus de programmation 10^{ème} FED (fin janvier 2006). septembre - octobre : réunions de concertation techniques organisées avec cellule d'appui à l'ON, ministères techniques et représentants de la société civile. « Les suggestions des organisations de la société civile qui ont été conviées lors de toutes les réunions, ont été très faibles. Ceci est essentiellement dû à deux facteurs : l'impréparation de ces organisations, celles-ci ayant le plus souvent été invitées en dernière minute et leur incapacité structurelle et organisationnelle pour présenter des suggestions réellement stratégiques ».</p>
<p>RAC, 2008, pp. 6, 30. EAMR, janvier 2009, p. 4</p>	<p>« Bien que grandement améliorée, l'implication des ANE telle que prévue dans l'Accord de Cotonou est encore restée très en deçà des attentes en 2008. La CE amélioré ses relations avec les ANE notamment, grâce à la réalisation d'une cartographie des ANE (dans les domaines droits de l'homme et de la gouvernance), à la mise en place d'une base de données et à des rencontres de plus en plus régulières (incluant discussions bilatérales avec la délégation dont le Chef de délégation, des sessions d'information liées à nos appels à propositions, des formations prévues dans le cadre des projets par exemple le PAED, etc). La DUE a un point focal ANE et un suppléant, et un point focal genre ». « L'ON s'est montré ouvert aux ANE, par exemple avec l'organisation (début 2009 et en mars 2009) dans ses locaux des sessions d'informations sur NSA LA (alors que financé par le Budget) et l'acceptation de l'ouverture aux ANE de la FCT II et du PAON III (avec la reconnaissance de la nécessité du renforcement de leur propres interactions avec les ANE et leur point focal ANE). Cependant peu est fait en pratique, et de nombreux progrès reste à faire en la matière. Quant au secteur privé, il est important de noter qu'il n'y a encore aujourd'hui aucune structure de</p>

	concertation avec le Gouvernement. Un tout nouveau travail d'approche du secteur privé s'est fait fin 2008 et début 2009, notamment dans le cadre de l'identification du projet 10eme FED sur les PME/PTE. Enfin, les différents projets soutenant des ANE (sous le PASCOD, le PAED, ou dans le cadre des lignes budgétaires), le lancement d'appels à propositions (notamment sous NSA LA) en direction des Acteurs non étatiques, le renforcement du dialogue avec les organisations les plus représentatives et les facilités prévues pour 2009 par la Facilité de Coopération Technique (formation, conférences, séminaires) pour les ANE devraient permettre de d'améliorer les capacités de ces acteurs surtout dans leur rôle de contrepouvoir ».
RAC 2009, Annexe I-2, p.13.	Mi-2006 : « L'implication des OSC au dialogue de programmation est faible ». Etat d'avancement mi-octobre 2009 : « Il n'y a pas eu d'engagement sur le sujet. Les ANE commencent peu à peu à être impliqués dans les arènes de discussion sur les questions de développement, mais souvent à la demande des partenaires au développement. Cependant il y a certainement un mouvement vers plus de consultations (par exemple dans le cadre RMP) ».
RAC 2009, Annexe I-3.	« La fréquence du dialogue politique avec les ANE est mensuelle ».
RAC 2009, Annexe I-3.	RMP 10^{ème} FED : Participants : 20ne tous les groupes représentés (AL; ANE, y compris les syndicats, les groupes d'intérêt économique et social, le secteur privé, le monde universitaire, les ONG locales et/ou internationales, etc.). Réunion nationale mais avec participants d'autres régions (dont autorités locales) ».Contribution des ANE : Correcte ; Retour d'informations fourni aux parties prenantes? En cours ; DSP modifié suite à la consultation? Oui ». « Les deux journées de consultation des ANE à la RMP ont été grandement appréciées. Ces journées ont permis de réaffirmer l'engagement de la CE à impliquer de plus en plus les ANE dans la conception et les orientations de l'aide au développement au Congo. L'impact de ces journées et la valeur ajoutée apportée par les participants ont permis de conforter globalement les orientations stratégiques (secteur de concentration et hors concentration) de la coopération EU/Congo établis en 2008. Certaines réallocations ont été demandées et seront soumises au siège.».
Entretien Commission de l'Union Européenne.	« Pour la ligne ANE-AL , la sélection des thèmes des appels à proposition se fait avec une consultation des ANE avec lesquels on travaille depuis longtemps (7 ou 8), de différents secteurs, nationaux et internationaux. Et là où on sait que les gens peuvent nous donner des inputs un peu positifs. Ce n'est pas un choix pas statistique mais un peu biaisé. C'est un peu un échantillon de convenance ».
Entretien Commission de l'Union Européenne.	« Pour la participation des ANE à la définition des appels à proposition « ANE-AL » on organise un séminaire de 2 jours, avec invitation de la société civile avec laquelle la DUE est en contact et un avis est publié dans la presse. Les OSC présentes sont celles qui ont déjà travaillé avec la DUE ou qui vont le faire. La DUE essaie de mettre les conclusions dans la programmation. Mais la participation de ces organisations se limite à l'identification de leurs problèmes et priorités non des priorités du pays. C'est pourquoi, depuis 2008, la DUE identifie les priorités des lignes ANE-AL en amont (pour « cadrer les discussions »). Elle demande ensuite aux structures présentes si elles sont d'accord avec ces priorités et si elles ont d'autres priorités à recommander. Dans l'idéal il faudrait que la société civil ait en tête les besoins prioritaires du pays. Pour les revues à mi-parcours, sont appelées les ONG qui ont travaillé avec la DUE, c'est difficile de faire un appel plus large. Une information est mise dans la presse, mais on a fait le constat que celles qui viennent sont celles qui travaillent avec nous.».
Entretien Commission de l'Union Européenne.	« Pour la consultation des ANE, on essaie d'avoir une représentation thématique, géographique et si possible politique (ONG indépendantes ou pas) et quelques ONG internationales. La liste est proposée au Gouvernement. Le Gouvernement en propose lui aussi. Et on fait un panache entre les 2. Pour la revue à mi parcours en octobre 2009 on a eu 25 organisations. Par contre lorsque c'est une consultation sur lignes budgétaires, c'est la DUE qui choisit, pas l'Ordonnateur National. Pour la session d'information des appels à proposition 2010 on a mis un encart dans la presse (très ouvert) et on a envoyé l'invitation au listing d'ONG de la DUE (mail) ».
RAC 2004, pp. 24, 30.	« L'approche participative, associant la société civile est une méthode récente, encore mal intégrée dans la culture politique congolaise. Depuis peu, on observe toutefois certaines initiatives pour donner la parole aux acteurs non étatiques malgré leur capacité souvent limitée à alimenter les débats de manière totalement pertinente et à représenter de manière fidèle et indépendante les intérêts des groupes sociaux qu'ils sont censés défendre. Ainsi, une approche participative a été intégrée au processus d'élaboration du document intérimaire de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP-I) en 2003-2004 ».

Entretien Acteur Non Etatique.	« L'UE doit être notre interface avec le gouvernement car elle a la capacité de rencontrer le Chef de l'Etat. Ils ont des réunions fréquentes avec le gouvernement et la possibilité de poser des questions à partir de la situation qu'on leur décrit. (...) Le DSRP a été difficile à démarrer. Le 1er draft a été fait, mais il y a eu une dénonciation de « Publiez ce que vous payez » pour dire que la société civile n'était pas partie prenante. Ca a été renvoyé au gouvernement et ensuite ils ont fait venir la société civile mais avec une sélection des participants. Il y a un manque de communication et d'informations pour que la société civile puisse faire son travail. Par exemple on n'a pas de données sur le budget de l'Etat. Ils ne veulent pas qu'on critique leur travail. Pour le suivi – évaluation du DSRP il y a des comités dans lesquels la société civile est représentée. Mais il n'y a pas de transparence sur les organisations qui en font partie. Il y a sans doute des représentants, mais ils ne vont pas critiquer et ils ne communiquent pas avec nous pour nous demander notre avis. Et puis il n'y a pas de rapports périodiques d'état d'avancement alors que c'était prévu. Pas d'évaluation telle quelle du DSRP ».
Entretien Acteur Non Etatique.	« Le partenariat société civile – Etat est difficile mais on n'a pas encore bien tenté. Le DSRP a été une tentative : la société civile a été associée pour l'élaboration, mais elle ne l'a pas été pour la mise en œuvre et le suivi alors que des promesses avaient été faites. Il y a des limites : au sein de la société civile on n'est pas capables de créer des synergies entre nous pour nous représenter. Il y a une désorganisation de la société civile ; (ii) la participation est liée à l'IPPTE : ils nous ont associé sur exigence de la coopération internationale. Mais avec quelle qualité et quelle contribution ? Il y a des faiblesses des deux côtés. Pour le DSRP 2 on n'a pas été relancés pour participer. A la 1ère réunion, V.Dick a noté l'absence de la société civile et a fait une remarque. Ensuite, les pouvoirs publics ont invité la société civile. Les pouvoirs publics préfèrent éviter d'inviter des ONG qui feront le constat que les choses ne sont pas faites par le gouvernement. Ils préfèrent inviter certaines ONG qui n'ont pas d'intervention sur le terrain et donc qui ne pourront pas faire ce constat ».
Céline Leroux, décembre 2006, pp. 16, 33, 37.	« Les ONG congolaises disposent officiellement de toutes les libertés d'association, d'expression et d'action. Si ces droits sont reconnus, il faut cependant noter un dialogue timide entre les pouvoirs publics et ONG. Celui-ci s'amorce peu à peu depuis les accords de Cotonou et l'élaboration du DSRP. Les ONG ne disposent d'aucune subvention de la part de l'Etat, elles doivent donc chercher leurs fonds auprès d'autres bailleurs (...). L'Etat n'intervient pas en faveur du secteur des ONG et les relations sont relativement distantes. (...) Aujourd'hui les ONG nationales sont avant tout des opérateurs de terrain pour l'Etat. S'il existe des commissions mixtes où les structures non étatiques ont le droit de parole, leur voix est cependant minoritaire. L'Etat se trouve dans une situation paradoxale. Les institutions internationales l'incitent à intégrer les acteurs non étatiques dans les politiques de développement, mais l'Etat considère ces acteurs comme de potentiels concurrents. L'élaboration du DSRP en 2003-2004 a d'ailleurs souligné le peu de considération accordée aux ONG en matière d'élaboration stratégique des actions de développement ».
Entretien Acteur Non Etatique.	« Le DSRP a été difficile à démarrer. Il y a eu un premier draft, mais l'association « Publiez ce que vous payez » l'a dénoncé pour dire que la société civile n'avait pas participé. Le draft a été renvoyé au gouvernement. Il a ensuite fait venir la société civile mais avec une sélection des participants (...). Il y a un manque de communication et d'informations pour que la société civile puisse faire son travail. Par exemple on n'a pas de données sur le budget de l'Etat. Ils ne veulent pas qu'on critique leur travail. Pour le suivi – évaluation du DSRP, il y a des comités qui font ce suivi évaluation et dans lesquels la société civile est représentée. Mais il n'y a pas de transparence sur les organisations qui en font partie. Il y a sans doute des représentants, mais pas des représentants qui vont critiquer. Et ils ne communiquent pas avec nous pour nous demander notre avis. Et puis il n'y a pas de rapports périodiques d'état d'avancement alors que cela était prévu, ni d'évaluation du DSRP. Pour le DSRP 2, le processus est lancé. S'il y a des représentants de la société civile il faut qu'on les contacte, ce ne sont pas eux qui vont nous contacter. Sinon on reste sur le bord de la route. Mais ce n'est pas trop tard là pour participer. Pour l'APV, l'UE a bien encouragé la place de la société civile qui a bien joué son rôle. Pour les APE, les associations des droits de l'homme sont mises de côté. Il faudrait refaire ce qui a été fait pour l'APV, avec la mise en place d'une plateforme qui a été appuyée et qui a pu apporter des contributions. C'est nécessaire pour que nos contributions soient réelles et qu'on comprenne les enjeux. Mais l'Etat congolais, quelque part, reconnaît le travail de la société civile. Manquent maintenant les moyens ».
Entretien Commission de l'Union européenne.	« La société civile a plusieurs rôles : celui de « watchdog » et celui de plaidoyer. En RC ils ne font pas ça. Ils ne sont encore que dans un rôle de mise en œuvre. C'est encore difficile dans ce pays d'accepter les critiques en débat ouvert. Mais ça va venir. Il faudrait que l'Etat soit conscient du rôle positif que la société civile peut jouer dans l'élaboration des politiques et que l'Etat finance la société civile, avec évidemment un danger d'instrumentalisation ».

Entretien Acteur Non Etatique.	« DSRP 2 : On n'a pas été informés. Heureusement on a eu l'info par la DUE et l'Ambassade de France. Mais on est surpris et on s'y prend tard. Et le gouvernement va associer sa société civile ».
Entretien Acteur Non Etatique.	« L'Environnement socio-politique congolais est sous contrôle. Mais les pouvoirs publics congolais n'ont jamais pratiqué de relations avec la société civile donc il ne faut pas leur jeter la pierre. On est dans un apprentissage. Les pouvoirs publics sont habitués à avoir le dernier mot. Pour le DSRP il y a eu une prise de conscience de la possibilité de jouer un rôle sur les politiques publiques car elles ont été associées au processus. Certaines structures ont pris position, d'autres ont joué le jeu du pouvoir public. Mais cela a quand même donné la possibilité d'avoir une position et de collaborer avec les pouvoirs publics. Ensuite il y a eu le Dialogue citoyen, le PCPA, la ligne ANE-AL. Les structures savent maintenant qu'elles peuvent jouer ces 3 rôles. Avec le DSRP 2, 12 OSC seulement sont invitées et il y a des gens à «multicasquette » qui sont proches du gouvernement. On est dans une diplomatie des petits pas. C'est un processus long parce qu'on part de loin. Avec le Dialogue citoyen, le gouvernement a appris à s'asseoir avec nous. Avec le PCPA, il a appris à travailler avec nous. Il faudra ensuite qu'il apprenne à intégrer ce qu'on dit. Il y a des conflits internes à la société civile, une forte désorganisation et pas de discours commun lié à l'absence de travail commun. Les organisations ne se connaissent pas. C'est pourquoi une structure comme le CCOD travaille là-dessus ».
Entretien Commission de l'Union Européenne.	« Depuis le départ d'un fonctionnaire du Ministère du Plan, la société civile n'est plus consultée. Pour la préparation du DSRP 2, la société civile n'est pas consultée en dehors de la CONADEC qui est proche du pouvoir. Le gouvernement ne les implique que lorsque cela est demandé par les PTF et il n'implique que les ONG proches du pouvoir. Il n'y a donc pas de véritable dialogue entre la société civile et le gouvernement. Sur 62 participants, il y en a une dizaine d'ONG ».
RAC, 2007, p. 20. EAMR, février 2008, p. 9.	Lancement du processus APV (Accord de Partenariat Volontaire) – FLEGT (Forest Law Enforcement, Governance and Trade) en 2007. Principales étapes: Organisation à Brazzaville, les 3 et 4 juillet 2007, du premier forum régional sur le processus FLEGT. Organisation à Brazzaville, les 3 et 4 décembre 2007, d'un atelier national qui a permis l'élaboration d'une feuille de route nationale FLEGT. Elaboration d'une étude sur la traçabilité des produits forestiers, réalisée sur Contrat-Cadre. Il est très positif de constater que le processus a associé la société civile dès le départ, qui a tenu un pré-atelier puis a participé largement à l'atelier national (Brazzaville, 3 et 4 décembre 2007 pour l'élaboration d'une feuille de route nationale FLEGT).».
EAMR janvier 2008, p. 16.	« La société civile a jusqu'à présent été bien associée à la préparation de l'APV FLEGT et la CE est attentive à ce que cela se poursuive. Différents projets financés sur ligne budgétaire permettent de soutenir la société civile par un travail de facilitation et d'appui confié à des organismes comme FERN ou IUCN ».
Contre- exposé, L'opinion de la société civile de la République du Congo sur l'APV-EU, Mars 2010, Loggingoff, pp. 4, 5	« Les négociations qui ont abouti à l'APV Congo-UE ont duré moins d'un an (juin 2008-mai 2009), ce qui fait de cet accord le plus rapidement négocié en date. Il y a eu peu à faire en matière de discussions informelles, un atelier a été mis en place en décembre 2007 pour établir un plan national de négociations et trois mois plus tard, divers groupes de travail étaient créés pour étudier les différentes sections de l'accord. Les sessions politiques et techniques de négociation formelle ont démarré en juin 2008 et ont progressé à vive allure jusqu'à la signature de l'accord par les deux parties le 9 mai 2009. Deux organes ont été mis en place par l'administration forestière afin de faciliter le travail du côté congolais: un secrétariat technique ayant pour rôle de préparer la position de négociation congolaise (et négociant avec l'UE), et un groupe de conseil national, créé pour réviser et valider tous les documents en discussion. Ces deux organes ont regroupé la société civile, le gouvernement et les représentants des industries. (...) Au début des négociations, des inquiétudes se firent entendre quand au fait de savoir si la société civile naissante de ce pays serait capable ou non de contrebalancer le pouvoir de l'industrie forestière afin d'assurer que l'accord mène à un processus de réforme gouvernementale sensé. Bien que la participation ne fût pas homogène et que la société civile dût se battre pour faire entendre ses inquiétudes, la position de l'UE d'exiger et de s'engager à garantir la participation des groupes locaux tout au long du processus a été tenue en s'assurant que leurs inquiétudes soient entendues lors des négociations. La mise en place de structures congolaises visant à promouvoir le dialogue direct entre la société civile, le gouvernement congolais et le secteur privé, ainsi que l'organisation de sessions à Bruxelles pour permettre aux parties prenantes européennes intéressées de se tenir au courant de l'avancée du processus, sont autant d'initiatives qui ont permises l'investissement de la société civile locale grâce à des espaces de discussion où les problématiques ont pu être débattues. Bien que les représentants des ONG et des peuples indigènes ont été impliqués dans les négociations, la participation directe des communautés locales et indigènes n'a pas été probante.».

Entretien Acteur Non Etatique.	Plateforme congolaise pour la gestion durable des forêts : 19 ONG membres. Créée dans le cadre des négociations APV. Délégation de représentants pour participer au Secrétariat technique pour que la RC est une position commune face à UE. « La plateforme organisait des réunions en amont autour de la feuille de route pour préparer ces réunions et arriver devant le gouvernement avec des propositions. Au départ les négociations ont été difficiles parce qu'on n'a pas les mêmes priorités que le gouvernement. Mais finalement on a trouvé un terrain d'entente et on se retrouve dans l'APV, même si 100% de nos propositions ne sont pas dans le texte. Si on a réussi à influencer le processus c'est grâce à tout le travail qu'on a fait en amont et à travers nos propositions, le gouvernement a pris conscience que nos propositions n'étaient pas erronées. Quand il y a eu des désaccords et que le gouvernement ne prenait pas en compte certaines de nos recommandations, on faisait une note de proposition à Bruxelles. Et alors il y avait un blocage dans les négociations et le gouvernement a du revenir sur ses positions et prendre en compte ces idées ». Financement de la Plateforme : petits appuis du projet OI-FLEG et de FERN, « beaucoup de sacrifices des OSC membres ». « Il n'y a pas de cotisations des membres car ils n'ont pas les moyens. Mais on se débrouille en faisant des réunions aux sièges des membres ».
Entretien Acteur Non Etatique.	« Nous avons réussi à avoir de la voix car l'UE a fait de la participation de la société civile un préalable. Cette exigence a contraint le gouvernement à mettre la société civile à la table des négociations. Ca a permis de faire passer la majorité de nos préoccupations (question des droits des communautés autochtones et des grilles de légalité pour le contrôle du bois légal) ».
Entretien Acteur Non Etatique.	« L'UE doit être notre interface avec le gouvernement car elle a la capacité de rencontrer le chef d'Etat. Elle a des réunions fréquentes et la possibilité de poser des questions et elle nous demande de décrire la situation pour pouvoir poser des questions »
Entretien Commission de l'Union Européenne.	« Le PCPA ils sont indépendants mais le problème c'est que c'est un programme pas une structure durable ».
8.1.2. Evolution de la capacité des ANE à négocier et à peser sur les décisions (plaidoyer, communication, visibilité, partenariat interne, structuration, évolution de la représentativité des différentes catégories, etc.)	
<p>Tout au long de la période sous revue, la Commission a fait le constat de la faible capacité des A.N.E. en RC à négocier et à peser sur les décisions. Dans les rapports annuels conjoints de la période, il est souligné que les acteurs consultés souffrent d'un manque de ressources financières, organisationnelles et techniques, mais également de compétences politiques (vision globale des enjeux, cohérence entre les pratiques des organisations et les revendications, légitimité et responsabilité). La qualité de leur participation et de leurs propositions est restée faible. La DUE a du adapter son processus de consultation en réduisant les résultats attendus des participations et en préparant en amont les consultations, ce qui réduit celles-ci à un rôle de validation des documents rédigés. L'absence de progression des capacités des A.N.E. dans leur rôle de partenaire du dialogue politique renvoie à l'absence, durant la période évaluée, d'une stratégie spécifique de la Commission visant le renforcement de ces acteurs. En revanche, la Commission a appuyé, en fin de période, le mouvement de structuration de la société civile par le biais de projets sur lignes budgétaires (CCOD, PCPA). Cette évolution est importante dans la mesure où le niveau de structuration joue un rôle déterminant dans le rapport de force que les OSC sont capables d'imposer à des pouvoirs publics sur une thématique ou une revendication précise. Avec l'appui de programmes tels que le PCPA, les ONG nationales ne se limitent plus à réaliser des activités de développement mais intègrent une dimension nouvelle pour elles, d'actions de lobbying et de plaidoyer et souhaitent intervenir en tant que groupe et non en tant qu'entités individuelles</p>	
<u>Méthode d'analyse pour l'indicateur</u>	
RAC, 2003, pp. 61, 85.	« La dynamique de la société civile est récente au Congo et s'accompagne parallèlement d'une certaine instrumentalisation visant à contrôler ces initiatives multiples. Malgré une apparente liberté d'action, les initiatives de la société civile sont caractérisées à la fois par une excessive atomisation et une forte «politisation» ».
Revue à mi parcours, 2004, p.16.	« Les ANE ont une faible capacité à alimenter les débats de manière pertinente. La société civile souffre en effet de grandes faiblesses en termes de structuration, de ressources humaines, financières et d'équipement. Ses capacités de plaidoyer sont par conséquent très limitées. Par ailleurs, les organisations de la société civile, récentes au Congo, sont souvent instrumentalisées par le politique et leurs discours ne représentent toujours pas les intérêts des groupes sociaux qu'ils prétendent défendre ».

<p>RAC 2007, pp. 7-8. RAC 2009, p. 12.</p>	<p>« La société civile congolaise remplit toujours difficilement son rôle, elle reste faible, timide, et n'est pas assez structurée en plateforme ou réseaux qui puissent convoquer une voix commune, bien que des plates formes d'organisations non étatiques commencent doucement à se renforcer. Elle continue à souffrir de grandes faiblesses en termes de structuration, de financement et de représentativité».</p>
<p>DSP-PIN, 9^{ème} FED, 2002, pp. 9-11. RAC 2004, p. 5. RAC 2005, p. 4 RFP, 2006, p. 2.</p>	<p>« La société civile de la RC même si elle se développe et essaie d'être active souffre d'une extrême faiblesse en termes de ressources humaines, financières et d'équipement. Cela limite sa capacité d'action et sa représentativité et force sociale ». « Elle est souvent atomisée, instrumentalisée et fortement politisée, limitant sa représentativité ».</p>
<p>Céline Leroux, décembre 2006, pp. 37, 52.</p>	<p>« Les structures aujourd'hui les plus susceptibles de jouer un rôle de fédérateurs en raison de leurs expériences et leurs ressources, et leur volonté de jouer ce rôle de lobbying, sont parfois mal perçues par d'autres structures et cela peut susciter certaines rivalités. Cette rivalité est encore plus accentuée depuis les récents effort et projets mis en œuvre pour le renforcement de la société civile congolaise ». « Le récent projet pilote « Dialogue citoyen » de renforcement de la société civile et les campagnes d'interpellation marquent un tournant dans le positionnement des ONG nationales. En effet, elles ne se limitent plus à réaliser des activités de développement mais intègrent une dimension nouvelle pour elles, proche des actions de lobbying ; elles souhaitent intervenir en tant que groupe et non en tant qu'entités individuelles ».</p>
<p>Note d'analyse pour les actions « ANE_AL » 2011-2013, 3 décembre 2010, pp. 2-3.</p>	<p>« Les ANE au Congo sont peu et mal structurés. Par exemple, il n'y a pas au Congo de structure ou plateforme commune qui permette à la Société civile de parler d'une seule voix, comme cela existe d'en d'autres pays d'Afrique. Quelques petits réseaux thématiques émergent cependant, mais de manière très sporadique. On peut compter notamment un réseau en matière de droits de l'homme et un autre en matière de droit des enfants (...). De plus, la majorité des ANE au Congo sont plutôt récents. Beaucoup d'organisations sont encore en quête d'identité et de renforcement de compétences. Les ANE actifs sont en fait peu nombreux. Par exemple, en dépit de l'importance numérique relative des organisations de la Société Civile -OSC (plus de 6000 associations enregistrées en 2004), la Délégation de l'UE au Congo compte environ aujourd'hui pas plus d'une trentaine d'organisations de la société civile véritablement solides et crédibles. Les ANE et principalement les organisations de la société civile souffrent d'un déficit organisationnel et manquent de ressources tant humaines que financières, ce qui ne leur permet pas de jouer efficacement leur rôle de relais entre les citoyens et les gouvernants. Elles n'arrivent pas à s'assurer une base solide et donc mettent leur accent dans la survie de l'organisation plutôt que sur leur spécialisation. (...) De plus il existe aussi des ANE fictifs qui apparaissent et disparaissent au gré des financements internationaux et de la faveur des pouvoirs publics, ainsi que des ANE qui sont en fait des créations artificielles de l'Etat lui-même, même au niveau local/rural. (...) Les ONG d'interpellation (plaidoyer, monitoring des activités du gouvernement, etc.) sont très peu nombreuses et elles aussi trouvent leur siège surtout dans la capitale. La « critique constructive » n'est pas encore ancrée dans les mœurs de la société civile, mais commence aujourd'hui à se frayer un chemin. Il est indispensable de l'y encourager. (...) L'Etat congolais est un acteur incontournable dans les programmes financés par les bailleurs de fonds principaux (UE avec le FED, Banque Mondiale, etc...). Beaucoup de fonctionnaires de l'Etat étant aussi membres de certaines organisations de la société civile, ceci les met dans une position d'avantage pour choisir les opérateurs de terrain dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle des programmes. Ceci est un fait avéré au Congo et très courant, dont il faut tenir compte dans la sélection des Acteurs supposés être non Etatiques et dans la sélection de nos sources de financement et type de gestion (centralisée ou décentralisée) ».</p>
<p>Programme Concerté Pluriacteurs CONGO, Version soumise au MAEE le 10 décembre 2007, pp. 9, 12-13.</p>	<p>Les OSC congolaises ne bénéficient pas d'un contexte très favorable : (i) accès limité aux ressources extérieures et un relatif isolement ; (ii) Des relations complexes avec l'État. « Ces relations sont d'autant plus complexes qu'elles sont encore peu organisées faute de tradition et d'instance de concertation, faute aussi, côté OSC, d'organisations collectives suffisamment fortes et représentatives ». Des fragilités communes : (i) Les ressources humaines; (ii) La gouvernance (iii) L'image collective; (iv) La dispersion. Forces : (i) Une forte capacité de mobilisation ; (ii) Une dynamique collective en construction ; (iii) Des actions exemplaires et des réussites; (iv) Des acteurs incontournables dans la lutte contre la pauvreté.</p>

CJ 8.2. Les interventions de la Commission ont contribué à renforcer les organisations de défense des droits civiques et des libertés dans le rôle de contre-pouvoir.

8.2.1. Evolution des compétences de ces organisations (structuration, plaidoyer, communication, visibilité, etc.)

Au cours de la période en revue, la Commission a apporté un appui spécifique aux organisations de défense des droits civiques et des libertés en mettant en œuvre le second volet du Programme d'Appui à l'Etat de Droit (PAED) ainsi que le financement de projets sur lignes budgétaires en appui aux organisations de droits de l'homme. Sur le 10ème FED, la ligne dédiée aux A.N.E a été fusionnée au projet Etat de Droit (PAREDA). Ces appuis se sont révélés pertinents dans un contexte tel que celui de la RC, où après trois décennies d'un régime de parti unique et une décennie de guerres civiles, les OSC sont particulièrement affaiblies et davantage considérées comme prestataires de services que dans leur rôle de contre-pouvoir (« watchdog ») et de plaidoyer. Ils l'ont été également dans un contexte où les « relations complexes avec l'Etat vont de la collusion à l'opposition systématique ». Toutefois, dans sa dimension renforcement des capacités de la société civile du secteur, les résultats du volet 2 du PAED ont été limités par les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre. Selon le rapport final du PAED, le projet a connu un redimensionnement important en raison de difficultés initiales de mise en œuvre et a démarré avec 4 ans de retard, un budget très réduit de 4,6M€ (dont 310 000 € pour la société civile), un temps d'exécution limité (28 mois) mais un nombre élevé d'activités. Ce redimensionnement s'est accompagné d'une réorientation méthodologique visant à « développer le sens des responsabilités des acteurs publics ou privés du secteur, en leur offrant un cadre d'appui adapté à la prise d'initiatives ». Le projet associait ainsi des travaux de développement des capacités (formations, réalisation d'un guide, campagnes de sensibilisation) et le financement d'une série de petits projets sélectionnés par appels à proposition. Malgré des efforts conséquents de la nouvelle équipe d'assistance technique (notamment en termes de suivi), le rapport note des résultats mitigés du projet dans son volet 2, au regard notamment du faible taux d'exécution du budget (45,68% pour le DP2) et en raison des « faibles capacités des organisations de la société civile responsables de la mise en œuvre des activités prévues ». La nouvelle méthodologie mise en œuvre était effectivement adaptée à un appui aux ANE dans la mesure toutefois où un diagnostic préalable des acteurs du secteur était réalisé, ainsi que des formations et un suivi rapproché des porteurs de projets. La cartographie des ANE du secteur a bien été réalisée et si elle a pu être très utile ultérieurement, n'a été publiée qu'en avril 2009, soit après le lancement des appels à proposition, ne permettant pas ainsi à l'A.T. d'identifier les faiblesses et les contraintes des acteurs impliqués. Par ailleurs, les importants retards du projet ont limité la période de mise en œuvre des activités, avec pour conséquence l'annulation de certaines activités, principalement les formations, et la réduction de la durée de vie des projets dont les perspectives ont été affaiblies. Par ailleurs, l'A.T. a dû se charger de la gestion administrative courante des projets et assurer un suivi rapproché d'A.N.E. aux faibles capacités techniques, méthodologiques, de gestion comptable et financière, ce qui ne lui a laissé que peu de temps pour mettre en œuvre la dimension de développement des capacités. A l'issue du projet, la problématique du renforcement des A.N.E. du secteur est restée entière. Le rapport note que le PAREDA (10ème FED), successeur du PAED, a été pensé dans la continuité de ce projet. En partant des progrès réalisés par le PAED (la cartographie qui a permis d'identifier les principaux besoins des ANE en termes de renforcement des capacités) et avec un budget plus conséquent (2M€ pour les A.N.E. du secteur), il doit pouvoir permettre de progresser dans le secteur. Toutefois, la césure d'une année entre les deux projets ainsi que l'absence de passation entre les deux A.T., de même que le système des appels à proposition qui ne garantit pas de continuité dans les financements du PAED, risquent de limiter la portée des résultats de ce projet.

Méthode d'analyse pour l'indicateur :

<p>DSP-PIN 9ème FED, 2002, pp.2 et 32-33, 39 et Annexe 1, p. ii. RAC 2003, p. 83. RFP, 2006, pp. 1. EAMR, juin 2005, p. 7.</p>	<p>Secteur de concentration DSP PIN 9ème FED : « Appui au développement institutionnel dans le contexte de la démocratisation et de l'Etat de droit ». OG : « renforcer les capacités des acteurs institutionnels à jouer leur rôle » ; OS : « renforcer les capacités des acteurs institutionnels publics et privés à jouer leur rôle dans le contexte d'une gouvernance démocratique ». Second volet : « appui au renforcement de la société civile et à la liberté de la presse ». 10M€, 23,2% de l'enveloppe A du DSP-PIN 9ème FED. Revue à mi parcours (RMP) 2004 : secteur de concentration 1 passé de 10M€ (23,2%) à 14,3 M€ (engagé sur 8ème FED en 2002 avant entrée en vigueur du DSP 9ème FED) (13,1%). Au total, la somme allouée pour le secteur « Droits de l'homme et Etat de droit » (reliquats inclus) est la suivante: 4M€ pour le 6ème et 7ème FED, 1M€ pour le 8ème FED, 10 M€ pour le 9ème FED soit 15 M€. Revue à fin de parcours (RFP) 2006 : nouveau secteur de concentration (appui macro-économique) créé ; montant des enveloppes est resté le même, changement dans la répartition des ressources. SC 1 passé à 4,6M€ (3,82%).</p>
--	---

<p>RAC, 2003. Proposition de financement PAED, 2002, pp. 2-3.</p>	<p>Projet d'appui à l'Etat de droit en RC (PAED, 8 ACP COB 008) montant de 14,3M€ (sur le 8^{ème} FED), décidé par la CE le 17 décembre 2001 sur une durée de 4 ans. Le projet doit commencer le 1^{er} juillet et se terminer le 30 juin 2006».</p>
<p>RAC 2005, p. 18. Avenant n°1 à la Convention de financement n°6598/COB – PAED. Fiche synthétique du projet PAED – CRIS, p. 4.</p>	<p>Suite à RFP, redimensionnement du PAED avec un désengagement de 9,6M€. PAED redimensionné pour les raisons suivantes : retard accumulé (irrégularités dans les deux appels d'offres successifs lancés pour la sélection de l'AT) ; évolution de la situation dans les domaines touchés par le projet tel qu'initialement prévu (investissements prévus pour des constructions/infrastructures ont déjà été exécutés sur financement BM et AFD) ; capacité d'absorption dans ce secteur est assez limitée à l'état actuel des choses ; fin de la convention de financement le 30 juin 2007 laisse un délai d'exécution opérationnelle trop limité pour assurer la mise en œuvre de l'ensemble des activités programmées. Ampleur du projet à mettre en œuvre dans un contexte de volonté gouvernementale relative. Le budget a été réduit et la méthodologie réorientée : « Les objectifs et l'économie générale du projet ont été conservés, mais intégrés dans une perspective plus opérationnelle et plus en phase avec la réalité congolaise. (...) la réalité opérationnelle n'a pas été suffisamment prise en considération. (...) Le Congo n'a d'ailleurs toujours pas adopté de politique sectorielle dans le domaine de la justice et il paraît donc nettement plus cohérent d'initier un projet plus modeste et mieux structuré pour aider les autorités et la société civile à intégrer un processus de définition d'une telle politique, à la fois en terme de capacité que de mobilisation. (...) au lieu de fixer toutes les activités du projet a priori, le projet dans sa forme redimensionnée entend développer le sens des responsabilités des acteurs publics ou privés du secteur, en leur offrant un cadre d'appui adapté à la prise d'initiatives. Il est prévu que la majorité des actions du projet redimensionné seront déterminées par les réponses à des appels à propositions auprès des acteurs concernés (institutionnels d'une part et société civile d'autre part). (...) Le projet vise à responsabiliser les acteurs en les invitant à être les moteurs des activités spécifiques à mener : mise en place par l'A.T. d'un dispositif financier souple et évolutif composé de 5 lignes budgétaires permettant le lancement d'appels à proposition thématiques. (...) ».</p> <p>Extension de la durée d'exécution : fixée au 30 juin 2010.</p>
<p>RAC 2007, p. 13. EAMR janvier 2009, p. 12.</p>	<p>Le PAED a été mis en œuvre en RC entre septembre 2007 et mars 2010. Il a été clôturé le 31 mars 2010. Volet 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une convention de contribution avec l'UNICEF (90 000 EUR) pour l'amélioration des conditions de vie des peuples autochtones. • Une autre convention de contribution avec le Consortium Barreaux/Clinique juridiques (130 000 EUR) pour l'amélioration des conditions des détenus ont été octroyées en 2008. • 9 subventions de 10 000 EUR en moyenne ont été accordées aux organisations de la société civile actives dans le domaine des droits de l'homme suite à un appel à propositions lancé début d'année, dans le cadre du Fonds d'appui aux initiatives de la société civile.
<p>RAC 2009, fiche projet PAED (8 ACP COB 008). RAC, 2003, p. 83. RAC 2004, p. 20. MR-116680.01 du 23/03/2009 – 08/04/2009 – Fiche récapitulative pour les conclusions, p. 2.</p>	<p>« Ces activités ont une mise en œuvre qui contraint à conduire simultanément plusieurs activités concourant au même résultat. Rythme de travail élevé pour l'équipe, surcharge de travail, risque de concerner la qualité des activités et manque de temps pour réunions de suivi des actions qui sont reportées ou écourtées. (...) En République du Congo, il n'existe pratiquement pas de structures sociales ou politiques qui ne soient, d'une façon ou d'une autre, contrôlées ou contrôlables par l'Etat, les partis politiques ou d'autres intérêts. ».</p>
<p>MR-116680.01 du 23/03/2009 – 08/04/2009.</p>	<p>Cohérence avec DSRP (pas de politique sectorielle), avec principes démocratiques de la politique présidentielle, avec besoins des groupes cibles, avec objectif général de la politique de développement de l'UE (Programme Indicatif National du 8ème FED) avec 10^{ème} FED qui continue son appui aux Droits de l'Homme. Contraintes provoquées par les mouvements de personnel préjudiciables pour la bonne gestion des ressources humaines et financières ; « Le temps</p>

Fiche récapitulative pour les conclusions.	d'exécution limitée et le nombre élevé d'activités risquent de diminuer la qualité des produits obtenus malgré l'implication forte des partenaires et la qualité de l'équipe PAED. „Enjeux que représentent les résultats du projet et formidable défi relevé par le PAED (faire travailler ensemble deux groupes d'acteurs - AE et ANE - qui ne se parlaient).
MR-116680.01 du 23/03/2009 – 08/04/2009 – Fiche récapitulative pour les conclusions.	« Les 9 ANE dont les projets ont été sélectionnés ont fait des progrès dans le respect des procédures et dans la gestion financière, mais ne pourront pas atteindre leurs objectifs avant septembre. Les ANE ont appris, grâce à l'appui du PAED, à concevoir et à rédiger des projets pour répondre à des appels d'offres de bailleurs potentiels. (...) Les groupes cibles ont été totalement impliqués dès la conception du projet et dans sa mise en œuvre. Les ANE du volet 2 continueront de fonctionner après le départ du projet, car ce sont des ONG/société civile avec des structures propres. Le projet n'a créé aucune structure. Dans chacun des volets, le PAED se fondant sur le diagnostic initial de la justice, a renforcé les compétences des partenaires ».
MR-116680.01 du 23/03/2009 – 08/04/2009 – Fiche réponse.	« Il est clair que notre problème principal est l'inadéquation existante entre le volume d'activités à réaliser et le temps qui nous reste pour les réaliser. Pour être plus précis, il ne s'agit pas seulement du nombre d'activités, mais aussi de leur nature : nous intervenons sur de questions complexes, avec de processus très sensibles au contexte, qui nécessitent la collaboration de/avec différents partenaires (parfois changeants), dont les capacités ne sont toujours les plus adéquates (et, par conséquent, nous voulons / devons / parlons de renforcer les capacités...). Avec les délais d'exécution actuels, y compris l'éventuelle extension jusqu'au mois de mars, nous arriverons raisonnablement bien à clôturer administrativement et financièrement le projet, mais, sans parler de la qualité, pour moi il est évident qu'en termes des produits et des résultats nous serons loin de ce qu'il faudrait attendre (nous n'appuyons pas les processus, nous exécutons des activités) ».
RAC, 2009, Annexe I-3.	La cartographie des ANE actives dans le domaine des droits de l'homme « a identifié des faiblesses structurelles (absence de siège social, ressources insuffisantes), managériales (manque d'expertise en gestion, non respect des textes statutaires), communicationnelles (faible visibilité, manque de transparence) et relationnelles (partenariat entre les associations, avec l'Etat, implication des populations dans l'accompagnement des actions des ANE) ».
Rapport Final, PAED, UTG, 20 mai 2010, pp. 7-8, p. 21, p. 33.	« En ce qui concerne le Volet II, par contre, force est de constater que les avancées auront été plus relatives, étant donné, entre autres, les faibles capacités de certaines des organisations de la société civile responsables de la mise en œuvre de plusieurs des activités prévues au projet, et leurs difficultés de coordination. Néanmoins, les avancées constatées dans le cadre de ce volet sont tout de même positives, avec la publication de la cartographie des ANE actifs dans les domaines de la justice et des droits de l'Homme, l'enclenchement d'un dialogue entre les ANE et le gouvernement dans le domaine de la justice des droits humains pour ce qui concerne le plan d'action chiffré, et l'identification précise des besoins des organisations de la société civile en terme de renforcement des capacités dans plusieurs domaines.» Taux de réalisation des études : 65,74%. La majeure partie des études ont été réalisées. Taux de réalisation de la formation demeure faible : 27,05% car la majeure partie des formations prévues n'ont pas été réalisées. Taux d'exécution global de la convention de financement : 72,91%. Il « reste très appréciable au vu du démarrage difficile du projet suite aux nombreux changements de personnel intervenu lors de sa première année de mise en œuvre. Ce taux d'exécution global aurait d'ailleurs probablement été supérieur à 76% si la prolongation du contrat d'assistance technique avait été supérieure à trois mois, et que la période opérationnelle du dernier DP avait été prolongée, car une partie des activités déprogrammées au cours du DP2 l'ont été essentiellement pour des contraintes d'ordre temporel ».
Rapport Final, PAED, UTG, 20 mai 2010, pp. 8-9.	Principales difficultés : <ul style="list-style-type: none"> • Le retard dans le décaissement de la dotation initiale du DPC et du DP2 (dans le cas du DP2, l'impact de ce retard a été particulièrement important puisqu'il a fait passer la période opérationnelle du DP de près de trois mois à un mois et 8 jours seulement) ; • Les changements de personnel au niveau de l'UTG ; • Les difficultés logistiques associées à la mise en place du programme ; • Les délais liés aux exigences des procédures FED (doubles contrôles ON + DCE et TRANSTEC + AT) et la non maîtrise des procédures FED par les experts locaux ; • Les faibles capacités organisationnelles et institutionnelles des ANE impliqués dans la mise en œuvre d'une série d'activités ;

	<ul style="list-style-type: none"> • Les tentatives infructueuses d'établir des synergies partenariales avec d'autres projets en exécution, dans le but d'organiser des formations communes pour les ANE ; • Les difficultés et lenteurs liées à la nécessité de coordination et concertation entre partenaires (institutionnels ou non étatiques) disposant de leurs propres agendas ; • La mobilisation intense de l'AT sur des dossiers complexes dont la qualité et le temps de production étaient des facteurs fondamentaux de réussite tels que le Plan d'Action Chiffré, ou leur important investissement dans le suivi-accompagnement des ANE, qui ont parfois quelque peu freiné ou retardé la mise en œuvre de certaines autres activités ; • Plusieurs éléments contextuels importants : période de campagne électorale, élection présidentielle (juillet 2009), mise en place d'un nouveau gouvernement, travaux relatifs à la loi de modernisation du secteur de la Justice et des Droits Humains, qui ont mobilisé une partie importante des forces vives du MJDH pendant de longs mois.
<p>Rapport Final, PAED, UTG, 20 mai 2010, pp. 15-19.</p>	<p>« Les avancées en ce domaine ont été relativement peu élevées, ceci étant du principalement aux faibles capacités des organisations de la société civile responsables de la mise en œuvre des activités prévues (membres du Consortium BCJ, organisations bénéficiaires d'une subvention FAISC, ou partenaires de l'UNICEF responsables de la mise en œuvre du projet sur le terrain), ou encore, aux difficultés de coordination entre elles. Le renforcement des capacités des A.N.E., notamment en termes de ressources humaines, devra donc constituer une des priorités du PAREDA, afin que ces acteurs puissent mettre en œuvre de manière efficiente les différentes activités dont ils seraient responsables. Par ailleurs, face aux nombreuses difficultés de coordination rencontrées, on peut recommander, dans le cadre d'éventuels nouveaux projets à subventionner, de réduire le nombre de partenaires impliqués (2 ou 3 maximum). Enfin, dans le cadre du PAREDA, il serait adéquat de prévoir une assistance technique particulièrement forte, responsable d'assurer un appui-conseil permanent aux acteurs non étatiques ».</p>
<p>Rapport Final, PAED, UTG, 20 mai 2010, pp. 19-21.</p>	<p>« L'établissement de la cartographie des ANE (...) aura constitué une avancée importante, puisqu'elle aura permis l'identification de ces acteurs dans les trois zones d'intervention du PAED, mais aura également permis de mettre le doigt sur leurs forces et faiblesses, permettant ainsi d'établir leurs besoins en termes de renforcement institutionnel. Si les formations prévues à leur encontre n'ont pu être réalisées, principalement pour des raisons d'ordre procédural et temporel, les différentes étapes du processus permettant la mise en œuvre de ces formations ont toutefois été franchies, et devraient permettre au PAREDA d'en faire une de ses premières activités. Faute de formations formelles, il faut rappeler également que dans le cadre de la mise en œuvre du FAISC, les ANE auront bénéficié d'un appui-conseil permanent qui leur aura permis d'améliorer leurs capacités de gestion, tant techniques que financières, de projets. Enfin, il convient de noter que l'atelier organisé dans le cadre du plan d'action chiffré constitue une expérience novatrice qui aura permis d'initier un certain dialogue entre le MJDH et les ANE. Celle-ci devrait être réitérée et renforcée dans le cadre du PAREDA ».</p>
<p>Entretien Acteur Non Etatique.</p>	<p>« Les acteurs étatiques ont eu la part belle du PAED. Un renforcement des capacités a été fait pour le MJDH mais pas pour la société civile. On a été appuyés sur les activités mais pas sur le matériel. Le projet était bien fait mais les fonds insuffisants et ils ne nous ont pas permis d'aller jusqu'au bout ».</p>
<p>DSP-PIN, 10^{ème} FED, 2008, p. 29. RAC, 2009, pp. 38, 46, Annexe I-3. RMP, 2010, p. 4</p>	<p>10^{ème} FED : Appui à l'Etat de droit = secteur hors concentration. Dans ce cadre, le Projet d'appui à l'Etat de droit et aux associations (PAREDA) (projet de 3 M€) sera lancé en 2010 dans la continuité du PAED. Ce projet fusionne les deux lignes budgétaires du PIN « Etat de droit » et « Acteurs Non Etatiques ». « Vu les résultats encourageants du projet PAED, les énormes besoins du pays dans ce domaine, les engagements récents du gouvernement (nouvelle politique sectorielle Justice, loi sur la modernisation de la justice en cours de rédaction, budget Justice en augmentation, engagements de lutte contre la corruption), les conclusions de la RMP proposent une augmentation budgétaire de 3M€(et donc un doublement) de l'enveloppe allouée au PAREDA, dont le montant devient alors 6M€. Le PAREDA portait déjà à deux tiers sur l'appui aux structures étatiques (volet 1 "justice" et volet deux "détention") et à un tiers sur l'appui aux structures non étatiques. La composition post RMP sera la même, avec l'avenant de 3M€, dont 2M€. renforçant le volets 1 et 2 du PAREDA (justice et détention) et 1 M€ pour renforcer les capacités de gestion des ANE au Congo, leur structuration et leur professionnalisation, ainsi que le droit des personnes vulnérables (en complémentarité avec les financements sur les lignes thématiques budgétaires dont</p>

	ANE-AL). La RMP propose aussi de faire passer les deux lignes Etat de Droit et appui aux ANE (et donc le projet PAREDA) sous le secteur focal gouvernance afin d'obtenir plus de cohérence et de synergies. L'atelier RMP a aussi exprimé le souhait que l'Etat Congolais cofinance ce programme à hauteur d'environ 2 M€. Le secteur focal 2 « Modernisation de l'Etat et Gouvernance » passe de 16 à 30,5M€ avec notamment une augmentation des fonds sur les projets Etat de droit et société civile (plus 3M€). Devient le secteur de concentration 2. Etat de droit avait 2M€ : avenant de 2M€, soit un total de 4M€. Acteurs non étatiques : 1M€ : avenant de 1M€, soit un total de 2M€. Ce million supplémentaire a été proposé pour les ONG afin de relever le faible montant consacré aux associations dans le 10 ^{ème} FED et de faire face à un besoin crucial de la société civile congolaise de renforcer ses capacités, mieux se structurer, et donc renforcer sa voix et ses rôles multiple de représentants des intérêts citoyens, moniteur de l'action du gouvernement mais aussi partenaire, etc. Ce montant additionnel sera proposé sur la ligne « appui aux ANE », et fusionné dans le projet Etat de Droit ».
Entretien Commission de l'Union Européenne	« Le PAED a été trop court et il n'y avait que des petits subventions. Le projet a totalement été porté par l'AT qui a redimensionné le projet et a rattrapé beaucoup de retards ».
Entretien administration congolaise.	« Les ANE appuyés par le PAED n'ont pas pu aller jusqu'au bout car ils sont habitués à avoir des fonds-dons mais ils ne sont pas habitués au contrôle (factures, suivi, ...). Les ONG ne connaissent pas les procédures. Il faut faire des formations pratiques pour qu'ils puissent utiliser les fonds jusqu'au bout ».
Entretien Acteur Non Etatique.	« La nouvelle équipe du PAREDA est arrivée en janvier 2011. Il suit le PAED mais avec une coupure d'un an. L'équipe ne connaît pas l'équipe du PAED. Dans le PAED il n'y avait que des experts court terme pas d'équipe congolaise, donc il ne reste personne. Les Cliniques juridiques seront appuyées comme dans le PAED. Mais celles qui ont mal travaillé dans le PAED ne seront pas sélectionnées. Il y a aussi un fonds d'initiatives avec appels à proposition pour les ONG. Comme il y a eu beaucoup d'échecs de projets d'ONG dans le PAED, ce ne seront pas forcément les mêmes qui seront reprises ».
8.2.2. Existence d'un dialogue avec les autorités nationales dans le domaine	
Le rapport de monitoring de 2009 du PAED note que la grande réussite du PAED a été de faire travailler ensemble les deux groupes cibles du projet (Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme/ Acteurs Etatiques et A.N.E.), qui jusque là ne se parlaient pas, à l'occasion, notamment, de l'Atelier Dialogue (mars 2009) organisé par le projet pour élaborer une politique sectorielle dans le domaine de la justice. Au-delà de cette rencontre, la DUE a multiplié les occasions de rencontres entre ces deux acteurs, notamment au travers des projets financés, et a plaidé en faveur d'une reconnaissance du rôle de contre-pouvoir des A.N.E. Ce processus semble progressivement porter ses fruits et faciliter le travail conjoint. Cependant, selon des A.N.E. consultés, si la promotion des droits de l'homme en RC ne pose aujourd'hui plus de difficultés, en revanche, le dialogue reste difficile en ce qui concerne la violation des droits de l'homme. Prenant en compte la difficulté de financer sur fonds FED certaines actions telles que le plaidoyer contre la corruption, les conditions de détention dans les prisons, les tortures dans les commissariats, les fausses listes électorales, etc., le gouvernement étant autorité contractante, la DUE prévoit régulièrement ces thèmes dans les appels à proposition sur lignes thématiques.	
<u>Méthode d'analyse pour l'indicateur :</u>	
MR-116680.01 du 23/03/2009 – 08/04/2009.	« Le PAED a réussi dans un 'Atelier Dialogue' à faire travailler ensemble les deux groupes cibles MJDH/AE et ANE qui ne se parlaient pas. La qualité, la franchise des propos échangés lors de l'atelier dialogue (mars 2009) organisé par le PAED montre l'évolution du processus démocratique, le respect qui s'est instauré entre les 2 groupes. A contribué ainsi à l'élaboration d'une politique sectorielle dans le domaine de la justice et de l'Etat de droit ».
MR-116680.01 du 23/03/2009 – 08/04/2009 – Fiche récapitulative pour les conclusions.	« L'atelier de dialogue entre les ANE et le MJDH, qui s'est tenu les 24 et 25 mars a confirmé l'évolution favorable du processus de démocratisation. Le nombre, le 1 ^{er} jour, des invités (50) et des présents AE et ANE (plus de 50 y compris la présence d'une dizaine de journalistes, de radios et Télévisions), n'a que peu diminué le 2 ^{ème} jour (y compris pour la douzaine de femmes présentes). Dans les 4 Commissions créées à la suite de l'atelier de dialogue, on peut noter la volonté commune (AE/ANE) d'aller vers un plan d'action chiffré contribuant à une politique sectorielle ».
Entretien Acteur Non Etatique.	« Dans les relations avec le Gouvernement, on n'a pas de problèmes sur la promotion des droits de l'homme. Il faut juste cibler les institutions avec lesquelles on travaille. Par contre sur la protection et la violation des droits de l'homme il y a une certaine réticence des acteurs étatiques à collaborer avec les ONG. Le

	travail de protection est freiné pour les ONG. (Ex : visite lieux de détention. Normalement visites mensuelles par ONG, mais depuis un certain temps, si est accepté dans discours, dépend de la personne en place à Maison d’arrêt. ADHUC et OCDH avaient dénoncé le meurtre d’un détenu). (...) Le grand noeud est le long processus socialiste qui fait que le pouvoir pense que la société civile travaille contre le pouvoir et sont créées par l’Occident. Cela bloque le processus de collaboration ».
Entretien Commission de l’Union Européenne.	« Avec le PAED il y a eu un démarrage de la coopération entre le MJDH et les ONG. Ils se sont retrouvés à plusieurs reprises autour de la table. Il y a maintenant de meilleures relations avec le MJDH. Pour introduire les questions de corruption dans les appels à proposition c’est risqué car le projet est signé de la main du gouvernement, mais le MJDH a laissé l’AT du PAED choisir les ONG bénéficiaires. Il devrait aussi le faire pour le PAREDA. (...) Certaines ONG sont indépendantes et veulent changer le pays. Elles sont peu nombreuses, peu développées et manquent de capacités. Et elles n’osent pas s’exprimer contre le pouvoir (très peu le font). Très peu ont les capacités de faire du plaidoyer et du monitoring. La fonction d’ONG type de contre pouvoir est difficile au Congo. Certaines ONG sont créées par le gouvernement pour contre carrer la naissance d’une ONG à risque potentiel (cf. FECODHO par opposition à OCDH). Il y a moins de 5 ONG de DDH « crédibles » (financements, question gouvernance interne) et indépendantes au Congo. Il y a très peu d’ONG de lutte contre la corruption au Congo (une seule : « Publiez ce que vous payez ») alors que le Congo est très corrompu. On dit que le Congo est plus avancé en matière des droits de l’homme que les autres pays d’Afrique Centrale. Il y a beaucoup moins d’intimidation qu’en RDC (pas d’assassinats en RC). Les défenseurs des droits de l’homme sont par contre régulièrement interrogés, il y a des intimidations sur la famille ou financières. Les citoyens sont devenus des moutons. Ils ne veulent plus souffrir comme dans les années 1990. Même la société civile n’a pas une voix très forte contre le pouvoir. Il est rare de voir des articles de presse qui critiquent le gouvernement ».
Entretien Commission de l’Union Européenne.	« La société civile a plusieurs rôles à jouer. Celui de « watchdog » (dire à voix haute ce qui ne va pas) et un rôle de plaidoyer. En RC peut font ça, ils ne sont encore que dans un rôle de mise en œuvre. Il est encore difficile dans ce pays d’accepter les critiques en débat ouvert. Mais ça va venir. Il ne faut pas oublier ce qu’ils ont vécu avant les conflits. Il faudrait que l’Etat soit conscient du rôle positif que la société civile peut jouer dans l’élaboration des politiques et que l’Etat la finance, avec évidemment le danger d’instrumentalisation ».

CJ 8.3. Les interventions de la Commission ont facilité le renforcement des capacités d’action des ANE dans les activités de développement.

8.3.1. Evolution de la viabilité des ANE (ressources financières, humaines et équipements), de leurs capacités d’interventions et de leurs compétences en matière de développement

En début de période en revue, la coopération Commission – RC a principalement été axée vers des actions de post-conflit de type PNDDR et les programmes de développement ont été plus rares. Les ONG nationales, fortement affaiblies par une décennie de guerres sont, pour certaines d’entre elles, rentrées dans ces programmes en tant qu’opérateurs. Cela leur a permis d’assurer la survie de leurs organisations, de développer leurs compétences en matière de services aux populations et d’acquérir une certaine reconnaissance et crédibilité liée à leur savoir-faire auprès des PTF. Toutefois, les opportunités de débouchés ou de financements sont restées limitées, réduisant le cercle d’ONG susceptibles d’être appuyées et renforcées dans le cadre de ces programmes. Par la suite, aucun appui spécifique et transversal de développement des capacités des A.N.E. n’a été mis en œuvre en RC comme ce fut le cas dans d’autres pays ACP. Un projet de développement des capacités des A.N.E. était prévu dans le cadre du 9ème FED mais il n’a finalement pas été approuvé. De même, sous le 10ème FED, les fonds spécifiquement dédiés aux ANE ont été fusionnés avec la ligne Etat de droit dans le cadre du projet PAREDA. Selon plusieurs personnes interviewées, le choix de ne pas financer les A.N.E. dans le cadre d’un tel projet s’explique par l’impossibilité de financer des acteurs sur fonds FED, l’ON étant autorité contractante. En l’absence d’une telle stratégie, la Commission a appuyé les A.N.E. au travers de projets sectoriels sur fonds FED (programmes de microréalisations, PCR, PASCOP, etc.) et sur lignes thématiques (« Cofinancement ONG » et « ANE-AL ») selon une modalité d’intervention dite d’« appels à propositions ». Deux stratégies différentes ont été adoptées au travers de ces projets : une stratégie de partenariat avec des ONG européennes (lignes budgétaires) et une stratégie d’association à la mise en œuvre de programmes (microréalisations). Dans ses objectifs, le PMR visait à contribuer au développement social et économique de la RC par une démarche participative, transformant les bénéficiaires en véritables acteurs ou partenaires. Toutefois, selon le rapport d’évaluation final du PMR, en l’absence de définition précise des « bénéficiaires » du projet et une incohérence existant entre les objectifs déclarés de l’instrument et les règles et méthodes qui ont régi sa mise en œuvre, le projet a développé une approche intermédiaire floue qui n’était ni vraiment de l’assistanat, ni vraiment de la participation/implication. Le double objectif de développement d’initiatives locales et de réalisation de microprojets s’est par ailleurs avéré être incompatible. Le

rapport souligne toutefois un « effet d'apprentissage » en termes de maîtrise d'œuvre technique et sociale par la mise en œuvre de ces microréalisations, en particulier auprès des jeunes. A l'inverse, les objectifs et les méthodes du PMRU II ont été mieux formulés, permettant de bien distinguer les organisations intermédiaires en charge de l'ingénierie sociale des bénéficiaires des microréalisations. Au travers d'un processus de formations mis en place dès le début du projet pour renforcer les capacités organisationnelles et techniques des ONG et d'un « renforcement par la pratique », les ONG d'animation impliquées dans le projet ont pu progresser dans leurs savoir-faire en termes d'animation et d'ingénierie sociale. Elles disposent aujourd'hui d'atouts essentiels qui pourront être utilisés dans d'autres interventions et projets. Par ailleurs, le renforcement a concerné un ensemble d'organisations, permettant de favoriser l'émergence d'un secteur professionnel. Cependant, si certaines des ONG formées sont aujourd'hui effectivement parmi les plus reconnues en RC, l'absence d'appui touchant au cœur de l'organisation n'a pas permis à la plupart de fidéliser un noyau de salariés permanents, de passer le cap de la consolidation ou d'être capables de trouver elles-mêmes de nouveaux financements. Par ailleurs, en poursuivant deux objectifs différents et qui ne sont pas toujours compatibles (renforcement de capacités et réalisation physiques) et en mettant en œuvre des projets de courte durée, le PMRU II n'a pas permis aux associations de base de bénéficier d'un accompagnement de longue durée pouvant garantir la pérennité des acquis et le maintien de la dynamique lancée. Le MICAB, retenant, les leçons des PMR précédents, s'est positionné dans une dynamique de développement local pour faire travailler ensemble l'ensemble des acteurs du territoire (mairies, services déconcentrés, associations). Le projet a mis l'accent sur les acteurs et les processus plutôt que sur les réalisations, constituant en cela une avancée importante en matière de renforcement des capacités. Toutefois, la durée du projet peut faire craindre de ne laisser que le temps de faire émerger une dynamique et peut s'avérer contre productive si le projet est arrêté sans qu'aucune suite ne puisse être envisagée. La ligne thématique « cofinancement ONG » a financé jusqu'en 2007 des ONG européennes travaillant en partenariat avec des structures locales. Par rapport à cette approche, la ligne thématique « A.N.E. – A.L. » constitue une avancée importante dans la mesure où elle vise essentiellement à assurer le développement des capacités et permet aux A.N.E. locaux de bénéficier de financements directs de la Commission. Toutefois, au cours de la période en revue, peu d'ONG locales ont eu la capacité de répondre et de gérer seules les subventions et les projets ont principalement été montés en partenariat avec des ONG européennes. Les résultats de ces partenariats ont été positifs pour un petit cercle d'ONG, en termes de renforcement organisationnel, lorsque le partenariat s'est déployé dans la durée, en termes de capacités d'action et en termes de capacités à répondre aux appels à proposition de la Commission et d'autres PTF. Toutefois, ces partenariats ont également montré les limites de l'outil « appel à proposition » : (i) maintien d'un système de « privilèges » dans lequel les organisations qui en ont le plus besoin sont écartées de la procédure tandis que les financements vont aux ONG les plus fortes et les plus familières du langage du développement et des PTF ; mise en concurrence d'organisations très différentes (vocation, taille, approches) sans distinction ; (ii) difficultés rencontrées par la majorité des projets en termes de viabilité si les structures ne parviennent pas à trouver des moyens pour poursuivre leur mission après le financement (ce que l'outil ne garantit pas) ; (iii) durée des projets inadaptée au temps long des processus de changements sociaux ; (iv) l'investissement que représente la préparation d'une proposition est élevé pour les structures demandeuses au regard des chances de décrocher une subvention et le coût est également élevé pour la DUE. Finalement, cet outil participe d'une vision purement gestionnaire et technocratique des processus sociaux que les projets sont censés susciter ou accompagner. Il a en revanche pu être noté que la DUE assurait, en fin de période en particulier, un suivi de qualité et de proximité des projets au regard des moyens alloués. Certains A.N.E. regrettent cependant l'absence d'un accompagnement technique plus poussé. Depuis 2010, des formations portant sur la gestion de subventions européennes ou sur les propositions de projets sont également organisées par la DUE. Il a été constaté que les organisations participant à ces formations étaient généralement celles financées ou susceptibles d'être financées par la Commission, au risque de maintenir le « système de privilèges » instauré par l'outil appel à propositions. Ce risque est accru par les changements fréquents que connaissent les procédures de la Commission. On peut également regretter que la DUE n'ait pu obtenir gain de cause auprès du siège pour réaliser des formations différenciées en fonction des catégories d'acteurs participant

Méthode d'analyse pour l'indicateur :

<p>RMP, 2004, p.12. RFP, 2006, p. 10. EAMR, janvier 2006, p. 9. RAC 2006, p. 21. EAMR, janvier 2007, p. 6.</p>	<p>Projet d'appui aux ANE (environ 0,87M€) en cours de définition avec 3 grands thèmes d'activités : (i) appuyer les collectifs d'ONG et dotation d'un fonds de projets gérés par ces dernières, (ii) appui à une coordination de ce collectif (site Internet et point focal) ; (iii) professionnaliser les ONG, promouvoir et améliorer le fonctionnement démocratique des instances ; informer et débattre avec les ANE sur les Accords de Cotonou et les autres questions liées au développement. Le projet restera à une échelle pilote pour mieux appréhender les leviers d'action importants pour déboucher potentiellement sur des opérations de plus grande envergure pour le prochain FED.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fiche d'identification du projet établie par la Délégation a été signée le 18 mai 2005 par le Siège et la PF est en cours de finalisation. • Discussions importantes pour l'élaboration de la Proposition de financement du projet avec la siège CE (car approche nouvelle). Lancement du projet
--	--

<p>RAC 2008, p. 24.</p>	<p>initialement prévu fin 2005, ne se fera probablement que dans la première moitié 2006.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fin 2006, la proposition de financement pour le projet ne faisait toujours pas l'objet d'un consensus entre le siège et la DUE. • Le projet d'appui à la société civile devait démarrer début 2007. Le projet accuse un nouveau retard car la DUE a du faire face à des priorités plus urgentes (revue à fin de parcours, programmation). Un projet de convention de financement doit être entré dans le circuit d'approbation d'ici mars 2007 et la signature de la convention de financement est prévue pour juin 2007. • Il n'y a pas eu de soutien (horizontal) aux ANE dans le 9^{ème} FED. Sous le 10^{ème} FED le soutien aux ANE (1 M€) sera intégré dans le cadre du PAREDA (Projet appui à l'Etat de droit et aux Associations).
<p>Document stratégie ANE-AL 2007-2010. RAC 2007, pp. 15, 25.</p>	<p>Programme thématique « Acteurs non étatiques et autorités locales dans le développement » (ANE-AL) est un successeur des lignes budgétaires cofinancement ONG et coopération décentralisée. OG : réduction de la pauvreté dans contexte de développement durable (y compris poursuite des OMD et d'autres objectifs internationalement convenus). Programme «axé sur les acteurs» qui vise à renforcer les capacités en soutenant les "propres initiatives" émanant des ANE et des AL de l'UE et des pays partenaires y compris les Etats ACP, afin de faciliter leur participation dans le processus d'élaboration des politiques et de renforcer leur aptitude à fournir des services de base aux plus pauvres dans les pays en développement. Juin 2007 : décision de financement d'un montant maximum de 1 M€ pendant 4 ans consécutifs approuvée dans le cadre de la ligne budgétaire « ANE-AL ».</p>
<p>RAC 2009, p. 52. EAMR, juillet 2008, p. 14. Les ANE et les AL dans le développement. RC. Appel à propositions restreint. Ligne budgétaire 21.03.01, p. 5-9.</p>	<p><u>Allocation 2007 « NSA-LA » : 1 005 600€.</u> AP local (janvier 2008) publié dans la presse locale. Actions visent à : (1) favoriser le développement de fédérations d'OSC et renforcer les capacités des associations de développement, (2) favoriser le dialogue entre acteurs non étatiques et autorités nationales en appuyant la création d'un cadre de concertation et (3) favoriser la structuration des opérateurs économiques de petite taille qui représentent un levier essentiel dans la structuration de la société congolaise. Les actions présentées par des ANE européens, un partenariat avec un acteur local (ANE ou autorités locales) est obligatoire et les projets doivent répondre à une initiative du partenaire local en RC. 4 organisations de la société civile sélectionnées : 1) Comité français de solidarité internationale (CFSI) ; 2) Concertation congolaise des ONG de développement (CCOD) ; 3) Syfia International ; 4) Stichting Radio Nederland. « À travers ces 4 subventions, la coopération UE-Congo touche dans deux problématiques que les ANE endurent au Congo, à savoir: structuration organisationnelle des ANE et le rôle de surveillance attendue des ANE ». <u>Allocations 2008 et 2009 (fusionnées) :</u> 2d AP (décembre 2008), pour un budget de 2 000 000 EUR avec 4 objectifs plus spécifiques (Renforcement des réseaux, activités génératrices de revenus, amélioration du cadre de vie (santé, environnement, etc.), démocratie et paix). 9 organisations ont été choisies avec différentes domaines d'intervention dans les priorités retenues, à savoir développement rural (1), environnement et gouvernance forestière (2), santé (3), droit de l'homme (1) et réinsertion professionnelle des jeunes (1) et microfinance (1).</p>
<p>Entretien Commission de l'Union Européenne.</p>	<p>« Avant il y avait la ligne cofinancement ONG qui était centralisée (pas d'enveloppe précise pour la RC). En 2007, il a été décidé de faire des enveloppes locales. Des évaluations ont été faites auprès des DUE pour savoir si elles étaient intéressées et combien il leur fallait. Ensuite la DUE lance un appel à propositions au niveau local. La RC en bénéficie depuis 2007, avec une enveloppe annuelle d'1M€. Cette ligne est décentralisée. En RC une enveloppe a été faite pour deux années (2008-2009). Cet instrument est un grand succès, se passe très bien. Mais les DUE se plaignent de la qualité des propositions reçues qui est trop faible. Les appels à propositions (AP) sont ouverts aux locaux et aux européens, ces deux types d'acteurs sont donc en compétition. Il est difficile d'avoir des propositions bien rédigées, même s'il serait intéressant que les locaux en bénéficient davantage pour se former et capitaliser. Du coup, peu d'ONG locales remportent les AP. Les projets menés dans cette ligne thématique sont utiles pour la communauté, mais il est difficile de voir les résultats. On part de projets qui sont du droit d'initiatives : cela veut dire qu'on ne sait pas ce qu'on va recevoir. Les projets sont très larges à la base et toutes les thématiques sont possibles. 3% de l'enveloppe « NSA-LA » doit être consacrée à « l'intérêt des bénéficiaires », la visibilité du projet, les formations. Toutes les DUE n'utilisent ces 3%, mais en RC ils l'utilisent ».</p>
<p>Relations avec la société civile, gestion centrale des lignes</p>	<p>« Dans le portefeuille des projets en cours que le programme ANE-AL cofinance dans ce pays des projets ayant des thèmes diversifiés et parfois communs avec les autres instruments : droits de l'homme, radios, handicapés, microfinance, développement rural, milieu associatif de production de biens et services, environnement, etc. Il n'est donc pas facile pour la Délégation d'arriver à un ciblage des domaines prioritaires d'activités d'autant plus que le système des AP</p>

<p>budgétaires thématiques ANE-AL sous ICD and coordination, Rapport de mission, Célestin Murengezi, 22/07/2010, pp. 2-3.</p>	<p>ne permet pas de savoir en avance les domaines ou secteurs d'activités (voire même régions) dans lesquels les projets seront sélectionnés. (...) De plus comme l'instrument « Droits de l'homme » ne couvre pas actuellement le Congo, la DUE considère, par exemple, que certains projets dans ce domaine devraient continuer à être cofinancés sur le programme ANE-AL. Ainsi le programme ANE-AL est très important pour cette DUE d'autant plus que, par ses objectifs larges, il permet aux ANE de pouvoir proposer des initiatives non couvertes par d'autres instruments (donc complémentarité) (...) La DUE souhaiterait avoir des projets d'un montant relativement plus élevé afin de limiter le nombre croissant de petits projets sans réelle capacité supplémentaire de gestion et suivi au niveau de la DUE. Bien que l'importance des petits projets soit réelle et reconnue, il est vrai que la DUE pense notamment à des priorités d'un appel à propositions qui permettrait de donner des financements aux demandeurs capables de gérer des activités impliquant plusieurs associations mais dans un cadre d'une grande enveloppe ou une forme de financement en cascade. (...) Les projets avec les ANE sont partagés entre plusieurs collègues au sein de la DUE ce qui fait que plusieurs gestionnaires sont sensibilisés à la problématique de la société civile. Il importe que les informations recueillies soient redirigées systématiquement vers le point focal de la société civile afin de pouvoir coordonner les inputs des différents partenaires notamment dans la préparation du dialogue ou de la consultation des ANE ou des réunions de coordination entre bailleurs, etc. (...) L'évaluation des propositions par les collègues en DUE leur transfère une connaissance approfondie des projets. Il est donc essentiel que le suivi des projets cofinancés se poursuive et que la confiance bien perceptible des ANE congolais en la DUE continue. (...) Les ANE rencontrés [sont] en contact régulier avec les collègues en DUE et cela [permet] une bonne communication ».</p>
<p>Entretien Acteur Non Etatique.</p>	<p>« L'aide de la CE à la société civile est une aide sélective. Ce que nous aurions souhaité est que la CE fasse d'abord une identification, un listing dans le pays pour savoir qui fait quoi ». La CE n'est « presque intervenue qu'au niveau des droits de l'homme, pas du développement et notamment du développement économique ».</p>
<p>Entretien Commission de l'Union Européenne.</p>	<p>« La CE a été sélective. Un mapping a été fait, mais effectivement que sur les droits de l'homme. Une cartographie plus complète est effectivement nécessaire. Nous planifierons sans doute de la faire l'année prochaine ». « C'était une obligation du 10^{ème} FED mais on ne l'a pas fait. (...) Sur la période évaluée il y a une prépondérance du soutien aux organisations des droits de l'homme. Mais à partir de 2007, d'autres domaines d'intervention pas que droits de l'homme : Santé, développement rural, E/A, ... Et moins d'1M€ pour projets droits de l'homme. (...) Ici on essaie de simplifier les procédures pour les ANE encore faibles pour leur permettre de postuler. Mais le siège refuse. On a aussi les 'subventions en cascade' qui permettent de faire ça. Mais avec un problème au Congo en termes de responsabilités ».</p>
<p>Entretien Commission de l'Union Européenne.</p>	<p>« Le problème est que si ces ONG ne savent pas remplir les procédures, elles ne pourront pas monter les projets. Et il y aussi un problème de capacités de la DUE à gérer tous ces petits financements. Et dans tous les appels à proposition, il est prévu que les ONGI aient un partenaire congolais, ici aussi on a du renforcement de capacités. Par ailleurs, on explique toutes les procédures aux ONG à chaque fois. Et on ne peut pas faire de subventions à quelqu'un qui n'a jamais eu de financements avant. Pour ces structures, on leur explique qu'elles ont la possibilité d'être partenaires d'une autre ONG ou associées. Des formations sont organisées en matière de procédures pour des ONG susceptibles de répondre aux appels à proposition. C'est aussi fait aussi par le PCPA et le CCOD. Il y a aussi des réunions sur les appels à proposition en 2008. Avant il y avait une enveloppe de 3% pour de l'accompagnement, maintenant c'est 5%. 180 000 euros sur 2011 (envlo 3Mi5). Dans les ONG inscrites aux formations certaines n'ont jamais eu de subventions tandis que d'autres si. Les formations ne sont pas assez axées sur les différents acteurs. Il faudrait faire deux types de formations. Le problème c'est que le siège interdit de cibler alors que nous on voulait cibler certains ANE. Le % doit être pour tous les ANE. Donc on a du publier une annonce ; mais pour détourner ça on a aussi envoyé un mail ».</p>
<p>Entretien Commission de l'Union Européenne.</p>	<p>« Le FED ne permet pas de faire des subventions en cascade. Si on veut avoir un impact structurant on doit travailler sur des grappes. Il faut des noyaux et disséminer ensuite. L'idée de recherche action est à creuser davantage. Eventuellement sur le fonds d'accompagnement. Et aussi identifier un noyau plus ou moins extensible pour aller dans ce sens. Avoir des partenaires ANE qui ont déjà cette capacité à se projeter et à répondre aux appels à proposition et être dans l'accompagnement de plus petites structures. Et ça on ne le fait pas ».</p>
<p>Entretien Commission de</p>	<p>« L'objectif de la ligne ANE-AL (hors FED) est de promouvoir une société civile libre. En 2007 : CFSI (PCPA) ; Stitching Radio Nederland ; Syfia/CRP : le projet vise à ce que les journalistes free lance soient payés par les journaux à la pièce (pour la qualité) et non par le client et que les journalistes fassent du</p>

<p>l'Union Européenne.</p>	<p>journalisme à l'occidentale (plusieurs points de vue exposés, conclusion non partisane ou propagande). Mais il y a un problème de durabilité du projet : quelle subvention après le départ de Syfia ? Les projets ont toujours un problème de durabilité, mais ce n'est pas mieux de ne rien faire. Ça permet de lancer un mouvement et d'apprendre une démarche pour trouver d'autres financements. Et ça permet de montrer qu'on peut faire les choses autrement ; CCOD. En 2008 : CEDEV ; Aide à l'Enfance ; Forum des Jeunes Entreprises ; OCDH ; ANEP ; Institut des jeunes sourds ; MdA ; ACTED ; Aspinall (gestion parcs). Le nombre d'ONG de droit congolais et nées au Congo a augmenté. Le montant minimum a diminué en 2009 : 40 000 €. 70 propositions reçues, 30ne recevables. Pour le montant pas possible de donner des gros montants. En 2010 : Volonté de mettre plus d'ONG européennes car elles ont plus de facilité à gérer des grosses subventions. Peu d'associations au Congo ont l'expérience de budgets importants. La démarche de la DUE est la suivante : si on utilise des organisations européennes qui font des microprojets on touche aussi des organisations congolaises. Les montants sont différents selon les thèmes de l'AP : Populations urbaines : 150 000 à 600 000 € ; Biodiversité : 100 000 à 200 000 € ; Démocratie : 50 000 à 100 000 € ; Culture : 30 000 à 100 000 €. Le problème des appels à proposition est qu'une organisation qui a eu une subvention n'est pas sûre d'en avoir d'autre. Mais il est difficile de faire autrement si on ne veut pas rentrer dans un club restreint. Le meilleur moyen pour aider les associations c'est faire ce que fait la CE: faire des appels à proposition et aider ceux qui ont obtenu des subventions à gérer leur projet et aider ceux qui veulent rentrer dans le cercle. Cette façon d'agir sera la même s'ils travaillent avec d'autres PTF ».</p>
<p>Entretien Commission de l'Union Européenne.</p>	<p>« Actuellement la DUE mène 19 projets dont 5 portés uniquement par des ONG congolaises (tous les autres sont en partenariats). Il y a quand même un renforcement de capacités et un transfert de compétences qui se fait. Souvent les ONG ont de bonnes idées mais elles ne savent pas rédiger les projets. On est donc obligés de mal les noter. Les lignes thématiques permettent d'avoir une indépendance dans la coopération avec la société civile et de financer des projets de lutte contre la corruption, contre la torture, etc. qui ne sont pas finançables sur fonds FED. C'est pourquoi on refuse que l'ON soit présent dans la sélection des AP et on tient bon là-dessus. Par contre l'ON est toujours consulté lors des consultations des ANE. Ils reçoivent les documents, la liste des projets sélectionnés etc. Mais ils ne sont pas impliqués dans la sélection. Pour eux, être membre du comité d'évaluation c'est un moyen de se faire payer par l'ONG pour avoir un vote favorable. Les ONG indépendantes et la DUE sont très contentes du financement sur budget car cela offre une indépendance financière et contractuelle vis à vis de l'Etat puisque les contrats sont directement passés avec les ONG. Dans la concept note 2011-2013 on avait demandé 4M€. On a reçu 13M€ (12M€ ANE, 1M€ AL). C'est trop ! Pas sûr que les capacités d'absorption de la société civile soient suffisantes pour gérer de manière efficace ces financements (autant que la RDC et le Kenya alors que sont des pays énormes et qui ont une importante et vibrante société civile!). Le siège a voulu donner une enveloppe plus grosse car la DUE de Brazzaville est dynamique pour les ANE et a utilisé tous les fonds de l'enveloppe précédente. Et la société civile était contente des financements UE. Il y a aussi eu le rapport positif de Célestin. Est-ce qu'ils auront des projets assez bons pour absorber les financements ? Sauf s'ils font des partenariats avec des ONG internationales (les ONG locales ont besoin de petites subventions car elles n'ont pas les capacités à gérer des financements supérieurs à 500 000 €). C'est dommage car pour financer des petites ONG il faut réduire les montants des subventions. Il faut trouver un juste milieu entre des montants suffisamment élevés pour permettre une bonne capacité d'absorption (ONG européennes) et s'assurer que les petites ONG obtiennent des financements. Une solution possible ce sont les « subventions en cascade ». Mais cela n'est pas facile car dans ce cas c'est l'ONG qui est garante. L'idée est de faire des subventions encadrées pour que les ONG apprennent à gérer les subventions (« learning by doing »). Deux sessions de formations ont été réalisées (PN et Brazzaville) en 2010 pendant deux semaines chacune. C'est payé sur financements ANE-AL (3%), sur 2011 ça sera 5%. 80 demandes pour y participer, n'ont pu en prendre que 25 (les premiers arrivés). Contenu : comment obtenir des financements auprès des PTF (pas que UE), rédiger des propositions de projet, gestion du cycle de projet, gérer une subvention. Deux nouvelles sessions de formation sont prévues : une dans le Nord (La Likouala) et une autre à Brazzaville. Et l'année prochaine, une à Brazzaville et l'autre à Pointe Noire ».</p>
<p>Entretien Acteur Non Etatique.</p>	<p>« Sur le financement des ANE sur fonds FED : (i) Ce serait bien si l'ON était bien, mais il a une faible connaissance des politiques sectorielles. Il devrait donner des orientations stratégiques et être défenseur du DSRP. Mais on n'a pas vu ça chez l'ON. Et puis il y a des blocages, ça n'a pas toujours été facile en termes de gestion, pour les pièces comptables, les retards. L'ON ne joue pas son rôle de garant de la cohérence externe du FED. Pour le moment son rôle s'arrête à celui d'une gestion administrative. Il doit être dans la gestion mais aussi dans l'orientation stratégique. (ii) il y a aussi des problèmes de gouvernance. Pour les gens les projets sont des sources de revenu. Les fonctionnaires souffrent de « perdiemite » et ils ne sont pas valorisés. Il n'est possible</p>

	<p>de faire un financement sur fonds FED que si l’environnement est assaini avec des fonctionnaires formés qui ont les moyens d’agir (rôle d’un PAON). (iii) Si on fait un appui aux ANE sur fonds FED c’est une catastrophe car les relations sont toujours hiérarchiques et tout est contrôlé. Donc il ne faut pas conseiller de projet centralisé d’appui sur FED. La gouvernance est telle que cela ne fonctionnerait pas. (iv) Il y a une absence de connaissance de la société par les pouvoirs publics et pas d’intérêt à ce qu’elle soit forte ». « Sur la ligne ANE-AL, il y a un problème d’absorption par les ANE congolais. Il faut externaliser la maîtrise d’ouvrage et faire des appels à proposition internationaux ou on part avec des partenaires pour qu’ils puissent avoir des expériences avec l’UE. Il faut faire des conventions programmes sur 5 ans pour pouvoir faire du renforcement de capacités. Tout dépend qui on cible. Il faut construire une enveloppe pour que chacun y fasse quelque chose ».</p>
<p>Entretien Acteur Non Etatique.</p>	<p>« Il y a peu d’ONG internationales en RC ce qui permet à ces ONG d’être en partenariat avec les grosses ONG congolaises. On est obligés de prendre une ONG « costaud » car on a des procédures strictes. Ces ONG n’ont pas besoin d’un soutien technique. Et elles n’ont pas non plus de problèmes d’écriture (formalisation des problèmes). Leur principal problème ce sont les questions d’audit. La difficulté est que soit ces ONG se voient comme des prestataires de service et non comme partenaires parce qu’elles ne sont pas responsables devant l’UE; soit elles négocient directement avec l’UE comme si elles avaient signé le contrat alors que ce n’est pas le cas. Il n’y a pas de juste milieu (...). Il faudrait que UE fasse des audits directs sur leurs pièces à eux pour qu’ils soient directement responsables et aussi qu’il y ait un plaidoyer sur la responsabilisation. La difficulté pour nous ce sont les montants inéligibles. On doit tout justifier auprès de l’UE, alors on applique les règles de l’UE avec nos partenaires pour ne pas avoir de problèmes quand on est audités. On fait des audits internes. Dans les projets où les ONG nationales sont leaders, ce sont elles qui sont responsables devant l’UE. L’ONG internationale n’a aucun levier contractuel pour s’assurer qu’on suit bien le budget. On fait le budget ensemble, le cadre logique, on définit les activités ensemble. C’est l’ONG qui écrit tout et nous on vérifie. Il faudrait une feuille récapitulative pour synthétiser les montants, les activités à réaliser etc. et à soumettre au bailleur. Il faut faire à ne pas faire mourir l’ONG internationale en lui donnant un rôle de suivi (monitoring, évaluation), et de flic et en lui retirant toute activité technique. Et il faut responsabiliser ces ONG à leur rôle de leader et quelles responsabilités cela implique. Cela éviterait que la DUE est à faire tampon entre les deux ».</p>
<p>Entretien Commission de l’Union Européenne.</p>	<p>« Un projet ANE était prévu sur le 9^{ème} FED, mais il a été éclaté/atomisé entre différents projets : PCR, PASCOB, PAED. Ça part dans tous les sens. Et on n’a plus vraiment l’historique maintenant. On parle de « flexibilité de l’aide », mais pour qui ? On prend des chemins plus faciles mais qui n’ont pas de fort impact en termes d’ANE. A t-on une stratégie ONG ? Concernant les projets sur budget UE, le choix des secteurs et des actions se font dans l’opacité totale. Pas de transparence. Ce sont toujours les mêmes ONG qui interviennent car elles sont dans les bons tuyaux : elles ont accès à Internet, elles sont formées par UE, elles reçoivent financements. Mais avec quelle obligation de résultats ? On est dans un système de privilège. Par exemple le FJEC : quel impact ? que font-ils ? Celles qui ont accès au budget ne remplissent pas leur mission de représentation des autres et de délégation de subventions auprès des petites ONG. Quels critères de sélection de ces grosses ONG ? Sont-elles vraiment représentatives ? De qui ? Pérennité pour faire émerger des actions dans un secteur ? Il ne faut pas que ce soit une élite qui bénéficie des contrats de subvention de l’UE. Cela crée des clivages sociaux ».</p>

Calculs faits à partir des données extraites de CRIS, septembre 2010.	Tableau 2: Tableau microréalisations 2000-2009			
	Microréalisations	Engagé	Contracté	Payé
	PMR (Programme de microréalisations en milieu rural) 8 ACP COB 009 Décidé en 2002	4 584 986	4 533 175	4 533 175
	PMRU II (Programme de microréalisations en milieu urbain) 7 ACP COB 049/50 et 9 ACP COB 031 Décidé en 2001	AT PMRU II (7 ACP COB 050 - 9 ACP COB 031) 750 000	746 222	746 222
		PMRU II 7 ACP COB 049/050 1 840 074	1 080 523	1 080 523
	PMRU II bis 9 ACP COB 007 Décidé en 2004	1 562 392	1 562 392	1 557 393
	Total	8 737 452	7 922 312	6 836 790
DAG PMR (8 ACP COB 009), décembre 2002. RAC, 2000, pp. 4, 9. DSP-PIN, 9 ^{ème} FED, 2002, p. 28.	Financement de PMR en RC a débuté en 1995 (PMR Pool, le PMR Cuvette et Cuvette Ouest, le PMR urbain à Brazzaville) sous le 7 ^{ème} FED. Faisait suite au programme d'actions régionales FEDAR. Juin 1997 : interruption programmes avec guerre. Premier semestre 2000 : clôture de tous les programmes. « La relance des activités des programmes de microréalisations s'inscrit dans une optique de redéploiement car le succès rencontré par les différents PMR entraîne une demande très forte des populations bénéficiaires potentielles ».			
RFP, 2006, pp. 10 et 21. RAC, 2003, pp. 89-90. Fiche synthèse projet. RAC 2005, p. 23. EAMR, février 2008, p. 4. FIP - 9 ACP COB 007, 19/07/2004, pp. II, III.	PMRU II (Programme de microréalisations urbaines) 7 ACP COB 49 et 50 et 9 ACP COB 8. Evaluation du PMRU I a orienté le PMRU II vers des actions de développement de quartier, avec participation directe de la population, contribuant à la structuration de la société civile. A également recommandé une plus forte collaboration avec les collectivités locales. Deux points forts spécifiques de ce programme : renforcement des ANE (comités, associations, ONG) et partenariat avec les municipalités. « Par ce projet l'UE développe une démarche communautaire, peu répandue au Congo, et participe aux évolutions de mentalité en ce qui concerne la bonne gouvernance dans le domaine du secteur associatif. (...)La stratégie consiste à réaliser des microprojets de quartier gérés par les habitants organisés en structure de gestion. Pour cela un dispositif est mis en place pour identifier des projets portés par des acteurs, les sélectionner, créer ou renforcer les groupes porteurs, aider les populations à collecter en leur sein leur participation financière de 25%, faire valider ces projets par les autorités municipales, réaliser ces projets en formant les associations à leur fonction de maître d'ouvrage. (...) La pérennité des projets repose sur la viabilité des associations de base et sur leurs capacités de gestion ». <u>Nombre total de projets : 109</u> : 71 volet « FADELO » (Fonds d'appui au Développement Local). FADELO à des comités de base au niveau des quartiers. 16 volet « FAISEC » (Fonds d' Appui aux Initiatives Sectorielles) FAISEC s'adresse à des groupes expérimentés. 16 écoles ; 6 ordures ménagères. Collecte des 25% est de manière générale satisfaisante. Programme s'est achevé sans difficultés majeures au 31/12/2006.			
PMRU – MR-01124.01 – 18/02/04.	Bénéficiaires : CIL, ONG intermédiaires, bureaux d'études, collectivités locales. « Les bénéficiaires tirent des bénéfices nets. Certes, les M-R sont peu nombreux, mais la qualité est bonne et bien appréciée par la population concernée. Sous l'égide des CIL, les bénéficiaires ont abordé une discussion des			

	<p>priorités et un dialogue entre les intéressés a commencé. Le processus a abouti à une structuration des organisations avec des statuts, des règlements internes et des formes de participation plus ouvertes. L'implication des animateurs est bien acceptée et valorisée. (...) des effets (...) sont escomptés à travers la mobilisation de la population autour de projets concrets. Elle facilitera l'essor d'une cohésion sociale, qui sera un noyau fort pour des engagements futurs ».</p>
<p>Véronique Dorner, août 2006, pp. 48-49.</p>	<p>« Le PMRU II tente de réaliser la jonction entre les directives du bailleur, l'UE (réaliser des microréalisations à caractère social, appui à la coopération décentralisée, à la société civile et apport de 25 % du montant par les populations « bénéficiaires») et une vision du GRET notamment fondée sur ses expériences passées, beaucoup plus orientée vers des enjeux de développement local (renforcement de capacités et de compétences, concertation multi-acteurs...). Pour combiner ces deux objectifs, le PMRU II met en place une démarche mixte entre microréalisations et stratégie de participation des populations et des instances municipales et associatives. Le PMRU II cherche à prendre ses distances avec une « simple » démarche de microréalisations. Ainsi, les réalisations, qui doivent être de qualité, doivent être aussi l'occasion d'un renforcement de la « société civile » locale, autrement dit d'un soutien aux ONG, associations, entreprises et bureaux d'études. (...) Les objectifs du PMRU - que ce soit les objectifs de renforcement de capacités ou le financement de projets pérennes - nécessitent la possibilité d'intervenir dans la durée. Or, on constate un décalage et une contradiction importante entre la durée d'un programme comme le PMRU (rappelons qu'il s'agit de cycles de 18 mois) et les besoins de temps long pour asseoir et mettre en oeuvre une démarche de renforcement de capacités. Le risque principal de cette situation est de se retrouver dans une position contradictoire entre les principes et la pratique, et de constater à terme comme seule réalisation un saupoudrage de microréalisations sans avenir. Renforcer les capacités des groupes porteurs est un processus long, qui repose en partie sur un apprentissage par essais et erreurs et une autonomisation progressive (...). La nécessité d'acquérir la confiance des populations nécessite de penser des renouvellements successifs et continus du programme. Il est nécessaire de se donner le temps de lancer réellement une dynamique de réalisations collectives dans les quartiers. Une telle dynamique doit pouvoir s'appuyer au niveau des populations, on l'a vu, sur les constats de la réalisation concrète des projets et de leur pérennisation, mais aussi sur la mise en place progressive d'un mécanisme d'appui aux acteurs de la société civile (...). Ainsi et pour toutes les raisons évoquées, si l'ambition de l'Union européenne est, à travers le PMRU, de contribuer à l'initiative communautaire, il semble indispensable d'investir dans le temps long et sans rupture de rythme ». « <u>Durant toute la démarche l'équipe du PMRU organise des formations pour les animateurs mais aussi pour les bureaux d'études techniques et les entreprises.</u> Le travail de renforcement des compétences de ces acteurs intermédiaires entre le programme et les groupes porteurs est une dimension importante, et qui a pris de plus en plus d'ampleur au cours du programme ».</p>
<p>PMRU – MR-01124.01 – 18/02/04.</p> <p>Rapport d'activité PMRU au 15 janvier 2006, pp. 14-18, 25-26.</p>	<p>Formations continues organisées dès démarrage projet. Bénéficiaires : animateurs des ONG (Fadélo : 28 personnes, volet école : 13 personnes), responsables des ONG, bureaux d'études, entreprise, organisations bénéficiaires (responsables des comités, trésoriers, présidents des associations de parents d'élèves, directeurs d'écoles, etc.).</p> <p>« Le PMRU est un organisme de formation ». Année 2005 : 19 modules de formation, 7 journées d'échange (avec responsable d'animation, BE), 4 ateliers (projets école). 61 jours de formation en 2005, 1800 homme/jour. Constat : « structures deviennent plus performantes et plus rapides après une ou deux réalisations. « (...) le cycle de projet devient plus court et plus performant avec des partenaires qui l'ont déjà réalisé plusieurs fois. Constituer des équipes de personnes expérimentées et disposer de mécanismes rôdés et bien implantés constituent une grande richesse. L'organisation est une richesse qui souvent n'est pas bien perçue par les personnes extérieures au projet Le mérite du PMRU est d'avoir constitué un mécanisme efficace de montage et de réalisation de projets.».</p>
<p>Rapport d'activité PMRU, 2006, pp. 33</p>	<p><u>Appui institutionnel aux ONG d'ingénierie sociale</u> : « Le PMRU a un rôle structurant auprès des ONG d'ingénierie sociale avec lesquelles il sous-traite l'animation. Cet appui reste timide et limité car le PMRU n'a pas pour objectif principal de faire de l'appui institutionnel ».</p>
<p>Convention de financement – DTA – 9 ACP COB 007 – PMRU II phase 2, pp. 2-3.</p>	<p>PMRU II –phase 2 : Une nouvelle CF pour un projet PMRU II bis a été signée le 22/12/2004 pour permettre un prolongement des activités, pour un montant de 0,9M€. « Après 2 ans d'exécution du PMRU II, on constate un fort engouement pour ce projet ». Il a « enclenché une réelle prise de conscience citoyenne concernant l'organisation communautaire à l'échelle du quartier. Le succès du programme se mesure à l'implication des bénévoles au sein des structures associatives de quartier (environ 200 bénévoles), aux montants déjà collectés (95 000 euros), à l'engagement des maires et au grand nombre de demandes en attentes. Une 50ne de comités ou d'associations sont actuellement impliqués et responsabilisés (...). La deuxième phase du PMRU II sera mise en oeuvre en</p>

RAC, 2004, p. 24.	appliquant la méthode mise au point durant la première phase. Elle utilisera les animateurs formés à cet effet (...). Les 14 ONG d'animation qui travaillaient pour le compte du PMRU II ont acquis une expérience qui leur permettra d'être plus efficaces et plus rapides pour les prochains cycles du projet ».
MR-01378.02– 13/10/06 PMRU II phase 2, p.2.	« Les ONG ont reçu des programmes de formation qui leur ont permis de développer leur savoir faire. Ils disposent ainsi d'atouts essentiels qui pourront être utilisés dans d'autres interventions et projets de ce genre. Cependant, les associations de base n'ont pas pu bénéficier d'un accompagnement de longue durée pouvant garantir la pérennité des acquis. (...) La forte implication des populations est encourageante mais ne saurait à elle seule garantir le maintien de la dynamique actuelle ».
MR-001378.03- 29/04/2009 PMRU II phase 2, pp.2-3.	« Les 3 résultats ont tous été atteints et ont permis l'atteinte de l'OS. (...) L'objectif global du projet entendait contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations de la ville de Brazzaville et au renforcement de la société civile. Par son approche participative et grâce à l'opportunité offerte aux bénéficiaires de participer à la résolution de leurs besoins prioritaires, le projet y a largement contribué. (...) les formations et l'encadrement dispensés aux organisations de bases et aux ONG combinés à l'implication des mairies d'arrondissement ont clairement contribué à renforcer la société civile dans un contexte difficile (absence de société civile organisée, décentralisation non mise en oeuvre, faiblesse des moyens, faible coopération de la mairie centrale, etc.) » La contribution au double OG « est très satisfaisante. (...) Les projets qui génèrent des bénéfices (type AGR) semblent généralement mieux se maintenir et ce quel que soit la structuration de l'association qui les mettent en oeuvre. A l'inverse les micro activités de type social, santé ou culturel (sans but lucratif) ont globalement plus de difficultés à perdurer et se maintiennent mieux lorsqu'elles sont portées par des ONG plus structurées (ou des groupes religieux) que par des associations de base constituées lors du projet. (...) L'approche développée par le GRET est adaptée au contexte du pays et y est donc répliquable; les points forts de cette approche sont: i) une approche participative du bas vers le haut (des projets proposés directement par les bénéficiaires) encadrés par une ONG internationale qui coordonne mais qui ne réalise pas (approche du « faire faire »); ii) la structuration de la société civile par des formations dispensées afin de structurer et d'accompagner les bénéficiaires regroupés en associations ou en ONG; iii) l'implication pour chaque micro activité d'un bureau d'étude local; puis leur réalisation par des entreprises privées; iv) l'implication forte des mairies d'arrondissement (à défaut d'implication forte de la mairie centrale); v) le principe de faire contribuer financièrement les bénéficiaires à hauteur de 25% particulièrement justifié et bénéfique en terme d'appropriation ».
Entretien Acteur Non Etatique.	« Les PMR ne constituent pas un bon levier pour le renforcement de la société civile. Soit on fait des infrastructures, soit on fait du renforcement de la société civile. Ce ne sont pas les mêmes objectifs qui ne sont pas forcément compatibles. Il est compliqué de faire du renforcement de la société civile dans le cadre de projets où la maîtrise d'ouvrage est à l'Etat, en particulier dans des pays comme le Congo».
Entretien Acteur Non Etatique.	« La plupart des acteurs qui ont travaillé avec PMRU demandent qu'on le refasse car l'aspect formation a été très fort et il y avait un accompagnement des porteurs de projet (formation des formateurs et formation des porteurs de projet). Ils ont acquis des compétences et des connaissances qu'ils n'avaient pas. Mais la difficulté c'est que le PMRU a travaillé avec les communautés, pas avec des associations formelles. Et elles peuvent se disloquer car les gens déménagent. Il est difficile de dire que ces groupes existent encore et qu'ils sont encore forts. Par contre pour les ONG formées, elles sont aujourd'hui fortes. Elles bénéficient de financements BM, UE et elles mènent des activités. Par exemple, Médecins d'Afrique, ils ont été formés dans le PMRU. Il y a aussi FJEC, FPGR, ADECOR, SMEEC, ACIR, AAISC, CADC. Elles sont toutes membres du CCOD. Mais c'est deux objectifs qui n'avancent pas à la même vitesse. Le cycle du projet prend quelques mois alors que le cycle de formation et de renforcement est un temps long. Si on avait eu plus de temps, peut être qu'on aurait eu plus de garanties que le porteur de projet soit plus renforcé et opérationnel. Les personnes les plus formées sont les animateurs. Ce sont les lers bénéficiaires du projet. Aujourd'hui ils continuent à être opérationnelles. Mais ça n'est pas sûr pour les populations qu'elles continuent à le faire».

<p>Céline Leroux, décembre 2006, pp. 45-46.</p>	<p>« Le PMRU a intégré une composante de renforcement des organisations. (...) Il s'agit de consolider les associations existantes et de susciter la création de nouvelles structures à travers la mise en œuvre des projets. L'accompagnement social des réalisations a été confié à des ONG nationales. (...) le renforcement des capacités est une des composantes du programme mais la finalité principale demeure les réalisations. Cette approche a comme avantage d'appliquer dans l'action les acquis en matière d'appui organisationnel et méthodologique (...). Il s'agit d'un renforcement par la pratique, à travers la mobilisation sous forme contractuelle, d'une série d'ONG pour la mise en œuvre d'un programme de développement local (...). A travers les formations et la formalisation participative des méthodes, les ONG reconnaissent avoir nettement progressé dans leurs savoir-faire en termes d'animation d'ingénierie sociale (...). Cette approche a l'avantage d'être destinée à un ensemble d'organisations, et non à une seule, et de favoriser ainsi l'émergence d'un secteur professionnel. Cependant, l'appui dure le temps du contrat, il ne suffit pas à faire vivre la structure qui doit rechercher d'autres financements ailleurs. Surtout cet appui ne touche guère au cœur de l'organisation : ni la durée du contrat, ni les moyens accordés, ne permettent aux ONG de fidéliser un noyau de salariés permanents, de passer le cap de la consolidation et d'être capables de trouver elles-mêmes des financements ».</p>
<p>Entretien Acteur Non Etatique.</p>	<p>« Avec le MICAB on a tiré les leçons du PMRU. Il faut recentrer sur l'acteur plutôt que sur le service. Le MICAB est à 80% centré sur le renforcement des acteurs. On l'appelle le 'projet processus'. L'enjeu n'est pas dans les microréalisations mais dans l'acteur qui a un rôle à jouer dans ce territoire. L'idée est qu'ils prennent conscience de ce rôle à jouer, qu'ils soient mis en valeur et qu'ils restent là quand on s'en va. Ça sécurise le service mis en place. Les similitudes avec le PMRU : c'est un outil financier et il y a un dispositif d'accompagnement. Et certains porteurs de projet du PMRU sont aussi sur MICAB ».</p>
<p>Entretien Acteur Non Etatique.</p>	<p>Le MICAB est un projet du GRET. La base du MICAB c'est la Mairie. Ce n'est pas tout à fait du PMRU où le territoire n'était qu'un biais pour atteindre les populations. Pour le MICAB, le territoire est le bénéficiaire. Cela permet de rendre opérationnelle la loi de décentralisation. Les mairies n'ont pas les moyens de mettre en œuvre leurs prérogatives, MICAB leur apporte la bourse ».</p>
<p>Entretien Acteur Non Etatique.</p>	<p>« Il n'y a pas de suite prévue dans l'immédiat, même si pour le GRET c'est une évidence qu'il faudrait continuer. Le MICAB a permis de mettre en place une dynamique intéressante entre tous les acteurs, notamment les porteurs de projet. Le MICAB met les acteurs en situation de maître d'ouvrage. Les responsabilise et encourage la prise d'initiatives. L'approche MICAB est une approche de renforcement de capacités, une dynamique, alors qu'on regarde souvent sous l'angle de l'impact des microréalisations. Il s'agit d'un tremplin pour les associations. Mais trois ans, c'est le temps pour qu'une dynamique émerge. Le renforcement des capacités demande un temps long, mais MICAB n'a pas de financements après. Il faudrait une suite pour accompagner certains porteurs de projet. Il faut aussi un appui à la mairie d'arrondissement qui doit être un acteur de son territoire. Il faut appuyer la décentralisation, ou au moins le développement local. L'outil de financement (AP) n'est pas adapté au renforcement de capacité et au temps long nécessaire. Je comprends la nécessité de la mise en concurrence mais ça n'est pas adapté. Lorsque le projet se termine, il y a un sentiment d'abandon. Et puis c'est un système chronophage (il y a un écart énorme entre le taux de demande et le taux de réussite). L'association demandeuse est à bout de souffle, elle doit monter le projet, mobiliser du temps. Et ça prend beaucoup de temps à l'UE aussi pour évaluer les projets. Il faut remettre en question cet outil et faire des conventions cadre avec des ONG avec lesquelles ils ont l'habitude de travailler. L'AfD le fait. Cela permet d'avoir une certaine cohérence et continuité. Le problème aussi est qu'il se passe trop de temps entre les deux projets ».</p>
<p>RFP, 2006, p. 10. RAC, 2003, pp. 89-90.</p>	<p>Programme de microréalisations en milieu rural (8 ACP COB 009) : CF signée le 4 mai 2002. Projet a démarré le 12 septembre 2003. OG : contribuer au développement social et économique au Congo. OS : promouvoir les dynamiques d'un développement local fondé sur le principe de responsabilisation des acteurs (contribution à hauteur de 25 %). Inclut un volet semi urbain dans le sud-ouest du pays (Niari/Kouilou) et un volet rural dans le centre (Cuvette/Sangha), en liaison avec la composante congolaise du programme ECOFAC. Prévu de réaliser un total de 43 projets dans le Niari et 25 dans le Kouilou (296,4 millions de FCFA pour le Niari et 303,4 millions pour le Kouilou). Dans la Cuvette-Ouest, 29 projets ont été approuvés. AT mis en place le 22 septembre 2003.</p>
<p>Fiche synthèse projet PMR.</p>	<p>« Le PMR entend financer des microréalisations de type économique (productives) et en infrastructures (sociales et «de désenclavement»), en augmentant progressivement les capacités techniques et organisationnelles des bénéficiaires pour qu'ils puissent prendre toute leur place dans la conduite de la</p>

	<p>préparation, de la réalisation et de l'entretien de leur projet. Outre le renforcement des initiatives, le PMR considère qu'il contribuera ainsi à améliorer les revenus et le cadre de vie, à accroître les capacités institutionnelles décentralisées et à augmenter les capacités de participation au développement local des communautés villageoises et urbaines et plus généralement des ANE ». Il a une « approche d' « impact rapide » avec une méthode participative qui tend à promouvoir un processus de développement local ».</p>
<p>Rapport d'évaluation final du PMR – décembre 2006, pp. i-vi, 12,</p>	<p>« Les activités sont menées avec la participation des populations tant au niveau de la planification que de la réalisation des actions. Afin de s'assurer que l'appropriation et la pérennité des actions réalisées, les groupes porteurs doivent contribuer et prendre en charge le fonctionnement et l'entretien des constructions et équipements (infrastructures sociales rurales) (...). Le PMR est mentionné à plusieurs reprises comme devant 'transformer les bénéficiaires en véritables acteurs et/ou partenaires capables de prendre durablement en charge leur propre développement' sans que l'on sache d'ailleurs très précisément quels sont les bénéficiaires et acteurs dont on parle. (...) La pertinence de l'outil PMR tel qu'il a été conçu n'est pas discutable tant qu'il s'agit des objectifs de reconstruction ou de remise en état d'infrastructures détruites ou abîmées par la guerre, tant qu'il s'agit aussi de développement des activités productives et de création de revenus supplémentaires. En revanche, la pertinence de l'instrument est nettement moins évidente lorsqu'on parle de transformation des bénéficiaires en acteurs, de processus de développement autonome, de développement local, de renforcement des collectivités territoriales ou d'appui à la décentralisation. Ces objectifs sont sans l'ombre d'un doute, absolument pertinents si l'on se réfère à la situation du pays et aux objectifs globaux de la coopération entre la CE et la République du Congo, mais ils sont totalement étrangers à la nature, aux moyens et aux méthodes de l'instrument microréalisation ».</p>
<p>Rapport d'évaluation final du PMR – décembre 2006, p. 12.</p>	<p>« L'approche PMR/microréalisation initiée par les premiers projets est néanmoins un progrès méthodologique important (...). En effet, son processus d'exécution 'à la demande' et avec une participation de 25% du partenaire au financement de son propre projet, tend à impliquer ce dernier d'une manière plus profonde que ne saurait le faire un programme relevant de ce qu'on pourrait appeler un simple 'politique cadeau'. On reste cependant loin du compte en matière d'appropriation et de responsabilisation en raison d'une ancienne et dommageable confusion des concepts et d'une grande incohérence entre les objectifs déclarés de l'instrument et les règles et méthodes qui régissent sa mise en œuvre. Le PMR vérifie en effet que les demandes qui lui sont adressées répondent à un besoin réel et à une certaine motivation du 'groupe porteur', motivation que l'on prétend vérifier par sa contribution, financière ou en travail, de 25% au coût de l'investissement. Mais le PMR ne peut, par construction, procéder à une planification participative globale des priorités locales puisque sa raison d'être est de travailler à la demande. Or travailler à la demande suppose que ses interlocuteurs partenaires soient parfaitement capables d'identifier eux-mêmes leurs besoins et surtout leurs priorités ainsi que la meilleure solution pour y faire face : ce n'est pas le cas ni des groupements de la société civile ni des collectivités territoriales ». « Approche intermédiaire trop floue qui n'est ni vraiment de l'assistanat ni vraiment de la participation/implication (...) Le processus « à la demande » entraîne inévitablement une grande dispersion, sectorielle et géographique, des activités qui n'est pas de nature à générer des dynamiques locales puissantes et la « participation » de 25% à l'investissement ne garantit en rien une appropriation réelle des activités car elle est contre-productive en ce qui concerne les infrastructures (il vaudrait mieux que les bénéficiaires s'occupent d'abord de fonctionnement et d'entretien) et elle est insuffisante pour les activités productives que les « bénéficiaires/acteurs » devraient financer jusqu'à 100% pour peu qu'on leur ménage un accès au crédit ».</p>
<p>Rapport d'évaluation final du PMR – décembre 2006, p. 13</p>	<p>« Les règles et procédures d'exécution des micro-projets (...) font du « bénéficiaire » un spectateur ou au mieux un semi-acteur de ce qui est fait pour lui mais ne lui permettent pas de se transformer en « acteur » vraiment responsable (...) Le PMR est géré sous forme d'une délégation de maîtrise d'ouvrage aux coordonnateurs de l'assistance technique qui disposent d'une équipe très réduite de techniciens nationaux dans chaque zone (...). Les micro-projets sont réalisés « à la demande » après avoir suivi un processus de préparation et sélection progressives sur la base de critères établis dans le manuel de procédures jusqu'à leur approbation par un comité de sélection. Les microprojets sont réalisés soit en régie pour les dépenses inférieures à 5000 euros, soit « à l'entreprise » pour les projets plus importants, en particulier les infrastructures qui souffrent alors des lenteurs procédurales inhérentes au système de gestion et de contrôle en vigueur (...). Pour les projets infrastructures, exécution en régie : le PMR est « leader » ; d'appel à l'entreprise : le « bénéficiaire » attend que l'entreprise finisse le travail quand il ne se met pas à revendiquer pour qu'on fasse mieux et plus ». Pour les projets productifs, la participation des « bénéficiaires » est réelle et spontanée tant en argent qu'en travail.</p>

Rapport d'évaluation final du PMR – décembre 2006, p. 14.	« Le PMR réussira, sans doute, quelques projets pérennes qui bénéficieront aux quelques heureux membres des groupements directement aidés. Mais conçu comme il l'est, il ne pourra enclencher de processus autonome de développement à une plus grande échelle c'est-à-dire de phénomène multiplicateur d'activités après que son appui technique et financier auras cessé. Il ne pourra pas non plus faute d'une planification globale où chaque partenaire prenne sa part du fardeau, enclencher de processus de développement local ».
Rapport d'évaluation final du PMR – décembre 2006, p. 17, p. iv	« Il y a un effet d'apprentissage et un certain gain de confiance en soi du côté des groupements ou micro entreprises du secteur productif qui s'avèrent globalement désireux de poursuivre et développer leurs activités. Il y a eu une réponse active, en particulier chez les jeunes et on peut sans aucun doute bâtir sur ce socle à condition de poursuivre et étendre les efforts de sensibilisation et d'appui méthodologique et technique (...). Il convient de reprendre l'action selon une approche plus globale, plus intégrée et plus concentrée qui ait clairement pour objet de déclencher et de consolider des processus autonomes de développement local ».
8.3.2. Participation effective des ANE aux activités de développement (dont microréalisations)	
Les actions de développement directement mises en œuvre par des ONG locales sur financement de la Commission ont été peu nombreuses. Les programmes ont principalement été axés vers des actions de post-conflit et les programmes de développement ont été plus rares, par conséquent, les ONG locales ont plutôt été considérées comme des prestataires de service ou comme bénéficiaires des actions de développement. Sur l'appel à proposition de 2007, les 4 projets sélectionnés ont été portés par des ONGI en partenariat avec des ONG locales. On note toutefois qu'en fin de période, pour le second appel à proposition 2008-2009, 7 des 9 projets sélectionnés ont été portés par des ONG nationales, en partenariat avec des ONGI. La Commission continue toutefois à ce jour à préconiser les partenariats et défend actuellement l'idée de « financements en cascade » pilotées par des ONGI. Dans le cadre du PMRU, les ONG d'ingénierie sociale ont en revanche pu mener des activités et les avis recueillis sur les actions réalisées comme sur la capacité de ces ONG à poursuivre le travail au-delà du financement, sont assez positifs. En revanche, en ce qui concerne l'efficacité de l'action mise en œuvre par les ONG locales dans le cadre de partenariats avec des ONG internationales, des doutes ont été émis sur l'efficacité des actions réalisées, sur les capacités de gestion de ces ONG et sur leur capacité à poursuivre les activités une fois le projet terminé et en l'absence d'autres financements.	
<u>Méthode d'analyse pour l'indicateur :</u>	
Rapport d'activité PMRU au 15 janvier 2006, pp. 29-32.	<u>Plusieurs sortes de contrats passés avec des ONG d'ingénierie sociale pour la mise en œuvre des projets.</u> Volet FADELO : ONG d'animation des quartiers FADELO : 8 ONG (28 animateurs et 8 responsables d'animation) sur 20 quartiers. Choies sur la base de leurs référence calculées sur le travail fourni durant PMRU 1. ONG = AAISEC, ACIR, ADECOR, CADC, FJEC, FPGR, MDA, ONVD. Double rôle : maîtrise d'œuvre (faire avancer les bénéficiaires à travers les différentes étapes et permettre la réalisation du projet) ; assurent des formations formelles et des formations continues aux comités. Appui à la collecte ; Appui au choix des options techniques ; Appui au fonctionnement associatif ; Appui à la gestion. Volet FAISEC : Sur 16 projets, 6 ont nécessité un appui par une ONG externe. Volet écoles : 5 ONG (10 animateurs) ont travaillé sur 21 puis 16 écoles. Objectif plus large que le seul objectif technique de réhabilitation des bâtiments ou de création de salles de classe : renforcer les associations de parents d'élèves et à améliorer la concertation parents fonctionnaires en ce qui concerne le fonctionnement des écoles. Outre les tâches standard d'appui au projet (appui à la collecte, appui à la réalisation des travaux), les animateurs du volet école se sont vus confier cette tâche de renforcement institutionnel aux associations de parents d'élèves et aux comités de gestion des écoles (CMCG). (appui à réalisation d'un règlement intérieur et à l'organisation d'associations autonomes de parents d'élèves par école).
PASCOB, rapport d'activité 2005-2008, pp. 1-	Projet d'appui au système de santé du Congo (PASCOB) « L'amélioration de l'implication des communautés de base dans la gestion de leur système de soin compte parmi les 5 résultats du PASCOB (« La participation communautaire est renforcée et des mécanismes de partage des risques sont en place »). Actions entreprises avec ce résultat : appui aux initiatives locales ; développement de mécanismes de partage des risques liés à la maladie ; renforcement de la participation communautaire à travers l'appui aux comités de santé ».
RAC 2009, p. 41. Fiche projet	« 2 appels à proposition ont été lancés en 2007 et 2008 avec une 50ne de projets retenus. 1 ^{er} appel à propositions (montant global de 161M F.CFA) : 41 microprojets portant sur 8 thèmes tous liés à la santé des populations. 2 ^{ème} appel à proposition du Fil (Fonds pour les initiatives locales) lancé en 2008 (montant de 242.393€). Exécution de 36 microprojets Cette composante a contribué à la suite des activités de renforcement et de structuration des ONG à

PASCOB.	l'implication des communautés dans la gestion du système sanitaire et du renforcement du partenariat entre les comités de santé et les équipes de santé. Etroite symbiose entre les microprojets sélectionnés dans leur ensemble et les besoins sanitaires les plus fréquents de la population. Action a suscité une mobilisation communautaire et une sensibilisation aux questions de suivi prénatal et de prise en charge des populations cibles (enfants dénutris). Le FIL a favorisé l'émergence d'une approche nouvelle et innovante à travers l'engagement des comités de santé. Il a permis de soutenir des projets dans le domaine de la santé communautaire. Dans ce cadre les comités de santé ont été restructurés et formés à la gestion de projet. Un atelier de formation des COSA (comités de santé) et ONG sur la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des microprojets de développement en santé communautaire a été organisé en mai 2008 afin de renforcer leurs capacités dans ces domaines et garantir une meilleure utilisation des subventions. De plus, une étude sur la faisabilité de la mise en place de mutuelles de santé a été conduite ainsi que sur la mutuelle des fonctionnaires (MUGEF). Cette étude a permis d'élaborer des propositions dans le cadre de la mise en place de mécanismes de partage de risque maladie. Les activités de la composante 5 s'exécutent normalement, les comités de santé ont été déclarés en association et ont une existence juridique propre, leurs membres ont été formés à la gestion d'un centre de santé et à la préparation de projet de santé communautaire ».
RAC 2008, p. 24.	Le FIL a permis de soutenir des projets dans le domaine de la santé communautaire. Dans ce cadre les comités de santé ont été restructurés et formés à la gestion de projet.
8.3.3. Identification et prise en compte des dimensions transversales dans la formulation des projets et leur mise en œuvre (genre, DDH, VIH/SIDA).	
La Commission a pris en compte de manière systématique les dimensions transversales au niveau des projets étudiés. Cette prise en compte a abouti de manière différenciée selon que la nature des projets s'y prêtait. La dimension « droits de l'homme » a constitué une des priorités de la Commission au cours de la période évaluée et fait partie intégrante des secteurs de concentration du 9ème comme du 10ème FED, au travers des projets PAED puis PAREDA. Elle est également prise en charge par la ligne thématique « ANE-AL » qui permet aux ANE de pouvoir proposer des initiatives non couvertes par d'autres instruments (l'instrument « Droits de l'homme » ne couvre pas actuellement la RC) ou qui ne peuvent être financés sur fonds FED (cf. 8.2.1.). La prise en compte de la dimension « genre » a été forte sur les projets PAED (sur l'ensemble des initiatives de la société civile du PAED, 50% devaient obligatoirement concerner la promotion des femmes, le renforcement de l'accès des citoyens à la justice ou la protection des minorités ethniques) pour lequel une attention particulière est attendue pour les femmes et sur les PMR, par leurs composantes renforcement des capacités et lancement d'initiatives de la société civile. En revanche, la lutte contre le VIH-SIDA a été davantage cantonnée dans les projets santé financés sur lignes budgétaires. Par conséquent, un nombre limité d'A.N.E. a travaillé sur cette thématique.	
<u>Méthode d'analyse pour l'indicateur :</u>	
DSP-PIN, 9 ^{ème} FED, 2002, p. 24.	«La prise en compte de la question spécifique du genre est affichée dans le secteur de concentration 1 du 9 ^{ème} FED qui devra assurer l'adoption de lois et réformes qui assurent l'égalité des sexes, l'égalité des droits et les principes de non-discrimination entre femmes et hommes et la participation des femmes ».
RAC 2003, p. 84. Revue à mi parcours, 2004, pp. 11-12.	« Importance particulière attendue pour les femmes [dans le projet PAED] (souvent les plus démunies et victimes d'abus). Cependant, l'identification précise des politiques les plus appropriées pour ce qui est de promouvoir spécifiquement les droits des femmes dans ce domaine reste à faire ».
RAC, 2005, p...	« La question du genre est au centre du dispositif du projet PAED : une attention soutenue est portée au respect des normes internationales relatives aux droits des femmes déjà ratifiée par le Congo. Et enfin, sur l'ensemble des initiatives émanant de la société civile, 50 % devront obligatoirement concerner la promotion des femmes, le renforcement de l'accès des citoyens à la justice ou la protection des minorités ethniques ».
MR-116680.01 du 23/03/2009 – 08/04/2009 – Fiche récapitulative pour les conclusions.	« L'aspect genre est notamment pris en compte dans le volet 2 appui à la société civile : dans son approche de renforcement des capacités de gestion technique et financière des ONG/Société Civile rencontre plus de femmes en position de responsabilité et capables de prendre des décisions même dans le domaine des Droits de l'Homme et plus spécifiquement des enfants. Ce projet en faisant travailler ensemble AE et ANE permet à chaque groupe d'apprécier l'autre, de le respecter, d'écouter son avis donc de faire évoluer les mentalités. Ce projet fait partie de ceux qui militent pour les Droits des Hommes et des Humains. (...) Le projet PAED est directement centré sur la promotion des Droits de l'Homme. Son action, notamment son appui au train de réformes

	<p>législatives, au diagnostic de la Justice et à l'élaboration d'une stratégie sectorielle dans ce domaine, renforce le développement du processus démocratique. Ce fait est partagé par l'ensemble des partenaires et des bénéficiaires (groupes cibles directs). Il faudra attendre plus longtemps pour recueillir les avis des justiciables ».</p>
<p>Les ANE et les AL dans le développement. RC. AP restreint. Ligne budgétaire 2001, p. 6.</p>	<p>« Dans la mesure du possible, une attention particulière devrait être accordée aux thèmes transversaux contribuant à atteindre l'objectif global de la lutte contre la pauvreté, tels que la promotion de l'égalité des genres, des Droits humains et de la démocratie, la protection et la promotion des droits des enfants, l'intégration des questions environnementales, le respect de l'Etat de droit et la lutte contre le VIH/Sida ».</p>

2.9 Modalités d'aide

QE 9 : Dans quelle mesure la combinaison des instruments et des modalités d'intervention et la gestion de l'aide ont-elles favorisé l'atteinte des résultats attendus des stratégies de coopération de la Commission avec la RC ?

Justification de la question et commentaire :

La réussite de la stratégie de la coopération Commission – RC dépend aussi des facteurs d'efficience. Il s'agira dans cette question d'analyser les choix effectués en matière d'instruments, pour rendre compte de la façon dont la Commission a géré une période particulièrement agitée. Quels sont les avantages qui étaient attendus (rapidité de mise en œuvre, réduction des coûts de transaction, flexibilité, incitation aux réformes, appropriation, développement institutionnel) ? Les avantages escomptés ont-ils été obtenus ? Il s'agira de tirer des leçons sur la façon dont les modalités de mise en œuvre de l'aide ont permis de répondre aux défis de la coopération avec la RC. Par ailleurs, la période en revue est marquée par des réformes internes à la Commission telles que : la séparation des fonctions de conception stratégique et de gestion des interventions, le processus de déconcentration vers les DUE et la création de nouveaux instruments financiers thématiques dans le but notamment de compléter les enveloppes géographiques. Enfin, la Commission a un rôle majeur à jouer au sein de la communauté des PTF, dans la mesure où elle est présente en RC à tous les niveaux de gouvernance de l'aide.

CJ9.1. La Commission a utilisé une variété de combinaison d'outils qui ont évolué en fonction des besoins du pays.

9.1.1. Existence d'éléments de justification des choix d'instruments

Les principaux éléments de justification du choix des instruments, mobilisés par la Commission au cours de la période en revue, sont les suivants :

- Les fonds de l'enveloppe A se sont concentrés sur quelques opérations d'envergure ; cette concentration s'explique par l'ampleur des problèmes à résoudre (notamment dans le domaine des transports), la difficulté de faire démarrer certaines opérations de terrain, mais aussi, dans un contexte de faible poids de l'aide, une volonté de produire un impact dans certains secteurs choisis (appui macro économique).
- A contrario, les lignes budgétaires ont, elles, été orientées vers l'appui direct aux groupes vulnérables et vers le renforcement des organisations de la société civile. La disponibilité de cet instrument pendant la période de sortie de crise notamment a été considérée comme particulièrement utile. Ce succès ne doit cependant pas faire oublier les limites d'une telle modalité, au coût de mise en œuvre élevé et aux problèmes de durabilité.

Méthode d'analyse pour l'indicateur:

RAC 2009, p 55	« La coopération Congo-UE vise dès lors aussi à appuyer le pays pour devenir éligible aux appuis budgétaires et renforcer ainsi l'efficacité de l'aide ».
RAC 2008, p 6	« La coopération Congo – UE répond bien aux hypothèses centrales qui fondent la stratégie conjointe UE-Afrique, mais la situation pourrait certainement être améliorée pour ce qui concerne la mise en œuvre des principes essentiels sous-tendant l'efficacité de l'aide. Pour cela, il faut tenir compte de deux paramètres importants dans le contexte du Congo : Le pays n'est pas éligible à des programmes d'appui budgétaire essentiellement à cause de déficiences dans la gouvernance des finances publiques. (...) ».
Entretien (Commission de l'UE)	« La RC n'est actuellement pas prête pour bénéficier d'aide budgétaire. Cependant, il faudrait s'orienter vers des approches sectorielles. Plusieurs sont en faveur de cette évolution : les progrès accomplis dans le programme d'investissement public ; l'existence d'un certain nombre de CDMT ; la préparation du DSRP 2 ^{ème} génération.
Projet de coopération	« Ce qui a manqué à la coopération Commission – RC, c'est une stratégie à la fois au niveau des projets, de la valorisation de l'assistance technique et de management de l'ensemble du dispositif de coopération ».

9.1.2. Nombre d'instruments ou de configurations (articulation ou succession) utilisés par domaine d'intervention.

Au cours de la période en revue, peu d'articulations entre les différents instruments mobilisés sont observables. Les facteurs déterminant le choix des instruments sont le niveau de

confiance régnant entre la DUE et le gouvernement, les disponibilités et les capacités institutionnelles. La diversité se présente davantage comme une juxtaposition en fonction des disponibilités (reliquats, redimensionnements, etc.) des ressources et des caractéristiques des instruments et peu comme une combinaison optimisée. L'analyse fait ressortir les éléments suivants :

- Les lignes budgétaires ont permis de financer des projets dont la pertinence était élevée, mais les choix effectués ne semblent pas relever d'une analyse stratégique de la configuration des acteurs dans chaque domaine (secteur de la Santé, DDR, ANE, et de l'Etat de droit) ;
- L'utilité des projets régionaux pour le pays est réelle, mais ceux-ci s'intègrent davantage dans une perspective de synergie au niveau de la région qu'au niveau de la RC ;
- Utilisation des possibilités ouvertes par l'Article 71.1 de l'Accord de Cotonou (enveloppe B utilisable avec des procédures souples et rapides) ;
- Mobilisation d'outils additionnels pour réaliser des activités qui n'auraient pu être réalisées dans le cadre des programmes en cours (Appui Macro économique, Santé – Ebola).

Méthode d'analyse pour l'indicateur :

EAMR 2009, p 17	« LE HCREC à travers son unité de gestion a mis en œuvre le programme National de désarmement, de démobilisation et de Réinsertion (PNDDR) financé par un don « trust funds » de 17 Mio de US dollars de la Banque mondiale (Programme multi pays démobilisation and réinsertion - MDRP), dont l'accord a été signé en janvier 2006 et devrait se clôturer en février 2009. L'Union européenne a signé une Convention de contribution de 3 Mio d'euros à ce programme PNDDR via le MDRP en août 2008. C'est le seul pool fund ».
RAC 2006, p17	« Dans le cadre du redimensionnement, tant les objectifs que l'économie générale du projet ont été conservés, mais intégrés dans une perspective plus opérationnelle et plus en phase avec la réalité congolaise ».
RMP 2004, p 6, 13, 14	« Le financement des lignes budgétaires concerne notamment des projets dans le cadre du co-financement ONG et la lutte contre les maladies dues à la pauvreté. Il est important de souligner qu'une réelle approche LRRD est mise en œuvre au Congo et que plusieurs projets menés par ECHO sont suivis par des projets financés dans le cadre de l'article 72 de l'Accord de Cotonou. L'utilisation d'une part de l'enveloppe B sera aussi destinée à des actions de ce type. Un total d'environ 101 M € est encore disponible par engagement pour la période 2004-2007, mais la plupart des programmes à financer sont déjà à un stade avancé de l'identification. Il est prévu d'engager en 2005 la plus grande partie de ce montant notamment dans le financement des projets suivants : (1) 28,45 M € de l'enveloppe A et 2 M € de l'enveloppe B dans le programme macro-économique pour l'apurement des arriérés à la Commission/BEI dans le cadre de l'initiative PPTTE ; (...). Entre autres, des financements importants de la programmation déjà en 2004 concernent un nouveau programme d'appui au secteur de santé (8,8 millions €), un programme d'appui au DDR (2 M €) et dans le cadre de l'enveloppe B un programme avec ECHO de 2 M € et un programme LRRD dans le cadre de l'article 72 ».

9.1.3. Nombre d'actions conjointes et/ou concertées entre les divers instruments de la coopération de la Commission.

/

9.1.4. Cas (observés ou rapportés) enregistrés de synergies ou de conflits dans les activités entre divers instruments de coopération de la Commission

La consolidation de l'Etat de Droit constitue un domaine dans lequel la complémentarité entre plusieurs instruments de coopération a été assez marquée. En effet, le renforcement des capacités (humaines et matérielles) des institutions judiciaires a été réalisé sur financements du FED tandis que les organisations de défense des libertés et des droits civiques bénéficiaient de soutiens dans le cadre de lignes budgétaires.

D'autre part, l'expérience de plusieurs projets fait apparaître que la valeur ajoutée de l'assistance technique aurait pu être plus importante si les processus de sélection et de suivi des experts étaient améliorés. Ce constat n'est pas spécifique à la coopération de la Commission avec la RC. Mais il prend dans ce pays une importance particulière, étant donné le poids relativement important de l'assistance technique (de courte durée ou résidente) dans le dispositif de coopération.

Entretien (administration congolaise)	« L'assistance technique permet de se confronter à d'autres expériences. [...] Pour chaque poste d'AT, il faut des homologues afin d'éviter le vide au moment du départ de l'AT. [...] Il faudrait pouvoir capitaliser sur les échanges d'expériences. [...] Par ailleurs, il faudrait mettre en place des entretiens avant le choix final des AT : parfois, on a de très bons CV sur le papier ; puis, on s'aperçoit que le relationnel n'est pas de bonne qualité. »
---------------------------------------	--

Entretien (Commission de l'UE)	« Il y a une forte complémentarité entre les lignes budgétaires et le FED, notamment par rapport à l'objectif d'amélioration de la gouvernance de l'action publique (contre pouvoirs). Mais cela se traduit par un surcroît de travail important pour la DUE. [...] Le siège de la Commission n'informe pas toujours la DUE des lignes de financement (notamment les lignes « tous ACP ») qui pourraient concerner la RC. A l'heure actuelle, nous sommes confrontés à une certaine concurrence entre un appel à proposition « culture » lancé par le siège et les lignes directrices d'un appel à propositions ANE lancé par la DUE. »s
Entretien (projet de coopération)	« Les procédures 10 ^{ème} FED permettent, dans le cadre d'un projet, de mobiliser de l'assistance technique court terme sans passer par les contrats cadres « bénéficiaires ». Si tout se passe bien, le cycle « validation des tdr – sélection de l'expert » peut être réalisé en 30 jours. Cette flexibilité permet à la coopération de s'adapter à l'évolution du contexte (par exemple, négociations de politiques commerciales) et elle est appréciée par la partie nationale. »
CJ9.2. La gestion des interventions par la Commission est adaptée à l'atteinte des objectifs stratégiques des différentes périodes et aux capacités des administrations.	
9.2.1. Degré d'atteinte des résultats avec les ressources mises en place	
<p>La mobilisation des ressources financières par la Commission a été globalement satisfaisante au cours de la période en revue malgré des délais trop longs. Elle a toutefois été variable en fonction du degré d'implication des autorités politiques (Commission ou gouvernement). Ainsi, tandis que pour l'appui aux élections ou l'appui macroéconomique, les délais de mobilisation des fonds ont été exemplaires, dans le secteur des transports et de l'Etat de Droit, ils ont été anormalement longs, en l'absence de volonté politique du gouvernement. Par ailleurs, les ressources humaines dont disposait la DUE étaient alors insuffisantes pour parvenir à entretenir un dialogue politique suffisamment intense avec le gouvernement. La Commission a compensé le manque de durabilité de ses projets par une succession d'interventions sur le même site ou thème (transport RN1, appui à l'ON, etc.). Cela témoigne de son pragmatisme mais ne permet pas de déduire le degré d'atteinte des résultats, sauf dans le cas d'interventions ponctuelles par nature : campagnes de sensibilisation, appui ponctuel à une restructuration, accompagnement, etc.</p> <p>L'efficacité a également pâti de la diversité des outils et des procédures utilisées, qui implique une multiplication de règles et de procédures. En effet, la grande variété des procédures a rallongé les temps de traitement et a alourdi le travail administratif au sein de la DUE. Ce constat est accentué par le grand nombre de projets qui composent le portefeuille de la coopération Commission – RC (62 projets au début 2011).</p> <p><u>Méthode d'analyse pour l'indicateur :</u></p>	
RAC 2006,	« En termes d'exécution du programme indicatif national (PIN) du FED, les performances de 2006 ont été très bonnes »
EAMR 2005, p 3	« La délégation a été formellement déconcentrée le 6 octobre 2004. La mission de vérification de la déconcentration qui a eu lieu du 6 au 10 décembre 2004 a identifié un certain nombre de lignes d'actions le long desquelles la délégation doit progresser. Elles ont pour la plupart été mises en œuvre : l'organigramme a été adopté ; l'extension de la délégation et la révision des systèmes de sécurité sont programmés ; les bandes de sauvegarde du disque commun sont stockés hors de la délégation ; les problèmes de coupures électriques ont été traités ; un informaticien a été recruté ; les priorités de formations pour l'ensemble du personnel sont en cours de finalisation ; la plus grande partie du personnel concerné a maintenant suivi la formation CRIS ; l'archivage des dossiers est très avancé. Les outils pour le suivi de la mise en œuvre des projets et programmes sont en cours d'instauration (chronogrammes et encodage CRIS des projets) ».
RAC 2003	« En 2003, la coopération entre l'UE et le Congo a été marquée par un niveau d'engagements financiers globaux en dessous des prévisions du DSP. Les projets dans le premier secteur de concentration (secteur des transports) et notamment le projet de route liant Brazzaville à Kinkala et Matoubou – évalué à hauteur de plus de 60 millions € – n'ont pas pu être présentés selon le calendrier prévu. Les raisons de ce décalage sont : le conflit militaire dans le Pool, région du projet, qui n'a permis la finalisation des études de terrain qu'en juin 2003, des retards importants dans la rédaction des dossiers techniques ainsi que les retards dans la mise en place d'un système d'entretien routier pérenne, condition d'approbation de futurs projets dans ce domaine ».
9.2.2. Moyens alloués à l'appropriation des stratégies de coopération par les acteurs congolais et au transfert de compétences	
<p>Les faiblesses institutionnelles et organisationnelles identifiées dans le pays ont justifié la mise en place d'un appui conséquent pour accompagner la mise en œuvre de la coopération Commission – RC, notamment par le biais d'expertises techniques. Au cours de la période en revue, le renforcement de la connaissance des enjeux, principes et procédures de la coopération Commission – RC par les services de l'ON et par les autres partenaires de la coopération (Acteurs Non Etatiques, administrations publiques) a été recherché à travers</p>	

différentes actions : organisation et/ou participation à des conférences, séminaires, formations ou ateliers. Ces appuis ont porté sur l'élaboration des politiques économiques, sectorielles ou sur l'amélioration des processus de programmation et d'exécution budgétaire. Ils ont également permis de réaliser des audits et évaluations des programmes. Cette forte mobilisation a permis d'améliorer l'efficacité de la gestion de l'aide communautaire, le renforcement de la coordination de tous les projets FED en RC et l'accélération de l'identification, la programmation, et de la mise en œuvre des projets. Il est à noter une diversité d'appréciation en ce qui concerne l'appropriation de la coopération Commission – RC par les ministères autres que celui du Plan (Ordonnateur national du FED) : pour certains interlocuteurs, l'implication des ministères sectoriels a progressé de manière significative ; pour d'autres, elle demeure nettement insuffisante.	
<u>Méthode d'analyse pour l'indicateur :</u>	
RAC 2009, p 39	« Le projet dont la convention de financement a été signée le 4 novembre 2006, dans le cadre du 10ème FED bénéficie d'un montant de 2,95millions euros. Le projet a démarré ses activités avec l'arrivée de l'assistance technique le 15 mai 2008 ».
Evaluation PAON III, p 21	« Pour assurer l'aboutissement de cette étape et ainsi que la durabilité du savoir faire, il serait nécessaire de continuer l'assistance technique par une extension du contrat, sous condition de disponibilité de fonds pour la réalisation des activités du PAON II ; le cas échéant, une Assistance Technique permanente dans le cadre du nouveau projet de PAON III est recommandée. »
RAC 2008, p 34	« L'organisation et le fonctionnement de la DPUE ont été renforcées, d'une part avec les dotations fournies par le PAON en équipements et aménagement des bureaux, et le recrutement de nouveaux agents : un économiste en programmation et évaluation de projets, un gestionnaire informaticien, d'autre part avec les actions de formation et la mise en place d'outils de suivi et de pilotage mis à la disposition des agents de la DPUE, ainsi que le lancement du système de gestion informatisé utilisé par les projets ».
EAMR 2007, 4	« Le poste d'AC en remplacement de celui de fonctionnaire B vacant depuis 07/2007 n'est toujours pas pourvu, ce qui entrave le développement correct des domaines de coopération y afférant : Appui aux acteurs non étatique, lignes budgétaires (notamment sucre et sécurité alimentaire) et Programme d'appui à l'ordonnateur national. Le programme de sécurité alimentaire reste gelé dans l'attente de l'arrivée de l'AC attendu. Le poste d'AC Ingénieur routier vacant depuis 06/2007 n'est toujours pas pourvu ce qui entraîne des difficultés dans la mise en œuvre des projets d'infrastructures routières ».
EAMR 2005, p 5	« Le problème important qui s'était posé fin 2004 concernant l'assistance technique du projet continue de se poser. Le PNUD est en train de chercher un nouveau candidat pour le poste. Dès que celui-ci sera là, le projet devrait pouvoir se mettre en place rapidement compte tenu du travail de préparation qui a continué entre temps, avec le soutien d'experts extérieurs appointés par le PNUD. L'arrivée du chef de projet est programmée pour le début du mois de juin Programme d'appui à l'ON L'assistante technique qui était en place ayant décidé de ne pas prolonger son mandat, il a fallu lancer le recrutement d'une nouvelle assistance technique qui est arrivée le 15 juin. Le devis programme n°3, qui devrait couvrir la période de juillet 2005 à juin 2006 n'est pas encore signé et fait l'objet de « discussions » entre l'ON, l'AT et la délégation ».
Entretien (administration congolaise)	« Au début, les ministères techniques que celle-ci était l'affaire exclusive du Ministère du Plan. Par la suite, les points focaux de chaque ministère ont été sensibilisés. Aujourd'hui, les Ministères techniques sont associés à l'identification, la préparation puis le suivi des projets. Cependant, le degré d'appropriation reste très variable d'un Ministère à l'autre. »
Entretien (administration congolaise)	« La facilité de coopération technique (FCT) est pour l'instant mobilisée principalement à l'initiative de la DUE. Il faudrait que les services de l'O.N. puissent également la mobiliser. »
Entretien (Commission de l'UE)	« Il y a eu très peu de propositions des services de l'O.N. à propos de l'utilisation de la FCT. De ce fait, celle-ci a été mobilisée essentiellement à partir des propositions formulées par la DUE ».
Entretien (Projet de coopération)	« Parallèlement à l'élaboration d'un document sur l'efficacité de l'aide, le gouvernement a engagé une réelle réforme de la programmation des investissements publics ; cela aura des conséquences fortes sur la conception des projets, en permettant de passer d'une coopération « rustine » à une coopération s'inscrivant dans de véritables politiques sectorielles. »

Entretien (Projet de coopération)	« Il existe un gap de formation entre le personnel de la DUE et celui des services de l'O.N. A l'issue des formations suivies à Bruxelles, le personnel de la DUE ne fait pas suffisamment de retours vers les services de l'O.N. Ceux-ci ont besoin d'informations actualisées sur les évolutions des procédures de la Commission et sur la « jurisprudence » concernant l'interprétation des vides juridiques. »
Entretien (Projet de coopération)	« Pour la préparation du 11 ^{ème} FED, il serait judicieux de ne pas reconduire un travail classique d'identification de projets, mais de privilégier un travail avec les DEP des différents ministères et avec le service de la DGPP (Ministère du Plan) en charge de la programmation des investissements publics. »
Entretien (Projet de coopération)	Les relations du Ministère du Plan (services de l'O.N.) avec les ministères techniques sont bonnes ; le Ministère du Plan joue un rôle de facilitateur et d'animateur. Les ministères techniques n'ont pas les moyens de se rendre sur le terrain et la Commission refuse de financer leurs déplacements. [...] Les points focaux des ministères techniques : malgré la diffusion d'informations, ils restent peu impliqués dans l'accompagnement des projets. »
9.2.3. Fonctionnement effectif des structures de partenariat avec les autorités congolaises (Ordonnateur National, maîtrise d'ouvrage, etc.)	
Le dispositif de collaboration entre les services de l'O.N. et la DUE est bien structuré (3 niveaux distincts et complémentaires de travail). Il semble que son fonctionnement se soit amélioré au cours de la période en revue, sous la combinaison de plusieurs facteurs dont la mise à disposition d'une assistance technique spécifique auprès des services de l'O.N. En fin de période sous revue, les principaux aspects pour lesquels des améliorations s'avèrent nécessaires sont les suivants : la maîtrise des procédures de la Commission par les services de l'O.N. ; le recentrage des activités de la DPUE (Ministère du Plan) sur la coopération Commission – RC ; le renforcement des liens entre la DUE et la Direction générale du Ministère du Plan en charge de la programmation des investissements publics (direction qui a également la responsabilité du dossier « efficacité de l'aide »). L'implication des ministères techniques dans la préparation et le suivi des projets a été très variable ; dans certains, le manque d'implication des ministères concernés a pénalisé l'efficacité et l'efficience des actions entreprises. La nouvelle structure du gouvernement nommé le 15 septembre 2009 devrait permettre de rehausser l'efficacité de la coopération.	
<u>Méthode d'analyse pour l'indicateur :</u>	
Profil Gouvernance, p 18	« L'administration est-elle en mesure de gérer l'aide extérieure? Les ressources humaines de l'administration sont très insuffisantes et les recrutements actuels ne suffisent pas à compenser le départ en retraite d'un agent sur trois d'ici cinq ans. Le manque du personnel qualifié est le plus accentué sur le terrain, par exemple dans les Aires Protégées ou l'administration n'arrive pas assumer ses responsabilités ».
EAMR 2009, p 2	« Mauvais fonctionnement de la cellule de l'ON et cas de corruption. Le fonctionnement de la cellule a été assez lent notamment à cause d'une absence d'Assistance Technique depuis début 2008 (finalement l'AT est arrivée de 10 Août 2009), et malgré le fait que la cellule ait 24 personnes à sa disposition (il a fallu par exemple 1 mois et demi à la cellule pour préparer le contrat de service de l'AT, et 9 mois pour finaliser un DP du PAON II qui soit acceptable). Les capacités et volontés du personnel varient beaucoup d'une personne à l'autre. La Délégation se retrouve très souvent coincée à "faire le travail" de l'ON et ceci est loin d'être idéal. De plus, le gouvernement malgré les volontés affichées, n'a toujours pas remboursé à la Commission les notes de débit dues (ce montant est aujourd'hui d'environ 2 millions d'€), ce qui risque fort d'entraîner (au-delà des compensations de la DG BUDG qui ont déjà eu lieu et qui mettent en péril certains projets comme Ebola) des compensations sur les devis programmes du PAON II et de la FCT (assistance à la cellule de la DPUE). Ceci n'aidera pas à améliorer la situation. En outre, suite à plusieurs plaintes d'opérateurs économiques - écrites et orales- reçues par la Délégation-- concernant des pratiques de corruption au sein même de la cellule, la Délégation a dû contacter l'OLAF qui est venu mener une enquête en octobre 2009, suite aux recommandations de laquelle le comptable en chef de la cellule a été démis de ses fonctions (voir plus bas). Malgré ces problèmes majeurs, on constate quelques « avancées »: a) une amélioration nette de l'attitude et la volonté de coordination de la part de l'ON, il existe maintenant une entente "cordiale" entre l'ON et la Délégation et une coopération étroite; c) L'Assistante technique est finalement arrivée mi Août et travaillera jusqu'à fin 2010 c) enfin, la FCT II (10ème FED), maintenant signée devrait aussi aider. Il faut réfléchir à notre niveau de collaboration avec les services de l'ON: assister et collaborer certainement, mais il faut petit à petit arrêter de faire le travail de l'ON. Cela pèse trop sur la charge de travail de toute la Délégation. Les responsabilités de l'ON selon l'accord de Cotonou sont claires et doivent être mieux respectées par le gouvernement congolais ».
RAC 2009, p 45	« Résultat 3 : meilleure connaissance et mise en œuvre par les fonctionnaires et les acteurs non étatiques des priorités du partenariat ACP-UE ainsi que des procédures administratives et financières du FED et autres instruments de l'UE. Les séminaires de sensibilisation et des formations aux procédures administratives et financières du FED et autres instruments de l'UE ont été organisés aux bénéficiaires des fonctionnaires des ministères, les opérateurs, et de la

	société civile. 6 sessions organisées d'une journée pour une participation de 20 personnes/session ».
EAMR 07 , p4, 7	« L'Ordonnateur national a été très absent durant le premier semestre 2007, notamment en raison de la préparation des élections législatives. L'Ordonnateur national est resté très en retrait de ses obligations durant toute l'année 2007 ». « Une assistance technique transitoire, financée sur la FCT, entre octobre 2006 et août 2007, a permis le maintien d'un certain nombre d'acquis (poursuite de la lutte anti-braconnage, entretien des infrastructures, acquisition de matériel) ».
Entretien (Commission de l'UE)	« Le dialogue entre la DUE et l'O.N. comprend trois niveaux : i) Chef de Délégation – Ministre (et son chef de cabinet) ; ii) chefs de section – Directeur général et directeur ; iii) chargés de programmes de la DUE – chargés de projets O.N. ».
Entretien (Commission de l'UE)	« L'O.N. a du mal à impliquer les ministères techniques concernés dans la préparation et le suivi des actions de coopération ».
Entretien (administration congolaise)	« Lors de la revue à mi-parcours du 10 ^{ème} FED, il y a eu un dialogue de qualité entre les deux parties. Du côté congolais, on a observé une bonne participation de la société civile et des ministères techniques. En revanche, concernant la réallocation des 17 M€, le dialogue n'a pas été suffisant entre la Commission et le gouvernement. »
Entretien (Projet de coopération)	« Pour la préparation et la mise en route de notre projet, les services de l'O.N. ont « mouillé la chemise » à plusieurs reprises, permettant de résoudre des obstacles institutionnels. Il y a eu également un rôle essentiel du chef de la DUE et de son équipe dans la résolution de ces problèmes. »
Entretien (Commission de l'UE)	« Concernant la préparation des RAC : En 2008, il n'y avait pas d'AT auprès de l'O.N. ; la DUE a préparé le RAC seule. Depuis qu'il y a une A.T. auprès de l'O.N., le RAC est le résultat d'un réel travail conjoint. Pour le RAC 2010, il est prévu de former des binômes (par domaines de coopération) entre les services de l'O.N. et la DUE. »
9.2.4. Existence/respect des engagements pris de la part de la RC (cofinancement)	
Sur l'ensemble de la période en revue, le non respect des engagements pris par la RC a été important et a couvert l'ensemble des secteurs et acteurs, bloquant ainsi nombre de projets ou en ralentissant fortement la réalisation. Le principe du cofinancement veut qu'une partie du coût de l'action ou des frais de fonctionnement d'une entité soient pris en charge par le bénéficiaire de la subvention ou couverts par des sources de financement autres qu'une subvention de la Commission. Le cofinancement est un impératif qui vise à rendre les bénéficiaires responsables de la viabilité financière et opérationnelle de leurs projets. D'autre part, le fonctionnement des projets en régie directe se trouve quasiment bloqué par l'accumulation de notes de débit. Celles-ci correspondent à des dépenses engagées et payées dans le cadre de devis programmes et qui, finalement, s'avèrent non éligibles. Cette situation conduit la direction du budget à retenir les sommes dues sur les avances effectuées aux nouveaux projets ; de ce fait, plusieurs devis programmes de projets en régie directe n'ont pas été élaborés (cas du PAON II). Cette situation a une autre conséquence : elle amène à privilégier les montages en régie indirecte privée. Ceux-ci ont l'avantage de permettre la mise en œuvre des actions programmées, mais ils retirent à l'administration congolaise une grande partie de ses responsabilités, limitant ainsi les perspectives d'appropriation des actions en question.	
<u>Méthode d'analyse pour l'indicateur :</u>	
EAMR 2007, p 13	« Recouvrements : Dix notes de débit ont été transmises à l'Ordonnateur national en 2007 pour le remboursement par l'Etat congolais d'un total de 0,98 Mio € dû sur d'anciens devis-programmes en régie directe. D'autres notes de débit devraient encore être transmises cette année pour des remboursements du même type pour un montant supplémentaire d'environ 0,5 Mio €. Par ailleurs, la DCE est toujours en attente des pièces requises en justification de l'avance de 6,6 Mio € toujours ouverte sur le projet PGI n° 7 ACO COB 17. Enfin, une procédure de recouvrement est en cours à l'encontre du CIESPAC (OCEAC) pour récupérer les avances non justifiées d'un montant total de 0,4 Mio € ».
RAC 2006, p 31	Il reste au 31/12/2009 un montant de 1.675.1914 EUR dus par l'ON (OR sur DP en régie directe). Jusqu'à présent aucune suite n'a été donnée, malgré une

	première compensation sur le projet Ebola. Une lettre de rappel a été faite par la délégation fin juin en en octobre et sera renouvelée tous les 3 mois si nécessaire. Le gouvernement a quand même envoyé une note indiquant leur intention de rembourser. Mais a ce jour, aucune somme n a été effectivement remboursée.
EAMR 2005, p 4	« Des engagements concrets avaient été pris en juin 2004 par les représentants du Gouvernement auprès des services de la DEV. Un an plus tard, force est de constater que la réforme du secteur n'a pas encore véritablement démarré et que les engagements n'ont pas été respectés. Le manque de ressources financières du Fonds routier lié au dysfonctionnement des mécanismes de rétrocession en est la cause principale. Ce constat alarmant a obligé la Commission à prendre une position ferme sur ce dossier. La Commission impose en effet le respect de conditions préalables au lancement des appels d'offres pour les travaux et la surveillance. Le Gouvernement congolais semble prendre conscience de la position intransigeante de la Commission et semble vouloir s'organiser en vue de donner du corps à la réforme du secteur ».
EAMR 2005, p 5	Mairie de Brazzaville : La mairie centrale n'a pas versé les 49 MF qu'elle s'était engagée à versé au titre de l'aide aux bénéficiaires. Malgré les promesses réitérées du maire central tant face à l'Ordonnateur national du FED que devant l'Ambassadeur de l'Union européenne. On ne peut que regretter ce manque de collaboration. En effet, un programme tel que le PMRU constitue un outil idéal pour une mairie afin d'accompagner le développement de sa ville. Une collaboration active avec le PMRU aurait très certainement ouvert de nouveaux champs de collaboration entre la mairie et l'Union européenne. Cette défection a au contraire fermé certaines portes. Ministères de l'administration du territoire : Le Ministre avait promis un apport de 50 MF pour aider les bénéficiaires dans leur apport financier. Le dossier pour le versement des fonds a été initié par le Ministère et a entrepris le chemin du décaissement. Il n'a pas pu atteindre la fin du parcours avant le 31 décembre. ces fonds n'ont donc pas été décaissés. Ministère de l'enseignement : Le ministère a versé en début d'année 2005 une somme de 6,1 MF en appui aux bénéficiaires. Ce montant s'est révélé très bénéfique puisqu'il a permis la réalisation de tous les projets écoles qui restaient sélectionnés après le comité de pilotage du mois de juillet. On ne peut que saluer cet apport qui tranche avec les promesses non tenues des autres institutionnels.
	Cela a été dû à la lenteur du Gouvernement dans l'accomplissement des conditions inscrites dans la proposition de financement du secteur des transports, à l'incertitude au sujet de l'accès du Congo à l'initiative PPTE (condition pour le décaissement de l'appui macroéconomique) et à la révision du projet d'appui à l'Etat de droit. Ce retard, à son tour, a repoussé les paiements, le niveau des ressources décaissées restant très inférieure aux prévisions et aux objectifs.
RAC 2007, p 21	Ebola. Cependant, la réalisation de certaines activités programmées au DPC qui à l'état actuel court jusqu' à fin décembre (avec une période opérationnelle se terminant le 1er Novembre) a été suspendue car une compensation a été opérée par la DG Budget à Bruxelles suite au non remboursement par l'Etat congolais de notes de débit liées à des devis programmes en régie directe. De son côté l'ON n'a pas à ce jour versé au projet les fonds attendus pour la poursuite des activités prévues.
RAC 2006	De nombreux problèmes demeurent concernant, entre autres, la contribution financière du gouvernement au projet. Dans ce sens, la rédaction et approbation du DP 4 a été l'objet de fortes négociations, ce qui a engendré un retard important dans la mise en oeuvre de ce DP et des tensions entre la délégation et la cellule. La signature du DP 4 en novembre 2006 a calmé la situation. L'arrivée de la nouvelle assistance technique en janvier 2007 devrait permettre un recadrage des objectifs du projet. Une mission de monitoring a eu lieu en septembre 2006
Entretien (Commission de l'UE)	« 2 millions € correspondent à des dépenses non éligibles ; cela constitue une dette de la RC à l'égard de la Commission. Cela bloque l'utilisation des régies directes. L'existence de ces notes de débits montrent qu'il y a eu une carence de contrôle ex ante des dépenses, à la fois au niveau des projets, des services de l'O.N. et de la DUE. [...] Le Ministère du Plan a dû insister auprès du Ministère des Finances pour qu'un premier remboursement de 500.000€ soit effectué en 2010. Mais la suite des remboursements n'est pas inscrite au budget de l'Etat. »
Entretien (Commission de l'UE)	« A l'heure actuelle, du fait de l'existence des notes de débit, la direction du budget effectue des retenues sur les avances à verser aux projets qui sont en régie directe (cas du projet « Ebola », par exemple). Cela revient à déplacer la créance d'un projet à l'autre sans résoudre le problème. De ce fait, certains projets ne font pas les demandes d'avance (DPI de FCT II ; DPI de PAON II). Le siège de la Commission ne souhaite plus de projets en régie indirecte privée au nom du principe d'appropriation. »

9.2.5. Existence de modalités de suivi et de capitalisation de l'expérience

Sur la base des entretiens menés spécifiquement pour le traitement de la question « modalités de l'aide » et des investigations menées dans l'étude des questions sectorielles, il apparaît que la coopération Commission – RC souffre d'un déficit de capitalisation des réussites et échecs enregistrés au cours de la période en revue. Ce déficit concerne à la fois chacun des secteurs de coopération (voir par exemple les analyses concernant la gestion des ressources naturelles) et la coopération dans son ensemble. Il se fait d'autant plus sentir que le faible poids relatif de l'APD communautaire (et de l'APD en général) nécessite qu'elle fasse l'objet d'un pilotage « fin ». Cette absence de capitalisation résulte probablement, d'une part, des profondes carences du système congolais de statistiques et, d'autre part, du relatif sous-effectif de la DUE tout au long de la période.

Méthode d'analyse pour l'indicateur :

Entretien (administration congolaise)	« Nous considérons qu'un réel travail de capitalisation a été réalisé au sein de la direction des programmes avec l'UE, notamment en raison de la présence dans la durée d'un certain nombre de cadres. Il y a cependant un différentiel important de formation entre les cadres de la DUE et ceux des services de l'O.N. »
---------------------------------------	---

CJ9.3. Les services de la Commission sont adaptés pour assurer la mise en œuvre des stratégies.

9.3.1. Niveau d'adéquation entre moyens administratifs et humains d'une part, résultats et impacts attendus des interventions d'autre part

Méthode d'analyse pour l'indicateur :

En raison de la faiblesse des capacités des partenaires nationaux (l'ON et les différents ministères techniques), la mise en œuvre des projets a été très dépendante des capacités interne dont a disposé la DUE au cours de la période en revue. Si la Commission a su mobiliser les modes de financement les plus appropriés pour chaque secteur d'intervention et a su faire preuve, d'une certaine flexibilité, l'efficacité des projets a été assez faible, dans l'ensemble des secteurs, à l'exception de l'appui macro économique, avec une déperdition de ressources humaines et financières et de nombreux retards dans la mise en œuvre des projets. En conséquence, il apparaît que les coûts de transaction de l'aide sont élevés dans le contexte de post crise et d'une faible part de l'APD dans le budget national.

EAMR 2009, p 2	« Ressources Humaines et vacances de postes: les deux postes d'AC infrastructure et AC société civile, sucre et sécurité alimentaire, vacants pendant de longs mois, ont pu être pourvus respectivement en Septembre et Octobre 2008. Par contre l'END en charge de l'environnement parti en Septembre 2008 ne sera remplacé – par un jeune expert- qu'en février 2009. Quant au poste d'END attribué à la section II, il ne sera pas remplacé vu les contraintes budgétaires actuelles . Les deux sections ont donc souffert de ces différentes vacances de postes en 2008 (par exemple la section II a été pourvue de 1 chef de section plus un gestionnaire de programme au lieu de trois pendant tout 2008) ». Seul le poste d'END dans la section II reste vacant depuis Sept 2008. Une demande a été faite à la relex K6 mais due aux contraintes budgétaires qui touchent les END, il semble clair que nous ne pourrons pas remplacer l'END. 2009 nous craignons avoir des difficultés pour remplacer le chef de section Oper 2 (Infrastructure et environnement). Personne n'a postulé pour ce poste dans le cadre de la rotation 2008, et le passage du Congo de 35 à 30 % dans l'ICV (et la suppression des congés de détentes) ne va pas aider. Nous avons contacté AIDCO ressources Humaines qui devrait republier le poste et si infructueux chercher un/une lauréat(e) ».
----------------	---

EAMR 07, p 4	«Le poste d'économiste à la délégation, vacant depuis 03/2006 a été pourvu. Ceci est très positif, notamment au vu des négociations APE qui s'accélérent depuis le début 2007. Le poste d'AC en remplacement de celui de fonctionnaire B vacant suite à l'exercice de rotation 2007 n'est pas pourvu. Il est nécessaire de le pourvoir rapidement pour assurer le développement correct des domaines de coopération y afférant. Le poste d'informaticien à la délégation, vacant depuis 01/2007 n'est toujours pas pourvu, portant préjudice au bon fonctionnement de la délégation ».
--------------	--

EAMR 06, p11	« La période concernée a été marquée par le passage de 3 ALAT au statut d'Agents Contractuels. La démission de l'ALAT économiste, non encore remplacé et l'absence prolongée, pour raisons familiales, du fonctionnaire B responsable des micro-réalisations, du PAON et des Acteurs non étatiques, ont entraîné une surcharge de travail. Le Chef de la Section "Transports/Environnement" n'est arrivé que le 30.06.2006 ».
--------------	---

EAMR 05, p4	« L'établissement de la FIP pour le projet a connu un certain délai car les connaissances du personnel de la délégation en matière de procédures et pré requis
-------------	--

	pour les projets d'appui budgétaire étaient insuffisantes. Le soutien actif de la part du Siège a été très utile dans ce domaine. Il y a une nécessité urgente de pourvoir le poste de chef de la section opérations 2. S'il est difficile de trouver un fonctionnaire, on pourrait envisager de donner temporairement ce poste à un agent contractuel ».
RAC 2002, p 11	« De plus, des faiblesses de l'administration congolaise et les réorganisations du siège (AIDCO, RELEX, DEV) ont pesé sur le redémarrage des activités dans ce contexte post-conflit. A ceci s'ajoute une pénurie des ressources matérielles et humaines évidente (un seul conseiller au lieu de trois au milieu des années 90) et seulement partiellement soulagée par l'arrivée de deux ALAT au début 2002 et une jeune experte vers la fin de l'année. De plus, des difficultés d'obtention de visas au titre du personnel administratif et technique de la délégation (art. 37 de la convention de Vienne) ont perturbé le travail de la délégation pendant l'année 2002 (cette question est maintenant résolue) ».
Entretien (Commission UE)	« Par rapport aux besoins exprimés il y a deux ans, la DUE dispose de deux experts en moins. [...] La DUE gère un portefeuille de 220 millions € répartis en 62 projets ; c'est une charge de travail trop lourde au regard de l'effectif ».
Entretien (Commission de l'UE)	« L'analyse de la charge de travail de la DUE a été réalisée il y a deux ans ; il va être relancé en 2011. Le plan d'action de renforcement de la DUE avait été refusé par le siège de la Commission, en raison du trop grand nombre de petits projets. A l'heure actuelle, même si le benchmarking fait défaut, les besoins en postes supplémentaires sont estimés entre 4 et 5. »
Entretien (Projet de coopération)	« Malgré des réunions régulières entre l'équipe du projet (AT), la DUE et les services de l'O.N., le traitement des dossiers prend du temps ; par exemple, des termes de référence relatifs à une activité du projet ont été déposés par le projet en février 2010 ; ils ont été traités en août 2010. D'autres TdR déposés en août 2010 sont traités en avril 2011. »
Entretien (Commission de l'UE)	« Il faut environ un an entre la soumission d'une convention de financement au siège de la Commission et sa signature par le directeur compétent. Face à ces délais, on cherche à placer des clauses suspensives dans les AO afin de pouvoir lancer le recrutement de l'assistance technique avant la signature de la convention de financement. [...] Il serait utile de remplacer l'échéance « D + 3 » par « D + X », X étant variable en fonction de la durée opérationnelle du projet et de sa nature (cf. les actions post-conflits par exemple). »
9.3.2. Evolution des délais de traitement des paiements et rejets	
/	
9.3.3. Capacité de la Commission à proposer des solutions en cas de difficulté dans la mise en œuvre (actions correctives)	
Au niveau de la définition de la stratégie, les procédures en place (PIN, Revues à mi-parcours, dispositif d'encouragement pour une exécution plus rapide...) ont donné de bons résultats et semblent appropriées. Cette capacité de la Commission à proposer des solutions s'est notamment articulée autour d'une forte utilisation des lignes budgétaires.	
<u>Méthode d'analyse pour l'indicateur :</u>	
RAC 2008, p 17	« Paiements sur lignes budgétaires. Plus de 3,4 MEUR ont été payés, ce qui représente 200% des prévisions ».
RAC 2005, p 19	« Dans le domaine concerné par le projet, on constate une absence de programmation gouvernementale structurée. De ce fait, au lieu de fixer toutes les activités du projet <i>a priori</i> , le projet dans sa forme redimensionnée entend développer le sens des responsabilités des acteurs publics ou privés du secteur, en leur offrant un cadre d'appui adapté à la prise d'initiatives. Il est prévu que la majorité des actions du projet redimensionné seront déterminées par les réponses à des appels à propositions auprès des acteurs concernés (institutionnels d'une part et société civile d'autre part). Le projet disposera pour ce faire des 5 lignes d'action suivantes correspondant à des lignes budgétaires : <ul style="list-style-type: none"> • Appui à l'équipement et à la réhabilitation des institutions de la République qui concourent à la consolidation de l'Etat de droit. • Appui au renforcement des capacités des acteurs institutionnels et privés à travers des actions de formation ou de stages. • Appui au gouvernement et aux institutions nationales par le financement d'études et d'assistances techniques. • Appui aux initiatives de la société civile dans les domaines relatifs aux droits de l'homme et à l'Etat de droit. • Actions de communication destinées à la mise en œuvre des éléments précédents du projet ainsi qu'à leur visibilité ».

Entretien (Commission UE)	« Il est indispensable de trouver une solution à la question des notes de débit, en combinant plusieurs pistes complémentaires : annulation des créances les plus anciennes ; recherche des données pour attester de l'effectivité des dépenses ; ... »
9.3.4. Actions de visibilité entreprises	
<u>Méthode d'analyse pour l'indicateur :</u>	
<p>Dans les actions qu'elle finance ou cofinance, la Commission prévoit des activités d'information et de communication en direction du grand public ou de publics plus spécifiques, l'objectif étant de les sensibiliser aux objectifs poursuivis par l'action et au soutien apporté par la Commission. Les résultats et l'impact de ce soutien doivent également faire l'objet d'actions d'information et de communication. A ce titre, et au regard des sous effectifs au sein de la DUE, ces activités ont été « embryonnaires » en RC au cours de la période évaluée, bien que des améliorations soient à noter à partir de 2009, avec de nombreux lancements publics de projets, des réceptions de travaux ou la parution d'articles dans la presse. Plusieurs interlocuteurs, en particulier parmi les représentants des Etats Membres de l'UE, ont souligné le décalage entre l'importance des appuis fournis par la Commission dans de nombreux domaines et la faible visibilité de ceux-ci. Cette situation résulte à la fois du manque de démarches de capitalisation, de la multiplicité des mécanismes de financement sur certains projets et, enfin, de l'absence d'une stratégie de communication qui serait commune à l'ensemble des interventions.</p>	
EAMR 2009, p 5	« Il faudra se concentrer un peu plus sur la visibilité de notre assistance, qui peut certainement jouer un rôle dans son efficacité ».
EAMR 2009, p 22	« Le manque de visibilité des actions financées par l'UE en partenariat avec les organisations internationales (OI), particulièrement les Nations Unies et la Banque Mondiale est criant. A titre d'exemple, dans le cadre du Projet d'appui à l'Etat de droit, une subvention de contribution a été octroyée à l'UNICEF pour l'amélioration des conditions de vie des peuples autochtones. A l'occasion d'un atelier national sur les conditions de vie des peuples autochtones financé par le projet, la Délégation de la CE n'a non seulement pas été conviée, mais aucune mention n'a été prononcée sur la participation de la CE dans ce projet. Des tendances similaires se dessinent dans nos projets sécurité alimentaire. Il faut s'assurer que les OI aient une bonne connaissance du manuel de visibilité et de leurs obligations »
EAMR 2009, p 21	« Bien sur, il faut s'assurer que des actions de visibilité et communication ont lieu, et sanctionner les manquements. Un problème est sans doute le manque de connaissance des bénéficiaires ou contractants sur les règles du manuel de visibilité et communication. L'attention du gestionnaire n'est pas focalisée principalement sur cette question de visibilité. De plus les organisations internationales, gros demandeurs en financement, ont des actions de visibilité plus importantes et plus agressives pour attirer les bailleurs de fonds. L'UE a un rôle totalement différent puisque qu'elles ne cherchent pas de financements mais a besoin de décaisser les fonds mis à sa disposition. Cette professionnalisation de la visibilité des organisations internationales à coup de matraquages publicitaires, diffusions d'images etc. fait de l'ombre à la visibilité de l'UE. Il revient au personnel des délégations de s'assurer que la visibilité de l'UE apparaisse clairement dans les DP et projets, un contrôle qui porterait uniquement sur la visibilité devrait avoir lieu à plusieurs occasions avec actions en cas de manquements graves. L'UE devrait aussi faire plus de travail de sensibilisation sur le Manuel au moment de la signature des contrats ».
EAMR 2007, p 10	« Le sujet « visibilité » revient comme un Leit Motiv dans les discussions avec les chefs de projets qui ont tendance à oublier de mentionner les financements européens dans leurs communications avec les médias ».
Projet d'appui à la gouvernance des Finances Publiques (N° CRIS :2008/019-702), p 11	« Communication et visibilité : Un budget de communication de 50.000 € est prévu. Des activités de communication et de visibilité seront prévus afin de faire connaître de façon large les activités du projet en conformité avec les conditions générales applicables aux actions extérieures de la CE ("lignes directrices visibilité"). Cet aspect reste encore embryonnaire à la Délégation. Il n'y a pas de poste de responsable des questions de communication et information dans l'organigramme. Suite aux discussions lors du séminaire régional de 2006, il était prévu qu'un poste d'agent local groupe I serait alloué. La confirmation est toujours attendue ».
Entretien (autres PTF)	« La Commission devrait accroître la visibilité de sa coopération ; cela lui permettrait d'être mieux considéré par le gouvernement et faciliterait le dialogue politique tel que prévu par l'article 8 de la Convention de Cotonou ».
Entretien (autres PTF)	« Il faudrait rendre la coopération Commission – RC plus visible ; cela est important dans le dialogue politique avec les autorités du pays ».

3 INVENTAIRE DES PROJETS ET PROGRAMMES DE LA COOPERATION DE LA COMMISSION EUROPEENNE EN REPUBLIQUE DU CONGO

Les trois listes qui suivent présentent les projets financés dans le cadre des programmes d'intervention de la Commission européenne en République du Congo sur la période évaluée (2000-2009).

La première liste est l'ensemble des projets financés par la Commission sur fonds FED et enregistrés dans la base de données CRIS, classés par FED et par secteurs. Il est à noter que les secteurs présentés ci-dessous ont été choisis a posteriori par l'équipe d'évaluation à des fins d'analyse, sur la base des TdR et du champ d'évaluation couvert. Il s'agit des secteurs suivants (par ordre alphabétique) : Aide d'urgence, Appui Macroéconomique, Culture, Développement économique, Gouvernance, Gestion des Ressources Naturelles, Microréalisations, Santé, Transports.

Les projets inférieurs à un montant de 100 000 euros ont été retirés de la liste, permettant ainsi une plus grande lisibilité de l'inventaire présenté.

La deuxième liste concerne les différentes lignes budgétaires qui sont enregistrées dans la base de données CRIS et classés par secteurs. Ils peuvent venir en complément aux programmes du FED ou couvrir d'autres domaines.

La troisième liste correspond aux projets régionaux identifiés dans le cadre des programmes d'intervention de la Commission en Afrique centrale et qui concernent la République du Congo. Cette liste, réalisée par recoupement de données par l'équipe d'évaluation à partir de la base de données CRIS et des documents de stratégie de la Commission, reste très incomplète. L'équipe d'évaluation n'a pu obtenir l'information nécessaire pour compléter ces données. De même, les montants affichés sont des montants régionaux et non les enveloppes nationales pour la République du Congo des projets.

La documentation présentée ici ne concerne que la documentation au niveau des projets. La documentation de programmation de la Commission, les documents du gouvernement congolais, les études sectorielles, les évaluations sectorielles et de projets/programmes, les études universitaires, statistiques, etc. sont présentées dans la bibliographie en Annexe 9.

3.1 Inventaire des projets nationaux par FED et par secteur

Aide de la Commission 7^{ème} FED

Secteur	Programme Projet	Année décision	Etat	Intitulé	Alloué	Contracté	Payé	Date de clôture	Documentation projet
Transports	7 ACP COB 056	2002	CL	Réhabilitation des pistes rurales suivant la méthode à haute intensité de main d'œuvre	1 497 346	1 497 346	1 497 346	23/01/2008	Ca, CaL, DC, FSP, ROM 1 et 2, RS, SP 1 et SP 2
	7 ACP COB 048	2001	CL	A.T. à l'élaboration d'un Plan National des Transports	1 950 000	n.d.	n.d.	01/07/2005	
	7 ACP COB 033	1996	CL	Route nationale Brazzaville-Kinkala	950 000	n.d.	n.d.	25/04/2006	DC, FSP
Gouvernance	7 ACP COB 053	2001	CL	A.T. au processus électoral en République du Congo	325 000	n.d.	n.d.	08/02/2007	
	7 ACP COB 054	2001	CL	A.T. pour l'appui au processus électoral	80 000	n.d.	n.d.	24/02/2005	
Santé	7 ACP COB 052	2001	CL	A.T. transitoire pour la relance du PNDS	79 420	n.d.	n.d.		
Culture	7 ACP COB 035	1996	EC	Programme de soutien aux arts plastiques (PSAP)	961 911	946 957	945 022	_	Av, Ca, CaL, DC, FSP, ROM 1 et 2, SP 1 et 2
Développement économique	7 ACP COB 013/014/015	1994	CL	Programme ceinture maraîchère de Brazzaville	4 079 124	n.d.	n.d.	31/08/2004	Ca, CF, DC, ROM, RS, SP
	7 ACP COB 018	1994	EC	Programme général d'importation.	8 594 440	8 594 440	8 594 440	_	DC, SP
Microréalisations	7 ACP COB 049	2001	EC	Programme de microréalisations en milieu urbain II (PMRU II) à Brazzaville	1 084 074	1 080 523	1 080 523	_	DC 1 et 2, DP 1, DP 3, FSP 1 et 2, ROM, SP
	7 ACP COB 050 9 ACP COB 031	2001	EC	AT PMRU à Brazzaville	750 000	746 222	746 222	_	
Total Pays					20 351 315	12 865 488	12 863 553		-

Aide de la Commission 8^{ème} FED

Secteur	Programme/Projet	Année décision	Etat	Intitulé	Alloué	Contracté	Payé	Date de clôture	Documentation projet
Microréalisations	8 ACP COB 009	2002	EC	Programme de microréalisations en milieu rural (PMR)	4 584 986	4 533 175	4 533 175	-	Av 1 et Av 2, CF, DC, FSP, ROM 1 et 2, RS 1 et 2, SP 1 et 2, Su 1 et 2
Gouvernance	8 ACP COB 008	2002	EC	Appui à l'Etat de droit en République du Congo - Démocratie Etat de droit (A.T.)	4 645 000	4 497 277	3 336 048	-	CF, Av, CS, FSP, FIP, PF,ROM, RS, SP
	8 ACP COB 006	2002	CL	Accompagnement du processus électoral en République du Congo (Elections présidentielles et législatives)	94 602	94 602	94 602	01/12/2006	DC, FSP, ROM, RS, SP
	8 ACP COB 002	2001	CL	Réinsertion des jeunes déplacés et ex-combattants et ramassage des armes légères	749 501	749 501	749 501	26/12/2005	DC, FSP
	8 ACP COB 001	2001	EC	Programme d'appui à l'insertion économique et sociale des populations déplacées à la périphérie de Pointe Noire	1 281 467	1 281 467	1 281 467	-	CaL, DC, FSP 1 et 2, ROM 1, 2 et 3, RS 3, SP 1, 2 et 3
Appui Macro	8 ACP COB 004	2001	EC	Programme d'Appui à l'Ordonnateur National (PAON)	1 957 500	1 493 183	1 423 510	26/02/2007	Av, Ca, CF, CaL, DC, DP, FSP, ROM 1, 2 et 3, RS 1, 2 et 3, SP, 2 et 2, Su 1 et 2
Santé	8 ACP COB 003	2001	CL	Réinsertion scolaire et lutte contre les IST et le SIDA	78 732	78 732	78 732	-	DC, FSP
	8 ACP COB 007	2002	EC	Programme d'amélioration des services de santé dans les zones affectées par la guerre civile	1 519 149	1 519 149	1 519 149	-	Ca, CF, CaL, DC, FSP, ROM, SP
Total pays					14 910 937	14 247 086	13 016 184		-

Aide de la Commission 9^{ème} FED

Secteur	Programme/Projet	Année décision	Etat	Intitulé	Alloué	Contracté	Payé	Date de clôture	Documentation projet
Appui Macro	9 ACP COB 021	2007	EC	Programme d'appui à l'Ordonnateur National (PAON II)	570 000	409 347	150 574	–	Av, CF, CS, DC, FSP, ROM, SP
	9 ACP COB 011/012/013/014/015	2006	CL	Programme d'allègement de la dette	30 450 000	30 450 000	30 450 000	12/12/2006	CF, DC, FSP, FIP, PF
	9 ACP COB 004/020	2004	EC	Facilité de coopération technique (FCT)	2 035 594	1 869 106	1 670 318	–	Av 2, CF, DC, FSP
Secteurs de concentration									
Transports	9 ACP COB 022	2007	EC	Appui à la navigabilité dans le port de Brazzaville	5 000 000	3 647 789	2 883 270	–	Av, CF 1 et 2, CS 1 et 2, DC, FIP, FSP, PF, ROM 1 et 2, RS 1 et 2, SP 1 et 2, Su et annexes
	9 ACP COB 001	2003	CL	Etude de navigabilité de la rivière Alima	80 000	80 000	80 000		DC, FSP
	9 ACP COB 009/010	2005	EC	Reconstruction et surveillance des travaux de la RN1 Brazzaville-Kinkala sur tronçon Ngangalingolo-Gambari	62 700 000	61 764 505	60 348 906	–	Av, CF 1 et 2DC, DTA, FSP, FIP, ROM, RS, SP, PF et annexes
	9 ACP COB 008	2004	EC	Appui institutionnel a l'entretien routier	1 990 000	1 847 219	1 744 380	–	Av 2, CF, DAO, DC, DTA, FIP, FSP, PF, ROM 1 et 2, RS, SP

Secteurs hors concentration									
Santé	9 ACP COB 017	2006	EC	Réhabilitation et développement socio-économique dans le Pool	2 100 000	1 896 869	1 896 869	–	Av, CF, DC, PF, SP
	9 ACP COB 002/024/025	2003	EC	Appui au système de santé du Congo (PASCOP)	9 570 000	9 199 855	8 052 139	–	Av 2, CF, DTA, FSP 1 et 2, ROM 1 et 2, RS, SP, Su 1 et 2
	9 ACP COB 023 7 ACP COB 004	1993	EC	Soutien mise en œuvre Programme National de Développement Sanitaire (PNDS)	8 227 602	8 227 602	8 226 824	–	Av, Ca, CF, CaL, DC, FC, FSP, ROM, RS, SP
GRN	9 ACP COB 018/019	2006	EC	Appui institutionnel au Ministère de l'Economie forestière et de l'environnement pour la valorisation des aires protégées	2 734 132	2 471 071	1 679 146	–	Av 1 et 2, CF, CS 1 et 2, DAO AT, DC, FSP, PF, ROM 1 et 2, RS, SP 1 et 2
Microréalisations	9 ACP COB 007	2004	EC	Programme de microrealisation en milieu urbain a Brazzaville (PMRU II)	1 562 392	1 562 392	1 557 393	–	FIP, FP, DTA
	9 ACP COB 007	1996	CL	PMRU II - phase 2	500 000	n.d.	n.d.	01/10/2005	
	9 ACP COB 007	1996	CL	PMRU II - phase 2	1 500 000	n.d.	n.d.	30/09/2005	
Aide d'urgence	9 ACP COB 005	2004	EC	Aide humanitaire en faveur des populations victimes de la crise de la région du Pool ECHO/COG/EDF/2004/01000	1 968 724	1 961 408	1 961 408	–	DC, FSP
Total pays					130 988 444	125 387 163	120 701 227		-

Aide de la Commission 10^{ème} FED

Secteur	Programme/ Projet	Année décision	Etat	Intitulé	Alloué	Contracté	Payé	Date de clôture	Documentation projet
Appui Macro	10 ACP COB 001	2008	EC	Facilité de coopération technique II (FCT II)	2 000 000	1 027 836	269 788	–	CF, DC, FSP
	10 ACP COB 002	2008	EC	Appui gouvernance des finances publiques	6 000 000	3 013 000	0	–	CF, DC, FA, FSP, Su
Secteurs de concentration									
GRN		2008	EC	Développement d'un système de traçabilité bois et produits forestiers République du Congo	2 000 000	172 181	103 309	–	CF et annexes, DC, FIP, FSP, Su
Développement économique	10 ACP COB 003	2008	EC	Renforcement des capacités commerciales et entrepreneuriales	3 500 000	2 644 000	528 800	–	CF, DC, FA, FSP, Su
Secteurs hors concentration									
Santé	–	2008	EC	Appui secteur pharmaceutique	3 000 000	n.d.	n.d.	–	Dc, FSP
Total pays					16 500 000	6 857 017	901 897		-

3.2 Inventaire des projets régionaux

Secteur	Programme/Projet	Année décision	Etat	Intitulé	Engagé	Contracté	Payé	Date de clôture
GRN	7 ACP RPR 410 8 ACP RCE 005	1990	CL	ECOFAC - Conservation et Utilisation rationnelle de la biodiversité en Afrique Centrale	26 100 000	n.d.	n.d.	n.d.
	n.d.	n.d.	n.d.	Programme d'appui au Ministère de l'Economie Forestière dans le domaine de l'aménagement des aires protégées	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
	6 ACP RPR 580	n.d.	n.d.	Développement d'Alternatives au Braconnage en Afrique Centrale (DABAC)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
	n.d.	n.d.	n.d.	CDE _ Actions en appui au secteur privé dans la filière bois-forêts	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
	n.d.	n.d.	n.d.	Support to components of the EU Forest Law Enforcement Governance and Trade (FLEGT) process in developing countries	2 500 000	2 500 000	2 500 000	n.d.
	ENV/2002/004-236	n.d.	CL	African Forest Law Enforcement and Governance (AFLEG)	500 000	n.d.	n.d.	n.d.
	ENV/1996/003-791	1996	CL	African Congo Basin programme	429 550	429 550	429 550	
		n.d.	n.d.	ECOFAC IV Programme régional de gestion des ressources naturelles d'Afrique centrale	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Santé	7 ACP RPR 390	1995	EC	Centre Inter Etats pour la Santé Publique (CIESPAC) - Formation gestionnaires santé publique Afrique centrale	725 052	613 266	552 165	–
	7 ACP RPR 374 8 ACP TPS 033	n.d.	n.d.	Programme panafricain de lutte contre les épizooties (PACE)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
DDR	9 ACP RPR 159	2007	EC	Projet de consolidation de la réconciliation (PCR) par l'appui aux populations touchées par les conflits (avec une composante pour la prise en charge des femmes victimes de violences sexuelles)	5 000 000	1 895 650	628 619	–

Secteur	Programme/Projet	Année décision	Etat	Intitulé	Engagé	Contracté	Payé	Date de clôture
Transport	8 ACP RCE 013	2001	CL	Dispositif pour le développement du transport régional (DTT)	1 736 567	1 736 567	1 736 567	n.d.
	8 ACP RPR 516	n.d.	n.d.	Appui au service commun d'entretien des voies navigable (SCEVN)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Education	8 ACP RCE 010	n.d.	n.d.	Université Catholique d'Afrique Centrale	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Développement économique	7 ACP RPR 308 8 ACP TPS 039 8 ACP TPS 155	n.d.	n.d.	Organisation pour l'harmonisation du droit des affaires en Afrique (OHADA)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
	8 AC TPS 110	n.d.	n.d.	Appui aux Etats ACP pour la préparation des Accords de Partenariat Economique (APE)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
	7 ACP RPR 753	n.d.	n.d.	Appui à l'insertion des pays ACP dans le système multilatéral de l'OMC	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
	9 ACP RPR 007	n.d.	n.d.	TRADE.COM	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
	8 ACP RCE 016 9 ACP RCE 013	2001	CL	Appui technique et institutionnel à la CEMAC	2 133 793	2 021 422	1 936 525	n.d.
Appui Macro	n.d.	n.d.	n.d.	Public Expenditure and Financial Accountability (PEFA)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
	n.d.	n.d.	n.d.	HPIC-Trust Funds (PPTE)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Gouvernance	9 ACP RPR 020	n.d.	n.d.	Projet de collecte et destruction d'armes pour le développement	1 971 979	1 971 979	1 971 979	n.d.
Culture	8 ACP RCE 006	n.d.	n.d.	Programme culturel régional de l'Afrique centrale (Proculture)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Total					41 096 941	11 168 434	9 755 405	-

3.3 Inventaire des financements sur lignes budgétaires

Secteur	Programme/Projet	Année décision	Etat	Intitulé	Alloué	Payé	Date de clôture	Document ation projet
Développement économique	MULTI	2009	EC	Programme de renforcement de capacité des centres de formation professionnelle continue de Aide à l'Enfance pour la formation et l'insertion socioprofessionnelle des jeunes désœuvrés du Congo	390 000	315 299	_	FC 1 et 2
	ONG-PVD/2006/018-227	2007	EC	Appui au renforcement institutionnel de la Caisse de Participation et de Promotion des Entreprises à leur Développement (CAPPED)	107 944	94 548	_	FC
	ONG-PVD/2000/011-464	2000	CL	Projet régional de formation agrisud en Afrique centrale	209 178	209 178	02/02/2006	FC
	ONG-PVD/2000/011-617	2000	CL	Développement du centre Sala Ngolo de Dolisie - Congo	295 283	295 283	31/08/2002	FC, fiche clôture
	ONG-PVD/2001/011-769	2001	CL	Programme d'appui à la réinsertion socio-économique par la promotion de l'initiative économique en République du Congo	988 777	988 777	29/10/2007	Av 1 et 2, CF 1 et 2, CaL, FA, FC, ROM 1, 2, 3 et 4, RS 2 et 4, SP 1, 2, 3 et 4

Secteur	Programme/Projet	Année décision	Etat	Intitulé	Alloué	Payé	Date de clôture	Document ation projet
	ONG-PVD/2005/017-215	2006	EC	Appui à la prise en charge des enfants de la rue à Pointe-Noire, en République du Congo	675 000	648 193	–	CS 1 et 2, FC, ROM 1 et 2, RS, SP 1 et 2
	DCI-SUCRE/2009/218-357	2009	CL	Formation sur la définition et le management de politiques/projets dans le secteur rural et agro-industriel	22 465	22 465	n.d.	
	DCI-SUCRE/2009/021-336	2009	EC	Mesures d'accompagnement en faveur des pays signataires du protocole sucre- Allocation 2009	1 800 000	101 910	–	CF, DC, DTA, FA, FIP, FA, FSP, Su
	DCI-SUCRE/2008/020-035	2008	EC	Mesures d'accompagnement en faveur des Pays signataires du protocole sucre- Allocation 2008	1 800 000	3 990	–	CF, CS, DC, FA, FC 1 et 2, fiche impact budgétaire, FSP, ROM, PAA, SP
	DCI-SUCRE/2007/019-388	2007	EC	Mesures d'accompagnement en faveur des pays signataires du protocole sucre- Allocation 2007	700 000	375 887	–	DC, CF, FC 1 et 2, FIP, FSP, fiche impact budgétaire, TdR
	DCI-SUCRE/2008/166-202	2008	EC	Assistance Technique en appui à la mise en oeuvre de la Stratégie nationale sucre en République du Congo	339 700	303 426	–	

Secteur	Programme/Projet	Année décision	Etat	Intitulé	Alloué	Payé	Date de clôture	Document ation projet
	SUCRE/2006/130-134	2006	CL	Assistance Technique pour appuyer la République du Congo dans l'élaboration de sa stratégie nationale "Sucre".	175 434	175 434	n.d.	
Eau/Assainissement	DCI-SUCRE/2009/171-886	2009	EC	Programme Hydraulique Villageoise - Redaction Cahier des Charges	6 000	6 000	–	
Gouvernance	ONG-PVD/2006/018-227	2007	EC	Microprojets communaux et associatifs à Brazzaville - MICAB - Congo	750 000	415 073	–	Av, CS, FC 1 et 2, ROM, SP
	DCI-NSAPVD/2007/019-404	2008	EC	Appui aux réseaux des acteurs non étatiques	210 000	49 846	–	FC 1 et 2, SP
	DCI-NSAPVD/2007/019-404	2008	EC	Renforcement des capacités des radios locales au Congo	256 444	173 613	–	Av Bu, FC 1 et 2
	DCI-NSAPVD/2007/019-404	2008	EC	Renforcer la société civile congolaise en améliorant sa visibilité dans les médias et sa crédibilité	202 798	182 518	–	FC 1 et 2
	DDH/2002/002-911	2002	CL	European Union electoral observation mission to the presidential elections in Congo-Brazzaville	642 351	642 351	n.d.	DC, SP, ROM, SP
	CDC/2001/048-027 (CL)	2001	CL	Renforcement capacités municipalités et associations d'élus locaux en Afrique Ouest et Centrale- PDM	384 420	384 420	22/02/2005	

Secteur	Programme/Projet	Année décision	Etat	Intitulé	Alloué	Payé	Date de clôture	Document ation projet
	DCI-NSAPVD/2007/019-404	2008	EC	Projet de renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles du Conseil de concertation des ONG de développement (CCOD)	336 358	66 433	–	FC 1 et 2
	ONG-PVD/2003/020-972	2003	CL	Projet régional d'extension et de pérennisation des dispositifs de formation professionnelle de micro-entrepreneurs des ONG Sud opérant en Afrique Centrale (Angola-Congo-Gabon / secteurs agricoles et para-agricole)	623 835	623 835	05/05/2010	
	RRM/2003/5-03.0022.00	2003	n.d.	Désarmement et réinsertion de 1000 ex-combattants (Mécanisme de réaction rapide)	731 000	n.d.	n.d.	
	DCI-SUCRE/2009/218-278	2009	CL	Réalisation d'une formation sur la lutte contre la fraude et la contrebande	14 400	14 400	n.d.	
GRN	DCI-ENV/2007/019-346	2008	EC	Ensuring a seat at the table: supporting NGO coalitions to participate in FLEGT VPA processes with the aim of improving forest governance and strengthening local and indigenous peoples' rights	960 000	576 000	–	
	ENV/1997/003-729	1997	CL	Promotion of Sustainable Forest Management and Certification in timber producing countries of the Congo basin, phase II	1 275 948	1 275 948	n.d.	DC, FC, FSP
	ENV/2006/110-777	2006	CL	Contrat individuel pour faire un paiement pour des intérêts de retard - sur contrat 59150 déjà dégagé et clôturé.	16 485	16 485	n.d.	

Secteur	Programme/Projet	Année décision	Etat	Intitulé	Alloué	Payé	Date de clôture	Document ation projet
	EN/2006/131823	2006	CL	Capaccity building in the Congo Basin an.d. implementation of Independant Monitoring of Forest Law Enforcement and Governance (IM-FLEG)	1 682 794	1 558 895	n.d.	Av, Bu, CaL, CS, FC, ROM 1 et 2, RS, SP
Santé	BGUE-B2010-21.050300-C8	2000	EC	Programme pilote de prévention et de réduction de la transmission verticale du VIH de la mère à l'enfant à Pointe-Noire	910 259	910 259	–	Av 1 et 2, Bu 1 et 2, Ca, CaL, FC 1, 2 et 3, ROM, SP 1 et 2
	ONG-PVD/2000/160/FR	n.d.	n.d.	Education de jeunes pour la prévention du sida dans le département du Kouilou (dans le cadre d'une donation globale)	39 834	n.d.	n.d.	
Sécurité alimentaire	DCI-FOOD/2007/019-676	2008	EC	Congo Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle - volet distribution	1 500 000	1 350 000	–	FC, ROM, SP
–	ONG-PVD/2003/004-564	2004	CL	Donation globale 2003	556 030	556 030	03/10/2007	
Total pays					18 602 737	12 336 496		-

Acronymes : Au= Audit, Av= Avenant, Bu = Budget, Ca= Calendrier, CC= Contrats, CF= Convention de Financement, CL = Clôturé, CaL= Cadre Logique, CS= Conclusion Sheet, DC = Décision, EC = En cours, DTA= Dispositions techniques et administratives, DP= Devis Programme, FA= Fiche Action, FC= Fiche Récapitulative, FD= Fiche de décision, FeR= Feuille de route, FIP= Fiche Identification Projet, FP= Fiche Présentation FP= Fiche projet, FR= Fiche récapitulative, FSP = Fiche Synthèse Projet, FT= Fiche Transfert, GRN = Gestion des ressources naturelles, n.d. = non déterminé, PF = Proposition de financement, PI= Planning, ROM = Rapports de Monitoring, RS= Response Sheet, SP = Synthèse Projet, Su=Supervision, TdR = Termes de Référence.

4 LOGIQUE D'INTERVENTION DE LA COMMISSION EUROPEENNE EN REPUBLIQUE DU CONGO

4.1 La logique d'intervention du 8^{ème} FED (1996-2001)

Le 8^{ème} FED a été signé en deux temps suite aux conflits internes que le pays a connus entre 1997 et 1999 : le DSP 8^{ème} FED a été signé en juin 1996 puis un PIN 8^{ème} FED a été signé le 17 mai 2001.

Dans le premier 8^{ème} FED (1996), compte tenu de la situation et des perspectives de développement, la Commission a concentré son appui sur un seul domaine d'intervention : la politique sectorielle des transports. Dans le deuxième 8^{ème} FED (2001), l'enveloppe indicative de 41,3M€, couvrait également un seul domaine de concentration, celui des infrastructures de transport (65% du PIN). Les interventions hors secteur de concentration (35% du PIN) concernaient principalement la poursuite de « la démocratisation et droits de l'homme » et les secteurs sociaux.

Le PIN 8^{ème} FED était destiné à la réalisation d'objectifs prioritaires tels que la lutte contre la pauvreté, la démocratisation, la promotion des droits de l'homme et l'Etat de droit. Le programme mettait l'accent sur la nécessité de restructurer en profondeur l'économie et de rétablir les services sociaux de base. L'objectif général était conjointement la réhabilitation des structures économiques et sociales « afin de prendre le relais de l'aide d'urgence pour stabiliser la situation économique et sociale et faciliter la transition vers le développement durable grâce à une croissance soutenue et équilibrée, la réconciliation, la démocratie et la légitimation des autorités ». Les interventions s'inscrivaient sur le PIPC 2000-2002 et l'aide des principaux PTF (FRPC).

La coopération entre la Commission et la RC a été marquée par un niveau d'engagements financiers globaux situés en dessous des prévisions du 8^{ème} FED. Les projets du secteur de concentration (transports) et, notamment, le projet de route liant Brazzaville à Kinkala et Matoumbou (60M€) n'ont pas pu être présentés selon le calendrier prévu. Les aménagements apportés au PIN 8^{ème} FED signé en 2001 sont allés dans ce sens.

4.2 La logique d'intervention du 9^{ème} FED (2002-2007)

Le PIN du 9^{ème} FED, établi en 2002, visait à contribuer à la lutte contre la pauvreté par la définition d'un cadre cohérent de coopération dans un contexte de post-conflit. Cette stratégie s'est basée sur les objectifs de la coopération Commission/RC, l'agenda de développement du pays et la complémentarité entre les interventions des PTF.

Dans un souci de continuité par rapport aux actions des FED précédents, les secteurs de concentration identifiés ont été : (i) l'appui au développement institutionnel dans le contexte de la démocratisation et de l'Etat de droit ; (ii) l'appui à la politique sectorielle des transports. Les secteurs hors concentration étaient les secteurs transversaux et l'appui aux secteurs sociaux.

Niveau national

Le PIN 9^{ème} FED (2002-2007) portait, en début de programmation, sur un montant de 50,4M€ se répartissant comme suit :

Enveloppe A de 43M€ répartis comme suit :

- Appui à au processus de démocratisation, Etat de droit, bonne gouvernance : 23,2% ;
- Appui à la politique des transports : 55 % ;

- Hors concentration : Secteurs transversaux, secteurs sociaux: 21,8 %.

L'appui au développement institutionnel dans un contexte de démocratisation et d'Etat de droit (10M€) visait à appuyer les acteurs nationaux au renforcement de l'Etat de droit et à la réhabilitation du pouvoir judiciaire, au renforcement de la société civile et à la liberté de la presse, à la promotion du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales ;

La politique sectorielle des transports (23,65M€) prévoyait l'appui à la mise en œuvre de la politique sectorielle des transports (système d'entretien routier viable), la réhabilitation d'un réseau routier prioritaire permettant de faciliter notamment l'acheminement vers les marchés des produits de première nécessité ;

Les domaines hors concentration concernaient l'environnement, le renforcement de la coopération régionale, le secteur social et de la santé ainsi que les microréalisations et l'appui aux acteurs non étatiques (9,35M€).

Suite aux réaffectations des Revues à mi parcours (RMP) et Revues à fin de parcours (RFP), auxquelles se sont ajoutées les ressources non utilisées ou dégagées d'anciens FED, le total de l'enveloppe programmable au titre du 9^{ème} FED s'est élevé à 109,2M€.

Lors de la Revue à mi parcours de 2004, la stratégie a été revue afin d'intégrer un 3^{ème} secteur de concentration concernant l'appui macro économique. Celui-ci était destiné à aider la RC dans le remboursement de ses arriérés de dettes dus à la BEI, dans le cadre de son accession au point de décision de l'initiative PPTE (30,4M€ dont 28,45M€ de l'enveloppe A et 2M€ de l'enveloppe B à titre de contribution à l'initiative PPTE). Puisque le montant des enveloppes est resté le même, l'inclusion de ce nouveau secteur a entraîné un changement dans la répartition des ressources. A l'issue de la RMP, le secteur transports représentait 45,2% de l'enveloppe globale, l'appui à l'Etat de droit 13,1%, l'appui macro-économique 26,1% et les secteurs hors concentration 15,6%. Une enveloppe de 49M€ (reliquats compris) a par ailleurs été réservée au secteur des transports, dont 47M€ à la réhabilitation de la route Brazzaville-Kinkala et 2M€ pour un programme d'appui institutionnel à l'entretien routier.

A l'issue de la Revue à fin de parcours de 2007, l'enveloppe A a été renforcée d'un montant de 11,34M€, en complément d'un dégagement de 9,7M€ venant du secteur de concentration « Etat de droit et gouvernance »³³, réalloué au secteur « Transport » qui a par ailleurs bénéficié de 6M€ d'allocations supplémentaires.

Le 9^{ème} FED s'est inscrit en forte continuité du précédent tant dans ses axes de concentration que par l'importance des montants alloués (les reliquats des PIN du 6^{ème} au 8^{ème} FED s'élèvent à 42,2M€). Pour le secteur majeur des transports, les reliquats constituaient plus de 50% des engagements.

Enveloppe B d'un montant de 7,4M€ (6,6M€ après le transfert de 0,8M€ à la facilité de paix) dont 2M€ prévus pour le paiement des arriérés de la BEI et 2,1M€ pour un programme de réhabilitation dans le Pool, un projet de prévention contre Ebola (0,5 M€) et un projet de rapatriement des réfugiés congolais du Gabon (0,5 M€), etc.

En complément des financements FED, la RC a bénéficié de financements supplémentaires dans le cadre des lignes budgétaires thématiques : Cofinancement ONG, Droits de l'Homme, Environnement, Santé, Sécurité alimentaire, Protocole Sucre.

³³ « Dans le cadre du redimensionnement, tant les objectifs que l'économie générale du projet ont été conservés, mais intégrés dans une perspective plus opérationnelle et plus en phase avec la réalité congolaise. Cette étape est indispensable avant d'envisager la mise en œuvre d'un programme de l'envergure de celui qui avait été programmé (avoisinant les 15 M€). C'est dans cette perspective que le redimensionnement du projet a été opéré », Revue à Mi Parcours 2007, p. 17.

La Banque Européenne d'Investissements (BEI) est restée longtemps absente du pays, mais la RC a fait des efforts pour restaurer ses relations avec elle. Au cours du 9^{ème} FED, après que le pays ait apuré ses arriérés sur les prêts sur ressources propres et FED, la BEI est principalement intervenue dans des projets d'exploitation de ressources minières, forestières et énergétiques (52,6M€).

La RC ne bénéficie pas de financements dans le cadre du Stabex ou Sysmin.

Niveau Régional

La RC a également bénéficié d'enveloppes nationales dans le cadre du PIR 9^{ème} FED (2002-2007) (55 M€) dont les axes d'intervention étaient : (i) l'intégration économique et l'appui au commerce (25-30%) ; le transport et les télécommunications (35-40%) ; la gestion durable des ressources naturelles renouvelables (20-25%) ; et, hors concentration, la prévention des conflits, dialogue politique, pêche et divers (5-10%).

La RC a notamment bénéficié de projets financés sur fonds régionaux tels que : ECOFAC (Programme de conservation et d'utilisation rationnelle des écosystèmes forestiers), DABAC (Développement d'alternatives au braconnage en Afrique centrale), PACE (Programme panafricain de lutte contre les épizooties) ; PCAD (Projet de Collecte des Armes pour le Développement) ; PNDDR (Programme National de Désarmement, Démobilisation et Réinsertion des ex-combattants).

Hors PIR, la plus grande partie des appuis régionaux était constituée par des lignes budgétaires horizontales thématiques, principalement celles liées à l'environnement et aux forêts.

Niveau ACP

A cela se sont ajoutés les programmes et les facilités « tous ACP ».

La RC est parmi les pays pilotes pour la mise en œuvre de l'Initiative européenne sur l'eau et le Partenariat stratégique Afrique/UE sur l'eau et l'assainissement. La Facilité eau a cependant uniquement permis de financer la préparation et la validation d'une feuille de route pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement en RC.

L'Initiative « énergie » est moins avancée que celle sur l'eau, tant au niveau du partenariat Afrique-UE, qu'au niveau de la RC. La version actuelle du DSP mentionne certaines ambitions dans ce domaine, sans pour autant indiquer une stratégie pour atteindre ces objectifs.

4.3 La logique d'intervention du 10^{ème} FED (2008-2013)

Niveau national

A l'heure actuelle, la coopération entre la Commission et la RC est définie par le **DSP 10^{ème} FED (2008-2013)**. L'orientation de la stratégie communautaire vers un appui à la lutte contre la pauvreté s'accroît dans le 10^{ème} FED suite à l'adoption du DSRP par le Gouvernement congolais en 2008. Les infrastructures de transport restent la problématique essentielle à résoudre pour le développement économique du pays ainsi que pour l'amélioration du bien-être social. Dans ce cadre, il a été prévu d'affecter une large part du budget du 10^{ème} FED aux infrastructures de transports et notamment à l'axe Pointe-Noire-Brazzaville, nœud intermodal au centre du pays et de la sous région. Cette stratégie d'intervention présente par ailleurs un fort caractère d'intégration régionale.

Le 10^{ème} FED prévoit une enveloppe A d'un montant de 85M€ orientée vers les domaines suivants : (i) Appui à l'intégration régionale et commerciale (57M€) ; (ii) Gouvernance (16M€) ;

Cette enveloppe sert à couvrir les opérations programmables de développement à long terme, et en particulier un soutien du pays à l'intégration régionale dans le domaine des transports et de la diversification économique. Elle permet aussi de couvrir les opérations dans les domaines de la santé et de l'Etat de droit et d'apporter un soutien aux Acteurs non étatiques (ANE) et aux services de l'Ordonnateur National (ON).

Hors domaines de concentration (8,2M€) : santé, promotion de l'Etat de droit fondé sur le respect des droits humains, des principes démocratiques et d'une justice équitable.

Une enveloppe B de 3,9M€ destinée à couvrir des besoins imprévus tels que l'aide d'urgence, des contributions à des initiatives d'allègement de la dette ainsi qu'un soutien destiné à atténuer les effets néfastes de l'instabilité des recettes d'exportation.

La **Revue à Mi Parcours du 10^{ème} FED** menée entre Août et Novembre 2009 (et approuvée fin 2010 par le siège de la Commission) inscrit l'assistance Commission/RC dans un maintien de l'enveloppe totale en parallèle avec une diminution de l'enveloppe infrastructures au profit de la gouvernance. Elle propose une série de fusions, rationalisation et réallocations internes au sein de l'enveloppe A : (i) un dégagement de 17M€ du secteur infrastructures de transport (réhabilitation du chemin de Fer Brazzaville/Pointe noire) est réalloué en grande partie (13M€) au secteur gouvernance. Le secteur focal 1 Transport passe ainsi de 57 à 41,5M€ ; (ii) Le secteur focal 2 « Modernisation de l'Etat et Gouvernance » passe de 16 à 30,5M€ (avec notamment une augmentation des fonds sur les projets Etat de droit et société civile (plus 3M€), gouvernance économique et commerciale (plus 2M€), gouvernance des finances publiques (plus 3M€) et gouvernance forestière (plus 5M€) ; (iii) le secteur santé (sous "secteur non focaux") passe de 6,2 à 8M€.

Quant à l'enveloppe B, elle a été augmentée en 2010 de 2,35 M€, passant ainsi de 3,9 à 6,25M€ pour répondre à la crise humanitaire dans le Nord de la RC, provoquée l'arrivée d'un grand nombre de réfugiés en province de la RDC (province de l'Equateur).

En complément des financements FED, la RC bénéficie de financements supplémentaires substantiels dans le cadre des lignes budgétaires : programme thématique ANE-LA (NSA-LA) dans des domaines variés mais en lien ou en complémentarité avec les interventions 10^{ème} FED tels que les droits de l'homme, la réinsertion professionnelle, la santé, les médias, le renforcement des réseaux, la biodiversité, etc. (ce programme succède à la ligne « Cofinancement ONG » depuis 2007), sécurité alimentaire, « Programme Sucre », Programme thématique ENTRP (pour l'environnement et le développement durable).

Niveau Régional

La RC bénéficie également d'enveloppes nationales dans le cadre du PIR 10^{ème} FED (2008-2013) (165M€) dont les axes d'intervention sont: (i) Intégration économique et commerciale et accompagnement de l'APE (65%) ; (ii) Gestion des ressources naturelles renouvelables (20%) ; (iii) Intégration politique (10%) ; (iv) hors concentration (5%). Les programmes ECOFAC V (ressources naturelles) et PAPS II (intégration politique et sécurité) viennent d'être adoptés par la Commission (octobre 2010). Le programme PACIE I (une partie des 65%) sur l'intégration économique et commerciale est en cours de formulation. La RC bénéficie notamment du Programme de consolidation de la réconciliation (PCR).

Niveau tous ACP

Hors FED, la RC a aussi bénéficié de projet Intra ACP ou tout ACP comme la facilité énergie (fourniture d'Assistance technique au PEAC pool Energétique d'Afrique Centrale) ou la facilité climat des affaires ACP (Biz-Clim)³⁴ et Trade.com (Assistance technique au Ministère du Commerce concernant les APE).

4.4 Reconstitution d'une logique d'intervention globale (2000-2009)

La logique d'intervention globale reconstruite est schématisée dans le diagramme consolidé (figure 8) et intègre les principaux types d'instruments mobilisés. Sur ce diagramme sont situées les questions d'évaluation. Les couleurs attribuées à chacune des formes visent à faciliter le repérage des instruments concernés (PIN, PIR, lignes budgétaires).

Les prévisions d'engagements inscrites aux 8^{ème}, 9^{ème} et 10^{ème} FED (cf. Tableau 3) reposent sur le principe de la continuité mais aussi de la sélectivité et de l'affectation de faibles ressources à un nombre réduit de secteurs et d'opérations :

- Le secteur des transports, qui concentre 60% des prévisions d'engagements sur les trois derniers FED (SC du 2^{ème} PIN/8^{ème} FED, puis dans les 9^{ème} et 10^{ème} FED), et en particulier le transport routier avec pour objectif d'aider le pays à sortir de son cycle de pauvreté à travers le désenclavement routier. ;
- La gouvernance (SC des 9^{ème} - gouvernance politique - et 10^{ème} FED) avec une intégration croissante de cette dernière dans les différentes politiques publiques ;
- L'appui macro économique (SC du 9^{ème} FED): la Commission a misé sur l'initiative PPTE afin de réduire les obstacles à la croissance économique et à la lutte contre la pauvreté. Dans ce sens, les orientations du 10^{ème} FED tiennent compte des difficultés actuelles et passées du pays en matière de gouvernance, en programmant des interventions qui accordent une place plus importante à la bonne gouvernance que par le passé.

³⁴ Il s'agit d'un atelier menant à la validation d'une feuille de route puis d'un plan d'action sur le climat des affaires.

Tableau 3: Vue d'ensemble de la coopération présente et passée entre la République du Congo et la Commission européenne (du 7^{ème} au 10^{ème} FED)

Secteurs	7 ^{ème} FED ³⁵	8 ^{ème} FED	9 ^{ème} FED	10 ^{ème} FED
Secteurs de concentration	Développement régional	Transport	Appui au Développement Institutionnel dans le contexte de la démocratisation et de l'Etat de Droit ○ Renforcement de l'Etat de droit et réhabilitation du pouvoir judiciaire ○ Renforcement de la société civile et de la liberté de la presse ○ Renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales	Intégration régionale ○ Infrastructure de transport ○ APE/ diversification économique
	Appui au secteur privé	Droit de l'homme		
	Santé	Secteurs sociaux		Appui à la politique des Transports Appui macro économique
	Secteurs Hors concentration	–	–	Secteurs transversaux : Réforme de la politique commerciale et fiscale, Environnement, secteur privé
–		–	Sociaux - santé	Santé
–		–	Microréalisations et appui à la société civile	Appui aux ANE

Source : calcul des auteurs d'après les différents DSP.

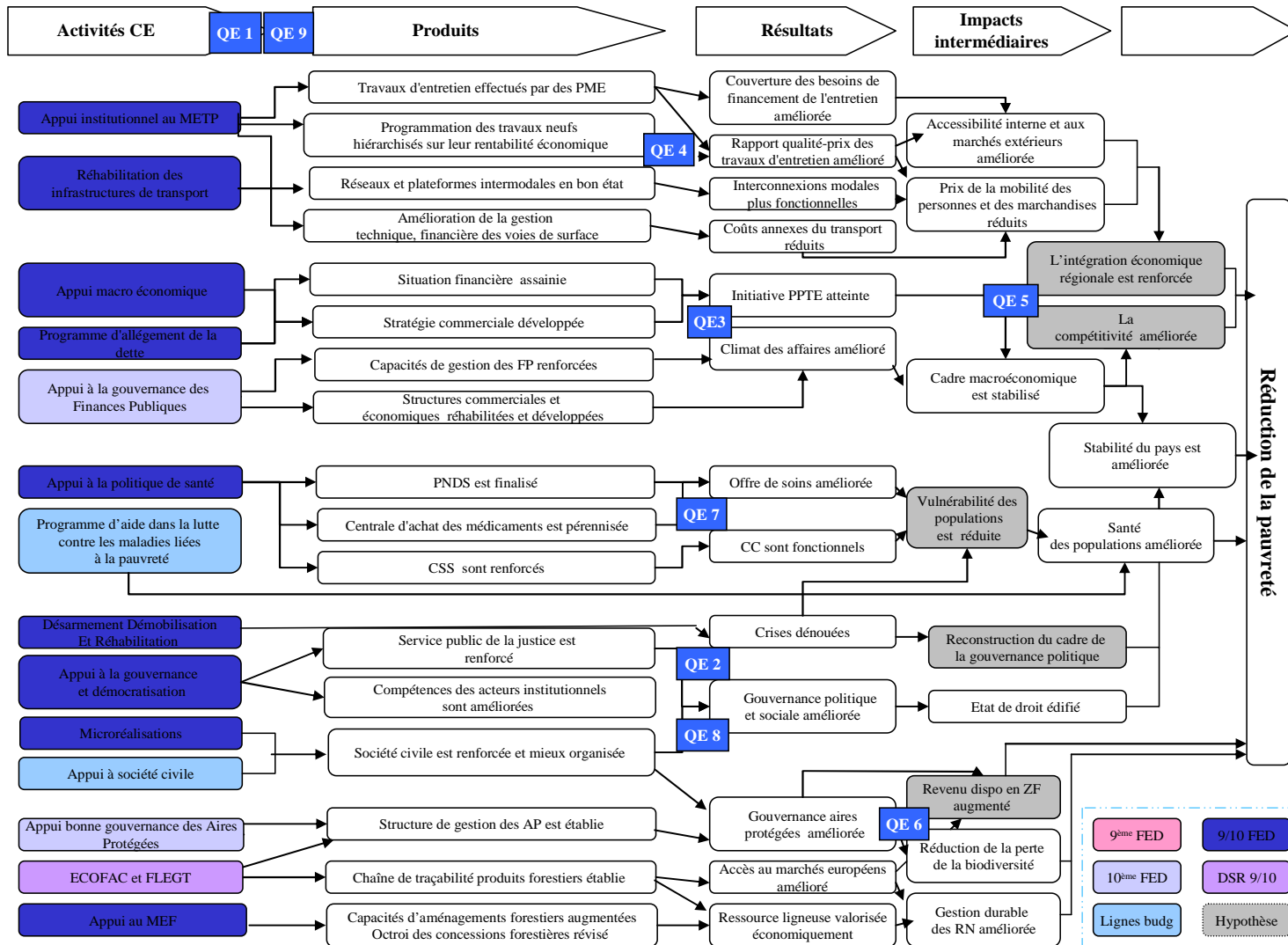
Par ailleurs, la stratégie de coopération Commission – RC, au cours de la période sous évaluation, est caractérisée par les éléments suivants : L'attention apportée aux engagements du gouvernement et à leur respect (déclencheurs de l'IPTE dans l'appui macro économique par exemple); L'accent mis sur l'implication des populations locales et les questions sociales (secteurs hors concentration); La recherche d'une étroite collaboration avec les autres partenaires au développement ; La mobilisation des lignes budgétaires tout au long de la période, en complément des financements du FED ; Une dimension régionale de plus en plus marquée ; Et une logique de passage du post-conflit au développement.

L'équipe a entrepris un travail de reconstitution d'une logique d'intervention sur l'ensemble de la période concernée par l'étude. Le « Diagramme consolidé de la coopération de la Commission européenne avec la République du Congo 2000-2009 » (figure 8) permet ainsi de mettre en évidence l'enchaînement existant entre activités - réalisations – résultats - impacts intermédiaires - impacts globaux dans la stratégie de coopération et, par ce biais, de positionner les questions d'évaluation (cf. infra) dans cette logique globale d'intervention.

³⁵ Pour le 7^{ème} et 8^{ème} FED principaux domaines d'intervention en montant.

³⁶ L'appui à l'Etat de droit devient un secteur de concentration du 10^{ème} FED à l'issue de la Revue à mi-parcours.

Figure 8: Diagramme consolidé de la coopération de la Commission européenne avec la République du Congo 2000-2009



4.5 Données sur les interventions de la Commission européenne en République du Congo

Le travail sur la base de données de la Commission (CRIS) a permis d'établir un recensement des interventions de la Commission durant la période évaluée (2000-2009)³⁷.

Au niveau national, 70 interventions³⁸ ont été recensées au cours de la période 2000 – 2009³⁹, pour un montant total engagé de 200 801 413 €⁰.

Sur ce montant total engagé, 159 607 037 € soit 79,5% ont été effectivement payés au cours de la période.

Le tableau 4 et la figure 9 ci-après illustrent l'évolution annuelle des montants contractés et payés au cours de la période de référence. L'examen de cette évolution montre :

- Un cycle des engagements et paiements peu dépendant de la périodicité des deux FED (2002-2007 puis 2008-2012). Généralement, on remarque des engagements importants au début d'un nouveau FED, puis une réduction des engagements vers la fin. Ce n'est pas le cas en RC, où les engagements les plus importants ont été effectués en 2000 et en 2007 ;
- Des fluctuations importantes d'une année à l'autre, qui résultent de la combinaison de plusieurs facteurs, en particulier : la qualité du dialogue politique, l'évolution de la situation post-conflit et les différentes étapes du cycle de projet au sein de chaque FED, de la planification aux paiements ;
- De forts décalages entre les trois niveaux (engagements, contrats, paiements) : au niveau des contrats et des paiements, les 3 années de 2006 à 2008 sont les plus importantes, la seule année 2007 correspondant à près d'un tiers des paiements effectués au cours de la période. En 2002, sur 23,9M€ engagés aucun paiement n'a été réalisé ; en 2006, 5M€ engagés pour 40,1M€ payés.

Plusieurs éléments peuvent expliquer de tels mouvements et décalages :

- La reprise de la coopération après une interruption au cours de laquelle seuls les projets d'ECHO ont été présents. Peu de projets ont été préparés à l'avance, expliquant des lenteurs de mise en œuvre ;
- En 2002 la situation était encore troublée, d'où des difficultés tant au niveau des engagements que des paiements ;
- Au cours de la période 2002-2009, des engagements successifs ont permis de passer des intentions aux actes, c'est-à-dire de la programmation stratégique (les enveloppes affectées aux grandes orientations sectorielles) aux engagements primaires affectant

³⁷ Cf. Annexe 3.

³⁸ Ces 70 interventions sont celles présentées dans l'inventaire des projets en Annexe 3. Par ailleurs 55 interventions sur fonds FED dont le montant est inférieur à 200 000 euros n'ont pas été comptabilisées. Il s'agit pour la plupart d'appui à une assistance technique pour l'identification ou la clôture de projets, du financement d'études, de petits projets culturels comme le financement d'un film, etc. Le nombre réel des interventions identifiées au cours de la période est donc de 125 interventions.

³⁹ Toutefois, dans la mesure où cette base de données n'est véritablement opérationnelle que depuis quelques années, il est possible que les informations qui y sont recensées ne soient pas exhaustives.

⁴⁰ Ce chiffre correspond à un calcul des auteurs à partir des données extraites de CRIS. Il ne comptabilise pas les enveloppes nationales des projets régionaux (cf. tableau 5).

juridiquement les fonds disponibles aux différentes opérations qui ont constitué la véritable stratégie de coopération RC-Commission,

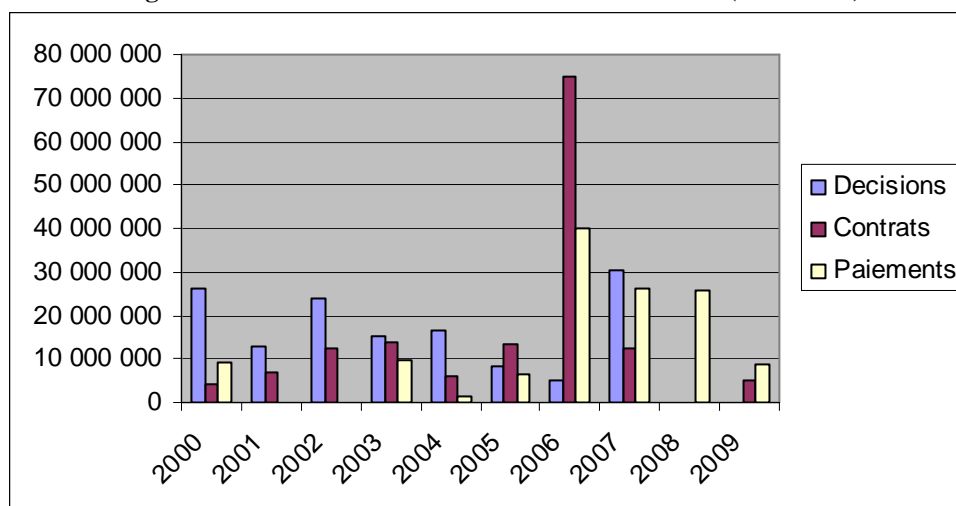
- Les engagements primaires sont suivis d’engagements secondaires à travers toute une série de contractualisations avec différents opérateurs. Ce processus semble lui aussi avoir connu de fortes fluctuations, alternant entre des périodes de rattrapages et de blocage.

Tableau 4: Montant de l'aide de la Commission en RC (2000-2009) M€

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Décisions	26,3	12,8	23,9	15,4	16,5	8,4	5,0	30,3	n.d.	n.d.
Contrats	4,2	6,7	12,2	13,6	5,8	13,4	75,1	12,5	25,3	4,9
Paielements	9,0	n.d.	n.d.	9,5	1,3	6,4	40,1	26,1	25,7	8,7

Source : RAC et EAMR au cours de la période en revue (PIN, enveloppes nationales PIR, LB).

Figure 9: Montant de l'aide de la Commission en RC (2000-2009)



Source : RAC et EAMR au cours de la période en revue (PIN, PIR, LB).

Les affectations par thématiques sectorielles (cf. tableaux 5 et 6) reflètent les priorités stratégiques de la période : transport et appui macro économique, et, dans une moindre mesure, santé, développement économique et gouvernance. Les autres secteurs (GRN, sécurité alimentaire et culture) sont d'importance beaucoup plus faible⁴¹.

⁴¹ Les catégories utilisées dans le tableau ci-après ne recourent pas de façon automatique les questions d'évaluation.

Tableau 5: Montant de l'aide de la Commission en RC par instruments et par secteurs (2000-2009, en K€)

Secteur	FED 7			FED 8			FED 9			FED 10			Lignes Budgétaires		Total		
	Montants alloués	Montants contractés	Montants payés	Montants alloués	Montants contractés	Montants payés	Montants alloués	Montants contractés	Montants payés	Montants alloués	Montants contractés	Montants payés	Montants alloués	Montants payés	Montants alloués	Montants contractés	Montants payés
Appui Macro	0	0	0	1 957	1 493	1 424	33 056	32 728	32 271	8 000	4 041	270	0	0	43 013	38 262	33 964
Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	556	556	556	0	556
Culture	962	947	945	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	962	947	945
Développement économique	12 673	8 594	8 594	0	0	0	0	0	0	3 500	2 644	529	2 689	2 573	18 862	11 238	11 697
Gouvernance	405	0	0	6 770	6 622	5 462	1 969	1 961	1 961	0	0	0	4 137	2 539	13 281	8 584	9 961
GRN	0	0	0	0	0	0	2 734	2 471	1 679	2 000	172	103	8 219	4 196	12 953	2 643	5 978
Microréalisations	1 834	1 827	1 826	4 585	4 533	4 533	3 562	1 562	1 557	0	0	0	0	0	9 981	7 922	7 917
Santé	79	0	0	1 598	1 598	1 598	19 898	19 324	18 176	3 000	0	0	951	910	25 525	20 922	20 684
Sécurité alimentaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 500	1 350	1 500	0	1 350
Transports	4 397	1 497	1 497	0	0	0	69 770	67 339	65 057	0	0	0	0	0	74 167	68 837	66 553
Total	20 351	12 865	12 863	14 910	14 247	13 016	130 988	125 387	120 701	16 500	6 857	902	18 051	12 124	200 801	159 357	159 607

Source: CRIS et calcul des auteurs.

La moyenne des montants par interventions (voir tableau n°7) reflète le niveau de concentration dans la concentration, les secteurs des transports et de l'appui macroéconomique représentant des montants unitaires élevés par rapport aux autres secteurs et pour un nombre réduit de projets. Une telle concentration s'explique par l'ampleur des problèmes à résoudre en RC, mais aussi par la difficulté de faire démarrer certaines opérations de terrain en 2002 et 2003, dans un contexte de post-conflit. Elle s'explique aussi, sans doute, par une volonté stratégique de produire un impact dans certains secteurs clés.

Tableau 6: Engagements nationaux de la Commission en RC par secteur (en nombre) (2000-2009)

En €	Nombre	TOTAL	%	Moyenne
Appui Macro	6	43 013 094	21,40%	7 168 849
Autres	1	556 030	0,29%	556 030
Culture	1	961 911	0,48%	961 911
Développement économique	16	18 862 211	9,39%	1 178 888
Gouvernance	17	13 281 499	6,61%	781 264
GRN	6	12 952 874	6,45%	2 158 812
Microréalisations	6	9 981 451	4,97%	1 663 575
Santé	9	25 524 996	12,71%	2 836 111
Sécurité alimentaire	1	1 500 000	0,75%	1 500 000
Transports	7	74 167 346	36,95%	10 595 335
TOTAL	70	200 801 413	100%	2 940 078

Source: CRIS et calcul des auteurs.

5 DONNEES COMPLEMENTAIRES SUR LE CONTEXTE DE LA COOPERATION REPUBLIQUE DU CONGO- COMMISSION EUROPEENNE

5.1 Données complémentaires sur le contexte économique

Une économie dominée par le secteur pétrolier

La structure de l'économie congolaise est caractérisée par :

- Une économie dominée par le secteur secondaire qui représente autour de 68% du Produit Intérieur Brut (PIB) en 2009 (72% en 2000) et est dominée par le secteur minier. Le secteur tertiaire (transports et télécommunications, commerce, administration) représente 27,1% du PIB en 2009 (22,5% en 2000) tandis que le secteur primaire (agriculture, élevage, pêche) ne contribue qu'à hauteur de 5,1% du PIB en 2009⁴² (5,3% en 2000);
- La place prépondérante occupée par le secteur pétrolier dans l'économie congolaise qui représente plus de 60% du PIB nominal, 85% des exportations et 75% des recettes fiscales au cours de la période 2004-2007⁴³. Avec des réserves de 1,5 milliards de barils, la RC est le cinquième producteur de pétrole de l'Afrique subsaharienne après le Nigéria, l'Angola, le Gabon, et la Guinée Equatoriale ;
- La juxtaposition de deux principaux secteurs d'exportation dominés par les étrangers (le pétrole et les produits forestiers) et l'agriculture traditionnelle et activités informelles, ayant peu de liens les uns avec les autres ;
- Une contribution de l'aide au développement au PIB d'environ 3 %.

Les liens entre le secteur primaire et le secteur secondaire sont faibles et cette désarticulation constitue une entrave sérieuse à une croissance durable et créatrice d'emploi. Le surplus du secteur pétrolier dont la redistribution s'opère relativement mieux en ville qu'en campagne est à l'origine d'un exode rural qui a conduit à l'atrophie des autres secteurs, notamment l'agriculture. Cette migration interne explique l'urbanisation accélérée des villes de Brazzaville et de Pointe Noire qui regroupent désormais près de 2/3 de la population totale. La rente pétrolière continue de masquer des déséquilibres macroéconomiques et des dysfonctionnements structurels importants.

Malgré la crise internationale, l'économie congolaise a réalisé une forte croissance du PIB de 7,6% en 2009 (9,1% selon les projections du FMI pour 2010), tirée principalement par la production pétrolière et le secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP). En revanche, les activités d'exploitation forestière et de première transformation du bois ont été sévèrement affectées par la crise en raison de la chute de la demande extérieure et des prix à l'exportation. En dépit de ces contre-performances, la croissance du pays reste largement soutenue par les exportations et par l'investissement.

⁴² Forte production de canne à sucre du fait des conditions avantageuses dont bénéficie le pays pour l'exportation de sucre vers l'UE.

⁴³ DSPAR, 2008-2012, BAD, mai 2008.

Tableau 7: Taux de croissance du PIB réel et PIB par habitant en Afrique centrale (US\$ PPA) (2000-2009)

Pays	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Cameroun	1 594	1 666	1 723	1 788	1 893	1 956	2 037	2 119	2 188	2 227
	4,2	4,5	4	4	3,7	2,3	3,2	3,5	3,4	2,4
Congo	2 808	2 919	3 032	3 044	3 213	3 497	3 759	3 735	3 955	4 248
	7,6	3,8	4,6	0,8	3,5	7,7	6,2	-1,6	5,6	7,6
Gabon	11 550	11 812	11 731	12 025	12 479	13 029	13 354	14 230	14 598	14 440
	-1,9	2,1	-0,3	2,5	1,3	3	1,2	5,6	2,3	-1
Guinée équatoriale	7 434	11 970	14 140	16 001	22 443	24 770	25 211	30 667	33 953	31 825
	13,5	61,9	19,5	14	38	9,7	1,3	21,4	11,3	-5,4
RCA	659	663	659	611	633	658	693	725	742	758
	2,3	0,3	-0,6	-7,6	1	2,4	3,8	3,7	2,2	2,4
RDC	221	216	220	231	249	266	280	298	314	320
	-6,9	-2,1	3,5	5,8	6,6	6,5	5,1	6,3	6,2	2,7
Sao Tomé e Príncipe	–	1 020	1 138	1 204	1 319	1 416	1 535	1 647	1 751	1 823
	–	–	11,6	5,4	6,6	5,7	6,7	6	5,8	4
Tchad	639	705	751	848	1 143	1 342	1 347	1 350	1 339	1 347
	-0,9	11,7	8,5	14,7	33,6	17,3	0,2	0,2	-0,2	1,6

Source: World databank, World Bank.

Une meilleure orientation et performance budgétaire

L'exécution de la politique budgétaire s'est traduite par une mobilisation accrue des recettes fiscales hors pétrole et une stabilisation des dépenses. Malgré cet effort de mobilisation des ressources nationales, la contribution de ces recettes fiscales n'a représenté que 6,8% du PIB en moyenne au cours de la période 1999-2009 contre 26,3% pour les recettes pétrolières.

Les dépenses budgétaires représentent 31,4% du PIB en 2009 contre 26% en 2008 et 23,7% en 2001. Le niveau des dépenses en 2009 s'explique par la volonté du gouvernement de stimuler la croissance par l'investissement public dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté. Cet effort a été rendu possible grâce notamment à l'accord signé avec le FMI pour l'utilisation d'une partie du fonds de stabilisation des recettes pétrolières de l'État déposé à la Banque Centrale (Fonds de l'initiative pour les pays pauvres très endettés). Les dépenses d'investissement en 2009 respectent ainsi les objectifs définis dans le programme d'investissement public qui met l'accent sur la réalisation d'infrastructures (transports, énergie, eau et assainissement, éducation, santé). Les dépenses publiques en 2009 présentent la hiérarchie suivante : dépenses en capital (13,5% du PIB), salaires et traitement des fonctionnaires (4,6%), consommation des biens et services (4,1%), autres dépenses courantes (1,8%), charges d'intérêts (1,8%). Malgré les besoins énormes du pays, les dépenses allouées aux secteurs sociaux sont très faibles. En 2009, 2,5% du PIB va à l'éducation (comme en 2000), 1,5% à la santé⁴⁴ (2,55% en 2003) et 5,9% aux infrastructures.

⁴⁴ La situation en RC n'est pas bonne par rapport aux autres pays à revenu intermédiaire et même à faible revenu. Par exemple, les résultats dans le secteur de la santé en RC sont légèrement meilleurs à la moyenne en Afrique sub-saharienne et comparables aux moyennes des pays à faible revenu, mais sensiblement inférieurs aux moyennes des pays à revenu intermédiaire. L'absence de progrès depuis le début des années 2000 pose problème, particulièrement en milieu rural, qui a subi les plus grandes baisses de qualité des services et d'accessibilité lors des conflits.

L'Initiative PPTE

La dette publique s'est considérablement réduite, suite aux diverses annulations d'une grande partie des stocks d'arriérés par les créanciers des Clubs de Paris et de Londres, pour ne plus représenter que 77% du PIB en 2009. Ce chiffre a encore drastiquement diminué depuis l'atteinte par la RC en janvier 2010 du point d'achèvement de l'IPPTE (Initiative Pays Pauvres Très Endettés). Corrélativement, le poids du service de la dette par rapport au PIB s'est sensiblement amélioré : 3,5% en 2009 contre plus de 13,5% durant la période antérieure à 2005. Cette baisse de l'endettement du pays a permis d'affecter des ressources supplémentaires au financement des services sociaux (qui reste cependant insuffisant). Le ratio sur les exportations de biens et services est passé de 19% en moyenne annuelle au cours de la période 2000-2007 à 8,1% en 2008 puis à 4,1% en 2009 après l'annulation du stock d'arriérés par les PTF des Clubs de Paris et de Londres.

Tableau 8: Opérations financières de l'État en République du Congo (en pourcentage du PIB)⁴⁵

Opérations financières de l'Etat	1999	2004-2005	2006	2007	2008	2009
Recettes totales (avec dons)	27,0	30,4	38,8	44,4	44,9	43,8
Recettes fiscales	6,8	8,1	6,6	5,9	6,1	5,7
Recettes pétrolières	19,6	21,6	31,8	37,9	38,2	37,5
Dépenses totales (et prêts nets)	32,8	26,7	23,2	27,3	29,8	27,1
Dépenses courantes	26,7	20,2	17,9	18,3	19,3	16,8
Sans les intérêts	15,1	15,0	13,0	13,9	15,0	13,1
Salaires	6,9	5,0	4,0	3,3	3,5	3,1
Paiement des intérêts	11,6	5,2	4,9	4,4	4,3	3,7
Dépenses en Capital	6,1	6,5	5,3	8,9	10,5	10,3
Solde primaire	5,7	8,9	20,5	21,5	19,4	20,4
Solde global	- 5,9	3,6	15,6	17,2	15,1	16,8

Source : Perspectives économiques en République du Congo 2008 - OECD © 2008

En février 2010, la RC a atteint le point d'achèvement de l'IPPTE et pourra bénéficier, en conséquence, d'importants allègements de sa dette vis-à-vis des créanciers extérieurs après le passage auprès des clubs de Paris et Londres en mars 2010⁴⁶. La dette publique rapportée au PIB est passée de 199% (2004), à 112,7% (2007) puis à 77% (2008), avant d'arriver à 19,9% (2010) du fait de l'atteinte du point d'achèvement de l'IPPTE et de tous les allègements et annulations obtenus.

L'amélioration des perspectives économiques sur la fin de la période en revue

L'économie congolaise est peu compétitive malgré l'immense potentialité du pays et les quelques efforts accomplis par le gouvernement pour attirer les investissements privés dans des secteurs autres que pétroliers n'ont toujours pas donné les résultats escomptés. L'environnement des affaires, marqué par l'étatisation poussée de l'économie héritée de la période socialo-étatiste et la destruction de l'appareil productif suite aux conflits, reste peu attractif. Un nouveau Plan d'Action sur le Climat des Affaires vient d'être cependant adopté, en plus de la création d'une plateforme unique pour le secteur privé et d'un Haut Conseil pour le dialogue entre Etat et secteur privé. Il est impératif que la RC parvienne à diversifier son économie.

⁴⁵ Ces données ne sont pas disponibles pour l'année 2000.

⁴⁶ À l'atteinte du point d'achèvement, la RC remplira également les conditions pour bénéficier d'un allègement additionnel de la dette au titre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM).

La RC est classé 177^{ème} sur 183 pays dans le dernier rapport Banque Mondiale de « Doing Business ». Bien que tous les instruments de mesure dans cette enquête ne soient pas directement liés à la qualité de la gouvernance, la performance de la RC souligne la nécessité de réguler le climat des affaires et d'exécuter des réformes politiques qui auront un impact direct sur la macroéconomie.

Des efforts ont été faits en matière de transparence dans le secteur pétrolier et de lutte contre la corruption⁴⁷, mais de nombreuses faiblesses demeurent. Des mécanismes inadéquats de gouvernance et le manque de transparence dans les aspects-clés de la gestion du secteur public, y compris la gestion des investissements publics, la passation des marchés publics, la gestion des ressources naturelles (GRN) et la gestion du secteur social, ainsi qu'un niveau élevé d'allégation de corruption, sont généralement considérés comme étant les obstacles majeurs au développement du pays⁴⁸. La RC se classe 154^{ème} sur 178 dans le classement CPI en 2010 de Transparency International, avec une note de 2.1/10 indiquant un niveau de corruption qualifiée de "rampante".

Les perspectives économiques et financières à moyen terme de la RC se sont radicalement améliorées avec l'augmentation récente de la production et des prix du pétrole, ainsi que l'atteinte du point de décision de l'Initiative PPTE. Bien que l'augmentation brusque des ressources nettes puisse exacerber certains problèmes structurels à long terme, tel que le manque de diversification économique, elle représente aussi une opportunité unique pour le gouvernement de réduire la pauvreté profonde et répandue dans le pays, qui n'a pas diminué sensiblement au cours des dernières années, si ces ressources sont judicieusement utilisées. Les fenêtres d'opportunités pour améliorer le dialogue politique restent par ailleurs difficiles à jauger. L'hypothèse vraisemblable⁴⁹ d'une réduction progressive des recettes pétrolières à partir de 2011 pourrait offrir une telle opportunité.

Un accès difficile aux marchés régionaux

Si l'intégration au sein de la Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale (CEMAC)⁵⁰ est très avancée dans le domaine de coordination des politiques macroéconomiques, les tentatives d'intégration commerciale ont montré peu de progrès. Moins de 1% des exportations (hors pétrole) de la RC est destiné aux cinq autres pays membres de la CEMAC qui représentent environ 3,5% du total des importations du pays. La faiblesse des infrastructures de communication, les difficultés de mise en application des accords commerciaux sous-régionaux, le climat des affaires et les multiples conflits armés expliquent cette faible intégration.

⁴⁷ Les comités nationaux, incluant les membres de la société civile, ont été mis en place en septembre 2007 dans le cadre de l'Extractive Industry Transparency Initiative (EITI) et un plan d'actions pour la mise en œuvre de cette initiative en RC a été élaboré. La RC a réintégré le processus de Kimberley pour la certification de diamant en octobre 2007. Pour rendre effectif le combat contre le fléau de la fraude et la corruption le Gouvernement a mis en place la Commission nationale de lutte contre la corruption, la concussion et la fraude (CNCCF) en septembre 2005, et a adopté en juin 2007 la Loi établissant l'Observatoire sur la corruption. Toutefois, ces institutions se "cherchent" encore et n'ont pas les moyens de leur politique. En termes de participation, le principe de la déconcentration et la décentralisation est retenu par la constitution, mais le transfert des ressources nécessaires aux collectivités demeure faible. Les réformes juridiques et judiciaires restent confrontées au caractère inachevé des textes et aux faiblesses des capacités institutionnelles du système judiciaire.

⁴⁸ La situation en RC est défavorable par rapport à la moyenne régionale pour les six indicateurs mondiaux de la gouvernance. « Pour les indicateurs Etat de droit et l'efficacité du Gouvernement, le Congo se classe dans le 10e centile de tous les pays considérés dans l'échantillon; et se classe dans le 25e centile pour la stabilité politique, la qualité de la réglementation et la lutte anticorruption » (www.worldbank.org/governance.)

⁴⁹ Banque Mondiale, Stratégie de partenariat-pays pour la République du Congo - Exercice 2010-2012, 13 mai 2009.

⁵⁰ Les pays membres de la CEMAC sont : Cameroun, République du Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, République centrafricaine, Tchad.

5.2 Données complémentaires sur le contexte social ⁵¹

Des conditions socio-économiques difficiles pour un pays à revenu intermédiaire

En raison de l'augmentation des revenus liée à l'explosion des prix du pétrole, la RC est actuellement classifiée comme pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure⁵²). Pourtant, et en dépit de l'augmentation des revenus pétroliers, les conditions de vie et les opportunités économiques de la plupart des habitants du pays se sont très peu améliorées.

Avec un Indice de Développement Humain (IDH) de 0,489 en 2010 la RC est classée à la 126^{ème} place sur 169 pays, soit peu éloignée des pays considérés comme possédant un développement humain faible. La RC ne fait d'ailleurs pas partie de la catégorie des Pays les Moins Avancés (PMA). Selon les résultats de l'Enquête Congolaise auprès des Ménages (ECOM)⁵³ réalisée en 2005, 50,7% de Congolais vivent avec moins de 0,83 euros par jour. Les zones les plus affectées sont, par ordre décroissant, le milieu semi urbain (67,4%), le milieu rural (64,8%) et les communes autres que Brazzaville et Pointe- Noire (58,4%). En termes d'intensité de la pauvreté, ce sont encore le milieu semi urbain (29%), le milieu rural (26%) et les autres localités (24%) qui arrivent en tête. Les résultats d'une nouvelle ECOM 2010 ont du être publiés fin 2010 (information à confirmer). Ils devraient sans doute montrer peu ou pas d'évolution en ce qui concerne le taux de pauvreté.

Par ailleurs, la longue décennie de crise socio-politique et de conflits armés a eu pour conséquences l'aggravation des phénomènes sociaux (les enfants des rues, les filles-mères) et l'apparition d'enfants traumatisés par la guerre.

Taux d'alphabétisation

Toujours, selon les données de l'ECOM, le taux d'alphabétisation des adultes est de 80,4% (2005); il s'agit d'une performance remarquable pour un pays situé en Afrique subsaharienne où ce taux se situe généralement au-dessous de 50%. Cette enquête révèle un taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans de 75% chez les hommes et 66,6% chez les femmes. La BM (extrapolation 2009) relève un taux de 72% pour l'achèvement du cycle complet d'enseignement primaire avec une dépense des fonds publics estimée seulement à 3% par élève. L'égalité entre les genres est estimée à 90% dans le domaine de l'éducation. Cependant, au-delà du secondaire 1^{er} cycle, les femmes ne sont que faiblement représentées puisque la proportion de celles ayant atteint le secondaire 2^{ème} cycle n'est que de 7% et que seulement 2% de la population féminine a atteint un niveau supérieur.

Santé

On note aussi la grande faiblesse des services de santé, d'assainissement et ceux relatifs à l'éducation de base. La dégradation de ces services se traduit par la recrudescence des maladies endémiques.

Selon le rapport sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (2010), les progrès en matière de réduction de la mortalité infantile (objectif 4) sont quasiment inexistantes : « La

⁵¹ Il y a peu de statistiques récentes disponibles en RC. Les données statistiques ressortent essentiellement de l'enquête sur la consommation des ménages qui a été réalisée en 2005 dans le cadre de l'élaboration du DSRP final. Les dernières données à jour sont donc de 2005. Des extrapolations ont été faites par la Banque Mondiale pour la période suivante. D'une manière générale, les lacunes des statistiques sociales et économiques hypothèquent la formulation, le suivi et l'évaluation des politiques sectorielles.

⁵² Le seuil est de 875 dollars.

⁵³ Réalisée entre juin et août 2005, sur financement PNUD et Banque Mondiale.

très faible performance du système de santé, malgré les efforts du gouvernement pour en améliorer l'efficacité, la faible qualité des prestations de services ont annihilé les efforts entrepris⁵⁴. L'enquête démographique et de santé réalisée en 2005⁵⁵ révèle un taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans de 117 pour 1000 qui est extrapolé par la BM à 125 pour 1000 en 2009. Le taux de mortalité infantile est descendu de 87 pour 1000 en 2000 à 75 pour mille en 2005. Les tendances en cours⁵⁶ sur l'OMD 4 ne permettront pas sauf accélération rapide d'atteindre l'objectif en 2015.

De même, le taux de mortalité maternelle (Objectif 5) reste très élevé : 781 pour 1000 en 2005 (EDSC), 740 pour 100 000 naissances en 2009 (BM). La qualité médiocre des prestations de services de santé reproductive couplée au manque de médicaments et de matériel de première nécessité dans les centres de santé explique en partie le niveau très élevé du taux de mortalité maternelle. L'objectif du taux de mortalité maternelle fixé à 390 décès pour 100 000 naissances vivantes⁵⁷ en 2015 ne pourra pas être atteint si la tendance actuelle se poursuit.

Cette situation sociale précaire est aggravée par une prévalence élevée du VIH/SIDA malgré l'importance des investissements consacrés à la lutte contre le SIDA notamment dans les programmes post-conflit. Les infections sexuellement transmissibles (IST), y compris le VIH/SIDA, constituent un problème majeur de santé publique. Malgré une connaissance appréciable de la maladie par la population congolaise (99% d'après l'EDS-C), le VIH/SIDA est l'une des principales causes d'hospitalisation et de décès dans la tranche d'âge de 15-49 ans. Une enquête financée par le Fonds mondial a relevé un taux de 3,5 % de prévalence du VIH/SIDA au Congo en 2009 contre 4,2 % relevé en 2003.

Eau et Assainissement

La BM estime à 71% le taux de population ayant accès à l'eau potable en 2009. Cependant, la Société Nationale de Distribution d'Eau ne dessert en eau potable que 45% de la population urbaine et 12% de la population rurale (Bilan social du Congo 2005). Quant à l'assainissement, il est très précaire notamment à cause de l'absence de services de voirie et de la vétusté des réseaux d'évacuation. L'absence de politique publique est criante.

Le marché de l'emploi

La situation de l'emploi est catastrophique. 65% des individus de 15 ans et plus exercent un emploi en 2008. La majorité des actifs occupés travaillent pour leur compte et ne sont donc pas salariés. Le taux moyen de chômage est officiellement estimé à 21% en 2009⁵⁸ pour l'ensemble du pays. Il affecte plus les femmes que les hommes pour les mêmes pesanteurs socioculturelles que pour l'éducation. Il est important de noter l'hypertrophie de la fonction publique (armée et fonctionnaires).

⁵⁴ Rapport sur les OMD, 2010, p. 19.

⁵⁵ Base de référence pour la situation sanitaire en RC.

⁵⁶ Rapport sur les OMD, 2010.

⁵⁷ Rapport sur les OMD, 2010

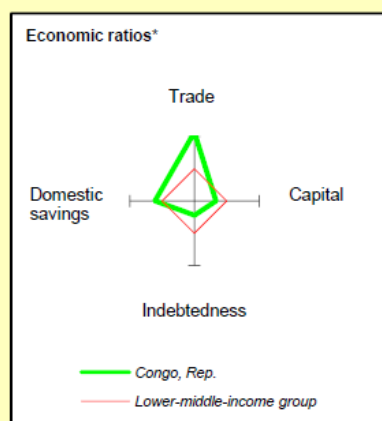
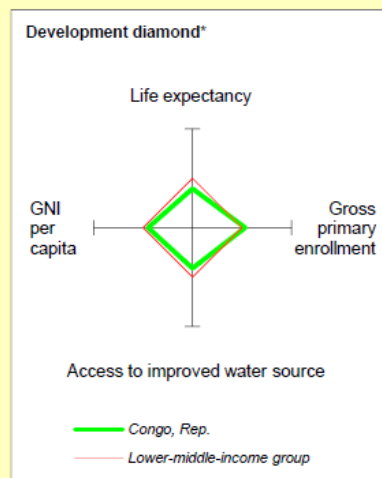
⁵⁸ Rapport Annuel Conjoint 2009, République du Congo et Union Européenne.

5.3 Données chiffrées de la République du Congo (Banque Mondiale)

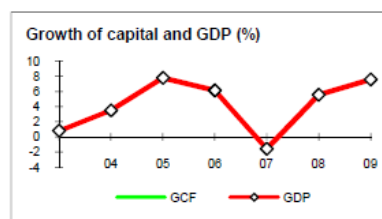
Congo, Rep. at a glance

2/25/11

	Congo, Rep.	Sub-Saharan Africa	Lower-middle-income		
POVERTY and SOCIAL					
2009					
Population, mid-year (millions)	3.7	840	3,811		
GNI per capita (Atlas method, US\$)	2,080	1,126	2,316		
GNI (Atlas method, US\$ billions)	7.7	946	8,825		
Average annual growth, 2003-09					
Population (%)	2.0	2.5	1.2		
Labor force (%)	2.5	2.9	1.5		
Most recent estimate (latest year available, 2003-09)					
Poverty (% of population below national poverty line)	42		
Urban population (% of total population)	62	37	41		
Life expectancy at birth (years)	54	52	68		
Infant mortality (per 1,000 live births)	81	81	43		
Child malnutrition (% of children under 5)	12	25	25		
Access to an improved water source (% of population)	71	60	87		
Literacy (% of population age 15+)	..	62	80		
Gross primary enrollment (% of school-age population)	114	100	107		
Male	118	105	109		
Female	110	95	105		
KEY ECONOMIC RATIOS and LONG-TERM TRENDS					
	1989	1999	2008	2009	
GDP (US\$ billions)	2.4	2.4	11.8	9.6	
Gross capital formation/GDP	14.1	27.8	22.1	24.6	
Exports of goods and services/GDP	48.5	72.3	73.3	71.9	
Gross domestic savings/GDP	27.8	41.0	48.4	45.5	
Gross national savings/GDP	10.2	10.6	23.1	18.2	
Current account balance/GDP	-4.2	-17.1	0.6	-7.7	
Interest payments/GDP	5.9	0.9	0.6	0.8	
Total debt/GDP	176.3	209.0	50.3	52.6	
Total debt service/exports	30.2	1.5	2.1	2.5	
Present value of debt/GDP	13.2	
Present value of debt/exports	19.7	
	1989-99	1999-09	2008	2009	2009-13
<i>(average annual growth)</i>					
GDP	0.8	4.2	5.6	7.6	9.6
GDP per capita	-1.4	1.9	3.7	5.6	..
Exports of goods and services	2.0



	1989	1999	2008	2009
STRUCTURE of the ECONOMY				
<i>(% of GDP)</i>				
Agriculture	12.9	8.4	3.7	4.5
Industry	38.0	61.3	77.3	71.1
Manufacturing	6.9	5.5	3.5	4.5
Services	49.1	30.4	19.0	24.4
Household final consumption expenditure	52.7	44.0	39.6	42.2
General gov't final consumption expenditure	19.5	15.1	12.0	12.2
Imports of goods and services	34.8	59.1	47.0	50.9
	1989-99	1999-09	2008	2009
<i>(average annual growth)</i>				
Agriculture	0.3
Industry	1.9
Manufacturing	-1.8
Services	-0.4
Household final consumption expenditure	-3.0
General gov't final consumption expenditure	-1.3
Gross capital formation	12.2
Imports of goods and services	2.1



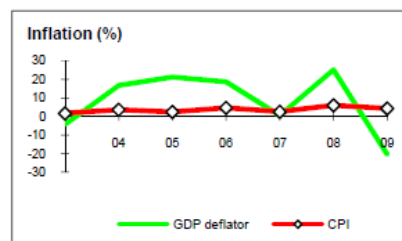
Note: 2009 data are preliminary estimates.

This table was produced from the Development Economics LDB database.

* The diamonds show four key indicators in the country (in bold) compared with its income-group average. If data are missing, the diamond will be incomplete.

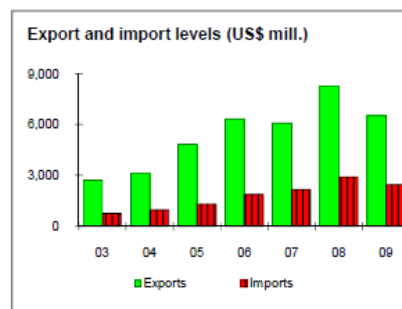
PRICES and GOVERNMENT FINANCE

	1989	1999	2008	2009
Domestic prices (% change)				
Consumer prices	4.1	3.1	6.0	4.3
Implicit GDP deflator	12.7	29.4	25.1	-20.4
Government finance (% of GDP, includes current grants)				
Current revenue	17.6	27.0	47.3	29.5
Current budget balance	-1.3	0.3	32.4	15.6
Overall surplus/deficit	-5.9	-5.8	23.5	4.9



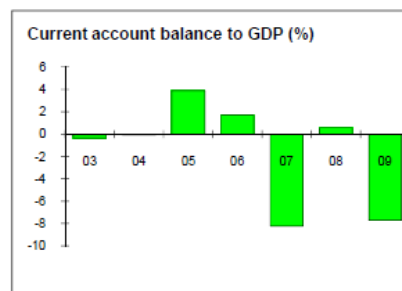
TRADE

	1989	1999	2008	2009
(US\$ millions)				
Total exports (fob)	1,160	1,556	8,292	6,526
Crude oil	868	1,427	7,789	5,703
Wood	124	133	363	303
Manufactures	45	1	117	107
Total imports (cif)	614	523	2,913	2,465
Food	25	21	0	0
Fuel and energy	3	221	0	0
Capital goods	434	-20	0	0
Export price index (2000=100)	17	57	218	159
Import price index (2000=100)	51	90	128	115
Terms of trade (2000=100)	33	63	170	138



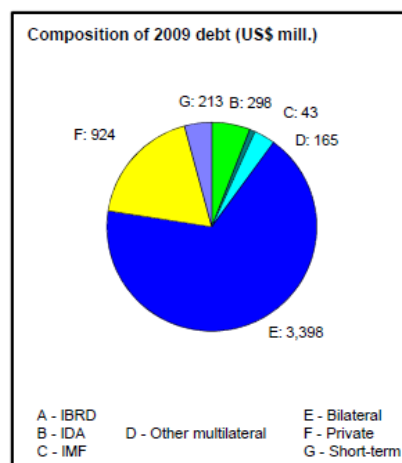
BALANCE of PAYMENTS

	1989	1999	2008	2009
(US\$ millions)				
Exports of goods and services	1,160	1,702	8,683	6,902
Imports of goods and services	838	1,391	5,567	4,888
Resource balance	321	311	3,116	2,013
Net income	-362	-709	-3,061	-2,711
Net current transfers	-59	-20	11	-41
Current account balance	-100	-404	66	-738
Financing items (net)	106	463	1,826	562
Changes in net reserves	-6	-60	-1,893	176
Memo:				
Reserves including gold (US\$ millions)	..	45
Conversion rate (DEC, local/US\$)	319.0	615.7	447.8	472.2



EXTERNAL DEBT and RESOURCE FLOWS

	1989	1999	2008	2009
(US\$ millions)				
Total debt outstanding and disbursed	4,212	4,920	5,931	5,041
IBRD	156	68	0	0
IDA	74	166	299	298
Total debt service	351	26	182	163
IBRD	17	0	0	0
IDA	1	0	4	4
Composition of net resource flows				
Official grants	27	130	469	293
Official creditors	25	2	-71	-79
Private creditors	-48	0	-23	-1
Foreign direct investment (net inflows)	-7	538	2,483	2,083
Portfolio equity (net inflows)	0	0	0	0
World Bank program				
Commitments	0	0	0	0
Disbursements	13	0	3	3
Principal repayments	7	0	2	2
Net flows	6	0	1	1
Interest payments	11	0	2	2
Net transfers	-5	0	-1	-1



Note: This table was produced from the Development Economics LDB database.

2/25/11

5.4 Indicateurs des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et de développement clés

Indicateurs clés	1990	2000	2005	2006	2007	2008	Obj.intermédiaire	Objectifs 2015
1. % de la population disposant de moins d'1\$/jour en PPA	n/a	n/a	26.2	n/a	n/a	n/a		50% 1990
2. Prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants	n/a	n/a	14.4	n/a	n/a	n/a		50% 1990
3. Mortalité des enfants de moins de 5 ans	103	116	123	n/a	125	126	75% (2006)	1/3 1990
4. % de prévalence VIH dans la population âgée de 15-24 ans	n/a	4.6	3.7	n/a	3.5	3.5	2% (2006)	≤
5. % d'accouchements assistés par personnel de santé qualifié	n/a	n/a	86	n/a	n/a	n/a		100%
6. % d'enfants d'1 an vaccinés contre la rougeole	75	34	56	66	67	67		100%
7. Taux net de scolarisation dans le primaire	n/a	80.4	72	77	n/a	57.6		100%
8. Rapport filles/garçons								1:1
- dans l'enseignement primaire,	n/a	47.8	48.1	48.1	48.5	49		
- dans l'enseignement secondaire	n/a	40.2	39.4	40.5	41.9	44.4		
9. Proportion d'écoliers qui terminent l'école primaire	n/a	n/a	67	n/a	72	55.4		
10. % de la population utilisant une source d'eau potable améliorée	n/a	51	58	n/a	n/a	71	75% (2006)	½*(100% - 1990)
11. Lignes fixes et téléphones mobiles pour 1 000 habitants	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	506		
12. Coût officiel de la création d'entreprise	n/a	n/a	172.3	158.1	139.9	150.1		
13. Temps nécessaire pour créer une entreprise	n/a	n/a	37	37	37	37		
14. PIB réel par habitant (en PPA, en USD)	2040	580	1110	n/a	1510	1970		
15. Accès de la population rurale à une route praticable en toutes saisons (<i>indicator used for Congo : roads paved %</i>)	n/a	36	n/a	n/a	n/a	n/a		
16. Taux d'électrification des ménages (<i>indicator used for Congo : electric power consumption kWh per capita</i>)	n/a	2390	2674	n/a	n/a	n/a		
17. Chômage (en % de la force de travail, déf. OIT)	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a		
18. Emploi dans l'agriculture (en % de l'emploi total)	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a		

Sources: Banque Mondiale, OMS, IUT, Doing business, PNUD, MDG Monitor.

5.5 Données complémentaires sur l'Aide Publique au Développement en République du Congo

Un faible montant de l'APD

Après les conflits des années 1990, la RC n'a pas bénéficié d'un soutien important de la part des PTF. Au cours de la période 2000-2005, l'appui des projets extérieurs se chiffrait à 0,6% du PIB (soit 10% des investissements publics en moyenne). L'aide au développement accordée à la RC, en termes de dons, tous PTF confondus, est d'environ 3 % des recettes pétrolières du pays en 2009⁵⁹.

Le passage de l'aide d'urgence à l'aide au développement

La reprise des relations depuis la fin des conflits est marquée par deux phases : tout d'abord la série des interventions visant à répondre aux besoins urgents issus des conflits (2001 à 2006), et la période couvrant 2008-2010 au cours de laquelle les PTF sont plus orientés vers les questions de développement.

Jusqu'en 2001, l'aide internationale en RC a principalement été orientée sur l'urgence puis le post conflit. Le Programme d'action et de relance économique et sociale (PARESO⁶⁰) et le programme intérimaire post conflit (PIPC 2000-2002) élaborés respectivement après les conflits de 1993/94 et de 1997/99 visaient la reprise de la coopération avec les Institutions Financières Internationales (IFI) et ne constituaient pas des plans de développement.

Un retour tardif des principaux PTF

Les principaux PTF de la RC sont la Commission, la BM, l'Agence française de Développement (Afd) et la Banque africaine de développement (BAD). D'autres PTF clés sont le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le Programme Alimentaire Mondial (PAM), le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), l'Organisation pour l'Agriculture et l'Alimentation (FAO), l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Fonds Mondial pour la Lutte contre le SIDA. De nouveaux acteurs tels que le Brésil ou l'Afrique du Sud commencent quelques actions de coopération avec la RC. La Chine est de plus en plus présente dans le pays, notamment dans le secteur des transports.

⁵⁹ Rapport Annuel Conjoint RC/Commission 2009.

⁶⁰ Le Programme d'Action et de Relance Economique et Sociale (PARESO) adopté par le Gouvernement en 1993, correspond à un engagement du pays dans un programme d'ajustement structurel.

Tableau 9: Financements des principaux PTF au cours de la période 1999-2004

Bailleurs de Fonds	Secteurs principaux	Montants indicatifs (M€)	%
Commission	Transports, droits de l'homme, démocratisation, Etat de droit, santé, réhabilitation, environnement (programme régional)	150 ⁶¹	47%
France	Etat de droit, développement social (santé et éducation), secteur public (fonction publique, administration économique et financière), appui au secteur privé, développement rural et sécurité alimentaire, développement urbain, développement culturel	34,3 ⁶²	10%
Banque Mondiale	Gestion macro économique, bonne gouvernance, développement urbain, infrastructures routières, sida	122 ⁶³	38%
PNUD	Réinsertion ex-miliciens, genre et développement, justice et droits de l'homme	11	0,03%
FAO	Sécurité alimentaire		
UNICEF	Education, santé, eau et assainissement		
UNESCO	Education, sida		
OMS	Santé		
BAD	Appui institutionnel, bonne gouvernance	1,8	0,005%

Source : PIN 2002-2007, pp. 17-18.

La BM a financé, principalement dans le cadre de ses stratégies transitoires, cinq projets orientés vers le renforcement des capacités de transparence et de gouvernance, la relance et l'appui aux communautés défavorisées, la lutte contre le VIH/SIDA, l'éducation de base et un programme Démobilisation, Désarmement et Réinsertion (DDR). Le PNUD a appuyé le Gouvernement dans les domaines de la gouvernance, la lutte contre la pauvreté, l'environnement, le VIH/SIDA et la réintégration des jeunes filles. Le FIDA a appuyé la sécurité alimentaire dans le cadre du projet de développement rural zone Nord. Les autres organismes spécialisés des Nations Unies (UNICEF, FNUAP, ONUSIDA OMS) également présent en RC ont assisté le Gouvernement dans leurs domaines respectifs de compétence. La Chine est intervenue dans le secteur des infrastructures, de l'adduction d'eau potable, les réhabilitations (hôpital, stades, Palais du Parlement). Il n'y a pas eu de coopération financière directe entre les Etats-Unis et la RC sur cette même période, mais l'USAID est intervenue indirectement en RC par le canal du Programme CARPE (Central Africa Regional Program for the Environment). La coopération française a financé des actions culturelles et de renforcement des capacités : fonction publique, municipalité, micro-projets, police judiciaire, investissement public etc.

Le tableau ci dessous résume les principaux secteurs de concentration des PTF à savoir la stabilité macroéconomique (52,3%) puis les secteurs sociaux. Il met en évidence que la Commission est le premier PTF au cours de la période 2001-2006.

⁶¹ Distribution : 10,4 (1999) + 4,7 (2000) + 3,5 (engagements primaires à fin 05/01) + 27,4 (reliquats 6^{ème} et 7^{ème} FED) + 41,3 (8^{ème} FED) + 43 (9^{ème} FED) + 20 millions (estimations financements sur autres fonds).

⁶² AfD non compris

⁶³ Dont Crédit d'urgence de reconstruction économique de 42 millions de dollars dont 30 millions pour l'apurement d'arriérés, 7 millions pour des actions d'appui à la bonne gouvernance et à la transparence et 5 millions pour l'appui à la démobilisation et à la réinsertion.

Tableau 10: Niveau indicatif des engagements au titre de l'aide publique de 2001 à 2006 (en MUS\$)

Principaux bailleurs	Agriculture	Gouvernance	Stabilité macro-éco	Social	Infra-structures	DDR	Total	%
BM		7	41	39		17	104	20,5%
FMI			86,4	0			86,4	17%
Commission		6,2	43,3	12,7	65	14,4	141,7	27,9%
PNUD		8,7		12	1,6		11,4	2,3%
BAD		4,8	62,9	23,3			90,9	17,9%
AFD (France)		9,7	34,7	9,2			53,6	10,6%
FIDA	13							2,6%
BADEA				6,4				1,3%
Total	13	36,4	268,3	91,7	66,6	31,4	507,5	100%
en %	2,5%	7,1%	52,8%	18,4%	13,1%	6,1%	100%	

Source: BAD, (DSPAR 2008-2012)

Au cours de cette période, le gouvernement a renforcé les politiques et les institutions, ce qui lui a permis d'atteindre le point de décision de l'Initiative PPTE en mars 2006. Cependant, le processus de l'Initiative PPTE et l'augmentation des revenus pétroliers ont notamment révélé les insuffisances et lenteurs dans les domaines de la gouvernance et de la gestion des dépenses publiques (voir aussi le PEFA 2006). Ainsi, l'augmentation rapide des revenus pétroliers a conduit le gouvernement à mettre davantage l'accent sur l'utilisation de cette manne, ce qui a fragilisé le consensus politique sur l'importance d'une plus grande transparence et d'une meilleure gouvernance. Ce relâchement de la rigueur budgétaire a retardé l'accès au point d'achèvement de l'IPTE d'autant que les faiblesses constatées ont conduit à la suspension du programme Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance (FRPC) en octobre 2006⁶⁴.

Depuis 2008, les relations avec les IFI sont redevenues bonnes et la mise en œuvre du programme de référence (janvier-juin 2008) a été satisfaisante et a permis de conclure un accord au titre de la FRPC et d'atteindre le point d'achèvement de l'Initiative PPTE en janvier 2010. Toutefois, l'atteinte de ce point d'achèvement ne doit pas masquer les défis que pose à la communauté des bailleurs de fonds la situation d'excédent budgétaire que connaît l'Etat congolais depuis quelques années, en raison de la croissance des recettes pétrolières ; ceci d'autant plus que cette tendance devrait se poursuivre à l'avenir.

Pour la période actuelle, les interventions de la BM sont orientées vers les secteurs de la gouvernance, de la santé, l'agriculture et la réduction de la pauvreté en milieu urbain. La Chine appuie la construction d'un barrage hydroélectrique, d'une centrale à gaz, la modernisation de l'aéroport de Brazzaville, le transport routier (tronçon de la RN1 entre Pointe Noire et Dolisie) et l'eau potable à Brazzaville. L'AFD oriente ses interventions vers la protection de l'environnement et de la biodiversité, l'éducation, la formation et la santé. Les interventions de la BAD sont destinées au renforcement de la gestion des finances publiques, à la réinsertion socio-économique.

⁶⁴ En 2006, un exercice de CIFA (Country Integrated Financial Assessment) et un exercice de PEFA (Public Expenditure and Financial accountability Assessment) ont été conduits simultanément et conjointement par la Commission européenne et la Banque mondiale : « Les résultats se sont avérés alarmants ».

La coordination des PTF

Selon le rapport annuel conjoint 2009 RC-Commission : « L'exercice formel de coordination des bailleurs de fonds dans le pays n'a commencé que tardivement en octobre 2007. Jusqu'alors, elle avait essentiellement lieu sur des thématiques particulières telles que la santé ou la gouvernance des finances publiques ». ⁶⁵

En 2008 et 2009, la coordination entre PTF en RC s'est renforcée, à partir de la préparation du Sommet d'Accra, et avec la finalisation de fiches sectorielles, une matrice des bailleurs⁶⁶ et (début 2009) des termes de Référence pour le nouveau Cadre de Concertation des Partenaires techniques et financiers au Congo ainsi que la mise en place de 13 groupes sectoriels.

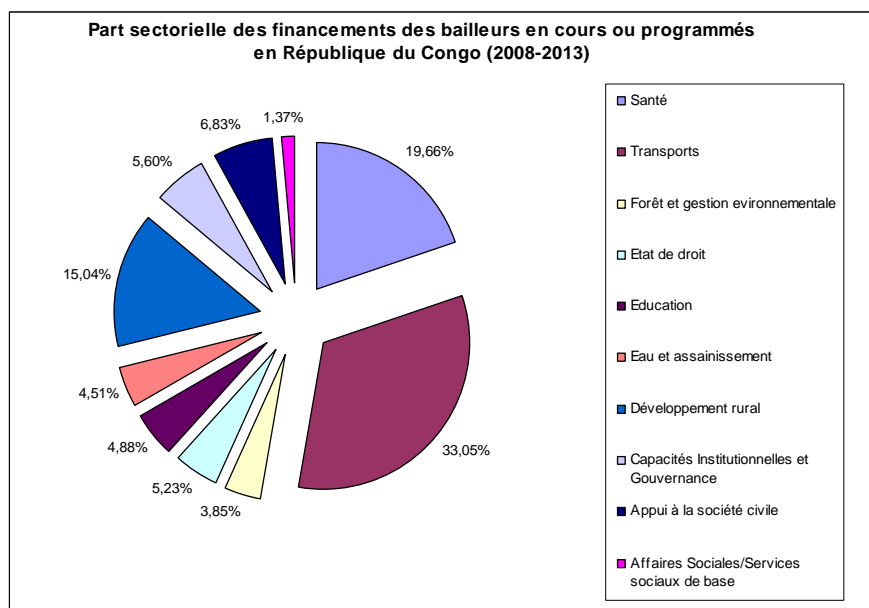
Les trois Etats membres (Italie, France, Belgique) représentés en RC sont régulièrement impliqués et informés de la coopération RC-Commission ainsi que dans les discussions politiques (dialogue politique, démarches, mise à jour du profil gouvernance, etc.). Des réunions de coordinations et échanges d'information avec la France (Ambassade et agence de l'AFD), principal bailleur bilatéral sont de plus en plus régulières. Des rapprochements et projets réalisés en commun se multiplient.

CONTRIBUTIONS EN COURS OU PROGRAMMES DES PARTENAIRES AU DEVELOPPEMENT PAR SECTEUR DE 2008 A 2013 (1,59 US\$ = 1 Euro)

Secteur	Montant Global	U
Santé	119.615.006	\$
Education	29.694.090	\$
Affaires Sociales/Services sociaux de base	8.322.541	\$
Développement rural	91.494.346	\$
Forêt et gestion environnementale	23.408.198	\$
Eau et assainissement	27.439.000	\$
Infrastructures : électricité et transports	201.132.436	\$
Appui à la société civile	41.537.737	\$
Etat de droit	31.837.450	\$
Capacités Institutionnelles et Gouvernance	34.054.835	\$
TOTAL	608.535.640	\$

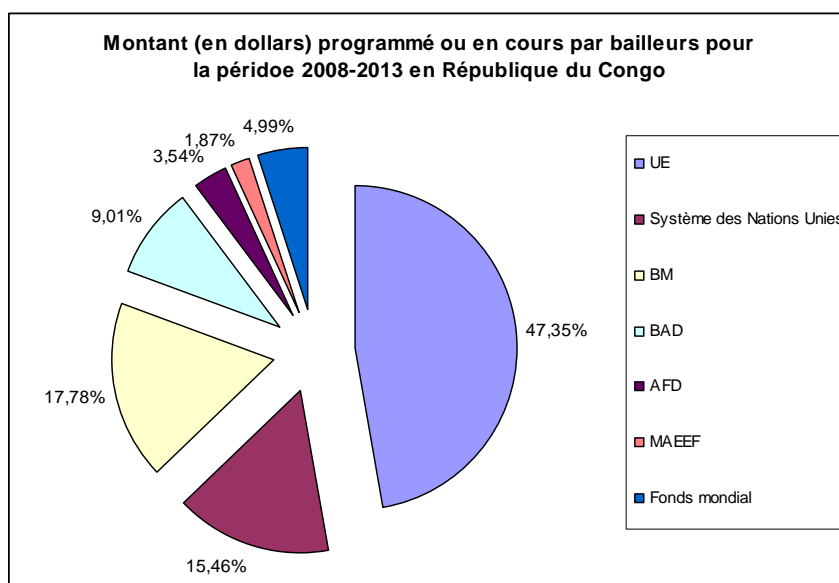
⁶⁵ Rapport annuel conjoint 2009 RC/UE, p. 56.

⁶⁶ Cf. Annexe 3.3.



CONTRIBUTIONS EN COURS OU PROGRAMMES DES PARTENAIRES AU DEVELOPPEMENT PAR PARTENAIRE DE 2008 A 2013 (1,59 US\$= 1 Euro)

Bailleurs	Montant 2008-2013	U
UE	288.151.982	\$
Système des N.U.	94.066.070	\$
BM	108.194.444	\$
BAD	54.829.000	\$
AFD	21.552.862	\$
MAEEF	11.372.107	\$
Fonds mondial	30.369.175	\$
TOTAL	608.535.640	\$



Remarque: Ces chiffres globaux doivent être relativisés. Sont inclus dans ces totaux nombre de projets qui sont encore en instruction. Les montants qui seront finalement alloués pourront être différents des chiffres actuellement annoncés. Il s'agit aussi de contributions dont le décaissement est prévu entre 2008 et 2013. En fonction des délais de mise en œuvre des projets, certains appuis pourront être mis en place dans les délais prévus. Il est également possible que d'autres financements, non encore programmés par certains bailleurs, interviennent avant 2013.

Sources : Rapport Annuel Conjoint RC/Commission 2009, Annexes.

6 METHODOLOGIE DE L’EVALUATION

Cette annexe résume l'ensemble des données méthodologiques de l'évaluation. Elle commence avec un résumé des différentes phases, de la logique d'intervention et des questions d'évaluation utilisées. Elle fournit ensuite une description de la méthodologie employée lors des processus de collecte de données, d'analyse des données et de jugement, puis de leurs limites.

6.1 Phases successives de l'évaluation

L'évaluation s'est déroulée en quatre grandes phases couvrant plusieurs activités :

Durant la **phase de démarrage**, l'équipe d'évaluation a examiné les documents stratégiques de la Commission relatifs à sa coopération en République du Congo et qui ont permis de préciser la logique d'intervention et la formulation de neuf questions d'évaluation validées par le groupe de référence (GR) qui a suivi le processus d'évaluation.

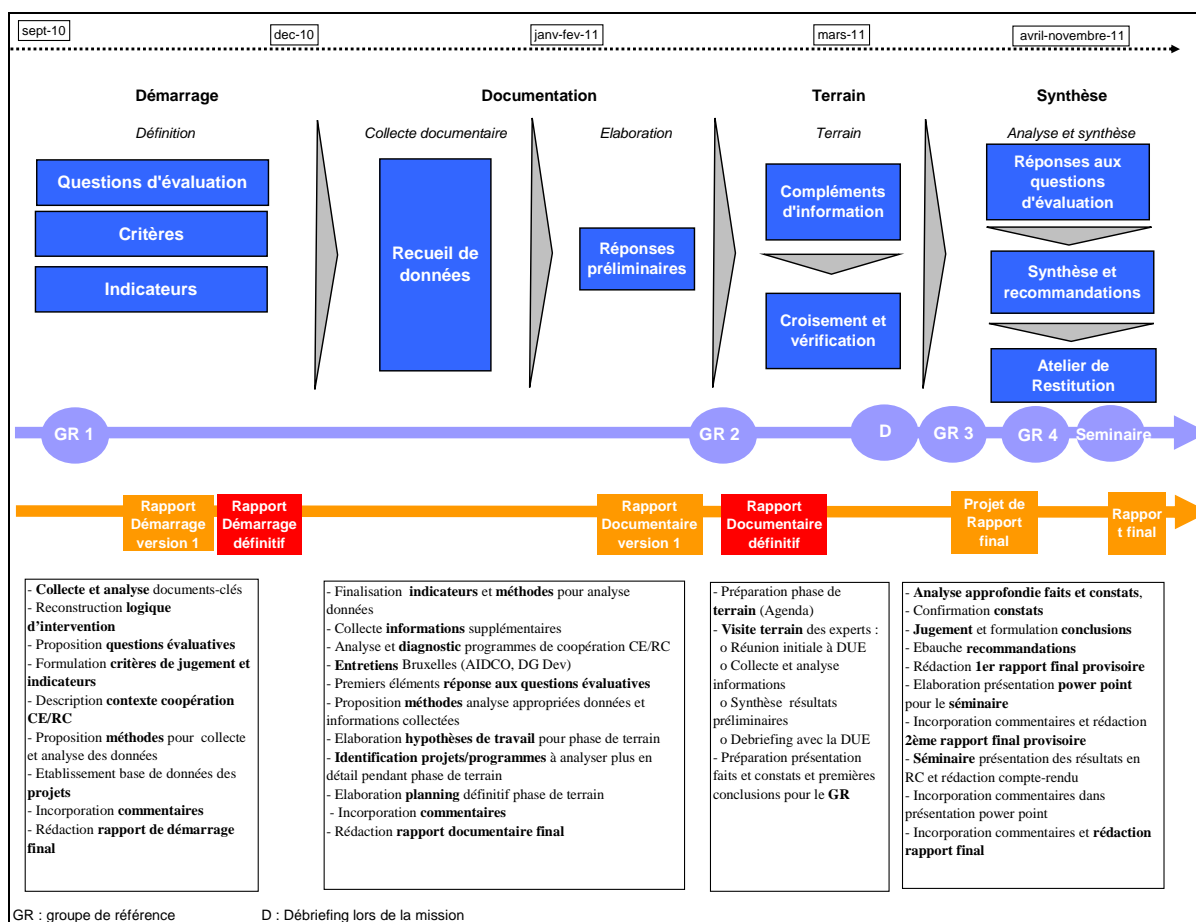
Durant la **phase documentaire**, l'évaluation a consisté à compléter la documentation de la phase de démarrage, à compléter l'inventaire des interventions et à conduire une évaluation provisoire (hypothèses de réponses aux questions d'évaluation) tout en mettant en évidence les éléments de réponses manquant devant faire l'objet d'investigations complémentaires lors de la phase de terrain.

L'objectif de la **mission de terrain** était de rassembler les données nécessaires pour compléter l'information permettant de répondre aux questions d'évaluation et, en particulier, confirmer ou infirmer les hypothèses et conclusions préliminaires formulées au cours de la phase documentaire.

L'objectif de la **phase de synthèse** a été d'analyser les données quantitatives et informations qualitatives obtenues, de les croiser et de vérifier leur fiabilité pour en dériver des constats fondés et des réponses aux questions d'évaluation. Des jugements ou conclusions et leçons globales et conclusions spécifiques relatives à la stratégie pays ont été formulées et, le cas échéant, des recommandations ont été faites pour améliorer des points soulevés par les conclusions. Le rapport final tiendra également compte des commentaires du séminaire de restitution des résultats qui se tiendra à Brazzaville.

Le processus global, présenté dans les TdR de l'étude, est résumé dans l'illustration ci-après. Pour chaque étape, les activités réalisées sont présentées sur le schéma, ainsi que les documents remis, les réunions du groupe de référence et le débriefing de terrain.

Figure 10: Les étapes de l'évaluation



6.2 Du schéma de la logique d'intervention de la Commission européenne aux questions d'évaluation et critères de jugement

Au cours de la phase de démarrage, la documentation de la Commission accessible et pertinente a été examinée, notamment les documents de stratégie de coopération, les Documents de Stratégie Pays (DSP) et Programmes Indicatifs Nationaux (PIN) et régionaux (PIR), les Rapports Annuels Conjointes (RAC) de la période en revue (2000-2009), les « External assistance management report » (EAMR) (2005-2010), les rapports d'évaluation sectorielle ou de programmes disponibles, les revues à mi et fin de parcours, les rapports de « Result-oriented monitoring » (ROM) disponibles.

Cette documentation a permis à l'équipe d'évaluation de préciser la logique d'intervention de la Commission en RC. Un résumé de la logique d'intervention au cours de la période en revue est repris à l'Annexe 4. Le diagramme consolidé de la coopération de la Commission européenne avec la République du Congo 2000-2009 reconstituant cette logique d'intervention permet de mettre en évidence les relations causales entre les politiques et engagements du Gouvernement, les activités prévues (découlant des stratégies), les résultats attendus, les impacts spécifiques, les impacts intermédiaires, pour aboutir in fine à l'impact global recherché, à savoir la réduction de la pauvreté.

Le cœur de l'évaluation consiste en neuf questions d'évaluation qui recouvrent les cinq critères d'évaluation du CAD de l'OCDE (pertinence, efficacité, efficacité, durabilité, impact) et, conformément aux indications des termes de référence, l'équipe y a introduit les questions clés pour la politique communautaire (cohérence, valeur ajoutée

communautaire, 3C) ainsi que les dimensions transversales (1. genre ; 2. minorités ; 3. droits de l’homme ; 4. VIH/SIDA ; 5. Environnement).

La reconstitution de la logique d’intervention a servi de base à la formulation des questions d’évaluation et des critères de jugement. Les questions ont été validées par le groupe de référence qui a piloté l’évaluation et qui a commenté et validé les produits aux différentes étapes. Chaque question évaluative est composée de plusieurs critères de jugement (CJ) mesurés par des indicateurs objectivement vérifiables. La matrice d’évaluation (**Annexe 2**) a permis d’identifier les données associées aux CJ et indicateurs, et de les rechercher lors des phases successives.

Le tableau ci-après fait apparaître la façon dont chacune des questions prend en considération les critères d’évaluation et les questions clés identifiées.

Figure 11: Couverture des critères et thèmes d’évaluation par les questions d’évaluation

	Pertinence	Efficacité	Efficience	Durabilité	Impact	Cohérence	Valeur ajoutée	3 C	Questions transversales
QE 1	X					X			
QE 2		X		X	X			X	1 2 3
QE 3		X		X	X		X	X	
QE 4		X		X	X		X		1 4 5
QE 5		X		X	X	X	X	X	
QE 6		X		X	X			X	1 2 4
QE 7		X		X	X				1 2 4
QE 8		X		X	X				1 3 4
QE 9	X	X	X	X					

Plusieurs questions ont fait l’objet de débats avec le groupe de référence et ont été tranchées lors des deux premières réunions de celui-ci puis confirmées dans le rapport documentaire :

- Une question d’évaluation sur les « 3 C » (cohérence, complémentarité, coordination) avait été proposée par l’équipe d’évaluation. A la demande du groupe de référence et dans la mesure où l’usage d’une question spécifique n’est plus dans la pratique de l’unité d’évaluation, elle a été supprimée et fondue dans les questions sectorielles.
- Le groupe de référence a suggéré de décliner la question sur les transports en deux questions d’évaluation (QE 4 et QE 5) en raison de l’importance des montants dépensés et de la continuité des interventions dans le secteur tout au long de la période évaluée. La dimension « intégration économique régionale » a été fusionnée à la seconde question sur les transports (QE 5).
- Les appuis au développement rural et au secteur sucre ont été intégrés dans la QE 1 (secteurs de concentration), la QE 3 (Protocole sucre), la QE 4 (pistes rurales) et la QE9 (mobilisation de différents instruments dans la perspective de l’amélioration de la sécurité alimentaire).
- Initialement une question d’évaluation traitait de la « bonne gouvernance ». A la demande du groupe de référence, pour lequel la question était mal formulée et considérée comme trop « sensible » dans le contexte spécifique de la RC, elle a été scindée en deux questions d’évaluation : la QE 2 porte sur la dimension post-conflit et

gouvernance démocratique et la QE 8 porte sur le renforcement des Acteurs Non Etatiques et l'analyse des microréalisations (sous l'angle du renforcement de capacités).

- La question portant sur l'efficacité a été déplacée à la fin des questions d'évaluation (QE 9) et, à la demande du groupe de référence, prend en compte la dimension historique et le « mix des instruments ».

Le choix des CJ et des indicateurs associés a fait l'objet de plusieurs séances de réflexion en équipe et avec le groupe de référence, sur la base de propositions initiales présentées par les experts (chaque expert en fonction de ses domaines de compétence). Les CJ et indicateurs devaient être peu nombreux, représentatifs des dimensions que l'on entendait donner aux différentes facettes de la réponse à rechercher, et être suffisamment simples et précis pour qu'il soit possible et réaliste de les appréhender successivement, lors des phases documentaire et de terrain.

6.3 Processus de collecte et d'analyse des données et démarche de jugement appliquée

6.3.1 Méthodes de collecte des données

L'approche méthodologique, conforme à la méthodologie de la Commission, devait permettre de collecter des informations fiables et utiles et de faire des analyses pour arriver à des jugements et à des réponses fondées aux neuf questions d'évaluation.

Une **importante documentation** a été mobilisée lors de la phase de démarrage et complétée lors de la phase documentaire et de terrain (**Annexe 9**). La documentation de la Commission accessible et pertinente a été examinée, notamment les documents de stratégie de coopération, les Documents de Stratégie Pays (DSP) et Programmes Indicatifs Nationaux (PIN) et régionaux (PIR), les Rapports Annuels Conjointes (RAC) de la période en revue (2000-2009), les « External assistance management report » (EAMR) (2005-2010), les rapports d'évaluation sectorielle ou de programmes disponibles, les revues à mi et fin de parcours, les rapports de « Result-oriented monitoring » (ROM) disponibles sur la base de données CRIS. Elle a été complétée par la constitution d'un abondant fonds documentaire sur la République du Congo rassemblant les documents officiels du Gouvernement (stratégies, études sectorielles), les publications des institutions internationales et d'autres PTF sur le pays, de nombreuses études universitaires, des statistiques et une revue de presse sur Internet centrée sur les thèmes prioritaires de l'étude.

Afin de compléter l'information disponible et de discuter des hypothèses d'analyse et d'interprétation, une **série d'entretiens** a été réalisée à Bruxelles avec les personnes ressources/membres du groupe de référence, ainsi qu'avec les responsables de la DG Dev, AIDCO et ECHO entre novembre 2010 et janvier 2011. Ces entretiens ont été complétés par des entretiens téléphoniques auprès d'anciens gestionnaires de projets et programmes et de membres de la société civile. La liste des personnes rencontrées et interviewées figure à l'**Annexe 10**.

La **mission de terrain** s'est déroulée du 11 au 21 avril 2011 (équipe de 6 personnes). Durant la phase de terrain, les experts ont recherché les éléments d'information leur permettant de compléter les réponses provisoires aux questions d'évaluation élaborées lors de la phase documentaire.

La mission de terrain a ainsi permis de :

- Poursuivre l'analyse des documents rassemblés lors de la phase documentaire ;
- Compléter l'analyse documentaire par des documents non disponibles sur CRIS ou sur Internet ;
- Obtenir des informations qualitatives et des points de vue des responsables des programmes nationaux, des personnes ressources, des responsables de la DUE, des bénéficiaires, de coordinateurs nationaux des programmes en cours et de leurs conseillers techniques, d'autres PTF;
- Procéder à la triangulation de différentes méthodes d'investigation.

Des **entretiens individuels ou collectifs**, semi-structurés ont été réalisés. Ils étaient principalement centrés sur l'impact et la durabilité des interventions, ainsi que leur efficacité, les facteurs de succès et les principales recommandations à faire pour l'avenir. Les catégories d'acteurs associés aux entretiens ont été : i) les responsables politiques et institutionnels au sein des ministères et autres administrations, ii) les responsables opérationnels de la DUE ainsi qu'au niveau des projets et programmes, iii) les services partenaires au niveau gouvernemental (ON), iv) les autres parties-prenantes impliquées dans l'APD de la RC (autres PTF, société civile, personnes-ressources), et v) les bénéficiaires finaux. Au total, 209 personnes ont été rencontrées (voir la liste des personnes interviewées en **Annexe 10**). En outre, des compléments d'information et demandes de documents additionnels ont été faits par email auprès des personnes rencontrées, par l'équipe d'évaluation.

Trois focus group ont été organisés par l'équipe d'évaluation⁶⁷ : « Défis de l'entretien routier », « Analyse du processus de développement de l'APV et résultats obtenus », « Renforcement des Acteurs Non Etatiques ». L'objectif de ces focus group était que les participants confrontent leurs idées en débattant de manière plus ou moins ouverte ou cachée et dialoguent les uns avec les autres. Cette méthode d'investigation a permis d'avoir accès aux opinions des différents acteurs, mais aussi à la façon dont elles se façonnent et se légitiment. Un quatrième focus group était prévu par l'équipe d'évaluation (« Défis de la gestion des ressources additionnelles issues de l'IPTE »). Compte tenu de l'absence de plusieurs interlocuteurs clés concernés par le thème, en accord avec la DUE, ce focus group a été finalement annulé.

Compte tenu de la quantité d'information disponible et de l'impossibilité de la traiter de façon exhaustive, l'équipe a choisi de sélectionner un échantillon de programmes et de projets à examiner plus en détail et, si possible, à observer sur le terrain. Au total, **17 projets** ont été examinés, avec des visites de terrain pour 6 d'entre eux. L'échantillon représente 53% du montant de la coopération de la Commission⁶⁸. Cet échantillon devait permettre de rassembler certaines informations pertinentes pour l'évaluation qui ne pouvaient être collectées qu'au niveau des interventions, en particulier pour les aspects de mise en œuvre (efficacité et efficacité) mais aussi de résultats (impact, durabilité). Ces interventions n'avaient toutefois pas vocation à être appréciées individuellement. Elles visaient à étayer le jugement en permettant d'approfondir l'information. Leur intérêt a également été de faciliter la triangulation d'informations par le croisement du point de vue des acteurs sur la base de processus déterminés et de réalisations concrètes. Dans le cas des

⁶⁷ Cf. Les fiches des focus group sont consultables en Annexe 8.

⁶⁸ Ce chiffre n'inclut pas l'analyse des projets régionaux (en particulier dans le secteur de la GRN) étudiés dans le cadre de l'échantillon des projets mais dont les montants des enveloppes nationales n'ont pu être obtenues.

interventions de type institutionnel, il s’est agi de rencontrer les responsables en charge de leur mise en œuvre au sein des institutions concernées ainsi que l’assistance technique lorsque cette dernière a été mobilisée par le projet. La liste des projets examinés en détail est présentée en tableau 11 de la présente annexe.

Tableau 11: Echantillon d'interventions de la Commission européenne pour la mission de terrain

Date décision	Numéro projet	Domaines couverts par les Q.E.	Titre projet	Engagé (M€)	Payé (M€)
2007	9 ACP RPR 159	Post conflit	Projet de consolidation de la réconciliation (PCR) par l'appui aux populations touchées par les conflits (avec une composante pour la prise en charge des femmes victimes de violences sexuelles)	n.d.	n.d.
2007	9 ACP RPR 131	Post conflit	Contribution au Programme National de Désarmement, Démobilisation et Réinsertion des ex-combattants en République du Congo (PNDDR) - Kinshasa	n.d.	n.d.
2008	DCI-FOOD/2007/019-676	Post conflit	Congo : sécurité alimentaire et nutritionnelle – volet distribution	1.500.000	-
2008	10 ACP COB 002	Appui Macro	Appui gouvernance des finances publiques	6 000 000	-
2004	9 ACP COB 008	Transport	Projet d'Appui Institutionnel à l'Entretien Routier	1 990 000	1 744 380
2005	9 ACP COB 009 9 ACP COB 010	Transport Intégration régionale	Reconstruction et surveillance des travaux de la RN1 Brazzaville-Kinkala sur tronçon Ngangalingolo-Gambari	62 700 000	60 348 906
2007	9 ACP COB 022	Transport Intégration régionale	Navigabilité Port de Brazzaville	5 000 000	2 883 270
2007 à 2009	DCI/SUCRE/2009/021-336 DCI/SUCRE/2008/020-35 DCI-SUCRE/2007/019-388	Appui Macro Intégration régionale	Mesures d'accompagnement en faveur des pays signataires du protocole sucre	4.300.000	-
2006 à 2008	DCI-SUCRE/2008/166-202 SUCRE/2006/130	Appui Macro Intégration régionale	Assistance technique en appui à la mise en œuvre de la stratégie nationale sucre en République du Congo	515.134	-
2006	9 ACP COB 18 9 ACP COB 19	GRN	Appui institutionnel au Ministère de l'Economie forestière et de l'environnement pour la valorisation des aires protégées (PAVAP)	2 734 132	1 679 146
1990	7 ACP RPR 410 8 ACP RCE 005	GRN	ECOFAC - Conservation et Utilisation rationnelle de la biodiversité en Afrique Centrale	n.d.	n.d.

Date décision	Numéro projet	Domaines couverts par les Q.E.	Titre projet	Engagé (M€)	Payé (M€)
2006	ENV/2006/110-777	GRN ANE	Capacity building in the Congo Basin and implementation of Independent Monitoring of Forest Law Enforcement and Governance (IM-FLEG)	1 682 794	1 558 895
2003	9 ACP COB 002 9 ACP COB 024 9 ACP COB 025	Santé	Appui au système de santé du Congo (PASCOB)	9 570 000	8 052 139
1993	9 ACP COB 023 7 ACP COB 004	Santé	Soutien mise en œuvre Programme National de Développement Sanitaire (PNDS)	8 227 602	8 226 823
2002	8 ACP COB 008	ANE Post conflit	Appui à l'Etat de droit en République du Congo - Démocratie Etat de droit (PAED) (A.T.)	4 645 000	3 336 047
2004	7 ACP COB 049/50 9 ACP COB 031	ANE	Programme de microréalisation en milieu urbain a Brazzaville (PMRU II)	2 590 074	1 826 745
2008	DCI- NSAPVD/2007/019- 404	ANE	Projet de renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles du Conseil de concertation des ONG de développement (CCOD)	336 358	66 433

Représentativité selon les secteurs de coopération :

Le tableau n°12 présente la répartition de l'échantillon de projets retenus selon les secteurs de coopération. Ces secteurs correspondent à une classification des projets établie à partir des recherches sur CRIS. Ils ne correspondent pas exactement aux domaines couverts par les questions d'évaluation : ainsi les « transports » recouvrent pour une large part les projets de transport et d'intégration économique régionale; la « gouvernance » regroupe les projets en appui à l'Etat de droit, aux ANE et au post-conflit ; les microréalisations sont couvertes par plusieurs questions d'évaluation ; « autres » correspond à une donation globale ONG.

Tableau 12: Représentativité de l'échantillon de terrain par secteurs

Secteur	Portefeuille Engagé - niveau national	Echantillon	%	Commentaires
Appui macro-économique	43 013 094	6 000 000	14%	La faiblesse du pourcentage de l'échantillon dans ce secteur s'explique par le fait que l'appui macroéconomique inclut les remboursements à la BEI (dette), remboursements qui ne peuvent être intégrés dans l'échantillon de projets de terrain à visiter.
Autres	556 030	–	–	
Culture	961 911	–	–	
Développement économique	18 862 211	4 815 134	26%	Les projets relatifs à la filière sucre ont été inclus dans ce secteur.
Gouvernance	13 281 499	4 981 358	37%	Les projets régionaux n'ont pu être comptabilisés ici en l'absence des montants des enveloppes nationales, le montant est donc peu représentatif. Certains projets régionaux ont toutefois été examinés au cours de la mission de terrain
GRN	12 952 874	4 416 926	34%	Les projets régionaux n'ont pu être comptabilisés ici en l'absence des montants des enveloppes nationales, le montant est donc peu représentatif. Certains projets régionaux ont toutefois été examinés au cours de la mission de terrain
Microréalisations	9 981 451	2 590 074	26%	
Santé	25 524 996	17 797 602	70%	
Sécurité alimentaire	1 500 000	1 500 000	100%	
Transport	74 167 346	69 690 000	94%	
Total	200 801 413	107 291 094	53%	

Répartition de l'échantillon selon les instruments de coopération :

Le tableau n°13 ci-dessous présente la répartition de l'échantillon selon les instruments de coopération de la Commission.

Tableau 13 : Répartition de l'échantillon selon les instruments de coopération

Instruments		Nombre de projets	%	Montant engagé	%
FED	7° FED (reliquats)	2	12%	2 590 074	3%
	8° FED (reliquats)	1	6%	4 645 000	4%
	9° FED	8	47%	90 221 734	81%
	10° FED	1	6%	6 000 000	5%
Lignes budgétaires		5	29%	8 334 286	7%
Total		17	100%	111 791 094	100%

La concentration de l'échantillon de terrain sur le 9^{ème} FED (47%) s'explique par le contexte spécifique de la RC au cours de la période évaluée et, en particulier, par le conflit des années 1990. En effet, au cours de cette période, si la DUE n'a pas été fermée, les projets ont été interrompus. Le pourcentage du 9^{ème} FED comprend, par conséquent, les reliquats des FED antérieurs.

Le tableau n°14 ci-dessous récapitule la répartition de l'échantillon selon les domaines couverts par les questions évaluatives. Il est à noter que certaines des interventions retenues correspondent à plusieurs domaines couverts par les questions évaluatives. De ce fait, le total du tableau (24) est supérieur à la taille réelle de l'échantillon (17).

Tableau 14 : Représentativité de l'échantillon de terrain selon les domaines couverts par les questions évaluatives

Domaines couverts par les questions évaluatives	Nombre de projets dans l'échantillon terrain	%
Post-conflit	4	17%
Appui macro-économique	4	17%
Transports	3	12%
Intégration économique régionale	4	17%
Gestion des ressources naturelles	3	12%
Santé publique	2	8%
Acteurs non étatiques	4	17%
Total⁶⁹	24	100%

Des fiches d'évaluation de projet ont été établies pour les projets retenus dans l'échantillon de projets examinés lors de la mission de terrain. Pour obtenir les informations, les experts ont fait appel à un croisement systématique des renseignements qu'ils ont pu obtenir, à partir de la documentation sur ces projets lorsqu'elle était disponible (conventions de financement, rapports d'activité, de monitoring, etc.), d'entretiens avec les responsables sectoriels de la DUE, d'entretiens avec les responsables de ces projets lorsqu'ils étaient encore sur place.

Les autres programmes et projets intégrés couverts par le champ d'évaluation ont également été analysés mais ils n'ont pas fait l'objet de fiches d'évaluation spécifiques. Leurs résultats et conclusions significatifs ont néanmoins été utilisés pour l'évaluation chaque fois que cela s'est avéré utile.

Justification des changements effectués dans l'échantillon :

Transports :

L'équipe d'évaluation a choisi de retirer de l'échantillon le projet « Réhabilitation des pistes rurales suivant la méthode à haute intensité de main d'œuvre » (7 ACP COB 056). En effet, les informations concernant ce projet n'ont pu être recueillies au niveau documentaire comme sur le terrain.

⁶⁹ Comme indiqué précédemment, ce total est supérieur à la taille réelle de l'échantillon du fait de l'appartenance de certains projets à deux domaines.

Appui macro-économique :

Le projet « Facilité de coopération technique (FCT) » a également été retiré de l'échantillon, dans la mesure où il n'est pas spécifique aux appuis macro-économiques et où il donne lieu à de multiples engagements répartis entre les différents domaines de coopération entre la Commission et la RC.

6.3.2 Méthode d'analyse des données

La documentation primaire et secondaire recueillie a été systématiquement analysée en utilisant la grille d'évaluation constituée par la matrice de réponses détaillées aux questions d'évaluation (**Annexe 2**), qui avait été élaborée par l'équipe d'évaluation lors de la phase de démarrage.

De même chaque entretien a été préparé en sélectionnant un sous-ensemble d'indicateurs susceptibles d'être renseignés par les acteurs rencontrés. Les comptes-rendus des entretiens ont été rédigés dans l'optique d'alimentation de cette matrice. Il en va de même pour les informations collectées sur base documentaire. Cette méthode avait deux avantages :

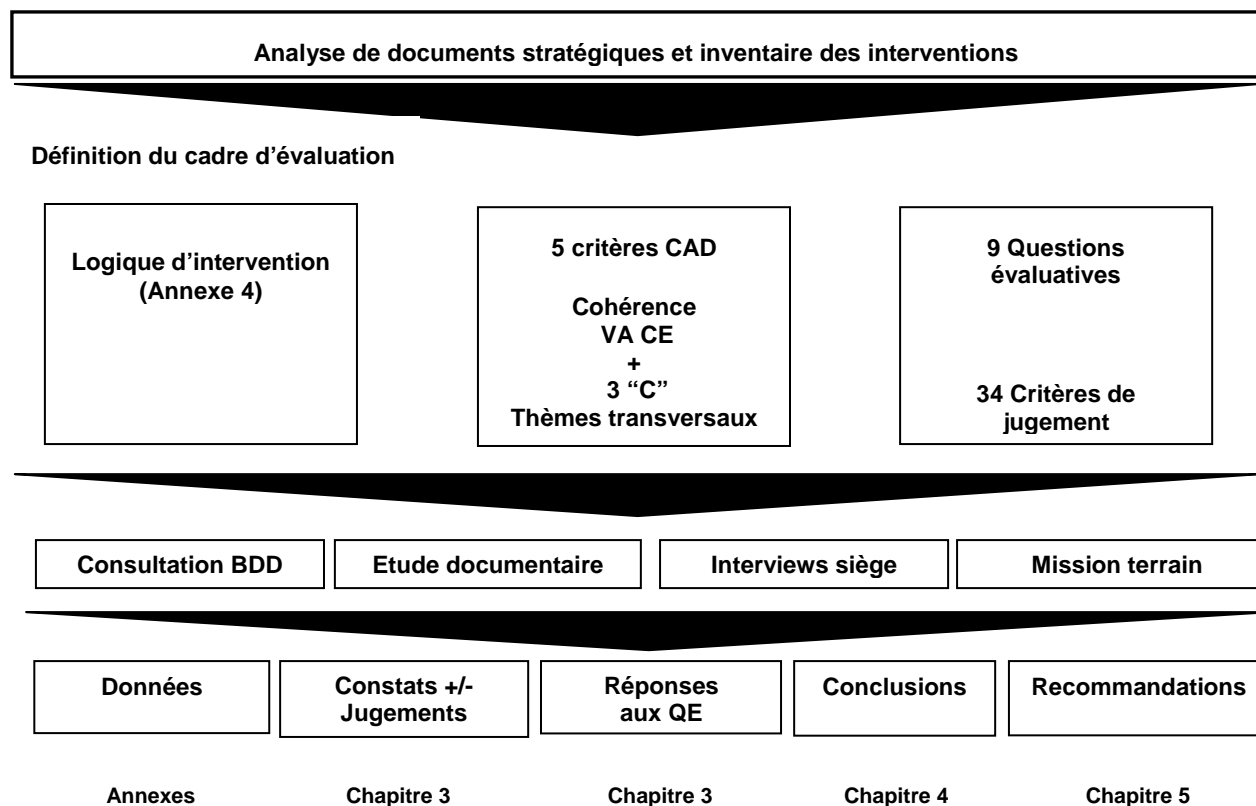
- Organisation de la collecte de données selon une structure commune à l'ensemble de l'équipe d'évaluation et,
- Stockage de l'information sous une forme qui facilite l'analyse, donc la validation/invalidation des CJ.

Les experts ont utilisé les résultats des enquêtes et analyses statistiques auxquelles ils ont pu avoir accès. Toutes les sources statistiques utilisées sont répertoriées en détail dans la matrice d'évaluation. En revanche, les experts n'ont procédé eux-mêmes à aucune enquête statistique spécifique, ils se sont limités à reprendre certaines données disponibles et à faire certains calculs simples à partir de ces données, pour établir des comparaisons dans le temps, dans l'espace, entre catégories de population différentes, etc. Il est à noter que les statistiques économiques et sociales de base sont, en RC, relativement peu nombreuses et de qualité considérée en général comme médiocre.

Les entretiens ont été très utiles pour approfondir l'analyse de l'efficacité et l'impact des programmes mis en œuvre. Les experts ont procédé au croisement des informations des rapports écrits avec les statistiques et les informations qualitatives orales, avec pour but de valider les analyses formulées, en terme d'efficacité, d'impact, d'efficience, de viabilité et de complémentarité. Il était important de croiser les informations qualitatives de sources différentes et des données quantitatives afin de valider les analyses.

6.3.3 Démarche de jugement

Figure 12: Synthèse de l'approche d'évaluation



Dans le cas de données mesurables, les données ont été synthétisées sous forme de tableaux statistiques rendant compte de l'évolution des indicateurs durant la période où elles s'avèrent disponibles. Pour les données ayant un caractère plus qualitatif, les évaluateurs ont cherché à établir un faisceau d'éléments permettant la validation/invalidation des CJ auxquels elles se rapportent, et de préciser la portée et les limites de leur interprétation. La démarche de jugement appliquée est une synthèse prenant en considération :

- Les informations recueillies sur le contenu et la valeur des indicateurs associés à chacun des CJ, tels que définis lors de la phase de démarrage du projet, et revus ou précisés (pour une minorité d'entre eux) soit lors de la phase documentaire, soit lors de la phase de terrain ;
- La recherche de cohérence entre les jugements associés à une même QE et entre tous les jugements émis ;
- La recherche de simplicité et de clarté dans la formulation des jugements ;
- Le souci de présenter des jugements à partir desquels il soit possible de répondre de façon précise et exhaustive aux questions d'évaluation ;
- La visualisation des jugements de façon quantifiée, sur une échelle de très faible à très bien (cf. réponses aux questions au chapitre 3 du volume principal) ;
- Les observations du groupe de référence.

6.4 Limites du processus de collecte et analyse des données et des jugements

Malgré la recherche d'un équilibre entre les phases successives et de l'optimisation du temps alloué, l'exercice d'évaluation a ses limites qui tiennent principalement :

- Aux lourdeurs du processus de mobilisation de la documentation en particulier, problèmes avec la base de données CRIS, disponibilité de rapports ROM et non existence de rapports d'évaluation finale ;
- Au déséquilibre dans la construction méthodologique qui privilégie le travail documentaire par rapport à l'investigation directe sur place et qui n'a, par conséquent, pas permis à la mission de terrain de se rendre dans l'ensemble des zones géographiques couvertes par les interventions de la coopération de la Commission en RC (cf. dans le secteur de la GRN, il aurait pu être intéressant pour l'expert de se rendre au PNOK situé dans la région de la Cuvette par exemple) ;
- Aux limites de la mémoire institutionnelle ou de la disponibilité de certaines informations ou interlocuteurs clés. Les informations en début de période sont généralement plus parcellaires et difficiles à obtenir. Les témoins ne sont plus en place ou ont changé de position. A cela, il convient d'ajouter la tendance naturelle des interlocuteurs à relater la coopération des années les plus récentes ou proches de leurs préoccupations actuelles.
- A la faiblesse des statistiques disponibles, qui hypothèque l'analyse des effets et impacts de la coopération Commission – RC.

Malgré ces difficultés, par des recoupements systématiques des éléments accumulés sur un même thème, les évaluateurs sont parvenus à énoncer des jugements qui, espèrent-t-ils, reflètent assez correctement la réalité de la coopération entre la Commission et la RC.

Enfin, l'équipe d'évaluation a bénéficié des conseils et d'un appui très important de la DUE, dès la phase documentaire puis dans l'organisation de la mission de terrain et dans la construction du calendrier des rendez-vous des experts de l'équipe d'évaluation.

6.5 Aperçu global des questions d'évaluation, critères de jugement et indicateurs utilisés et des méthodes employées

6.5.1 Stratégie

QE 1 – Dans quelle mesure les stratégies programmées par la Commission correspondent-elles, d'une part, aux priorités du Gouvernement de la République du Congo et, d'autre part, aux attentes des bénéficiaires ?
CJ 1.1 – Les stratégies établies prennent en compte le faible poids relatif de l'APD en général, et de l'aide de la Commission en particulier, dans les agrégats macro-économiques du pays.
1.1.1 – Evolution des secteurs de concentration de la coopération Commission – RC 1.1.2 – Réussites et difficultés de la coopération Commission – RC en matière de dialogue politique 1.1.3 – Evolution du poids respectif de l'aide d'urgence et de l'aide au développement
CJ 1.2 – Les stratégies de coopération Commission - RC reflètent les priorités exprimées par le Gouvernement dans ses différents documents de politique publique.
1.2.1 – Existence de références aux objectifs et stratégies nationaux dans les stratégies de la Commission 1.2.2 – Degré de couverture des priorités identifiées dans le DSRP intérimaire et DSRP final par la coopération Commission – RC
CJ 1.3 – Les stratégies de coopération Commission – RC reflètent les besoins des bénéficiaires.
1.3.1 – Existence d'études sur les besoins des populations 1.3.2 – Existence de démarches participatives auprès des bénéficiaires pour appréhender leurs besoins et définir leurs priorités d'action 1.3.3 – Degré de mobilisation des résultats de ces études et démarches dans le diagnostic préalable aux différentes stratégies 1.3.4 – Existence d'actions spécifiques en faveur des populations les plus pauvres (microréalisations)
CJ 1.4 – Les stratégies de coopération Commission – RC et les secteurs de concentration ont été adaptées en fonction des principales évolutions du contexte durant la période.
1.4.1 – Existence d'événements durant la période ayant influencé la définition des stratégies de coopération 1.4.2 – Existence d'évaluation mi-parcours et de document de redéfinition des stratégies durant la période et prenant en compte les conséquences des événements survenus 1.4.3 – Evolution de la complémentarité entre les actions soutenues par la Commission et celles soutenues par les principaux autres PTF de la RC 1.4.4 – Existence d'identification des secteurs et zones « orphelins » dans les documents stratégiques

	Analyse documents	Analyse statistique	Entretiens personnes ressources	Entretiens bénéficiaires	Focus group	Projets (échantillon)	Fiabilité des bases du jugement	Commentaire (sur spécificité, problèmes)
							XXX – haute XX – avec quelques restrictions mineures X – avec des limites	
CJ 1.1	X		X				XXX	
CJ 1.2	X		X				XXX	
CJ 1.3	X		X				XX	Fortes carences des statistiques nationales
CJ 1.4	X		X				XX	

Catégories de documents :

Documents de stratégie et politique CE	16	Autres études/rapports/doc. CE/DUE	28
Documents de projets :	/	Documents de stratégie et politique Pays :	/
Rapports ROM :	/	Etudes/rapports d'autres Bailleurs :	3
Rapports d'évaluation :	/		

Bases de données/statistiques utilisées : FMI ; Banque Mondiale ; PNUD ; UNICEF.

Nombre total de personnes rencontrées (toutes phases) : 31

Nombre de focus groups et de participants : /

Nombre d'études de cas de projets : /

Limites dans la crédibilité / fiabilité des données constatées et conséquences pour la force des jugements :

- Absence (ou quasi absence) d'interlocuteurs ayant été les acteurs de la coopération Commission – RC durant les premières années de la période évaluée.
- Manque de documents permettant de renseigner avec précision les premières années de la période évaluée.
- Difficulté à disposer de sources directes sur le dialogue politique entre la Commission et les autorités de la RC.

Changement dans les jugements et conclusions préliminaires après la phase de terrain : Aucun changement significatif.

6.5.2 Gouvernance démocratique et Post-conflit

QE 2. Dans quelle mesure les stratégies mises en œuvre par la Commission en faveur de la prévention des conflits, de la bonne gouvernance et de la consolidation de la paix ont-elles accompagné la sortie de crise du pays et amélioré la gouvernance démocratique ?
CJ 2.1. Les stratégies de coopération Commission-RC ont contribué à consolider la paix et prévenir les conflits
2.1.1. Nombre et nature des réalisations (prévention des conflits, stabilisation, LRRD)
2.1.2. Changements en termes de sécurité réelle et perçue
CJ 2.2. Les stratégies de coopération Commission – RC ont contribué au développement d'institutions démocratiques légitimes et stables
2.2.1. Consolidation des institutions politiques et des processus participatifs
2.2.2. Existence et effectivité de nouvelles dispositions constitutionnelles établissant des structures de partage du pouvoir
C.J. 2.3. Les stratégies de coopération Commission – RC ont contribué au rétablissement des institutions judiciaires
2.3.1. Amélioration des capacités des institutions publiques judiciaires
2.3.2. Evolution de la corruption
2.3.3. Evolution des droits de l'homme
CJ 2.4. Les stratégies de coopération Commission – RC répondent aux besoins du processus post conflit
Indicateurs
2.4.1. Existence d'une stratégie communautaire globale de prévention des conflits, de stabilisation et de transition vers le développement
2.4.2. Existence de projets/programmes spécifiquement liés ou adaptés à une approche prévention du conflit ou LRRD (Linking Relief, Rehabilitation and Development).

	Analyse documents	Analyse statistique	Entretiens personnes ressources	Entretiens bénéficiaires	Focus group	Projets (échantillon)	Fiabilité des bases du jugement XXX – haute XX – avec quelques restrictions mineures X – avec des limites	Commentaire (sur spécificité, problèmes)
CJ 2.1.	x	x	x	x		x	XX	Difficulté d'évaluer la quantité d'armes non récoltées.
CJ 2.2.	x		x		x		XX	Absence d'interlocuteur et d'évaluation externe du PAED.
CJ 2.3	x		x	x	x	x	XX	Absence de programme et de données sur la lutte contre la corruption.
CJ 2.4	x		x	x		x	XXX	Disponibilité de sources et d'interlocuteurs.

Catégories de documents :

Documents de stratégie et politique CE	8	Autres études/rapports/doc. CE/DUE	2
Documents de projets :	12	Documents de stratégie et politique Pays :	/
Rapports ROM :	10	Etudes/rapports d'autres Bailleurs :	31
Rapports d'évaluation :	3		

Bases de données/statistiques utilisées : Annuaire Statistique du Congo (2007)

Nombre total de personnes rencontrées (toutes phases) : 41

Nombre de focus groups et de participants : /

Nombre d'études de cas de projets : 3

Limites dans la crédibilité / fiabilité des données constatées et conséquences pour la force des jugements : Les données sont globalement fiables. Toutefois, l'absence d'évaluation externe ou d'interlocuteur pendant la mission de terrain réduit la possibilité d'équilibre dans le cas du PAED.

Changement dans les jugements et conclusions préliminaires après la phase de terrain : Dans l'ensemble les jugements et conclusions préliminaires du rapport documentaire ont été confirmés après la phase de terrain. Des nuances ou des précisions ont été apportées après les témoignages des acteurs ou la visite de terrain.

6.5.3 Appui Macro économique

QE 3 – Dans quelle mesure les interventions de la Commission en matière d’appui macro-économique ont-elles contribué à stabiliser l’environnement macro-économique du pays ?
CJ 3.1 – Les interventions de la Commission en matière d’appui macro-économique ont contribué à l’amélioration de la stabilité macro-économique.
3.1.1 – Progrès vers le point d’achèvement de l’Initiative PPTE 3.1.2 – Evolution des Indicateurs de performance macro-économique
CJ 3.2 – Les interventions de la Commission en matière d’appui macro-économique ont contribué à l’amélioration de la gestion des finances publiques.
3.2.1 – Evolution des indicateurs de transparence (amélioration des modalités de contrôle du processus budgétaire), évolution vers un budget sain et équilibré essentiel à la relance de l’économie (définition d’un cadre de dépenses à moyen terme, une prise en charge suffisante des politiques sectorielles, matrice des indicateurs PEFA) 3.2.2 – Degré de respect des engagements pris par le Gouvernement vis-à-vis de la Commission et de la communauté des PTF 3.2.3 – Existence de mécanismes de suivi et d’évaluation dans les FP
CJ 3.3 – Les interventions de la Commission en matière d’appui macro-économique ont contribué à la formulation de politiques économiques et commerciales adaptées aux enjeux du pays.
3.3.1 – Progrès effectués par la RC dans la formulation des politiques et la mise en œuvre des recommandations notamment en matière de modernisation de la justice commerciale 3.3.2 – Documents stratégiques et textes réglementaires produits 3.3.3 – Assainissement du climat des affaires

	Analyse documents	Analyse statistique	Entretiens personnes ressources	Entretiens bénéficiaires	Focus group	Projets (échantillon)	Fiabilité des bases du jugement XXX – haute XX – avec quelques restrictions mineures X – avec des limites	Commentaire (sur spécificité, problèmes)
CJ 3.1	X	X	X	X			XX	Problème d’attribution
CJ 3.2	X		X	X		X	XX	Les appuis (projets) dans le domaine ont débuté en fin de période évaluée
CJ 3.3	X		X	X		X	XX	Les appuis (projets) dans le domaine ont débuté en fin de période évaluée

Catégories de documents :

Documents de stratégie et politique CE	1	Autres études/rapports/doc. CE/DUE	4
Documents de projets :	6	Documents de stratégie et politique Pays :	6
Rapports ROM :	0	Etudes/rapports d’autres Bailleurs :	10
Rapports d’évaluation :	0		

Bases de données/statistiques utilisées : FMI, Banque Mondiale, OMC, ...

Nombre total de personnes rencontrées (toutes phases) : 14

Nombre de focus groups et de participants : 0 (focus group initialement prévu, mais annulé en raison de l'absence de plusieurs interlocuteurs clés)

Nombre d'études de cas de projets : 3

Limites dans la crédibilité / fiabilité des données constatées et conséquences pour la force des jugements :

- Difficulté à identifier les effets spécifiques des appuis de la Commission dans l'évolution des performances macro-économiques de la RC, en raison du faible poids de l'APD globale dans les équilibres macro-économiques du pays.
- Dans le domaine de la gouvernance des finances publiques et dans celui des politiques commerciales, les interventions significatives de la Commission se situent après le point d'achèvement de l'initiative PPTE (janvier 2010), donc au-delà de la période évaluée.

Changement dans les jugements et conclusions préliminaires après la phase de terrain :

- Le projet « facilité de coopération technique » n'a finalement pas été pris en compte dans l'échantillon de terrain, dans la mesure où il s'agit d'un outil permettant d'intervenir, avec des montants relativement limités, sur tous les volets de la coopération Commission – RC. Cette modification n'a pas entraîné de changements significatifs dans les jugements et conclusions préliminaires.
- La phase de terrain a permis d'appréhender avec plus de précision l'évolution des appuis de la Commission dans ce secteur.

6.5.4 Transports

QE 4 – Dans quelle mesure les interventions de la Commission ont-elles contribué à mettre en place durablement un système plus performant de gestion du réseau routier ?
CJ 4.1 – Les interventions de la Commission ont contribué à élaborer et à mettre en œuvre un cadre de politique sectorielle adapté au contexte
4.1.1. Degré de cohérence de la politique sectorielle avec le contexte 4.1.2. Degré d'appropriation du cadre de politique sectorielle porté par la Commission par les différentes parties prenantes (public/privé, national/régional/local) 4.1.3. Degré d'amélioration de la capacité de la Direction Générale des Travaux Publics et du Fonds routier à planifier et à programmer rationnellement la gestion du secteur 4.1.4. Part des ressources du fonds routier collectées directement auprès des usagers
CJ 4.2 – Les interventions de la Commission ont contribué à établir un cadre de financement de l'entretien routier qui répond durablement aux besoins du réseau prioritaire
4.2.1. Existence d'un Cadre des dépenses à Moyen Terme sectoriel (ou équivalent) et respect des calendriers de passations de marchés et de dépenses 4.2.2. Existence et degré de mise à jour des bases de données routières 4.2.3. Degré de respect des processus de hiérarchisation des travaux neufs et de priorisation des travaux d'entretien 4.2.4. Pourcentage des besoins d'entretien routier couverts par le Fonds routier et par l'Etat

CJ 4.3 – Les interventions de la Commission ont contribué à améliorer les capacités de gestion du réseau routier et des services de transport

- 4.3.1. Existence et degré d'utilisation de manuels et de guides de procédures pour l'étude des projets, la passation des marchés et la gestion contractuelle
- 4.3.2. Pourcentage de contrats d'entretien sur le réseau prioritaire réalisés par des PME locales
- 4.3.3. Degré de mise à niveau et d'application de la réglementation de la circulation et des transports, particulièrement en matière de charge à l'essieu et de sécurité routière

CJ 4.4 – Le Plan National des Transports a mobilisé les contributions des PTF et des mécanismes durables sont en place à différents niveaux pour appliquer la Déclaration de Paris

- 4.4.1. Nombre de PTF mobilisés par la table ronde sur le Plan National des Transports et volume des contributions financières
- 4.4.2. Existence d'une institution partagée entre les PTF et le gouvernement, chargée de la coordination dans le secteur
- 4.4.3. Degré de progression vers une approche harmonisée et alignée telle que définie par la Déclaration de Paris
- 4.4.4. Absence de duplications entre PTF ou d'aspects délaissés

CJ 4.5 – La Commission a pris en compte systématiquement les dimensions transversales (environnement, genre, VIH-SIDA) dans ses projets transport

- 4.5.1. Les dimensions transversales ont été identifiées et prises en compte dans la formulation des projets et leur mise en œuvre
- 4.5.2. Volume financier lié aux dimensions transversales
- 4.5.3. Degré d'appropriation des dimensions transversales par les services du Ministère de l'Équipement et des Travaux Publics.

	Analyse documents	Analyse statistique	Entretiens personnes ressources	Entretiens bénéficiaires	Focus group	Projets (échantillon)	Fiabilité des bases du jugement XXX – haute XX – avec quelques restrictions mineures X – avec des limites	Commentaire (sur spécificité, problèmes)
CJ 4.1	X		X	X	X	X	XXX	
CJ 4.2	X	X	X	X	X		XXX	
CJ 4.3	X		X	X		X	XXX	
CJ 4.4	X		X	X			XXX	
CJ 4.5	X		X				XX	

CJ 5.4 – Les objectifs de la coopération Commission – RC sont en synergie avec les objectifs de la Commission au niveau régional.

5.4.1. Existence d'une stratégie de recherche de synergies entre les niveaux national et régional
 5.4.2. Existence de références dans les DSP aux différents instruments de la Commission mis en œuvre au niveau régional
 5.4.3. Existence d'actions concrètes afin d'améliorer la coordination des deux niveaux : activités conjointes, outils d'évaluation des effets des programmes régionaux sur la situation de la RC, etc.

	Analyse documents	Analyse statistique	Entretiens personnes ressources	Entretiens bénéficiaires	Focus group	Projets (échantillon)	Fiabilité des bases du jugement XXX – haute XX – avec quelques restrictions mineures X – avec des limites	Commentaire (sur spécificité, problèmes)
CJ 5.1	X	X	X	X		X	XXX	
CJ 5.2	X		X	X		X	XXX	
CJ 5.3								
CJ 5.4								

Catégories de documents :

Documents de stratégie et politique **x** Autres études/rapports/doc. CE/DUE
 CE
 Documents de projets : Documents de stratégie et politique **x**
 Pays :
 Rapports ROM : Etudes/rapports d'autres Bailleurs :
 Rapports d'évaluation :

Bases de données/statistiques utilisées : /

Nombre total de personnes rencontrées (toutes phases) : 30

Nombre de focus groups et de participants : /

Nombre d'études de cas de projets : 3

Limites dans la crédibilité / fiabilité des données constatées et conséquences pour la force des jugements : Le dispositif statistique est à peine embryonnaire ; cet handicap a été compensé par des entretiens sur le terrain avec les opérateurs et les bénéficiaires.

Changement dans les jugements et conclusions préliminaires après la phase de terrain : La base documentaire était à jour et suffisamment complète pour anticiper correctement sur les conclusions. Les visites de terrains ont élargi la base des constats sans en changer la nature.

6.5.6 Gestion des ressources naturelles

QE 6 - Dans quelle mesure les interventions de la Commission dans le secteur environnemental ont-elles contribué à renforcer les capacités de gestion durable des écosystèmes forestiers ?
CJ 6.1. Les interventions de la Commission ont permis d'améliorer la capacité de gestion des aires protégées.
6.1.1. Évolution des dotations des institutions de gestion des aires protégées en infrastructures, équipements et personnel. 6.1.2. Existence d'une coordination entre les différents acteurs (État, ONG, PTF, etc.). 6.1.3. Coordination régionale des aspects de conservation de la biodiversité.
CJ 6.2. Les interventions de la Commission ont permis de créer les conditions d'une valorisation durable des ressources forestières.
6.2.1. Mise en place d'un système de suivi – évaluation (orienté vers FLEGT). 6.2.2. Existence des conditions pour une gouvernance forestière. 6.2.3. Réalisation du processus FLEGT de manière concertée entre les représentants des différentes administrations publiques, l'industrie du bois et différentes organisations non gouvernementales et communautaires.
CJ 6.3. Les interventions de la Commission ont contribué au développement local des zones forestières.
6.3.1. Existence de mécanismes de coordination entre les différents acteurs concernés (différents ministères, ONG et secteur privé). 6.3.2. Réalisations d'activités en faveur des populations locales avoisinant les aires protégées et les concessions forestières.
CJ 6.4. Les interventions de la Commission dans ce domaine ont intégré des dimensions transversales.
6.4.1. Existence de mécanismes spécifiques visant à promouvoir la prise en compte des aspects transversaux à la gestion des ressources naturelles en RC (genre ; minorités ; VIH/SIDA)

	Analyse documents	Analyse statistique	Entretiens personnes ressources	Entretiens bénéficiaires	Focus group	Projets (échantillon)	Fiabilité des bases du jugement XXX – haute XX – avec quelques restrictions mineures X – avec des limites	Commentaire (sur spécificité, problèmes)
CJ 6.1	x		x	x	x	x	XXX	Bureau d'ECOFAC fermé et responsabilité de la DUE Libreville ; PAVAP en phase de clôture ; Financements dispersés sur plusieurs instruments.
CJ 6.2	x		x	x	x	x	XXX	Activités récentes, en grande partie dirigées depuis Bruxelles
CJ 6.3	x		x	x	x		XX	Pas de visite de terrain possible ; mais une évaluation d'ECOFAC est programmée.
CJ 6.4	x		x				X	Le secteur fait lui-même partie des aspects transversaux.

Catégories de documents :

Documents de stratégie et politique Commission	19	Autres Commission/DUE	10
Documents de projets :	55	Documents de stratégie et politique Pays :	2
Rapports ROM :	4	Etudes/rapports d'autres Bailleurs :	20
Rapports d'évaluation :	7		

Bases de données/statistiques utilisées : /

Nombre total de personnes rencontrées (toutes phases) : 33

Nombre de focus groups et de participants : 1 focus group avec 14 participants (+ participation au focus group A.N.E.)

Nombre d'études de cas de projets : 4

Limites dans la crédibilité / fiabilité des données constatées et conséquences pour la force des jugements :

- Des divergences d'appréciation sur les résultats obtenus dans le domaine des aires protégées, surtout en ce qui concerne le développement local des zones forestières.
- Informations très limitées en ce qui concerne les activités concernant les aspects transversaux (autres qu'environnement).
- Nombre réduit de documents techniques produits par les projets et programmes.

Changement dans les jugements et conclusions préliminaires après la phase de terrain : Aucun en ce qui concerne la gestion des ressources naturelles *stricto sensu* mais bien au niveau: Des interventions de la société civile (et de ses capacités) ; De la visibilité et la capitalisation du savoir.

6.5.7 Santé publique

QE 7 – Dans quelle mesure les interventions de la Commission en matière de santé ont-elles contribué au renforcement durable des institutions de ce secteur?
CJ 7.1 Les interventions de la Commission ont contribué au renforcement global du système de santé (centres de santé, hôpitaux, bureaux de district sanitaires, bureaux provinciaux...).
7.1.1. Présence d'un cadre sectoriel de financement. 7.1.2. Présence de plans d'action annuels aux différents niveaux du système. 7.1.3. Présence d'une carte sanitaire, précisant les besoins en ressources (humaines et infrastructures). 7.1.4. Tendances de l'évolution des indicateurs de santé (taux d'utilisation des services selon les différents niveaux, couverture vaccinale, taux d'accouchement assisté).
CJ 7.2 La stratégie de la Commission a contribué à une meilleure disponibilité en médicaments essentiels.
7.2.1. Mise en place d'une centrale d'achat de médicaments essentiels. 7.2.2. Evolution du taux de satisfaction des commandes de médicaments dans les formations sanitaires.
CJ 7.3 Les interventions de la Commission ont contribué à une meilleure prise en charge des principales maladies liées à la pauvreté (VIH/SIDA, malaria, tuberculose, etc.).
7.3.1. Intégration de la prise en charge des principales maladies dans les systèmes de santé.
CJ 7.4 Les interventions de la Commission ont pris en compte les dimensions transversales (genre, minorités).
7.4.1. Les dimensions transversales ont été identifiées et prises en compte dans la formulation des projets et leur mise en œuvre.

	Analyse documents	Analyse statistique	Entretiens personnes ressources	Entretiens bénéficiaires	Focus group	Projets (échantillon)	Fiabilité des bases du jugement XXX – haute XX – avec quelques restrictions mineures X – avec des limites	Commentaire (sur spécificité, problèmes)
CJ 7.1	x		x	x		x	XX	Absence de système national d'informations sanitaire
CJ 7.2	x		x	x		x	XX	
CJ 7.3	x		x	x		x	X	
CJ 7.4	x		x	x		x	X	

Catégories de documents :

Documents de stratégie et politique CE	1	Autres études/rapports/doc. CE/DUE	4
Documents de projets :	3	Documents de stratégie et politique Pays :	14
Rapports ROM :		Etudes/rapports d'autres Bailleurs :	6
Rapports d'évaluation :	1		

Bases de données/statistiques utilisées : /

Nombre total de personnes rencontrées (toutes phases) : 33

Nombre de focus groups et de participants : /

Nombre d'études de cas de projets : 2

Limites dans la crédibilité / fiabilité des données constatées et conséquences pour la force des jugements : Bonne

Changement dans les jugements et conclusions préliminaires après la phase de terrain : Faible. Le Ministère de la Santé ne disposant pas de système de gestion et d'informations sanitaires, il était apparu assez complexe d'apporter une analyse d'impact dans le domaine de la santé ; certains CJ ont donc été supprimés (tendance des indicateurs de santé, nombre de patients dépistés, etc.) ou modifiés (pas suffisamment de données sur les « productions et coûts » du médicament).

6.5.8 Acteurs Non Etatiques

QE 8 : Dans quelle mesure les interventions de la Commission ont-elles contribué au renforcement du rôle des Acteurs Non Etatiques dans la vie publique ?
CJ 8.1. Les interventions de la Commission ont contribué à faciliter la participation des ANE aux stratégies de coopération au développement.
8.1.1. Participation accrue et effective des ANE à des processus et cadres de concertation pour la formulation, le suivi et l'évaluation des stratégies de coopération
8.1.2. Evolution de la capacité des ANE à négocier et à peser sur les décisions (plaidoyer, communication, visibilité, partenariat interne, structuration, évolution de la représentativité des différentes catégories, etc.)
CJ 8.2. Les interventions de la Commission ont contribué à renforcer les organisations de défense des droits civiques et des libertés dans le rôle de contre-pouvoir.
8.2.1. Evolution des compétences de ces organisations (structuration, plaidoyer, communication, visibilité, etc.)
8.2.2. Existence d'un dialogue avec les autorités nationales dans le domaine
CJ 8.3. Les interventions de la Commission ont facilité le renforcement des capacités d'action des ANE dans les activités de développement.
8.3.1. Evolution de la viabilité des ANE (ressources financières, humaines et équipements), de leurs capacités d'interventions et de leurs compétences en matière de développement
8.3.2. Participation effective des ANE aux activités de développement (dont microréalisations)
8.3.3. Identification et prise en compte des dimensions transversales dans la formulation des projets et leur mise en œuvre (genre, DDH, VIH/SIDA)

	Analyse documents	Analyse statistique	Entretiens personnes ressources	Entretiens bénéficiaires	Focus group	Projets (échantillon)	Fiabilité des bases du jugement XXX – haute XX – avec quelques restrictions mineures X – avec des limites	Commentaire (sur spécificité, problèmes)
CJ 8.1	X		X	X			XX	Nombre limité d'acteurs ayant participé au dialogue politique a pu être rencontré.
CJ 8.2	X		X	X			XX	Absence de l'A.T. du PAED
CJ 8.3	X		X	X	X	X	XXX	Les PMR étaient achevées au moment de l'évaluation. Seuls deux acteurs intervenus dans la mise en œuvre de ces projets ont pu être interviewés. Les données recueillies l'ont donc principalement été à partir de la revue documentaire.

Catégories de documents :

Documents de stratégie et politique CE	8	Autres études/rapports/doc. CE/DUE	19
Documents de projets :	38	Documents de stratégie et politique Pays :	/
Rapports ROM :	8	Etudes/rapports d'autres Bailleurs :	2
Rapports d'évaluation :	2		

Bases de données/statistiques utilisées : /

Nombre total de personnes rencontrées (toutes phases) : 50

Nombre de focus groups et de participants : 1 focus group (10 participants)

Nombre d'études de cas de projets : 1

Limites dans la crédibilité / fiabilité des données constatées et conséquences pour la force des jugements : Parmi les projets examinés, la plupart étaient achevés au moment de la mission d'évaluation (ex : PAED, microréalisations). Les acteurs concernés n'ont donc pu être rencontrés et le jugement a du principalement se former à partir de la revue documentaire.

Changement dans les jugements et conclusions préliminaires après la phase de terrain : L'essentiel des jugements et conclusions préliminaires a été confirmé. La phase de terrain a permis d'approfondir l'analyse et d'élargir les conclusions.

6.5.9 Modalités d'aide

<p>QE 9 – Dans quelle mesure la combinaison des instruments et des modalités d'intervention et la gestion de l'aide ont-elles favorisé l'atteinte des résultats attendus des stratégies de coopération de la Commission avec la RC ?</p>
<p>CJ 9.1 – La Commission a utilisé une variété de combinaison d'outils qui ont évolué en fonction des besoins du pays.</p> <p>9.1.1 – Existence d'éléments de justification des choix d'instruments 9.1.2 – Nombre d'instruments ou de configurations (articulation ou succession) utilisés par domaine d'intervention 9.1.3 – Nombre d'actions conjointes et/ou concertées entre les divers instruments de la coopération de la Commission 9.1.4 – Cas (observés ou rapportés) enregistrés de synergies ou de conflits dans les activités entre divers instruments de coopération de la Commission</p>
<p>CJ 9.2 – La gestion des interventions par la Commission est adaptée à l'atteinte des objectifs stratégiques des différentes périodes et aux capacités des administrations.</p> <p>9.2.1 – Degré d'atteinte des résultats avec les ressources mises en place 9.2.2 – Moyens alloués à l'appropriation des stratégies de coopération par les acteurs congolais et au transfert de compétences. 9.2.3 – Fonctionnement effectif des structures de partenariat avec les autorités congolaises (Ordonnateur National, maîtrise d'ouvrage, etc.) 9.2.4 – Existence/respect des engagements pris de la part de la RC (cofinancement) 9.2.5 – Existence de modalités de suivi et de capitalisation de l'expérience</p>
<p>CJ 9.3 – Les services de la Commission sont adaptés pour assurer la mise en œuvre des stratégies.</p> <p>9.3.1 – Niveau d'adéquation entre moyens administratifs et humains d'une part, résultats et impacts attendus des interventions d'autre part 9.3.2 – Evolution des délais de traitement des paiements et rejets 9.3.3 – Capacité de la Commission à proposer des solutions en cas de difficulté dans la mise en œuvre (actions correctives) 9.3.4 – Actions de visibilité entreprises</p>

	Analyse documents	Analyse statistique	Entretiens personnes ressources	Entretiens bénéficiaires	Focus group	Projets (échantillon)	Fiabilité des bases du jugement	Commentaire
							XXX – haute XX – avec quelques restrictions mineures X – avec des limites	(sur spécificité, problèmes)
CJ 9.1	X	X	X	X		X		
CJ 9.2	X		X	X				Grande disponibilité de la DUE et des services de l'O.N.
CJ 9.3	X	X	X					Difficulté à réaliser un benchmarking précis.

Catégories de documents :

Documents de stratégie et politique CE	12	Autres études/rapports/doc. CE/DUE	7
Documents de projets :	3	Documents de stratégie et politique Pays :	1
Rapports ROM :	1	Etudes/rapports d'autres Bailleurs :	0
Rapports d'évaluation :	0		

Bases de données/statistiques utilisées : CRIS

Nombre total de personnes rencontrées (toutes phases) : 31

Nombre de focus groups et de participants : sans objet

Nombre d'études de cas de projets : 0

Limites dans la crédibilité / fiabilité des données constatées et conséquences pour la force des jugements :

- Absence (ou quasi absence) d'interlocuteurs ayant été les acteurs de la coopération Commission – RC durant les premières années de la période évaluée.
- Difficulté à retrouver les documents permettant d'éclairer le choix de tel ou tel instrument (notamment pour les premières années de la période évaluée).

Changement dans les jugements et conclusions préliminaires après la phase de terrain :

- Pas de changements significatifs, mais la phase de terrain a été déterminante pour appréhender plus précisément, d'une part, les évolutions des modalités d'aide de la Commission au cours de la période évaluée et, d'autre part, les forces et faiblesses des modalités d'aide actuelles.

7 FICHES DE CARACTERISATION DES PROJETS DE L'ECHANTILLON

Tableau 15: Projet de Consolidation de la Réconciliation par l'appui aux populations touchées par les conflits (PCR)

1. Données de base			
Titre du projet : Projet de Consolidation de la Réconciliation par l'appui aux populations touchées par les conflits (PCR)			
Source de financement et n° d'identification comptable : UE (Convention de Financement du 11 septembre 2008. Contrat de services N° 2009 /215- 040 du 04 Septembre 2009) - CRIS : 020-072			
Secteur : Post-conflit – paix - réconciliation			
Niveau/Unité(s) administrative(s) d'intervention : Ministère de l'Economie, du Plan, de l'Aménagement du Territoire et de l'Intégration. Départements du Pool, Bouenza, Lekoumou et Niari.			
Commission engagement et paiements :			
Budget initial (CF) EUR 5.000.000 EUR	Budget révisé EUR -	Montant engagé (contracté) EUR -	Montant payé EUR -
Date de démarrage (prévue / effective) : Septembre 2009			
Date de clôture (prévue / effective ou probable) : Septembre 2011			
Objectif global : Contribuer à la consolidation d'une paix durable en République du Congo			
Objectifs spécifiques : Améliorer les conditions de vie, à travers la réconciliation et la reconstruction physique et sociale des communautés touchées par les conflits en particulier les victimes de violences sexuelles (VVS).			
Activités principales :			
<ul style="list-style-type: none"> • Réhabilitation et Reconstruction ; • Sensibilisation de la population sur la réconciliation- (émissions radiophoniques et télévision) ; • Prise en charge des Victimes de Violences Sexuelles. 			
Résultats/impacts attendus (selon indicateurs) :			
<ul style="list-style-type: none"> • Enclenchement du processus de réconciliation au niveau des populations des quatre départements (Lékoumou, Pool, Niari, Bouenza) par le biais d'un processus participatif et communautaire de fixation des priorités et d'exécution de projets axés sur les besoins fondamentaux des communautés • Renforcement des connaissances de la population congolaise concernant la réconciliation et la culture égalitaire, tant au niveau local des départements d'intervention qu'au niveau national • Sensibilisation du personnel de santé des structures sanitaires de référence et peuvent prise en charge des femmes victimes des violences sexuelles (VVS) dans les quatre départements concernés avec une attention particulière au niveau du département du Pool. 			
2. Méthodologie et sources d'information			
Liste des documents analysés:			
<ul style="list-style-type: none"> • PCR, Echéances importantes PCR, Janvier 2009 • PCR, Planification estimative de la procédure concernant les APP du PCR, 2011 • PCR, Planification estimative de la procédure concernant l'engagement DAO Pool du PCR, 2011 • PCR, Rapport narratif intermédiaire V 1/10/2010 – 1/12/2010, 2010 • PCR, Rapport narratif – Trimestre 3, Période 01/04/2010 - 30/06/2010, 2010 • PCR, Aide-mémoire provisoire de restitution de mission de backstopping, 1/03/2011 • PCR, Rapport de mission d'évaluation de la composante VVS du PCR au Congo, Septembre 2010 • PCR-Training, Remise des équipements agricoles aux groupements, 29 décembre 2010 • PCR-Training, Rapport d'activités de la première tranche Janvier-Février 2011 • PCR-Training, Rapport d'activités de la première tranche Mois de décembre 2011 			
Liste des personnes rencontrées:			
<ul style="list-style-type: none"> • M. Ahmet DIOUF et membres de l'équipe PCR: • Mme. Victoria • 2 Personnes « Points Focaux » de Dolisie et de Sibiti • M. OLEMBO • Mme Vanessa DICK • M. Frederique BINTSAMOU (Pasteur NTOUMI) et son équipe : 			

- M. Antoine WALLEMBAUD
- M. OLEMBO
- Mme Marguérite HOMB
- M. Hermes Marie Joseph SOUNGA-KOUBA
- M. A. Clotaire MINKALA
- M. Patrick Verron KOMBO
- Père Sylvain Joseph BONEYA
- Mme Anastasie NZALABANTOU ZOLA
- M. Rosalin BOUMPOUTOU
- M. Eugène BOUMPOUTOU
- M. Ildevert SILAHO BOUMPOUTOU
- M. Joachim MAHOUKOU
- M. Félix VOUVOUNGUI

Autres sources d'informations (observations, focus groups, ...) :

- Conseil Départemental du Pool
- Marché des Arts et Spectacles du Pool (MASPO)
- Groupe Jeunesse et Agriculture, Kinkala (GJA)
- Training – Bureau pour le Renforcement des Capacités des Femmes

Tableau 16: Programme National de Démobilisation Désarmement et Réinsertion (PNDDR)

1. Données de base			
Titre du projet : Programme National de Démobilisation Désarmement et Réinsertion (PNDDR)			
Source de financement et n° d'identification comptable : Financement IDA/MDRP			
Secteur : Post-conflit (DDR / Démobilisation Désarmement Réinsertion)			
Niveau/Unité(s) administrative(s) d'intervention : Unité de gestion du programme - Présidence de la République/Haut Commissariat à la réinsertion des ex-combattants			
Commission engagement et paiements :			
Budget initial (CF) EUR 25 000 000 EU	Budget révisé EUR -	Montant engagé (contracté) EUR -	Montant payé EUR -
Date de démarrage (prévue / effective) : Décembre 2005			
Date de clôture (prévue / effective ou probable) : Décembre 2008			
Objectif global : Contribuer au renforcement du processus de paix, à la stabilité politique du pays, à la sécurité nationale et partant de la sous région, à la réconciliation nationale et à la reconstruction sociale et économique.			
Objectifs spécifiques :			
<ul style="list-style-type: none"> • Désarmer les détenteurs illégaux d'armes de guerre ; • Démobiliser et réinsérer économiquement et socialement les ex-combattants ; • Prévenir la remobilisation des ex-combattants auto démobilisés ; • Promouvoir l'épanouissement et l'intégration des ex-enfants-soldats et des ex-combattants mutilés de guerre ; • Prévenir et régler les conflits pour endiguer les violences ; • Contribuer à la réforme du système de défense et de sécurité. 			
Activités principales :			
<ul style="list-style-type: none"> • Désarmement : D'après l'étude réalisée par "Small Arms Survey", 40.000 armes légères et de petit calibre seraient en circulation. Ces armes sont dispersées et cachées un peu partout dans le pays et constituent un danger pour la sécurité et la stabilité du Congo. Cette insécurité rampante et ses risques réels d'instabilité, justifient la mise en place d'une politique nationale de désarmement. • Démobilisation et réinsertion : La démobilisation est la première des étapes interdépendantes de la transition entre le statut de combattant et celui de civil, et comprend plusieurs phases et activités dont les principales sont la sensibilisation, le rassemblement/cantonement, l'orientation, la libération et le retour dans les localités d'origine. • Ex-enfants-soldats et autres groupes vulnérables : Les ex-enfants-soldats sont toutes les personnes âgées de moins de 18 ans qui ont participé d'une manière ou d'une autre aux conflits : combattants, indicateurs, espions, porteurs ou toute autre activité liée aux combats. • Prévention/ réduction des conflits et des violences : La consolidation de la paix et la reconstruction nationale ne peuvent reposer que sur un consensus national, la volonté générale de penser et construire la paix ensemble. Elle suppose aussi un effort de sensibilisation et d'éducation des groupes cibles aux valeurs civiques, aux valeurs de tolérance, de coexistence pacifique, de dialogue et de culture de la paix, de nature à rendre pérenne toute action de réinsertion. • Réforme du secteur de sécurité : La réforme du secteur de sécurité implique une démobilisation de nombreux éléments de la force publique. 			
Résultats/impacts attendus (selon indicateurs) :			
<ul style="list-style-type: none"> • Installation de l'unité de gestion du programme ; • Collecte des armes ; • Formation des comptables aux logiciels de gestion financière ; • Déploiement du personnel dans les départements (provinces) concernés par le programme ; • Réhabilitation des sièges des Coordinations départementales du programme (en cours). 			
2. Méthodologie et sources d'information			
Liste des documents analysés:			
<ul style="list-style-type: none"> • Ministère de la Défense, Liste des combattants démobilisés et réintégrés (1997, 2005, 2009) 			
Liste des personnes rencontrées:			

- M. Frederique BINTSAMOU (Pasteur NTOUMI) et son équipe :
- M. Antoine WALLEMBAUD
- M. OLEMBO
- M. Michel NGAKALA
- M. MOUAZIBI
- M. ATUFUKA MBUZE (RDC)
- M. Romain MUPA (RDC)

Autres sources d'informations (observations, focus groups, ...) :

- M. Remy BAZENGUISSA (EHES, Université de Brazzaville)

Tableau 17: Congo : sécurité alimentaire et nutritionnelle – volet distribution

1. Données de base			
Titre du projet : Congo : sécurité alimentaire et nutritionnelle – volet distribution			
Source de financement et n° d'identification comptable : Food Facility. DCI-FOOD/2007/019-676).			
Secteur : Post-conflits			
Niveau/Unité(s) administrative(s) d'intervention : National et départemental			
Commission engagement et paiements :			
Budget initial (CF) EUR 1.500.000	Budget révisé EUR –	Montant engagé (contracté) EUR –	Montant payé EUR 749.054 (en mars 2010) ⁷⁰
Date de démarrage (prévue / effective) : 18/12/2008			
Date de clôture (prévue / effective ou probable) : 18/12/2010			
Objectif global : Améliorer la sécurité alimentaire des groupes vulnérables et de contribuer au redressement socio-économique des populations affectées par les conflits et la pauvreté en République du Congo. Il concourt à l'atteinte de l'objectif du gouvernement contenu dans le document stratégique de la Réduction de la Pauvreté (DSRP) à savoir : « Amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des groupes vulnérables » qui est en ligne droite avec l'objectif de UNDAF : « D'ici 2013, les droits des populations les plus vulnérables a une alimentation et une nutrition saines et suffisantes, sont mieux assurés ».			
Objectifs spécifiques :			
<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la sécurité alimentaire des groupes vulnérables et renforcer leurs capacités à faire face au choc ; • Améliorer le statut nutritionnel et sanitaire des enfants et réduire la transmission du VIH/SIDA de la mère à l'enfant ; • Augmenter le taux de scolarité des enfants du cycle primaire à travers l'alimentation scolaire dans les écoles assistées par le PAM. 			
Activités principales :			
<ul style="list-style-type: none"> • Formation des partenaires • Achat des vivres • Gestion des vivres • Monitoring des activités • Analyse approfondie de la sécurité alimentaire 			
Résultats/impacts attendus (selon indicateurs) :			
<ul style="list-style-type: none"> • Réduction de l'absentéisme dans les écoles • Enrichissement et diversification de l'alimentation des enfants • Gain de poids des personnes atteintes du VIH-Sida • Diminution du taux de réadmission des personnes atteintes du VIH Sida • Suivi des traitements plus assidu 			
2. Méthodologie et sources d'information			
Liste des documents analysés:			
<ul style="list-style-type: none"> • P.A.M. Action Congo SAN (sécurité alimentaire et nutritionnelle) : Volet distribution. DCI - FOOD / 2008 / 171-808. Rapport narratif, année 2009. Mars 2010. • Commission européenne. Congo SAN (sécurité alimentaire et nutritionnelle) : Volet distribution. Rapport de monitoring. Mai 2010. 			
Liste des personnes rencontrées:			
<ul style="list-style-type: none"> • M. Alix Loriston. Directeur de pays et représentant. Programme Alimentaire Mondial. • M. Jeannin Patrick Ndamba. Consultant programme. Programme Alimentaire Mondial. • M. Michel Laguesse. Directeur adjoint. Programme Alimentaire Mondial. Bureau de Brazzaville. 			
Autres sources d'informations (observations, focus groups, ...) : /			

⁷⁰ Source : Rapport de monitoring, avril 2010.

Tableau 18: Appui à la gouvernance des finances publiques

1. Données de base			
Titre du projet : Appui à la gouvernance des finances publiques			
Source de financement et n° d'identification comptable : FED ; 10 ACP COB 002			
Secteur : Appuis macro-économiques			
Niveau/Unité(s) administrative(s) d'intervention : National			
Commission engagement et paiements :			
Budget initial (CF) EUR	Budget révisé EUR	Montant engagé (contracté) EUR	Montant payé EUR
6.000.000	6.000.000	–	–
Date de démarrage (prévue / effective) : 8/05/2009			
Date de clôture (prévue / effective ou probable) : 7/05/2013			
Objectif global :			
<p>Améliorer la Gouvernance en République du Congo. Cela se fera en appuyant le Gouvernement congolais dans la mise en œuvre de son Plan d'Action Gouvernemental de Gestion des Finances Publiques afin que le pays atteigne le plus rapidement possible le point d'achèvement de l'Initiative Pays Pauvres Très Endettés. Cela permettra une remise de dette de l'ordre de 2.3 Milliards de \$ qui permettra un allègement conséquent des dépenses de l'Etat. Le projet contribuera à l'atteinte du point d'achèvement de l'IPPTE en contribuant à l'atteinte de certains déclencheurs, notamment celui concernant le contrôle financier ainsi que celui concernant les recettes douanières.</p>			
Objectifs spécifiques :			
<p>Améliorer la bonne gouvernance dans le domaine des finances publiques par un renforcement des contrôles à différents niveaux (à priori, à posteriori, interne, externe), par un meilleur respect du cycle de programmation et d'exécution du budget ainsi que par une amélioration du système d'information et de contrôle des douanes.</p>			
Activités principales :			
<ul style="list-style-type: none"> • Composante 1 : Appui aux institutions et services de contrôle des finances publiques • Composante 2 : Appui à la reddition des comptes et à la production de la loi de règlement • Composante 3 : Renforcement du contrôle des opérations de la Direction Générale des douanes et des droits indirects 			
Résultats/impacts attendus (selon indicateurs) :			
Composante 1 :			
<u>Résultat 1.1 :</u> La Direction Générale du Contrôle Financier (DGCF) exerce son rôle dans le contrôle à priori en maîtrisant mieux les procédures et en disposant de personnels renforcés.			
<u>Résultat 1.2 :</u> L'Inspection Générale des Finances (IGF) dispose de moyens accrus (humains, matériels) et de procédures formalisées pour effectuer son rôle dans le contrôle à posteriori.			
<u>Résultat 1.3 :</u> L'Inspection Générale d'Etat (IGE) exerce ses activités de contrôle et d'audit interne à posteriori avec un cadre législatif révisé, un accès aux informations améliorées et du personnel renforcé.			
<u>Résultat 1.4 :</u> La Cour des Comptes exerce ses fonctions de contrôle et d'audit externe avec un cadre législatif et organisationnel révisé, du personnel formé et en diffusant mieux les résultats de ses investigations.			
<u>Résultat 1.5 :</u> Le contrôle parlementaire et le Sénat exercent leurs fonctions en matière de contrôle budgétaire avec un cadre juridique révisé, du personnel renforcé et en diffusant mieux les résultats de ses travaux.			
Composante 2 :			
<u>Résultat 2.1 :</u> La coordination de l'exécution et du suivi du budget est améliorée.			
<u>Résultat 2.2 :</u> Le Règlement général de la Comptabilité publique est revu et les responsables de la production des comptes sont formés à l'utilisation des comptes de gestion comptable (en chiffres et en pièces).			

Résultat 2.3 : Les projets de lois de finance initiales et de lois de finance de règlement permettent au Parlement d'exercer, avec le concours de la Cour des Comptes, le contrôle de l'exécution du budget.

Composante 3 :

Résultat 3.1 : Le contrôle des opérations douanières est effectif et le recouvrement des recettes douanières augmente.

2. Méthodologie et sources d'information

Liste des documents analysés:

- Mathis Jean. Mesure de la performance de la gestion des finances publiques en République du Congo selon la méthode PEFA. Version provisoire. Mars 2005.
- Délégation de l'UE en République du Congo. Rapport économique juin – novembre 2010. Décembre 2010.
- World Bank. Mesure de la performance de la gestion des finances publiques en République du Congo selon la méthode PEFA. Version provisoire. Mai 2009.
- F.M.I. Rapport des services du FMI pour la troisième revue de l'accord triennal conclu au titre de la facilité élargie de crédit. Mai 2010.
- Projet d'appui à la gouvernance des finances publiques. Descriptif du projet. Janvier 2011.
- Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire, Ordonnateur national du FED. Projet d'amélioration de la gouvernance des finances publiques : Termes de référence de l'assistance technique. 2008.
- SOFRECO, ADETEF, SIPU. Assistance Technique pour un appui à la mise en oeuvre d'un projet d'appui à la Gouvernance des Finances Publiques. République du Congo Brazzaville. Rapport de démarrage. Décembre 2010.

Liste des personnes rencontrées:

- M. Antoine Ngakegni. Conseiller aux relations financières internationales ; Coordonnateur national du projet "renforcement de la gouvernance des finances publiques". Ministère des Finances, du Budget et du portefeuille public.
- M. Bienvenu Biyouidi. Economiste principal. Banque Mondiale, bureau de Brazzaville.
- M. Fidèle Manima. Chargé de mission. Direction des programmes avec l'UE. Ministère de l'Economie, du Plan, de l'Aménagement du territoire et de l'Intégration.
- M. Gabriel Itoua. Inspecteur général des Finances. Administrateur en chef des SAF. Ministère des Finances, du Budget et du portefeuille public.
- Mme Jocelyne Milandou. Vice-présidente. Cour des Comptes et de discipline budgétaire.
- M. Michel Taagbo Zounon. Chef de projet. Projet « Appui à la gouvernance des finances publiques ».
- M. Oscar Edgardo Melhado. Représentant resident. Fonds Monétaire International.
- M. Stéphane Liotet. Assistant technique Douanes. Projet « Appui à la gouvernance des finances publiques ».
- M. Vincent Durruty. Chargé de programme "économie, commerce, finances publiques, secteur privé, intégration régionale". Commission de l'Union européenne, Délégation de Brazzaville.

Autres sources d'informations (observations, focus groups, ...): /

Tableau 19: Projet d'Appui Institutionnel à l'Entretien Routier

1. Données de base			
Titre du projet : Projet d'Appui Institutionnel à l'Entretien Routier			
Source de financement et n° d'identification comptable : 9 ACP COB 008			
Secteur : Infrastructure de transport			
Niveau/Unité(s) administrative(s) d'intervention : DUE Brazzaville.			
Commission engagement et paiements :			
Budget initial (CF) EUR	Budget révisé EUR	Montant engagé (contracté) EUR	Montant payé EUR
1 990 000	2 700 00	2 500 000	-
Date de démarrage (prévue / effective) : 04/11/2006			
Date de clôture (prévue / effective ou probable) : -			
Objectif global : Rendre praticable les routes du réseau prioritaire, réduire le taux des accidents de la route et accroître les activités économiques du secteur privé			
Objectifs spécifiques :			
<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un système intégré de gestion et d'entretien des routes ; • Elever le niveau de compétence des différents intervenants dans le domaine de l'entretien routier ; • Disposer d'une base statistique relative aux accidents de la route ; • Entreprendre des actions permettant d'améliorer la prise de conscience du public et des investisseurs dans la signalisation routière ; • Protéger le patrimoine routier. 			
Activités principales : Les activités principales consistent en une assistance technique légère (2 experts) mais de longue durée, la réalisation d'un programme de formation et la mise en place, la gestion et l'exploitation d'une Banque de Données Routières.			
Résultats/impacts attendus (selon indicateurs) :			
<p>Programmation de l'entretien et préparation des programmes annuels pour financement par le FR, sur base du PNT.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préparation et attribution des contrats pour financement FR : <ul style="list-style-type: none"> a) études réalisées selon des normes adaptées aux conditions du pays et conformes à celles appliquées dans la sous-région, b) procédures de passation de marchés permettant aux entreprises compétentes de participer à l'égalité de chances et à l'administration d'obtenir les meilleurs prix, c) contrôle de travaux attribués, après appel à la concurrence, au secteur privé offrant toutes garanties de sérieux et de suivi. • Collecte et gestion de l'information du secteur routier: <ul style="list-style-type: none"> a) Connaissance du réseau routier, de son état, du trafic, des charges supportées, b) suivi des travaux réalisés, des sommes dépensées et de la qualité des travaux effectués, c) établissement d'un fichier des PME impliquées dans les travaux et dans le contrôle des travaux, suivi de la qualité afin d'éliminer les entreprises déficientes des listes d'entreprises consultées lors des appels d'offres, d) suivi des temps et des coûts de transport routier (marchandises et voyageurs) à l'intérieur du pays, notamment entre Brazzaville et Pointe Noire. e) informations sur les accidents de la route et les charges à l'essieu. • Elaboration et mise en œuvre des programmes d'actions de prévention des accidents, promotion de sécurité routière, et contrôle de charges à l'essieu, en liaison avec la Direction générale des transports terrestres du Ministère des Transports, pour financement par le FR. • Mise en place des programmes de formation. • Appui à la mise en place du péage routier en vue des collectes des ressources additionnelles pour le FR. 			
2. Méthodologie et sources d'information			
Liste des documents analysés:			
<ul style="list-style-type: none"> • PF, CF, DAO • Etude de faisabilité du PAIER, 2004 			

- Evaluation finale du PAIER, 2011
- Rapport de monitoring MR-01824.01 – 13/10/2006 et réponse de la DUE
- Rapport de monitoring MR-01824.02 – 22/12/2007

Liste des personnes rencontrées:

- Henri MENGA, DAF, METP/DGFR - Fond Routier
- Brice Magloire EHOULA, DTUR, MTAC, DG des transports terrestres
- Alphonse KANI, DG des Transports terrestres, MTAC
- G. Mickya-Itoua, DT, CTP (PME TP)
- Jean Félix MAKAYA, DGE, METP/DGE
- Philippe GAPO, Dir. Contrôle des Travaux, METP/DGTP
- Pascal MBOUANI, Dir. Contrôle des Travaux routes en terre, METP/DGTP
- Oscar OTOKA, Coordinateur Technique, DGGT
- Jasmin Albert OMANI, Chef Dept infrastructures de transport, DGGT
- Mahine DIOP, Ingénieur Principal, Banque Mondiale
- Roch HOULAMY, DG, Conseil Congolais des Chargeurs
- Pascal NGOTENE, Directeur de cabinet, METP
- Noël OKIRA, DT, METP/DGFR - Fond Routier
- Eustache LIBATA, ATS, MTACMM
- Joël BIKOUTA, Chargé UE, Min. Plan, DPUE
- Martin OKOGNA, Dir., Min. Plan, DPUE
- Adolphe LOUKIMBO, DG, BCBTP

Autres sources d'informations (observations, focus groups, ...) :

- Visite sur site le 13/04/2011
- Focus group « Défis de l'entretien routier » le 19/04/2011

Tableau 20: Réhabilitation RN1 Brazzaville – Kinkala

1. Données de base			
Titre du projet : Réhabilitation RN1 Brazzaville – Kinkala			
Source de financement et n° d'identification comptable : 9 ACP COB 009 ; 9 ACP COB 010			
Secteur : Infrastructure de transport			
Niveau/Unité(s) administrative(s) d'intervention : DUE Brazzaville.			
Commission engagement et paiements :			
Budget initial (CF) EUR 62 700 000	Budget révisé EUR 62 700 000	Montant engagé (contracté) EUR 61 764 504	Montant payé EUR 60 348 905
Date de démarrage (prévue / effective) : 19/12/2005			
Date de clôture (prévue / effective ou probable) : 06/07/2010 – 31/12/2011			
Objectif global : (1) améliorer les flux d'échanges de marchandises et de personnes ; (2) améliorer l'accès aux services sociaux et administratifs ; (3) accroître les activités économiques du secteur privé.			
Objectifs spécifiques : Reconstruire le tronçon de 62,5 Km de la RN1, compris entre le PK 17,700 et le PK 80,200.			
Activités principales :			
<ul style="list-style-type: none"> • l'installation du chantier est réalisée ; • les travaux de terrassement sont réalisés ; • les travaux d'assainissement sont réalisés ; • les travaux de chaussées sont réalisés ; • les travaux de sécurité et de signalisation sont réalisés ; • les actions transversales sont mises en oeuvre ; • le contrôle du chantier est effectué. • Les actions transversales relatives à la préservation de l'environnement sont élaborées par la mission de contrôle puis financées par un devis programme. 			
Résultats/impacts attendus (selon indicateurs) :			
<p>A travers la réhabilitation de la route Ngangalingolo-Gambari, les résultats attendus sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le rattachement de la région du Pool et des départements de la Bouenza, du Niari et de la Lékoumou à Brazzaville par une route réhabilitée; • l'amélioration de l'accès aux services publics pour les populations de la région ; • l'amélioration des possibilités d'échange dans les zones desservies ; • la diminution des coûts des transports et corollairement la baisse du coût des produits vivriers sur le marché de Brazzaville ; • le renforcement de la sécurité routière ; • le renforcement des capacités de l'administration congolaise et des PME nationales 			
2. Méthodologie et sources d'information			
Liste des documents analysés:			
<ul style="list-style-type: none"> • CF1, CF2, FSP ; • Etude d'élaboration du projet d'exécution, 1998 ; • Audit technique du marché des travaux et du marché de services pour la surveillance des travaux de la route Pont Djoué-Gambari, 2010 ; • DTA Tronçon Ngangalingolo-Gambari, • Rapport de monitoring MR-01823.01 – 13/10/06 et réponse DUE. 			
Liste des personnes rencontrées:			
<ul style="list-style-type: none"> • M. le chef de Cabinet du préfet de Kinkala ; • Un maraîcher installé à Kinkala ; • Philippe GAPO, Dir. Contrôle des Travaux, METP/DGTP ; • Jasmin Albert OMANI, Chef Dept infrastructures de transport, DGGT ; 			

- Roch HOULAMY, DG, Conseil Congolais des Chargeurs ;
- Pascal NGOTENE, Directeur de cabinet, METP ;
- Noël OKIRA, DT, METP/DGFR - Fond Routier ;
- Eustache LIBATA, ATS, MTACMM ;
- Joël BIKOUTA, Chargé UE, Min. Plan, DPUE ;
- Nicole Fisher, Chef de section Infrastructure, DUE.

Autres sources d'informations (observations, focus groups, ...) :

- Visite de la RN1
- Visite de Kinkala

Tableau 21: Navigabilité du port fluvial de Brazzaville et accessibilité par le fleuve

1. Données de base			
Titre du projet : Navigabilité du port fluvial de Brazzaville et accessibilité par le fleuve			
Source de financement et n° d'identification comptable : FED/2007/ 018-776 et FED/2009/021-312			
Secteur : Transport par voie d'eau			
Niveau/Unité(s) administrative(s) d'intervention : DUE Brazzaville.			
Commission engagement et paiements (au 16/09/2010) :			
Budget initial (CF) EUR 5 000 000 (navigabilité 9 ^{ème} FED)	Budget révisé EUR 5 000 000 (navigabilité 9 ^{ème} FED) + 10 000 000 (Réhabilitation port 10 ^{ème} FED) Contrepartie Etat 10 000 000	Montant engagé (contracté) EUR 9 ^{ème} FED : 3 600 000 10 ^{ème} FED : 0	Montant payé EUR 9 ^{ème} FED : 1 300 000 10 ^{ème} FED : 0
Date de démarrage (prévue / effective) : Fin 2007 (volet 9 ^{ème} FED)			
Date de clôture (prévue / effective ou probable) : 31/12/2012 (volet 9 ^{ème} FED)			
Objectif global : Contribuer au développement socio-économique du Congo en redynamisant le transport fluvial au départ de Brazzaville et en réduisant les coûts de transport sur les voies navigables desservies depuis Brazzaville et qui font partie du réseau de transport d'intégration régionale prioritaire.			
Objectifs spécifiques : Solutionner de manière efficace et permanente les problèmes d'accessibilité du fleuve Congo depuis Brazzaville.			
Activités principales : 4 volets « navigabilité » (2007) avec 5 M€ sur PIN 9 ^{ème} FED : <ul style="list-style-type: none"> • Volet gestion/institutionnel qui comprend un diagnostic de la gestion financière du SCEVN et une composante d'appui institutionnel (formation, identification de ressources financières, étude d'impact environnemental) ; • Volet fournitures pour la drague de la SCEVN et les bureaux à terre ; • Volet travaux pour l'enlèvement des épaves ; • Volet projets futurs, financement d'études ; + Réhabilitation du port avec 10M€ sur PIN 10 ^{ème} FED : avec travaux, fournitures et services..			
Résultats/impacts attendus (selon indicateurs) :			
Sur le projet 9 ^{ème} FED (5M€) R1. Une évaluation du système de gestion de la SCEVN et des besoins en termes d'organisation opérationnelle et formation est effectuée, aussi qu'une étude d'impact environnemental ; R2. Les équipements d'intervention du SCEVN sont remis à niveau ; R3. Les travaux de dragage face au chantier naval et le déplacement des épaves sont exécutés avec comme conséquence le désensablement progressif du port de Brazzaville situé en amont ; R4. L'étude et le DAO pour les travaux et ouvrages fixes préconisés dans l'étude de 2006 (visant à renforcer et pérenniser le nettoyage naturel de la zone devant le port) sont réalisés. Indicateurs du cadre logique : <ul style="list-style-type: none"> • Une amélioration dans la gestion des opérations au sein du SCEVN est aperçue ; • Etude d'impact ; • Rapports des cours de formation ; • Résultats de l'AO fournitures ; • Nombre d'épaves enlevées ; • M3 de sable dragués ; • Variation de la vitesse du courant dans la zone en face du chantier naval ; • Projet exécutif des ouvrages ; • Qualité des rapports et gestion des donnés. 			
2. Méthodologie et sources d'information			

Liste des documents analysés:

- FIP, CF, FSP ;
- Rapport de Monitoring Report MR-116682.01 et réponse DUE ;
- Rapport de Monitoring Report MR-116682.02 ;
- DAO études (2006) ;
- DAO fournitures (2006) ;
- Plan d'action pluriannuel ;
- Etude pour le dragage du port de Brazzaville, plan d'actions pour la phase II (2006) ;
- Rapport d'étude hydraulique (2006) ;
- Plan National de Transport, volet fluvial (2003).

Liste des personnes rencontrées:

- André OKEMBA, DGA, PABPS - Port Autonome de Brazzaville et ports secondaires
- Alain Robert, SCEVN
- Stéphane LIOTET, AT, DG Douanes
- Mahine DIOP, Ingénieur Principal, Banque Mondiale
- Raoul ESSOU, DG intérim, CFCO
- M. MOREL, Dir. Exploitation (AT), CFCO
- Roch HOULAMY, DG, Conseil Congolais des Chargeurs
- Jean-Claude BOUKONO, Directeur de cabinet, MTAC, DG Marine marchande
- M. IBARA, Conseiller dév. Portuaire, MTAC, DG Marine marchande
- Alphonse MOULOPO, Conseiller transports maritime, MTAC, DG Marine marchande
- J-C. MOUGONDO, Conseiller environnement, MTAC, DG Marine marchande
- M. GOMA DEP, MTAC, DG Marine marchande
- M. BEDI, Adj. Dir. Coopération, MTAC, DG Marine marchande
- Eustache LIBATA, ATS, MTACMM
- Joël BIKOUTA, Chargé UE, Min. Plan, DPUE

Autres sources d'informations (observations, focus groups, ...) :

- Visite du port de Brazzaville le 12/4/2011

Tableau 22: Mesures d'accompagnement en faveur des pays signataires du protocole sucre

1. Données de base			
Titre du projet : Mesures d'accompagnement en faveur des pays signataires du protocole sucre			
Source de financement et n° d'identification comptable : Protocole Sucre. DCI/SUCRE/2009/021-336 ; DCI/SUCRE/2008/020-35 ; DCI/SUCRE/2007/019-388.			
Secteur : Appuis macro-économiques ; Intégration régionale.			
Niveau/Unité(s) administrative(s) d'intervention : Nationale et Département			
Commission engagement et paiements :			
Budget initial (CF) EUR	Budget révisé EUR	Montant engagé (contracté) EUR	Montant payé EUR
4.300.000	-	-	-
Date de démarrage (prévue / effective) : 2007			
Date de clôture (prévue / effective ou probable) : 2011			
Objectif global : Atténuer les effets pour le Congo, son industrie et sa population de la fin du protocole sucre en accompagnant la stratégie nationale:			
Objectifs spécifiques :			
<ul style="list-style-type: none"> • Diversification du tissu économique de la région sucrière • Amélioration des conditions environnementales 			
Activités principales :			
<ul style="list-style-type: none"> • Désenclavement de la zone sucrière (axe transversal) • Renforcement de la compétitivité de l'industrie sucrière • Renforcement de l'intégration régionale en zone CEMAC • Diversification du tissu économique de la région sucrière 			
Résultats/impacts attendus (selon indicateurs) :			
<ul style="list-style-type: none"> • Coordination par les autorités des interventions des différents partenaires au développement local • Amélioration des infrastructures et équipements publics • Diminution de la pollution des eaux et de l'air liée à l'industrie sucrière • Augmentation des capacités techniques dans l'agriculture et l'artisanat • Création d'activités génératrices de revenus et augmentation du revenu moyen des ménages 			
2. Méthodologie et sources d'information			
Liste des documents analysés:			
<ul style="list-style-type: none"> • Délégation de la CE en République du Congo. Aide financière et technique aux pays signataires du protocole sur le sucre. Programme indicatif pluriannuel Congo 2007-2010. Mai 2007. • Commission européenne. République du Congo. Stratégie nationale d'adaptation du secteur sucre de la République du Congo aux modifications de l'organisation commune du marché du sucre en Europe. Avril 2007. • Commission européenne. République du Congo. Mesures d'accompagnement en faveur des pays signataires du protocole sucre. Allocation 2007 pour la République du Congo. Convention de financement. Janvier 2008. • Délégation de la CE en République du Congo. Programme annuel d'actions 2008 de mesures d'accompagnement des pays ACP signataires du protocole sucre en faveur de la République du Congo. Septembre 2008. • Délégation de la CE en République du Congo. Programme annuel d'actions 2009 de mesures d'accompagnement des pays ACP signataires du protocole sucre en faveur de la République du Congo. Août 2009. • Délégation de l'UE en République du Congo. Mesures d'accompagnement des pays ACP signataires du protocole sucre (République du Congo). Allocation 2010. Août 2010. 			
Liste des personnes rencontrées:			
<ul style="list-style-type: none"> • M. Francis Lannelongue. Assistant technique. Programme d'appui au secteur sucre. • M. Fréjus Mitory. Chargé de mission. Direction des programmes avec l'UE. Ministère de l'Economie, du Plan, de l'Aménagement du territoire et de l'Intégration. • M. Théodore Mvouli. Conseiller Economique ; Coordonnateur National du programme d'appui au secteur sucre. Ministère du Développement industriel et de la Promotion du secteur privé. 			
Autres sources d'informations (observations, focus groups, ...) : /			

Tableau 23: Assistance technique en appui à la mise en œuvre de la stratégie nationale sucre en République du Congo

1. Données de base			
Titre du projet : Assistance technique en appui à la mise en œuvre de la stratégie nationale sucre en République du Congo			
Source de financement et n° d'identification comptable : Protocole Sucre. DCI/SUCRE/2008/166-202 ; SUCRE/2006/130			
Secteur : Appuis macro-économique			
Niveau/Unité(s) administrative(s) d'intervention : National et Département			
Commission engagement et paiements :			
Budget initial (CF) EUR	Budget révisé EUR	Montant engagé (contracté) EUR	Montant payé EUR
515.134	-	-	-
Date de démarrage (prévue / effective) : Novembre 2008			
Date de clôture (prévue / effective ou probable) : Décembre 2011			
Objectif global : Améliorer la compétitivité du secteur sucre au Congo, à travers la mise en œuvre de la stratégie gouvernementale concernant la restructuration du secteur et le développement économique et social de la région, tout en garantissant le respect de l'environnement.			
Objectifs spécifiques : Assister le maître d'ouvrage et le ministère de tutelle pour : <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer le dispositif institutionnel de mise en oeuvre, de coordination et de suivi de la stratégie de réforme du secteur sucrier au Congo, • Mettre en œuvre le programme pluri annuel (2007 – 2010) d'appui à la filière sucre congolaise dans le cadre de l'appui communautaire prévu à cet effet. 			
Activités principales : /			
Résultats/impacts attendus (selon indicateurs) :			
Allocation 2007 : <ul style="list-style-type: none"> • R 1 : Les administrations des Ministères du Développement Industriel et de la Promotion du Secteur Privé (MDIPSP), des Douanes et de la Recherche, sont capables de mettre en oeuvre la stratégie nationale sucre ; • R 2 : Une partie substantielle du programme d'hydraulique villageoise prévu est réalisé ; • R 3 : Le plan d'action environnemental détaillé est rédigé et validé ; • R 4 : Le programme triennal de recherche agronomique et le plan de redéploiement du Centre de Recherche Agronomique(CRA) de Loudima sont rédigés ; • R 5 : Les documents nécessaires à la mise en oeuvre du programme d'activités à mener sur les années 2008 – 2010 et ceux pour la mobilisation de financement de l'allocation 2008 sont réalisés : Fiche d'Identification de Projet (FIP), proposition de financement (AAP), mémorandum et décision de financement ainsi que la Convention de Financement (DTA, CF, etc...). Les différents plans d'actions annuels sont mis en oeuvre ; • R 6 : Les financements du Gouvernement pour la mise en oeuvre de la stratégie sont programmés et mobilisés ; • R 7 : L'autorité contractante ainsi que l'ensemble des partenaires financiers sont périodiquement informés de l'état d'avancement de la mise en oeuvre de la stratégie nationale d'adaptation du secteur sucrier congolais et de la place de l'appui communautaire dans le dispositif suivant les indicateurs présentés dans le cadre logique ; • R 8 : Les chronogrammes de mise en oeuvre de la stratégie nationale d'adaptation du secteur sucrier congolais de l'appui communautaire sont respectés et les documents contractuels, (administratifs et techniques) sont mis à disposition de l'autorité contractante en respectant les procédures y relatives ; • R 9 : Le Ministère du Développement Industriel et de la Promotion du Secteur Privé et l'Union européenne disposent d'éléments pertinents et vérifiables permettant de décider de la poursuite ou de la réorientation de la stratégie nationale et de l'appui communautaire y relatif. 			
Allocation 2008 : <ul style="list-style-type: none"> • R 1 : Les administrations des Ministères du Développement Industriel et de la Promotion du Secteur Privé (MDIPSP), des Douanes et de la Recherche, sont capables de mettre en oeuvre la stratégie nationale sucre ; 			

<ul style="list-style-type: none">• R 2 : Le personnel de la SARIS et les acteurs de la filière sucre sont formés sur de nouvelles technologies industrielles, de nouvelles techniques de production sucrière et sur certains domaines de diversification économique comme par exemple la culture de maïs, l'élevage de poulet de chair, la provenderie, dans les quels la SARIS a prévu d'investir ;• R 3 : Un programme de recherche sur la canne à sucre est mis en œuvre en partenariat entre le Centre de Recherche Agronomique de Loudima et la SARIS ;• R 4 : Des études de faisabilité sur des projets de diversification économique sont réalisées sur la filière canne et sur d'autres filières. Les résultats des ces études serviront à obtenir des financements auprès de différents partenaires (BEI, AFD, BDEAC, etc.) pour appuyer les projets rentables ;• R 5 : Le Centre de santé de la SARIS assure ses activités courantes (14 000 consultations par an) et répond aux besoins prioritaires en termes de services de santé des populations locales. Les évacuations sanitaires de la SARIS sur Pointe-Noire et Brazzaville diminuent.
2. Méthodologie et sources d'information
Liste des documents analysés: <ul style="list-style-type: none">• Ministère du Développement industriel et de la Promotion du secteur privé. Programme d'appui au secteur sucre : termes de référence de l'étude "diversification économique de la région sucrière extra filière". Novembre 2010.• SOFRECO. Programme d'appui au secteur sucre : termes de référence de l'étude "diversification économique de la région sucrière extra filière". Mai 2010.• Programme national d'appui au secteur sucrier. Séminaire régional en Afrique sur les mesures d'accompagnement des pays signataires du protocole sucre : Présentation du programme d'appui au secteur sucrier en République du Congo. Mars 2011.
Liste des personnes rencontrées: <ul style="list-style-type: none">• M. Francis Lannelongue. Assistant technique. Programme d'appui au secteur sucre.• M. Fréjus Mitory. Chargé de mission. Direction des programmes avec l'UE. Ministère de l'Economie, du Plan, de l'Aménagement du territoire et de l'Intégration.• M. Théodore Mvouli. Conseiller Economique ; Coordonnateur National du programme d'appui au secteur sucre. Ministère du Développement industriel et de la Promotion du secteur privé.
Autres sources d'informations (observations, focus groups, ...) : /

Tableau 24: Projet d'Appui institutionnel au Ministère de l'économie forestière et de l'environnement pour la Valorisation des Aires Protégées (PAVAP)

1. Données de base			
Titre du projet : Projet d'Appui institutionnel au Ministère de l'économie forestière et de l'environnement pour la Valorisation des Aires Protégées (PAVAP)			
Source de financement et n° d'identification comptable : Fonds FED, 9 ACP COB 18.			
Secteur : GRN – Aires protégées (AP)			
Commission engagement et paiements :			
Budget initial (CF) EUR	Budget révisé EUR	Montant engagé (contracté) EUR	Montant payé EUR
2 734 132	-	2 475 671	-
Date de démarrage (prévue -- effective) : 28/07/2006 - 15/05/2008			
Date de clôture (prévue -- effective ou probable) : 31/12/2010 - 30/06/2011			
Objectif global : Contribuer à la préservation et à la valorisation de la biodiversité du Congo à travers la promotion de l'utilisation rationnelle et durable des écosystèmes forestiers			
Objectifs spécifiques : Identification et adoption du système institutionnel le plus apte à assurer la conservation et la valorisation de la faune et des aires protégées en République du Congo			
Activités principales :			
<ul style="list-style-type: none"> • Activité 1 : Etat des lieux des AP nationales • Activité 2 : Echanges internationaux sur la gestion des AP • Activité 3 : Elaboration des scénarios types du système de gestion à mettre en place • Activité 4 : Organisation et tenue d'un Forum pour l'identification du système de gestion des aires protégées (avril 2009) • Activité 5 : Rédaction d'un plan d'action pour la mise en place du système de gestion retenu • Activité 6 : Rédaction des textes légaux et réglementaires nécessaires pour cette mise en place • Activité 7 : Diffusion des résultats du Forum dans les AP • Activité 8 : Visibilité du Projet d'Appui • Activité 9 : Installation d'une Banque de données multimédia • Activité 10 : Développement de la Banque de données PAVAP • Activité 11 : Conception et réalisation d'un site WEB • Activité 12 : Soutien logistique au PAGFAP • Activité 13 : Gestion du projet avec le logiciel SAGE • Activité 14 : Proposition du système comptable de la future agence. • Activité 15 : Rédaction des marchés (dossiers appel d'offres) • Activité 16 : Tenue des réunions du CTS. 			
Résultats/impacts attendus (selon indicateurs) :			
<ul style="list-style-type: none"> • Un nouveau cadre législatif réglementant et facilitant (i) le financement à long terme des AP et (ii) la participation de partenaires techniques et financiers dans la gestion de la faune et des AP est mis en place ; • Une structure en charge de la gestion de la faune et des AP est opérationnelle ; • Les capacités des cadres nationaux sont renforcées sur la base du principe Développement-Opération-Transfert. 			
2. Méthodologie et sources d'information			
Liste des documents analysés:			
<ul style="list-style-type: none"> • AfriquENVIRONNEMENT Plus, Nov.-Déc. 2010 • PAVAP, Rapport de clôture DP1_2010 • CE, Fiche récapitulative pour les conclusions, PAVAP, 29.04.2009 • CE, Fiche de réponse, PAVAP, 29.04.2009 • Proposition de Financement n° 9ACP COB 18 et 9ACP COB 19 (PAVAP), • PAVAP, Etat des lieux de la capacité institutionnelle pour la gestion de la faune et des aires protégées au Congo, 			

Nov. 2008

- PAVAP, DEVIS - PROGRAMME N°2, 2009
- PAVAP, Annexes au DEVIS - PROGRAMME N°2, 2009
- PAVAP, Rapport de clôture du Devis programme de croisière n°1, mars 2010
- PAVAP, Devis Programme de croisière n°2 – Rapport d'exécution pour la période de septembre à novembre 2010, 4è trim., déc. 2010
- PAVAP, Devis Programme de croisière n°2 – Rapport d'exécution pour la période de Décembre 2010 à Février 2011, 5è trim, mars 2011
- PAVAP, Rapport d'exécution pour la période de Juillet à Septembre 2009, 3è trim, oct.2009
- PAVAP, Rapport n°4 au Comité Technique et Scientifique , mars 2011
- PAVAP, Actes du Forum "Projet d'Agence de Gestion de la Faune et des Aires protégées, avr. 2009

Liste des personnes rencontrées:

- Enrico Pironio, UE, Bruxelles
- Jean-Claude Heymans, Regisseur
- Marie Marmaise NGO BIKES, AT Banque de données / site web
- Patrice BRUGEAUD, Comptable / administrateur
- Constantin MBESSA, homologue, Directeur de l'ACFAP

Autres sources d'informations (observations, focus groups, ...) :

- www.acfap-congo.org

Tableau 25: ECOFAC III

1. Données de base			
Titre du projet : ECOFAC III			
Source de financement et n° d'identification comptable : ECOFAC III - Fonds FED : 8 ACP RCA 009 et 8 ACP CA 010			
Secteur : GRN			
Niveau/Unité(s) administrative(s) d'intervention : Régional (Délégation de Libreville)			
Commission engagement et paiements :			
Budget initial (CF) EUR ECOFAC III : 2 070 000 € (DP°hors AT)	Budget révisé EUR -	Montant engagé (contracté) EUR -	Montant payé EUR -
Date de démarrage / clôture (prévue / effective) : Novembre 2000 – Décembre 2004.			
Objectif global :			
<ul style="list-style-type: none"> Assurer la conservation du PNOK comme zone de protection intégrale, réservoir de biodiversité et espace de recherche ; Promouvoir le développement socio-économique des populations de la zone périphérique au parc national par la valorisation durable des ressources naturelles. 			
Objectifs spécifiques :			
<ul style="list-style-type: none"> Garantir à long terme l'autonomie financière du PNOK par la mise en place d'un fonds fiduciaire, la recherche de financements complémentaires, l'autonomisation de la gestion du parc ; Valoriser les potentiels scientifiques, touristiques, cinématographiques et cynégétiques du PNOK en recherchant des opérateurs extérieurs afin de générer le maximum d'activités économiques au niveau local et national ; Maîtriser le contrôle du parc, de ses accès, de ses activités en développant les performances des écogardes et en maximisant l'efficacité et l'opérationnalité de la surveillance des terroirs villageois définis par les communautés locales. Résorber le braconnage de la grande faune ; Développer des programmes de recherche et monitoring directement liés aux priorités d'aménagement et de valorisation soutenable des ressources ; Mettre en place avec les populations des principes de cogestion dans les zones périphériques afin d'offrir de nouveaux types de revenus au monde rural et d'intégrer progressivement la conservation dans l'économie de la région. 			
Activités principales :			
<ul style="list-style-type: none"> Existence d'infrastructures et de moyens logistiques à des fins de gestion (recherche scientifique, monitoring, accès pour lutte anti-braconnage) et de valorisation touristique ; Actions de développement rural en faveur des populations locales (techniques de protection des cultures contre la faune sauvage, ouverture et entretien d'un réseau de pistes pour le désenclavement de la région nord, appui aux dispensaires et écoles) ; Expérience pilote de gestion communautaire du Sanctuaire de Gorilles de Lossi ; Mise en place de partenariats et l'obtention de financements complémentaires pour la Conservation et la Lutte contre la pauvreté des populations (Projet FED Micro-Réalisations) ; La sensibilisation et le renforcement des capacités de l'administration de tutelle (personnel équipé et formé) Lancement d'alertes précoces, coordination et appui logistique des campagnes de recherche sur le virus de la fièvre hémorragique Ebola. 			
Résultats/impacts attendus (selon indicateurs) :			
« En l'absence d'IOV spécifique à la composante Congo, les seuls indicateurs de référence sont ceux du cadre logique régional d'ECOFAC 3. Ils n'ont jamais été utilisés par la composante Congo. L'ont-ils été par la coordination régionale ? La mission en doute. ». Source : Évaluation opérationnelle et financière du programme ECOFAC phase III, – Composante Parc National Odzala - Kokua en République du Congo, Janvier 2006.			
2. Méthodologie et sources d'information			

Liste des documents analysés:

- Évaluation opérationnelle et financière du programme ECOFAC phase III, – Composante Parc National Odzala - Kokua en République du Congo, Janvier 2006
- ECOFAC- Rapport d'activités Janvier-Juin 2001
- ECOFAC – Rapport d'activités janvier-juin 2002
- ECOFAC – Rapport d'activités juil.-déc 2002
- ECOFAC – Rapport d'activités janvier-juin 2003
- ECOFAC, Rapport d'activités juil.-déc. 2003
- ECOFAC – Rapport d'activités janvier-juin 2004
- ECOFAC – Evaluation prospective et audit, mai 2003

Liste des personnes rencontrées:

- Enrico Pironio, UE, Bruxelles
- Didier Nils, ex. Resp. DUE Libreville
- Alain Ampolo, Coordonateur du Projet PROFADELL

Autres sources d'informations (observations, focus groups, ...) :

- Focus Group A.N.E.
- <http://www.ecofac.org/Composantes/CongoOdzala.htm>

Tableau 26: ECOFAC IV

1. Données de base			
Titre du projet : ECOFAC IV - Programme régional de conservation et de valorisation des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale – Composante Congo.			
Source de financement et n° d'identification comptable : ECOFAC IV – Fonds FED : FED/2008/196			
Secteur : GRN – Conservation des aires protégées			
Commission engagement et paiements :			
Budget initial (CF) EUR 2 675 000 (DP°hors AT)	Budget révisé EUR -	Montant engagé (contracté) EUR -	Montant payé EUR -
Date de démarrage (prévue -- effective) : 20/06/2007 – 17/07/2007			
Date de clôture (prévue -- effective) : 31/12/2011 – 31/07/2010			
Objectif global : Contribuer au bien-être et à la réduction de la pauvreté des populations périphériques du Parc National d'Odzala-Kokoua (PNOK) et du Sanctuaire de Gorilles à Lossi (SGL) par la conservation, la valorisation et l'utilisation durable de leurs écosystèmes forestiers et biodiversité.			
Objectifs spécifiques : <ul style="list-style-type: none"> • Gestion des parcs et des aires protégées ; • Plan d'Aménagement intégré de l'aire protégée ; • Lutte Anti-braconnage ; • Intégration des populations/communautés villageoises ; • Recherche et études. 			
Activités principales : <ul style="list-style-type: none"> • Un plan simple de gestion a été élaboré en septembre 2008 ; • Activités de lutte antibraconnage, de monitoring et de relatives à la réhabilitation des infrastructures ; • Mise en place d'un mécanisme de suivi des feux de brousse par satellite et d'une unité de monitoring ; • Création du comité scientifique ; • Implication du programme dans l'écotourisme ; • Etude socioéconomique, préparation d'un et lancement plan d'action. 			
<p>Volet A : Gestion durable des ressources naturelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • R1 : Le plan simple de gestion du PNOK et du SGL est élaboré, diffusé et mis en œuvre ; • R2 : Les plans d'aménagement participatifs du PNOK et du SGL sont élaborés, adoptés et mis en œuvre ; • R3 : Les études et recherches sont opérationnelles ; • R4 : L'écotourisme est opérationnel. <p>Volet B : Schéma d'orientation des activités socio-économiques et appui à des initiatives prioritaires (Actions d'accompagnement dans les villages riverains / Développement local et Gestion des terroirs / Renforcement des capacités et Développement des filières).</p> <ul style="list-style-type: none"> • R 1: Une étude socio-économique succincte est réalisée ; • R 2 : Le plan d'actions est défini ; • R3 : La réalisation de ce plan d'actions est mise en œuvre. <p>Volet C : Gestion du projet</p> <p>Remarque : « Toutefois, il est à relever que les résultats négligent dans leur formulation les aspects qualitatifs des réalisations qui ne sont évoqués que de manière générique difficilement quantifiable. Des résultats pertinents au regard de la problématique, mais très ambitieux pour un projet de trois ans. » Evaluation à mi-parcours du Programme ECOFAC phase IV, Fév. 2010.</p>			
2. Méthodologie et sources d'information :			

Liste des documents analysés:

- Évaluation opérationnelle et financière du programme ECOFAC phase III, – Composante Parc National Odzala - Kokua en République du Congo, Janvier 2006 – Annexe E
- Evaluation à mi-parcours du Programme ECOFAC phase IV, Fév. 2010
- ECOFAC V (FED 10) DTA
- ECOFAC – Evaluation prospective et audit, mai 2003
- ECOFAC IV – PNOK, Mission STALMANS, 2008

Liste des personnes rencontrées:

- Enrico Pironio, UE, Bruxelles
- Didier Nils, ex. Resp. DUE Libreville
- Alain Ampolo, Coordonateur du Projet PROFADELL

Autres sources d'informations (observations, focus groups, ...) :

- Focus Group A.N.E.
- <http://www.ecofac.org/Composantes/CongoOdzala.htm>

Tableau 27: OI-FLEG

1. Données de base			
Titre du projet : OI-FLEG			
Source de financement et n° d'identification comptable : Ligne budgétaire EN/2006/131823			
Secteur : GRN - Forêts			
Commission engagement et paiements :			
Budget initial (CF) EUR 1.682.794	Budget révisé EUR -	Montant engagé (contracté) EUR 1 558 895	Montant payé EUR -
Date de démarrage (prévue / effective) : Septembre 2006			
Date de clôture (prévue / effective ou probable) : Décembre 2010			
Objectif global : Améliorer la gouvernance dans le secteur forestier et soutenir une mise en œuvre effective des politiques de gestion durable.			
Objectifs spécifiques : Renforcement des capacités de mise en application de la loi forestière et de la gouvernance dans le bassin du Congo par le mécanisme de l'Observation Indépendante.			
Activités principales :			
<ul style="list-style-type: none"> • Activité 1.1 : concertation du cadre de travail et information des partenaires ; • Activités 1.2 et 1.3 : réalisation des missions d'observation ; • Activité 1.4 : observation continue des systèmes administratifs et de gouvernance ; • Activité 1.5 : appui à l'élaboration d'un manuel de procédures de contrôle ; • Activité 2.1 : informer des représentants de la société civile de l'ensemble des départements sur l'OI-FLEG et son contexte, dont le processus FLEGT ; • Activité 2.2 : Recruter et former une équipe homologue aux techniques de l'OI ; • Activité 3.1 : mener trois ateliers nationaux de formation à l'OI avec des représentants des pays concernés (Gabon, RDC et RCA) ; • Activité 3.2 : Mener deux ateliers régionaux sur l'OI et le FLEGT ; • Activité 3.3 : Réaliser trois études de faisabilité de l'observation indépendante au Gabon, en RCA et en RDC ; • Activité 3.4 : Réfléchir aux moyens de capitaliser sur l'OI-FLEG dans le contexte du développement du FLEGT, au Congo et dans la région. 			
Résultats/impacts attendus (selon indicateurs) :			
<ul style="list-style-type: none"> • Résultat 1 : Les infractions forestières, la mise en application de la loi forestière et la gouvernance sont documentées et des recommandations sont émises ; • Résultat 2 : La société civile est formée à l'approche d'observation indépendante de la mise en application de la loi forestière et de la gouvernance ; • Résultat 3 : Les acteurs sont sensibilisés au FLEGT et à l'observation indépendante au niveau régional et une réflexion est faite sur les conditions d'application. 			
2. Méthodologie et sources d'information			
Liste des documents analysés:			
<ul style="list-style-type: none"> • Note de synthèse 2010 • Rapport évaluation OIFLEG Congo 2009 • Rapport évaluation OIFLEG Congo 2008 • Rapport Annuel 2010 • Fiche de projet_-BU_-OI_FLEG__Avances_Juin2009 • Rapport Annuel 2008 • Scoping Mission feasibility 2005 • Manuel Pratique d'Observation Indépendante FLEG, 2010 			

Liste des personnes rencontrées:

- Iola LEAL, FERN, Bruxelles
- Lambert MABIALA
- Serge MOUKOURI
- Bradley MULLEY
- Guy Fulgence ITSONA
- Sylvie Nadeje FOUTOU Banga
- Roch Euloge NZOBO
- Arsène Konene GUELELE

Autres sources d'informations (observations, focus groups, ...) :

- <http://www.rem.org.uk/Reports2.html>
- <http://www.observation-congo.info/Rapports.html>
- Participation de la société civile et du personnel de l'OI-FLEG au focus group "Forêts & APV"

Tableau 28: Appui au système de santé du Congo (PASCOB)

1. Données de base			
Titre du projet : Appui au système de santé du Congo (PASCOB)			
Source de financement et n° d'identification comptable : 9 ACP COB 002 & 9ACP COB 024 & 9 ACP COB 025			
Secteur : santé			
Niveau/Unité(s) administrative(s) d'intervention :			
Commission engagement et paiements :			
Budget initial (CF) EUR 8 800 000	Budget révisé EUR 9 570 000	Montant engagé (contracté) EUR 9 199 855	Montant payé EUR 8 052 139
Date de démarrage (prévue / effective) : avril 2004 / septembre 2004			
Date de clôture (prévue / effective ou probable) : 31 / 12 /2011			
Objectif global : Amélioration de l'état de santé de la population			
Objectifs spécifiques : Améliorer la performance du système de santé en mettant en place des services de santé de qualité à un coût abordable pour la population			
Activités principales :			
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités institutionnelles dans la mise en œuvre et le développement du PNDS • Mise en place d'un système performant d'approvisionnement en médicaments essentiels et consommables médicaux • Appui à l'administration sanitaire dans son rôle de mise en œuvre au niveau des districts sanitaires • Mise en place d'un programme d'amélioration de la qualité des prestations • Implication des communautés dans la gestion de leur système de soins 			
Résultats/impacts attendus (selon indicateurs) :			
<u>Renforcement des capacités institutionnelles dans la mise en œuvre et le développement du PNDS</u>			
(+) Contribution effective à l'élaboration du PNDS (Plan National de Développement Sanitaire) et du CDMT (Cadre de Dépenses à Moyen Terme) (-) Concertation sectorielle des PTF très faible (+) Création d'un centre de documentation (+) Soutien technique & financier aux conférences annuelles des Directeurs Départementaux (-) Système d'information sanitaire (système de collecte de routine, carte sanitaire) inefficace (-) Abandon du volet d'appui au plan de développement des Ressources Humaines			
<u>Mise en place d'un système performant d'approvisionnement en médicaments essentiels et consommables</u>			
(++) Création d'une centrale d'achat de médicaments et consommables (COMEG), dotée d'un statut d'autonomie de gestion (ASBL) (+) Mise en place d'un manuel de procédures, d'un règlement d'ordre intérieur et de conventions avec les partenaires des programmes spécifiques (VIH, Paludisme, Tuberculose, etc.) (++) Convention liant la COMEG avec l'Etat définissant sa mission d'utilité publique (-) Inefficacité des organes de gestion (pas d'AG, peu de réunions des CA, absence d'audits des comptes) (-) Management directionnel problématique (+) Réalisation d'une liste nationale de médicaments essentiels (-) Environnement physique des bâtiments inadéquat (-) Nombreuses ruptures de stock et lenteur du système de distribution (-) Achat important de médicaments par le Ministère de la Santé en dehors de la COMEG (-) Absence d'interactions avec la Direction des Pharmacies, Laboratoires et Médicaments (interaction avec les autres fournisseurs, promotion du médicament essentiel sous forme générique, etc.)			
<u>Appui à l'administration sanitaire dans son rôle de mise en œuvre au niveau des districts sanitaires</u>			
(++) Renforcement des compétences de santé publique des médecins des DDS et des CCS (+) Elaboration d'un nouvel organigramme / définition des fonctions de la DDS et des CCS			

<p>(+) Elaboration des Plans Opérationnels Annuels 2006 à 2009</p> <p>(+) Standardisation des rapports d'activité aux différents niveaux des districts sanitaires et mise au point de grilles de supervision</p> <p>(+) Construction et équipements bureaux administratifs (DDS Pointe Noire)</p> <p>(-) Abandon du volet de soutien à la maintenance</p> <p>(-) Insuffisance des supervisions (problème de ressources humaines et de financement)</p> <p>(-) Système d'informations sanitaires inefficace</p>
<p><u>Mise en place d'un programme d'amélioration de la qualité des prestations</u></p> <p>(+) Elaboration de Stratégies Thérapeutiques, d'un modèle de dossier médical (hôpital) et d'ordinogrammes (centre de santé)</p> <p>(+) Processus de rationalisation du circuit du malade dans les hôpitaux</p> <p>(+) Intégration de la lutte contre le VIH/Sida dans les prestations des hôpitaux et des centres de santé</p> <p>(+/-) Elaboration d'un guide de gestion hospitalière</p> <p>(-) Absence de réalisation de procédures d'assurance qualité, de système de référence & contre-référence et d'audits médicaux</p>
<p><u>Implication des communautés dans la gestion de leur système de soins</u></p> <p>(-) Appui très limité à la mise en place de mutuelles de santé</p> <p>(+) Approche innovante engageant les Comités de Santé dans une relation contractuelle pour le développement de microprojets de santé communautaire</p> <p>(+/-) Complexité de l'analyse des résultats obtenus au regard de la grande diversité de projets, de l'absence documentaire initiale, des objectifs souvent ambitieux et des populations cible souvent mal définies</p>
<p>2. Méthodologie et sources d'information</p>
<p>La principale source d'information a été le rapport dévaluation externe de fin de projet ; ces différentes analyses ont été discutées – principalement à l'occasion de la visite de terrain – avec les principaux Assistants Techniques ayant œuvré dans le cadre du PASCOP.</p> <p>Liste des documents analysés:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Convention de Financement, Termes de Référence, Rapports d'activités de l'Assistance Technique du Projet « Appui au système de santé du Congo (PASCOP) » • Rapport de Monitoring du Projet « Appui au système de santé du Congo (PASCOP) » (2006 & 2008) • Evaluation externe du Projet 9ème FED APPUI AU SYSTEME DE SANTE DU CONGO (PASCOP), ECORYS 2009 • Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) 2007-2009 • Plan d'Action Annuel 2011 du Programme de Développement des Services de Santé • Plan d'Action 2010 et 2011 de la Direction Départementale de la Santé du Pool • Rapport d'activités de la Direction Départementale de la Santé du Pool 2010
<p>Liste des personnes rencontrées:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mr Valentin BEMBA, Chargé de programme Ordonnateur National • Dr LOUSSAMBOU, Ex-AT du PASCOP • Dr LENGOUANGO, Ex-AT du PASCOP • Dr IBOUANGA, Ex-AT du PASCOP • Mme Martine KREFF, ex-gestionnaire du PASCOP • Dr Paul HUBERT, ex-AT Santé Publique • Mme Marie-Paule FARGIER, ex-AT Pharmacienne • Victor BOUKWANGOU, DDS du Pool • Albert MIANKARIBA, DDS du Pool • Patrick BASSUMBA, CSS Kinkala Boko
<p>Autres sources d'informations (observations, focus groups, ...) : /</p>

Tableau 29: Soutien mise en œuvre Programme National de Développement Sanitaire (PNDS)

1. Données de base			
Titre du projet : Soutien mise en œuvre Programme National de Développement Sanitaire (PNDS)			
Source de financement et n° d'identification comptable : 7 ACP COB 004 & 9 ACP COB 023			
Secteur : Santé			
Niveau/Unité(s) administrative(s) d'intervention :			
Commission engagement et paiements :			
Budget initial (CF) EUR 10 000 000	Budget révisé EUR 9 339 074	Montant engagé (contracté) EUR 8 227 602	Montant payé EUR 8 226 823
Date de démarrage (prévue / effective) : Février 1995			
Date de clôture (prévue / effective ou probable) : Avril 2004			
Le projet 7 ACP COB 004 s'est inscrit dans un contexte particulier : le programme lancé en avril 1995 avec une assistance technique assurée par la GTZ a été brutalement interrompue en juin 1997 par la guerre et a été repris novembre 2002 par le bureau AEDES.			
La période d'interruption due à la guerre a bloqué tout développement et a augmenté les besoins (destruction et manque d'entretien des infrastructures, pillage d'équipements). La reprise du projet initial a été liée avec un nouveau projet financé par le 9ème FED			
Objectif global : Améliorer l'efficacité du système de santé du Congo en augmentant l'accessibilité et la qualité des services de santé et la qualité des soins et par-là, à améliorer l'état de santé des populations.			
Objectifs spécifiques :			
<u>Objectif spécifique n° 1 :</u> donner au Comité technique de suivi (CTS) du PNDS, les ressources et le support technique nécessaires pour assurer la mise en place du PNDS			
<u>Objectif spécifique n° 2 :</u> renforcer les capacités de gestion et d'intervention de la Direction de l'équipement et la maintenance (DEM) de la Direction générale de la santé (DGS)			
<u>Objectif spécifique n° 3 :</u> assurer les investissements nécessaires à la mise en place des districts sanitaires : réhabilitation des infrastructures, achat du stock initial de médicaments ainsi que l'équipement de base indispensable.			
<u>Objectif spécifique n°4 :</u> mettre en place les circonscriptions socio-sanitaires dans les zones concernées par le programme et les doter des ressources capacités de remplir leur rôle.			
<u>Objectif spécifique n° 5 :</u> mettre en place une Centrale nationale d'achat de médicaments essentiels			
Activités principales :			
<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place du Programme National de Développement Sanitaire (PNDS) • Renforcer les capacités de gestion et d'intervention de la Direction de l'équipement et la maintenance (DEM) de la Direction générale de la santé (DGS) • Assurer les investissements nécessaires à la mise en place des districts sanitaires • Mettre en place les circonscriptions socio-sanitaires dans les zones concernées par le programme • Mettre en place une Centrale nationale d'achat de médicaments essentiels 			
Résultats/impacts attendus (selon indicateurs) :			
<u>Mise en place du Programme National de Développement Sanitaire</u> (+/-) Appui au processus d'approche sectorielle : la programmation budgétisation de la moitié des axes prioritaires du PNDS 2004 – 2008 étaient terminés en avril 2004			
<u>Renforcer les capacités de gestion et d'intervention de la Direction de l'équipement et la maintenance (DEM) de la Direction générale de la santé (DGS)</u> (+) Mise en place du recouvrement des coûts dans les formations sanitaires (-) Mise d'un programme de supervision des activités (-) Mise en place d'un système d'informations sanitaires (-) Mise en place d'une politique de formation (+/-) Mise en place d'activités de planification annuelle (+) Réhabilitation et équipements des locaux de la DEM			

(+) Appui en formation continue des cadres de la DEM (+) Décentralisation du dispositif de maintenance dans 2 DDS
<u>Assurer les investissements nécessaires à la mise en place des districts sanitaires</u> (+) Processus de rationalisation des infrastructures hospitalières (+) Réhabilitation de l'hôpital et de 2 CS de Kinkala (+) Réhabilitation des bureaux de la DDS de Kinkala (+) Construction de 2 CS + réhabilitation de 3 CS du Département de la Cuvette Centrale (+) Réhabilitation des bureaux / pharmacie du CCS d'Owando et de Kinkala (+) Construction de 2 CS + réhabilitation de 2 CS du CCS de Talangai (+) Equipement médico-technique des structures réhabilitées ou construites
<u>Mettre en place les circonscriptions socio-sanitaires dans les zones concernées par le programme</u> (+) Formation en santé publique de 3 médecins (maîtrise de Santé Publique à d'Anvers) (+/-) Formation continue des équipes cadre de district sanitaire (+/-) Encadrement et mise en place des organes de gestion des districts sanitaires (+/-) Mise en place des outils de gestion opérationnelle des districts sanitaires (+/-) Mise en place des Comités de Santé dans les différents CCS et Hôpitaux
<u>Mettre en place une Centrale nationale d'achat de médicaments essentiels</u> (+) Analyse des différentes carences de la CENAMES (centrale nationale d'achat de médicaments essentiels) existante (+) Amélioration des compétences techniques du personnel de la CENAMES (-) Doter la CENAMES d'un nouveau statut et de nouvelles procédures (+/-) Préparation d'une nouvelle formule de centrale d'achat de médicaments essentiels (+) Organisation des outils de gestion et d'approvisionnement en médicaments des districts appuyés par le projet (+) Analyse des besoins, achat et distribution du médicament pour les districts appuyés par le projet
2. Méthodologie et sources d'information
Il n'a pas été possible de retrouver des acteurs directement concernés par ce projet (nombreux changements dans le cadre du personnel du Ministère). Ce projet n'a pas fait non plus l'objet d'une évaluation externe et c'est donc essentiellement au travers des rapports d'activités de l'assistance technique que ce projet a été analysé. Liste des documents analysés : <ul style="list-style-type: none"> • Convention de Financement, Termes de Référence, Rapports d'activités de l'Assistance Technique du Projet « Soutien mise en œuvre Programme National de Développement Sanitaire » • Rapport de Monitoring du Projet « Soutien mise en œuvre Programme National de Développement Sanitaire » (2004) • Projet « Soutien mise en œuvre Programme National de Développement Sanitaire » : Rapport final de l'Assistance Technique AEDES (2004)
Liste des personnes rencontrées: <ul style="list-style-type: none"> • Mr Valentin BEMBA, Chargé de programme Ordonateur National • Dr LOUSSAMBOU, Ministère de la Santé • Dr LENGOUANGO, Ministère de la Santé • Dr IBOUANGA, Ministère de la Santé
Autres sources d'informations (observations, focus groups, ...) : /

Tableau 30: Projet d'Appui à l'Etat de Droit (PAED)

1. Données de base			
Titre du projet : Projet d'Appui à l'Etat de Droit (PAED)			
Source de financement et n° d'identification comptable : 8 ACP COB 008			
Secteur : Etat de Droit / Acteurs Non Etatiques.			
Niveau/Unité(s) administrative(s) d'intervention :			
Commission engagement et paiements :			
Budget initial (CF) EUR 14 300 000	Budget révisé EUR 4 645 000	Montant engagé (contracté) EUR 4 497 276	Montant payé EUR 3 336 047
Date de démarrage (prévue / effective) : 2003 / 09/2007			
Date de clôture (prévue / effective ou probable) : 2010.			
Objectif global : Consolidation d'un Etat de droit.			
Objectifs spécifiques : Renforcement des capacités des acteurs publics et privés qui concourent directement à l'édification d'un Etat de droit fondé sur le respect des droits humains et des principes démocratiques ainsi que sur la bonne gouvernance.			
Activités principales :			
<ul style="list-style-type: none"> • Appui aux institutions de la République qui concourent à la consolidation de l'Etat de droit par la dotation d'équipement et de documentation juridique permettant une performance améliorée ; • Appui au renforcement des capacités des acteurs institutionnels concourant à la consolidation de l'Etat de droit à travers des actions de formations et/ou de stages ; • Appui au gouvernement et aux institutions nationales concourant à la consolidation de l'Etat de droit par le financement d'études et d'assistances techniques ; • Appui aux initiatives de la société civile dans les domaines relatifs aux droits de l'homme et à l'Etat de droit ; • Actions de communication et de sensibilisation. 			
Résultats/impacts attendus (selon indicateurs) :			
2 volets du projet :			
<ul style="list-style-type: none"> • Le renforcement des capacités des institutions publiques concourant à la consolidation d'un Etat de droit (volet 1) <ul style="list-style-type: none"> ○ Le renforcement, tant sur le plan des équipements que du fonctionnement, du service public de la justice et des autres institutions qui concourent à la consolidation de l'Etat de droit ; ○ L'amélioration des compétences des institutions qui concourent à l'édification d'un Etat de droit ; ○ L'enclenchement d'un processus de réformes des institutions judiciaires. • Le renforcement de la société civile active dans le domaine de la consolidation de l'Etat de droit et des droits de l'homme (volet 2) <ul style="list-style-type: none"> ○ L'amélioration des conditions d'accès à la justice et à une meilleure connaissance pour la population de ses droits et libertés ; ○ Le renforcement des organisations de la société civile actives dans le domaine de la consolidation de l'Etat de droit. 			
2. Méthodologie et sources d'information			
Liste des documents analysés:			
<ul style="list-style-type: none"> • PAED, Rapport final, septembre 2007 à fin mars 2010, UTG du Programme, 10 mai 2010. • DP n°2 PAED, Rapport de la période de clôture (du 16 décembre 2009 au 31 mars 2010). • Convention de Financement PAED. • Avenant PAED. • Rapport de monitoring MR-116680.01, 29/04/2009. • DP de croisière PAED, Rapport Final d'Activités (du 7 mars 2008 au 6 septembre 2009), UTG Programme, Janvier 2010. • DP de croisière PAED, Rapport du premier semestre d'activités (du 7 mars au 6 septembre 2008), UTG Programme, 			

31 octobre 2008.

- DP de croisière PAED, Rapport du deuxième semestre d'activités (du 7 septembre 2008 au 6 mars 2009), UTG Programme, 15 juin 2009.
- DP n°2 PAED, Rapport de la période opérationnelle (du 7 septembre au 15 décembre 2009), UTG Programme, février 2010.
- Cartographie des Acteurs Non Etatiques dans le secteur de la justice et des droits humains en République du Congo, Emmanuel Bayeni, PAED, 2009.

Liste des personnes rencontrées:

- Vanessa DICK, Chef de Section Economie, Bonne Gouvernance, Secteurs sociaux, DUE.
- Igor DOMASIK, Chef de projet Projet d'Actions pour le Renforcement de l'Etat de Droit et des Associations (PAREDA).
- Valentin MAVOUNGOU, Directeur Général, Ministère de la justice et des Droits Humains, Direction Générale des Droits Humains et des Libertés Fondamentales.
- Jocelyne MILANDOU, Vice-présidente de la Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire ; Présidente Association des Femmes juristes du Congo.
- Virginie N'DESSABEKA, Enseignante ; membre Association des Femmes juristes du Congo.
- Lilian BARROS, Comptoir Juridique Junior.
- Gontran MVIRI, Association pour les Droits de l'Homme et l'Univers Carcéral.
- Kevin NGAGNANI, Association pour les Droits de l'Homme et l'Univers Carcéral.
- Moke LOAMBA, Association pour les Droits de l'Homme et l'Univers Carcéral.
- Chanel LOUBAKY MOUNDELE, Association pour les Droits de l'Homme et l'Univers Carcéral.
- Pierre MAMETA, Association pour les Droits de l'Homme et l'Univers Carcéral.

Autres sources d'informations (observations, focus groups, ...) :

- Focus Group A.N.E.

Tableau 31: Programme de microréalisation en milieu urbain a Brazzaville (PMRU II)

1. Données de base			
Titre du projet : Programme de microréalisation en milieu urbain a Brazzaville (PMRU II)			
Source de financement et n° d'identification comptable : 7 ACP COB 049 et 9 ACP COB 007.			
Secteur : Acteurs Non Etatiques.			
Niveau/Unité(s) administrative(s) d'intervention :			
Commission engagement et paiements :			
Budget initial (CF) EUR 1 084 073M€ + Phase 2 : 2 00 000	Budget révisé EUR -	Montant engagé (contracté) EUR 1 080 523M€	Montant payé EUR 1 080 523M€
Date de démarrage (prévue / effective) : 2002; PMRU II – phase 2 : 2005			
Date de clôture (prévue / effective ou probable) : 2004 ; PMRU II- phase 2 : 2006.			
Objectif global : Amélioration des conditions de vie des populations de Brazzaville puis ultérieurement celles de Pointe Noire et de Dolisie.			
Objectifs spécifiques : Promouvoir les dynamiques d'un développement local à travers la participation active de la société civile (coparticipation de 25%).			
Activités principales :			
<ul style="list-style-type: none"> • Volet Fonds d'Appui au Développement Local (FADELO) ; • Volet Fonds d'Appui aux Initiatives Sectorielles (FAISEC) ; • Volet Ecoles ; • Volet Ordures ménagères. 			
Résultats/impacts attendus (selon indicateurs) :			
<ul style="list-style-type: none"> • Production de plans de développement des quartiers (Schémas de Développement Local) ; • Réalisation de microprojets à caractère public ou d'actions sociales conduisant à l'amélioration du cadre de vie des populations ; • Renforcement de la structuration de la société civile ; • Renforcement des concertations entre société civile et collectivités locales ; • Capitalisation des méthodes du programme. 			
2. Méthodologie et sources d'information			
Liste des documents analysés:			
<ul style="list-style-type: none"> • Manuel de l'Animateur Urbain, PMRU, GRET, volumes 1 à 4, 2006. • MR-01378.01 ; MR-01378.02 et MR-001378.03 ; • Conventions de financement ; • Rapports Annuels Conjointes RC-Commission de 2000 à 2009 ; • EAMR de 2005 à 2009 ; • Rapport d'activité du PMRU au 15 janvier 2006 ; • Cour des comptes européenne, Rapport spécial de la cour des comptes européenne No 15/2003 relatif à l'audit des programmes de microréalisations financés par le FED, 2003 ; • Céline Leroux, « Les ONG nationales de développement à Brazzaville. Dynamiques et conditions de consolidation », Coopérer aujourd'hui No 51, 2006 ; • Véronique Dorner (anthropologue consultante), avec la collaboration de Philippe Lavigne Delville et Émilie Barrau (Gret), « Mais pourquoi les « bénéficiaires » ne paient-ils qu'une partie de leur contribution financière ? Pauvreté, confiance et règles du jeu dans un projet de développement social urbain à Brazzaville », Coopérer aujourd'hui No 49, 2006. 			
Liste des personnes rencontrées:			
<ul style="list-style-type: none"> • Daniel NEU Chargé de programmes GRET ; • Olga Mireille KABANABANDZA, Coordinatrice de la Cellule Executive, Programme Concerté Pluri-Acteurs ; • Reiyé GANDZOUNOU, Représentant pays, GRET. 			
Autres sources d'informations (observations, focus groups, ...) :			
<ul style="list-style-type: none"> • Focus Group A.N.E. 			

Tableau 32: Projet de renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles du CCOD

1. Données de base			
Titre du projet : Projet de renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles du CCOD (Prio CCOD)			
Source de financement et n° d'identification comptable : Lignes Budgétaires (ANE-AL 2008-2009), DCI-NSAPVD/2007/019-404.			
Secteur : Acteurs Non Etatiques.			
Niveau/Unité(s) administrative(s) d'intervention : DUE.			
Commission engagement et paiements :			
Budget initial (CF) EUR 336 358€	Budget révisé EUR -	Montant engagé (contracté) EUR -	Montant payé EUR 66 433€
Date de démarrage (prévue / effective) : 12/2008			
Date de clôture (prévue / effective ou probable) : 2011			
Objectif global : Renforcer les capacités des acteurs non étatiques (CCOD, ONG membres et plus largement ONG de développement congolaises) en soutenant leurs propres initiatives afin qu'ils deviennent des partenaires de développement responsables et compétents, participant à la consolidation de la démocratie et de l'Etat de droit.			
Objectifs spécifiques : Renforcer les capacités du Conseil de concertation des ONG de développement (CCOD) en améliorant la cohésion, le fonctionnement du collectif, en renforçant les capacités institutionnelles et opérationnelles de ses membres, et en appuyant les synergies et les échanges entre le CCOD et ses partenaires (autres collectifs d'ONG d'une part, pouvoirs publics d'autre part).			
Activités principales :			
<ul style="list-style-type: none"> • Volet 1 : renforcement de la cohésion et du fonctionnement du collectif ; • Volet 2 : Renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles des ONG membres ; • Volet 3 : renforcement des synergies avec d'autres réseaux et du dialogue avec les pouvoirs publics. 			
Résultats/impacts attendus (selon indicateurs) :			
<ul style="list-style-type: none"> • La cohésion du collectif du CCOD et le fonctionnement du réseau sont renforcés ; • Les capacités institutionnelles et organisationnelles des ONG membres à agir pour le développement du Congo et à appuyer les organisations de base sont renforcées ; • Les capacités du CCOD à dialoguer avec d'autres réseaux d'ONG congolaises et les pouvoirs publics sont renforcées. 			
2. Méthodologie et sources d'information			
Liste des documents analysés:			
<ul style="list-style-type: none"> • Fiche projet CCOD, octobre 2010 ; • Rapports Annuels Conjointes RC-Commission de 2000 à 2009 ; • Commission Européenne, Non State Actors (NSA) and Local Authorities (LA) in the elaboration of the 10th EDF country strategy papers in ACP countries, 2007; • Cour des comptes européenne, Rapport spécial de la Cour des comptes européenne No 4/2009. La gestion, par la Commission, de la participation des Acteurs Non Etatiques à la coopération communautaire au développement, 2009 ; • Maurizio FLORIDI, Beatriz SANZ CORELLA et Stefano VERDECCHIA, Etude de capitalisation des programmes d'appui au renforcement des capacités des Acteurs Non Etatiques sous le 9ème FED. 2009 ; • Commission Européenne, Thematic programme Non-state actors and local authorities in development Strategy paper 2007-2010, 2007; • Commission Européenne, Guidelines on Principles and Good Practices for the Participation of Non-State Actors in the development dialogues and consultations, 2004; • Maxime Montagner, Les Acteurs Non Etatiques du Sud instrumentalisés par la Commission Européenne?, 2006 ; • Maxime Montagner, Procédures et dispositifs du dialogue entre les organisations de la société civile et la Commission Européenne, 2006 ; • Céline Leroux, Les ONG nationales de développement à Brazzaville. Dynamiques et conditions de consolidation. 			

Coopérer aujourd'hui No 51, 2006 ;

- Christophe Courtin, « Les programmes de l'Union Européenne vers les sociétés civiles africaines: idéologie de la transparence et hyperprocéduralité », Revue Tiers Monde, 2010.

Liste des personnes rencontrées:

- Felix BATANTOU, Chef de projet PRIO – CCOD, CCOD ;
- Florent BIZONGO, Responsable administratif et financier, CCOD ;
- Adeline NIANGUINA, Secrétaire, CCOD ;
- Vanessa DICK, Chef de secteur opérations 1, DUE ;
- Gonçalo LEITAO, Chargé d'aide et de coopération internationales, Sécurité Alimentaire et ANE, Développement de la région sucrière DUE ;
- Flora BERTIZZOLO, Chargé d'aide et de coopération internationales, Santé et secteurs sociaux, ANE, point focal humanitaire, point focal efficacité de l'aide, point focal genre et enfants, DUE ;
- Reiyé GANDZOUNOU, Représentant pays, GRET.

Autres sources d'informations (observations, focus groups, ...) :

- Focus Group A.N.E.

8 COMPTE-RENDU DES FOCUS GROUP

8.1 Focus Group : Le processus FLEG-T (Forest Law, Enforcement and Trade = Application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux) et l'Accord de Partenariat Volontaire Congo

Nom de l'expert : Michel Midré

Date et lieu du Focus Group: 15 avril 2011.

Personnes présentes :

NOM	Prénom	Fonction, structure
NZALA	Donatien	Directeur Général, DG de l'Economie Forestière, MDDEFE
KONDI	Joachim	Coordonateur de la Cellule de la Légalité Forestière et de la Traçabilité, MDDEFE
MASSALO	Frédéric	Directeur du Service de Contrôle des Produits forestiers à l'Exportation (SCPFE), MDDEFE
MOUKILI	Madlou	Chef de Service de la Coopération multilatérale, Direction de la Coopération, MDDEFE
GUELELE KOUENE KINTONO	Arsene Rigobert	Président exécutif ONG AESI
DESMET	Olivier	Chef de Service Aménagement CIB, CIB Pokola
NGASSEMBO	Adolphe	Point Focal FLEGT MDDEFE
AKENZE	Roseline Blanche	Chef de service, Direction de la Conservation des Ecosystèmes naturels, MDDEFE
SAMBA	Pierre	Chef de Service de l'Education à l'Environnement, Direction de l'Env., MDDEFE
MULLEY	Brad	Coordonateur OI FLEG Observatoire Indépendant, Forests Monitor
MOUTORE	Marcel	Magistrat, Cabinet du Ministre MDDEFE
KIYINDOU YAMBO	Nina Cynthia	Point Focal FLEGT OCDH
SENGA MAVOUNIA	Mathias	Chargé de mission, Resp. secteur Forêt / Environnement ON / FED
TERRIERE	Florian	Coordonateur Forestier, Resp. Projet Traçabilité, SGS

Objet du Focus Group: Analyse du processus de développement de l'APV et résultats obtenus.

Thématiques :

Le Processus FLEG-T

- Mai 2003 - Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen en application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux (FLEGT) - Proposition relative à un plan d'action de l'Union Européenne ;
- Déc. 2005 - RÈGLEMENT (CE) No 2173/2005 DU CONSEIL du 20 décembre 2005 concernant la mise en place d'un régime d'autorisation FLEGT relatif aux importations de bois dans la Communauté européenne ;
- Oct. 2008 - RÈGLEMENT (CE) No 1024/2008 DE LA COMMISSION du 17 octobre 2008 arrêtant les modalités de mise en oeuvre du règlement (CE) no 2173/2005 du Conseil concernant la mise en place d'un régime d'autorisation FLEGT relatif aux importations de bois dans la Communauté européenne ;

- Oct. 2010 - RÈGLEMENT (UE) No 995/2010 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 20 octobre 2010 établissant les obligations des opérateurs qui mettent du bois et des produits dérivés sur le marché ;
- Pour mémoire sur le REDD : Oct. 2008 – Communication from the Commission to the European Parliament, the Council, the European Economic and Social Committee and the Committee of the Regions - Addressing the challenges of deforestation and forest degradation to tackle climate change and biodiversity loss.

Feuille de route APV – Congo

- 15 mars 2008 - – Demande officielle d'ouverture des négociations par le Ministère de l'Economie forestière ;
- 17 juin 2008 – Demande officielle d'ouverture des négociations par le Gouvernement à la Délégation de l'EU ;
- 4 Sessions de négociations (à Brazzaville et Bruxelles) + 8 séances techniques (video-conférences) ;
- 9 mai 2009 – Paraphe de l'Accord à Brazzaville ;
- 17 mai 2010 – Signature de l'Accord de Partenariat Volontaire à Bruxelles, le 1er dans le Bassin du Congo.

Caractéristiques de l'APV

- Concerne le commerce des bois et de leurs dérivés (annexe 1) ;
- Définit le cadre réglementaire, les systèmes de contrôle et les procédures de vérification (annexe 3 & 7) ;
- 2 grilles de légalité (annexe 2) > certificat de légalité aux entreprises ;
- traçabilité > autorisations FLEGT d'exportation (annexe 4 & 5) ;
- Audit (annexe 6) ;
- Met en place un dialogue multipartite entre le Gouvernement (7 Ministères impliqués), le secteur privé et la société civile ;
- Comité conjoint UE – Congo (annexe 11) ;
- Secrétariat Technique multipartite (annexe 9).

Remarques (annexe 9)

- Réformes législatives ;
- Adaptation du mode de fonctionnement de l'Administration et du secteur privé ;
- Plan de communication et information rendue publique (annexe 10) ;
- Fonctionnement de l'Observation indépendante / renforcement des capacités de la société civile / consultation communautés locales et populations autochtones ;
- Suivi des impacts socio-économiques.

Situation actuelle

- L'APV est ratifié par le Parlement Européen : <http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/10/st07/st07636.fr10.pdf>;
- L'APV est en voie de ratification par le Parlement congolais ;
- La cellule de légalité se met en place ;
- Le projet de traçabilité des bois démarre peu à peu ;
- Le projet d'OI-FLEG a été prolongé ;
- Une partie des textes légaux sont en révision.

Mais malgré tous ces efforts, la mise en oeuvre de l'APV en est encore au stade initial de planification et les conditions requises pour son application sont loin d'être remplies. Il faudra de grands efforts (engagement / motivation, disponibilité de moyens humains et matériels, souplesse d'exécution, etc.) pour mettre sur le marché européen - le 13 mars 2013 – des bois accompagnés de leur autorisation FLEG.

Résumé des discussions:

- Les autorisations FLEGT devront être délivrées début 2013 ;
- La loi portant sur l'APV a été portée au Parlement le 23 février 2011, et devrait être mise à l'ordre du jour rapidement, vu l'urgence ;
- Le site web : www.apvflegtcongo.org. Les TdR pour la demande de renforcement du site web par l'EFI doivent être commentés ;
- La loi portant promotion et protection des droits des peuples autochtones a été approuvée et adoptée en déc. 2010 ;
- L'étude préliminaire « traçabilité » ainsi que la mission EFI sur la légalité ont mis en évidence des incohérences dans le texte de l'APV (annexes). Les modifications / adaptations doivent être prises au niveau du Comité conjoint, après une préparation en ateliers thématiques avec les différentes administrations concernées ;
- Une vulgarisation de l'APV a eu lieu dans le sud ; dans 2 semaines, ce sera dans le Nord. La société civile accompagne les campagnes de vulgarisation ;
- 4 sociétés forestières ont indiqué leur intérêt à participer à la phase d'essai du système de traçabilité ;
- Des formations sont nécessaires pour augmenter les capacités d'analyse des plans d'aménagement ;
- Entre Brazzaville et la forêt, les communications sont difficiles ; autant que possible il faut avoir recours au web et aux emails ;
- Pas de révision générale du Code forestier possible ; seulement des amendements seront faits. Malheureusement ceux-ci auront lieu avant la révision de la politique forestière (demande d'appui introduite auprès de la FAO).

Commentaires par l'expert :

Le focus group a montré que le Secrétariat Technique peut facilement se réunir, même à brève échéance et sans ordre du jour ou invitation papier, à la demande de la DUE. La réunion a surtout servi à un échange d'information, démontrant que :

- L'information ne circule pas facilement au sein du MDDEFE et qu'une coordination de l'extérieur peut jouer un rôle positif ;
- La communication orale, par la présence des interlocuteurs, est importante, plus que les contacts par téléphone (et sans doute videoconférences) ou par courriel ;
- Ces contacts permettent d'échanger sur d'autres sujets, parfois pour régler des affaires entre deux personnes, d'où l'importance d'une pause café ;
- La tenue de telles réunions impose aux participants de venir à la table avec des informations, parfois secondaires, mais qui les oblige à montrer une activité ;
- La société civile participe volontairement, elle est aussi impliquée par le DG mais reste cependant limitée. Le secteur privé confirme ses engagements ;
- Si l'urgence de prendre les mesures nécessaires avant les échéances semble être reconnue par tous – et probablement contribue au développement d'une certaine motivation –, le « leadership », l'appropriation, le développement d'une attitude proactive fait encore défaut.

8.2 Focus Group : Défis de l'entretien routier

Nom de l'expert : Max Hennion

Date et durée du Focus Group: 18 avril 2011, 2h.

Personnes présentes :

NOM	Prénom	Fonction, structure
MENGA	Henri	DAF, METP/DGFR - Fond Routier
KANI	Alphonse	DG des Transports terrestres, MTAC. DG des transports terrestres
MICKYA-ITOUA	G.	DT, CTP (PME TP)
MAKAYA	Jean Félix	DGE, METP/DGE
BIKOUTA	Joël	Chargé UE, Min. Plan, DPUE
OKOGNA	Martin	Dir., Min. Plan, DPUE
OKIRA	Noël	DT, METP/DGFR - Fond Routier
LOUKIMBO	Adolphe	DG, BCBTP

Objet du Focus Group:

- Conduire une analyse Atouts-Forces-Opportunités-Menaces (AFOM) sommaire avec les participants des résultats de l'appui de la Commission dans le domaine de l'entretien routier entre 2001 et 2009 ;
- Laisser les participants identifier des pistes de recommandations.

Thématiques:

- Collecte et traitement des données routières ;
- Programmation des opérations d'entretien préventif ;
- Financement de l'entretien ;
- Exécution des travaux d'entretien et gestion contractuelle (inclus le paiement des entreprises).

Résumé des discussions:

- Les discussions ont confirmé pour les différents points qu'il n'y a pas de partage entre les acteurs institutionnels de l'entretien routier. Chaque représentant d'une organisation en charge d'un segment du système d'entretien (financement, programmation, etc.) énonce ses solutions propres sans tenir compte des contraintes des autres et n'est pas remis en question par les autres ;
- Les solutions envisagées sont uniquement techniques, et dans toute la mesure du possible sans réformer le système de gestion sectorielle ;
- L'organisation pyramidale n'est pas non plus remise en cause ;
- Les faiblesses de la gestion du secteur sont relativement bien connues par les participants ;
- L'éventail des solutions envisagées est extrêmement réduit même si la situation dans d'autres pays du continent n'est pas inconnue. Il n'y a donc pas de capacité de réflexion et d'action collective autre que suscitée et ordonnée par le ministre ;
- La nécessaire réforme du cadre institutionnel ne viendra que de ce niveau. Les évolutions impulsées à ce niveau depuis 2009 sont, à l'exception du financement de l'entretien, peu connues ou passées sous silence ;
- Le besoin et l'urgence d'une réforme en profondeur sont reconnus par tous.

8.3 Focus Group « Renforcement des Acteurs Non Etatiques »

Nom de l'expert : Cécile PATAT

Date et durée du Focus Group: 18 avril 2011, 3h.

Personnes présentes :

NOM	Prénom	Fonction, structure
Alain AMPOLO	Coordonnateur du Projet PROFADELL	PROFADELL
Alain Francis MBEMBA	Responsable Formation et Animation	PCPA Congo
Angélique BONGOLO	Directrice de Programmes	Aide à l'Enfance
Berthin MBANGUI	Assistant de Coordination	Fondation Aspinall
Denise MATOKO	Animatrice sociale	Forum des jeunes Entreprises du Congo
Dr. Alain Bikindou	Coordonnateur des Programmes	Médecins d'Afrique
Félix BATANTOU OUMBA	Chef du projet CCOD	CCOD
Piere VOKA	Assistant des Programmes	Aide à l'Enfance
Reiye GANDZOUNOU	Représentant	GRET
Sylvain YOMBI	Président ACHAP	Association congolaise pour l'Hygiène et l'Assainissement de base

Objet du Focus Group:

L'objectif du focus group était de prendre la mesure des changements opérés en matière de participation des A.N.E. à la vie publique (i) et du renforcement des capacités des ANE au cours de la période évaluée (2000-2009) (ii) et leur imputabilité aux interventions de la coopération de la Commission européenne.

Thématiques:

- Présentation des participants.
- Perception de la participation des A.N.E. à la définition des stratégies de coopération CE-RC et aux politiques de développement de la RC.
- Résultats et impacts des actions de coopération de la Commission pour renforcer la contribution des A.N.E. aux activités de développement.

Résumé des discussions:

1) Participation des A.N.E. à la définition des stratégies de coopération CE-RC et aux politiques de développement de la RC

a) Participation des A.N.E. aux stratégies de développement CE-RC

Sur l'ensemble des participants (10 personnes), seuls trois ont déclaré avoir participé à la formulation de stratégies de coopération CE-RC (respectivement pour le DSP-PIN 9^{ème} FED, l'Accord de Cotonou, la RMP 10^{ème} FED). Deux personnes ont par ailleurs indiqué avoir participé aux réunions de lancement des AP sur ligne budgétaire « ANE-AL ».

Revue à mi-parcours (RMP):

Selon un participant, une cinquantaine d'organisations de la société civile ont participé à la revue à mi-parcours (RMP) du 10^{ème} FED qui a été animée par le GRET, dont le CCOD, le Forum des Jeunes Entreprises du Congo, le SAMU France, ... Au total, 110 personnes étaient présentes et

notamment : des élus locaux, l'administration, les ministères techniques, etc. Certains mêmes de l'intérieur du pays. La consultation a été organisée par un séminaire de 2 ou 3 jours. Après une présentation générale, un diagnostic partagé et des débats, les participants ont été divisés en 4 groupes de travail mélangés par acteurs et secteurs. Parmi les thèmes traités : projet ECOFAC, CFCO, gouvernance.

b) Participation des A.N.E. aux politiques de développement de la RC

Relation A.E. et A.N.E.:

Un participant estime qu'il n'y a pas de cadre de collaboration entre les deux types d'acteurs. Il y a une volonté affichée de progresser dans le dialogue, mais aussi une certaine frilosité des pouvoirs publics à travailler avec la société civile. Les A.N.E. préfèrent s'effacer que de rechercher la confrontation. Les deux acteurs ne se connaissent pas et le dialogue est encore en phase d'apprentissage (bien que la société civile avance beaucoup plus vite que l'administration selon ce même participant). Des cadres de négociation se développent dans certains secteurs, mais cela n'est pas suffisamment soutenu au niveau national.

Séminaire A.N.E. 2011: sur 88 places, 30 sont pour la société civile. La société civile est associée dès le début du processus. Le PCPA a mis en place une commission A.N.E. pour travailler en parallèle de ce séminaire et faire des propositions communes (notamment sur le choix du consultant et des thèmes traités).

Formulation des DSRP :

La perception générale est que le processus de consultation a varié entre la préparation du DSRP 1 et du DSRP 2.

Selon un participant, le processus de formulation du DSRP 1 a été plus participatif que le suivant. Les OSC ont été contactées en amont et ont pu réfléchir dès le départ, pour préparer les termes de référence. Elles ont pu participer à plusieurs réunions avec la cellule du DSRP. La perception d'un des participants est qu'à l'époque il y avait une sensibilité différente (SG présidence) et une conception plus large de la programmation au niveau du pays.

Le DSRP 2 est actuellement en cours de préparation. Sur 300 places, 12 sont pour les représentants de la société civile. Le travail de préparation du document a commencé mais selon un participant, les OSC choisies l'ont été par le gouvernement. Par ailleurs, la société civile a été prise de cours et n'a pas pu être force de proposition et le temps de préparation est beaucoup trop court (45 jours) au regard du temps nécessaire à la société civile pour travailler ensemble, car elle n'en a pas l'habitude. Par exemple, les termes de référence ont été envoyés aux gens en format image, ce qui ne laisse pas la possibilité de réagir.

Selon un participant, le PCPA constitue un « réseau de bouche à oreille » qui permet aux organisations de se retrouver et de réfléchir pour être contributif. Cela offre la possibilité de développer une démarche de concertation qui avait déjà commencé avec le « Dialogue citoyen ». « Le gouvernement sait reculer quand il voit qu'une démarche se construit ». Ex : Démarche du PCPA sur le prix du pain et le prix du carburant. Les pouvoirs publics sont venus à la table et des résultats ont été obtenus : subvention du prix du carburant à la pompe ; suspension de l'augmentation du prix de la farine.

Selon un participant, il n'y a pas d'organisations faitières en RC mais des initiatives d'individus (« on sait vers qui se tourner quand on veut travailler sur un thème ») : « Il ne faut pas formaliser tout de suite, cela va se construire petit à petit ».

2) Résultats et impacts des actions de coopération pour renforcer la contribution des A.N.E. aux activités de développement

Un travail de réflexion autour des forces et faiblesses du renforcement des capacités des A.N.E. aux activités de développement par la CE a été proposé aux participants pour traiter ce thème. Les résultats suivants ont été obtenus :

Appels à proposition sur ligne budgétaire « ANE- AL »

+ Les participants estiment que les OSC sont consultées avant le lancement des appels à proposition A.N.E. – A.L pour le choix des thèmes et qu'une formation d'1/2 journée est organisée pour expliquer les lignes directrices.

+ Les ONG congolaises ont aujourd'hui accès à ces lignes, ce qui n'était pas le cas dans le passé. Les participants estiment que le taux de propositions acceptées par rapport aux propositions faites est relativement bon. Lorsque cela n'est pas le cas, le principal facteur évoqué est le manque de formation des structures, qui ne savent pas répondre, aux procédures (ce qui est encore plus vrai pour les A.L.).

+ Les lignes ont été fortement assouplies avec des conditions plus souples, moins de documents à fournir et des subventions descendues à 80 000 €. Par ailleurs les AP sont publiés dans les journaux, ce qui les rend accessibles.

{-} Les participants estiment que les lignes directrices sont trop longues. L'enregistrement sur PADOR (obligatoire) est très compliqué à faire en raison des problèmes de connexion à Internet en RC. Heureusement il ne doit se faire qu'une fois par organisation.

{-} Contreparties difficiles à réunir : 10% pour ONG locales, 25% pour ONG internationales.

Formations organisées par la DUE

+ Les formations organisées sur les lignes directrices.

{-} Mais elles sont trop courtes (1/2 journée), n'offrant qu'un résumé sur la gestion des contrats de la Commission et des procédures.

{-} Les participants aux formations ne sont pas toujours ceux qui rédigent les projets. Les OSC doivent être plus rigoureux dans le choix des participants.

Priorités:

Démultiplier les formations en gestion de projet (il y en a eu une en 2011 et deux en 2010 avec le Ministère du Plan). (Les ANE ont beaucoup de problèmes de gestion, notamment sur fonds FED avec de nombreux inéligibles).

Proposer des formations sur le dialogue avec les pouvoirs publiques qui sont là au-delà des bailleurs.

Remplacer les formations théoriques (dans une salle de classe) par de l'accompagnement de proximité des OSC (accompagnement dans la rédaction des projets, coaching dans la mise en œuvre, p. ex. pour éviter les inéligibles).

Gestion des projets

+ A travers les lignes budgétaires, les ONG n'ont pas besoin de demander d'autorisation à la commune (contrairement à la facilité eau – centralisée à Bruxelles - où on doit être en partenariat avec les autorités locales) ce qui complique les choses car les signatures de l'administration coûtent cher ! et les administrations ont l'impression que les OSC vont gagner de l'argent.

+ Bon suivi de la DUE avec la possibilité d'échanger par mail pour poser des questions et une bonne réactivité des chargés de programme (amélioration par rapport à l'ancienne DUE) ; réunion de validation des rapports entre la DUE et les porteurs de projet ; réunion de suivi tous les 3 mois avec la DUE (chargés de programme). S'il pourrait y avoir un danger de perdre la main sur les projets, dans la mesure où les chargés de programme de la DUE manquent de temps, ce risque est écarté.

+ La Commission reçoit beaucoup de demandes de financement. Cela veut dire que l'information circule.

+ Les microprojets sont un bon exercice pratique pour faire émerger la société civile.

{-} Difficultés pour gestion contrats, risques inéligibles importants, procédures de marché bougent tout le temps et sont difficiles à suivre (Ex : règles des justificatifs pour les transports : on demande les plaques d'immatriculation des chauffeurs, ou refus de rembourser les taxis quand le projet finance une voiture).

{-} La durée trop courte des projets (3 ans) pour du renforcement de capacités est soulignée par les participants (progression longue des acteurs) ainsi que l'absence de mesures transitoires pour préparer la suite du projet. Aucune mesure pour multiplier les activités dans d'autres secteurs : p. ex. à côté d'un reboisement qui est financé, il y a parfois le besoin d'un centre de santé qui, lui, ne l'est pas.

{-} Longue période d'attente entre le moment où les OSC font leurs propositions et le moment où le projet commence (de 6 mois à 1 an), bien que des progrès sont à noter récemment (ex : dernière notes succinctes ont été évaluées en un mois). Pour les participants le principal facteur est le manque de RH et le nombre important de demandes dont beaucoup sont mal rédigées. Entre temps les conditions du contexte ont pu changer. Il n'y a pas de possibilité de préfinancement des dépenses, même en cas d'urgence. Notamment, impossibilité d'utiliser la contrepartie de l'ONG tant que l'argent de la Commission n'a pas été versé.

{-} Difficulté pour les autorités locales d'avoir accès aux appels à propositions, peut-être possible sous forme de financement en cascade (association avec une ONG).

Priorités:

Revoir la durée des projets (au-delà de 3 ans).

Mettre au point des procédures de pérennisation des résultats afin que l'activité se poursuive au-delà du financement. Et notamment, avoir un vrai débat avec l'Etat pour qu'il soit et apprenne à être un acteur de cette pérennisation au travers des services publics (ex : ONG construit un dispensaire, mais l'Etat doit prendre en charge sa gestion : infirmier, médicaments, entretien, etc.⁷¹ De même pour les écoles).

Critique des ONGi qui ont la main mise sur les grandes aires protégées et plaidoyer en direction des pouvoirs publics sur les aires protégées qui doivent rentrer dans le fonctionnement public.

Commentaires par l'expert :

- Parmi les personnes présentes, seules deux structures avaient participé à la définition de stratégies de coopération CE-RC (DSP, RMP,...). La discussion a donc rapidement été orientée sur le renforcement de capacités des structures présentes.
- Le focus group n'a pas constitué une représentation complète des A.N.E. (tels que définis dans les Accords de Cotonou). Seules des OSC, travaillant principalement dans le secteur du développement, étaient présentes.

⁷¹ Les centres de santé doivent s'autofinancer et manquent généralement de personnel ; les hôpitaux reçoivent un budget de l'Etat.

9 BIBLIOGRAPHIE

Les documents de la présente bibliographie ont été classés en trois catégories distinctes : (i) les « Documents de programmation de la Commission Européenne » qui correspondent aux documents de niveau stratégique de la Commission (DSP-PIN/PIR, RMP/RFP, RAC, Evaluations, Communications, etc.) ; (ii) les « Documents de planification et de politique du gouvernement congolais et documents sur la République du Congo » qui sont les documents de planification au niveau national, les enquêtes statistiques, les études sociologiques sur le pays, etc.; (iii) les « Documents d'autres Partenaires Techniques et Financiers » soit les documents cadres ou études des autres PTF présents en RC ; (iv) les « Documents sectoriels » classés par secteurs d'intervention (correspondants aux questions d'évaluation définies dans le cadre de la présente évaluation) : post-conflit et gouvernance démocratique (QE 2), appui macro-économique (QE 3), transport et intégration régionale (QE 4 et 5), gestion des ressources naturelles (QE 6), santé publique (QE 7) et acteurs non étatiques (QE 8). Y sont recensés les documents projets des secteurs concernés et les études/articles thématiques.

9.1 Documents de programmation de la Commission Européenne

Auteur	Titre	Date	Type de document
République du Congo - Commission Européenne	Programmation du 8ème FED. Document de stratégie Congo	1996	Document de stratégie
République du Congo - Commission Européenne	Programme Indicatif National 8ème FED	2001	Document de stratégie
République du Congo - Commission Européenne	Stratégie de coopération et Programme indicatif 2002-2007	2002	Document de stratégie
République du Congo - Commission Européenne	Document de stratégie pays et Programme Indicatif National 2008-2013	2008	Document de stratégie
Région de l'Afrique centrale - Commission Européenne	Programmation du 8ème FED. Document de stratégie région Afrique Centrale	1996	Document de stratégie
Région de l'Afrique centrale - Commission Européenne	Document de stratégie de coopération régionale et Programme indicatif régional 2002-2007	2002	Document de stratégie
Région de l'Afrique centrale - Commission Européenne	Document de stratégie de coopération régionale et Programme indicatif régional 2008-2013	2008	Document de stratégie
République du Congo - Commission Européenne	Revue mi-parcours 9ème FED	2004	Document de stratégie
République du Congo - Commission Européenne	Revue fin-parcours 9ème FED	2006	Document de stratégie

République du Congo - Commission Européenne	Revue mi-parcours 10ème FED	2010	Document de stratégie
Commission Européenne	Accord de partenariat ACP-UE - Cotonou	2000	Document de stratégie
Cour des comptes européenne	Rapport spécial de la Cour des comptes européenne No 10/2004 relatif à la déconcentration de la gestion de l'aide extérieure de l'Union européenne vers les délégations de la Commission	2004	Rapport
CAD OCDE	Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement	2005	Document de stratégie
CAD OCDE	Programme d'action d'Accra	2008	Document de stratégie
Commission Européenne	Communication de la Commission. Aide de l'UE: fournir une aide plus importante, plus efficace et plus rapide	2006	Document de stratégie
Commission Européenne	Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen. Renforcer l'impact européen: un cadre commun pour l'élaboration des documents de stratégie par pays et la programmation pluriannuelle commune	2006	Document de stratégie
Commission Européenne	Evaluation de la coopération régionale de la CE en Afrique centrale. Rapport de synthèse	2006	Rapport
Parlement européen, Conseil européen, Commission européenne	Le consensus européen pour le développement	2006	Document de stratégie
Conseil de l'Union Européenne	Le partenariat stratégique Afrique-UE: une stratégie commune Afrique-UE	2007	Document de stratégie
Commission Européenne	Rapport de l'UE sur la cohérence des politiques pour le développement	2007	Document de stratégie
Bernard Wood, Dorte Kabell, Nansozi Muwanga, Francisco Sagasti	Évaluation de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris. Première phase. Rapport de synthèse	2008	Rapport
Commission Européenne	Communication de la Commission européenne. La cohérence des politiques pour le développement – établissement du cadre politique pour une approche «de toute l'Union»	2009	Document de stratégies
Commission Européenne	Boîte à outils de l'UE pour la mise en oeuvre de la complémentarité et la division du travail dans la politique de développement	2009	Guide
Commission Européenne	Communication from the Commission. Aid Effectiveness after Accra : Where does the EU stand and What more do we need to do?	2009	Document de stratégies
Commission Européenne	Aid Effectiveness Agenda: Benefits of a European Approach	2009	Document de stratégies

Commission Européenne	Communication from the Commission. A twelve-point EU action plan in support of the Millennium Development Goals	2010	Document de stratégies
Commission Européenne	Réformer la coopération technique et les unités d'exécution des projets pour l'aide extérieure de la Commission européenne. Stratégie-cadre	2008	Document de stratégies
République du Congo - Commission Européenne	Rapport Annuel Conjoint 2000	2000	Document de stratégies
République du Congo - Commission Européenne	Rapport Annuel Conjoint 2001	2002	Document de stratégies
République du Congo - Commission Européenne	Rapport Annuel Conjoint 2003	2003	Document de stratégies
République du Congo - Commission Européenne	Rapport Annuel Conjoint 2004	2004	Document de stratégies
République du Congo - Commission Européenne	Rapport Annuel Conjoint 2005	2005	Document de stratégies
République du Congo - Commission Européenne	Rapport Annuel Conjoint 2006	2006	Document de stratégies
République du Congo - Commission Européenne	Rapport Annuel Conjoint 2007	2007	Document de stratégies
République du Congo - Commission Européenne	Rapport Annuel Conjoint 2008	2008	Document de stratégies
République du Congo - Commission Européenne	Rapport Annuel Conjoint 2009	2009	Document de stratégies
Commission Européenne	Rapport sur la gestion de l'aide extérieure (EAMR) - Janvier 2005	2005	Rapport
Commission Européenne	Rapport sur la gestion de l'aide extérieure (EAMR) - Juillet 2005	2005	Rapport
Commission Européenne	Rapport sur la gestion de l'aide extérieure (EAMR) - Janvier 2006	2006	Rapport
Commission Européenne	Rapport sur la gestion de l'aide extérieure (EAMR) - Juillet 2006	2006	Rapport
Commission Européenne	Rapport sur la gestion de l'aide extérieure (EAMR) - Janvier 2007	2007	Rapport
Commission Européenne	Rapport sur la gestion de l'aide extérieure (EAMR) - Juillet 2007	2007	Rapport
Commission Européenne	Rapport sur la gestion de l'aide extérieure (EAMR) - Janvier 2008	2008	Rapport

Commission Européenne	Rapport sur la gestion de l'aide extérieure (EAMR) - Juillet 2008	2008	Rapport
Commission Européenne	Rapport sur la gestion de l'aide extérieure (EAMR) - Janvier 2009	2009	Rapport
Commission Européenne	Rapport sur la gestion de l'aide extérieure (EAMR) - Juillet 2009	2009	Rapport
Commission Européenne	Rapport sur la gestion de l'aide extérieure (EAMR) - Janvier 2010	2010	Rapport
Commission Européenne	Rapport sur la gestion de l'aide extérieure (EAMR) - Juillet 2010	2010	Rapport
Coordination Sud, REPAOC	La programmation du 10ème Fonds européen de développement en Afrique de l'Ouest: Vers une démocratisation des relations ACP / UE ?	2009	Etude
Union européenne. Délégation de la Commission européenne en République du Congo	Feuille de route pour la mise en œuvre de programmes d'appuis budgétaires en République du Congo	2010	Document de stratégie et politique CE
ECO ; SOGES	AT longue durée au programme d'appui à l'O.N. - Contrat cadre bénéficiaire Lot 7 (demande n° 2006 : 127334)	2008	Documents de projets
Programme d'appui à l'ordonnateur national (PAON II)	Diagnostic - organisation interne de la direction des programmes avec l'Union européenne	2010	Documents de projets
Ministère de l'Economie, du Plan, de l'Aménagement du Territoire et de l'Intégration	Etat des lieux pour la mise en œuvre de la Déclaration de Paris en République du Congo	2010	Documents de stratégie et politique pays

9.2 Documents de planification et de politique du gouvernement congolais et documents sur la République du Congo

Auteur	Titre	Date	Type de document
République du Congo. Comité national de lutte contre la pauvreté. Secrétariat technique permanent	Document Interimaire de Stratégie de Réduction de la pauvreté (DSRPI)	2004	Document de stratégies
République du Congo. Comité national de lutte contre la pauvreté. Secrétariat technique permanent	Projet de Document de Stratégie de Réduction de la pauvreté	2007	Document de stratégies
République du Congo. Comité national de lutte contre la pauvreté. Secrétariat technique permanent	Document final de Stratégie de Réduction de la Pauvreté	2008	Document de stratégies
République du Congo, Système des Nations Unies au Congo	Rapport national sur les Objectifs du Millenaire pour le Développement	2004	Rapport
République du Congo. Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire et de l'Intégration Economique. Centre National de la Statistique et des études économiques CNSEE. Direction générale	Enquête congolaise auprès des ménages (ECOM) 2005	2006	Rapport
République du Congo. Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire, de l'Intégration Economique et du NEPAD. Comité national de lutte contre la pauvreté. Secrétariat technique permanent	Plan National pour l'atteinte des OMD au Congo. Draft 6	2007	Rapport
République du Congo	Programme de reconstruction d'urgence et politiques économiques et financières du gouvernement de la République du Congo	1998	Document de stratégies
Berthin Nzolomona	La politique étrangère du Congo-Brazzaville (1979-1991): Un tissu de contradictions	_	Etude
Elisabeth Dorier-Apprill	Un cycle de guerres urbaines à Brazzaville. Les Annales de la recherche urbaine n° 91, 0180-930-XII-01/91/p. 101-110	2001	Etude
E. Dorier-Apprill, A. Kouvouama et C. Apprill	Vivre à Brazzaville, modernité urbaine et crise au quotidien	1998	Ouvrage
Jean-Pierre Favennec et Philippe Copinschi	Les nouveaux enjeux pétroliers en Afrique. Politique Africaine No N°89, pp 127-148	2003	Etude
FIDH	Gestion de la rente pétrolière au Congo Brazzaville : mal gouvernance et violations des droits de l'Homme	2009	Rapport

CADTM	Congo-Brazzaville : La richesse naturelle favorise la paupérisation du peuple	2004	Rapport
Jean-Christophe BOUNGOU BAZIKA, Centre d'études et de recherche sur les analyses et politiques économiques (CERAPE)	La stratégie de réduction de la pauvreté au Congo-Brazzaville : contraintes et perspectives	-	Etude
Centre National de la Statistique et des Etudes Economiques	Annuaire statistique du Congo	2007	Rapport
République du Congo	Enquête démographie et de santé	2005	Rapport
République du Congo, Ministère de l'Economie, du Plan, de l'Aménagement du Territoire et de l'Intégration, Centre National de la Statistique et des Etudes Economiques	RGPH 2007	2005	Rapport

9.3 Documents d'autres Partenaires Techniques et Financiers

Auteur	Titre	Date	Type de document
PNUD	Projet de descriptif de programme de pays avec la République du Congo (2004-2007)	2003	Document de stratégies
FMI	Interim Poverty Reduction Strategy Paper Joint Staff Advisory Note	2004	Document de stratégies
BAD	Document de Stratégie par pays axée sur les résultats (DSP 2005-2007). Rapport d'Achèvement	2007	Document de stratégies
Gouvernement de la République du Congo, PNUD	Programme d'Appui à la Lutte contre la Pauvreté (2005-2007)	2005	Document de stratégies
Banque Mondiale	Note de Stratégie Interimaire (2007-2009) pour la République du Congo. Résumé Analytique	2007	Document de stratégies
Ministère des Affaires Etrangères et Européennes français	Document Cadre de Partenariat France - Congo - DCP - (2007-2011)	2007	Document de stratégies
FMI	Rapport du FMI No 10/69. République du Congo : Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté — Rapport d'avancement annuel	2010	Document de stratégies
BAfD, OCDE	Perspectives économiques en Afrique 2005-2006	2006	Etude
BAfD, OCDE	Perspectives économiques en Afrique 2006-2007	2007	Etude
BAfD, OCDE	Perspectives économiques en Afrique 2007-2008	2008	Etude

9.4 Documents sectoriels

Post-conflit et gouvernance démocratique

Auteur	Titre	Date	Type de document
Cour des comptes européenne	Rapport spécial de la Cour des comptes européenne No 12/2000 relatif à la gestion par la Commission du soutien apporté par l'Union européenne au développement des droits de l'homme et de la démocratie dans des pays tiers	2000	Rapport
Robert Muggah, Philippe Maughan et Christian Bugnion	The Long Shadow of War: Prospects for Disarmament Demobilisation and Reintegration in the Republic of Congo. A Joint Independent Evaluation for the European Commission, UNDP and the MDRP Secretariat	2003	Rapport
Félix Bankounda	Congo-Brazzaville. Une septième Constitution pour quoi faire ? Politique africaine No 81, pp. 163-170	2001	Etude
Rémy Bazenguissa-Ganga	Milices politiques et bandes armées à Brazzaville. Enquête sur la violence politique et sociale des jeunes déclassés. Les Etudes du CERI, No 13	1996	Etude
Amnesty International	Republic of Congo: a human rights crisis rooted in power struggles	1999	Article
Amnesty International	Republic of Congo. An old generation of leaders in new carnage	1999	Article
Le Monde	Elf est poursuivie pour son soutien au président congolais Sassou Nguesso. Une plainte a été déposée à Bruxelles pour complicité de crimes	2001	Article
Amnesty International	Congo Brazzaville: Impunity perpetuates human rights abuses and instability	2003	Article
Florence Bernault	Magie, sorcellerie et politique au Gabon et au Congo-Brazzaville, In Marc Mve Mbekale, Démocratie et mutations culturelles en Afrique noire (Paris : L'Harmattan, 2005), pp. 21-39	2005	Etude
OCHA	Le Pool, une crise humanitaire négligée. Rapport d'évaluation humanitaire conjointe dans la région du Pool, République du Congo	2005	Rapport
Pierre Weiss	Mission d'appui pour la mise en place du cadre juridique des nouvelles institutions de la République du Congo - Rapport n° 3	2002	Rapport

Auteur	Titre	Date	Type de document
Jean-Michel Dumont	Mission d'assistance technique pour l'accompagnement du processus électoral en République du Congo - Contrat d'AT 8 ACP COB 006- Rapport n°3	2002	Rapport
Amnesty International	Appels mondiaux : République du Congo. Détention sans jugement, Le fil d'AI Vol. 37, N°1,	2007	Article
Amnesty International	République du Congo. Des détenus politiques dans un vide juridique	2006	Rapport
Amnesty International	République du Congo un pays sinistre	2003	Rapport
Amnesty International	Action urgente. Prisonniers d'opinion présumés/craintes de torture : Brice Mackosso, défenseur des droits humains - Christian Mounzéo, défenseur des droits humains	2005	Rapport
Amnesty International	Congo :Atteintes aux droits humains et instabilité se poursuivent du fait de l'impunité régnante	2003	Article
Amnesty International	République du Congo : Des détenus politiques dans un vide juridique	2006	Rapport
Amnesty International	Congo Brazzaville : Impunity perpetuates human rights abuses and instability	9 April 2003	Press Release
Bankounda Félix	Congo-Brazzaville. Une septième Constitution pour quoi faire ?, Politique Africaine N°81	mars-01	Article
Commission Européenne (ECHO)	Décision de la Commission relative au financement d'actions d'aide humanitaire d'urgence en République du Congo sur le 10ème Fonds Européen de Développement	2009	Document de stratégie
CE– HCREC– MDRP – PNDR	Mission d'évaluation sur l'état d'avancement de l'exécution des activités du PNDDR 08 Mars – 25 Mars 2008	2008	Rapport
-	Syfia International (Agence de presse) en partenariat avec le Centre de Ressource pour la Presse congolais (CRP),	-	Rapport
Délégation de la Commission Européenne en République du Congo	Note de dossier du Géo-coordonateur. Convention de financement du Projet de consolidation de la réconciliation (PCR) par l'appui aux populations touchées par les conflits	2007	Note
DumontJean-Michel	Mission d'assistance technique pour l'accompagnement du processus électoral en République du Congo (8 ACP COB 6)	2002	Rapport
EDMOND ZIAVOULA Robert	Brazzaville, une ville à reconstruire : recompositions citadines	2006	Recherches Universitaires

Auteur	Titre	Date	Type de document
EGEVALII/EUREVAL-PRODEV	Évaluation de la coopération de la Commission européenne avec le Rwanda. Evaluation de niveau pays	2006	Rapport final
European Commission--ECHO	Aide humanitaire en faveur des populations victimes de la crise de la région du Pool	2004	Document de Stratégie
GAMANZORI Joseph	Congo-Brazzaville: Etat et société civile en situation de post-conflit	2009	Recherches universitaires
Internal Displacement Monitoring Centre (IDMC) - Norwegian Refugee Council (NRC)	République du Congo : Les dividendes de la paix et la rente pétrolière ne bénéficient pas aux personnes toujours déplacées ni aux autres groupes vulnérables	2009	Rapport
MATOKOT-MIANZENZASidonie	Viol des femmes dans les conflits armés et thérapies familiales : Cas du Congo Brazzaville	2004	Recherches universitaires
MUGGAH Robert, BUGNION Christian et MAUGHAN Philippe	L'ombre de la guerre : perspectives pour le désarmement, la démobilisation et la réinsertion en République du Congo. Une évaluation conjointe pour la Commission européenne, le PNUD et le Secrétariat du PMDR	2003	Rapport
Nations-Unies – OCHA	Le Pool, une crise humanitaire négligée. Rapport d'évaluation humanitaire conjointe dans la région du Pool, République du Congo Brazzaville	2003	Rapport
NGODI Etanislav	Enjeu électoral et recomposition politique au Congo-Brazzaville	2009	Recherches universitaires
NGODI Etanislav	Le Congo Brazzaville : un Etat fragile en Afrique centrale	2009	Article
OCDE	Guide sur l'évaluation des activités de prévention des conflits et de construction de la paix. Document de travail pour la période d'application	2008	Document méthodologique
OUEDRAOGO Ferdinand	Plan chiffré de politique structurelle de la justice en République du Congo	2009	Rapport final
PASCAU Olivier & NIOMBO Emile	Mission d'évaluation finale du projet de collecte d'armes pour le développement (PCAD) République du Congo	2007	Rapport final
Présidence de la République du Congo	Programme National de Désarmement, de Démobilisation et de Réinsertion (PNDDR)	2004	Autre
République du Congo – Médecins d'Afrique – UNICEF	Etude sur les relais communautaires en République du Congo	2009	Rapport
République du Congo – PAM	Action Congo SAN : Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle. Volet distribution	2009	Rapport Narratif

Auteur	Titre	Date	Type de document
République du Congo -PNDDR	Mission de supervision	2008	Rapport
République du Congo – Projet d’Appui à l’Etat de Droit (PAED) - Union Européenne	Synthèse du plan d’action chiffré	2009	Rapport
Small Arms Survey (Ryan Nichols et Robert Muggah)	Quoi de neuf sur le front congolais ? Rapport d’évaluation sur la prolifération des armes de petit calibre en République du Congo	sept-07	Rapport
WeissPierre,	Mission d’appui pour la mise en place du cadre juridique des nouvelles institutions de la République du Congo	2002	Rapport
Union Européenne	Congo. Election présidentielle 10 Mars 2002, Mission d’observation électorale de l’Union Européenne	2002	Rapport d’observation
YENGO Patrice	La guerre civile du Congo-Brazzaville : 1993-2002 "Chacun aura sa part	2006	Recherches universitaires
YENGO Patrice	Le venin dans l'encier : les conflits du Congo-Brazzaville au miroir de l'écrit	2009	Recherches universitaires
PAM	Action Congo SAN (sécurité alimentaire et nutritionnelle) : Volet distribution. DCI - FOOD / 2008 / 171-808. Rapport narratif, année 2009	2010	Documents de projets
Commission européenne	Congo SAN (sécurité alimentaire et nutritionnelle) : Volet distribution. Rapport de monitoring	2010	Rapport ROM

Appui Macro économique

Auteur	Titre	Date	Type de document
-	Road map appui budgétaire	2008	Etude
-	Rapport mesure performance gestion des finances publiques	2005	Rapport
Banque Mondiale	Note analytique sur marchés publics	2006	Note
Banque Mondiale, Commission européenne	Evaluation intégrée GFP et passation marchés	2006	Evaluation
Mathis Jean	Mesure de la performance de la gestion des finances publiques en République du Congo selon la méthode PEFA. Version provisoire	2005	Autres études / rapports CE/ DUE
Délégation de l'Union européenne en République du Congo	Rapport économique juin - novembre 2010	2010	Autres études / rapports CE/ DUE
F.M.I.	République du Congo. Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM)	2010	Etudes / rapports autres bailleurs
World Bank	Transitional Support Strategy for the Republic of Congo	2000	Etudes / rapports autres bailleurs
World Bank	Country Partnership Strategy for the Republic of Congo for the Period FY10-FY12	2009	Etudes / rapports autres bailleurs
F.M.I.	Rapport des services du FMI pour la troisième revue de l'accord triennal conclu au titre de la facilité élargie de crédit	2010	Etudes / rapports autres bailleurs
F.M.I.	Deuxième revue de l'accord triennal au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance	2009	Etudes / rapports autres bailleurs
Délégation de la Commission européenne en République du Congo	Aide financière et technique aux pays signataires du protocole sur le sucre. Programme indicatif pluriannuel Congo 2007-2010	2007	Documents de stratégie et politique CE
Commission européenne et République du Congo	Stratégie nationale d'adaptation du secteur sucre de la République du Congo aux modifications de l'organisation commune du marché du sucre en Europe.	avril 2007	Autres études / rapports CE/ DUE
Ministère du Développement industriel et de la Promotion du secteur privé	Programme d'appui au secteur sucre : termes de référence de l'étude "diversification économique de la région sucrière extra filière"	2010	Documents de projets

Auteur	Titre	Date	Type de document
SOFRECO	Programme d'appui à la mise en œuvre de la stratégie nationale sucre : rapport final	2010	Documents de projets
Commission européenne et République du Congo	Mesures d'accompagnement en faveur des pays signataires du protocole sucre. Allocation 2007 pour la République du Congo. Convention de financement	2008	Documents de projets
Délégation de la Commission européenne en République du Congo	Programme annuel d'actions 2008 de mesures d'accompagnement des pays ACP signataires du protocole sucre en faveur de la République du Congo	2008	Documents de projets
Délégation de la Commission européenne en République du Congo	Programme annuel d'actions 2009 de mesures d'accompagnement des pays ACP signataires du protocole sucre en faveur de la République du Congo	2009	Documents de projets
Délégation de la Commission européenne en République du Congo	Mesures d'accompagnement des pays ACP signataires du protocole sucre (République du Congo). Allocation 2010	2010	Documents de projets
Programme d'appui au secteur sucrier en République du Congo	Séminaire régional en Afrique sur les mesures d'accompagnement des pays signataires du protocole sucre : Présentation du programme d'appui au secteur sucrier en République du Congo	2011	Documents de projets
Commission européenne et République du Congo	Convention de financement entre la Commission européenne et la République du Congo concernant les prêts spéciaux et les prêts capitaux à risque - ressources FED - gérés par la B.E.I. (COB/003/05) - IX ème FED	2006	Documents de projets
Projet d'appui à la gouvernance des finances publiques (COB/004/08)	Descriptif du projet	2010	Documents de projets
Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire, Ordonnateur national du FED	Projet d'amélioration de la gouvernance des finances publiques : Termes de référence de l'assistance technique	2008	Documents de projets
SOFRECO ; ADETEF ; SIPU	Assistance Technique pour un appui à la mise en oeuvre d'un projet d'appui à la Gouvernance des Finances Publiques. République du Congo Brazzaville. Rapport de démarrage	2010	Documents de projets
ECOPA	Impact d'un APE Afrique centrale/UE sur l'économie congolaise	2009	Autres études / rapports CE/ DUE
Projet de Renforcement des Capacités Commerciales et Entrepreneuriales (COB/005/08)	Descriptif du projet	2011	Documents de projets

Transport et intégration économique régionale

Auteur	Titre	Date	Type de document
ECOPA	République du Congo: Impact d'un APE Afrique centrale/UE sur l'économie congolaise. Rapport final	2009	Rapport
BCEOM, Louis Berger	Elaboration du projet d'exécution et du dossier d'appels d'offres des travaux de réhabilitation de la route nationale 1 - Tronçon Brazzaville-Kinkala. Rapport sur l'avancement des études.	1998	Rapport
SYSTRA	Réhabilitation du CFCO - fiches de synthèse	2010	Etude
THALES	Appui institutionnel au secteur de l'entretien routier, faisabilité	2004	Faisabilité
ARUP	Evaluation des appuis institutionnels du programme d'appui institutionnel à l'entretien routier du 9ème FED (PAIER), diagnostic des appuis institutionnels, préparation du programme d'appui au secteur routier du 10ème FED en république du Congo	2010	Evaluation
UNOPS	Réhabilitation des pistes agricoles en République du Congo	2003	Rapport
ILF	Etude pour le dragage du port de Brazzaville, étude hydraulique, spécifications techniques, plan d'action pluriannuel	2006	Etude
SAFEGE-TRACTEBEL	Audit technique du marché des travaux et du marché de services pour la surveillance des travaux de la route Pont Djoué-Gambari	2010	Audit technique
THALES	Plan National des Transport vol. 2, 3, 4, 8	2004	Etude
Banque Mondiale	CEMAC Transport Transit Facilitation	2009	Fiche d'indentification
-	Appui institutionnel à l'entretien routier, rapport de mission	2006	Rapport
-	Statuts fonds routier		Document de stratégie
-	Cadre programme entretien routier 2006		Etude
Louis Berger	Analyse budget 2005 Fonds routier	2006	Etude
	Situation recettes fonds routier	2005	Etude
Thalès	Projet de plan national transports	2003	Document de stratégie
Thalès	Plan opérationnel pour mise en oeuvre réforme entretien routier 2005, rapport final faisabilité	2004	Faisabilité

Gestion des ressources naturelles

Auteur	Titre	Date	Type de document
Commission Européenne	Rapport spécial No 6/2006 relatif aux aspects environnementaux de la coopération au développement de la Commission	2006	Rapport
Commission Européenne	Mission d'Assistance technique à la République du Congo pour l'élaboration d'une stratégie nationale d'adaptation à la réforme de l'Organisation Commune du Marché du sucre dans l'UE. Rapport final	2007	Rapport
Commission Européenne	Étude des flux transfrontaliers de bois entre les pays de laCOMIFAC actuellement impliqués dans le processus FLEGT	2008	Rapport
Commission Européenne	Observation Indépendante de la mise en application de la loi forestière et de la gouvernance, République du Congo Rapport annuel N°1	2008	Rapport
République du Congo, Ministère de l'Economie Forestière, Cabinet	12ème réunion du Forum pour le partenariat avec l'Afrique. Discours de S.E.M. Henri Djombo, Ministre de l'Economie Forestière de la République du Congo sur la conservation et la gestion durable des forêts du bassin du Congo	2009	Compte-rendu
Commission Européenne	Action Fiches, Annual Action programme, République du Congo	2008	Rapport
Chatham House, Sam Lawson and Larry MacFaul	Illegal Logging and Related Trade, Indicators of the Global Response	2010	Article
Commission Européenne	Accord de Partenariat Volontaire FLEGT entre la République du Congo et l'Union européenne, Note d'information	2010	Note d'information
Commission Européenne	Frequently asked questions on illegal logging and the FLEGT voluntary Partnership Agreement	2010	MEMO/10/331
Commission Européenne	Communication from the Commission (...) addressing the challenges of deforestation and forest degradation to tackle climate change and biodiversity loss	2008	Document de stratégie
Commission Européenne	Proposal for a regulation of the european parliament and the council laying down the obligations of operators who place timber and timber products on the market	2008	Document de stratégie
Commission Européenne	Regulation (EU) No 995/2010 of the european parliament and of the council of 20 October 2010 laying down the obligations of operators who place timber and timber products on the market	2010	Document de stratégie
Commission Européenne	Règlement (UE) No 995/2010 du parlement européen et du conseil du 20 octobre 2010 établissant les obligations des opérateurs qui mettent du bois et des produits dérivés sur le marché	2010	Document de stratégie
Commission Européenne	EU Comunication on Deforestation	2008	Document de stratégie

Auteur	Titre	Date	Type de document
Commission Européenne	Stratégie thématique pour l'environnement et la gestion des ressources naturelles, dont l'énergie (ENRTP)	2007	Document de stratégie
Commission européenne - Cour des Comptes	Rapport spécial No 6/2006 relatif aux aspects environnementaux de la coopération au développement de la Commission, accompagné des réponses de la Commission	2006	Rapport
Greenpeace Netherlands	Logging Sector Review - Conning the Congo	2008	Article
IUCN	Arborvitae numero spécial renforcement des voix pour des choix meilleurs	2009	Article
IUCN	Sthrengthening Voices for Better Choices: Forest Governance and Law Enforcement: Findings from the field,	2010	Article
LOGGINGOFF	L'opinion de la société civile de la République du Congo sur l'APV-EU	2010	Contre-exposé
LOGGINGOFF	Contre-exposé - L'opinion de la société civile de la République du Congo sur l'APV-EU	2010	Contre-exposé
Office des publications de l'Union européenne	Les Forêts du Bassin du Congo – Etat des Forêts	2009	Rapport
OI-FLEG	Synthèse de 45 mois d'OI-FLEG de REM en République du Congo déc 2006 - sep 2010	2010	Rapport
PFBC	Négociations APV FLEGT entre l'UE et la République du Congo	2008	Feuille de route
PFBC	Compte-rendu de la Session formelle de négociation	2008	Rapport
PFBC	Proceedings of the COMIFAC Workshop on "FLEGT - Policy instrument and technical implications"	2010	Présentation
Commission Européenne	Étude des flux transfrontaliers de bois entre les pays de la COMIFAC actuellement impliqués dans le processus FLEGT	2007	Rapport
Commission Européenne	FLEGT Voluntary Partnership Agreement Between The Republic of Congo and the European Union	2010	Note
Commission Européenne	Accord de Partenariat Volontaire FLEGT entre la République du Congo et l'Union européenne	2010	Note
Commission Européenne	Ongoing FLEGT Projects	-	Liste

Auteur	Titre	Date	Type de document
Commission Européenne	Evaluation of study on timber tracing in Republic of Congo to the FLEGT requirements	–	Rapport
WIR	Atlas Forestier Interactif du Congo - Interactive Forest Atlas of Congo (version 1.0)	–	Etude
WTO	Rep. of Congo: trade policy and practice by sector	2006	Etude
WWF - UK	Failing the Forests Europe's illegal timber trade	2005	Etude
PFBC	Premier accord FLEGT dans le Bassin du Congo	2009	Article
REM - OIFLEG	Renforcement des capacités dans le Bassin du Congo et Observation Indépendante de la mise en application de la loi forestière et de la gouvernance (OI-FLEG) en République du Congo	2010	Rapport
REM- OIFLEG	Manuel pratique d'Observation Indépendante	2010	Manuel
REM	Projet d'Observateur Indépendant en appui aux contrôles forestiers et à l'application de la législation forestière en République du Congo	2005	Rapport
UE	Accord de Partenariat Volontaire entre l'Union Européenne et la République du Congo sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux des bois et produits dérivés vers l'union Européenne (FLEGT)	2010	Accord
Commission européenne - ECOFAC (Fiona Maisels)	Synthesis of Information concerning the Park National d'Odzala, Congo	1996	Rapport
Commission européenne - ECOFAC III	ECOFAC- Rapport d'activités Janvier-Juin 2001	2001	Rapport
Commission européenne - ECOFAC III	ECOFAC- Rapport d'activités Juillet-Décembre 2001	2001	Rapport
Commission européenne - ECOFAC III	ECOFAC- Rapport d'activités Janvier-Juin 2002	2002	Rapport
Commission européenne - ECOFAC III	ECOFAC- Rapport d'activités Juillet-Décembre 2002	2002	Rapport
Commission européenne - ECOFAC III	ECOFAC- Rapport d'activités Janvier-Juin 2003	2003	Rapport
Commission européenne - ECOFAC III	ECOFAC- Rapport d'activités Juillet-Décembre 2003	2003	Rapport
Commission européenne - ECOFAC III	Evaluation prospective et audit	2003	Rapport

Auteur	Titre	Date	Type de document
Commission européenne - ECOFAC III	Évaluation opérationnelle et financière du programme ECOFAC phase III – Composante Parc National Odzala - Kokua en République du Congo	2006	Rapport
Commission européenne - ECOFAC IV	Evaluation à mi-parcours du Programme ECOFAC phase IV, Annexe 5	2010	Rapport
Commission européenne - ECOFAC IV	Evaluation à mi-parcours du Programme ECOFAC phase IV, DRAFT	–	Rapport
Commission européenne - ECOFAC IV	Dispositions techniques et administratives d'exécution	–	Rapport
Commission européenne - ECOFAC IV - PNOK Dr. Marc STALMANS	Appui à l'élaboration des plans de gestion du Parc National d'Odzala-Kokoua (PNOK) et du Sanctuaire des Gorilles Lossi (SGL)	2008	Rapport
Commission européenne - ECOFAC V	ECOFAC V (FED 10) DTA		Rapport
Commission européenne - DABAC	Rapport annuel 1 - avril 2002 - avril 2003 (incomplet)	2003	Rapport
Commission européenne - DABAC	Rapport d'activité (provisoire), mars-juin 2003	2003	Rapport
Commission européenne - PAVAP	Rapport de clôture DP1_2010	2010	Rapport
AfriquENVIRONNEMENT Plus	A quand le démarrage de l'Agence Congolaise pour la Faune et les Aires Protégées	2010	Article
UNEP	Regional Action Plan for the Conservation of Chimpanzees and Gorillas in Western Equatorial Africa	2005	Rapport
Commission européenne	Étude des flux transfrontaliers de bois entre les pays de la COMIFAC actuellement impliqués dans le processus FLEGT	2008	Rapport
Commission européenne	Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen en application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux (FLEGT) - Proposition relative à un plan d'action de l'Union Européenne	2003	Document de stratégie
Commission européenne	Règlement (CE) No 2173/2005 du Conseil du 20 décembre 2005 concernant la mise en place d'un régime d'autorisation FLEGT relatif aux importations de bois dans la Communauté européenne	2005	Document de stratégie
Commission européenne	Règlement (CE) No 1024/2008 de la Commission du 17 octobre 2008 arrêtant les modalités de mise en oeuvre du règlement (CE) no 2173/2005 du Conseil concernant la mise en place d'un régime d'autorisation FLEGT relatif aux importations de bois dans la Communauté européenne	2008	Document de stratégie
Commission européenne- EuropeAid - Thematic Network on Good Governance	Handbook on promoting good governance in EC Development and co-operation	–	Manuel

Auteur	Titre	Date	Type de document
Commission européenne - EuropeAid Unit E6	Environmental Integration Handbook for EC Development Co-operation	2007	Manuel
Commission européenne - EuropeAid Unit E6	Manuel d'intégration environnementale pour la coopération au développement de la CE.	2007	Manuel
Commission européenne	Amélioration de l'intégration de l'environnement dans la coopération au développement	2009	Document de stratégie
Commission européenne	Manuel d'analyse économique et financière des projets	-	Manuel
Commission européenne	Toolkit for Capacity Development	2009	Manuel
Commission européenne	Institutional Assessment and Capacity Development	2005	Concept paper
Commission européenne	Thematic Strategy for the Sustainable Management of Natural Resources		Document de stratégie
Commission européenne	Lignes directrices pour l'intégration de l'environnement et des changements climatiques dans la coopération au développement	2009	Document de stratégie
DUE -Brazzaville	Calendrier de la mise en oeuvre de l'APV FLEGT Congo - Situation au 1 er février 2011	2011	Document de stratégie
DUE -Brazzaville	Chronogramme prévisionnel de la mise en oeuvre de l'APV FLEGT Congo - Situation au 1er février 2011		Document de stratégie
Proforest	Interactions FLEGT-REDD + : Qu'est-ce que FLEGT ?	2011	Note d'information
Proforest	Interactions FLEGT-REDD + : Travailler ensemble efficacement	2011	Note d'information
Forests Monitor / REM	Rapport evaluation OIFLEG Congo 2008	2008	Rapport
Forests Monitor / REM	Rapport evaluation OIFLEG Congo 2009	2009	Rapport
PAVAP	Etat des lieux de la capacité institutionnelle pour la gestion de la faune et des aires protégées au Congo	2008	Rapport
PAVAP	Devis programme N°2	2009	DPC
PAVAP	Annexes au Devis programme N°2	2009	DPC
PAVAP	Rapport de clôture du Devis programme de croisière n°1	2010	Rapport
PAVAP	Devis Programme de croisière n°2 – Rapport d'exécution pour la période de septembre à novembre 2010, 4è trim.	2010	DPC

Auteur	Titre	Date	Type de document
PAVAP	Devis Programme de croisière n°2 – Rapport d'exécution pour la période de de Décembre 2010 à Février 2011, 5è trim	2011	DPC
PAVAP	Rapport d'exécution pour la période de Juillet à Septembre 2009, 3è trim	2009	Rapport
PAVAP	Rapport n°4 au Comité Technique et Scientifique	2011	Rapport
PAVAP	Actes du Forum "Projet d'Agence de Gestion de la Faune et des Aires protégées	2009	Rapport
SGS	Rapport d'activité - Renforcement du Système National de Traçabilité	2010	Rapport
SGS	Rapport d'activité - Renforcement du Système National de Traçabilité	2010	Rapport
SGS	Rapport d'activité - Renforcement du Système National de Traçabilité	2010	Rapport
SGS	Rapport d'activité - Renforcement du Système National de Traçabilité	2010	Rapport
SGS	Rapport d'activité - Renforcement du Système National de Traçabilité	2010	Rapport
SGS	Rapport d'activité - Renforcement du Système National de Traçabilité	2011	Rapport
SGS	Rapport d'activité - Renforcement du Système National de Traçabilité	2011	Rapport
SGS	Rapport d'étude préliminaire du renforcement du système de traçabilité	–	Etude
PNAR	Programme National d'Afforestation et de Reboisement	2011	Poster
UICN	Conservation à l'échelle du Paysage dans le Bassin du Congo	2010	Etude
Action pour l'Environnement et le Solidarité Internationale (AESI)	Initiative 3 volontaires pour le reboisement à Elota Village	2010	Video
Club sportif de Ouenzé	La marche à trois pour le reboisement	2010	Vidéo
Alain Ampolo, ENGREF	La transformation artisanale des bois tropicaux : cas des scièrieies artisanales au Congo Brazzaville	2005	Mémoire de recherche
Alliance Nationale pour la Nature (ANN)	L'Araignée n° 17 à 21	2009 - 2011	Magazine

Santé publique

Auteur	Titre	Date	Type de document
Cour des comptes européenne	Rapport spécial No 10/2008. L'aide au développement fournie par la CE aux services de santé en Afrique subsaharienne	2008	Rapport
Centre National de la Statistique et des Etudes Economiques	Enquête Démographique et de Santé du Congo EDSC-I	2006	Document de stratégie
République du Congo. Ministère de la Santé, des Affaires Sociales et de la Famille	Le Système de Santé au Congo. Elaboration d' une Assurance Maladie. Rapport d'Etape	2007	Rapport
AEDES	Rapport final AT Projet 7ème FED Soutien à la mise en œuvre du Plan National de Développement Sanitaire	2004	Rapport
Ministère du Plan & ORC	Enquête Démographique et de Santé	2005	Document de stratégie
Croix Rouge Française	Rapport final AT du « Programme pilote de prévention et de réduction de la transmission verticale du VIH de la mère à l'enfant à Pointe-Noire au Congo. »	2005	Rapport
Ministère de la Santé	Plan National de Développement Sanitaire 2007-2011	2007	Document de stratégie
Ministère du Plan	Plan National pour l'atteinte des OMD au Congo	2007	Document de stratégie
Ministère de la Santé & OMS	Evaluation des besoins en médicaments des Circonscriptions Socio Sanitaires et des Hôpitaux Généraux du Congo	2008	Evaluation
Cour des Comptes Européenne	L'aide au développement fournie par la CE aux services de santé en Afrique Subsaharienne	2008	Rapport
ECORYS	Evaluation externe Projet 9ème FED Appui au système de santé du Congo (PASCOB)	2009	Rapport
Médecins d'Afrique	Rapport Narratif final Projet Aide humanitaire en faveur des populations victimes de la crise de la région du Pool - Volet Santé	2009	Rapport
AEDES	Etude de faisabilité de la mise en place d'une composante RBF dans le projet PDSS	2010	Etude
UNICEF	Statistiques Sanitaires République du Congo	2010	Statistiques
-	Projet statuts centrale d'achat de médicaments	2004	Rapport

Auteur	Titre	Date	Type de document
Ministère de la Santé et de la Population	Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) 2007-2009	2006	Document de stratégie
Ministère de la Santé et de la Population	Plan d'Action Année 3 (2011) du Programme de Développement des Services de Santé	2010	Plan d'action
Ministère de la Santé et de la Population	Etude de faisabilité de la mise en place d'une composante RBF (Résultats Basés sur la Performance) dans le projet PDSS : Eléments clés de la mise en oeuvre	2010	Etude
Ministère du Plan, de l'Aménagement du territoire et de l'Intégration économique	Enquête Congolaise auprès des ménages (ECOM 2005)	2005	Enquête
Fonds Monétaire International	DRSP République du Congo Rapport d'avancement annuel	2010	Rapport
Comité National de Lutte contre le Sida	REVUE CONJOINTE DE LA REPOSE NATIONALE A L'INFECTION A VIH	2010	Rapport
Direction Départementale de la Santé du Pool	Rapport d'activités DDS Pool 2010	2011	Rapport
Direction Départementale de la Santé du Pool	Plan d'Action 2010	2009	Plan d'action
Direction Départementale de la Santé du Pool	Plan d'Action 2011	2010	Plan d'action
Direction Départementale de la Santé du Pool	Répertoire des Structures Sanitaires du Pool	2010	Répertoire
Circonscription Socio Sanitaire de Kinkala Boko	Rapport annuel d'activités 2009	2010	Rapport
Circonscription Socio Sanitaire de Kinkala Boko	Rapport annuel d'activités 2010	2011	Rapport

Acteur Non Etatiques

Auteur	Titre	Date	Type de document
Cour des comptes européenne	Rapport spécial de la cour des comptes européenne No 15/2003 relatif à l'audit des programmes de microréalisations financés par le FED	2003	Rapport
Cour des comptes européenne	Rapport spécial de la Cour des comptes européenne No 4/2009. La gestion, par la Commission, de la participation des Acteurs Non Etatiques à la coopération communautaire au développement	2009	Rapport
PARTICIP	Rapport de mission au Congo-Brazzaville du Programme de Renforcement de la Coopération Décentralisée (PRECOD) concernant la Mission d'appui à la programmation:Diagnostic insiitutionnel	2001	Rapport
PARTICIP	Rapport de mission du Programme de Renforcement de la Coopération Décentralisée PRECOD concernant la mission d'Appui au PMR Urbain, Congo Brazzaville	2001	Rapport
Comité de suivi des programmes de la société civile avec l'Union européenne	Programme de coopération décentralisée Congo Brazzaville	2001	Note
CCCI	Facteurs déterminant l'efficacité de l'aide de la société civile. Document de travail	2006	Rapport
Réal Lavergne et Jacqueline Wood	L'efficacité de l'aide et les partenaires non étatiques: considérations analytiques. Document de travail	2006	Rapport
Commission Européenne	Thematic evaluation of the EC support to good governance	2006	Rapport
Véronique Dorner (anthropologue consultante), avec la collaboration de Philippe Lavigne Delville et Émilie Barrau (Gret)	Mais pourquoi les « bénéficiaires » ne paient-ils qu'une partie de leur contribution financière ? Pauvreté, confiance et règles du jeu dans un projet de développement social urbain à Brazzaville, Coopérer aujourd'hui No 49	2006	Etude
Céline Leroux	Les ONG nationales de développement à Brazzaville. Dynamiques et conditions de consolidation. Coopérer aujourd'hui No 51	2006	Etude
Christophe Courtin	Les programmes de l'Union Européenne vers les sociétés civiles africaines: idéologie de la transparence et hyperprocéduralité, Revue Tiers Monde	2010	Etude
Commission Européenne	Communication de la Commission européenne. Gouvernance et développement	2003	Document de stratégie
Commission Européenne	Communication de la Commission Européenne. La gouvernance dans le consensus européen pour le développement. Vers une approche harmonisée au sein de l'Union européenne	2006	Document de stratégie
Commission Européenne	Communication de la Commission Européenne. Participation des ANE à la politique communautaire de développement	2002	Document de stratégie

Auteur	Titre	Date	Type de document
Commission Européenne	Non State Actors (NSA) and Local Authorities (LA) in the elaboration of the 10th EDF country strategy papers in ACP countries	2007	Rapport
Atelier régional de réflexion et d'échanges sur les APE et les 9ème et 10ème FED Niamey, Niger	Déclaration de Niamey. Déclaration des organisations francophones de la société civile à l'issue de l'atelier régional de réflexion et d'échanges sur les APE et les 9ème et 10ème FED Niamey, Niger – 5 au 8 juin 2006	2006	Note
Maurizio FLORIDI, Beatriz SANZ CORELLA et Stefano VERDECCHIA	Etude de capitalisation des programmes d'appui au renforcement des capacités des Acteurs Non Etatiques sous le 9ème FED.	2009	Rapport
Commission Européenne	Guidelines on Principles and Good Practices for the Participation of Non-State Actors in the development dialogues and consultations	2004	
Maxime Montagner	Les Acteurs Non Etatiques du Sud instrumentalisés par la Commission Européenne ?	2006	Article
Maxime Montagner	Procédures et dispositifs du dialogue entre les organisations de la société civile et la Commission Européenne	2006	Article
Commission Européenne	Thematic programme Non-state actors and local authorities in development Strategy paper 2007-2010	2007	Document de stratégie
REM, Forests Monitor	Observation Indépendante de la mise en application de la loi forestière et de la gouvernance, République du Congo Rapport annuel N°1 janvier 2007 – avril 2008	2007	Rapport
Banque africaine de développement	République du Congo: Etude économique et sectorielle, profil de gouvernance du pays	2008	Rapport
Commission Européenne	Etude de capitalisation des programmes d'appui au renforcement des ANE sous le 9ème FED LE 9ème FED	2009	Rapport
Forests Monitor	Société civile et observation indépendante de la mise en application de la loi forestière et de la gouvernance (OI-FLEG) en République du Congo : progrès, leçons tirées et ouverture sur l'avenir	2009	Rapport
LOGGINGOFF	Contre-exposé LOGGINGOFF L'opinion de la société civile de la République du Congo sur l'APV-EU	2010	Contre-exposé
Plate forme Congolaise pour la Gestion durable des forêts	Note de contribution de la société civile par rapport à la préparation du R-PP en République du Congo	2010	Note
PREGESCO, Coordination nationale Congo	" Conflits au Congo : que peut faire la société civile ?"	-	Compte-rendu

Auteur	Titre	Date	Type de document
REM, Forests Monitor	Rapport de l'atelier sous régional (Bassin du Congo): Société civile et Observation indépendante de la mise en application de la loi et de la gouvernance (OI – FLEG)	–	Compte-rendu
Emmanuel Bayeni, PAED	Cartographie des Acteurs Non Etatiques dans le secteur de la justice et des droits humains en République du Congo	2009	Rapport
Commission européenne	External consultation report on the strategy paper for the thematic programme "non state actors and local authorities in development"	–	Rapport
Comité français pour la solidarité internationale	Programme Concerté Pluri-acteurs CONGO	2007	Document projet
Commission européenne	Programme de microréalisations en milieu urbain à Brazzaville, 2ème phase	–	Fiche identification projet
Jean-Pierre Banzouzi	Le kiosque dans le quotidien des Brazzavilles, in "Brazzaville, une ville à reconstruire"	2006	Article
Commission européenne Programme de Microréalisations Urbaines	Maîtriser les techniques de base de l'animation sociale, Manuel de l'animateur urbain, volume 1	2006	Manuel
Commission européenne Programme de Microréalisations Urbaines	Accompagner la réalisation d'un projet, Manuel de l'animateur urbain, volume 2	2006	Manuel
Commission européenne Programme de Microréalisations Urbaines	Améliorer le fonctionnement des associations, Manuel de l'animateur urbain, volume 3	2006	Manuel
Commission européenne Programme de Microréalisations Urbaines	Gérer l'argent, Manuel de l'animateur urbain, volume 4	2006	Manuel
ECDPM	L'Accord de Cotonou, manuel à l'usage des Acteurs Non Etatiques	2004	Rapport
Jean-Pierre Cling, Mireille Razafindrakoto, François Roubaud DIAL/Economica	Les nouvelles stratégies internationales de lutte contre la pauvreté	2002	Etude
Commission Européenne	Fiche action ANE-AL	2010	Fiche action
Parlement européen, Conseil européen, Commission européenne	Règlement (CE) No1905/2006 du Parlement européen et du conseil du 18 décembre 2006 portant établissement d'un instrument de financement de la coopération au développement	2006	Document de stratégie
PASCOB	Fonds d'appui aux initiatives locales, rapport d'activités Juin 2005- Mai 2008	2008	Rapport
Jean-Pierre Banzouzi	Les pratiques associatives à Brazzaville, in "Brazzaville, une ville à reconstruire"	2006	Article

Auteur	Titre	Date	Type de document
François Rangeon	Société civile: histoire d'un mot	-	Article
Resource Extraction Monitoring (REM), Forests Monitor	« Atelier d'échange et de renforcement des capacités des organisations de la société civile départementales sur les processus FLEGT/APV et REDD »	2010	Compte-rendu
Resource Extraction Monitoring (REM), Forests Monitor	Rapport de l'atelier sous régional : Société civile et Observation indépendante de la mise en application de la loi et de la gouvernance (OI – FLEG)	2009	Rapport
Resource Extraction Monitoring (REM)	Manuel pratique d'Observation Indépendante	2010	Manuel
Resource Extraction Monitoring (REM)	Renforcement des capacités dans le Bassin du Congo et Observation Indépendante de la mise en application de la loi forestière et de la gouvernance (OI-FLEG) en République du Congo. Rapport de synthèse Avril 2009 – Septembre 2010	2010	Rapport
Sunil Khilani	La société civile, une résurgence, in Critiques internationales	2001	Article
Resource Extraction Monitoring (REM)	Observation Indépendante de la mise en application de la loi forestière et de la gouvernance en République du Congo Rapport Semestriel janvier 2008 – juin 2008	2008	Rapport
Resource Extraction Monitoring (REM)	Observation Indépendante de la mise en application de la loi forestière et de la gouvernance (OI-FLEG), République du Congo Rapport de synthèse Janvier 2008 – Mars 2009	2009	Rapport
Commission européenne, Programme d'appui à l'Etat de Droit	Synthèse du plan d'action chiffré	2009	Plan d'action
PAED	Rapport Final - septembre 2007 à fin mars 2010	2010	Rapport
PAED	Rapport de la période de clôture (16 décembre 2009 au 31 mars 2010)	2010	Rapport
Célestin Merengezi	Rapport de mission: Mali, RC, RDC du 31 mai au 15 juin 2010	2010	Rapport
PCPA	Compte-rendu technique final - phase 1 du PCPA Congo - Janvier 2008 à Août 2010	2010	Rapport
Jeanne Planche	Accompagner l'émergence et le renforcement des sociétés civiles: mieux comprendre les enjeux, Coopérer aujourd'hui n°38	2004	Article
Cour des comptes européenne	La gestion par la Commission de la participation des Acteurs Non Etatiques (A.N.E.) à la coopération communautaire au développement		

Auteur	Titre	Date	Type de document
Délégation de l'Union Européenne	Formation des Acteurs Non Etatiques Congolais à la Gestion du Cycle de Projet et à la Gestion d'une subvention européenne organisée à Brazzaville du 29 novembre au 10 décembre 2010 inclus: Rapport d'activité	2010	Rapport
Délégation de l'Union Européenne	Formation des Acteurs Non Etatiques Congolais à la Gestion du Cycle de Projet et à la Gestion d'une subvention européenne organisée à Pointe Noire du 21 au 25 février 2011 inclus. Organisation de la formation par CUCCHI Alessandra, consultante pour la DUE au Congo: Rapport d'activités provisoire	2011	Rapport
Délégation de l'Union Européenne	Formation des Acteurs Non Etatiques Congolais à l'écriture et à l'évaluation d'une proposition de projet complète du 21 février au 4 mars 2011 inclus: organisation de la formation par Sarah Cottereau, consultante pour la DUE de Brazzaville	2011	Rapport
Sadikou Alao	Société civile et bonne gouvernance, Actes de la Table ronde préparatoire n°3: La bonne gouvernance: objet et condition du financement	–	Compte-rendu
René Otayek	Démocratie et société civile. Une vue du Sud	–	Article
René Otayek	La démocratie entre mobilisations identitaires et besoin d'Etat: y a t-il une exception africaine, Autrepart	1999	Article
Célie Thiriot	Rôle de la société civile dans la transition et la consolidation démocratique en Afrique: éléments de réflexion à partir du cas du Mali	–	Article

10 LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

NOM	PRENOM	FONCTION	STRUCTURE	QE
AGNANA	Marcellin	Focal Point Manager	CARPE	6
AMBOUA	Jean	Secrétaire Général	Mairie de Talangai Brazzaville	2
AYINA	Ghislain	Journaliste	Canal FM	8
BAKALA	Dieudonné	Directeur Direction Organisation et Evaluation	Ministère de la Santé	7
BAKENI	-	Chef de Division de la Traçabilité	MDDEFI Inspection Générale	6
BANGUELE	Serge Edgard	Conseiller Technique	Mairie de Talangai Brazzaville	2
BARATAUD	Gérard	Conseiller du Directeur Général du Plan et du Développement	Ministère de l'Economie, du Plan et de l'Aménagement du Territoire	1 ; 2 ; 3 ; 9
BARROS	Lilian	Président	Comptoire Juridique Junior	2 ; 8
BARTHES	Olivier	Consultant Santé Publique PDSS (Programme de Développement des Services de Santé)	Banque Mondiale	7
BASSUMBA	Patrick	Medecin-Chef	CSS Kinkala Boko	7
BATANTOU	Felix	Chef de projet PRIO - CCOD	CCOD	8
BAZENGISSA-GANGA	Rémy	Professeur Université de Lille I & Université Paris 1 – Sorbonne, Chercheur au Centre d'Etudes Africaines – EHESS, Paris.	Sorbonne, Paris 1, EHESS	2
BEDI		Adjt Dir. Coopération	MTAC, Marine marchande	5
BEGUE			CFCO	5
BEMBA	Rameau Sylvain	Responsable de la CAP, chargé de la formation	Forum des Jeunes Entreprises du Congo	8
BEMBA	Valentin	Chargé de programme Ordonateur National	Ministère du Plan	7
BERTIZZOLO	Flora	Chargé d'aide et de coopération internationales, Santé et secteurs sociaux, ANE, point focal humanitaire, point focal efficacité de l'aide, point focal genre et enfants	DUE	7; 8
BESCOND	Jean-Dominique	Cellule d'aménagement	CIB Pokola	6
BIKINDOU	Alain	Coordonnateur des Programmes	Médecins d'Afrique	7
BIKOUTA	Joël	Chargé UE	Min. Plan, DPUE	4
BIKOUTA	Joseph Joel	Chargé de mission infrastructures routières	Ministère de l'Economie, du Plan, de l'Aménagement du Territoire et de l'Intégration. Direction des Programmes avec l'Union Européenne	8
BILECKOT	Richard	Professeur / Directeur ONG nationales	CHU	7
BINTSAMOU	Frederic	Ambassadeur Délégué Général	Délégation Générale Promotion des valeurs de Paix et Réparation des Sequelles de guerre	2
BIYEKELE	Marius	Spécialiste protection des enfants	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF Congo)	8
BIYOU DI	Bienvenu	Economiste principal	Banque Mondiale	1 ; 3
BIZONGO	Florent	Responsable administatif et financier	CCOD	8
BOKILO	Fred	-	Ministère de l'Economie, du Plan et de l'Aménagement du Territoire	1

NOM	PRENOM	FONCTION	STRUCTURE	QE
BOLLY	Jean-Louis	Gestionnaire d'évaluations	Unité d'évaluation, Devco B2, Europaid	Toutes
BONEYA	Sylvain Joseph	Représentant	Centre d'Education et de Formation Professionnelle de la Jeunesse au Pool CEFJPJ	2
BONGBEKA	Jean Bruno	Chef Serv. Relations Internationales	Conseil Congolais des Chargeurs	5
BORGATO	Franco	AIDCO, E7	Commission Européenne	4
BOUKONO	Jean-Claude	Directeur de cabinet	MTAC, Marine marchande	5
BOUKWANGOU	Victor	Administratif et financier	Direction Départementale de la Santé du Pool	7
BOULAMBA	Girna	Chargée de communication	Médecins d'Afrique	7
BOUMPOUTOU	Eugène	Membre	Centre d'Education et de Formation Professionnelle de la Jeunesse au Pool CEFJPJ	2
BOUMPOUTOU	Rosalin	Membre	Centre d'Education et de Formation Professionnelle de la Jeunesse au Pool CEFJPJ	2
BOUSQUET	Mathieu	Sustainable management of natural resources- DEV B2	Commission européenne	Toutes
BRUGEAUD	Patrice	Comptable / Administrateur	PAVAP	6
CHRYSTIAN	Solofo-Dimby	Représentant adjoint	UNICEF Congo	1 ; 9
DAL BELLO	Patrick	Directeur	Agence Française de Développement (AFD)	1 ; 9
DE BORMAN	Nicolas	Consultant Economie de santé PDSS (Programme de Développement des Services de Santé)	Banque Mondiale	7
DICK	Vanessa	Chef de Section Economie, Bonne Gouvernance, Secteurs sociaux	Commission de l'Union européenne, Délégation de Brazzaville	1 ; 2 ; 7 ; 8 ; 9
DIMI	Marcel	Conseiller	Mairie de Talangai Brazzaville	2
DIOP	Mahine	Ingénieur Principal	Banque Mondiale	4
DIOUF	Ameth	Chef de mission	PCR	2
DOMASIK	Igor	Chef de projet Projet d'Actions pour le Renforcement de l'Etat de Droit et des Associations (PAREDA)	Human Dynamics	8 ; 2
DURRUTY	Vincent	Chargé de programme "économie, commerce, finances publiques, secteur privé, intégration régionale"	Commission de l'Union européenne, Délégation de Brazzaville	1 ; 3 ; 9
DZON	Boniface	Secrétaire technique du Comité national de lutte contre la pauvreté	Ministère de l'Economie, du Plan et de l'Aménagement du Territoire	3 ; 9
EHOULA	Brice Magloire	DTUR	MTAC. DG des transports terrestres	5
ELBI ENKARI	Gaston	Secrétaire Général	Centre de Ressources pour la presse (CRP)	8
ENKARI	El-Stael	Journaliste	Le Choc	8
ESSOU	Raoul	DG intérim	CFCO	5
FARGIER	Marie-Paule	A.T., ex-Pharmacienne Projet PASCOB (9ème FED)	Commission Européenne	7
FISCHER	Nicole	Chef de Section Infrastructure et Environnement	Délégation de l'Union Européenne	6

NOM	PRENOM	FONCTION	STRUCTURE	QE
FOUTOU Banga	Sylvie Nadeje	Coordinatrice de la Plateforme de gestion durable des forêts	Organisation pour le Développement et les Droits Humains au Congo	6 ; 8
GALLY	Michel	AT/ Projet PAGEF	FRM	6
GAMPFINA	Boris	Conseiller Politique	Mairie de Talangai Brazzaville	2
GANDZOUNOU	Reiye	Représentant pays	GRET	8
GAPO	Philippe	Dir. Contrôle des Travaux	METP/DGTP	4
GAUDION	Charlotte	Attachée humanitaire/ chargée de mission société civile	Ambassade de France en République du Congo	8 ; 2
GESSI	Paula	Gestionnaire d'évaluation	Unité d'évaluation, Devco B2, Europaid	Toutes
GIRAUDBIT	Pierre	Chargé de projet MICAB	GRET	8
GOMA	–	DEP	MTAC, Marine marchande	5
GUELELE	Arsène Konene	Représentant	Action pour l'Environnement et la Solidarité (AESI)	6; 8
HANDJA	Georges Thierry	Programme Advisor	OCDH/The Rainforest Foundation	2
HERNANDEZ	P.	Unité thématique transports	Commission européenne	4
HEYMANS	Dr. Jean-Claude	Regisseur	PAVAP	6
HOMB	Marguerite	Coordinatrice	Bureau pour le Renforcement des Capacités des Femmes	2
HOULAMY	Roch	DG	Conseil Congolais des Chargeurs	5
HUBERT	Paul	A.T., ex-Coordonateur Médical Projet Appui au PNDS (7ème FED) & Projet PASCOP (9ème FED)	Commission Européenne	7
IBARA	–	Conseiller dév. Portuaire	MTAC, Marine marchande	5
IBOUANGA	Alfred	Directeur Direction Soins et Services de Santé	Ministère de la Santé	7
IMBOUNOU	André	Inspecteur des Affaires Administratives, Juridiques et Financières	MDDEFI Inspection Générale	6
ITOUA	Gabriel	Inspecteur général des Finances. Administrateur en chef des SAF	Ministère des Finances, du Budget et du portefeuille public	3
ITSONA	Guy Fulgence	Représentant	Congo Environnement et Développement	6 ; 8
KABANABANDZA	Olga Mireille	Coordinatrice de la Cellule Executive	Programme Concerté Pluri-Acteurs	8
KAMPAKOL	Paul	Secrétaire Général	Forum des Jeunes Entreprises du Congo	8
KANI	Alphonse	DG des Transports terrestres	MTAC. DG des transports terrestres	5
KANQUAYE KANYI	Manassi	Chargé de Lobbying et Plaidoyer Point Focal REDD	Observatoire Congolais des Droits de l'Homme (OCDH)	2 ; 8
KAVUNGA	Kambalé	Chargé de programme	B.I.T. Bureau de Kinshasa	1 ; 9
KIYINDOU YOMBO	Nina Cynthia	Point Focal APV/FLEGT	Observatoire Congolais des Droits de l'Homme (OCDH)	2 ; 8
KOGUITAGDA	Dieudonné	Représentant	FAO Congo	1 ; 9
KOMBO	Patrick Verron	Président	Groupe Jeunesse et Agriculture GJA	2
KONDY	Joachim	Coordonateur de la Cellule de Légalité forestière et de la Traçabilité	MDDEFI Inspection Générale	6
KOUBOUANA	Félix	Coordonateur National du Projet GCP/RAF/441/GER	FAO	6

NOM	PRENOM	FONCTION	STRUCTURE	QE
KREFF	Martine	Assistante technique, Projet d'appui à l'Ordonnateur National II (PAON II)	Ministère du Plan	1 ; 7 ; 8 ; 9
LAGUESSE	Michel	Directeur adjoint	P.A.M. Bureau de Brazzaville	1 ; 2 ; 9
LAISSUS	Perrine	Chargée de Reporting Afrique Francophone	ACTED	8
LALY	Roger	Spécialiste en sécurisation des produits de santé de la reproduction	FNUAP Congo	1 ; 9
LANNELONGUE	Francis	Assistant technique	Programme d'appui au secteur sucre	5
LEAL	Iola	Illegal Logging, Forest & Climate and Development co-operation	FERN	6
LEITAO	Gonçalo	Chargé d'aide et de coopération internationales, Sécurité Alimentaire et ANE, Développement de la région sucrière	DUE	8
LENGOUANGO	Jean-Louis	Directeur	Hôpital de Talangai	7
LIBATA	Eustache	ATS	MTACMM	4
LIOTET	Stéphane	Expert principal douanes, Projet "Renforcement de la gouvernance des finances publiques"	DG Douanes	3 ; 5 ; 9
LOAMBA	Moke	–	Association pour les Droits de l'Homme et l'Univers Carcéral (ADHUC)	8
LOMINGUI	Joseph	Inspecteur Principal	DG Douanes	5
LORISTON	Alix	Directeur de Pays et Représentant	Programme Alimentaire Mondial	1 ; 8 ; 9
LOUANI	Mahamat	Congo Country Office	Banque Mondiale	7
LOUBAKY MOUNDELE	Chanel	–	Association pour les Droits de l'Homme et l'Univers Carcéral (ADHUC)	8
LOUKIMBO	Adolphe	DG	BCBTP	4
LOUMOANOU	Dr	Directeur	Direction Départementale de la Santé du Pool	7
LOUSSAMBOU	Dr	Medecin-Chef	Hôpital de Makeleke	7
MABIALA	Lambert	Représentant + OI-FLEG	Cercle d'Appui à la Gestion Durable des Forêts (CAGDF)	6 ; 8
MACKITA	Rufin	–	Coordination Nationale des Associations de Développement et de l'Environnement du Congo (CONADEC)	8
MACKIZA	Bernard	Coordonnateur	Observatoire Congolais des Médias	8
MACOSSO	Nadia	Rapporteur	Commission Nationale des Droits de l'Homme	2
MAHOUKOU	Joachim	Membre	Centre d'Education et de Formation Professionnelle de la Jeunesse au Pool CEFJP	2
MAKAYA	Jean Félix	DGE	METP/DGE	4
MAKELE	Stani Muche	Assistante aux programmes	Observatoire Congolais des Droits de l'Homme (OCDH)	8
MALLANDAH	Godefroy	Chargé de programme	UNICEF	7

NOM	PRENOM	FONCTION	STRUCTURE	QE
MAMETA	Pierre	–	Association pour les Droits de l'Homme et l'Univers Carcéral (ADHUC)	8
MANIMA	Fidèle	Chargé de mission	Direction des programmes avec l'UE, MEPATI	3 ; 9
MANKELE	Ray	Conseiller Médicament	OMS	7
MARCHETTI	–	AIDCO E4	Commission Européenne	8
MATONDO	Dr. Rosalie	Coordinatrice du PNAR	MDDEFE	6
MAVOUNGOU	Valentin	Directeur Général	TGI Bacongo - Ministère de la Justice et des Droits Humains	2 ; 8
MBEMBA	Jean Martin	Président	Commission Nationale des Droits de l'Homme	2
MBESSA	Constantin	Directeur	ACFAP	6
MBOUANI	Pascal	Dir. Contrôle des Travaux routes en terre	METP/DGTP	4
MELHADO	Oscar Edgardo	Représentant résident	F.M.I.	3 ; 9
MENGA	Henri	DAF	METP/DGFR - Fond Routier	4
MERCKX	Herman	Ambassadeur de Belgique	Ambassade de Belgique en République du Congo	1 ; 9
MEVEL	Yannick	Attaché de coopération et d'action culturelle	Ambassade de France en République du Congo	1 ; 9
MIANKARIBA	Albert	Actions sanitaires	Direction Départementale de la Santé du Pool	7
MICKYA-ITOUA	G.	DT	CTP (PME TP)	4
MILANDOU	Jocelyne	Vice-présidente de la Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire ; Présidente Association des Femmes juristes du Congo	Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire ; Association des Femmes juristes du Congo	1 ; 2 ; 3 ; 8 ; 9
MILANDOU	Narcisse	Dir Règlementation et Contentieux	DG Douanes	5
MINKALA	A. Clotaire	Directeur fondateur	Marché des Arts et Spectacles du Pool MASPO	2
MITORY	Fréjus	Chargé de mission	Direction des programmes avec l'UE, MEPATI	3 ; 9
MOKOKO	Jean	Direction Générale	CHU	7
MOKOKO	Léon Rafaël	Directeur Général du Plan et du Développement	Ministère de l'Economie, du Plan et de l'Aménagement du Territoire	1
MOMBOULI	Jean-Vivien	Directeur Recherche Scientifique et Production	Laboratoire National de Santé Publique	7
MOREL		Dir. Exploitation	CFCO	5
MOSSIMBI	Destin	Directeur ai	COMEG	7
MOUANA	–	Infirmière-chef	CSI	7
MOUANKIE	Jean-Bertin	Directeur Direction des Pharmacies, Laboratoires et du Médicament	Ministère de la Santé	7
MOUAZIBI	–	Conseiller Réinsertion Economique	Haut-Commissariat à la Réinsertion/Observatoire de la Paix	2
MOUGONDO	J-C.	Conseiller environnement	MTAC, Marine marchande	5
MOUKOUAMOU	Dieudonné	Journaliste	Le Nouvel Observateur d'Afrique	8
MOUKOURI	Serge	Directeur OI-FLEG	REM	6
MOULOPO	Alphonse	Conseiller transports maritime	MTAC, Marine marchande	5
MULLEY	Bradley	Coordinator OI-FLEG	Forest Monitor	6

NOM	PRENOM	FONCTION	STRUCTURE	QE
MURENGEZI	Célestin	AIDCO F1- Relations avec la société civile, gestion centrale de la ligne budgétaire ANE-AL	Commission Européenne	8
MUTULA	Louis	Directeur Direction Etude et Planification	Ministère de la Santé	7
M'VIBOUDLOU	Simon William	Directeur	Direction Affaires Juridiques Internationales Ministère de la Justice et des Droits Humains	2
MVIRI	Gontran	-	Association pour les Droits de l'Homme et l'Univers Carcéral (ADHUC)	8
M'VOUAMA	Roger	Medecin-Chef	Hôpital de Kinkala	7
MVOULI	Théodore	Conseiller Economique ; Coordonnateur National du programme d'appui au secteur sucre	Ministère du Développement industriel et de la Promotion du secteur privé	5
NDAITOUROUM	Paul	Représentant	UNHCR Congo	1 ; 9
NDAMBA	Jeannin Patrick	Consultant Programme	Programme Alimentaire Mondial	1 ; 8 ; 9
NDESSABEKA	Virginie	Enseignante ; membre Association des Femmes juristes du Congo	Association des Femmes Juristes du Congo	2 ; 8
NEU	Daniel	Chargé de programmes	GRET	8
NGAGNANI	Kevin	-	Association pour les Droits de l'Homme et l'Univers Carcéral (ADHUC)	8
NGAKALA	Michel	Haut Commissaire à la Réinsertion des Ex-Combattants	Haut-Commissariat à la Réinsertion/Observatoire de la Paix	2
NGAKEGNI	Antoine	Conseiller aux relations financières internationales ; Coordonnateur national du projet "renforcement de la gouvernance des finances publiques"	Ministère des Finances, du Budget et du portefeuille public	1 ; 3
NGASSEMBO	Adolphe	Point Focal FLEGT-Congo	MDDEFI Inspection Générale	6
NGO BIKES	Marie Marmaise	AT Base de données	PAVAP	6
NGOLET	Arthur	Directeur Ressources Humaines	Ministère de la Santé	7
NGOTENE	Pascal	Directeur de cabinet	METP	4
NGOYI	Jean-Thibaut	Journaliste	Tam Tam d'Afrique	8
NIANGUINA	Adeline	Secrétaire	CCOD	8
NILS	Didier	Responsable qualité, ex. Resp. Des projets régionaux à la DUE Libreville	Commission Européenne	6
NKAM	-	Conseiller	TGI Baongo - Ministère de la Justice et des Droits Humains	2
NKODIA	Alfred	Représentant	Cercle d'Appui à la Gestion Durable des Forêts (CAGDF)	6
NKODIA	Alfred	Représentant	Cercle d'Appui à la Gestion Durable des Forêts (CAGDF)	8
NZALABANTOU ZOLA	Anastasie	Membre	Centre d'Education et de Formation Professionnelle de la Jeunesse au Pool CEFJPJ	2
NZOBO	Roch Euloge	Représentant	Observatoire Congolais des Droits de l'Homme (OCDH)	6 ; 8
OBA	Daniel	Conseiller	Mairie de Talangai Brazzaville	2

NOM	PRENOM	FONCTION	STRUCTURE	QE
OKANDZA	Jean-Christophe	Directeur de cabinet	Ministère de l'Economie, du Plan et de l'Aménagement du Territoire	1 ; 9
OKEMBA	André	DGA	PABPS - Port Autonome de Brazzaville et ports secondaires	5
OKIRA	Noël	DT	METP/DGFR - Fond Routier	4
OKOGNA	Bienvenu Martin	Directeur des programmes avec l'Union Européenne, 2ème Ordonnateur National Suppléant du FED	Ministère de l'Economie, du Plan, de l'Aménagement du Territoire et de l'Intégration. Direction des Programmes avec l'Union Européenne	1 ; 4 ; 8 ; 9
OLYMPIO	John	Chef de mission	Projet "renforcement des capacités commerciales et entrepreneuriales"	1 ; 5 ; 9
OMANI	Jasmin Albert	Chef Dept infrastructures de transport	DGGT	4
OSSEBI	Alain Bienvenu	Chef de Division de Légalité forestière	MDDEFI Inspection Générale	6
OSSETTE	Eugène André	Coordonnateur général	-	1 ; 8
OTOKA	Oscar	Coordinateur Technique	DGGT	4
PASQUET	Patrick	Chef de mission	EGIS/RN1	5
PENELON	Alain	Conseiller COMIFAC	AFD	6
PRIRONIO	Enrico	Quality Management Officer - for Wildlife management and forests	Commission Européenne	6
SALLMANN	Ann-Charlotte	Unité d'évaluation	Commission européenne	Toutes
SENGA MAVOUNIA	Mathias	Chargé de mission Secteur Forêts-Environnement	Ordonnateur National / Ministère du Plan	6
SEUX	Marion	Chargée d'Etudes	Agence française de développement	6
SILAHOU BOUMPOUTOU	Ildebert	Membre	Centre d'Education et de Formation Professionnelle de la Jeunesse au Pool CEFJP	2
SOLOFO-DIMBY	Chrystian Rahajanirina	Deputy Representative	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF Congo)	8 ; 2
SORENSEN	Troels Egeskov	Assistant Représentant Résident	Programme des Nations Unies pour le Développement	2 ; 8
SOUNGA-KOUBA	Hermes Marie Joseph	Secrétaire Général	Conseil Départemental du Pool, Kinkala	2
SOURDIN	Stéphane	Chargé d'aide et de coopération internationales, Développement rural et urbain et infrastructures et transports routiers	Délégation de l'Union Européenne	6 ; 8
TCHICHELLE	Evelyne	SG	CCIAM de Pointe Noire	5
TCHICOYA	Flaure-Elysee	Stagiaire	Groupe de presse Nouvelle République	8
TEFLER	Dr. Paul	Directeur du Programme WCS Congo	WCS	6
TERRIERE	Florian	AT/Coordonnateur du Projet Traçabilité	SGS	6
THIAIS	Pascal	Chargé de mission	AFD	7

NOM	PRENOM	FONCTION	STRUCTURE	QE
TOUKOULOU	Bernard	-	Ministère de l'Economie, du Plan et de l'Aménagement du Territoire	1
TSIBA	Syd	Programmes Santé - Nutrition	Médecins d'Afrique	7
VALETTE	Jean-François	Ambassadeur de France	Ambassade de France en République du Congo	1 ; 9
VAN OPSTAL	Marcel	Ambassadeur, Chef de délégation	Commission de l'Union européenne, Délégation de Brazzaville	1 ; 9
VENIER	Francesco Paolo	Ambassadeur d'Italie	Ambassade d'Italie en République du Congo	1 ; 9
VERCKEN	Camille	Chef de Délégation	Croix Rouge Française	7
VOUVOUNGUI	Félix	Membre	Centre d'Education et de Formation Professionnelle de la Jeunesse au Pool CEFJP	2
WALEMBAUD	Chris Antoine	Directeur de Cabinet	Délégation Générale Promotion des valeurs de Paix et Réparation des Sequelles de guerre	2
WATTELIER	Emilie	Chef de section "Contrats / Finances"	Commission de l'Union européenne, Délégation de Brazzaville	9
YEBE K.	Constantin	Socio-économiste	B.I.T. Bureau de Kinshasa	1 ; 9
ZONIABA AYIMESSONE	Henri	Directeur de Cabinet	Mairie de Talangai" Brazzaville	2
ZOUNON	Michel Taagbo	Chef de projet	Projet "Renforcement de la gouvernance des finances publiques"	3 ; 9
-	-	Chef de cabinet	Préfecture de Kinkala	4
-	-	Agriculteur	-	5
-	-	DAF	CTP (PME TP)	4
-	-	Directeur de cabinet du préfet	Conseil Départemental du Pool, Kinkala	2
-	Victoria	Chargée de projet	PCR	2
-	-	Chargé de programme	FNUAP	7

11 DIAPORAMA SYNTHETIQUE DU RAPPORT FINAL



Evaluation de la coopération de l'UE avec la République du Congo (2000 – 2009)

Séminaire de restitution
Brazzaville – 23 Novembre 2011

Synthèse des exposés et débats du séminaire

Consortium EVA 2007/geo-acp



Présentation générale de
l'évaluation

Les objectifs de l'évaluation

- Fournir aux services de la CE, et à un public plus large, une évaluation indépendante et globale de la coopération passée et présente avec la RC.
- Identifier les leçons clés afin d'améliorer les programmes actuels et futurs.

Le champ de l'évaluation

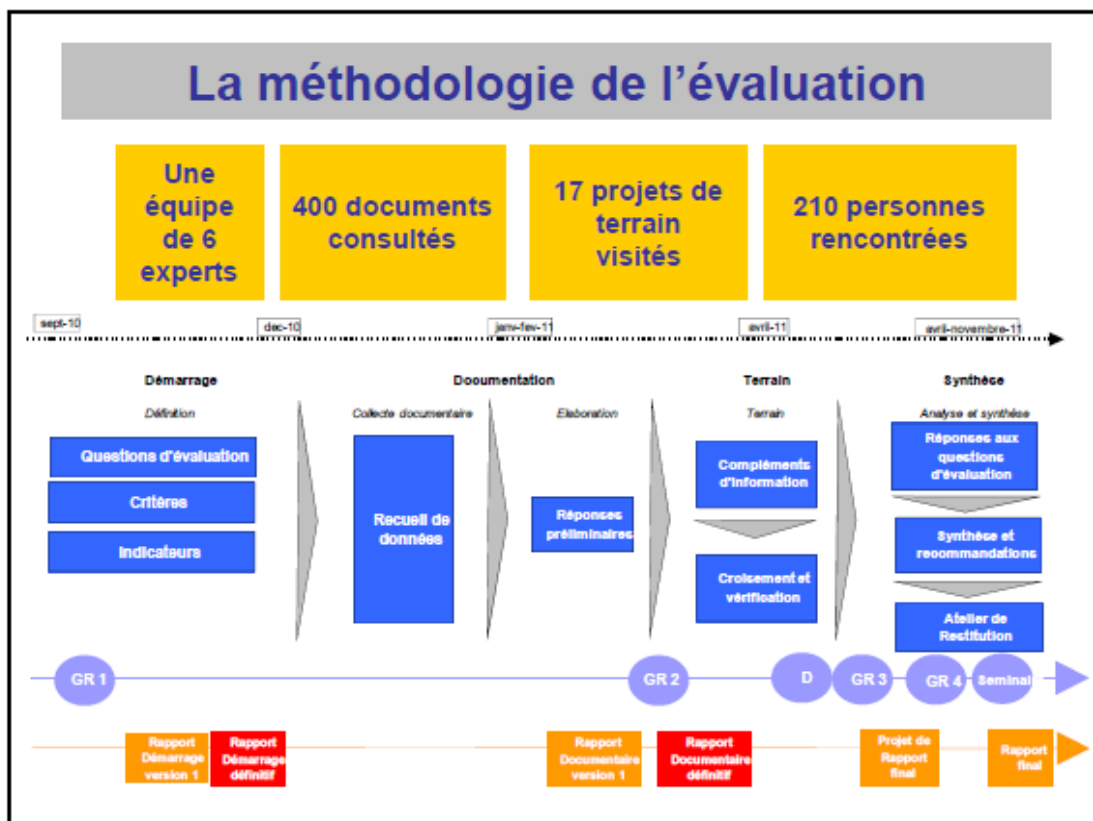
- **Stratégies de coopération de la CE et de la République du Congo RC, 2000 – 2009.**
- **Fonds FED (PIN + PIR):** une partie 7^{ème} FED ; totalité 8^{ème} et 9^{ème} FED ; une partie 10^{ème} FED.
- **Lignes budgétaires thématiques.**

NB : Les financements B.E.I., ECHO et enveloppe B ne sont pas pris en compte.



**Montant total engagé
200M€**

**Montant total payé
160M€**



Stratégie de coopération : conclusions et recommandations

Conclusion sur la stratégie de coopération UE-RC

- ✓ **Pertinence élevée** : vis-à-vis du contexte de la RC et des orientations de la politique de coopération de l'UE.
- ✓ **Cohérence assez forte** entre la stratégie et les interventions
- ✓ **Efficacité, durabilité, impact hypothéqués** par:
 - ✓ Faiblesses structurelles et dysfonctionnements action publique ;
 - ✓ Inscription insuffisante dans le budget des dépenses récurrentes issues de la stratégie de coopération (ex : ACFAP).
 - ✓ Faible poids APD dans agrégats macro économiques

Recommandation sur la Stratégie

- ✓ **Gouvernance action publique dans le domaine économique:**
 - Dialogue politique haut niveau
 - Réforme politiques publiques: finances publiques ; climat des affaires ; transports ; gestion des ressources naturelles.
 - Renforcement capacités acteurs : OSC, autorités locales, institutions publiques.
 - Renforcement système statistique national
- ✓ **Consolidation État de Droit :**
 - Amélioration redevabilité et transparence action État (renforcement Parlement, Cour comptes, OSC)
 - Promotion gouvernance locale
- ✓ **Hors concentration :**
 - Reconstruction sociale dans zones les plus touchées par conflits
 - Action renforcement A.N.E.
 - Appuis ciblés santé (COMEG; appui ONG)
 - Capitalisation

Recommandations sur la Stratégie

Principales contributions du séminaire

- Les recommandations doivent tenir compte de l'évolution de la politique d'aide au développement de l'UE, qui met de + en + l'accent sur les orientations politiques, la justice sociale, ...
- La coopération UE-RC devrait considérer le **développement rural**, secteur important pour la création d'emplois, la diversification économique et la meilleure répartition des richesses.
- La poursuite de la coopération dans le domaine de la gouvernance est tout à fait nécessaire, mais elle devrait être accompagnée de soutiens aux **investissements productifs (dont infrastructures)**.
- Réfléchir à des interventions en santé plus substantielles.
- Reconnaissance de l'importance du domaine des statistiques.

Secteurs de coopération : conclusions et recommandations

Post conflit	
Conclusions	
<ul style="list-style-type: none">• Des avancées significatives dans: i) le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des ex combattants ; ii) le dialogue entre ex-belligérants• Dans le Pool, la combinaison de plusieurs types d'intervention (désarmement, réhabilitation des victimes, santé, route, sécurité alimentaire) a eu des effets positifs sur la consolidation de la paix.• Efficacité aurait été probablement plus grande avec stratégie explicite de LRRD, la révision de certains choix méthodologiques (durée projet, modalités collecte des armes) et une plus grande flexibilité des procédures.	
Recommandations	
<ul style="list-style-type: none">• Poursuite de la reconstruction sociale et économique dans les zones qui ont été les plus touchées par les conflits.	

Etat de Droit, Démocratisation (a)	
Conclusions	Recommandations
<p>Etat de Droit</p> <ul style="list-style-type: none">• La coopération s'est concentrée sur le secteur de la• A eu des effets positifs sur : i) capacités des acteurs institutionnels ; ii) réhabilitation des équipements et iii) définition d'une politique sectorielle.• Cependant, les insuffisances du système judiciaire demeurent, jusqu'à présent, importantes.	<ul style="list-style-type: none">• Contribuer à l'amélioration de la redevabilité et de la transparence de l'action de l'Etat à travers le renforcement de certaines institutions : Parlement, Cour des Comptes.• Poursuivre l'appui au secteur de la justice et aux organisations de défense des libertés civiques.

Etat de Droit, Démocratisation (b)	
Conclusions	Recommandations
<p>Consolidation de la démocratie</p> <ul style="list-style-type: none">• La participation de tous les citoyens à l'approfondissement de la démocratie est limitée par la faible avancée de la décentralisation. La coopération CE-RC n'a pas investi le champ de la gouvernance locale, dans lequel les attentes des acteurs locaux sont fortes.	<ul style="list-style-type: none">• Contribuer à la promotion de la gouvernance locale, à travers le soutien des autorités locales et des A.N.E. intervenant au niveau local.

Etat de Droit, Démocratisation (c)	
Conclusions	Recommandations
<ul style="list-style-type: none">• Renforcement des A.N.E. : est un axe important pour favoriser la reconnaissance des droits politiques, économiques et sociaux de tous les citoyens.• Appuis de la CE, importants en volume, ont eu des résultats positifs, en particulier sur la reconnaissance du rôle des A.N.E dans vie publique.• Cependant, les impacts à moyen terme, en termes de capacités des ANE, sont encore limités.	<ul style="list-style-type: none">• Poursuivre les actions de renforcement des capacités des ANE en les inscrivant dans un cadre stratégique :<ul style="list-style-type: none">– Réaliser un diagnostic approfondi.– Définir un schéma stratégique de renforcement des ANE, en coordination avec les autres PTF.• Ces deux actions = étapes d'un processus pour parvenir à une vision partagée (Etat, A.N.E, PTF) de l'implication des A.N.E dans la vie publique.

Diversification économique / secteur privé

Conclusions

- Durant période en revue, coopération CE-RC a peu concerné le secteur privé. 2 exceptions : appui à la filière sucre ; tentatives de privatisation de la gestion de certaines infrastructures ou services de transport..

Recommandations

- Poursuivre les actions engagées en matière d'amélioration du climat des affaires dans le cadre du 10^{ème} FED (projet « renforcement des capacités commerciales et entrepreneuriales »), en relation étroite avec le plan d'action « climat des affaires » qui vient d'être adopté par le gouvernement de la RC.

Gouvernance de l'action publique

Conclusions

- Dans plusieurs domaines (FP, transports, santé, GRN), la coopération CE-RC a permis l'élaboration de stratégies sectorielles, de textes législatifs ou réglementaires ainsi que la création d'institutions.
- Mais constat de nombreuses carences ou retard dans application de ces textes ; combiné à manque de budgétisation des dépenses récurrentes.
- Quatre défis insuffisamment pris en compte :
 - Concrétisation des réformes adoptées dans le cadre IPPTE (exécution du budget, climat des affaires).
 - Renforcement des capacités et des ressources des collectivités territoriales
 - Amélioration du système statistique, pour renforcer qualité de la programmation et de l'évaluation de l'action publique.
 - Capitalisation des résultats des politiques publiques, dont la coopération avec l'UE.

Gouvernance de l'action publique

Recommandations

Finances publiques

- Mettre l'accent sur la transparence des recettes et l'efficacité de la chaîne des dépenses, en poursuivant les actions engagées dans le cadre du 10^{ème} FED (projet « gestion des finances publiques).
- Maintenir et accroître la vigilance sur le code des marchés publics et le rôle de la direction des grands travaux, dans le cadre d'un dialogue exigeant avec le gouvernement, conduit en coordination étroite avec les autres PTF.
- Veiller à ce que i) les décaissements des cofinancements étatiques soient effectifs et dans les délais ii) l'inscription budgétaire (dans le budget de fonctionnement) des dépenses récurrentes liées aux projets.

Gouvernance de l'action publique

Recommandations

Transports

- Avant d'envisager de nouveaux investissements, donner la priorité à l'adaptation du financement de l'entretien routier (fonds routier de 2^{ème} génération) : calculer les redevances à collecter à partir i) du déficit cumulé d'entretien préventif et ii) des nouveaux besoins liés aux grandes infrastructures routières (RN1).
- Contribuer au renforcement des PME TP : professionnalisme (lots adaptés aux capacités), amélioration de l'accès au crédit, dialogue avec le gouvernement (organisation professionnelle).
- Contribuer à l'établissement d'un dialogue de qualité entre le gouvernement et les transporteurs routiers afin de rendre opérationnelle les mesures i) de sécurité, ii) de fiscalisation, iii) de préservation du patrimoine routier (surcharge) et iv) de mise en concurrence.

Gouvernance de l'action publique

Recommandations

Gestion des Ressources Naturelles

- Contribuer à la pérennité des actions antérieures relatives aux aires protégées à travers : le dialogue politique sur la concrétisation des engagements du gouvernement ; la réalisation de certains appuis institutionnels (ACFAP) ; le soutien à un développement économique maîtrisé des zones concernées.
- Poursuivre les appuis en faveur d'une meilleure gouvernance des ressources forestières, dans le cadre de la mise en œuvre de l'APV-FLEGT. D'où une approche basée sur : la responsabilisation de chacune des parties prenantes (Etat, concessionnaires forestiers, ONG, organisations de base,) ; la valorisation de l'ensemble des produits forestiers (non uniquement le bois) ; le renforcement de la coordination régionale ; la recherche de synergies avec les interventions de l'AFD.

Intégration économique régionale

Conclusions

- Coopération CE-RC a eu des résultats très modestes sur l'intégration régionale de l'économie congolaise:
 - Axe routier réhabilité (Brazza – Kinkala – Mindouli) marginalisé par les investissements réalisés sur financement chinois.
 - Bénéfices potentiels de la restauration de la navigabilité du port de Brazzaville sont fragiles et non exprimés jusqu'à présent.
 - Progression de la négociation de l'APE Afrique Centrale – UE plus lente que prévue.

Recommandations

- Focaliser la coopération UE-RC sur la facilitation des transports dans la perspective de l'ouverture des grandes infrastructures de transport à l'horizon 2020: guichet unique aux postes frontières situés sur les corridors régionaux ; aménagements des interconnexions modales (PN, Brazza).
- Poursuivre les appuis à la facilitation du commerce avec les pays voisins.

Modalités d'aide : conclusions et recommandations

Modalités d'aide: instruments, procédures, gestion de l'aide (a)

Conclusions

- Ensemble **instruments** ;
Bonne complémentarité FED /
lignes budgétaires

Recommandations

- Améliorer adéquation des procédures aux caractéristiques des dynamiques de développement appuyées: contiguum développement / post conflit ; renforcement des A.N.E.
- Rechercher un accroissement des co-financements de l'Etat congolais (et de leur décaissement effectif).

Modalités d'aide: instruments, procédures, gestion de l'aide (b)	
Conclusions	Recommandations
<ul style="list-style-type: none">• Mobilisation d'une large panoplie d'instruments -> Surcroît de travail pour la DUE, en sous-effectif permanent.• Apports limités de certains A.T.: conséquences sur la qualité des études ou le renforcement des capacités des acteurs nationaux.	<ul style="list-style-type: none">• Renforcer l'effectif de la DUE, en relation avec ses fonctions additionnelles (Traité de Lisbonne).• Faire évoluer les procédures de sélection des AT (entretiens préalables) et de suivi de la qualité de leurs prestations.

Modalités d'aide: instruments, procédures, gestion de l'aide (c)	
Conclusions	Recommandations
<ul style="list-style-type: none">• Les « notes de débit » ont conduit à privilégier les projets en régie indirecte privée.• Cette priorité donnée à l'efficience se fait au détriment de l'inscription dans les structures nationales et donc de l'alignement (avec effets défavorables sur durabilité actions).	<ul style="list-style-type: none">• Août 2011 : apurement par le gouvernement de la RC d'un arriéré important (2 M€).• Prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter le renouvellement d'une telle situation.• Si de nouvelles notes de débit étaient émises, conduire un dialogue UE-RC afin de permettre leur apurement au plus vite.

Modalités d'aide: instruments, procédures, gestion de l'aide (d)	
Conclusions	Recommandations
	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le travail en concomitance plutôt qu'en successif aux différentes phases de l'instruction et de la mise en œuvre des actions. • Soutenir la réalisation d'études sectorielles en préalable à l'instruction de nouvelles interventions : établissement de situations de référence pour combler (partiellement) les lacunes du système stat national. • Encourager les démarches de capitalisation (actions, secteurs, pays), en vue d'améliorer les capacités de tous les acteurs de la coopération (DUE, services O.N., assistants techniques).

Modalités d'aide: Questions transversales	
Conclusions	Recommandations
<ul style="list-style-type: none"> • Les questions transversales ont été prises en compte dans de nombreuses actions de la coopération CE-RC. • Le changement climatique fait figure d'exception. • L'appropriation effective de ces thématiques (genre, droits des minorités, environnement) par les administrations congolaises demeure, pour l'instant, modeste. 	<ul style="list-style-type: none"> • Consolider la prise en compte des questions transversales dans : i) les dispositifs de S/E ; ii) les évaluations d'impact ; iii) le dialogue politique UE-RC. • Nouvelles interventions : veiller à l'intégration de la problématique du changement climatique (atténuation et adaptation).

Modalités d'aide: Coordination, valeur ajoutée

Conclusions

- Forte implication de la DUE dans la coordination avec les autres PTF. Résultats meilleurs dans le domaine macro que dans les transports ou les forêts.
- Valeur ajoutée de l'action de la CE par rapport aux Etats membres (France surtout) : dans le dialogue politique ; dans la mobilisation de financements régionaux.

Recommandations

- Poursuivre et intensifier les efforts engagés par la DUE depuis 2010 en vue d'une meilleure coordination des PTF et d'une application plus consistante des principes de la Déclaration de Paris.
- Renforcer les synergies entre les interventions au niveau national et celles au niveau régional.

Modalités d'aide: Visibilité

Conclusions

- Visibilité du contenu et des résultats de la coopération UE-RC s'avère trop faible.
- Dans un contexte où l'APD pèse peu, cela a affaibli l'efficacité des efforts déployés en matière de dialogue politique.

Recommandations

- Définir et mettre en œuvre une stratégie de communication, concernant l'ensemble des interventions.
- Cette stratégie doit être conçue de manière à créer des synergies avec les actions qui sont et seront menées en faveur d'une meilleure gouvernance de l'action publique et d'une consolidation de l'Etat de Droit.

Merci pour votre attention

12 COMPTE-RENDU DU SEMINAIRE DE RESTITUTION DE BRAZZAVILLE, 23 NOVEMBRE 2011

1. INTRODUCTION

La restitution des résultats de l'« Evaluation de la Coopération de l'Union européenne avec la République du Congo pour la période de 2000 à 2009 » s'est tenue le 23 novembre 2011 au Palais des Congrès de Brazzaville. Le programme du séminaire est présenté en annexe n°1.

Le séminaire a réuni 80 participants environ (voir liste en annexe n°2), constitués de :

- Représentants du Gouvernement de la République du Congo ;
- Représentants de l'Union européenne (services centraux et Délégation de Brazzaville) ;
- Représentants d'autres partenaires techniques et financiers, bilatéraux et multilatéraux ;
- Responsables d'organisations de la société civile ;
- Assistants techniques (projets financés par l'Union européenne).

1.1. *Cérémonie d'ouverture*

Allocution de M. Marcel Van Opstal, Ambassadeur, Chef de la Délégation de l'Union européenne

Après avoir remercié les participants de leur présence à ce séminaire et avoir félicité l'équipe de consultants chargée de l'évaluation pour le travail réalisé, M. Van Opstal a rappelé les objectifs et le champ de l'évaluation tels qu'ils ont été définis dans les termes de référence de l'étude. Il a indiqué que ce séminaire devait également permettre de recueillir les appréciations des participants, en vue de la programmation du 11^{ème} FED (2014-2020) pour lequel des travaux de préparation seront engagés dans le courant de l'année 2012. Cette programmation devra tenir compte des évolutions de la politique de l'UE en matière de développement dont les grandes lignes se dégagent dès à présent avec une attention plus forte portée aux dimensions politiques et stratégiques, notamment : l'accompagnement, la sécurité, la pacification, la cohésion sociale et la création d'emplois.

Allocution de M. Pierre Moussa, Ministre d'Etat, ministre de l'Economie, du Plan, de l'Aménagement du Territoire et de l'Intégration

M. Moussa, Ministre d'Etat, ministre de l'Economie, du Plan, de l'Aménagement du Territoire et de l'Intégration, a rappelé que le partenariat entre la Commission européenne et la République du Congo était un axe majeur de la politique initiée par le Président de la République Denis Sassou N'Guesso. L'évaluation fait également partie du programme d'évaluation de l'année 2010 approuvé par les Commissaires des Relations Extérieures et du Développement. Il a rappelé que tout au long de la période évaluée, l'Union européenne a été un partenaire très important pour la République du Congo. Enfin, il a invité les participants à apporter une contribution significative compte tenu de l'importance de cet exercice.

Intervention de Mme Vanessa Dick, chef de section I, Délégation de l'Union européenne

Mme Dick a présenté le déroulé du séminaire et a rappelé le vernissage de l'exposition de trente photos de projets de l'Union européenne qui aura lieu à l'Institut français du Congo à la fin de la journée. Elle a ensuite souligné l'importance de la dimension interactive de cette journée, pour laquelle chaque présentation thématique serait suivie de moments de débats. Elle a rappelé les étapes à venir de l'évaluation et insisté sur le fait que ce travail constituait une première étape de la construction de l'avenir de l'assistance Union européenne – République du Congo.

1.2. Exposés introductifs

Présentation des évaluations pays (M. Jean-Louis Bolly, Commission européenne, DG DEVCO, unité évaluation)

M. Bolly a présenté les objectifs et la démarche des évaluations pays commanditées par la Commission européenne, en resituant l'application de ce processus au cas particulier de l'évaluation faisant l'objet du présent séminaire. Son exposé a abordé successivement les points suivants (voir présentation Powerpoint en annexe) :

- Objectifs de l'atelier ;
- Le champ de l'évaluation ;
- Les tâches du consultant ;
- Le phasage de l'évaluation ;
- Le groupe de référence ;
- La dissémination des résultats de l'étude ;
- La reconstitution de la logique d'intervention et la formulation des questions d'évaluation ;
- Les critères d'évaluation : ceux du CAD et les critères supplémentaires, spécifiques à la Commission européenne.

Introduction générale à l'évaluation UE – République du Congo (M. Jérôme Coste, chef de la mission d'évaluation)

M. Coste a précisé quelques éléments de cadrage de l'évaluation (voir présentation Powerpoint en annexe). Son exposé a abordé successivement les points suivants :

- Le champ de l'évaluation ;
- La méthodologie de l'évaluation ;
- Les limites de l'évaluation ;
- Les points forts de l'évaluation ;
- Les secteurs et thèmes couverts.

2. LES PRINCIPAUX CONSTATS DE L’EVALUATION

2.1. *La stratégie de coopération CE – République du Congo*

Exposé :

Après avoir rappelé quelques données générales concernant la stratégie de coopération UE – RC au cours de la période évaluée, M. Coste a présenté les principaux constats effectués par l’équipe d’évaluation sur cette stratégie de coopération (voir présentation Powerpoint en annexe).

Débat :

A l’issue de l’exposé, les principales interventions ont porté sur les points suivants :

- Certains secteurs ont insuffisamment été pris en compte au cours de la période, tels que les secteurs sociaux et le secteur agricole et ils devraient constituer des priorités dans l’avenir ;
- L’implication des bénéficiaires finaux sur la définition des stratégies et sur l’évaluation des actions a été questionnée.

En réponse à ces commentaires, Mme Dick a indiqué que l’Union européenne allait réfléchir, pour l’avenir de sa coopération, à l’importance du secteur agricole au Congo. Elle a indiqué que l’éducation n’avait pas été couverte dans un souci d’efficacité de l’aide (deux secteurs focaux) et de division du travail.

M. Coste a complété cette intervention en soulignant que l’appui à la santé avait représenté 12 M€ environ de l’aide attribuée. Il a ajouté que l’évaluation avec consulté un échantillon de bénéficiaires finaux.

2.2. *Les secteurs de coopération*

Exposé :

L’exposé de M. Coste a porté sur les principaux constats relatifs aux sept questions d’évaluation (QE) sectorielles : la gouvernance et le post-conflit (QE 2), l’appui macro-économique (QE 3), la politique sectorielle des transports (QE 4), l’intégration économique régionale (QE 5), la gestion des ressources naturelles (QE 6), la santé publique (QE 7), les Acteurs Non Etatiques (QE 8) (voir présentation Powerpoint en annexe).

Débat :

Les débats qui ont suivi cette séquence ont été organisés autour des constats questions d’évaluation présentées :

Concernant le secteur « gouvernance et post-conflit » (QE 2), une intervention a porté sur la non exhaustivité de la collecte des armes et ses conséquences en termes de sécurité actuelle.

En réponse à cette question, M. Coste a souligné que cela pouvait effectivement représenter un facteur potentiel de risque si de nouvelles tensions venaient à surgir. Cependant, ce risque

n'a pas été considéré par l'équipe d'évaluation comme étant un risque élevé, qui aurait nécessité la relance d'une nouvelle campagne de collecte des armes sur financement UE.

M. Okogna (Ministère du Plan, direction des programmes avec l'Union européenne) a souhaité insister sur le fait que le problème des armes reste entier en République du Congo et que la collecte partielle des armes est liée à un problème de financement. Il a également rappelé l'importance de la sensibilisation des populations, notamment celle réalisée dans le projet PCR.

Au sujet de la politique sectorielle des transports (QE 4), un intervenant a souhaité avoir davantage d'éclaircissements concernant les difficultés d'entretien du réseau routier.

En réponse à cette demande, M. Coste a précisé que si les outils de programmation existent bien, il semble manquer une réelle volonté politique de recueillir les taxes des usagers de la route et de sécuriser le budget de l'entretien routier pour permettre sa mise en œuvre au travers de la contractualisation rigoureuse des entreprises du secteur.

M. Okogna a complété cette réponse notant qu'il existe un décalage entre les sommes débloquées et celles qui parviennent effectivement aux structures en charge de l'entretien routier.

En ce qui concerne l'intégration régionale (QE 5), un commentaire a porté sur l'implication de la CE dans le dialogue avec le gouvernement sur la construction du pont entre Brazzaville et Kinshasa.

M. Van Opstal a indiqué qu'il n'y avait pas eu de dialogue sur cette question. Il a cependant précisé que l'UE était favorable à tout projet qui pourrait faciliter la mobilité des personnes et des capitaux et permettrait le désenclavement de plusieurs régions et la stimulation de la croissance.

Concernant le secteur de la santé (QE 7), les principales interventions ont porté sur :

- Les effets des interventions de l'UE en matière de santé qui visaient l'amélioration des compétences et la structuration du système de santé ;
- Les raisons des dysfonctionnements de la COMEG, en dépit des subventions reçues par l'Etat et par l'UE.

M. Coste a rappelé la difficulté d'évaluer l'impact des projets de santé sur les populations en l'absence de statistiques nationales complètes et de bonne qualité. Il a indiqué que l'étude avait cependant permis de souligner l'insuffisance des ressources humaines allouées au secteur et le besoin de renforcement des capacités dans la gestion des finances publiques (notamment en matière de santé).

Mme Dick a précisé que la situation de la COMEG était détaillée dans le rapport final et que cette situation est une source de préoccupation pour la DUE.

A propos des acteurs non étatiques (QE 8), une intervention a porté sur les stratégies de collaboration entre les ONG et l'Etat concernant la défense des droits de l'homme, qui, contrairement à la promotion des droits de l'homme, pose des problèmes en RC.

Aucune réponse n'a été faite à cette question.

2.3. *Les modalités d'aide*

Exposé :

L'exposé de M. Coste a synthétisé les principaux constats de l'étude relatifs aux modalités d'aide (voir présentation Powerpoint en annexe).

Débat :

A l'issue de l'exposé, les principales interventions ont porté sur les points suivants :

- La faible visibilité de la coopération européenne, en demandant si elle s'expliquerait par un manque de moyens.
- Le degré d'implication des ministères techniques dans les phases d'élaboration des projets.
- Les notes de débit.
- La complexité des procédures de l'UE (comparaison possible avec d'autres pays) et les pistes de solutions concernant le renforcement de capacité des acteurs étatiques et non étatiques.
- La valeur ajoutée des services de l'ordonnateur national pour faire avancer les projets de l'UE.

Pour M. Coste, les problèmes de visibilité sont liés à la nature des interventions de l'UE qui sont des interventions « soft » et par conséquent moins visibles aux yeux des bénéficiaires finaux. Il a, à ce propos, rappelé, la nécessité de mettre en place une réelle stratégie de visibilité mobilisant toutes les stratégies de communication, en particulier pour les secteurs peu visibles, tels que la gouvernance des finances publiques ou les domaines très techniques.

Concernant les notes de débit, M. Coste a noté que le rapport d'évaluation s'était plutôt intéressé aux effets de ces notes, à savoir le recours à la régie directe privée. Les entretiens ont cependant permis d'en identifier certaines causes : le défaut de vigilance ex-ante relevant de l'unité en charge du projet ou de la DUE, dans certains cas ; des pièces non retrouvées, conséquences éventuelles des conflits de la fin des années 1990, dans d'autres cas. Il a souligné l'importance de privilégier, dans l'avenir, l'instauration d'un dialogue technique et politique afin d'éviter de se retrouver dans cette situation d'accumulation des notes.

M. Coste a ensuite indiqué que la complexité des procédures de l'UE n'était pas un problème spécifique rencontré au Congo. Il a ensuite précisé que le rapport d'évaluation était également adressé aux services centraux de l'UE, afin de permettre à ceux-ci de tirer des enseignements transversaux à partir de l'ensemble des évaluations pays réalisées.

Enfin, il a noté qu'il était positif de passer par l'ON pour faciliter une bonne complémentarité des niveaux politique, stratégique et opérationnel de la coopération. Le risque étant cependant que la coopération avec l'UE soit perçue comme « l'affaire du Ministère du Plan » alors qu'il n'en est que le chef d'orchestre pour les autres ministères.

M. Okogna a complété cette intervention en précisant que les ministères techniques étaient associés aux projets dans tout le cycle du projet. Cependant leur implication est variable selon

les ministères et fragilisée par la rotation du personnel. La cellule de l'ON est en revanche présente depuis plus de 20 ans et représente une banque de données pour tous les ministères techniques.

3. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DE L'ÉVALUATION

3.1. *Concernant la stratégie*

Exposé :

Dans son exposé, M. Coste a présenté les principales conclusions et recommandations formulées par l'équipe d'évaluation sur la stratégie de coopération UE-RC (voir présentation Powerpoint en annexe).

Débat :

A l'issue de l'exposé, les principales interventions ont porté sur les points suivants :

- L'appui de l'UE au secteur de la santé, qui ne doit pas être limité à un appui à la COMEG et à des actions d'ONG. Ces appuis risquent d'être insuffisants pour avoir un impact réel sur la situation sanitaire du pays dont les améliorations attendues sont encore grandes.
- Le développement rural et l'appui à la sécurité alimentaire, qui devraient être intégrés au 11ème FED, dans une optique de diversification de l'économie congolaise, de lutte contre la pauvreté, de création d'emplois et de redistribution des richesses nationales ;
- L'assistance technique, dont la nécessité devrait être interrogée dans la perspective d'une meilleure appropriation et durabilité des actions.
- Le contenu de la coopération UE-RC à l'avenir, qui risquerait d'être déséquilibré si l'essentiel des moyens était alloué aux questions de gouvernance au détriment des infrastructures.
- Le domaine des statistiques, dans lequel le pays a fait beaucoup de progrès au cours des dernières années ;
- Les conditions de vie des populations autochtones, question sur laquelle l'UE devrait avoir dans l'avenir une politique spécifique afin de contribuer à l'amélioration de la situation.
- L'importance de la reconstruction sociale post-conflit et des ONG de l'assainissement, qui sont liées aux questions de santé.

En réponse à ces commentaires, M. Coste a souligné que l'équipe d'évaluation partageait le diagnostic fait sur le secteur de la santé. Cependant, les recommandations ont été formulées dans une logique de complémentarité avec les actions des autres bailleurs. Ainsi, dans le secteur de la santé, la Banque Mondiale s'est engagée dans un important programme de soutien à la politique de santé. C'est pourquoi il est proposé à l'UE de ne s'y engager que de façon limitée dans l'avenir.

Partant des commentaires concernant la concentration excessive proposée autour de la gouvernance au détriment des secteurs productifs et des infrastructures, M. Coste a appelé à

retenir les leçons de la coopération passée, en particulier dans le secteur des transports dont le bilan a été plutôt mitigé et à ne pas reproduire les erreurs de ce secteur dans d'autres secteurs. Il a noté que le pays dispose d'un potentiel de production agricole fort, dont l'expression nécessitera, entre autres, l'amélioration du cadre de « gouvernance » (climat des affaires, code de bonne conduite des administrations, ...). Le pays disposant d'une marge de manœuvre relativement importante en termes de ressources pour investir, l'équipe d'évaluation a considéré que la valeur ajoutée de la coopération UE-RC se situerait davantage dans l'amélioration du cadre de l'action publique que dans le financement direct d'investissements productifs.

Enfin, M. Coste a proposé de faire un bilan de l'assistance technique fournie par l'UE à l'occasion de la préparation du 11^{ème} FED.

M. Van Opstal a souhaité rappeler que l'évaluation ne fixait pas les orientations stratégiques du futur mais constituait bien une aide à la décision. Ces orientations seront le résultat de séries de réflexions et consultations qui seront menées en 2012-2013, d'analyses des leçons du passé, mais aussi du contexte particulier du pays, de ses priorités stratégiques et, enfin, des instructions reçues du siège. Dans l'avenir, les discussions se feront davantage sur un registre politique dont les mots clés seront notamment « justice sociale et distributive », « gouvernance », « cohésion sociale », « climat des affaires ». Par ailleurs, si le pays acquiert le statut de pays à revenu intermédiaire, la dotation financière à la RC pourrait être amenée à se réduire, ce qui amènerait à modifier le partenariat et à revoir la division des tâches.

Mme Dick a précisé que l'UE a, dans sa globalité, une politique concernant les populations autochtones. Au Congo en particulier, l'UE discute de ces questions dans le cadre du dialogue politique. L'UE a par ailleurs travaillé avec l'UNICEF sur la législation et finance des projets consacrés aux populations autochtones dans le cadre de la ligne de financement ANE-ALE du projet PAREDA. Elle a souligné que le commentaire montrait la nécessité de rendre l'action de l'UE plus visible dans ce domaine et a indiqué que, lors de la préparation du 11^{ème} FED, les populations autochtones ne seraient pas oubliées.

M. Okogna a proposé que l'appui aux ONG aille dans le sens d'un appui aux microréalizations, plutôt que des appuis éparses aux ONG. Cela permettrait aux populations de s'intégrer aux programmes et d'amener des initiatives.

M. Okandza (chef de cabinet du Ministre de l'Economie, du Plan et de l'Aménagement du Territoire) a souhaité faire part de sa préoccupation concernant les conclusions du consultant. Celles-ci doivent être replacées dans le contexte des années 2000-2009, années au cours desquelles l'Etat a donné la priorité aux secteurs sociaux. Un certain nombre de réformes et d'améliorations ont été entreprises depuis 2010 (lutte contre la corruption, plan national de transport, ...). Ces réformes sont très récentes mais constituent des priorités actuelles de l'Etat congolais. Ces évolutions doivent amener à relativiser les limites soulignées par le rapport en ce qui concerne la mise en œuvre des politiques publiques.

3.2. *Concernant les secteurs de coopération*

Exposé :

L'exposé suivant de M. Coste a porté sur les principales conclusions et recommandations de l'étude concernant les secteurs d'intervention de la coopération UE-RC (voir présentation Powerpoint en annexe):

- Post-conflit ;

- Etat de droit, démocratisation ;
- Diversification économique / secteur privé ;
- Gouvernance de l'action publique dans le domaine des finances publiques, des transports, de la gestion des ressources naturelles ;
- Intégration économique régionale.

Débat :

A l'issue de l'exposé, les principales interventions ont porté sur les points suivants :

- L'importance du renforcement de capacités des acteurs ;
- La question de la « rupture » entre le gouvernement et les transporteurs qui doit être précisée ;
- Le rôle de la société civile dans la gouvernance des finances publiques et les difficultés de la société civile à travailler sur le budget de l'Etat (frein mis par l'Etat pour l'accès à l'information).

Concernant la question des transports et l'idée de « rupture » entre le gouvernement et les transporteurs, M. Coste a indiqué qu'il avait été noté une tendance de certains transporteurs à s'affranchir des réglementations en matière de sécurité et de respect des charges à l'essieu. Pour sortir de cette situation de non-respect qui tend à se généraliser, il a semblé souhaitable de parvenir à renforcer le dialogue entre les transporteurs et l'Etat.

Il a poursuivi en indiquant que l'équipe d'évaluation, au travers de l'ensemble de ses conclusions, avait souhaité souligner l'importance du rôle de la société civile comme levier transversal à l'atteinte des objectifs de la coopération.

M. Okandza a souhaité préciser que si l'Etat souhaite effectivement travailler en partenariat avec la société civile, il existe des domaines de compétences de l'Etat qui ne concernent pas la société civile. Certains espaces (tels que le Haut-Conseil du dialogue public-privé) existent pour que les différentes parties prenantes puissent se retrouver autour de la table et discuter des problèmes qui concernent le développement du pays.

M. Coste a souligné qu'au-delà des prérogatives bien définies de l'Etat, il était difficile de trouver des règles académiques permettant de définir de façon précise l'ensemble des champs de compétences et rôles respectifs de l'Etat et de la société civile. Pour cette raison, et si toutes les parties en sont aujourd'hui d'accord, il est important d'aller vers une vision partagée, permettant ainsi de mieux situer les rôles des uns et des autres. La Commission pourrait accompagner la réalisation de ce diagnostic et de ce dialogue.

3.3. *Concernant les modalités d'aide*

Exposé :

Dans cet exposé, M. Coste a présenté les principales conclusions et recommandations de l'évaluation relatives aux modalités de l'aide (voir présentation Powerpoint en annexe) :

- Instruments, procédures, gestion de l'aide ;

- Questions transversales ;
- Coordination, valeur ajoutée ;
- Visibilité.

Débat :

A l'issue de l'exposé, les principales interventions ont porté sur les points suivants :

- L'évaluation des performances de toutes les parties prenantes de la coopération, dans une logique d'apprentissage continu et d'efficacité de l'aide ;
- L'intérêt qu'il y aurait à préciser qui doit être chargé de mettre en œuvre les recommandations proposées ;
- Le caractère peu réaliste de la recommandation relative aux cofinancements de l'Etat congolais sachant que, dans le passé, il y a eu des cas de retards importants des décaissements de l'Etat.

M. Coste a précisé que dans le rapport d'évaluation, les recommandations sont accompagnées d'indications concernant les destinataires de ces recommandations, qui peuvent être : les services centraux de l'UE ; la DUE ; les Etats membres. En revanche, l'équipe d'évaluation n'est pas habilitée à formuler des recommandations adressées à la partie nationale. La définition des responsabilités peut-être réalisée à l'étape suivante du processus, dans le cadre des travaux de préparation du 11^{ème} FED.

M. Okandza a souligné que le gouvernement congolais a bien pris la mesure de ses contreparties, qui sont budgétisées dans la loi de finances 2012. Il a cependant noté qu'un travail restait effectivement à faire concernant le décaissement de ces engagements. Une recommandation sur le sujet pourrait être formulée.

4. CONCLUSIONS DU SEMINAIRE ET SEANCE DE CLOTURE

4.1. Présentation synthétique des exposés et débats de la journée (J. Coste, chef de la mission d'évaluation)

Le dernier exposé de M. Coste visait à présenter à la presse les principales conclusions et recommandations de l'évaluation et du séminaire. Les points suivants ont successivement été abordés (voir présentation Powerpoint en annexe) :

- Présentation générale de l'évaluation : objectifs, champs, méthodologie ;
- Stratégie de coopération : conclusions et recommandations ;
- Secteurs de coopération : conclusions et recommandations ;
- Modalités d'aide : conclusions et recommandations.

4.2. Remerciements (V. Dick, Délégation de l'UE, Brazzaville)

Mme Dick a débuté son intervention en remerciant, de la part de la DUE, le Ministère de l'Economie, du Plan et de l'Aménagement du Territoire et de l'Intégration pour l'importante délégation qui a participé activement à ce séminaire, le bureau d'étude IRAM, en charge de cette évaluation, l'entreprise IKON qui a soutenu la DUE pour l'organisation logistique de la rencontre, tous les participants qui ont permis d'avoir un débat enrichissant tout au long du séminaire et, enfin, les médias pour leur présence en fin de journée.

Elle a poursuivi en indiquant qu'un communiqué de presse et un résumé de l'étude ont été produits et elle a détaillé les étapes à venir de l'étude :

- Réception de commentaires additionnels sur la version provisoire du rapport jusqu'au 5 décembre.
- Préparation de la version finale du rapport courant janvier.
- Diffusion du rapport final au Congo en février.

Enfin, elle a rappelé le vernissage de l'exposition de photos de projets de l'UE au Congo à partir de 18h à l'Institut français au Congo.

4.3. Séance de clôture

La séance de clôture a été marquée par l'allocution de M. Van Opstal, Ambassadeur, Chef de la Délégation de l'Union européenne en République du Congo et par celle de M. Josué Rodrigue Nguonimba, ministre délégué au Ministère de l'Economie, du Plan, de l'Aménagement et Intégration du Territoire.

Conclusion par M. M. Van Opstal, Ambassadeur, Chef de la Délégation de l'Union européenne en République du Congo

M. Van Opstal a souhaité s'associer aux remerciements de Mme Dick. Il a indiqué que le travail livré par l'équipe d'évaluation constitue une matière qui sera utilisée pour définir les orientations de la prochaine coopération entre l'UE et la RC, coopération qui s'inscrit dans le cadre de la nouvelle politique de développement de l'UE telle que prônée par son commissaire au développement, mais aussi dans les nouvelles lignes directrices, avec une influence très forte du service européen d'action extérieure de Mme Ashton, sur les thèmes de la politique, des élections, de la sécurité, de la stabilité politique (régionale et sous-régionale) et de l'intégration dans l'économie mondiale. Il a qualifié la coopération entre l'UE et la RC de coopération « engagée », ce qui se traduit par des dialogues constants et réguliers au niveau politique le plus haut, sans tabous. Il a poursuivi en indiquant que ce contexte serait pris en compte pour utiliser les recommandations faites par l'évaluation et définir le futur de la coopération qui continuera à être tout autant « engagée ». Il a affirmé que la RC pouvait compter sur l'UE et sur ses Etats-membres pour continuer à l'accompagner dans ses efforts de développement et dans les aspirations de sa population. Il a remercié les personnes présentes d'avoir contribué à rendre plus visible que fait l'Union européenne en République du Congo et comment elle le fait.

Allocution de clôture par M. Josué Rodrigue Nguonimba, ministre délégué au Ministère de l'Economie, du Plan, de l'Aménagement et Intégration du Territoire

Rappelant les propos d'ouverture du Ministre d'Etat de l'Economie, du Plan, de l'Aménagement et Intégration, le Ministre délégué a indiqué que la coopération UE-RC était

un axe majeur du programme de M. le Président Sassou N’Guesso. Il a noté qu’au travers des débats de la journée, de nombreuses préoccupations ont été soulevées, mais il a également insisté sur la nécessité de relativiser certains constats pour tenir compte du contexte et des évolutions actuelles du pays. Il a poursuivi en indiquant que toute réforme exige un minimum de temps. Il s’est félicité des pistes esquissées par le consultant pour construire les principaux domaines de coopération future. Enfin, il a souligné l’importance de capitaliser toutes les insuffisances et avancées du passé afin d’améliorer les stratégies et programmes à venir.

ANNEXE N°1



REPUBLIQUE DU CONGO



UNION EUROPEENNE

EVALUATION DE LA COOPERATION DE L'UNION EUROPEENNE AVEC LA REPUBLIQUE DU CONGO (2000 - 2009)

Séminaire de restitution

Mercredi 23 novembre 2011

De 8.15 à 17:00 au Palais des Congrès, Brazzaville

De 18:00 à 20:00 à l'Institut Français du Congo, Brazzaville

PROGRAMME

Horaires	Activités
8h15 – 8h45	Accueil des participants
INTRODUCTION	
8h45 – 9h00	Séance d'ouverture : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mot d'ouverture de M. P. Moussa, Ministre d'Etat, ministre de l'économie, du plan, de l'aménagement du territoire et de l'intégration (ou de son représentant) ▪ Mot d'ouverture de M. M. Van Opstal, ambassadeur, Chef de Délégation de l'Union européenne au Congo
9h00 – 9h20	Introduction <ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation générale des évaluations « pays » (J-L. Bolly, unité évaluation, Commission européenne, Direction Générale DEVCO, Bruxelles, 10') ▪ Présentation générale de l'évaluation CE – RC (J. Coste, Bureau d'étude IRAM - 10')
1^{ERE} PARTIE SUR PRINCIPAUX CONSTATS	
9h20 – 9h40	<u>1.1. La stratégie de coopération CE – RC</u> : données principales ; réponse à la question évaluative (QE) n°1. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Exposé (J. Coste, 10') ▪ Débat (10')
9h40-10h40	<u>1.2. Les secteurs de coopération</u> : réponses aux QE n°2 à n°8 (gouvernance et post-conflit ; macroéconomie ; transports ; intégration régionale ; ressources naturelles ; santé ; acteurs non étatiques) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Exposé (J. Coste, 30') ▪ Débat (30')
10h40 –	Pause : café – croissants

11h00	
11h00 – 11h30	<p>1.3. Les modalités d'aide : réponse à la QE n°9</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Exposé (J. Coste, 10') ▪ Débat (20')
2^{EME} PARTIE: CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DE L'EVALUATION	
11h30 – 12h15	<p><u>2.1. Concernant la stratégie :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Exposé (J. Coste, 15') ▪ Débat (30')
12h15 – 13h15	Déjeuner
13h15 – 14h45	<p><u>2.2. Concernant les secteurs de coopération :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Exposé (J. Coste, 20') ▪ Débat (50')
14h45 – 15h30	<p><u>2.3. Concernant les modalités d'aide :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Exposé (J. Coste, 10') ▪ Débat (35')
15h30 – 16h00	Pause café
3EME PARTIE : RESUME DES CONCLUSIONS GENERALES ET SEANCE DE CLOTURE :	
16h00– 16h45	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation à la presse des principales conclusions et recommandations de l'évaluation et du séminaire (J. Coste, 25') ▪ Mots de clôture et remerciements - V. Dick, Délégation de l'Union Européenne (5') ▪ Conclusions de la journée et clôture par M. van Opstal - Chef de délégation, Union européenne ▪ Clôture par le Ministre du Plan (ou son représentant)
SOIREE	
A partir de 18h00 à l'institut Français du Congo	<p>Cocktail</p> <p style="text-align: center;">Vernissage de l'exposition</p> <p style="text-align: center;">ZOOM: les projets de l'UE au Congo vu par le photographe Baudouin Mouanda qui aura lieu à l'IFC du 23/11 au 23/12</p>



ANNEXE N°2 : LISTE DES PARTICIPANTS

Noms	Prénoms	Fonction	Institution	E-mail	Observations
KAPANDJI Bruno	Bruno	Secrétaire général	PEAC	brunokapandji@yahoo.fr / peac.sp@peac-ac.org	
ABDOURAHAMANE	Diallo	Chef de bureau	UNESCO		
ANDONGUI	Nicolas		CEAD	aceadcongo@yahoo.fr	
ASSIANA	Jean Pascal		DPUE	assianajeangepascal@yahoo.fr	
BAKETOUKILA	Gilbert	Chargé de gestion informatique	DPUE	baketoukilagil@yahoo.fr	
BARROS	Lilian	Président	Comptoir juridique junior	barrosililian@yahoo.fr	représenté
BERTIZZOLO	Flora	Chargée de programme santé	DUE		
BIKOUTA	Joël	Chargé de mission Infrastructure	DPUE	jjzhono@yahoo.fr	
BOLLY	Jean Louis	CEE/DEVCO	Unité SEAE		
BONGOLO	Angélique	Directrice des projets	Aide à l'Enfance		Personne ayant représenté des structures
BOUITY	Jacques	Conseiller	MEPAT		Participant non invité dans la liste

					officielle
CARVALHO HEIMBURGER	Felipe DUTRA DE	Premier Conseiller	Ambassade de Brésil		
CATANEO	Lionel	Directeur de Projet	MAG	Cattaneo@maginternational.org	
CLAVET	Marine	Chargée d'Etudes	AFD	clavetm@afd.fr	
CUBLIER	Georges	Assistant Technique	PEAC	g_cublier@yahoo.fr	
DAL BELLO	Patrick	Directeur	AFD	dalbellop@afd.fr	
DICK	Vanessa	Chef de Section I	DUE		
DIHOUKAMBA MOUSSA	Parfait	Coordonnateur National	RENAPAC (Reseau National des Populations autochtones du congo)	renapaccongo@yahoo.fr	
DINGUE BETEKE	Jhacyne		MEPATI		Participant non invité dans la liste officielle
DIOUF	Ameth	Chef de mission	PCR	pametzo@yahoo.fr	
DOMASIK	Igor	Chef de projet	PAREDA	Igor.domasik@wanadoo.fr	
DOMINIQUE	Richard	Conseiller de Coopération et d'Actions Culturelles	Ambassade de France	dominique.richard@diplomatie.gouv.fr	

DOUSSOU KOUAME	Sylvie	Directrice	Banque Mondiale	sdossoukouame@worldbank.org	
El Hadj Djibril Abdoulaye BOPAKA		Président	UNOC	Unoc_patronat@yahoo.fr	représenté
ELBI ENKARI	Gaston	Secrétaire général	CRP	g.elbienkari@gmail.com	représenté
ELEKA	Jean Marie		MEPATI		Participant non invité dans la liste officielle
ELENGA EKOBO	Michel	2ème ONS FED	DPUE	elengam@yahoo.fr	
FLACH	Marianne	Représentante	UNICEF	mflach@unicef.org	
GAUDION	Charlotte	Consultante	DUE	charlotte.gaudion@gmail.com	
HOSKOVEC	Petra	Directrice Pays	ACTED	petra.hoskovec@acted.org	
IKOUMA		Protocole	MEPATI		Participant non invité dans la liste officielle
ITOUA APOYOLO	Maryse Chantal	Directrice Dpt Europe Océanie	Ministère Aff. Etrangères	chapoyolo@yahoo.fr	représenté
KOGUIYAGDA	Dieudonné	Représentant	FAO Congo	dieudonne.koguiyagda@fao.org	
KONDI	Joachim	Directeur CLFT	MDDEFE	joachimkondi@yahoo.fr	

KRÖMING	Anne	-	CRF		Participant non invité dans la liste officielle
LANNELONGUE	Francis	AT /sucre	SOFRECO	fhannelongue@yahoo.fr	
LEITAO	Gonçalo	Chargé de de Dvt région sucrière	DUE		
LOAMBA	Moke	Directeur	ADHUC	adhuc_congo@yahoo.fr	
LOKOKA	Mathias	-	MEPATI		Participant non invité dans la liste officielle
LORISTON	Alix	Représentant/Directeur pays	PAM	Alix.Loriston@wfp.org	
MANIMA	Fidèle	Chargé de mission gouvernance	DPUE	amafid2011@yahoo.fr	
MANOU DE MAHOUNGOU		DEP	PME		
MATONDO	Bernard	-	Ministère du Commerce		Personne ayant représenté des structures
MAVOUNGOU	Valentin	Directeur Droits humains	Ministère Justice		
MBEMBA	Jean Martin	Président	Com. Droits de l'homme	jm.mbemba@yahoo.fr	représenté

MERCKX	Herman	Ambassadeur	Ambassade de Belgique	Herman.Merckx@diplobel.fed.be	
MITORY	Fréjus	Chargé de mission prog sucre	DPUE	frejusp@yahoo.fr	
MOKOKO	Rapaël	DG du Plan et développement	MEPATI	Irmokoko@yahoo.fr	
MORONI	Xavier	Chargé mission Etat de droit	DUE		
MOUNGA	Jean	DEP	Justice et Droits humains		
MOUSSA	Pierre	Ministre/ON FED	Pôle éco		
MOUYABI	Jean	-	Commission nationale droits homme		Personne ayant représenté des structures
MULLEY	Brad	Cordinateur	OI FLEG	bmulley@forestsmonitor.org	
MURRAY	Christopher W.	Ambassadeur	Ambassade USA	MurrayCW@state.gov	
MVIBOUDOULOU	Simon William	Conseiller	Ministère justice	lesimon.associates@gmail.com	
MVOUKANI	Viginie	Chargée de mission sce ordon.	DPUE	mvoukanivirgini@yahoo.fr	
NGABIRA	Auguste	Vice-Président	UNOC		Personne ayant représenté des structures
NGANIAMA	André	Chargé du PAON+FCT	DPUE	driceandré@yahoo.fr	

NGOUONIMBA	Josué	Ministre délégué	Plan et économie		
NGOUONIMBA	Landry	Conseiller	MEPATI		Participant non invité dans la liste officielle
NIAOLO	Michel	Conseiller	MEPATI		Participant non invité dans la liste officielle
NKEOUA	Grégoire	Directeur Général Environnement	MEDEF	nkeouagregoire@hotmail.com	
NZABA	Yvette Reine	-	Les Dépêches de B/ville		Participant non invité dans la liste officielle
NZOBO	Roch Euloge	Directeur des Programmes	OCDH	renzobo@yahoo.fr	
OKANDZA	Jean Christophe	Directeur Cabinet	MEPATI	okandzajo@yahoo.fr	
OKO	Gilbert	DEP	Ministère du Développement industriel		
OKOGNA	Martin	2ème ONS du FED	DPUE	bmokogna@yahoo.fr	
OPIKA	Emile	Directeur des Forêts	MDDEFE.	emileopika@yahoo.fr	
OPSTAL	Marcel van	CDD	DUE		

OSSEBI Mongo		DEP	Ministère de la Culture et des Arts		
OSSETE	Eugène André	Coordonnateur général	CLONG-Congo	clong_ossete@yahoo.fr	
OUSMANOU	Sadjo	Expert PRCEE			Participant non invité dans la liste officielle
PALEVOUSSA	Lydie	Chargé du PAREDA	DPUE	palevoulydie@yahoo.fr	
PANZOU	Gaston	DEP	MDDEFE		
RANGUEBAYE	Rimtéta	Economiste Principal	PNUD	Rimteta.ranguebaye@undp.org	
SABOURIN	Elsa	Chargée de mission société civile	Ambassade de France		Participant non invité dans la liste officielle
SALAÛN	Nicolas	Chargé d'études	AFD	salaunn@afd.fr	
SANGOU	Aimé	Directeur Régional	Aide à l'enfance	aidealenfance1@yahoo.fr	représenté
SCHUTZE	DeMark	Attaché eco et politique	Ambassade des USA	SchulzeDF@state.gov	
SCUERO	Sergio	UE 2 K2	SEAE		
SORENSEN	Troels	Assistant Représentant	PNUD	Troels.sorensen@undp.org	
TASSONI ESTENSE	Nicolo	Ambassadeur	Ambassade d'Italie	nicolo.tassoni@esteri.it	

TERRIERE	Florian	Observateur/OI FLEGT	SGS	florian.terriere@sgs.com	
THIAIS	Pascal	Directeur adjoint	AFD	thiaisp@afd.fr	
TRIES	Léa	Stagiaire	DUE		
TSAGAO	Traore	Conseiller juridique	PNUD	tsagao.traore@undp.org	
VALETTE	Jean François	Ambassadeur	Ambassade de France	françois.valette@diplomatie.gouv.fr	
VEERCKEN	Camille	Chef de Délégation	CRF	hod-congo.frc@croix-rouge.fr	
WAMBA	Hélène		DPUE	wambheljo@yahoo.fr	
WATTELLIER	Emilie		DUE	emilie.wattellier@eeas.europa.eu	
YOUDOUKA	Jean Mermoz		MDA		
ZOU Massengo	Camille	DEP	Ministère du Commerce		
ZOUNON	Michel	Chef de mission/SOFRECO	Ministère Finances	mtzounon@yahoo.fr	

NB. Deux autres personnes ont signé sans mettre leur nom.